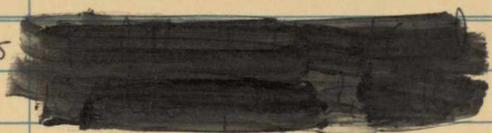


J Canada. Parlement.
103 Sénat. Comité permanent
H72 des affaires étrangères,
1969/70. 1969/70.
A28 Délibérations.

DATE

NAME - NOM

16-10-85



J

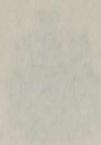
103

H72

1969/70

A28

A1



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1963

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: l'honorable JOHN B. AIRD



SEANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 1963

Comptes

LA TRÉSURIER GÉNÉRAL

TÉMOIN

Imprimé par le Service de l'impression du Parlement au Centre de la Bibliothèque du Sénat, Ottawa, Ontario. 1963. 100 pages. 100 exemplaires.

3



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: l'honorable JOHN B. AIRD

N° 1

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 1969

Concernant

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

De l'Agence canadienne de développement international: M. Maurice F. Strong, président; et M. A. J. Darling, Chef de la Division de planification des Antilles du Commonwealth.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Croll	Macnaughton	Robichaud
Davey	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

SEANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 1969

Concernant

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

De l'Agence canadienne de développement international: M. Maurice P. Strong, président; et M. A. J. Darling, Chef de la Division de planification des Antilles du Commonwealth.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 4 novembre 1969

(1)

Conformément à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Cameron, Choquette, Grosart, Haig, Laird, Martin, Quart et Robichaud. (9)

Présents mais non membres du comité: les honorables sénateurs Argue et Thompson. (2)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint de recherches auprès du comité.

Sur la proposition du président (sénateur Aird), et sur la motion du sénateur Haig, le sénateur Grosart est élu vice-président.

Sur les propositions du sénateur Haig, le comité décide:

- a) Qu'un comité de direction, composé des sénateurs Aird, Grosart, Robichaud et Martin et Flynn membres d'office, soit institué;
- b) que 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français des délibérations du comité soient imprimés; et
- c) que le comité de direction soit autorisé, sous réserve de l'approbation du comité, à négocier des contrats et des accords de biens et de services selon les besoins du comité.

Conformément à son ordre de renvoi, le comité reprend l'étude des questions relatives à la région des Antilles.

Il est convenu: Que le document présenté au comité par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) soit imprimé en *appendice «A»* aux délibérations d'aujourd'hui.

Le président présente les témoins suivants:

M. M. F. Strong,
président, Agence canadienne de développement international

et

M. A. J. Darling,
Chef de la Division de planification des Antilles du Commonwealth.

On remercie les témoins de leur participation au travail du comité.

A 6 heures du soir, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du comité,
E. W. Innes.

LE SÉNAT

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 4 novembre 1969

Le comité permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 4 h. de l'après-midi.

Le président (sénateur John B. Aird) est en fonction.

Le président: Honorables sénateurs, je vous prie de faire silence car il est maintenant plus de quatre heures et nous avons le quorum.

Avant de vous présenter nos témoins, M. Maurice Strong et M. Allan Darling, si vous m'y autorisez j'aimerais régler trois ou quatre affaires courantes vu que c'est la première réunion de notre comité de la présente session.

Il s'agit d'abord de choisir un vice-président. Vous conviendrez tous sans doute que le sénateur Grosart est tout désigné pour cette fonction.

Le sénateur Haig: J'en fais la proposition.

Des voix: D'accord.

Nota: Un certain nombre de question administratives sont alors tranchées.

(Prière de se reporter au procès-verbal.)

Le président: J'aimerais dire tout d'abord que c'est pour moi un très grand plaisir personnel que de voir M. Strong comparaître une fois de plus devant notre comité. Je vais avoir du mal à l'appeler «M. Strong» car depuis 25 ans je l'appelle «Maurice». Nous nous connaissons depuis fort longtemps, depuis l'époque où j'étudiais le droit à Toronto et où M. Strong était garçon de courses pour une maison de placement. Nous étions alors très liés.

Je suis aussi reconnaissant à M. Strong d'avoir accepté l'invitation, lorsque je lui ai téléphoné hier soir, à 7 h. 30, et que Toronto baignait complètement dans le brouillard comme Ottawa d'ailleurs...

Le sénateur Haig: Normalement c'est l'inverse, n'est-ce pas monsieur le président?

Le président: Peut-être aurais-je dû dire qu'Ottawa baignait dans le brouillard tout comme Toronto d'ailleurs. Cependant, très

obligeamment M. Strong a dit qu'il viendrait volontiers comparaître devant notre comité à 4 heures, cet après-midi.

En fait, je sais infiniment gré à tous les sénateurs de leur présence à la réunion. Non seulement nous avons le quorum mais d'autres sénateurs qui ne sont pas membres du comité sont aussi présents. Je vous suis reconnaissant à tous d'être venus. Il s'agit pour nous d'une réunion très importante, M. Strong. Nous l'attendions avec une grande anticipation. Bien que je connaisse fort bien M. Strong, pour les besoins du compte rendu et parce que tout l'auditoire ne le connaît peut-être pas aussi bien personnellement, je devrais ajouter qu'il n'est pas un parfait inconnu pour les membres du comité.

Les talents de M. Strong lui ont apporté de bonne heure dans l'industrie canadienne, succès et prestige. En octobre 1966, il est venu affronter de nouveaux défis d'une importance extrême dans la fonction publique lorsqu'il a été nommé directeur général du bureau de l'aide extérieure. Vers la fin de 1967 et au début de 1968, il a comparu plusieurs fois devant notre comité que présidait feu le distingué sénateur Thorvaldson. De cette série d'audiences s'est dégagé un tableau global de la participation du Canada dans tout le domaine de l'aide au développement.

Voici une chose que j'ignorais au sujet de M. Strong: il est né à Oak Lake, au Manitoba, en 1929 et il a fait ses études dans sa province natale. Sauf pendant une courte période qu'il a passée auprès du secrétariat des Nations Unies à New York en 1947-1948, toute sa carrière jusqu'en 1966 s'est déroulée dans le monde des affaires. Il a détenu un certain nombre de postes dans le domaine des finances, ayant trait en particulier à l'industrie minière et pétrolière. En 1962, il est entré à la Power Corporation of Canada, Ltd. à titre de vice-président exécutif et directeur administratif, et il a accédé ensuite au poste de président. Il a aussi été attaché à un certain nombre d'autres sociétés canadiennes, américaines et internationales à titre d'agent et ou de directeur.

En 1966, M. Strong a renoncé à toutes ses anciennes fonctions commerciales pour assumer la direction de ce qu'on appelait alors le Bureau de l'aide extérieure. Depuis lors, le Bureau a été réorganisé de fond en comble et il a connu un essor considérable. En septembre 1968, il a pris le nom d'Agence canadienne de développement international et M. Strong en est devenu le président. A ce titre, il fait aussi fonction de président de l'Office canadien de développement international.

Je voudrais ajouter que nous sommes particulièrement heureux d'avoir M. Strong parmi nous, parce qu'il vient de passer deux semaines très affairées à la conférence du Plan de Colombo, à Victoria.

Vous êtes tous au courant sans doute de la façon dont se sont déroulées nos réunions antérieures. On a remis à tous les membres du comité le document de l'ACDI, accompagné d'un commentaire préparé par notre adjoint de recherches et assorti de quelques voies d'examen proposées, se terminant par quelques questions. Je vous propose, M. Strong, de commenter votre document et peut-être les observations qui s'y rapportent. Un exemplaire de ce document figurera en appendice aux délibérations.

(Voir Appendice «A» de ces délibérations.)

Le président: D'ordinaire, nous désignons certains sénateurs pour ouvrir l'interrogatoire. En l'occurrence, j'ai été avisé par le sénateur Donald Cameron qu'il ouvrira le feu lorsque vous aurez fait part de vos remarques. Le sénateur Grosart m'a aussi fait connaître son intention de parler et je ferai de mon mieux pour donner la parole aux divers sénateurs qui en exprimeront le désir.

Je le répète, M. Strong, c'est avec un immense plaisir personnel que je vous présente à notre groupe car nous croyons bien sincèrement que les initiatives que prend l'ACDI aux Antilles sont primordiales pour notre étude et pour la stratégie qu'adoptera le Canada envers cette région.

Vous avez la parole, monsieur Strong.

M. Maurice F. Strong (président, Agence canadienne de développement international): Merci beaucoup monsieur le président. Vous me pardonnerez sans doute, honorables sénateurs, si j'introduis aussi une note personnelle en répondant aux très bienveillantes remarques du président. Lorsqu'on est présenté par

quelqu'un qui vous connaît aussi bien et depuis aussi longtemps, on ne peut espérer qu'une chose: qu'il ne relatera qu'un côté de l'affaire. Il aurait pu relater l'autre aussi qui aurait peut-être été moins flatteur. Je vous remercie, monsieur le président, de vous en être tenu à l'actif du bilan qui, vous le savez, a aussi son passif.

Je suis certes ravi de pouvoir assister à la première réunion de votre comité cette session. L'intérêt que vous portez à notre agence et le fait que vous nous ayez convoqués pour comparaître devant vous rendent hommage à notre organisme. J'ai suivi avec grand intérêt, grâce au hasard, les comptes rendus de vos réunions antérieures. Elles nous ont été extrêmement précieuses, révélant de très importantes sources de connaissance concernant les Antilles qui se rapportent directement bien entendu à notre programme d'aide au développement. Je m'adresse, je m'en rends bien compte, à un auditoire très bien informé car j'ai suivi vos commentaires en réponse à des documents qui vous avaient été présentés. Je vous rappellerai qu'à la différence de bien des témoins qui ont comparu devant vous, je ne suis pas un spécialiste des Antilles. Certains d'entre vous je le sais, en savent plus long que moi sur certains aspects du développement antillais. Je suis ici à titre de responsable pour le Canada de l'application du programme d'aide au développement qui, comme l'a déjà signalé le président, constitue l'un des aspects importants des relations de notre pays avec les territoires antillais et avec ceux que je désignerai sous le titre générique de «Antilles du Commonwealth», expression qui reviendra souvent.

Puisque vous avez eu amplement le temps d'examiner le mémoire que nous vous avons présenté en mai, je vous épargnerai les détails. Je signalerai cependant que du fait que le mémoire a été préparé en mai dernier, nous avons jugé utile de mettre à jour certains renseignements qu'il renfermait, en particulier relativement à certains projets. Même si parfois on accuse notre agence de lenteur, nous réalisons en fait des progrès et ces derniers mois les projets dont je vous avais parlé ont énormément avancé. Un certain nombre à l'heure actuelle sont en voie d'application et certains qui n'avaient pas été mentionnés à ce moment-là en sont au stade décisif et la planification suivra.

Sauf erreur, vous êtes mandaté pour procéder à une étude globale de la région antil-

laise. Le Canada n'a jamais eu de programme d'aide bilatérale avec aucun des pays de langue française ou espagnole des Antilles et notre document ne traite que des pays du Commonwealth de la région.

L'historique fournit un résumé circonstancié des programmes canadiens d'aide à cette région. De 1958 à 1962, le programme visait à renforcer la Fédération et cet objectif s'est concrétisé dans deux projets importants: la livraison de navires fédéraux et la construction de la résidence universitaire de Trinidad. A la suite de l'effondrement de la Fédération en 1962, aucun nouveau programme important n'a été mis en œuvre sauf les quatre écoles primaires qu'on a décidé de construire dans les Antilles orientales. Jusqu'au 31 mars 1964, on s'est préoccupé surtout de terminer les projets entrepris dans plusieurs villes pendant la Fédération.

Depuis le 1^{er} avril 1964, le programme appliqué dans la région a été façonné par la décision du gouvernement d'élargir le programme canadien d'aide au développement, ce qui fournissait des fonds suffisants pour permettre d'affecter des montants distincts aux pays indépendants de la région. La conférence des Antilles du Commonwealth et du Canada de 1966 a relancé le programme lorsque le gouvernement a annoncé que l'on pourrait élaborer les programmes en fonction des affectations prévues pour les années à venir. Cette décision a permis la mise en œuvre des programmes de secteurs dans les Antilles orientales, qui figurent dans le document. On y trouve aussi de brèves descriptions des programmes appliqués dans les autres pays.

La dernière partie du document donne un aperçu de trois programmes—deux en Guyane et un à la Jamaïque—qui en sont à un stade avancé. Ce passage vise à donner un exemple de la formule générale que l'ACDI adopte en matière de planification des programmes futurs. On ne veut pas bien entendu que les trois programmes soient considérés comme les seuls à l'étude.

Ces quelques remarques suffisent peut-être à donner les grandes lignes du document préparé pour le comité. Les listes de projets font ressortir un gauchissement: les programmes gouvernementaux portent presque exclusivement sur l'édification de l'infrastructure économique et sociale. Ces projets encouragent et appuient des travaux plus productifs relatifs à l'exploitation des ressources naturelles de la région, mais ils ne sont pas en eux-mêmes

directement productifs. Quant à suivre l'essor équilibré des économies des territoires particuliers, il semble important d'encourager un accroissement des placements dans le secteur privé. Ce domaine important des apports financiers à la région est exploré actuellement plus à fond et je terminerai mes remarques préliminaires sur cette note: l'encouragement des mouvements de capitaux privés semble ouvrir des perspectives utiles comme complément à notre programme officiel d'aide au développement de la région.

Il m'a semblé, étant donné les préliminaires de ma comparution, qu'il serait peut-être préférable que je m'apprête maintenant à répondre aux questions au lieu de chercher à traiter dans ces remarques le commentaire fort utile que vos collaborateurs ont inséré dans notre mémoire. Il vaudrait mieux, je pense, que je m'attache aux points qui découlent des questions et des intérêts des honorables sénateurs.

Le sénateur Cameron: D'abord je voudrais appuyer vos paroles, monsieur le président, au sujet de notre invité d'aujourd'hui. Nous sommes extrêmement chanceux d'avoir une personne aussi expérimentée et pragmatique dans ce domaine très important pour le Canada.

Ma première question est très générale. Lorsqu'on examine les dépenses engagées depuis 1958, on constate que plus de 80 millions de dollars ont été consacrés aux programmes. Dans une publication, on se demandait si le Canada ne substituait pas une forme de néocolonialisme, c'est-à-dire un colonialisme qui en supprime un autre. Personnellement, avez-vous l'impression que ce genre d'attitude se développe dans cette région?

M. Strong: Je ne l'ai certes pas constaté directement et on ne me l'a pas signalé. Il n'y a aucune preuve à mon avis que cette attitude existe à aucun degré pour le moment. Cependant, cette attitude est la propre des rapports d'aide au développement alors qu'un bailleur de fonds en particulier devient la source principale d'aide extérieure au programme de développement d'un pays. Actuellement, notre aide globale aux Antilles est près d'égaliser le volume d'aide fournie par les Britanniques. Leur aide a été relativement stable ces dernières années. La nôtre s'est accrue assez rapidement. L'aide britannique dépasse encore la nôtre du point de vue des dépenses réelles mais du point de vue des crédits, les nôtres d'un total d'environ 24 millions de dol-

lars pour toute la région également maintenant à peu près les dépenses britanniques.

Nous n'avons pas atteint un état de domination qui puisse permettre à ces territoires de commencer à se considérer comme tributaires économiquement du Canada, mais certains d'entre eux pourraient fort bien se considérer comme tels et dans ce cas susciter des attitudes qui passeraient pour néocolonialistes.

Le sénateur Cameron: Je n'ai pas non plus constaté cette attitude, mais je pose la question parce qu'il se développe un certain activisme politique à la Jamaïque, et à un degré moindre aux Bahamas, et à mon avis il est probablement souhaitable de nous tenir sur nos gardes et de prendre les mesures que nous pourrions pour s'assurer qu'elle ne se concrétise pas.

Le sénateur Haig: Y a-t-il un moyen de l'empêcher?

M. Strong: Comme l'a dit le sénateur Cameron, c'est une éventualité que nous ne devons envisager. Si elle se concrétisait, les honorables sénateurs le savent, elle ne refléterait certes pas la politique canadienne, car notre gouvernement n'a nullement l'intention de se trouver dans cette situation. Somme toute, le gouvernement canadien a hésité à se mêler des affaires politiques de la région. Cependant, lorsque d'importants montants d'argent sont en cause et que ces montants jouent un rôle capital dans l'économie de ces pays, nous devons, je le répète, être de plus en plus sur nos gardes et prêts à réagir aux accusations qui pourraient découler de la prédominance même de notre position dans la région. Je ne suis pas observateur politique, mais si je suis me risquer à formuler une opinion personnelle: à mon avis il s'agit là d'une très forte possibilité pour l'avenir.

Le sénateur Haig: D'ennuis?

M. Strong: Oui, mais pas des ennuis au sens de difficultés incontrôlables pour le Canada; notre pays éprouverait simplement ce que n'importe quel autre pays éprouve lorsqu'il devient une puissance importante dans la région. C'est notre cas aux Antilles et cela comporte une conséquence secondaire qui sera vraiment un défi lancé à notre propre maturité politique et à notre aptitude à nous comporter en pareilles circonstances.

Le sénateur Cameron: Pourvu que nous soyons extrêmement conscients des dangers, à l'heure actuelle notre situation est assez

encourageante. La bonne volonté existe et les Antillais sont vraiment ravis de la participation canadienne.

L'année dernière, nous avons dépensé environ 22 millions au moins dans la région des Antilles. Je sais que divers projets figurent dans le catalogue de dépenses, mais avon-nous un inventaire exact de l'utilisation des fonds, c'est-à-dire que lorsqu'on affecte tant de milliers de dollars à un projet, savons-nous si l'argent en réalité sert à ce projet?

M. Strong: Oui. Nos méthodes consistent à appuyer des projets particuliers que nous soumettent les pays intéressés pour les développer ensuite de concert avec eux, de sorte que nous participions au processus de développement du projet lui-même. C'est nécessaire parce que nous avons partie liée, en ce sens que notre appui financier sert à financer la fourniture de biens et de services canadiens nécessaires au projet, et l'un des principaux éléments c'est de déterminer si le projet exige la quantité de biens et de services disponibles au Canada dans des conditions généralement concurrentielles. Les fonds ne sont pas fournis directement aux gouvernements intéressés. Ils servent à payer l'approvisionnement des biens et des services du Canada. Dans le cas de projets de construction ou d'ordre technique, les fonds ne sont versés qu'à la suite de l'approbation des dépenses consécutives à la surveillance de l'exécution normale des travaux de construction. Il est impossible que ces fonds puissent servir à d'autres fins que celles qu'on leur a fixées.

Le sénateur Cameron: J'ai une autre question qui se rattache à celle-ci. Y a-t-il une vérification des montants prélevés sur les dépenses?

M. Strong: Une vérification financière?

Le sénateur Cameron: Je ne veux pas tellement dire une vérification financière qu'un moyen quelconque de mesurer la productivité qui découle de ces investissements?

M. Strong: Il est très difficile de dissocier la productivité des projets auxquels nous contribuons de la croissance générale de l'économie. Nous faisons, bien entendu, l'analyse de rentabilité de chaque projet, en particulier ceux qui sont susceptibles d'être évalués par cette méthode et, à mesure que nous aurons un petit peu plus d'expérience dans ce domaine, nous évaluerons les résultats obtenus par rapport à l'analyse initiale de rentabilité. Bien

entendu, cette formule ne donne pas un tableau complet, mais cela n'est réalisable qu'après un certain nombre d'années. Nous avons de l'expérience en ce qui concerne la plupart des projets que nous avons entrepris aux Antilles, mais elle est encore trop courte pour nous permettre de faire une évaluation significative. En outre, ces projets se situent, pour la plupart, dans le domaine de l'enseignement et dans les domaines déjà mentionnés visant à ériger une infrastructure socio-économique et d'autres avantages de cet ordre qui ne se prêtent pas à une évaluation des répercussions économiques immédiates.

Le sénateur Cameron: Je voudrais savoir si vous avez établi les rouages nécessaires à l'évaluation du rapport de l'investissement. Je sais qu'il faudra un certain temps avant que vous n'obteniez des résultats appréciables. Quelles sortes de rouages avez-vous établis?

M. Strong: Nous avons ce que nous appelons une Division de l'évaluation et de la coordination, créée depuis peu, et qui ne fait que commencer d'évaluer les résultats. C'est là une question qui va nécessiter plus d'efforts et d'attention à l'avenir. Si nous n'avons pas fait plus jusqu'ici, c'est que nous avons depuis peu, le sentiment d'avoir acquis assez d'expérience pour procéder à une évaluation valable.

Nous avons aussi commencé à établir ce que l'on appelle un système de vérification opérationnelle, qui s'appliquera en fait au rendement de l'entreprise. L'organisme entier est conçu pour donner des résultats. Il arrive très souvent que la direction d'un organisme n'a pas la même optique que celui qui examine le rendement dans le cadre des projets et des programmes mis en œuvre dans les pays en voie de développement. Nous créons actuellement une unité de vérification opérationnelle qui sera chargée d'évaluer ce qui se passe réellement dans les pays bénéficiaires du programme et, pourrait-on dire, de chercher à déterminer par un examen rétrospectif ce qui pourrait arrêter le cours normal des projets. Ce type d'évaluation, cela va sans dire, vise à déterminer si nous faisons ce que nous avons décidé de faire et si nous nous y prenons bien et non pas à régler l'importante question du bien-fondé de notre programme. C'est à la Division de la planification qu'il incombe de déterminer si notre initiative est opportune ou non. Cette division passe sans cesse en revue notre ligne de conduite et nos réalisations par rapport à ce que font ces pays

eux-mêmes, afin de décider s'il faut persister dans la même voie.

Le sénateur Cameron: Je pose cette question, parce que j'ai visité quelques pays émergents et que j'y ai constaté un gaspillage des ressources. Ou bien les efforts sont mal dirigés, ou bien il y a incompetence de la part des autorités. Voici une entreprise typiquement canadienne, tout près de nos frontières et qui devrait bénéficier de notre expérience en fait de programmes d'aide.

Une autre question qui se rattache à tout cela, et que vous avez mentionnée, porte sur l'aide conditionnelle. C'est une question très épineuse dans tous les pays. Vous avez dit, je crois, dans votre exposé, qu'il y avait 25 p. 100 d'aide conditionnelle au début et que cette proportion avait été portée à 33 p.100.

M. Strong: Quatre-vingt pour cent.

Le sénateur Cameron: C'est bien ce que je voulais dire; à 80 p. 100, c'est de l'aide conditionnelle.

M. Strong: Il y a deux choses à considérer. Les 25 p. 100 s'appliquent dans un contexte légèrement différent. En vertu des dispositions relatives à l'aide conditionnelle, tous les montants que nous accordons sont censés servir à acheter des biens et des services au Canada; en outre, ces biens et services devaient, au début, être d'origine canadienne dans une proportion d'au moins 80 p. 100, proportion qui a été ramenée récemment à 66 $\frac{2}{3}$ p. 100; ce qui, bien entendu, augmente la quantité des biens et services canadiens qui sont autorisés. Par contre, en vertu d'une autre disposition, nous pouvons utiliser jusqu'à 25 p. 100 des contributions du Canada à un projet donné, pour acquitter les frais encourus sur place. Cela signifie que cette fraction de l'aide est liée à l'application de cette disposition et non pas aux biens et services canadiens.

Le président: Vous êtes-vous fait l'avocat de ce pourcentage de 66 p. 100.

M. Strong: Vous comprendrez, messieurs les sénateurs, que selon les règles de la bureaucratie fédérale, il m'est impossible de répondre ici.

Le sénateur Haig: Autrement dit, vous refusez de répondre à la question?

Le président: Qu'il ait répondu ou non, permettez-moi de la poser sous une autre forme. Ce taux de 66 p. 100 convient-il toujours?

M. Strong: Oui, monsieur le président, je crois que c'est un pas important dans la bonne voie.

Le sénateur Cameron: C'est une des questions les plus épineuses dans ces pays; on dit que ce n'est pas réellement un programme d'aide aux Antilles, mais plutôt un stimulant aux exportations canadiennes.

La question suivante a trait à l'expédition de marchandises—dans notre cas, je suppose qu'il n'y a aucune restriction quant aux navires utilisés, car nous n'avons pas de marine marchande comme les Américains. Est-ce exact?

M. Strong: D'ordinaire, nous n'acquittons pas les frais d'expédition, car nous ne sommes habituellement pas en mesure d'affréter les navires. Ce fait a d'ailleurs suscité des critiques. En vertu du programme canadien, en effet, le pays recevant notre aide du Canada doit se charger de l'expédition et en acquitter les frais.

Le sénateur Cameron: Vous avez aussi parlé de l'administration; vous permettez que 25 p. 100 des fonds aillent à l'administration locale. A la page 170 du livre de M. Pearson, intitulé *Partners in Development*, il y a un excellent passage que je vous cite:

On peut bien excuser parfois les administrateurs des deux pays, frustrés et fort embarrassés, qui se demandent si la pénurie de papier carbone ne va pas faire échouer leurs programmes.

Le président: C'est ici, dans ce paragraphe.

Le sénateur Cameron: A la page 170.

M. Strong: Je puis vous assurer, monsieur le sénateur, que nous n'avons pas manqué de papier carbone.

Le sénateur Cameron: Je n'ai plus aucune question à poser en ce moment, mais j'aborderai un autre domaine plus tard.

Le président: Avez-vous d'autres questions se rapportant à celles du sénateur Cameron?

Le sénateur Robichaud: En ce qui concerne la teneur canadienne du programme d'aide, n'est-il pas vrai que lors de l'appel d'offres pour un projet donné, comme par exemple, une école destinée aux Antilles, on donne la préférence aux sociétés canadiennes ou à une société utilisant des matériaux canadiens dans une forte proportion? Je pose cette question parce que j'ai connaissance de quelques cas où ça n'a pas joué; on a engagé des architectes et retenu des services qui ont opté en

faveur d'un genre de bâtiment qui n'était pas disponible au Canada et il a fallu importer une partie des matériaux.

M. Strong: Les conditions régissant les approvisionnements sont rigoureusement appliquées et, s'il existe des cas où des projets ont été subventionnés, pour lesquels on n'a pas rempli ces conditions et qu'il n'y avait aucun montant alloué spécialement pour les frais locaux dont j'ai déjà parlé, cela signifie qu'on a violé...

Le sénateur Robichaud: Je pourrais peut-être préciser. Je fais allusion à un bâtiment quelconque, il s'agissait probablement d'une école destinée à la Guyane. J'ai obtenu ces renseignements purement par hasard.

J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Elle découle de renseignements que j'ai recueillis à Antigua, le printemps dernier. Je veux parler de l'école du village de Pares, à Antigua. Des Canadiens qui se trouvaient à Antigua m'ont parlé d'un envoi, qui comprenait, si ma mémoire est fidèle, le bâtiment ainsi que l'équipement de l'école, y compris les chaises et les pupitres. Tout est resté à l'abandon sur les quais pendant plusieurs semaines et beaucoup de matériel avait disparu lorsqu'on s'est décidé à transporter le tout ailleurs. On m'a dit qu'il n'y avait pas de surveillance, que le tout avait été déchargé là et laissé sur place. Est-il possible de suivre l'acheminement de ces envois, ou bien quelqu'un en est-il responsable?

M. Strong: Je ne sais rien dans le cas que vous citez. Je ne le nie pas, toutefois, et je pourrais certainement faire enquête. Cet incident particulier ne m'a pas été signalé. Pour ce qui est de l'administration sur place, nous dépendons des missions locales du ministère des Affaires extérieures. En vérité, la mission qui s'occupe des Petites Antilles est à Port of Spain, île de la Trinité, et elle doit s'occuper des huit îles. Elle s'acquitte extrêmement bien de ces fonctions. La société d'ingénierie que nous engageons pour surveiller certains projets fait le reste. L'une d'elles devait certainement être chargée de ce projet particulier et elle aurait dû normalement s'occuper de la réception et de l'inspection du matériel et de l'équipement. Autrement dit, ces cas sont prévus dans tout projet.

Le sénateur Robichaud: C'est justement ce que je voulais savoir.

M. Strong: En effet. Même avec la meilleure volonté au monde, on ne peut éviter que ça se produise; toutefois, lorsque ça se produit, nous sommes en mesure de trouver le

responsable, parce que nous ne tolérons pas que ça arrive.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, il s'agit là d'une plainte très généralisée, que l'on entend à propos de tous les programmes d'aide. Apparemment, de très grandes quantités de matériel se perdent ou se détériorent parce que, bien souvent, les autorités locales, soit par incompetence ou insouciance, ne s'en occupent pas. Il y aurait lieu, me semble-t-il d'exercer une surveillance plus étroite. Je ne critique aucun projet donné d'aide aux Antilles, car cette remarque s'applique à tous les programmes d'aide aux pays émergents.

M. Strong: Monsieur le président, l'un des problèmes les plus complexes de l'administration des programmes d'aide vient de ce qu'ils englobent une multitude de projets de peu d'envergure dans des domaines très variés, depuis l'agriculture jusqu'à la fabrication industrielle et même l'enseignement. Tous ces projets sont la responsabilité d'un très petit nombre de personnes. A titre d'ancien homme d'affaires, je m'étonne qu'on charge un aussi petit nombre de fonctionnaires du service extérieur, de surveiller la manipulation de tant de millions de dollars. Lucidement, ces personnes doivent travailler jour et nuit rivés à un service central où ils s'occupent—dans le cas des Antilles orientales—de huit îles distinctes, de huit gouvernements souverains, et d'où ils surveillent des dépenses de l'ordre de huit millions par année. Aucune entreprise privée au monde ne pourrait surveiller des dépenses de cet ordre avec un personnel aussi restreint.

Le sénateur Haig: Vous avez mentionné des dépenses de l'ordre de huit millions. Votre ministère ne dispose-t-il pas d'un calendrier des projets lui permettant de dépêcher un agent au point A, un autre au point B, et ainsi de suite?

M. Strong: En fait, nous procédons de façon très méthodique.

Le sénateur Haig: C'est ce que je veux préciser.

M. Strong: Toutefois, un des aspects du développement, qui est indéniable, c'est que tous les problèmes ne peuvent être pronostiqués et échelonnés à coup sûr. Les navires n'arrivent pas toujours au moment prévu, de même que les gens et les gouvernements n'a-

gissent pas toujours au moment voulu. Lorsque vous devez vous occuper de divers projets, cela en complique d'autant plus l'administration.

Le sénateur Laird: Pour en revenir aux missions des Antilles, je voudrais poser une question à M. Strong. Grâce aux bons offices de l'Association des parlementaires du Commonwealth, j'ai rencontré cet été quatre membres du Parlement britannique qui sont des experts en ce domaine, ce sont: MM. Don Chapman, Nigel Fisher, Elliott et Marks.

Ces deux derniers ont assisté à la dernière conférence régionale à laquelle a pris part le sénateur Robichaud. Or, M. Don Chapman m'a fait remarquer que le Royaume-Uni alimentait une bonne partie du budget des huit Petites Antilles, contribution qui passe inaperçue et pour laquelle le Royaume-Uni ne se voit attribuer pratiquement aucun mérite, tandis que le Canada construit des écoles et des choses concrètes dont on fait grand cas. Ça se peut, et compte tenu du fait que certains de ces pays voudraient avoir la haute main sur les projets entrepris pour leur venir une aide budgétaire à ces gouvernements en croyez-vous que nous devrions y consentir?

M. Strong: Vous soulevez un point important. N'oubliez pas que les Anglais fournissent une aide budgétaire à ces gouvernements en partie pour des raisons d'ordre historique. Ce sont d'anciennes colonies qui sont toujours dépendantes du Royaume-Uni et, à ce titre, elles en reçoivent une aide budgétaire depuis de nombreuses années.

Le Royaume-Uni tente de réduire graduellement cette aide budgétaire et préférerait subventionner des projets comme nous le faisons nous-mêmes.

Il existe, toutefois, une question encore plus fondamentale, concernant la nature de l'aide à accorder aux pays émergents. Les avis sont très partagés quant à l'opportunité de fournir ce que l'on appelle «une aide au programme général» qui n'est pas une aide budgétaire directe mais qui revient presque au même. Il s'agit d'une aide au programme général de développement d'un pays. Le pays qui accorde l'aide s'entend d'abord avec celui qui en bénéficie pour établir son programme de développement général et pour déterminer l'aide dont il a besoin pour le mener à bonne fin. Dans ce cas, l'aide accordée est plus générale. Elle peut prendre la forme de biens, elle peut prendre la forme de choses intangibles

comme un projet, mais qui permettent d'épargner des devises étrangères et, de ce fait, représentent un net apport à la réserve de devises étrangères.

Nous avons accordé à l'Inde et au Pakistan une aide de cet ordre. Lorsque nous fournissons à ces pays des vivres, par exemple, ou lorsque nous leur fournissons une grande variété de marchandises, leurs devises étrangères ne sortent pas et nous leur accordons ainsi une aide directe. En règle générale, nous ne l'avons pas fait dans les Antilles, parce que, entre autres choses, les besoins de ces pays, à l'heure actuelle, se font sentir dans des domaines qui se prêtent bien à l'aide sous forme de projets. Autant que je sache, ces gouvernements ne se sont pas réellement opposés à notre participation au développement de ces projets. Nous n'avons pas toujours été d'accord sur le choix des projets. Dans certains cas, les gouvernements bénéficiaires avaient leurs préférences et nous les nôtres.

Le sénateur Haig: Qui prend cette décision, monsieur Strong?

M. Strong: Nous n'appuyons un projet que si le pays intéressé en fait la demande. C'est la condition préalable. Toutefois, il ne suffit pas que le pays en fasse la demande. Nous étudions le projet et si, à titre d'exemple, on nous demande d'entraîner des chevaux pour...

Le sénateur Haig: La foire royale d'hiver.

M. Strong: Ou encore pour la garde à pied du premier ministre ou quelque chose du genre, au lieu de s'occuper d'améliorer la race des vaches laitières de l'une des îles, ou d'accroître la production industrielle ou, encore, d'un projet dans le domaine de l'enseignement, il ne fait aucun doute que nous proposerions autre chose.

Le sénateur Haig: Vous avez donc un droit de veto.

M. Strong: En un sens, oui. Nous rejetons le projet, mais nous ne les forçons pas à faire ce qu'ils ne veulent pas faire. Cependant, nous influençons certainement leurs propres priorités.

Le sénateur Haig: Merci.

Le président: Nous allons maintenant en terminer avec les questions qui font suite à celles du sénateur Cameron. Je voudrais faire une seule remarque, monsieur Strong. Vous dites que la région se prête mieux aux projets

qu'aux programmes, mais cette affirmation est contestée, ainsi que vous l'avez lu sans doute dans les témoignages faits au Comité et en particulier, je crois, dans celui de M. Demas. Nous aurons sans doute, en temps et lieu, des questions concernant la Banque antillaise de développement et d'autres entreprises de cette nature, mais il me semble que le débat opposant les programmes aux projets n'est pas clos.

Le sénateur Grosart: A ce sujet, monsieur Strong, voudriez-vous définir les termes «projets» et «programme» dans le contexte antillais?

M. Strong: Oui. Il se peut que nous abusions de ces termes. Lorsque nous parlons, en général, de notre programme des Antilles, nous parlons en réalité de tout ce que nous y accomplissons.

Le sénateur Grosart: Je veux dire par rapport à la teneur de ce vaste programme.

M. Strong: L'aide que nous accordons se rattache surtout à des projets particuliers, en ce sens que nous nous engageons à accomplir certaines choses, comme par exemple, construire un aéroport, construire une école et en fournir le personnel enseignant, aménager un port, fournir un bateau de pêche, tout ce qui a été dit dans ce qui précède. Il s'agit pour la plupart de projets.

Nous utilisons le mot «programme» pour décrire des activités, surtout dans le domaine de l'enseignement, qui font partie d'un tout visant à fournir des professeurs et des conseillers pédagogiques. On peut considérer chaque technicien que nous y envoyons, ou encore chaque professeur ou chaque conseiller, comme un projet particulier et, en ce sens, on pourrait employer le mot projet pour décrire l'un ou l'autre cas. Toutefois, vu que nous en envoyons assez régulièrement un certain nombre tous les ans, nous qualifions souvent cela de programme d'aide à l'enseignement.

Par contre, lorsque nous parlons de l'aide aux programmes, nous puisons dans le jargon international du développement: c'est une forme d'aide qui n'est pas de l'aide aux projets. Cette aide peut se traduire sous forme de vivres, de marchandises ou encore de fonds. Toute aide de cette nature qui n'est pas destinée à un projet particulier peut généralement être désignée sous le nom d'aide au programme.

Le sénateur Grosart: Faites-vous une distinction entre les deux pour la planification et l'évaluation?

M. Strong: Oh, oui, assurément. Voyez vous, la première étape de notre planification consiste à comprendre et à évaluer le plan d'ensemble de l'expansion du pays concerné. A présent, cette tâche nous est généralement facilitée dans une certaine mesure, car nous avons les rapports de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ainsi que d'autres études spéciales qui sont disponibles. Après avoir procédé à une évaluation, nous examinons ensuite le rôle spécial que le Canada est en mesure de jouer, et ce, évidemment, en tenant compte des moyens dont il dispose, de ce qu'il peut faire et en fonction d'un ordre de priorité dans la mise à exécution de ces projets.

Partant de là, nous avons des discussions avec eux, afin d'établir la marche à suivre pour une période de temps déterminée. Nous cherchons d'ordinaire à dresser des plans quinquennaux. Il n'est pas toujours possible de le faire, mais, en règle générale, nous nous en tenons aux plans quinquennaux. Nous en venons ensuite à un accord avec eux dans les grandes lignes relativement aux domaines où ils ont besoin de l'aide que nous sommes probablement en mesure de leur apporter et que nous sommes disposés à leur accorder. Ils nous présentent ensuite des demandes selon, et ils nous demandent alors une assistance que nous avons convenu d'être vraisemblablement en mesure de leur apporter.

Le sénateur Grosart: C'est beaucoup plus qu'un problème de sémantique.

M. Strong: En effet.

Le sénateur Grosart: Votre réponse me semble complète, mais un peu vague et il peut arriver qu'une réponse soit ainsi.

Vous avez déclaré que vous faites une distinction. Dans vos rapports, je n'ai jamais constaté de distinction entre les projets et les programmes. Avez-vous une liste sur laquelle on indique que tel et tel sont des projets et que tel et tel autre sont des programmes?

M. Strong: Non, nous n'en avons pas.

Le sénateur Grosart: Vous faites une distinction très générale?

M. Strong: Non. Nous établissons des distinctions précises, mais étant donné que le mot «programme» est ambigu, parce qu'il est employé à toutes les sources, nous ne soumettons pas de rapport de cette façon. Nous soumettons un rapport à l'égard de tous les projets, ainsi que dans les cas à l'égard desquels nous avons un programme d'aide comme l'Inde et le Pakistan par exemple...

Le sénateur Grosart: Non, je veux parler des Antilles.

M. Strong: Nous n'avons pas de programme d'aide pour cette région du globe.

Le sénateur Grosart: Vous n'avez pas de programme d'aide?

M. Strong: Non, sauf dans la mesure où notre programme d'éducation peut passer pour une sorte de programme d'aide.

Le sénateur Grosart: Avez-vous un programme agricole?

M. Strong: Nous avons un programme agricole, si vous employez ce mot dans cette acception—c'est pourquoi nous n'employons pas ce mot très fréquemment. Notre programme agricole englobe de multiples projets.

Le sénateur Haig: Nous sommes complètement perdus. Vous avez des programmes, puis des projets.

Le sénateur Grosart: Vous n'avez pas de liste départageant les programmes et les projets.

M. Strong: Me permettez-vous de faire la lumière sur ce point? Dans le jargon du développement international, l'expression programme d'aide est employée pour décrire, généralement parlant, une aide hors projet.

Le sénateur Grosart: C'est ce à quoi je viens.

M. Strong: D'ordinaire, cependant, c'est ce qui se produit habituellement quand nous parlons de notre programme relatif aux Antilles, nous voulons parler d'un ensemble de projets.

Le sénateur Grosart: Autrement dit, vous dites que vous n'acceptez pas le jargon international.

M. Strong: Absolument pas. Les deux conviennent passablement bien, Sénateur, mais ils prêtent à confusion comme nous l'avons vu ici. Il convient d'appeler programme un ensemble de projets ou de donner à un ensemble de projets le titre de programme, mais nous sommes nous-mêmes bien embarrassés, et c'est précisément pour éviter cet écueil que nous nous sommes efforcés de ne pas employer le mot «programme» dans nos rapports.

Le sénateur Grosart: Dois-je comprendre que vous croyez que d'après l'acception internationale du terme «programme» nous n'avons pas de programme d'aide aux Antilles?

M. Strong: Non.

Le sénateur Cameron: Puis-je intervenir? Au comité de la politique scientifique, nous avons éprouvé beaucoup de difficultés précisément à cause de cette question. Comment établissez-vous une nomenclature comparable qui s'applique sur le plan international? Et je

crois comprendre en lisant la documentation relative à l'aide qu'il y a là le même besoin; il nous faut avoir un programme Frascatti, ou quelque chose du genre, afin que les mots aient la même acception dans tous les pays participants. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

M. Strong: J'ai pris l'habitude de donner le nom de programme à notre programme d'ensemble; et ce programme, tel qu'il s'applique aux Antilles, par exemple, ne comprend qu'un ensemble de projets. Il serait probablement plus simple que nous appellions aide hors projet ce qu'internationalement on appelle programme d'aide.

Le sénateur Grosart: Mais vous voyez la difficulté qu'il y a à concilier la déclaration que vous venez de faire avec celle que vous avez faite plus tôt, à l'effet que vous n'avez pas de programme d'aide aux Antilles.

M. Strong: Je m'excuse d'avoir employé ce mot.

Le sénateur Grosart: Une autre question générale concernant les applications précises à l'égard des Caraïbes; je me suis intéressé aux différences qui ressortent de la comparaison des chiffres internationaux de nos affectations de fonds ou nos engagements avec le débit réel. Dans le rapport Pearson dont le sénateur Cameron a parlé il y a un moment, par exemple, le débit total est indiqué comme étant .28 du PNB du Canada, alors que selon les chiffres les plus généreux que j'ai en main les affectations réelles de fonds sont de .55 (en 1968). Pourquoi y a-t-il une telle différence entre les affectations de fonds ou les engagements et l'argent dépensé en fait?

M. Strong: Tout d'abord, sénateur, il y a toujours un certain délai entre le moment où les fonds sont alloués et le moment où ils peuvent être dépensés. On met souvent plusieurs années à réaliser un projet, à partir du moment où il est autorisé en principe jusqu'au moment où la conception précise et les études de génie sont effectuées, les contrats sont octroyés et la construction débute. Ces dépenses s'étalent sur une période de deux à trois ans, de sorte que même dans des circonstances normales, il y aurait encore retard. Ce décalage, bien entendu, s'accroît toujours au fur et à mesure que le programme prend corps, parce que si les affectations pour une année sont plus élevées que celles de l'année précédent, il y aura un décalage plus considérable entre les affectations et les engagements.

Durant plusieurs années, ce retard s'est accru parce que nous étions à mettre sur pied

notre organisation, en prévoyant que le gouvernement allait nous demander de faire davantage et mieux et durant cette période, nous avons procédé plus lentement à l'autorisation des projets. Nous ne comptons pas les autoriser selon les mêmes critères que nous avions suivi jusqu'ici. Nous nous sommes maintenant rendus compte de cet état de chose et je crois que cette année, nos dépenses réelles correspondront grosso modo à nos affectations. Cela signifie que nous avons accompli des progrès remarquables l'an dernier.

Le sénateur Grosart: Mais vous avez encore beaucoup à faire. En date du 30 septembre, vos dépenses étaient de \$155.9 millions pour l'année en cours. Allez-vous dépenser le reste de vos affectations durant les quatre derniers mois?

M. Strong: Selon nos prévisions, nos dépenses équivaldront à tous les crédits qui nous ont été alloués pour cette année.

Le sénateur Grosart: Et quelle est la somme de toutes les affectations?

M. Strong: Elle s'élève à \$338 millions.

Le sénateur Grosart: Vous avez donc dépensé plus au cours des quatre derniers mois que durant les huit premiers. Je ne dis pas cela pour vous critiquer, car je connais très bien les raisons de ce décalage, et j'admets d'emblée les motifs qui vous ont poussé à procéder à une nouvelle évaluation de tout le programme d'aide, si je puis employer ce mot ici. A présent, quel était à la fin de 1968 le montant total des fonds reportés?

M. Strong: Pour le programme global?

Le sénateur Grosart: Oui, et le chiffre pour les Antilles si vous l'avez.

M. Strong: Je ne l'ai pas en mémoire pour le moment, mais je sais que nous l'avons.

Le sénateur Grosart: Je soulève ces problèmes, car je ne doute pas que vous savez que les pays émergents formulent souvent cette critique vis-à-vis les pays développés.

M. Strong: Peut-être pourrais-je demander à mon collègue de chercher ce chiffre exact pour vous et vous le communiquer plus tard.

Le sénateur Grosart: Néanmoins, à la fin de 1969, le chiffre serait à peu près le même?

M. Strong: En effet. Et nous ne devons pas oublier que le rythme de nos dépenses s'accroît et il est très probable que nous allons très prochainement entamer la réserve accumulée.

Le président: Voici une question que j'aimerais poser pour faire suite à celle du sénateur Grosart; quand vous parlez du chiffre de \$338 millions, vous reste-t-il encore des fonds qui n'ont pas été dépensés?

M. Strong: En effet.

Le sénateur Grosart: La même somme restera à la fin de 1968?

M. Strong: En effet.

Le sénateur Grosart: Monsieur Strong, on me dit que les sept Petites Antilles ont été dans une certaine mesure oubliées dans le cadre des programmes internationaux d'aide au développement. A présent, je m'aperçois que depuis quelques années le Canada multiplie rapidement ses programmes d'aide et qu'il a fait beaucoup rattraper le temps perdu. Mais d'autre part que fait le secteur privé? Vous avez surtout parlé du secteur privé. Permettez-moi de vous poser la question ainsi: de façon générale le secteur privé canadien est considérablement à la remorque, si l'on tient compte de l'aide dispensée par le gouvernement de notre pays. Est-ce que cela vaut pour les Antilles?

M. Strong: Le secteur privé joue évidemment un grand rôle aux Antilles. Je n'ai pas de chiffres concernant les montants dépensés par le secteur privé dans ces îles, mais, par exemple, le secteur touristique est presque entièrement entre les mains de l'entreprise privée. L'agriculture commerciale par opposition à la petite culture pratiquée par les paysans est quasi une entreprise commerciale. La plupart des emplois créés dans ce secteur, et il s'agit de l'un des graves problèmes dans cette région, sont tributaires dans une très grande mesure de l'entreprise privée. Comme nous le signalions dans le rapport comme tel, ainsi que dans mes remarques liminaires, les initiatives gouvernementales pour établir une infrastructure et pour soutenir le secteur privé ne se traduisent pas par un grand nombre d'emplois. Par exemple, nos programmes d'aménagement d'aéroports constituent un stimulant direct à l'industrie touristique et le programme d'aménagement portuaire a stimulé le commerce entre les îles et a rendu possible l'exportation des produits agricoles. Ce sont là des initiatives prises en commun avec les entreprises privées. Mais je pense que dans cette région nous en serons bientôt au point où les initiatives strictement gouvernementales en vue de favoriser des projets de nature infrastructurale ne suffiront plus. Il deviendra sans doute nécessaire que l'entreprise privée songe à faire davantage. A pré-

sent, quant à savoir si le gouvernement décide de suivre cette voie pour compléter ces principaux programmes, c'est là une question politique que je ne saurais commenter, mais je conviens qu'il y a un très grand besoin d'initiatives plus nombreuses de la part de l'entreprise privée dans ces îles pour mettre à exécution ses projets. Les gouvernements ne sauraient le faire seuls. Comme vous le savez bien, ces îles ne forment pas une entité économique indépendante. Elles sont si petites qu'elles sont en fait dans la dépendance économique de l'Amérique du Nord: elles doivent se tailler une place dans une économie plus vaste au sein du continent nord-américain; et aucune d'entre elles n'est en mesure d'édifier une économie autonome. C'est pourquoi ce pays n'a pas le même choix qu'ont peut-être certains autres d'établir une économie entièrement contrôlée par le gouvernement.

Le sénateur Grosart: Pour ce qui est de la politique, procédez-vous à une évaluation constante des investissements du secteur privé?

M. Strong: Nous nous y intéressons vivement. Nous avons établi récemment une section des affaires et de l'industrie afin d'être plus en mesure de faire cela. A cet égard, nous avons accès aux études du ministre de l'Industrie et du Commerce. En outre, il y a eu récemment des études menées pour notre compte par l'Association privée de planification, toutes ces études ont pour but de réunir les renseignements dont nous avons besoin pour déterminer l'importance du secteur privé et, en particulier, l'importance du genre d'entreprise que le Canada pourrait favoriser.

Le sénateur Grosart: Avez-vous un moyen de déterminer la diminution de la balance des paiements du Canada pouvant résulter d'investissements dans ces pays par le nôtre?

M. Strong: Je pense que nous pouvons faire cela, mais nous n'avons pas entrepris ce type d'étude. Je ne suis pas sûr de saisir toute la portée de votre question.

Le sénateur Grosart: Eh bien, nous cherchons à équilibrer les investissements et ce qu'ils rapportent. Nous avons le même problème au Canada à l'égard des investissements étrangers. Je vous suggère de procéder à une étude qui démontrerait l'équilibre réel, les avantages et les inconvénients à l'égard de ces pays, ce serait très utile. Si le secteur privé retire plus que nous investissons, il faudrait que nous le sachions, et je suppose que votre organisation voudrait le savoir.

M. Strong: En fait, c'est ce à quoi nous nous employons. Je ne crois pas que nous ayons une évaluation complète des profits que retireraient les entreprises privées des Antilles, mais je suis porté à croire qu'ils sont inférieurs à ce que nous avons dépensé jusqu'ici. Je pense que les Antilles sont probablement un pays où le Canada investit plus qu'il ne retire.

Le sénateur Grosart: Cela nous ramène à la question du sénateur Cameron à propos du danger du néo-colonialisme. On nous a souvent dit qu'au cours des deux cents dernières années, la Grande-Bretagne a retiré plus qu'elle n'a jamais pu investir dans les Antilles britanniques. En tant que Canadiens, nous devons nous protéger contre de telles critiques, du moins en faisant en sorte d'être sur nos gardes pour parer à une telle éventualité. J'ai l'impression que les investissements canadiens améliorent sensiblement la situation économique des Antilles.

M. Strong: Je ne saurais pas entamer une discussion en connaissance de cause, je n'ai pas les données.

Le sénateur Grosart: Je veux seulement dire que nous devrions savoir, et cela rejoint certains témoignages au sujet de la récession du tourisme. On nous a déclaré que ce n'est peut-être pas un placement extrêmement profitable au point de vue du pays bénéficiaire.

Est-ce que l'aide que nous accordons aux Antilles, à chacune des îles, est proportionnelle à l'aide accordée par le Royaume-Uni?

M. Strong: Non. Évidemment, de façon générale, nous tenons compte de tous les facteurs afférents aux besoins de chaque pays, et l'appui du Royaume-Uni en est un. Nous savons cela et nous en tenons compte, mais nos affectations de fonds ne sont pas directement déterminées en fonction de l'aide du Royaume-Uni. Cependant, nous coordonnons très étroitement nos programmes généraux de développement avec ceux du Royaume-Uni.

Vous savez, je pense, qu'il y a eu une étude effectuée en 1966.

Le sénateur Grosart: En effet, l'étude tripartite.

M. Strong: En effet. Et depuis lors, nous sommes demeurés en contact avec les deux autres gouvernements qui y ont participé, ainsi qu'avec les gouvernements des îles concernées, et il y a continuellement des consultations. Le programme de transport aérien est probablement un excellent exemple. Nous avons dû conclure une entente avec le gouvernement de l'île relativement au montant des fonds disponibles, tant de la part du Royaume-Uni que du Canada, pour l'agran-

dissement des installations de l'aéroport. Le gouvernement de chaque île désire agrandir son aéroport et les sommes d'argent affectées par le Royaume-Uni et le Canada à cette fin ne sont pas encore suffisantes pour exécuter ces travaux dans des délais aussi courts, de sorte qu'il a fallu s'entendre sur un échelonnement, ainsi que sur l'action des Britanniques et sur notre marche à suivre. Cette entente a été préparée en commun avec les Britanniques et le gouvernement de chacune des îles intéressées. Nous avons donc établi un principe de consultation permanente.

Le sénateur Grosart: Est-ce que les Antilles britanniques bénéficient de l'aide d'autres pays que le Canada et le Royaume-Uni?

M. Strong: Si vous incluez, comme il est nécessaire de le faire, la Jamaïque, Trinité et la Guyane, il en est ainsi. Les huit Petites Antilles n'ont présentement aucune autre source d'aide, mais les autres Antilles reçoivent de l'aide de sources diverses. Les États-Unis fournissent de l'aide à la Guyane. La Barbade, Trinité-et-Tobago font déjà partie de l'Organisation des états américains et de la Banque interaméricaine d'expansion, alors que la Jamaïque est sur le point de les imiter; de sorte que ces états pourront recevoir des fonds de ces organisations.

Le sénateur Grosart: Comme défenseur spontané des sept Petites îles, cela me bouleverse, car non seulement elles ne reçoivent aucune aide officielle des États-Unis, mais elles n'en reçoivent aucune de la Banque mondiale ou d'une organisation multilatérale quelconque que je connaisse.

M. Strong: Ce sont des territoires dépendants. Ils sont semi-autonomes et n'ont pas encore acquis internationalement le statut d'état souverain. En outre, ils reçoivent suivant la base par tête d'habitant une aide beaucoup plus considérable que plusieurs autres pays, et leurs revenus par habitant sont relativement élevés par comparaison aux revenus de plusieurs autres pays moins développés.

Le sénateur Grosart: Tient-on compte du niveau du revenu par tête d'habitant pour décider de l'aide à accorder à un pays en particulier?

M. Strong: En effet, cela entre en ligne de compte.

Le sénateur Grosart: Est-ce un facteur très important ou peu important? Autrement dit, cherchez-vous à faire en sorte que certains de ces pays deviennent rapidement autarciques?

M. Strong: C'est là une question très générale et elle est soulevée dans le rapport de la Commission Pearson.

Dans le choix des pays, bien entendu, nous devons tenir compte de plusieurs facteurs. Les besoins, exprimés en fonction du revenu par tête d'habitant, ne sont jamais qu'un facteur mais combien important sur lequel il conviendrait de s'arrêter davantage. Personnellement, je crois que le développement devrait viser à éliminer la misère noire, qu'il faudrait peut-être moins aider (contrairement à ce qu'ont fait tous les bailleurs de fonds) ceux qui sont en train de s'enrichir—c'est ce qu'on appelle l'autarcie—parce qu'il est bien évident que ces pays peuvent s'affranchir de toute aide extérieure.

Le sénateur Grosart: Avec un revenu de \$400 ou \$500 par habitant?

M. Strong: Oui, les statistiques...

Le sénateur Grosart: Ce sont les «riches».

M. Strong: a n'est pas en soi l'unique moyen de connaître l'économie d'un pays. Il peut arriver qu'une bonne partie du revenu national ne soit pas équitablement distribuée entre tous les citoyens. Mais en général, c'est un assez bon indice; il en vaut bien d'autres.

Le sénateur Grosart: Quand il s'agit d'accorder votre aide aux Antilles, tenez-vous compte du statut politique des divers pays; comme par exemple, les pays indépendants, les pays associés et les pays coloniaux? Ces considérations entrent-elles dans vos décisions?

M. Strong: Si je comprends bien, le Gouvernement en tient compte. En principe, nous étions prêts à aider les pays indépendants ou qui se préparent à l'être au moment convenu. C'est pourquoi, nous avons considéré l'état semi-autonome de sept des huit Petites Antilles comme un statut d'indépendance pour les fins de notre programme.

Le sénateur Grosart: Mais vous accordez de l'aide à des pays dépendants, par exemple aux îles Caïmanes, Turks et Caïques.

M. Strong: Non, je ne le crois pas.

Le sénateur Grosart: Pourtant, on a aidé ces îles dans le passé. Je connais un expert qui a participé au programme de lutte pré-

ventive contre les moustiques dans les îles Caïmanes.

M. Strong: Aucune aide ne leur est accordée à l'heure actuelle. Il se peut que nous les ayons aidés auparavant, sur une échelle bien minime.

Le sénateur Grosart: En règle générale, vous ne vous occupez que des pays autonomes ou semi-autonomes?

M. Strong: C'est ça.

Le sénateur Grosart: Et cela présuppose que les autres territoires sont la responsabilité d'une puissance coloniale.

M. Strong: Exactement.

Le président: Sénateur Grosart, vous avez certainement d'autres questions à poser, mais pourrions-nous y revenir plus tard?

Le sénateur Grosart: Très bien.

Le sénateur Laird: Pour en revenir à nos moutons, j'aimerais vous lire une phrase du rapport sommaire de la 6^e Conférence régionale des Antilles, dont j'ai parlé il y a un instant. En voici le texte:

Le tourisme était précieux à court terme pour la rentrée de devises étrangères, mais trop aléatoire pour en faire la clé du développement à long terme.

Cette indifférence des pays antillais à l'égard du tourisme a toujours étonné certains d'entre nous, d'autant plus qu'ici au Canada les affaires touristiques semblent une valeur sûre. Cette attitude des pays antillais se justifie-t-elle?

M. Strong: Je comprends la réaction des populations locales face aux effets du tourisme chez eux. Il s'agit de petits pays, de petites collectivités. Le tourisme est une très vaste industrie qui pourrait y jouer un rôle prépondérant et transformer, de fait, tout le climat social et politique de ces îles. Il est assez normal qu'on craigne de voir le développement du tourisme supplanter d'autres domaines plus difficiles à améliorer et dont les résultats ne se feront sentir qu'à la longue,

et qui seraient beaucoup plus souhaitables sur le plan social. Je comprends tout cela; c'est légitime. Nous qui aidons et contribuons à l'expansion du tourisme, nous ne devrions pas l'oublier.

Certains types d'équipement touristique sont préférables à d'autres, certains doivent être plus appuyés que d'autres, mais il en est qu'on ne devrait jamais aider. Les casinos, par exemple, que prônent bien des gens ne correspondent pas aux aspirations de ces pays et nous ne voudrions pas les encourager dans cette voie.

Le sénateur Cameron: Au sujet du tourisme, j'aimerais vous signaler un article de Martin O'Malley dans le *Globe Magazine*. Il y décrit ainsi l'aspect négatif de cette industrie:

Le tourisme est une industrie qui rapporte et qui crée des emplois, mais une bonne partie de ces gains sortent du pays parce que les matériaux de construction et beaucoup d'aliments doivent être importés et que la plupart des hôtels appartiennent à des étrangers. Le tourisme attire des clients étrangers, mais creuse davantage le fossé entre les pauvres Noirs et les riches Blancs.

M. Strong: On ne peut nier que c'est un problème. Le point épineux, bien entendu, c'est la création d'emplois. Comme je l'ai dit déjà, c'est l'un des plus graves problèmes de ces îles. Le tourisme offre de sérieuses garanties de solution.

La population locale peut faire face à l'expansion du tourisme, et on peut attirer les investissements. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la valeur touristique de ces îles. Mais les autres entreprises qu'il faudrait réaliser dans ces îles sont beaucoup plus difficiles à mettre en route. Comme vous le savez, plusieurs de ces îles importent une bonne partie des denrées alimentaires de base dont elles ont besoin. On peut toujours acheter les fruits et les légumes locaux, mais on a relativement peu augmenté la production pour alimenter les marchés.

Il y a de quoi s'inquiéter du développement excessif du tourisme, mais ce dernier est appelé à devenir l'élément clé du développement de ces îles. En fin de compte, c'est à la fois souhaitable et inévitable. Les gouvernements intéressés et ceux qui les aident devraient essayer sérieusement de mieux équilibrer ce développement. Ils ne devraient pas adopter une attitude aussi négative à l'é-

gard du tourisme, mais faire en sorte qu'il s'accompagne d'autres formes de développement. Ainsi, le tourisme n'aurait plus cette priorité qui est très mauvaise sur le plan psychologique. Ce développement mieux équilibré permettrait aussi à ces gouvernements de tirer un meilleur parti du tourisme. Comme le sénateur Grosart l'a souligné, le tourisme n'est pas toujours un grand bienfait pour ces pays s'il s'accompagne de pertes de devises étrangères ou s'il implique qu'il faille se procurer à l'étranger une bonne partie des biens et des services que requiert l'équipement de l'industrie.

Le sénateur Robichaud: N'est-il pas vrai qu'il y a divergence d'opinions à ce sujet? Au cours de conversations avec la population locale, j'ai constaté que la grande majorité était pour une industrie touristique. Les autochtones y voient un excellent investissement pour l'avenir.

M. Strong: C'est vrai, monsieur le sénateur. L'opinion d'un grand nombre de personnes pondérées est à retenir. Je suis convaincu qu'il serait malavisé de concentrer tous les efforts sur le tourisme. Mais dire qu'il faudrait renoncer à tout développement touristique serait à la fois irréalisable et absurde.

Le sénateur Grosart: Est-ce que l'ACDI ou l'organisme qui l'a précédé a investi dans l'industrie touristique? Je ne parle pas d'infrastructure, mais d'investissement direct.

M. Strong: Non, nous n'avons pas injecté de capitaux dans l'industrie touristique. Mais en plus d'aider les programmes d'infrastructure dont nous avons parlé précédemment, nous avons accompli certaines choses, comme par exemple une école hôtelière qui a pour fonction de former des gens de métier.

Le sénateur Cameron: Il ressort de cette discussion monsieur le président, que le tourisme et l'agriculture (et peut-être aussi l'industrie du citron) sont des domaines productifs qu'il faut appuyer et exploiter pour assurer l'essor économique des Antilles. L'avenir de toutes ces industries dépend d'un plus haut niveau de formation professionnelle. L'aide du Canada s'est surtout traduite sous forme de contributions à l'enseignement, aux universités, de bourses d'études, etc. Selon vous, quelles devraient être maintenant les priorités de notre programme d'aide à l'éducation?

M. Strong: Je ne parle pas ici en pédagogie. Nous avons consacré beaucoup de temps et de réflexion à ce problème et les gouvernements des Antilles, vous le savez certainement, font de même. Ce qu'il importe de faire maintenant, c'est d'élargir les bases qu'a jetées l'Université des Antilles. C'est désormais une grande université, une importante institution régionale. Elle a joué un rôle de premier plan dans l'unification de la région. Et elle a formé des spécialistes de grand calibre en maints domaines. Elle veut maintenant agrandir et améliorer quelques-unes de ses facultés, en particulier celles qui sont liées plus étroitement au développement, notamment les facultés d'agriculture, de physique et de mathématiques. Quelle autre priorité trouver, sinon aider cette université à promouvoir son expansion et la qualité de son enseignement.

De plus, personne ne peut nier que cette région a surtout besoin d'améliorer la formation professionnelle et technique dans ses établissements scolaires. Nous faisons déjà beaucoup en ce sens, mais nous voulons faire davantage. En Guyane, par exemple, nous construisons une école professionnelle; il en est de même à Sainte-Lucie. Nous tenons à augmenter les fonds d'aide que nous distribuons pour subventionner ces entreprises.

Mais désormais nous nous attachons moins à certains points de notre programme d'aide: par exemple faire venir des Antillais au Canada, ou envoyer là-bas des professeurs réguliers, des professeurs qui vont simplement enseigner. Nous concentrons nos efforts sur la formation de professeurs. Je pourrais vous donner des chiffres éloquentes qui prouvent que le Canada reçoit des Antilles plus de professeurs qu'il ne leur en fournit.

Le sénateur Cameron: C'est vrai.

M. Strong: Nous recevons aussi plus de personnes qualifiées de toute cette région que nous ne lui en fournissons. En un sens, un des points de notre programme d'aide aux Antilles consisterait à former des gens qui finiraient éventuellement par contribuer à l'expansion économique du Canada.

Le président: C'est ce qu'on a fait valoir lors des audiences.

Le sénateur Thompson: Notre nouvelle politique de l'immigration ne traite-t-elle pas des compétences, de façon à inciter les personnes qualifiées à servir les intérêts de leur propre pays, et non pas ceux du Canada?

M. Strong: La plupart des citoyens des pays en voie de développement, même ceux qui s'inquiètent le plus de l'exode des cerveaux, ne s'attendent pas que des pays comme le Canada essaient de contenir cet exode en imposant des restrictions sévères à l'immigration. Ces pays doivent régler eux-mêmes ce problème. Le genre d'aide que nous pouvons leur apporter consiste davantage à améliorer leurs propres moyens de formation, à créer des emplois pour ceux qui sont formés dans la région, et à offrir aux spécialistes un environnement plus attrayant dans leur propre pays. Un des arguments qui ne laisse pas de surprendre, c'est qu'en fournissant des enseignants syndiqués aux Antilles, les îles éprouvent plus de difficultés à retenir leurs propres enseignants. Si ces pays peuvent se procurer des enseignants à traitements relativement bas ou à titre bénévole, ils ne sont pas tellement encouragés à augmenter les traitements de leurs enseignants. Il peut en résulter une plus grande perte d'enseignants.

Nous comprenons maintenant que les programmes d'aide au développement doivent être conçus davantage en fonction de la situation réelle de ces pays, et nous devons agir avec beaucoup de doigté pour ne pas aggraver de fait ce problème de l'exode des cerveaux.

Le sénateur Thompson: Vous avez dit précédemment que, en règle générale, vous ne faisiez plus venir de gens au Canada pour les former. Avez-vous pris cette décision par suite d'une étude du Plan de Colombo démontrant qu'un grand nombre d'étudiants voulaient demeurer ici après leur stage de formation?

M. Strong: Je ne dis pas que nous n'invitons pas de gens à venir se former au Canada, mais nous avons mis ce point de notre programme en veilleuse. Nous avons beaucoup moins de stagiaires. Nous prenons soin de ne faire venir au Canada que ceux qui ne peuvent recevoir une formation chez eux. Nous prenons soin de ne faire venir au Canada que ceux dont le pays d'origine aura réellement besoin après leur stage de formation. Nous avons considérablement réduit le nombre des stagiaires étrangers qui ne sont pas encore bacheliers.

Aux Antilles, nous avons un programme très intéressant qui, à mon avis, est un des meilleurs exemples de ce qu'on appelle un programme de formation d'un pays du Tiers monde. Tous les ans, nous offrons 130 bour-

ses d'études aux étudiants des Antilles britanniques pour qu'ils puissent fréquenter l'Université des Antilles. Ces bourses d'études permettent à ces étudiants de fréquenter leurs propres institutions régionales, ce qui est moins onéreux que de les faire venir au Canada. Nous leur donnons la chance d'étudier dans une institution plus indiquée sur le plan de la formation et de l'environnement dont ils auront besoin une fois diplômés.

Le sénateur Haig: Où est l'Université des Antilles?

M. Strong: Ses principales facultés se trouvent en Jamaïque, mais elle possède des services d'extension dans presque tous les pays antillais.

Le sénateur Haig: Il n'est pas nécessaire de se rendre en Jamaïque pour suivre tous les cours?

M. Strong: Non, mais il faut aller en Jamaïque ou à la Barbade pour suivre la plupart des cours universitaires, car les plus petits centres ne peuvent offrir l'éventail complet des disciplines.

Le sénateur Grosart: Nous nous occupons depuis longtemps aux Antilles de programmes de formation pédagogique des enseignants. A-t-on fait une enquête sur le sort éventuel de ces professeurs, par exemple combien sont restés et où sont-ils affectés?

M. Strong: Nous avons essayé, sénateur, mais ce n'est pas aisé. Nous n'avons pas confié ce travail à des experts de l'extérieur. Nous l'avons fait nous-mêmes, parce que nous sommes aussi qualifiés sur ce plan que n'importe quelle firme d'experts-conseils. Il est vrai qu'un bon nombre d'enseignants antillais ne sont pas demeurés dans leurs pays. Mais, sans en connaître le nombre exact, je sais qu'un pourcentage relativement élevé d'enseignants formés au Canada sont à pied d'œuvre aux Antilles.

Le sénateur Grosart: Parlez-vous de ceux qui ont été formés aux Antilles avec des fonds canadiens?

M. Strong: Il m'est plus difficile de spécifier la chose, car il n'y a pas encore beaucoup de diplômés.

Le sénateur Grosart: Le programme de formation des enseignants aux Antilles, il me semble, existe depuis cinq ou six ans au moins.

M. Strong: Parlez-vous des enseignants qui ont été formés?

Le sénateur Grosart: Des enseignants formés aux Antilles, grâce à des subventions du Canada.

M. Strong: Je ne connais pas de statistiques là-dessus, mais il n'y aurait rien d'étonnant à en trouver quelques-uns au Canada.

Le sénateur Grosart: Il me semble qu'il importerait de vérifier comme l'a suggéré le sénateur Cameron. Les pays en voie de développement ne s'en soucient pas, mais ils doivent avoir des bonnes raisons. Il a fallu vingt ans pour trouver la voie de l'aide au développement. C'est un fait unique dans l'histoire mondiale que je comprends, mais certain d'entre nous, en lisant les rapports et la documentation, ont l'impression que les pays bailleurs de fonds devraient vérifier davantage les aboutissants de leur aide par rapport aux objectifs poursuivis—un peu comme on fait au Canada par notre plan quinquennal de prévisions des dépenses.

M. Strong: Je suis d'accord avec vous, mais nous donnons la priorité à ce qui peut influencer sur nos décisions. Dans le cas de la formation des enseignants, quand bien même nous constaterions que 50 p. 100 de ceux qui ont été formés aux Antilles par nos soins sont venus s'établir au Canada, je me demande si cela changerait quelque chose au programme...

Le sénateur Grosart: Mais ça pourrait influencer la valeur et la portée de notre aide.

M. Strong: Oui, bien sûr.

Le sénateur Grosart: Au Canada, en vertu de certains programmes (celui des forces armées en est un), ceux qui sont formés aux frais de l'État doivent accomplir ensuite une certaine période de service. Je ne dis pas qu'il faudrait agir ainsi, mais nous devrions savoir quoi faire.

M. Strong: En guise de réponse, puis-je faire une distinction importante, entre l'aide consacrée à la formation de stagiaires au Canada, et celle qui consiste à consolider les institutions de formation pédagogiques des pays aidés?

Le sénateur Grosart: Si je comprends bien, la première forme d'aide (excepté dans le cas de l'Université des Antilles) s'adresse aux enseignants du niveau primaire et secondaire, tandis que la majorité des stagiaires formés au Canada sont du niveau universitaire,

exception faite de ceux qui fréquentent des écoles techniques.

M. Strong: Dans le cas des gens que nous faisons venir au Canada, nous leur faisons prendre l'engagement de retourner dans leur pays et nous voyons à ce qu'ils le fassent. Dans une très large mesure, je dirais dans 95 à 98 p. 100 des cas, ils retournent dans leur pays et nous le savons, car nous avons des renseignements. Par ailleurs, dans les écoles normales que nous finançons dans les pays mêmes, nous ne tenons aucun dossier sur les élèves. Nous ne demandons pas ce qui leur arrive par la suite. En fait, notre appui à cette institution n'est qu'un très petit facteur, en ce sens que nous avons fourni deux ou trois professeurs à des écoles normales des Antilles. Au point de vue statistique, il serait intéressant de savoir ce qui arrive à ces professeurs ou de connaître les critères établis, mais nous n'avons sans doute qu'un droit très incertain à cet égard. En réalité, nous nous contentons de les aider en fournissant parfois du matériel, mais plus souvent des professeurs d'écoles normales.

Le sénateur Grosart: Mais quelle que soit l'aide fournie, vous avez toujours le droit de demander si elle donne les résultats désirés.

M. Strong: Oui, bien sûr.

Le sénateur Thompson: Examinez-vous les chiffres de l'immigration en provenance des Antilles, en faites-vous un examen par profession? Il me semble que nous recevons beaucoup d'infirmières des Antilles et que c'est très avantageux pour nous. Je me demande si nous avons un programme de formation d'infirmières dans cette région des Antilles.

M. Strong: Nous n'avons pas contribué directement à la formation d'infirmières. Je connais les détails de l'immigration selon les professions. Il est assez évident qu'au point de vue économique, le Canada retire davantage des Antilles que les Antilles du Canada.

Le sénateur Robichaud: Le printemps dernier, on nous a dit qu'environ 15 p. 100 de ceux qui venaient étudier au Canada y demeuraient. Il s'agit d'infirmières, de mécaniciens-dentistes et de gens à ce niveau. L'été dernier, un message a été diffusé par les stations de télévision et de radio de l'Ouest canadien, peut-être aussi par ceux de l'Est, décrivant la situation déplorable du système d'éducation et des écoles élémentaires dans les Antilles du Commonwealth. On parlait en

particulier de la Jamaïque où il y aurait une grave pénurie d'instituteurs à ce niveau. On disait aussi que beaucoup de régions n'avaient à peu près pas de manuels scolaires et de fournitures. Qu'en pensez-vous?

M. Strong: Nous avons envoyé 108 écoles préfabriquées à la Jamaïque. Cette contribution importante a aidé à améliorer la situation de l'école primaire. Nous sommes bien au courant de ce problème, tout comme le gouvernement de la Jamaïque. Et nous essayons de faire notre part pour trouver une solution.

Le sénateur Cameron: Il y aurait autre chose à ajouter au sujet de la création de l'aide. Je veux parler des pertes causées par le gaspillage et le manque d'organisation. Y a-t-il des écoles pour former des cadres, des administrateurs? Faisons-nous quelque chose dans ce domaine?

M. Strong: Nous favorisons l'enseignement de la gestion des entreprises. Un programme présentement à l'étude prévoit justement une aide dans ce domaine. Je demande à mon collègue, M. Darling, s'il a des renseignements à ajouter.

M. Allen Darling (Chef de la division de la planification du programme pour les Antilles du Commonwealth, Agence canadienne de développement international): Il y a une école d'administration des affaires à l'Université des Antilles. En fait, il y a deux facultés: l'une à la Trinité et l'autre à la Jamaïque. Nous sommes présentement en pourparlers avec des universités canadiennes et avec l'Université des Antilles en vue d'organiser un programme pour relever le niveau et augmenter le nombre des cours offerts par ces écoles.

Le sénateur Cameron: Beaucoup d'étudiants de pays du Commonwealth viennent étudier ces matières à l'Université de Waterloo. Y en a-t-il qui viennent des Antilles? C'est au premier niveau du cours en administration.

M. Strong: J'ignore s'il y en a des Antilles, mais je pense que oui.

Le président: C'est un domaine qui m'intéresse et si on veut bien me le permettre, j'aimerais poser une question. Disons d'abord que jusqu'ici, j'ai vu M. Strong à l'œuvre dans des salles de conférence et que je l'ai souvent entendu exposer ses idées sur la compétence en administration, les techniques administratives et la mise en marché. A titre de question générale ou plutôt générique, je

voudrais demander si vous envisagez sérieusement cela comme une forme d'aide, mise à part la question de l'université. Je veux parler de cadres compétents, de spécialistes des questions de marché, parce que lors de toutes nos réunions, au printemps, on nous a répété que les Antilles n'avaient pas ces compétences essentielles. Ces pays n'ont pas le sens de la commercialisation et ne semblent pas pouvoir trouver le moyen de faire travailler efficacement leurs cadres. Voilà justement où un programme d'aide, surtout un programme canadien s'appliquant à l'aide fournie par le Canada, pourrait se révéler bien précieux.

M. Strong: Monsieur le président, vous venez de toucher un point vraiment délicat. La plupart de ces pays peu développés, surtout les Antilles, ont d'abord besoin de bons administrateurs et directeurs d'entreprises, car ils ont des ressources restreintes et pour bien utiliser ces ressources, ils auraient besoin d'une administration et d'une direction sûres qui font souvent défaut. S'il y a un point prioritaire, c'est bien celui-là.

Mais il est bien difficile de transposer un énoncé général de principes sous forme de programme particulier. Toutefois, je ne peux que préjuger la question, car je n'ai jamais fait d'études commerciales.

Le sénateur Cameron: Une sorte d'autodidacte, quoi.

M. Strong: Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une limite à la formation théorique dans ce domaine, surtout dans une économie qui se trouve, en fait, axée sur certaines aptitudes de niveau moyen, soit la sorte de formation commerciale qui est peut-être la plus nécessaire dans ces pays.

Ils ont de brillants économistes. Les Antilles ont produit quelques-uns des plus grands économistes du monde. Sir Arthur Lewis, par exemple, pourrait se mesurer à n'importe quel autre pair en matière du développement. Ils ont aussi des juristes de grande renommée, de sorte que la région ne manque pas d'hommes de calibre supérieur. Elle pourrait sûrement utiliser plus de cadres supérieurs, mais ce qui manque surtout, ce sont les cadres moyens. Certains de ces cadres doivent se former par la pratique et je ne veux pas dire que la formation théorique ne doive pas faire partie de la formation à la tâche. Les deux vont de pair et le sénateur Cameron, fort de l'expérience acquise à Banff, sera sans doute d'accord. Il me semble qu'on pourrait songer à organiser une école comme celle de Banff,

peut-être au niveau moyen plutôt qu'au niveau supérieur.

Le sénateur Cameron: C'est justement ce que je voulais dire, que ce travail doit se faire sur le tas, dans le pays même. On a besoin de cadres subalternes, mais les deux sont nécessaires pour les vastes applications du travail quotidien. Et le Canada pourrait donner un coup de main dans ce domaine. Je signale cependant que je ne postule pas cet emploi.

Le président: M. Strong vient de me montrer une lettre qui l'avertit qu'il devra nous quitter bientôt. Comme j'aimerais que tous les membres ici présents participent le plus possible à la discussion, je voudrais que d'autres posent des questions. Je vois le leader du gouvernement, au fond.

Le sénateur Martin: Aucune question.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, j'ai demandé quel était le rapport de l'aide officielle et de l'aide fournie par le secteur privé. M. Strong a-t-il ces chiffres?

M. Strong: J'ai la réponse à la question que vous aviez posée au sujet des fonds non déboursés.

Le sénateur Grosart: La question que je pose maintenant a trait au pourcentage d'aide officielle et au pourcentage d'investissements privés dans les Antilles.

M. Strong: Je n'ai pas ces chiffres, mais je puis vous donner des chiffres que vous avez déjà demandés et que je n'avais pas à ce moment-là, au sujet des montants non distribués. Et ce montant était de 342 millions, au 31 mars 1969.

Le sénateur Grosart: Un peu mieux que l'année passée?

M. Strong: Oui.

Le sénateur Grosart: Je vous prie de ne voir là aucune critique. Pour revenir à l'autre question, je suis étonné que vous n'ayez pas ces chiffres, car dans l'évaluation de programmes d'aide, dans le monde entier, c'est quand même un chiffre important.

M. Strong: Nous avons les chiffres des montants que nous fournissons, mais il est bien plus difficile d'obtenir des chiffres sur les montants que les pays en cause reçoivent. Et il n'est pas aisé pour le Canada, d'obtenir des chiffres sur les investissements canadiens selon les pays de destination.

Le sénateur Grosart: L'OCDE et le CAD publient des chiffres globaux et ils doivent en avoir le détail, sans quoi le total ne serait que de l'à-peu-près. Je sais que dans certains cas, on ne peut se fier à leurs chiffres.

M. Strong: Ils ont des chiffres globaux et nous aussi, et nous avons le montant global pour le Canada. C'est difficile, mais nous réussissons à établir ce montant et nous l'envoyons au CAD. Ce qui est à peu près impossible, c'est d'établir la destination de ces fonds. Nous pouvons dire que pour le Canada, le total des capitaux d'investissements sortis s'établit à tant, mais il est très difficile de savoir exactement où ces investissements sont allés.

Le sénateur Grosart: Monsieur Strong, voulez-vous dire que le BFS, le Conseil du Trésor, la Banque du Canada et le ministère des Finances sont incapables, tous ensemble, de déterminer la destination des investissements privés canadiens?

M. Strong: C'est ce que je pense, mais il me reste à m'en assurer. Pour l'instant, je pense que c'est impossible pour la bonne raison que nous n'avons pas de contrôle des changes et que nous n'avons aucun moyen de communiquer ces chiffres au gouvernement.

Le sénateur Grosart: Les capitalistes privés se contentent-ils de dire au gouvernement qu'ils vont investir des fonds à l'étranger sans préciser où?

M. Strong: Ils ne sont même pas obligés de le dire au gouvernement.

Le sénateur Grosart: Mais si nous fournissons de l'aide officielle aux Antilles, il est essentiel de savoir comment les montants se comparent aux investissements privés.

Le président: Ils ne sont peut-être pas tenus d'avertir le gouvernement au moment de l'investissement, mais ils doivent le faire dans leur prochain rapport annuel. Il doit y avoir cependant un certain décalage et le sénateur Grosart soutient que malgré ce décalage, ce chiffre reste quand même très pertinent.

M. Strong: Oui, d'accord, mais je dis que nous ne publions en aucune circonstance des chiffres sur les investissements canadiens dans chacune de ces îles.

Le sénateur Grosart: Je suis renversé. J'ai entendu des rumeurs inquiétantes dans d'autres comités au sujet de l'état déplorable de nos statistiques, mais cela, c'est le comble.

Monsieur Strong, je vous ai demandé si vous établissiez une comparaison entre l'aide

canadienne et l'aide britannique aux Antilles. Sauf erreur, vous avez répondu non. Toutefois, à la page 8 du rapport de recherches...

Le président: S'agit-il de notre rapport, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Oui, je dis le rapport de recherches. Ces chiffres me portent à croire qu'il en a peut-être été autrement dans le passé. Par exemple, le rapport de l'aide canadienne, c'est-à-dire l'aide officielle, à la Jamaïque, est de 2.77 par personne tandis que l'aide britannique est tombée à 0.1. Les chiffres sont donnés en livres sterling dans le cas de l'Angleterre et en dollars dans le cas du Canada. Par ailleurs, l'aide canadienne aux sept petites îles est de \$12. Voici certains chiffres de l'aide britannique: Îles Vierges, £40; Montserrat, £21.8; Saint-Vincent, £1.05; Grenada, £9; Dominique, £8.9; Saint-Christophe, £8.2; Antigua, £5; Sainte-Lucie, £4.2. Voilà pour les sept petites îles. Sans vouloir critiquer, il me semble que nous avons tendance à prendre la place laissée vacante par les Britanniques à la Jamaïque et à la Trinité et que nous concentrons peut-être trop nos efforts dans les pays riches au détriment des pays pauvres, bien que notre aide par tête d'habitant, pour l'ensemble des sept Petites Antilles soit très élevée.

M. Strong: Ces îles, toutes ensemble, sont considérées comme un pays, ou plutôt comme une région de concentration.

Le sénateur Grosart: Toutes les Antilles britanniques.

M. Strong: Oui, l'ensemble des Antilles britanniques.

Le sénateur Grosart: Oui, pour l'ensemble, mais pour ce qui est des sept petites îles, tel ne semble pas être le cas. Si l'on considère les chiffres par tête d'habitant, c'est de toute évidence une région de concentration, mais ne prenons-nous pas la place des Britanniques qui se retirent? Je ne dis pas que nous devrions le faire.

M. Strong: En fait, il n'en est rien, mais il est bien clair que si les Britanniques se retireraient, les besoins augmenteraient et il faudrait y faire face, mais nous ne cherchons pas à prendre la place des Britanniques et de fait, loin de là. Nous essaierions de combattre cette sorte d'attitude et en réalité, les Britanniques n'ont pas du tout diminué leur aide globale à cette région. Par ailleurs, ils n'ont pas augmenté leur aide, non plus, tandis que nous,

nous avons augmenté la nôtre. Ils essaient de supprimer graduellement leur aide budgétaire, c'est-à-dire l'aide directe qu'ils versent aux budgets de ces pays. Sauf erreur, M. Darling possède certains chiffres au sujet de l'aide britannique et en fait, les montants ont un peu augmenté de 1964 à 1968.

Le sénateur Grosart: Ce sont des chiffres pour l'ensemble des Antilles du Commonwealth?

M. Strong: Oui.

Le sénateur Cameron: Mais est-ce que les gouvernements des Antilles n'ont pas l'impression que vu le programme d'austérité de la Grande-Bretagne, l'aide britannique va diminuer? Les montants peuvent avoir augmenté un peu mais en fait, ils n'ont presque pas bougé. Ne craint-on pas de voir se créer ici un vide économique qui, s'il n'est pas comblé par le Canada, le sera par les Américains? Ne voyez-vous pas un véritable danger à cet égard?

M. Strong: Je n'ai jamais envisagé ce problème et je n'ai jamais pensé que c'était notre problème à nous. Pour ce qui est du développement, en oubliant un peu la question politique, nous aimerions en fait voir les Américains s'intéresser un peu plus à la région.

Le sénateur Cameron: Mais, les pays de cette région n'ont-ils pas dit que si l'Angleterre venait à ne plus prendre d'engagements à long terme nécessaires à leur mise en valeur, ils préféreraient des capitaux canadiens aux capitaux américains? Est-ce une affirmation exagérée? Je pose la question parce qu'on m'en a parlé plus d'une fois.

M. Strong: Beaucoup de petits pays ont plus peur des grands pays et comme les États-Unis sont plus proches et plus puissants, ils préféreraient probablement avoir affaire au Canada s'ils avaient à choisir, mais en somme, je pense qu'ils veulent surtout des capitaux pour assurer leur développement. Je n'ai pas constaté qu'on tenait beaucoup aux capitaux américains.

Le sénateur Cameron: Les Américains ont-ils contribué à la Banque du développement régional des Antilles?

M. Strong: Non, ils ne souscrivent pas aux capitaux de la banque, mais ils ont laissé entendre qu'ils mettraient probablement des fonds à la disposition de la caisse spéciale.

Le président: J'aimerais que vous donniez des détails, monsieur Strong. Je sais que le temps commence à presser, mais j'aimerais connaître le statut de la Banque de développement régionale des Antilles.

M. Strong: Le sénateur Martin, au nom du gouvernement, a contribué à la création de la Banque du développement régional des Antilles, il y a une dizaine de jours. Le protocole de création a été signé et la banque est officiellement ouverte. Elle a un capital souscrit de 50 millions, dont 30 millions versés par les gouvernements régionaux et 20 millions versés par le Royaume-Uni et le Canada, à part égale. La moitié des contributions initiales doivent être payées d'ici cinq ans et les autres sont rachetables. En outre, il y aura une caisse spéciale à laquelle l'Angleterre et le Canada ont accepté de verser des fonds et à laquelle les États-Unis ont laissé entendre qu'ils souscriraient probablement. Le Canada a parlé de verser pour débiter, quelque 5 millions de dollars à la caisse spéciale.

Cette banque a peu de capitaux. Par ailleurs, c'est une initiative très importante en vue de la mise en valeur de toute la région. Entre autres difficultés dont on a déjà parlé, il y a la question d'administrer des programmes d'aide dans un territoire composé de nombreuses petites entités, où il y a de petites entreprises et une faible population.

Le sénateur Grosart: Mais c'est justement là que ces entreprises sont nécessaires.

M. Strong: Oui, d'accord, mais une institution régionale qui dispose d'un personnel spécialisé et de cadres compétents peut rendre d'immenses services à toute la région, ainsi qu'aux pays bailleurs de fonds qui tiennent à ce que leur aide soit aussi productive que possible.

Le sénateur Grosart: Mais nous aurions le droit de nous inquiéter si la banque des Antilles, dont les capitaux sont souscrits par les gouvernements locaux, par le Canada et par le Royaume-Uni, venait à avancer des fonds à des entreprises privées américaines, ce qu'elle ne manquera pas de faire.

Le président: Cela m'amène à ma deuxième question. Porto Rico a-t-elle souscrit des capitaux?

M. Strong: Non.

Le sénateur Grosart: Non, vous dites.

Le président: Il en a été question.

M. Strong: Oui.

Le sénateur Grosart: Quel est le rapport entre la banque régionale et l'agence de développement régional qui a été recommandée par le groupe d'étude tripartite?

M. Strong: L'enquête tripartite recommandait l'agence ainsi que la banque régionale et en fait, cette agence a été fondée il y a 18 mois et son bureau central est à Antigua. Il a été recommandé, dans le rapport, que la banque soit financièrement affiliée à l'agence, ce qui reste improbable. Ce n'est pas fait officiellement et l'agence n'a encore pris aucun véritable essor.

Le sénateur Grosart: A-t-elle de l'argent?

M. Strong: Non, c'est surtout une agence de coordination. Dans ces pays, la coordination

est une chose difficile. Il faut que les pays veuillent se coordonner. Disons franchement que pour l'instant, l'agence ne joue pas un rôle de premier plan dans la région. La banque, elle, devrait devenir un instrument très important, surtout parce qu'elle a l'appui et la participation financière de chacun des pays membres et qu'elle sera en mesure d'avancer des capitaux.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, je me fais le porte-parole de tous les membres du comité pour remercier M. Strong d'avoir collaboré avec nous et d'avoir si bien répondu à nos nombreuses questions. La séance a été riche d'enseignements et je le remercie d'avoir fait la lumière sur une situation qui est très importante pour le Canada et pour chacun de nous. Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée.

de la Fédération. L'Agence de développement régional a été créée en 1964, sous la forme d'un organisme de droit public. Elle a pour but de promouvoir le développement économique et social des régions sous-développées de la Fédération. Elle est financée par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Elle a un conseil d'administration composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. Elle a un budget de 10 millions de dollars par an. Elle a financé de nombreux projets de développement régional, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'industrie. Elle a également financé des études de faisabilité et des études de marché. Elle a financé également des programmes de formation et de perfectionnement des cadres. Elle a financé également des programmes de recherche et de développement. Elle a financé également des programmes de coopération internationale. Elle a financé également des programmes de coopération régionale. Elle a financé également des programmes de coopération communautaire. Elle a financé également des programmes de coopération intersectorielle. Elle a financé également des programmes de coopération intergouvernementale. Elle a financé également des programmes de coopération interuniversitaire. Elle a financé également des programmes de coopération interprofessionnelle. Elle a financé également des programmes de coopération interculturelle. Elle a financé également des programmes de coopération interlinguistique. Elle a financé également des programmes de coopération interreligieuse. Elle a financé également des programmes de coopération interethnique. Elle a financé également des programmes de coopération interraciale. Elle a financé également des programmes de coopération intersexuelle. Elle a financé également des programmes de coopération intergénérationnelle. Elle a financé également des programmes de coopération interculturelle. Elle a financé également des programmes de coopération interlinguistique. Elle a financé également des programmes de coopération interreligieuse. Elle a financé également des programmes de coopération interethnique. Elle a financé également des programmes de coopération interraciale. Elle a financé également des programmes de coopération intersexuelle. Elle a financé également des programmes de coopération intergénérationnelle.

Le 1968 à 1967, l'Agence de développement régional a financé de nombreux projets de développement régional, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'industrie. Elle a financé également des études de faisabilité et des études de marché. Elle a financé également des programmes de formation et de perfectionnement des cadres. Elle a financé également des programmes de recherche et de développement. Elle a financé également des programmes de coopération internationale. Elle a financé également des programmes de coopération régionale. Elle a financé également des programmes de coopération communautaire. Elle a financé également des programmes de coopération intersectorielle. Elle a financé également des programmes de coopération intergouvernementale. Elle a financé également des programmes de coopération interuniversitaire. Elle a financé également des programmes de coopération interprofessionnelle. Elle a financé également des programmes de coopération interculturelle. Elle a financé également des programmes de coopération interlinguistique. Elle a financé également des programmes de coopération interreligieuse. Elle a financé également des programmes de coopération interethnique. Elle a financé également des programmes de coopération interraciale. Elle a financé également des programmes de coopération intersexuelle. Elle a financé également des programmes de coopération intergénérationnelle.

APPENDICE «A»

«L'AIDE CANADIENNE AUX ANTILLES
DU COMMONWEALTH»MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

par

L'AGENCE CANADIENNE DE
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
1969

INTRODUCTION

De 1958 à 1962, l'aide canadienne aux Antilles du Commonwealth s'est étendue à la Fédération des Indes occidentales, qui comprenait la Jamaïque, la Trinité-et-Tobago, la Barbade, les îles Sous-le-Vent et les îles du Vent. Des 10 millions de dollars de subvention répartis sur cinq ans que le Canada s'est engagé à verser à la Fédération, 7 millions ont été utilisés pour financer un réseau de transport entre les îles. Une partie importante de ce programme a consisté à fournir deux navires; le *Federal Palm* et le *Federal Maple*, au coût de 5.8 millions de dollars. Un quai en eau profonde valant un million de dollars a été construit à Saint-Vincent. Le reste du programme d'aide au transport prévoyait la fourniture d'une vedette pilote à moteur diesel pour la Barbade et des pièces diverses d'équipement portuaire pour les îles Sous-le-Vent et les îles du Vent.

Dès la mise en œuvre du programme canadien, on a favorisé aussi l'éducation dans chaque île de la Fédération. Un programme de coopération technique a été établi comportant, entre autres choses, la formation professionnelle et technique d'étudiants antillais au Canada et l'affectation d'enseignants et de pédagogues pour former des instituteurs aux Antilles. Sur le plan de la coopération économique, une entreprise importante a été la construction au coût de \$700,000 d'une maison d'étudiants sur le campus de l'Université des Antilles, à la Trinité. De plus, on a fourni à Saint-Christophe une petite quantité de matériel didactique. La dernière tranche du programme d'aide à la Fédération a consisté en projets d'aménagement et de retenue des eaux, à Montserrat et à Saint-Christophe, et d'un service d'aqueduc à Kingstown, dans l'île de Saint-Vincent. On a aussi financé une étude des ressources de la Dominique.

Pendant les deux années qui ont suivi la dissolution de la Fédération, l'aide canadienne a continué sous forme de programmes distincts pour chaque île. Les crédits votés ont servi surtout à compléter les projets d'équipement commencés à l'époque de la Fédération et à mener à bien sur une petite échelle le programme de coopération technique avec chaque île. Les nouveaux projets d'équipement qu'on a accepté d'entreprendre pendant ces deux années ont été la construction de quatre écoles primaires, (deux à la Grenade, la troisième à la Dominique et la dernière à Antigua) et l'érection d'un entrepôt dans le port de Saint-Christophe et d'un autre dans celui de Sainte-Lucie.

Ni la Guyane ni le Honduras britannique n'étaient membres de la Fédération et, pendant l'existence de celle-ci, ces îles ont obtenu de l'aide dans le cadre du Programme d'assistance technique au Commonwealth établi en 1958. Depuis la dissolution de la Fédération, ces deux colonies britanniques ont bénéficié des crédits affectés aux Antilles. Jusqu'au début de l'année financière 1964-1965, l'aide canadienne se limitait en grande partie à l'envoi d'enseignants et de conseillers et à l'octroi de bourses d'études au Canada. On a fourni à la Guyane de l'équipement pour une école technique et deux chouleurs. Le Honduras britannique a reçu du matériel destiné à une équipe d'arpenteurs.

L'abaissement d'un programme élargi d'aide, au cours de l'année financière 1964-1965, a permis d'augmenter considérablement l'assistance aux Antilles britanniques. Sur les crédits affectés à l'aide, on a alloué des sommes distinctes à la Jamaïque, à la Guyane, à la Trinité et à Tobago, y compris des prêts accordés pour la première fois cette année-là aux fins du développement. On a continué de répartir entre la Barbade, les îles Sous-le-

Vente et les îles du Vent, et le Honduras britannique aux fins de leurs programmes les fonds d'une subvention commune. On a aussi prévu la non-caducité des affectations de fonds. Conséquemment, on a pu reporter au crédit d'un pays ou d'une région les sommes allouées pendant chaque année financière jusqu'à ce qu'elles soient requises pour des dépenses découlant d'engagements convenus.

À la Conférence de juillet 1966 entre le Canada et les Antilles britanniques, il fut annoncé que l'aide canadienne à la région serait portée à 75 millions de dollars au cours des cinq années suivantes. Cette annonce se fondait sur des engagements prévus et autorisés en conformité du programme d'aide global que le Cabinet canadien avait approuvé en avril 1966. Cela permet de préparer les programmes de chacune des quatre années à venir jusqu'à concurrence du montant attribué pour l'année courante à chaque pays ou région. De plus, on peut prendre des engagements fermes concernant le programme prévu pour chacune de ces quatre

années jusqu'à concurrence de 75 p. 100 du montant alloué pour l'année courante. Une convention a été conclue à la Conférence aux termes de laquelle on a établi pour l'Université des Antilles un programme quinquennal qui sera financé au moyen d'une allocation spéciale.

Les différentes parties du présent document donnent un aperçu du programme d'aide du Canada à l'égard de chaque région qui a reçu des allocations distinctes depuis 1964-1965. L'exposé se termine par une déclaration générale sur les programmes futurs de coopération canadienne avec les Antilles britanniques. Deux appendices sont joints au présent exposé. A l'appendice «A», figurent tous les projets d'immobilisations menés à terme, et à l'annexe «B» tous ceux qui sont en cours.

JAMAÏQUE

Les fonds d'aide affectés à la Jamaïque depuis 1964-1965 se répartissent comme il suit:

	de 1964-1965 à 1968-1969	1969-1970	Total
	(En millions de dollars)		
Subventions.....	4.35	1.75	6.10
Prêts.....	14.75	3.50	18.25
Total.....	19.10	5.25	24.35

À part une subvention alimentaire de \$100,000 accordée en 1968-1969, la somme de 5.25 millions de dollars allouée en 1969-1970 est équivalente à celle de l'année dernière. Exprimée en fonction de la population jamaïcaine, l'aide canadienne s'est élevée à environ \$3 par tête d'habitant, en 1968-1969.

Notre subvention à la Jamaïque a servi presque exclusivement à financer le programme de coopération technique. Le 31 mars 1969, 25 enseignants et 7 conseillers techniques étaient à pied d'œuvre dans la région et 63 Jamaïcains suivaient au Canada des cours de formation professionnelle et technique.

Le programme de coopération économique financé par des prêts au développement s'est étendu à de nombreux secteurs d'activité. On a accepté de financer les matériaux de construction de logements urbains et ruraux destinés aux économiquement faibles, et de fournir 108 écoles rurales préfabriquées. On a entrepris aussi des projets d'aménagement de canalisations d'eau et d'égoûts à Kingston,

dans le quartier de Harbour View, et dans le secteur est de la paroisse de St. Mary. Actuellement, on envisage de poser des canalisations d'eau et d'égoûts à St. Andrews. Le ministère des Travaux publics a reçu de l'équipement canadien et on installe un réseau de communications sur ondes métriques reliant les organismes gouvernementaux. La construction du pont Olivier, première entreprise financée au moyen de prêts au développement, a été achevée en 1968. Inauguré officiellement en juillet 1968, on l'a nommé «Pont Bustemante» en l'honneur du premier Premier ministre de la Jamaïque. À l'automne 1968, on a accepté de fournir les matériaux nécessaires à l'érection de cinq petits ponts dans différentes parties de l'île. De plus, le Canada finance la préparation d'une étude des transports de l'île.

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Les fonds d'aide affectés à la Trinité-et-Tobago depuis 1964-1965 se répartissent comme il suit:

	de 1964-1965 à 1968-1969	1969-1970	Total
	(En millions de dollars)		
Subventions.....	4.35	1.75	6.10
Prêts.....	14.89	3.50	18.39
Total.....	19.24	5.25	24.49

La somme de 5.25 millions de dollars allouée en 1969-1970 équivaut à celle de 1968-1969. Exprimée en fonction de la population de la Trinité, l'aide canadienne s'est élevée à plus de \$5 par personne en 1968-1969.

La subvention accordée à la Trinité a servi presque exclusivement à financer le programme de coopération technique. Le 31 mars 1969, on comptait 23 enseignants et 8 conseillers œuvrant à la Trinité-et-Tobago et, aux termes de divers programmes, 56 étudiants de la région recevaient une formation professionnelle et technique au Canada.

Les prêts au développement ont financé l'équipement d'électrification rurale, l'équipement portuaire et les carcasses préfabriquées d'usines. Parmi les diverses études entreprises, on a récemment terminé celles qui ont

trait aux transports et aux ressources en eau, et on fait actuellement un levé aérophotogrammétrique. Des conventions sont intervenues en décembre 1968 aux termes desquelles on fournira, entre autres choses, de l'équipement hospitalier, de l'équipement supplémentaire pour l'électrification rurale, un prêt au développement des pêcheries et un prêt finançant des études de faisabilité. D'ici l'automne 1969, on aura fourni environ 3,000 têtes de bétail pour établir des fermes laitières sur des terres de la couronne qu'on destine à de petits cultivateurs.

GUYANE

Les fonds d'aide affectés à la Guyane depuis 1964-1965 se répartissent comme il suit:

	de 1964-1965 à 1968-1969	1969-1970	Total
	(En millions de dollars)		
Subventions.....	6.4	2.0	8.4
Prêts.....	5.5	2.5	8.0
Total.....	11.9	4.5	16.4

Les crédits alloués en 1969-1970 équivalent à ceux de 1968-1969, soit 4.5 millions de dollars; ce qui veut dire que l'aide canadienne s'est élevée à environ \$7 par tête d'habitant, en 1968-1969.

La subvention accordée a financé les projets d'aide technique et de coopération économique en Guyane. Au 31 mars 1969, on comptait 7 instituteurs et professeurs et 3 conseillers à titre de coopérants; entre-temps, 43 Guyanais faisaient un stage au Canada aux termes de divers programmes.

L'aide canadienne en capital accordée sous forme de subventions et de prêts se rattachait à l'origine à la fourniture de produits indispensables au maintien de l'économie; comme l'envoi de deux locomotives diesel, de maté-

riel pour combattre l'incendie et de matériel de construction routière. Récemment, on s'est efforcé de fournir de l'équipement et des services pouvant contribuer à l'expansion de l'économie. La «Guyana Airways Corporation» a reçu deux bimoteurs «Otter» du Canada. Une usine de conditionnement du poisson est en voie de construction à New Amsterdam. Un levé aérophotogrammétrique de la région septentrionale du pays est presque terminé et il a été convenu en 1968 d'étendre ce levé aux régions méridionales. Des offres ont été soumises pour la construction d'une école technique à New Amsterdam, entreprise qui sera financée avec des fonds canadiens. Nous y affecterons des enseignants canadiens et formeront au Canada leurs homologues guyanais.

appelés à les remplacer. De concert avec le Royaume-Uni, le Canada finance la construction des dix premiers bâtiments de l'Université de la Guyane. Le Canada s'occupe aussi d'un programme d'aide à la population amérindienne de l'intérieur de la Guyane.

ÎLES SOUS-LE-VENT ET ÎLES DU VENT, BARBADE ET HONDURAS BRITANNIQUE

Les fonds d'aide affectés depuis 1964-1965 aux territoires mentionnés ci-dessus se répartissent comme il suit:

	de 1964-1965 à 1968-1969	1969-1970	Total
	(En millions de dollars)		
Subventions.....	18.69	7.00	25.69
Prêts.....	.25	1.00	1.25
Total.....	18.94	8.00	26.94

La somme de 8 millions de dollars allouée en 1969-1970 est de 2 millions plus élevée que celle accordée en 1968-1969. Cette augmentation a permis au cours de l'année d'affecter des montants distincts à la Barbade (1.5 million) et au Honduras britannique (0.5 million). Seule la Barbade a bénéficié de prêts au développement. Exprimée en fonction de la population de la région, l'aide totale du Canada s'est élevée à environ \$9 par tête.

Dans l'introduction, nous avons déjà mentionné la construction de quatre écoles primaires et de deux entrepôts portuaires dans les Îles Sous-le-Vent et les Îles du Vent immédiatement après la dissolution de la Fédération. Ces projets ont été mis en chantier en 1964 et les crédits alloués à l'aide en équipement pour l'année financière 1964-1965 ont permis d'en couvrir le coût. Ces travaux de construction étaient presque terminés en 1966 et en prévision d'un programme d'aide de plus grande envergure à ces îles et à la Barbade, on a entrepris au printemps de 1966 l'étude économique de la région.

Depuis 1966, la planification du programme canadien d'aide à ces îles s'est fondée sur l'analyse des conditions économiques de leur développement futur figurant dans l'*Étude tripartite de l'économie des huit Petites îles*. L'étude tripartite, parrainée par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, a révélé que le secteur clé qui stimulera l'expansion économique autonome de la région est le tourisme. Tout en reconnaissant que l'industrie touristique devrait être financée par des capitaux privés, l'étude a souligné que les gouvernements de la région n'attireraient ces capitaux qu'en mettant au point l'infrastructure

nécessaire à l'expansion du tourisme, en particulier les services sociaux et les centres de formation du personnel hôtelier, l'amélioration des communications et du secteur agricole. L'étude a fait ressortir aussi que les efforts de développement des îles doivent être collectifs et elle a conseillé qu'une Agence de développement régional soit établie à ces fins. La réunion inaugurale de cette Agence s'est tenue en avril 1966, à Antigua. Finalement, le rapport fait remarquer que cinq des huit Petites îles comptent toujours sur les subventions du Royaume-Uni pour financer leurs dépenses budgétaires périodiques et qu'elles ont besoin par conséquent d'importants capitaux étrangers à des conditions de faveur.

Bien que l'étude tripartite ait indiqué la stratégie nécessaire à l'élaboration des plans d'aide future aux îles, on estime que l'organisation d'un programme fondé sur ses recommandations exigerait bien du temps et de longues discussions. C'est pourquoi, au cours des années financières 1965-1966 et 1966-1967, on a mis au point un programme de coopération économique fondé d'une manière générale sur l'ordre de priorité des besoins établis par le Rapport. Le Gouvernement canadien a lancé des projets d'adduction d'eau dans quatre des îles au coût de 1.15 million de dollars. De plus, il a entrepris de construire une école primaire dans chacune des deux îles et une école technique dans la troisième; il a donc affecté \$560,000 des fonds disponibles pendant ces deux années à la préparation des plans de ces bâtiments. Il a aussi fourni de l'équipement à l'Université des Antilles. La construction d'une aérogare à Montserrat a été approuvée et le projet de construction d'une

usine de conditionnement du poisson à la Grenada fait l'objet d'une étude préliminaire.

Au début de l'année financière 1967-1968, les gouvernements ont été informés que le Canada était prêt à établir un programme quinquennal d'assistance à la région. Il fut décidé de porter les efforts sur le transport aérien, les ressources en eau courante et les secteurs de l'enseignement, puis, d'affecter un million de dollars par an au minimum à chacun de ces secteurs. De plus, une somme de \$200,000 par an pour la même période a été affectée au développement agricole. Depuis le 1^{er} avril 1967, des progrès ont été réalisés dans la planification des projets particuliers à ces grands secteurs. On a approuvé l'agrandissement des pistes d'envol d'Antigua et de Sainte-Lucie ainsi que le revêtement de l'aéroport de Nevis. De plus, on va entreprendre la rénovation de la piste d'envol de la Dominique et l'étude préalable de l'emplacement d'un aéroport international dans l'île pour les réactés. Le programme d'adduction d'eau s'est fondé sur le travail accompli par l'Organisation panaméricaine de la Santé. Les plans d'une école primaire préfabriquée de dix classes sont terminés et vingt écoles semblables seront érigées au cours de l'automne 1969.

La coopération technique avec ces territoires est un élément de plus en plus important de notre programme d'assistance. Pendant l'année financière 1966-1967, le montant total des dépenses dans ce domaine s'est élevé à 1.2 million de dollars comparativement à un total de 1.5 million pour les trois années précédentes. En 1967-1968, on a versé une somme de 1.4 million de dollars au titre de l'aide technique et cette aide s'est maintenue au même niveau en 1968-1969. Le 31 mars 1969, on comptait dans la région 35 enseignants et 7 conseillers canadiens, tandis qu'il y avait 192 stagiaires au Canada.

Bien qu'on ait incluí la Barbade dans les plans de développement des îles Sous-le-Vent et des îles du Vent, l'aide du Canada à la Barbade a été limitée en ce qui concerne les immobilisations. En septembre 1967, on a consenti un prêt au développement de \$250,000 pour financer l'achat de vaches laitières et d'équipement. En novembre 1968, les gouvernements intéressés se sont entendus pour mettre à la disposition de la Barbade trois des vingt écoles primaires préfabriquées que le Canada fournit à l'ensemble de la région. En septembre 1968, on a affecté \$50,000 à la préparation de cartes basées sur une étude préalable en vue d'améliorer la répartition de l'impôt foncier.

Le Honduras britannique ne figure pas dans la planification du programme quinquennal de développement régional des Antilles du Commonwealth. A part un modeste programme de coopération technique, le Canada a versé une quote-part de \$565,000 pour la construction d'un pont à Belize.

UNIVERSITÉ DES ANTILLES

Comme on l'a déjà mentionné dans l'introduction, le Canada a accepté à la Conférence des Antilles du Commonwealth en juillet 1966 d'établir un programme spécial d'aide à l'Université. Avant cet accord, une maison d'étudiants avait été construite sur le campus de Saint-Augustin à la Trinité, en conformité du programme de la Fédération; en 1965 on a fourni de l'équipement pour la bibliothèque universitaire de Cave Hill, à la Barbade.

Aux termes des ententes conclues à la Conférence, le Canada s'est engagé à verser à l'Université une subvention annuelle d'un million de dollars pour une période de cinq ans allant de 1966 à 1971. Pour la mise en vigueur de l'accord, l'Université a été autorisée à traiter directement avec l'Agence canadienne de développement international au lieu de passer par les voies officielles des pays où ces collèges sont établis. On a mis au point un programme qui comporte la construction de bâtiments, l'octroi de bourses d'études à l'Université des Antilles et au Canada, et l'affectation de professeurs canadiens à l'Université des Antilles. Le programme de construction financé par le Canada comprend:

- a) Une résidence pour 120 étudiants sur le campus de Cave Hill.
- b) Un cercle pour le corps professoral sur le campus de Saint-Augustin.
- c) Des centres universitaires pour des cours extra-muros à la Dominique, à la Grenade, à Montserrat, à Saint-Christophe, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent.

Le budget établi pour construire et meubler ces bâtiments est de \$2,131,000, dont \$1,731,000 seront versés par le Canada. Le contrat relatif à ces projets a été adjugé en mai 1969. Le Canada a aussi accepté de réserver \$800,000 de la somme affectée au programme quinquennal pour agrandir la bibliothèque universitaire de Mona à la Jamaïque, et les pourparlers avec les administrateurs de l'Université se poursuivent en vue de mettre au point cette partie du programme.

La mise en application du programme de bourses d'études que subventionne le Canada se fera par étapes successives jusqu'à ce qu'on atteigne les niveaux suivants:

135 bourses annuelles d'études pour non diplômés à l'Université des Antilles.

28 bourses annuelles d'études supérieures au Canada.

5 bourses d'un an au Canada, offertes à des membres éminents du corps enseignant.

Le financement de bourses d'études dans un établissement scolaire à l'étranger constitue une innovation dans notre politique d'aide. Pendant l'année universitaire courante, on comptait 93 boursiers à l'Université des Antilles et, au Canada, 23 boursiers poursuivant des études supérieures, ainsi que 2 enseignants antillais. On pense qu'on atteindra le nombre maximum de bourses annuelles d'études au début de l'année universitaire 1969-1970 et que le coût annuel du programme à son maximum sera de \$335,000.

La troisième étape de notre programme d'assistance comporte l'envoi de professeurs canadiens à l'Université des Antilles. Ce programme est limité à environ 20 enseignants par an au coût annuel de \$350,000. Pendant l'année universitaire courante, 18 Canadiens enseignent dans 12 facultés. Dix professeurs résident à Mona, à la Jamaïque; cinq à Saint-Augustin, à la Trinité; et trois à Cave Hill, à la Barbade.

ÉLABORATION DES PROGRAMMES FUTURS

Au cours des quatre années qui ont suivi la Conférence de 1966 entre le Canada et les Antilles britanniques, l'aide canadienne à la région a atteint la somme de 77.6 millions de dollars. En laissant le niveau de l'aide à 24 millions en 1969-1970 et en 1970-1971, on atteindrait le montant total de 101.6 millions de dollars que le Canada s'est engagé à verser en cinq ans aux termes des ententes conclues avec les Antilles du Commonwealth à la Conférence de 1966. Les allocations de fonds à des projets distincts dans chaque territoire sont établies en collaboration avec les gouvernements intéressés pour identifier les objectifs de développement que peuvent soutenir les biens et les services canadiens. Un projet choisi pour bénéficier de l'aide canadienne fait normalement partie d'un programme global dans un secteur particulier de l'économie qui, de l'avis du Canada et du gouvernement intéressé, aura pour effet d'augmenter le revenu national.

La stratégie du développement dans les Petites Antilles orientales a été exposée dans l'étude tripartite sur laquelle on s'est fondé pour établir le programme d'aide canadienne

à certains secteurs de l'économie antillaise. Pour les projets d'aéroports, d'écoles et d'adduction d'eau qu'on a entrepris, on compte utiliser les affectations courantes à leur niveau actuel jusqu'à la fin de l'année 1970-1971. Le choix des projets spéciaux à entreprendre se fera au cours des deux prochaines années; cela comportera une réévaluation des secteurs actuels de l'aide afin de décider si le programme doit être retenu dans sa forme actuelle ou réorienté pour mieux répondre aux besoins d'une économie en évolution.

La Jamaïque et la Trinité ont préparé leurs projets de développement quinquennal à entreprendre pendant l'année en cours. La Trinité a communiqué un avant-projet en mars, mais le Gouvernement jamaïcain n'a pas encore soumis le sien à l'examen du Parlement national. De hauts fonctionnaires des gouvernements intéressés et de l'ACDI ont eu des entretiens préliminaires en vue de décider de la meilleure façon de programmer l'aide canadienne et d'appuyer les objectifs des programmes de développement.

Dans le cas de la Jamaïque, les entretiens ont mené à un accord aux termes duquel le Canada fournira des fonds pour le projet d'expansion de canalisations d'eau desservant cinq agglomérations de l'île, y compris le centre touristique de Montego Bay. De plus, on fournira de l'aide technique à l'Administration nationale des Eaux pendant deux ans, ce qui lui permettra, d'une part, d'entreprendre l'aménagement des canalisations et, d'autre part, de commencer la planification des installations futures tout en étayant l'administration des services existants. Par ailleurs, des Jamaïcains recevront une formation technologique au Canada pour remplacer éventuellement le personnel canadien. Ce projet, qui continue notre programme d'aide au développement des ressources hydrauliques de la Jamaïque, indique toutefois que l'ACDI s'efforce de faire un apport conforme aux ententes conclues avec la Jamaïque pour le développement soutenu d'un secteur particulier.

La planification de l'aide canadienne à la Guyane a permis aussi d'établir des projets spéciaux pour le développement futur de deux secteurs particuliers. Pendant les quatre derniers mois, on a entrepris l'étude des possibilités de réalisation d'un programme d'assistance à l'aviation civile du pays qui permettra de mettre sur pied un programme à long terme pour ce secteur. Dans le domaine de l'éducation, la Guyane établit un programme quinquennal de formation professionnelle et technique faisant partie intégrante de l'enseignement secondaire et qui sera financé par la

Banque mondiale. L'ACDI, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et la Banque mondiale met au point un programme de formation au Canada de spécialistes de l'enseignement technique et professionnel pour les nouvelles écoles. On pense que ce programme et les programmes d'aide canadienne à l'Université et à l'Institut technique de New Amsterdam absorberont les ressources administratives des cadres guyanais de l'enseignement jusqu'en 1973.

Le programme d'adduction d'eau en Jamaïque et les programmes d'aide à l'aviation et à l'éducation en Guyane ont été discutés avec les gouvernements intéressés pendant plusieurs mois. A mesure qu'on aura mis au point les projets spéciaux dans ces secteurs, il

est prévu que d'autres projets se développeront et pourront bénéficier de l'apport de biens et de services canadiens. C'est en se fondant sur ces projets de développement, qui continuent d'englober les secteurs clés de l'économie, qu'on entreprendra la planification de nouveaux projets canadiens dans la région.

Le Canada a aussi participé aux négociations visant à établir une Banque de développement régional pour les Antilles. Ces négociations, en cours depuis deux ans, ont été compliquées en avril 1968 par la décision de la Jamaïque de se retirer des pourparlers. Comme les gouvernements de la région désirent l'établissement de la Banque, on s'attend à ce que les négociations reprennent activement cet été.

APPENDICE «A»

Entreprises complétées

(NOTE: Toutes les entreprises ont été subventionnées, à l'exception de quelques-unes, financées par des prêts. Un (P) précède le nom des entreprises financées par des prêts.)

I. LA FÉDÉRATION DES INDES-OCCIDENTALES—de 1958-1959 à 1961-1962

Domaine des transports

(1) Cargos mixtes.....	\$ 5,868,092.31
(2) Port en eau profonde à Saint-Vincent.....	1,005,364.01
(3) Aménagement de ports et de quais dans plusieurs des îles.....	285,044.44

Domaine de l'éducation

(1) Résidence universitaire—La Trinité.....	696,423.78
(2) Matériel d'école de formation professionnelle—Saint-Christophe.....	29,499.91

Domaine des eaux

(1) Entreprises d'adduction d'eau—Montserrat.....	30,000.00
(2) Entreprises d'adduction d'eau—Saint-Christophe.....	371,053.88
(3) Aqueduc de Kingston—Saint-Vincent.....	16,331.05

Divers

(1) Film sur la Fédération.....	10,000.00
(2) Étude des ressources—La Dominique.....	34,717.34

II. APRÈS LA DISSOLUTION DE LA FÉDÉRATION—1962-1963 et 1963-1964

Domaine des transports

(1) Deux entrepôts—Saint-Christophe et Sainte-Lucie.....	100,000.00
--	------------

Domaine de l'éducation

(1) Quatre écoles—Antigua, la Dominique et Grenade (2).....	1,339,740.03
---	--------------

Divers

(1) Étude de faisabilité.....	10,225.68
(2) Matériel de levés—Honduras britannique.....	53,428.45
(3) Chouleurs—Guyane.....	29,176.65

III. ALLOCATIONS PAR PAYS—de 1964-1965 à 1968-1969

(A) JAMAÏQUE

Domaine des transports

(P) (1) Pont Olivier (Bustamante).....	445,000.00
--	------------

Domaine de l'éducation

(1) Matériel de formation professionnelle et technique.....	39,987.79
(2) Matériel d'école technique.....	171,092.78

Domaine des eaux

(1) Colonnes d'alimentation communautaires.....	150,414.04
---	------------

Divers

(1) Étude de l'industrie de la pêche.....	4,120.08
(2) Levé aérien.....	72,610.17

(B) LA TRINITÉ-ET-TOBAGO*Domaine des transports*

(1) Radiogoniomètre d'atterrissage—Aéroport Piarco.....	101,323.76
(P) (2) Levé.....	392,600.00
(P) (3) Matériel portuaire.....	336,844.73

Domaine de l'énergie

(P) (1) Électrification rurale—Stade I.....	650,000.00
---	------------

Exploitation des ressources naturelles

(P) (1) Levé hydrographique.....	340,000.00
----------------------------------	------------

Domaine de l'agriculture

(P) (1) Vaches laitières—Stade I.....	900,000.00
---------------------------------------	------------

Divers

(1) Études de développement.....	41,514.15
(2) Equipement de services d'incendie.....	19,824.89
(3) Rapports juridiques.....	1,984.00
(4) Films—Forces de l'ordre.....	846.15

(C) GUYANE*Domaine des transports*

(1) Matériel d'entretien des routes.....	460,392.95
(2) Locomotives diesels.....	374,750.37
(3) Avion bimoteur Otter.....	328,445.44
(4) Avion bimoteur Otter.....	500,000.00

Divers

(1) Aide aux Amérindiens.....	97,433.71
(2) Camions d'incendie et camions-bennés.....	38,869.99

(D) ÎLES SOUS-LE-VENT ET ÎLES DU VENT, BARBADE ET HONDURAS BRITANNIQUE

(i) Programme antérieur à l'étude tripartite (1965-1966 et 1966-1967)

Domaine des transports

(1) Vedettes—Antigua, la Dominique et Saint-Vincent.....	105,852.50
(2) Aérogare et entrepôt frigorifique—Montserrat.....	317,000.00

Domaine de l'éducation

(1) Matériel de bibliothèque—Université des Antilles, Barbade.....	125,484.26
--	------------

Domaine des eaux

(1) Réseau de distribution d'eau—Sainte-Lucie.....	350,000.00
(2) Étude des ressources—Montserrat.....	352,000.00
(3) Installations d'entreposage—Saint-Christophe.....	198,000.00

Divers

(1) Étude de l'industrie de la banane—Sainte-Lucie.....	50,000.00
(2) Transport de matériel hospitalier.....	37,997.15

(ii) Début de l'étude tripartite—1967-1968

Domaine de l'agriculture

(1) Engrais—Saint-Vincent et Sainte-Lucie.....	53,490.05
(2) Bétail—la Dominique.....	25,490.28

ENTREPRISES D'ASSISTANCE-ÉQUIPEMENT EN COURS

(NOTE: Un «S» précède chaque projet financé par des subventions et un «P», par des prêts.)

JAMAÏQUE

Domaine des transports

(P) (1) Étude des transports.....	\$ 500,000.00
(P) (2) Matériel pour cinq petits ponts.....	300,000.00

Domaine de l'éducation

(P) (1) Écoles primaires préfabriquées—108.....	1,550,000.00
---	--------------

Domaine des eaux

(P) (1) Canalisation d'égouts de Harbour Bay.....	825,000.00
(P) (2) Aqueduc de la commune St. Mary's.....	1,200,000.00
(P) (3) Kingston—Étude pour l'installation d'égouts.....	180,000.00
(P) (4) Programme des ressources hydrauliques.....	1,250,000.00

Divers

(P) (1) Réseau de communications à ondes métriques pour les ministères jamaïcains.....	760,000.00
(P) (2) Outillage pour le ministère des Travaux publics.....	670,000.00
(P) (3) Matériaux pour la construction de maisons.....	575,000.00
(P) (4) Matériel d'hôpital.....	700,000.00
(P) (5) Solde non réparti de l'étude de faisabilité.....	247,389.83

TRINITÉ

Exploitation des richesses naturelles

(P) (1) Levé aérien.....	1,500,000.00
(P) (2) Études de faisabilité.....	548,000.00
(P) (3) Outillage de pêche.....	250,000.00

Domaine de l'énergie électrique

(P) (1) Électrification rurale.....	1,266,000.00
-------------------------------------	--------------

Domaine de l'agriculture

(P) (1) Vaches laitières—Stade II.....	810,000.00
--	------------

Divers

(P) (1) Bois pour habitations à prix minime.....	400,000.00
(P) (2) Charpentes d'usines préfabriquées.....	800,000.00
(P) (3) Matériel d'hôpital.....	486,000.00

GUYANE

Domaine des Transports

(S) (1) Études de faisabilité et d'aménagement routier.....	300,000.00
(S) (2) Matériel de communication aérienne.....	165,000.00

Domaine de l'éducation

(S) (1) Université de la Guyane.....	1,200,000.00
(S) (2) Institut technique de New Amsterdam.....	1,170,000.00

Exploitation des richesses naturelles

(P) (1) Levé aérien.....	3,100,000.00
--------------------------	--------------

Divers

(S) (1) Usine de transformation du poisson à New Amsterdam.....	239,000.00
---	------------

ÎLES SOUS-LE-VENT ET DU VENT, BARBADE ET HONDURAS BRITANNIQUE

(i) Programme antérieur à l'étude tripartite 1965-1966 et 1966-1967

Domaine des transports

(S) (1) Pont à Belize—Honduras britannique.....	590,000.00
(S) (2) Construction de la jetée Bequia—Saint-Vincent.....	22,000.00

<i>Domaine de l'éducation</i>	
(S) (1) École de Grand Bay—La Dominique.....	850,000.00
(S) (2) École du village de Pares—Antigua.....	790,000.00
(S) (3) École Technique—Sainte-Lucie.....	1,000,000.00
<i>Domaine des eaux</i>	
(S) (1) Étude de localisation d'un barrage—Antigua.....	250,000.00
<i>Domaine de l'agriculture</i>	
(P) (1) Exploitation laitière—Barbade.....	250,000.00
<i>Divers</i>	
(S) (1) Entrepôt de poissons—Grenade.....	235,000.00
(ii) Début de l'étude tripartite—1967-1968	
<i>Domaine des transports (Pistes de vol)</i>	
(S) (1) Prolongement de la piste de vol de Beane—Antigua.....	2,382,000.00
(S) (2) Prolongement de la piste de vol de Coolidge—Sainte-Lucie.....	1,460,000.00
(S) (3) Étude de localisations—la Dominique.....	200,000.00
(S) (4) Modernisation de la piste de vol de Melville Hall —La Dominique.....	1,000,000.00
(S) (5) Asphaltage de la piste de vol de Newcastle—Nevis.....	220,000.00
<i>Domaine de l'éducation</i>	
(S) (1) Vingt écoles primaires préfabriquées.....	2,700,000.00
<i>Domaine des eaux</i>	
(S) (1) Canaux de distribution—la Dominique.....	347,000.00
(S) (2) Foureuses et accessoires de puits pour étude de distribution—Sainte-Lucie.....	100,000.00
(S) (3) Canaux de distribution—Sainte-Lucie.....	1,250,000.00
(S) (4) Canaux de distribution et étude —Saint-Vincent.....	425,000.00
(S) (5) Réseau collecteur à Coolidge Field—Antigua.....	260,000.00
(S) (6) Canalisations—Grenada.....	775,000.00
<i>Domaine de l'agriculture</i>	
(S) (1) Étude sur la provende—La Barbade.....	650,000.00
<i>Divers</i>	
(S) (1) Cartes pour la répartition des impôts—Barbade.....	50,000.00
(S) (2) Étude du Vieux Fort—Sainte-Lucie.....	100,000.00
UNIVERSITÉ DES ANTILLES	
(S) (1) Résidence des étudiants, Centres d'études des six îles et Club du personnel enseignant.....	1,731,000.00
(S) (2) Bibliothèque—Campus Mona.....	800,000.00
ENTREPRISES RÉGIONALES	
(S) (1) Ordinateur pour le recensement décennal.....	850,000.00

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Concernant:

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOIN:

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

21187-1



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

N° 2

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,
Que le nom de l'honorable soit substitué à celui de l'honorable
sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent
des affaires étrangères.

LA SÉANCE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 1969

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Concernant:
Que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ozerna-Owens*) soit substitué à celui de
l'honorable sénateur **LA RÉGION DES ANTILLES** partie du Comité sénatorial
permanent des affaires étrangères.

TÉMOIN:

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969: 19 novembre 1969

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Antilles et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1959:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restriction, la connaissance de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Antilles et, à leur rapport de temps à autre sur lesdites questions et

Que ledit comité soit autorisé à recevoir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaires aux fins ci-dessus, et au sein de l'édification et de l'embourgeoisement du pays déterminé, et à retourner aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déposés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1959:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Michel soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1959:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le nom de l'honorable sénateur Connolly (Gunn-Guzot) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davy sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT PORTER

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 19 novembre 1969

(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 h. 05.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Choquette, Connolly, Gouin, Grosart, Haig, Laird, Martin, McLean, Phillips, Rattenbury et Yuzyk. (14)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint chercheur auprès du Comité.

Le Comité reprend l'étude de certaines questions touchant la région des Antilles.

Il est ordonné—Qu'un «Rapport sur les relations du Canada avec les pays de la région caraïbe», rédigé par le ministère des Affaires extérieures, soit imprimé en appendice aux délibérations du Comité (*Voir l'Appendice «B» des délibérations d'aujourd'hui*).

Le président du Comité (le sénateur Aird) présente le témoin:

L'honorable Mitchell Sharp

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Le ministre est remercié pour sa contribution aux travaux du Comité.

A midi et 45 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Secrétaire du Comité,

E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 19 novembre 1963

(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 h. 05.

Présent: Les honorables sénateurs Aird (président), Cameron, Carter, Chouinette, Connolly, Gouin, Grosart, Haig, Laird, Martin, McLean, Pashig, Rattienbury et Taylor. (14)

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint technique auprès du Comité.

Le Comité reprend l'étude de certaines questions touchant la région des Antilles.

Il est ordonné qu'un rapport sur les relations du Canada avec les pays de la région caribéenne, rédigé par le ministre des Affaires étrangères, soit imprimé en appendice aux délibérations du Comité (voir l'appendice aux débats de ce jour).

Le président du Comité (le sénateur Aird) présente le témoin:

L'honorable Mitchell Sharp

Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

Le ministre est remercié pour sa contribution aux travaux du Comité.

A midi et 45 minutes, le Comité ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Secrétaire du Comité

E. W. Innes

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 19 novembre 1969.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Messieurs les sénateurs, comme vous le savez, notre rencontre de ce matin permettra de conclure la seconde phase de notre enquête sur les Antilles, au cours de laquelle nous avons étudié les relations officielles du Canada avec cette région.

Pour des raisons d'ordre général, il a été prévu que la dernière séance engloberait l'éventail complet des initiatives et des intérêts du ministère des Affaires extérieures.

Au cours de nos réunions précédentes, tenues depuis le mois de février dernier, nous avons pu nous faire une idée précise des problèmes de la région et des relations officielles entretenues par le Canada dans le domaine du commerce, de l'immigration et de l'aide à l'expansion. Messieurs les sénateurs se souviendront qu'il y a deux semaines, nous avons entendu M. Maurice Strong, représentant de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ces diverses audiences ont engendré un grand nombre de questions précises et ont également préparé le Comité pour une étude de l'orientation générale des politiques du gouvernement canadien.

La perspective diplomatique des relations du Canada avec une certaine région embrasse évidemment l'aspect le plus général de tout genre de relation, tant officielle qu'officieuse, ainsi que l'ensemble des questions politiques en cause. Il est donc extrêmement heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, soit en mesure de témoigner à ce point, et de nous faire part de l'opinion diplomatique de son ministère. Nous sommes particulièrement reconnaissants qu'il se soit mis si rapidement à notre disposition dès son retour d'une mission d'information à la fois fatigante et, je l'espère profitable, au Moyen-Orient.

Le commerce et les tarifs douaniers sont d'une extrême importance dans nos relations avec les Antilles; nous sommes donc particulièrement privilégiés

de bénéficier des propos de M. Sharp, qui possède une expérience considérable et diversifiée dans le domaine des politiques.

Le rapport le plus utile rédigé par le ministère n'englobe que les pays caraïbes membres du Commonwealth, étant donné qu'une étude complète des pays non affiliés de cette région ne sera disponible qu'après le parachèvement du rapport sur la politique latino-américaine. Je suis cependant persuadé que M. Sharp sera prêt à répondre à toute question qui pourra lui être posée au sujet de nos relations avec ces autres pays des Antilles.

Je devrais peut-être donner quelques précisions sur la formule utilisée lors de nos réunions. Comme vous le savez, les sénateurs ont pris connaissance du mémoire. Notre service de recherche a rédigé et remis à nos membres du Comité des observations sur ce document. Lors de la période de questions, nous nous efforçons de suivre le processus suivant: Un sénateur pose la première question, à laquelle participent, nous l'espérons, toutes les autres personnes. M. le sénateur Robichaud devrait ouvrir le débat, mais je suis au regret d'annoncer qu'il sera absent ce matin par suite d'un rendez-vous urgent. J'ai donc demandé au sénateur Grosart de bien vouloir prendre sa place, et ce dernier a accepté avec plaisir.

Pour diverses raisons, dont plusieurs remontent à bon nombre d'années, je suis personnellement très heureux de vous voir parmi nous, monsieur le ministre, et je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Je suppose, M. Sharp, que vous désirez tout d'abord prononcer quelques mots d'introduction; après quoi, je demanderai à M. Grosart de prendre la parole et je dirigerai les débats comme il se doit.

L'honorable Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je vous remercie, monsieur le président. Messieurs les sénateurs, j'aimerais tout d'abord vous remercier vivement d'avoir organisé cette réunion du Comité à ma convenance. Je crois comprendre que la date normale de la séance a été remise jusqu'à aujourd'hui afin de me permettre d'y assister.

Comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, ma visite au Moyen-Orient a été très intéressante

et profitable. Je ferai aujourd'hui à ce sujet une brève déclaration à l'occasion de l'ouverture de la Chambre des communes, et j'envisage qu'elle donnera lieu à certaines discussions.

Permettez-moi également de vous féliciter de vos installations. Le Sénat se modernise, et j'en suis fort impressionné!

Je dois en effet féliciter les sénateurs pour ces aménagements; le Sénat fait des progrès, et je suis particulièrement frappé par la présence d'une cohorte de caméramen et autres. Il s'agit d'une chose qui se produit rarement lors des réunions des comités de la Chambre des communes et qui indique que le Sénat prend peu à peu de la maturité. Sous la direction de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il démontre en outre une connaissance des sujets à l'étude qui rehaussera, j'en suis sûr et en autant que cela soit possible, le prestige du Sénat canadien.

Le président: Je ne veux pas vous interrompre, monsieur le ministre, mais je crois que c'est la première fois que le Sénat a été accusé d'un manque de maturité!

Le sénateur Grosart: Il s'agit de la nouvelle «image Martin».

L'honorable Mitchell Sharp: Monsieur le Président, honorables sénateurs:

Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de me présenter devant le Comité du Sénat sur les relations étrangères pour parler des relations du Canada avec les pays de la région des Antilles.

Je sais que vous avez eu l'avantage d'entendre un bon nombre d'autres témoins, dont certains sont des spécialistes distingués qui vivent et qui travaillent aux Antilles et qui vous ont parlé des problèmes liés à l'économie et au développement de cette région. Vous avez entendu également les témoignages de divers ministères du gouvernement canadien: des hauts fonctionnaires, spécialistes du commerce extérieur, vous ont parlé du commerce du Canada avec cette région, des représentants du ministère de l'Immigration vous ont parlé de l'immigration en provenance des Antilles et monsieur Strong a traité devant vous de nos programmes d'aide au développement de la région. Au cours de réunions futures, vous aurez l'occasion, je crois, de passer en revue l'activité que notre secteur privé exerce dans la région des Antilles.

Dans la lettre qu'il m'a adressée au sujet des travaux de votre Comité, votre président m'a demandé si mon ministère pourrait rédiger un rapport sur l'état actuel des relations du Canada avec les pays des

Antilles. Le rapport, écrivait-il, pourrait traiter, entre autres choses, de la Conférence Canada-Antilles tenue à Ottawa en 1966 et des mesures qui ont pu y faire suite, ainsi que notre attitude à l'égard de l'élargissement de la coopération régionale à l'intérieur des Antilles. Un tel document relatif aux pays des Antilles membres du Commonwealth a été établi et distribué aux membres du Comité. Comme on l'a communiqué à votre président, la seconde partie du rapport qui traite des rapports que le Canada entretient avec les pays latino-antillais ne sera pas disponible avant que soit terminé la révision de la politique canadienne à l'égard de l'Amérique latine. Enfin, même si je n'ai nullement l'intention, ici, de m'étendre longuement sur cet aspect particulier de la question, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il existe des territoires français dans les Antilles: la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Afin de mieux équilibrer notre politique vis-à-vis de ce secteur géographique, je crois que nous devrions dans un avenir pas trop éloigné établir des rapports avec ces territoires qui font partie de la France.

J'aimerais durant ces quelques minutes vous exposer brièvement les grands objectifs que poursuit la politique canadienne à l'égard des Antilles et insister sur les événements récents ou actuels qui contribuent à une recrudescence de la coopération entre les pays de cette région.

A l'époque de la Conférence de 1966, les objectifs canadiens à l'égard des pays des Antilles membres du Commonwealth étaient, en quelques mots, les suivants: (1) démontrer le désir sincère du Canada de multiplier ses contacts avec ces pays; (2) favoriser la création de liens économiques et promouvoir la coopération en conciliant le développement économique avec les projets d'investissement; (3) soutenir les mouvements favorables à la coopération économique et politique dans les Antilles du Commonwealth; (4) favoriser la consultation politique avec les pays antillais, tout en respectant leur intégrité individuelle et collective.

Au cours de la Conférence de 1966 et par la suite, les pays de la région se sont rendu compte que des relations plus étroites exigeaient des changements dans les méthodes et les modalités traditionnelles de leur commerce extérieur. Un pas important en ce qui concerne la coopération économique régionale a été fait en octobre 1967 quand les chefs des gouvernements antillais ont accepté l'établissement d'une Zone de libre-échange des Antilles (CARIFTA) devant entrer en vigueur en mai l'année suivante. En vertu de cet accord, les gouvernements en cause ont décidé d'abolir les droits de douane à l'égard de tous les produits qu'ils échangent entre eux, sauf quelques-uns,

qu'ils ont réservés. Les pays les plus développés du groupe espèrent abolir d'ici cinq ans les droits de douane qui frappent les articles réservés; les petites îles, pour leur part, ont dix ans pour réaliser ce projet. Il y a à Georgetown un petit secrétariat chargé de faire appliquer les articles de l'accord et de partager les marchés selon les renseignements fournis par les membres concernant l'offre et de la demande. L'accord existe depuis dix-huit mois seulement; les données statistiques complètes concernant les échanges ne sont disponibles que jusqu'à la fin de 1968, c'est-à-dire sept mois après l'entrée en vigueur de l'accord. Toutefois, d'après ces renseignements, il semble certain que cet accord, qui, évidemment, exclut le Canada, l'Angleterre et les États-Unis, a eu pour effet de stimuler l'intérêt envers les échanges régionaux.

Une initiative prise lors de la Conférence de 1966 entre le Canada et les Antilles du Commonwealth a porté fruit cette année. Les chefs politiques des Antilles qui se sont rencontrés il y a trois ans à Ottawa ressentaient le besoin de créer une Banque de développement qui servirait à financer les entreprises contribuant au développement des petites îles de l'est des Antilles ainsi que celles qui profiteraient à la région dans son ensemble. Après des études détaillées et de nombreuses réunions, on est parvenu, en juillet dernier, à un accord visant à la mise sur pied d'une Banque régionale de développement des Antilles. Cette institution a pour objectif principal de stimuler le développement par l'intermédiaire de ses opérations de prêt et de catalyser les investissements étrangers dans la région des Antilles. Le 18 octobre, à Kingston, était signé solennellement l'instrument officiel qui faisait naître la Banque. Dès le départ, le Canada a accepté de faire partie de la Banque en qualité de membre extra-régional et de contribuer à la formation de son capital effectif ainsi que du Fonds spécial qui fera des prêts à des conditions avantageuses. Le capital total se monte à 50 millions de dollars dont 10 millions sont fournis par le Canada, qui accorde également au Fonds spécial la somme de 5 millions de dollars à verser en 5 ans. On prévoit que la première réunion d'organisation de la Banque aura lieu au début de 1970 à la Barbade.

Ces dernières années, les gouvernements des Antilles du Commonwealth ont pris de plus en plus l'habitude de se consulter sur les questions d'intérêt commun. Je viens de mentionner le petit Secrétariat établi à Georgetown pour administrer l'Association de libre-échange des Antilles. En 1968 il fut décidé de transformer cet organisme en un Secrétariat de la

région des Antilles dont les fonctions accrues consisteraient entre autres: (1) à s'occuper des conférences des chefs d'État, tenues de plus en plus souvent; (2) à appliquer les décisions prises aux conférences des chefs d'État; (3) à fournir tous les services nécessaires au Conseil des ministres établi pour surveiller l'Association de libre-échange des Antilles; (4) à considérer et à étudier les propositions ou les suggestions de coopération ultérieure dans la région.

Les gouvernements régionaux, s'inspirant de l'*Étude tripartite de l'économie des huit petites îles*, dont la Barbade, les îles Sous-le-Vent et les îles du Vent, étude effectuée en 1966, ont établi en 1967 une Agence de développement régional, qui a tenu sa première réunion officielle en 1968. Comme le Royaume-Uni et les États-Unis, le Canada est d'office membre de l'Agence, où il est représenté par son haut commissaire à Port of Spain. Les principales fonctions de l'Agence consistent à revoir les programmes de développement des pays membres, à identifier les projets propices aux investissements et à déterminer les priorités. Toutefois, l'Agence a éprouvé certaines difficultés et, jusqu'ici, l'espoir qu'elle deviendrait un organisme efficace de coordination ne s'est pas entièrement réalisé.

Je voudrais aussi traiter brièvement de plusieurs autres sujets discutés à la Conférence de 1966 et des mesures destinées à y donner suite. En premier lieu, on a décidé d'effectuer une étude des services directs de navigation entre le Canada et la région des Antilles. Cette étude est terminée et le rapport en a été transmis il y a environ un an aux gouvernements antillais et aux autres organismes intéressés, avec prière de soumettre des observations.

Deuxièmement, un certain nombre de gouvernements des Antilles orientales ont jugé nécessaire d'améliorer leurs aéroports afin de tirer tous les avantages possibles, pour leur tourisme, du développement des transports aériens. Notre effort dans ce domaine s'est traduit par la mise en œuvre du Programme d'aide au développement. A l'heure actuelle, des crédits d'environ 5.2 millions ont été autorisés pour l'amélioration des aéroports dans cinq pays des Antilles orientales et on envisage un autre programme assez important en faveur d'un sixième pays. Nos associés dans cette œuvre de coopération sont les îles de Montserrat, Sainte-Lucie, Antigua, la Dominique et St. Kitts-Nevis-Anguilla.

La coopération régionale dans le domaine de l'aviation civile est un autre sujet qui a été examiné à la Conférence et suivi par le Canada. Air Canada a été chargé d'étudier les perspectives de création d'une

compagnie régionale de transport aérien. A la suite de cette étude, le gouvernement canadien s'est déclaré prêt à offrir l'aide nécessaire, mais il n'y a pas eu malheureusement dans la région d'accord suffisant pour permettre à ce projet de mûrir. A la suite de la décision de la *British West Indian Airways* de chercher à obtenir une aide financière ailleurs qu'au Canada, il y a eu conclusion, entre Air Jamaïque et Air Canada, d'un accord commercial en vertu duquel Air Jamaïque obtenait des capitaux privés canadiens et des services de gestion et d'assistance d'Air Canada.

Une des raisons pour lesquelles nous nous intéressons à l'aviation civile dans la région des Antilles, c'est que la compagnie Air Canada y dessert depuis longtemps plusieurs îles. Ce service a débuté par suite de l'accord aérien canado-britannique de 1949. Les voyageurs canadiens et Air Canada, d'un côté, et l'économie de plusieurs pays et territoires des Antilles, de l'autre, en ont grandement bénéficié au cours des années. Après avoir obtenu leur indépendance, quelques-uns de ces pays ont exprimé le désir de conclure des accords aériens bilatéraux avec le Canada et, dans chaque cas, nous avons accepté de négocier de tels accords. De fait, les négociations avec la Trinité-et-Tobago ont pris fin en août dernier (bien que l'accord n'ait pas encore été signé) et les négociations avec la Barbade et la Jamaïque doivent commencer au début de 1970.

Lors de la Conférence de 1966, on a aussi jugé qu'il serait utile d'entreprendre une étude des possibilités de création d'une zone de libre-échange entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. Par la suite, le gouvernement canadien a demandé à l'Association de planification du secteur privé d'entreprendre cette étude. L'Association a complété son rapport, que des fonctionnaires étudient actuellement.

Quelques gouvernements des Antilles ont aussi manifesté leur désir de signer avec le Canada des accords qui éviteraient aux compagnies et aux hommes d'affaires la double imposition dans les deux pays où ils font affaire. Le Canada a signé un tel accord avec la Trinité-et-Tobago, et des discussions ont lieu présentement sur la possibilité d'un accord semblable avec la Jamaïque.

Pour donner suite aux questions discutées à la Conférence de 1966, un Comité des questions commerciales et économiques a tenu une réunion au niveau des fonctionnaires à Sainte-Lucie en février 1967. Depuis lors, le Comité interministériel des relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth, créé à Ottawa, a tenu plusieurs réunions. Ce Comité groupe des fonctionnaires des ministères et organismes intéressés du gouvernement canadien et des hauts commissariats des Antilles à Ottawa.

Voilà donc la conclusion de ma déclaration officielle, monsieur le président; comme vous vous en rendez compte, elle est orientée vers les questions qu'on m'a demandé d'étudier.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre, pour me conformer à la ligne de conduite établie, je vais demander à M. Grosart de bien vouloir poser la première question. Toutefois, avant de lui céder la parole, nous avons une motion en vue de verser le mémoire du ministère aux dossiers. Est-ce convenu, messieurs les sénateurs?

La motion est adoptée.

(Voir l'Appendice «B» au présent procès-verbal).

Des voix: D'accord.

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, je joins ma voix à celle du président pour vous remercier, au nom des membres du Comité, d'avoir bien voulu venir répondre à nos questions après un voyage aussi fatigant. C'est avec plaisir que nous avons consenti à retarder notre séance d'une journée afin de vous avoir parmi nous. Nous attendons avec impatience le rapport que vous présenterez plus tard dans la journée au sujet de l'intéressante mission que vous venez de compléter. J'aimerais également vous féliciter, monsieur, ainsi que les fonctionnaires de votre ministère, pour l'excellent mémoire que vous nous avez soumis. Les membres de notre Comité ont étudié un nombre considérable de documents afin de se familiariser avec les problèmes relatifs aux Antilles et je suis personnellement d'avis que votre étude constitue probablement le meilleur mémoire que nous a été présenté.

J'ai l'intention de restreindre mes questions aux Antilles du Commonwealth, laissant aux autres membres du Comité le soin de poser des questions sur les secteurs ne faisant pas partie de cette union. Si vous le permettez, je vais parcourir le mémoire qui nous a été présenté et vous renvoyer aux pages contenant les renseignements sur lesquels je désire poser des questions. Mais je tiens d'abord à faire une brève observation, au cas où le mémoire serait utilisé à d'autres fins: dans l'introduction, vous conviendrez, je pense, que nous devrions inclure la Guyane britannique et le Honduras britannique dans la région continentale des Antilles. Je suppose qu'il s'agit là d'une erreur sténographique.

Ma première question, monsieur le ministre, concerne le dernier paragraphe de la page 1, où il est question de la Conférence canadienne sur les Antilles du Commonwealth, tenue à Ottawa en 1966. Dans

votre déclaration de ce matin, vous avez donné des exemples des mesures qui ont suivi les décisions arrêtées lors de cette réunion. Certains d'entre nous se sont demandés pourquoi ces rencontres n'ont pas été tenues annuellement, plutôt que sur le plan interministériel que vous avez mentionné dans vos observations. Il est exact qu'une conférence commerciale et économique a été tenue à Sainte-Lucie en 1967, mais depuis lors, il semble que certains d'entre nous ont signalé un manque d'intérêt à ce sujet étant donné que ces conférences ne sont pas organisées annuellement. Pourriez-vous nous donner votre opinion à ce sujet, à savoir si une telle initiative ne serait pas un meilleur moyen de renforcer les relations entre le Canada et les Antilles que les mesures plus ou moins spéciales mentionnées dans votre mémoire et dans votre déclaration?

L'honorable Mitchell Sharp: La fréquence des conférences de ce genre est toujours question d'opinion. Étant donné que je participe peut-être à un trop grand nombre de ces réunions, je suis tenté d'en réduire la fréquence; vous vous rappelez d'ailleurs que dans le discours que j'ai prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai déclaré que nous risquons de disperser nos efforts en organisant trop de conférences au détriment du travail concret. Évidemment, il est possible de tenir des conférences où les travaux sont concentrés sur des questions précises tout en évitant les allocations officielles; malheureusement, la tendance actuelle semble prouver le contraire. C'est là une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas cru qu'une nouvelle conférence générale serait souhaitable. Le comité interministériel travaille non seulement par lui-même à l'étude des problèmes touchant le Canada et les Antilles, mais rencontre également les hauts-commissaires des divers pays afin de discuter de diverses questions précises. Nous avons, par exemple, discuté de rhum et de sucre, de la Banque d'expansion régionale des Antilles, et ainsi de suite. Il s'agit là de questions précises qui ont fait l'objet de discussions, et cela me semble être dans l'ensemble le meilleur moyen de résoudre des problèmes, à moins qu'il ne soit nécessaire d'entreprendre une autre étude générale de la situation. Comme vous le dites, il se pourrait évidemment que des conférences espacées entraînent un manque d'intérêt ou d'attention en ce qui a trait aux questions à l'étude, mais je pourrais vous répondre aussi que ce manque d'intérêt pourrait être le résultat de trop nombreuses conférences et d'une pression trop forte exercée sur le secrétariat et sur les ministres participants.

Le sénateur Grosart: Je voulais dire que certains objectifs avaient été définis en commun en 1966, que nous les avons atteints plutôt difficilement, et qu'il me semble que des rencontres annuelles auraient été utiles dans ce cas. De ce fait, ni le mémoire, ni vos déclarations ne font état de la

société d'expansion des exportations, créée officiellement l'année dernière. Le secteur des Antilles a été spécifiquement mentionné dans le cadre des travaux de cet organisme. Croyez-vous que cette initiative stimule réellement les investissements de capitaux privés dans cette partie du globe?

L'honorable Mitchell Sharp: Oui, je crois qu'elle a une certaine utilité. J'aurais cru cependant qu'il existait dans les Antilles une connaissance beaucoup plus approfondie des conditions, de l'évaluation des risques et ainsi de suite, que dans les autres parties du monde où nous participons au développement. Je dirais donc que ce nouveau concept est un complément utile, mais qu'il ne va pas changer la nature de notre association de l'entreprise privée avec l'homme d'affaires de ce secteur.

Nous avons à l'heure actuelle dans l'ensemble des pays caraïbes des investissements considérables découlant tout naturellement de nos liens historiques et de notre vaste expérience du commerce dans cette région.

Le sénateur Grosart: A notre grande surprise, monsieur le ministre, nous avons éprouvé certaines difficultés lorsqu'il s'est agi de connaître la valeur des investissements canadiens dans les Antilles du Commonwealth. Lors de sa présence parmi nous voici deux semaines, M. Strong nous a déclaré que les chiffres n'étaient pas disponibles. Je remarque que certaines données sont indiquées dans le mémoire, commençant avec la Jamaïque au bas de la page 2, pour quatre pays; les chiffres totalisent 355 millions de dollars. Les renseignements que nous possédons indiquent que ce chiffre pourrait être considérablement plus élevé. M. Bland, dans un article publié en 1968 dans la revue *Commerce extérieur*, je crois, avançait un total supérieur à 500 millions de dollars. Je me demande si le ministère possède des chiffres précis indiquant le montant réel des capitaux canadiens privés investis dans les pays caraïbes. Les membres du Comité attachent une importance considérable à ces données, et il paraît étrange que nous ne puissions pas les obtenir. Il nous semble qu'il s'agit d'une conséquence logique de notre aide au développement, car cette aide peut dégénérer si elle n'est pas reliée aux investissements de capitaux privés. Est-ce que le ministère pourrait nous fournir ces renseignements?

L'honorable Mitchell Sharp: Sous forme très générale. Il faut concevoir, monsieur le président, qu'il nous est déjà assez difficile d'établir la valeur des investissements étrangers au Canada. Nous ne pouvons pas nous fier aux données statistiques canadiennes pour déterminer l'importance des investissements dans les Antilles. Nous devons dépendre des données statistiques locales, qui ne sont pas aussi

précises que les nôtres. Je crois comprendre cependant qu'un total quelque peu supérieur à 500 millions de dollars est probablement dans le domaine de la réalité.

Le sénateur Grosart: Cependant, les chiffres contenus dans le mémoire totalisent 355 millions de dollars, ce qui indique un écart considérable étant donné que ce document englobe les principaux pays.

Je vais maintenant passer à la page 5 . . .

Le président: Avant cela, monsieur Grosart, j'aimerais poser une question complémentaire à la vôtre.

Quelles sont, à votre avis, les attributions de ce comité interministériel, monsieur le ministre? Cette question revêt pour nous un grand intérêt.

L'honorable Mitchell Sharp: En ce qui a trait au Canada, son objectif principal consiste à mettre en vigueur les dispositions et les ententes de 1966. Nous avons pensé que nous ne pouvions pas nous fier au mécanisme qui existait antérieurement, et nous avons créé le comité interministériel afin de nous assurer que tous les ministères collaboraient aux tâches fixées en page 2 du mémoire.

Le président: Vous avez été assez aimable de nous faire connaître les personnes intéressées; est-ce que ce comité se réunit régulièrement? S'agit-il d'un événement officiel? Des recommandations sont-elles formulées?

L'honorable Mitchel Sharp: Il siège pour discuter de questions précises.

Le sénateur Grosart: Si vous me permettez de passer à la page 5, j'aimerais soulever une question qui a été discutée au cours des années passées et qui a trait aux relations entre le Canada et les Antilles, plus particulièrement la région affiliée au Commonwealth; il s'agit de la question de relations politiques plus étroites. En ce qui concerne les Antilles, avons-nous déjà pris quelque initiative permettant d'envisager des relations politiques plus étroites? Une telle mesure a été déjà favorisée publiquement par au moins un premier ministre de cette région, et officieusement par plusieurs autres. A cet égard, je constate une légère nuance dans les termes employés dans le mémoire et dans votre propre déclaration, ce qui peut être important, ou intéressant.

En page 2, point n° 3 du mémoire, il est question «d'éviter l'établissement de liens constitutionnels de nature quasi-coloniale». Dans la déclaration que vous avez faite devant nous, vous parlez de favoriser «la consultation politique avec eux». Puis, verbalement, vous avez simplement parlé «d'encourager les discussions sur des questions d'intérêt commun». Avons-nous peur d'une implication politique? Avons-nous

peur d'avancer qu'il pourrait y avoir un certain mérite à étudier un transfert possible du status d'association de la Grande-Bretagne au Canada?

L'honorable Mitchell Sharp: En effet. Je crois que nous devrions être très circonspects en avançant une idée de ce genre. Les Antilles du Commonwealth s'efforcent d'obtenir leur entière indépendance, et je crois qu'il ne serait pas très opportun de notre part de proposer que nous prenions la place de la Grande-Bretagne. Cette façon d'agir pourrait donner corps à certaines opinions qui se font parfois jour, à savoir que si nous nous intéressons au développement des pays caraïbes, ou que si nous nous efforçons de stimuler le commerce et ainsi de suite, nous cherchons un peu à placer cette région à un niveau d'infériorité par rapport au nôtre ou dans une situation d'assujettissement au Canada.

De toute évidence, notre objectif devrait consister à favoriser l'indépendance de la région caraïbe, sa véritable indépendance, et à favoriser les entreprises qui supporteraient cette indépendance.

Le sénateur Grosart: Cela n'écarterait pas nécessairement la possibilité d'une association politique, quelque chose de beaucoup plus réel que ce que nous connaissons actuellement.

L'honorable Mitchell Sharp: J'aurais cru, monsieur le président, qu'une telle suggestion devrait émaner des Antilles et non pas de nous.

Le sénateur Grosart: Me permettez-vous de vous demander si, à votre connaissance, une telle suggestion a déjà été formulée par les Antilles?

L'honorable Mitchell Sharp: Non.

Le sénateur Grosart: Il n'y a jamais eu de requête de ce genre?

L'honorable Mitchell Sharp: Non, jamais de sources sérieuses.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, pour ajouter à cela, il me semble que la presse a mentionné il y a quelques années que certains pays des Antilles pourraient envisager une union politique avec le Canada. N'était-ce simplement que des racontars de journalistes? Vous venez de nous dire qu'aucune démarche officielle de ce genre n'a jamais été faite.

L'honorable Mitchell Sharp: Jamais.

Le sénateur Cameron: Je crois qu'il s'agirait d'un grand risque pour le Canada de s'associer politiquement d'une façon quelconque à ces quatre millions de personnes. Il serait bien préférable de demeurer sur une position indépendante.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A l'exception des frais et du risque économique, il me semble que les observations du ministre reflètent réellement l'opinion des gens de ces régions, à savoir qu'ils s'efforcent non seulement d'établir leur propre indépendance mais aussi d'atteindre le point où ils seront au stade de lancement du développement. L'échange du Canada pour la Grande-Bretagne modifierait le genre de statut de dépendance actuel qu'ils essaient, je crois, d'éviter pour la plupart. Dans certains cas, ils n'atteindront pas ce stade de lancement aussi rapidement que dans d'autres, mais je crois qu'en général, ils s'efforcent de s'établir comme entités indépendantes.

L'honorable Mitchell Sharp: Dans tous mes contacts avec ces pays, j'ai eu l'impression qu'ils désirent non seulement une indépendance politique, mais aussi le développement et la stabilité économique qui leur permettrait d'étayer fermement cette indépendance.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je crois que la question touche également les parties du Commonwealth d'Afrique et de l'Asie du sud-Est. Je crois que les membres du Comité devraient concevoir cela très clairement lorsqu'ils abordent le problème des Antilles. Nous devrions établir sans ambiguïté que nous n'avons aucune visée impérialiste dans ce secteur ou n'importe où ailleurs.

L'honorable Mitchell Sharp: Dans l'ensemble, monsieur le président, cette observation est sage. Je crois que dans le cas de nos programmes d'aide à l'expansion économique, nous devrions préciser avec soin qu'ils sont offerts pour le bien du pays bénéficiaires et non pour entraîner la dépendance du pays envers le Canada.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Nous devons remercier le sénateur Grosart pour la façon dont il a soulevé cette question. Le problème a été abordé de face et nous avons obtenu du ministre une réponse directe.

Si l'on en croit le document qui nous a été soumis, Haïti est l'île la plus démunie de toutes les Antilles. Le pays est pauvre, les conditions y sont pitoyables, et il se trouve en outre hors du Commonwealth. Est-ce que votre personnel, ou le gouvernement canadien en général, envisage la possibilité d'étudier les conditions de ce pays afin de lui prêter assistance?

L'honorable Mitchell Sharp: Monsieur le président, nous avons étudié la possibilité d'établir un programme d'aide canadien bilatéral en faveur d'Haïti; nous n'avons pas encore tiré de conclusions définitives. Il est probable que le gouvernement haïtien accueillerait favorablement ce genre d'initiative, mais nous

nous trouvons devant certaines difficultés administratives et techniques. A l'heure actuelle, l'aide que nous accordons au peuple haïtien est offerte par l'entremise du secteur privé. Nous n'avons pas traité directement avec le gouvernement d'Haïti, mais plutôt avec des organismes non gouvernementaux, associations de bienfaisance, religieuses ou éducatives.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Est-ce uniquement dans le domaine de l'éducation ou autre du même genre?

L'honorable Mitchell Sharp: Ce genre-là, en effet.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, le moment n'est pas choisi pour discuter de ma proposition concernant une alliance politique. J'aimerais faire remarquer que certaines expressions du genre «danger d'impérialisme» ou «échanger le Royaume-Uni pour le Canada dans un contexte quasi-colonial» ne sont pas inhérentes à mon concept d'alliance politique.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En effet, je suis d'accord avec cela.

Le sénateur Grosart: J'ai avancé qu'une alliance politique pourrait représenter un avantage considérable pour ces pays. Je n'ai soulevé cette question que dans cette optique.

L'honorable Mitchell Sharp: Mes remarques ne devraient pas être interprétées comme un refus d'une étroite association politique avec ces pays. Nous y avons, en effet, un intérêt tout particulier pour de nombreuses raisons, tant économiques qu'historiques et politiques dans le sens large du mot, étant donné la proximité de ces régions. Je précisais que cette alliance politique ne devrait pas être du genre de celle qui a été déjà proposée, c'est-à-dire que nous prendrions en main les responsabilités gouvernementales.

Le sénateur Grosart: Il est possible d'exercer de trop fortes pressions dans le domaine international; il est aussi possible de ne pas faire preuve d'assez de fermeté.

En page 9 et dans vos remarques, il est question d'une étude sur les transports. Le problème d'une ligne de transport entre les Antilles, notamment les membres du Commonwealth, et le Canada a été peut-être, comme vous le savez, le principal sujet de discussions depuis de nombreuses années. En 1957, et la mention de cette date doit vous assurer que ma remarque n'a aucune résonance politique, nous avons interrompu notre principal ligne de transport, en dépit du fait que ce maillon faisait partie de ce qu'on pourrait appeler, à toute fin pratique, un traité en vertu d'une loi du Parlement canadien. Pouvez-vous nous renseigner quelque peu au sujet de

l'orientation de cette étude sur le transport? Vous dites qu'elle est entre les mains des gouvernements des Antilles depuis un an et que vous n'avez pas encore eu de réponse affirmative; quelle est la cause de ce retard?

L'honorable Mitchell Sharp: Je n'ai pas vu cette étude sur le transport, mais on m'a informé qu'elle était étudiée par les divers gouvernements, par leurs secrétariats et leurs fonctionnaires. Nous n'avons reçu aucune réponse de quelque importance. Quant à la raison, je n'en sais trop rien; il se peut que ce document renferme un point qui les inquiète et qu'ils soient hésitants à formuler une opinion. Je ne puis répondre davantage à cette question, monsieur le président.

Le président: Ne s'agit-il pas maintenant d'un document public, monsieur le ministre?

L'honorable Mitchell Sharp: Non, monsieur.

Le sénateur Grosart: Je suppose qu'il ne sera pas rendu public avant que vous ne receviez la réponse attendue?

L'honorable Mitchell Sharp: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Au bas de la page 9, il est question d'une entente au sujet du transport aérien, qui prévoit l'engagement du Canada en matière financière et dans le domaine de la gestion des installations aériennes. Cela soulève la question, à savoir si, du point de vue gouvernemental, nous prenons quelque initiative pour stimuler l'investissement de capitaux canadiens dans les Antilles. Dans ce cas précis, il semble que la réponse soit affirmative. Je ne connais pas les détails, mais il semble que nous ayons trouvé un certain montant de capitaux canadiens pour cette initiative digne de mention. S'agit-il d'une politique officielle? Cherchons-nous réellement à intéresser le secteur industriel canadien à poursuivre notre programme d'aide à l'expansion? Nous efforçons-nous de relier ensemble les deux éléments, ou poursuivent-ils séparément leur chemin?

L'honorable Mitchell Sharp: Monsieur le président, l'attention qui est portée de temps en temps vers la région caraïbe constitue probablement le meilleur moyen d'y encourager les investissements. L'activité de votre Comité, par exemple, chargé d'étudier les relations entre le Canada et les Antilles, stimule l'intérêt des hommes d'affaires canadiens à l'égard de cette région. La conférence de 1966, suivie des mesures visant à encourager l'établissement de liaisons aériennes, les contacts des distillateurs en ce qui concerne le rhum, les négociations occasionnelles au sujet du sucre, la publicité touristique notamment par l'entremise des sociétés aériennes, tout cela contribue à créer une atmosphère favorable à

l'investissement de capitaux canadiens dans cette région.

Lorsque je visite ces pays, je remarque non pas le peu d'importance des capitaux canadiens qui s'y trouvent mais bien le rôle considérable que jouent ces capitaux dans le développement de ces îles. A la Barbade, on retrouve un grand nombre de maisons appartenant à des Canadiens; à La Jamaïque, on remarque d'importants investissements, et ainsi de suite. Je serais porté à croire que nous investissons plus libéralement dans les Antilles que partout ailleurs, à l'exception des États-Unis.

Le sénateur Grosart: Si ce n'est qu'en lisant le mémoire et autres documents, j'ai l'impression qu'il s'agit d'investissements «soutirés» plutôt qu'«injectés». Je veux dire que ces capitaux sont placés dans des hôtels, des banques et sociétés de fiducie, grâce auxquels nous allons soutirer de l'argent pour créer éventuellement un problème dans la balance des paiements si nous continuons dans cette voie. On ne trouve que très peu d'exemples d'investissements destinés à améliorer le potentiel manufacturier des Antilles. A cet égard, je pourrais peut-être demander si nous envisageons des concessions commerciales à sens unique dans le secteur manufacturier?

L'honorable Mitchell Sharp: En effet. Non pas uniquement à l'intention de la région caraïbe, bien sûr, mais de tous les pays en voie de développement. Vous avez peut-être remarqué l'autre jour que le président du Conseil du Trésor avait présenté à la Chambre des communes la proposition canadienne en vue de réduire les tarifs en faveur des pays en voie de développement. Nous avons présenté une offre extrêmement avantageuse, qui s'appliquerait évidemment dans ce cas. La région des Caraïbes bénéficie en outre du tarif préférentiel des pays du Commonwealth, ce qui constitue un avantage en lui-même.

Le sénateur Grosart: Oui, mais il s'agit d'un avantage extrêmement limité.

L'honorable Mitchell Sharp: C'est exact. Le programme plus vaste présenté par le gouvernement au reste du monde en ce qui a trait à nos intentions dans le domaine des réductions tarifaires au bénéfice des pays en voie de développement, y compris les Antilles, est beaucoup plus important. De fait, il s'agit d'une proposition tout simplement révolutionnaire.

Le sénateur Grosart: Vous avez mentionné l'étude menée par l'Association de planification privée au sujet de l'établissement d'une zone de libre échange. Que comporterait une telle mesure dans le cas des pays caraïbes membres du Commonwealth?

L'honorable Mitchell Sharp: S'il s'agissait d'un plan d'ensemble englobant tous les produits, cela impliquerait l'établissement d'un commerce libre entre le

Canada et les pays participants. On adopterait, naturellement, des tarifs différentiels à l'égard des autres pays. Nous n'essayerions pas de créer une union douanière, ni d'appliquer le même tarif aux autres pays. Chaque île serait libre de fixer ses tarifs à l'endroit des autres pays, mais n'aurait pas de barrière douanière avec le Canada. Le Canada aurait la même latitude et le tarif qui serait appliqué aux autres pays ne serait pas nécessairement le même que celui des Antilles. Cela ressemblerait à la zone du libre-échange européen: tout dépendrait, évidemment, des objectifs que nous nous fixerions. Si je ne m'abuse, la zone du libre-échange européen ne concerne que les produits industriels; elle ne vise pas l'agriculture. En l'occurrence, les pays intéressés détermineront eux-mêmes les modalités de leurs arrangements à cet égard.

Le président: Je crois savoir qu'au Ministère, on continue d'étudier le rapport préparé par l'Association de planification du secteur privé.

L'honorable M. Sharp: C'est juste.

Le président: Le moment est tout indiqué, je crois, pour vous informer que ce document serait très utile aux membres du Comité, car il a justement trait aux questions qui nous intéressent. Avez-vous l'intention de rendre ce document public?

L'honorable M. Sharp: Il serait difficile de ne pas le faire.

Le président: Comment?

Le sénateur Grosart: De le garder secret.

L'honorable M. Sharp: Oui, de le garder secret.

Le président: Nous aimerions en connaître le contenu le plus tôt possible.

Le sénateur Grosart: Nous ne voulons pas d'un autre document secret.

L'honorable M. Sharp: Non.

Le président: Sénateur Grosart, vous avez d'autres questions à poser, je crois.

Le sénateur Grosart: En effet, mais je cède la parole.

Le sénateur Carter: Monsieur le ministre, si j'ai bien compris, le gouvernement aide actuellement le plus possible les pays des Antilles à obtenir leur

indépendance politique et à améliorer leur économie en vue de conserver cette indépendance, n'est-ce pas?

L'honorable M. Sharp: C'est exact dans l'ensemble.

Le sénateur Carter: J'aimerais vous poser deux questions. La première amplifie une réponse donnée précédemment au sénateur Grosart: Votre rapport fait mention d'un bon nombre d'initiatives destinées à améliorer leur économie. Vous faites allusion entre autres à la Banque régionale de développement et à l'Agence de développement régional, nouvelle société d'expansion des exportations. Avez-vous étudié la possibilité de créer une société semblable à celle qu'a décrite M. Doxey lors de son témoignage au Comité?

Le président: Pourriez-vous en faire un résumé pour le ministre qui n'est peut-être pas renseigné à ce sujet?

Le sénateur Carter: Selon M. Doxey, il faudrait «créer une société semblable à la Société de développement du Commonwealth britannique, financée par les fonds publics, qui s'associerait ensuite au secteur privé dans les Antilles et dans d'autres pays en voie d'industrialisation dans le but d'aider ce secteur à mettre sur pied ses propres programmes. Une telle société peut fournir, outre des capitaux, les compétences administratives qui manquent dans ces pays. Elle pourrait jouer un rôle unique, indépendant de celui de nos programmes d'aide habituels et de la Banque de développement des Antilles. Cela nous affranchirait également de toute accusation politique.»

L'honorable M. Sharp: Je ne sais pas si cette dernière phrase découle de votre description. Toutefois, il me semble que nous n'avons pas examiné cette éventualité: il serait toutefois peut-être bon de le faire. Je ne puis rien ajouter car je n'ai pas envisagé cette solution. L'organisation britannique offre des avantages et des inconvénients; elle n'a pas toujours été dégagée de l'accusation d'adopter une position un peu coloniale. La proposition de M. Doxey est digne d'être examinée. Le Comité pourrait probablement inviter quelques témoins à venir donner leur opinion à ce sujet, mais il faudrait peut-être leur laisser quelque temps afin d'en étudier les implications.

Le sénateur Carter: Cela me reporte à une question précédente dans laquelle le président a demandé des renseignements au sujet du comité interministériel. Est-ce que les membres de votre comité interministériel ont suivi les délibérations du Comité? En ce cas, cette proposition ne leur serait pas inconnue et ils en auraient examiné le contenu. Savez-vous s'ils ont étudié cette question?

L'honorable M. Sharp: On m'informe que les membres du comité interministériel ont suivi les délibérations du Comité, étant donné qu'il s'agit de séances publiques très importantes sur l'expansion économique des Antilles, mais aucun membre de mon personnel ne m'a fait connaître son opinion à ce sujet.

Le sénateur Grosart: Il serait peut-être intéressant de souligner que M. Doxey a formulé cette proposition avant la création de la Société canadienne de développement.

Le président: J'aimerais souligner également, monsieur le ministre, que la Société du Commonwealth, l'équivalent britannique qui s'avère un instrument très précieux, augmente en fait ses investissements aux Antilles.

Le sénateur Carter: D'après la façon dont nous envisageons l'expansion économique de la région des Antilles, deux facteurs inconnus sont difficiles à évaluer en ce moment. Il s'agit de la présence de Cuba, qu'on a qualifié de géant assoupi, dont le développement exerce une influence économique incroyable sur cette région et de l'entrée éventuelle du Royaume-Uni dans le Marché commun, qui atteindrait gravement les contingents de sucre dont dépend l'économie de ces pays.

Essayons-nous de prévoir ces événements? Nous arrêtons-nous à ces faits éventuels ou ne pensons-nous pas seulement que les arrangements actuels sont suffisants? Sinon, quels sont les autres moyens par lesquels le Canada peut aider ces pays à maintenir leur situation économique sans cette dépendance des exportations de sucre?

L'honorable M. Sharp: Je m'excuse, mais pourriez-vous répéter la question au sujet de Cuba? Vous avez posé deux questions.

Le sénateur Carter: Oui J'ai parlé de deux facteurs inconnus qui pourraient exercer une très grande influence sur l'expansion économique de cette région. Il s'agit du développement économique de Cuba et de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, deux facteurs qui pourront retentir vivement sur leurs exportations de sucre.

L'honorable M. Sharp: Nous avons tous fait des conjectures sur l'avenir de Cuba, qui est important non seulement pour la région où se trouve cette île mais les Amériques en général. Rien ne me permet de croire que ces changements révolutionneront l'avenir de la région, ou que Cuba va devenir un vaste marché pour les denrées des autres îles, ce qui pourrait retentir sur ces îles, ou qu'il est appelé à devenir si compétitif sur les marchés des autres îles des Antilles s'effondreraient. Pour ma part, je crois que tous les pays de cette région ont une chance égale de se développer, et que Cuba ne se développera pas plus rapidement que les autres îles, surtout celles qui font partie du Commonwealth. Naturellement, comme ce pays est un des plus peuplés, il exerce une plus grande influence. Toutefois, je ne vois aucune raison de croire qu'il y aura une révolution dans cette région par suite de l'expansion économique rapide de Cuba. La Jamaïque, la Trinité et la République dominicaine ont d'aussi bonnes chances de se développer que Cuba.

Le sénateur Carter: Soutenez-vous cela même en sachant que Cuba a une population bien plus dense que celle des autres îles et qu'il peut déverser à volonté 10 millions de dollars de sucre sur le marché.

L'honorable M. Sharp: Cuba a toujours dominé le marché du sucre et le dominera toujours. Ce marché est très à la baisse parce qu'il y a un excédent de sucre dans le monde, mais ce n'est pas nouveau. Cette situation n'a pas été engendrée par la révolution cubaine.

Le sénateur Carter: A mon avis, Cuba offre plus de possibilités que les autres pays, à cause de sa main-d'œuvre et de ses ressources. Si le pays réussit à mettre ses ressources en valeur, cela retentira sans aucun doute sur l'expansion économique des autres pays de cette région.

L'honorable M. Sharp: Toutes ces îles ont cette possibilité. Elles sont différentes de Cuba et elles ne sont pas aussi grandes, mais je ne crois pas que le niveau de vie de Cuba augmente plus rapidement et même autant que celui d'autres îles.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le nouvel accord sur le sucre aide-t-il à résoudre le problème qu'a soulevé le sénateur Carter? Selon le premier ministre de la Trinité et Tobago, M. Barnow, il est insensé de parler d'une fédération des Antilles lorsqu'un géant assoupi, peut d'un jour à l'autre déverser 10 millions de dollars de sucre sur le marché international... Il s'agit peut-être d'une menace que le sénateur Carter a soulignée au sujet de quelques îles antillaises qui estiment que Cuba les force à brader leur produits sur le marché international. L'accord sur le sucre les a-t-il aidés considérablement à écarter pareille menace?

L'honorable M. Sharp: J'aimerais tout d'abord répéter que Cuba a toujours connu la même situation. Ce pays a toujours dominé le marché du sucre et je ne sais pas si la situation a beaucoup changé. Il y a actuellement, comme il y a quelques années, un excédent de sucre très important. Cuba a donc toujours été en mesure de couper les prix des autres vendeurs, parce que c'est un des meilleurs producteurs de sucre. A mon avis, la révolution cubaine n'a pas changé grand-chose.

Les pays des Antilles accordent une très grande importance à cette entente internationale sur le sucre. Ils y attachaient une si grande importance que nous avons fait tout en notre possible pour qu'elle puisse être conclue. En fait, nous avons prévu certaines solutions de rechange au cas où l'accord n'aurait pu être conclu. Heureusement, il l'a été et il a aidé à stabiliser le marché international du sucre, mais personne ne peut prétendre que cela résoud tous les problèmes dans ce domaine. Je suis convaincu que ces problèmes sont beaucoup plus profonds que cela.

Le sénateur Choquette: L'accord retentirait-il sur le prix du sucre au consommateur canadien?

L'honorable M. Sharp: Monsieur le président, je crois avoir déclaré publiquement à plusieurs reprises que les consommateurs canadiens et ceux des autres pays industrialisés sont prêts à payer un prix raisonnable pour le sucre. La difficulté d'atteindre et de maintenir des prix raisonnables pour ce produit, comme plusieurs autres, provient des pays producteurs plutôt que des pays consommateurs. A vrai dire, tous les arrangements internationaux sur les denrées sont de véritables cartels et leur efficacité est celle du cartel. Il s'agit de cartels consacrés internationalement.

Le sénateur Grosart: Comme pour le blé?

Le sénateur Choquette: J'aimerais poser une question à ce sujet. Il y a quelques années, l'honorable C.D. Howe, de retour de ces îles, avait déclaré que nous devrions acheter du rhum de Haïti, de la Barbade, de la Jamaïque, etc. Au Canada, personne (particulier ou société) ne peut acheter ou importer cette denrée. L'achat se fait par l'entremise des régies provinciales des alcools. Je me demande s'il existe une entente commerciale qui nous permettrait d'encourager l'achat de ce produit par l'entremise de ces régies.

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, j'aimerais signaler qu'il en est question au bas de la page 8. Cela pourrait peut-être vous aider. On peut y lire que le gouvernement canadien a promis d'user de ses bons offices, mais que ses efforts dans ce domaine se sont révélés peu concluants.

L'honorable M. Sharp: Pour promouvoir le commerce entre les diverses parties du monde, nous encourageons parfois les régies des alcools à suivre une politique aussi libre que possible, mais elles sont autonomes et ne suivent pas nécessairement les conseils du gouvernement fédéral. Les boissons alcooliques constituent une des grandes sources de revenu des provinces; tout ce que nous pouvons faire c'est de leur proposer certaines choses. Les gouvernements provinciaux sont parfois mieux disposés qu'en d'autres moments. Comme vous le voyez, les résultats ne sont pas fameux.

Le président: Monsieur le ministre, j'aimerais revenir à la question de Cuba soulevée par le sénateur Carter. Selon un de nos témoins précédents, le Canada pourrait faire office de catalyseur dans le processus de normalisation des relations entre Cuba et ses voisins.

Il s'agit d'une question d'ordre politique. Auriez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

L'honorable M. Sharp: Dans un sens, le fait que nous maintenions des relations diplomatiques avec Cuba nous assure une voie de communication. Nous n'essayons pas de jouer le rôle de catalyseur, mais le seul fait d'avoir ce moyen de communication avec Cuba nous permet de transmettre des messages, ce que d'autres ne peuvent faire. C'est à peu près tout ce que je puis dire à ce sujet, monsieur le président.

Le sénateur Grosart: Peut-être sommes-nous des anticatalyseurs.

Le sénateur Carter: La seconde partie de ma question avait trait à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun. Vous n'en avez pas parlé, je crois.

L'honorable M. Sharp: L'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun aurait des répercussions dans plusieurs parties du monde. Le retentissement serait limité au Canada mais serait plus considérable en Australie et en Nouvelle-Zélande, et indiscutablement dans les Antilles.

Si elles restent des colonies, elles auront des rapports spéciaux avec le Marché commun. Si elles sont indépendantes, je ne suis pas très certain de l'attitude des membres du Marché commun à leur égard. Les anciennes colonies françaises en Afrique ont des relations spéciales avec le Marché commun du fait qu'elles étaient des colonies de la France. Je ne suis pas sûr qu'il puisse y avoir une certaine forme d'association dans le cas des pays des Antilles membre du Commonwealth.

Le sénateur Carter: Ces questions pourraient être examinées par votre comité interministériel.

L'honorable M. Sharp: Nous étudions toutes les implications de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, non seulement sur notre commerce, mais aussi sur les pays avec lesquels nous entretenons des échanges commerciaux et ceux avec lesquels nous avons des rapports spéciaux, comme les pays des Antilles du Commonwealth.

Le sénateur Carter: Merci.

Le sénateur Grosart: J'ai soulevé la question d'association et à ce sujet, il est assez intéressant de constater que les territoires associés de la France peuvent jouir du tarif des pays du libre-échange européen et des restrictions quantitatives dans l'intérêt de leur propre expansion économique. Il est donc possible, s'il y a association (le genre d'association

projeté avec le Royaume-Uni), que sous la constitution actuelle du libre-échange européen, ils aient la permission de conserver ce statut.

L'honorable M. Sharp: Ils le pourraient.

Le sénateur Laird: Monsieur le ministre, peut-on demander quelle est l'attitude officielle du gouvernement du Royaume-Uni face à notre éventuelle participation politique et économique aux Antilles? Y a-t-il ressentiment ou encouragement?

L'honorable M. Sharp: Dans l'ensemble, je croirais à un encouragement.

Le sénateur Laird: Une autre question, je vous prie. Il ressort des témoignages reçus qu'on n'est pas très enthousiaste dans les Antilles à l'égard de l'industrie touristique. Comme le Canada dépense beaucoup d'argent pour attirer des touristes, est-ce une attitude raisonnable de la part de ces pays?

L'honorable M. Sharp: Je ne sais pas s'il est juste de dire qu'il y a un manque d'enthousiasme pour le tourisme. Il y a eu une expansion incroyable dans le domaine touristique. Le présent document fournit les chiffres relatifs aux touristes dans ces pays. Lorsque j'y suis allé, pour des vacances ou pour d'autres raisons, je n'ai jamais manqué d'aborder ce sujet avec les ministres compétents et je n'ai pas remarqué de manque d'enthousiasme. Je n'ai pu constater qu'une certaine répugnance bien compréhensible de la part de certains gouvernements à soutenir que le tourisme est la seule réponse à leurs problèmes. Ils ont l'impression que l'expansion économique doit être plus équilibrée.

Le sénateur Laird: Merci.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, étant donné que le Canada importe une quantité incroyable de citrons et accuse ainsi un déficit de devises étrangères, je me demandais si l'on avait pensé à adopter des mesures destinées en premier lieu à mettre sur pied le programme de production de citrons dans cette région ou si l'on a fourni une aide en vue de sa mise en œuvre sur une base systématique.

En outre, a-t-on pris des mesures pour créer un organisme de commercialisation qui garantirait au Canada non seulement la qualité du produit, mais aussi la continuité de l'approvisionnement? Je vous pose ces questions parce qu'à mon avis, il s'agit d'un moyen pour diversifier et renforcer leur économie, dont nous pourrions profiter par la même occasion.

L'honorable M. Sharp: Je crois que le Comité doit avoir déjà entendu des propositions au sujet de l'établissement d'un organisme de Commercialisation pour les Antilles. C'est une idée louable et j'estime qu'on devrait encourager les Antilles à y donner suite. Un des problèmes qui se présentent (et j'en ai fait l'expérience quand j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce) est celui d'assurer la permanence de l'approvisionnement. Les détaillants hésitent à acheter des produits tels que des agrumes en provenance de régions où l'approvisionnement est irrégulier. Ils pourraient se retrouver sans marchandise aucune après avoir laissé tomber leurs affaires avec les fournisseurs réguliers. Il me semble que c'est avec cet objectif en vue qu'on devrait lancer un organisme du genre qui a été proposé.

Je doute fort que le Canada voudrait prendre l'initiative d'un organisme comme celui-là, parce que l'on nous accuserait immédiatement de discrimination à l'endroit des sources régulières d'approvisionnement. A mon avis, il faudrait encourager tout nouvel organisme à procéder dans ce sens.

Le sénateur Cameron: Il y a un an, au mois de janvier, il m'a été donné de passer quelque temps aux Antilles où j'ai rendu visite à des chambres de commerce et à d'autres organismes du genre et j'y ai remarqué une attitude de défaitisme qui pourrait s'exprimer ainsi: «Nous ne pouvons faire concurrence à vos fournisseurs réguliers». Si c'est bien là l'attitude qui y règne, l'organisme prévu ne verra jamais le jour. Il me semble que c'est une région où l'on pourrait pratiquer la diversité, mais il n'y a rien d'établi actuellement pour l'encourager, n'est-ce pas?

L'honorable M. Sharp: Non. Je conviens avec vous que la concurrence qui existe sur le marché canadien a souvent l'effet de décourager les fournisseurs. Nos sources d'approvisionnement sont nombreuses et celles qui sont bien établies et qui peuvent répondre aux besoins de leurs clients jouissent d'un énorme avantage. Mais, si l'on considère ce qui s'est produit dans le domaine des échanges au cours des dernières années, on peut se rendre compte que la manière de procéder actuelle peut être modifiée complètement. Le meilleur exemple, sans doute, de ce changement, même s'il s'agit d'un autre domaine où il est très en évidence, est le progrès considérable réalisé par les Japonais sur le marché canadien par le soin qu'ils ont donné à la permanence de l'approvisionnement, à la qualité des produits et à certains autres facteurs. Ils ont fait oublier la réputation qu'ils avaient autrefois d'être des manufacturiers de marchandise à bon marché et ils ont maintenant celle d'être au nombre des fabricants de la meilleure marchandise au monde, à des prix qui peuvent soutenir la concurrence.

De fait, j'ai entendu il y a quelque temps une observation qui a sans doute une certaine valeur, à savoir que les pays en voie de développement feraient bien de suivre l'exemple du Japon plutôt que celui des États-Unis, du Canada ou de l'Europe.

Le président: Monsieur le ministre, nous avons posé la question suivante à M. Maurice Strong, lorsqu'il a témoigné devant le Comité au nom de l'Agence canadienne de développement international, à savoir que l'un de nos avantages dans le domaine de l'exportation est notre expérience dans la mise en marché. J'ai hâte d'entendre votre opinion à ce sujet, car vous avez laissé entendre qu'on pourrait nous faire concurrence. Il me semble qu'on pourrait offrir une aide précieuse par l'entremise de la ACDI et par l'envoi aux Antilles d'équipes de mise sur le marché et d'experts sur la mise sur le marché. Auriez-vous des observations à faire à ce sujet?

L'honorable M. Sharp: Oui. Des propositions en ce sens ont déjà été faites et je crois qu'elles ont du mérite. C'est à l'administration d'un tel organisme par le Canada que je songeais. Le fait de fournir une aide technique est une toute autre affaire. Si les Antilles manifestaient le désir d'établir un organisme de mise en marché et demandaient notre assistance technique, je verrais leur demande d'un œil favorable, mais nous serions peut-être accusés de discrimination si nous choissions une région donnée comme fournisseur du marché canadien.

Le sénateur Cameron: Oui, je crois que votre observation est très juste.

Dans un autre domaine, monsieur le ministre, j'attirerai votre attention sur le fait qu'environ 8,500 immigrants antillais sont venus chaque année s'établir au Canada et qu'un grand nombre de ces personnes ont une certaine compétence technique. Je me demande si le nombre de ces immigrants qui viennent s'établir au Canada peut créer des problèmes d'assimilation ou d'établissement. Je crois que la plupart d'entre eux se sont établis à Montréal et à Toronto, mais je voudrais savoir le pourcentage de ceux qui se sont établis ailleurs. En deuxième lieu, je voudrais savoir quel est le progrès de leur assimilation dans la société. Vont-ils demeurer au Canada? Sont-ils à la source de certains problèmes? Semblent-ils heureux de leur situation?

L'honorable M. Sharp: Je ne sais trop s'il est à propos de poser cette question au ministre des Affaires extérieures, mais je vous donnerai tout de même mon humble opinion.

Le président: Demandez-vous notre décision au sujet de l'opportunité de cette question, monsieur le ministre?

L'honorable M. Sharp: Je ne sais si l'immigration de ces personnes au Canada a créé des problèmes. Il me semble que ces personnes ont été bien acceptées et qu'elles jouissent d'une bonne réputation. Elles se dirigent pour la plupart vers les grands centres, parce qu'elles possèdent des qualités professionnelles et qu'elles y trouvent les plus grandes chances d'emploi. De plus, les villes en question sont si peuplées que ces 8,500 personnes, même si elles y étaient toutes absorbées, ne créeraient pas un bloc qui causerait un certain malaise ou quelque autre problème.

Je ne crains pas que l'immigration en question puisse créer un problème. Je dirais même qu'on est témoin d'un haut degré d'acceptation de la part de la population.

Le sénateur Cameron: Est-ce qu'on exerce des pressions pour augmenter le nombre des immigrants? Il me semble avoir lu récemment que les Antillais aimeraient que le Canada augmente son contingentement d'immigrants et pas nécessairement un contingentement d'immigrants qualifiés.

L'honorable M. Sharp: Oui, l'exode des cerveaux est un problème qui touche tous les pays en voie de développement, et non seulement les Antilles. J'ai présidé il y a quelques semaines la Conférence du Plan Colombo, qui s'est tenue à Victoria, et c'est un des problèmes que nous avons discutés pendant plus d'une journée. Nous sommes, par exemple, les véritables bénéficiaires de cet exode de cerveaux des pays membres du Plan Colombo et la même situation vaut pour les Antilles. Il y a très peu qu'on puisse faire pour corriger cet état de choses, parce que, si on impose un plus grand nombre de restrictions, on est immédiatement accusé de faire de la discrimination et même d'aggraver les problèmes des îles. D'un autre côté, si on encourage l'immigration, on est accusé de contribuer à l'exode des meilleurs cerveaux des autres pays.

Notre politique a donc été de ne pas encourager l'immigration de ces gens mais de mettre sur pied des organismes destinés à accueillir ceux qui désirent s'établir au Canada. Il nous semble que c'est là la meilleure politique que le Canada puisse suivre.

Le sénateur Cameron: Je vous remercie.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'ai deux questions à poser, monsieur le président. La première a trait à la page 10 de l'exposé et à l'observation que l'étude des ententes sur la double imposition ont été

différées jusqu'à ce que le gouvernement ait complété son étude du rapport Carter.

Comme il est permis de croire que le Livre Blanc est le résultat de l'étude du rapport Carter, je voudrais savoir si, maintenant que le Livre Blanc a été déposé, des négociations seront entreprises ou continuées en ce qui a trait aux ententes sur la double imposition ou bien si ces négociations ne seront pas entreprises ou poursuivies jusqu'à ce qu'une législation fasse suite au Livre Blanc?

L'honorable M. Sharp: Je crois que la réponse est que le gouvernement ne voudrait pas compléter les négociations avant que le Parlement n'ait adopté une loi qui fait suite au Livre Blanc, mais je suis tout de même d'avis qu'on pourrait, dans l'entre-temps, faire un travail utile afin qu'il y ait le moins de perte de temps possible après que le Parlement aura adopté les modifications au mode de taxation.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je vous remercie. Ma deuxième question n'a pas été discutée dans l'exposé ministériel et je ne suis pas trop sûr si c'est bien à vous que je devrais la poser. Dans l'étude de la défense continentale, et plus particulièrement de la défense du Canada, et dans nos discussions du sujet avec notre voisin du Sud, sommes-nous en communication directe ou indirecte avec les pays des Antilles pour les tenir au courant du rôle qu'ils pourraient être appelés à jouer dans la mise au point du plan d'ensemble touchant cette importante question?

L'honorable M. Sharp: Il nous faut naturellement prendre les Antilles en considération lorsque nous étudions l'ensemble des problèmes de la défense. Je ne crois pas qu'il y ait eu des engagements formels. Nous n'avons aucun traité d'alliance avec ces pays et il n'y a aucune entente de défense avec eux, mais ils entrent certainement en ligne de compte dans l'étude de la défense continentale.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Vous n'avez rien d'autre à ajouter, monsieur le ministre?

L'honorable M. Sharp: Non, je ne crois pas.

Le sénateur Gouin: Monsieur le président, on a fait mention d'États associés. Si j'ai bien compris, certains pays des Antilles britanniques se sont associés à la Grande-Bretagne. J'aimerais bien que le ministre nous donne une idée de la ligne de conduite à suivre dans un cas comme celui-là. Quelle serait donc la situation? Faudrait-il traiter directement avec la Grande-Bretagne?

L'honorable M. Sharp: Certaines de ces îles jouissent maintenant d'une indépendance complète, comme, par exemple, la Jamaïque, la Trinité, la Barbade et la Guyane. Ce sont là des cas bien évidents. Il y a ensuite un groupe de pays en voie d'accéder à l'indépendance, mais qui sont encore associés à la Grande-Bretagne et dont la défense et les affaires extérieures sont encore sous la tutelle du Royaume-Uni. Nous faisons affaire dans ces cas-là avec le gouvernement britannique. Dans le cas des autres gouvernements, les négociations se font directement par l'entremise de nos représentants commerciaux et de nos hauts commissaires. Ces pays sont parfaitement libres de prendre leurs propres décisions et il n'est donc pas nécessaire de passer par l'intermédiaire du gouvernement britannique.

Le président: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

Le sénateur Carter: Monsieur le ministre, il s'est produit l'année dernière à l'université Sir George Williams certains incidents qui ont fait remortir des relents d'hostilité à l'égard du Canada et qui ont donné lieu à des manifestations anticanadiennes aux Antilles; on s'en est rendu compte au cours de la visite du gouverneur général dans cette région. Pouvez-vous nous dire si le gouvernement est convaincu que l'opinion publique dans ces pays a été renseignée complètement et de façon satisfaisante sur la nature de ces incidents et si le gouvernement a lui-même pris des mesures pour fournir des renseignements à ce sujet? Pourriez-vous nous dire d'une façon générale quelle est la situation actuelle?

L'honorable M. Sharp: Cette question m'a grandement préoccupé, monsieur le président. A l'époque des incidents qui se sont produits à l'université Sir George Williams, j'ai reçu des délégations d'étudiants et des professeurs et j'ai passé beaucoup de temps avec eux, car je me suis rendu compte que ces événements pouvaient avoir des conséquences fâcheuses sur les relations Canado-antillaises. En conséquence, même s'il s'agissait tout d'abord d'un problème interne, j'ai cru qu'il avait aussi des aspects externes et j'ai conversé longuement avec les étudiants et les professeurs en cause qui étaient d'origine antillaise. Il m'a aussi été donné de discuter de la situation avec les hauts commissaires des pays en question. Le gouvernement, de son côté, a pris des mesures pour renseigner complètement la population de la région et nos missions ont été mises au courant de la marche de la cause. Elles ont aussi reçu des découpages de journaux et de périodiques dans lesquels on traitait de l'affaire. On a aussi encouragé des organismes canadiens intéressés, comme l'Association des étudiants de Sir George Williams, à faire connaître leurs vues sur la situation. Ces renseignements ont été publiés par la presse dans la plupart des régions et je crois que la discussion est aujourd'hui

d'hui plus rationnelle et moins teintée par l'émotion et que l'incident est maintenant étudié dans une meilleure perspective, bien qu'il donne toujours lieu à une certaine controverse. Je doute fort que nos relations officielles avec les pays des Antilles en aient souffert gravement, mais il faut dire en toute sincérité que l'image de notre pays à l'étranger en a souffert dans une certaine mesure, surtout du fait que l'incident a été faussement représenté. La situation s'est beaucoup améliorée depuis ce temps et je ne crois pas que l'opinion publique canadienne envers les Antilles en ait souffert. J'ai reçu de temps à autre des lettres dans lesquelles on me demandait si le Canada fournissait des bourses d'étude ou payait les frais de scolarité des étudiants qui avaient participé aux événements. A vrai dire, très peu de ces étudiants étaient mêlés aux incidents en question. La conclusion générale que je tire de ce fait est donc que, bien que les incidents n'aient naturellement pas eu d'heureux effets sur les relations entre le Canada et les Antilles, aucun dommage permanent n'aura été causé.

Le sénateur Carter: Les hommes d'affaires canadiens qui exercent leur activité dans la région n'auront pas souffert outre mesure à la suite des incidents?

L'honorable M. Sharp: Je ne suis au courant d'aucun résultat fâcheux.

Le président: Avant de céder la parole au sénateur Grosart, vous me permettez de poser une autre question délicate au sujet de la fermeture de notre mission en République dominicaine. Je suis certain que cette décision aura été difficile à prendre par votre ministère. D'un autre côté, on a posé plusieurs questions au sujet de la collaboration du gouvernement et de l'appui de l'industrie canadienne et de concessions aux industries canadiennes qui sont installées dans cette région.

Tout le monde est maintenant au courant des immobilisations considérables que la compagnie Falconbridge est sur le point de faire en République dominicaine. La compagnie de téléphone est bien connue, son siège social est situé à Montréal, et le monde canadien de l'assurance fait des affaires considérables dans cette région. Je comprends que nous sommes actuellement dans une période d'austérité et qu'il est nécessaire d'établir des priorités, mais je dois avouer que cette décision m'a étonné.

L'honorable M. Sharp: Permettez-moi de faire tout d'abord un commentaire d'ordre général, monsieur le président, et c'est que la réaction à la décision gouvernementale de fermer sept de nos missions est sans aucun doute la meilleure réponse à la propagande qu'on faisait circuler sur l'inutilité de nos ambassadeurs. La réaction a été une révélation surprenante de l'importance qu'on accorde à la

permanence des relations diplomatiques et à la présence du personnel diplomatique dans les pays étrangers. A en juger par le dernier numéro du *Magazine Maclean*, les ambassadeurs n'auraient plus aucune utilité. Je dois dire seulement que l'article aurait dû être écrit après qu'il a été question de fermer sept de nos missions diplomatiques; car, dans chaque cas, on a été témoin des plus vives protestations au sujet des résultats que cela pourrait entraîner sur nos relations avec les pays en cause.

Comme vous l'avez laissé entendre, monsieur le président, ces missions n'ont été fermées que pour des considérations d'ordre économique. Il n'est pas question que l'on accorde moins d'importance à ces pays que par le passé, mais il nous fallait faire certaines coupures pour restreindre notre budget au niveau de celui de l'année dernière, et le choix n'a pas été facile.

Nous avons donc décidé de fermer les missions dans les pays où il n'y a pas d'ambassadeur résident. Nous n'avions pas d'ambassadeur en résidence à Saint-Dominique, à Quito, à Montevideo, à Phnom Penh, à Vientiane, à Berlin et à Nicosie. Nous avions cependant un représentant commercial à Nicosie.

Nous continuerons, naturellement, à voir aux intérêts canadiens en République dominicaine. Un de nos ambassadeurs qui se rendait auparavant occasionnellement en République dominicaine y fera des séjours plus fréquents. Il faudra que cet ambassadeur s'y rende plus souvent, puisque nous n'avons pas de chargé d'affaires résident dans ce pays.

La raison pour laquelle nous avons décidé de fermer certaines ambassades plutôt que de procéder à un retrait général du personnel est que, si l'on veut réaliser des économies appréciables, il ne faut pas seulement réduire le facteur salaires mais aussi les allocations, les frais de location et les autres dépenses que l'entretien d'une mission entraîne.

En ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aurais naturellement préféré qu'on ne ferme aucune de nos missions diplomatiques et j'espère que je n'aurai plus jamais à le faire; c'est très douloureux. Cependant, je suis d'avis que le ministère des Affaires extérieures doit faire sa part si nous devons entreprendre de façon sérieuse la réduction des dépenses gouvernementales. Je ne crois pas qu'il ait été possible de poursuivre le programme général sans que chaque ministère fasse sa part. J'ai fait valoir des opinions contraires, mais je n'ai pas gagné mon point, et j'estime qu'il est peut-être juste que mon ministère procède lui aussi à une réduction de ses dépenses.

Le sénateur Grosart: Quelle est la somme totale des épargnes réalisées par la fermeture de ces sept missions, monsieur le ministre?

L'honorable M. Sharp: Si je me souviens bien, la somme totale des économies qu'il nous fallait atteindre par la fermeture de missions, par le retrait de personnel dans certaines autres missions (parce que nous réduisons aussi le personnel dans nos plus grandes ambassades), par la réduction de nos dépenses en immobilisations et par d'autres mesures analogues est de l'ordre de sept millions et demi de dollars. C'est là l'augmentation de nos dépenses que notre budget ne pouvait absorber.

Le sénateur Grosart: Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser deux autres questions.

La Conférence de 1966 a prévu l'élargissement de la disposition visant le programme des travailleurs saisonniers qui viennent au Canada en provenance de diverses régions des Antilles membres du Commonwealth. On trouve à la page 10 une explication selon laquelle cette disposition a été élargie pour y inclure la Barbades, la Trinité et Tobago, ainsi que la Jamaïque. Pourquoi cette disposition ne s'applique-t-elle pas également aux autres îles qui auraient pu bénéficier dans une plus grande mesure du travail saisonnier? Pouvez-vous nous dire pourquoi cette disposition n'a pas été élargie de cette façon?

L'honorable M. Sharp: Il s'agit, me dit-on, d'une raison administrative. Dans le cas des gouvernements indépendants, il est facile de négocier avec eux et ils ont les moyens de mettre ces mesures en pratique, tandis que nous n'avons pas connu de succès avec les pays en état de dépendance.

Le sénateur Grosart: Cette raison ne me semble pas valable, car les États associés, à toutes fins pratiques, sont complètement indépendants dans un domaine comme celui-là.

Le président: Le nouveau secrétariat pourra peut-être nous éclairer à ce sujet.

Le sénateur Grosart: Je crois que toutes les nations indépendantes du Commonwealth situées dans les Antilles font maintenant partie de l'Organisation des États américains. Quelle est notre politique actuelle au sujet de notre participation active à l'OEA?

L'honorable M. Sharp: Elle n'est pas tout à fait définie.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, c'était là ma dernière question. Elle est peut-être un exemple classique du dicton selon lequel on obtient une réponse idiote si l'on pose une question idiote.

L'honorable M. Sharp: La question et la réponse étaient très précises.

Le président: C'est là un commentaire subjectif.

L'honorable M. Sharp: Permettez-moi d'apporter une correction, monsieur le président. Il y a un pays indépendant qui ne fait pas encore partie de l'OEA, et c'est la Guyane.

si pleines de renseignements. Elles nous seront très utiles dans la préparation de notre rapport.

Des voix: Très bien.

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, c'est un devoir agréable que de vous remercier d'être venu parmi nous aujourd'hui malgré vos nombreuses occupations. La facilité avec laquelle vous avez répondu aux questions détaillées qui ont trait à un très petit secteur de vos responsabilités ne nous étonne pas, mais nous sommes heureux que vous ayez pu nous donner des réponses si intéressantes et

Le sénateur Grosart: Ceux d'entre nous qui croient que les Antilles membres du Commonwealth devraient être considérés comme une région très spéciale pour les intérêts canadiens apprécient le fait que vos réponses leur ont donné la certitude que c'est là aussi l'attitude du ministère des Affaires extérieures.

Je vous remercie beaucoup de votre témoignage.

La séance est levée.

APPENDICE «B»

RAPPORT SUR LES RELATIONS DU CANADA AVEC LES
PAYS DE LA RÉGION CARAÏBE À L'INTENTION
DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Introduction

La tradition et les affinités culturelles veulent que l'on interprète souvent le terme «Caraïbes» comme synonyme d'«Antilles». La mer des Caraïbes prête toutefois son nom à une vaste étendue de terres situées dans les limites de ses eaux ou en bordure de celles-ci. L'Amérique caraïbe, selon la plupart des autorités en la matière, comprend le Mexique, l'Amérique centrale et les Antilles. Au delà de cette définition généralement acceptée, on pourrait logiquement faire entrer dans la région les républiques sud-américaines de la Colombie et du Venezuela. Ces deux pays ont un rivage qui borde la mer des Caraïbes sur une distance considérable, mais ils font partie intégrante de l'Amérique du Sud, alors que les autres pays de la région caraïbe n'en sont pas. En plus des pays antillais, donc, les pays latino-américains ci-après seront considérés comme entrant dans le cadre de la présente étude: Mexique, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Cuba, Haïti, République Dominicaine, Colombie et Venezuela.

RELATIONS ENTRE LE CANADA ET
LES PAYS CARAÏBES DU COMMONWEALTH

Les relations étroites qui existent présentement entre le Canada et les pays caraïbes du Commonwealth constituent une évolution logique à partir des liens historiques qui ont été tissés entre les deux régions. Dans le passé, les relations du Canada avec les Antilles anglaises, aussi appelées pays caraïbes du Commonwealth, ont été plus étroites qu'avec toute autre partie du monde en voie de développement. Il y a eu d'actifs échanges commerciaux au cours des derniers siècles, et ces échanges ont été complétés par d'importants investissements canadiens dans la région. Notre association dans le cadre du Commonwealth a favorisé la bonne entente grâce à des traditions, à des institutions et à des valeurs mutuellement partagées. Ces facteurs ont tous contribué à développer les communications entre les deux régions. Au cours des années passées, cette tendance a été renforcée par les nombreux déplacements de touristes, d'hommes d'affaires et d'étudiants entre les Antilles et le Canada.

La phase actuelle des relations du Canada avec la région a commencé avec la Conférence des Antilles du Commonwealth et du Canada, tenue à Ottawa en juillet 1966. Voici quels étaient les objectifs fondamentaux de la politique canadienne dans ces relations:

- (1) Démontrer l'intérêt sympathique du gouvernement canadien à l'égard d'un renforcement de ses contacts avec les pays caraïbes du Commonwealth;
- (2) Encourager le nouveau développement des liens économiques et faciliter la coopération en harmonisant l'essor économique et les plans et projets d'investissement;
- (3) Développer les consultations politiques tout en respectant l'intégrité des pays caraïbes du Commonwealth à la fois sur le plan collectif et sur le plan individuel, et éviter l'établissement des liens constitutionnels de nature quasi-coloniale;
- (4) Encourager les mouvements vers l'intégration économique et politique dans le cadre de la région caraïbe du Commonwealth.

Les principaux éléments de nos relations bilatérales avec les divers pays caraïbes du Commonwealth sont brièvement exposés ci-après:

JAMAÏQUE

Superficie: 4,411 milles carrés
Population: 1,893,000 (chiffre estimatif de 1967)
Capitale: Kingston
Monnaie: Livre jamaïquaine (£)
Langue: Anglais

Les relations générales dont il est question plus haut soulignent l'importance des questions économiques, fait qui se reflète dans les relations bilatérales du Canada avec la Jamaïque. Celle-ci est le plus gros marché du Canada dans la région caraïbe et le commerce est presque en équilibre dans son ensemble—en 1968, les exportations canadiennes ont atteint 34.3 millions de dollars et les importations 33.9 millions. Les investissements canadiens actuels dépassent 325 millions, ce qui représente le chiffre le

plus élevé pour toute la région. Les grandes entreprises sont l'Alcan de Jamaïque (plus de 200 millions), des banques, des compagnies immobilières et d'assurance-vie. La participation canadienne se traduit également dans notre programme d'aide au développement de la Jamaïque, auquel une somme de 5.25 millions de dollars a été affectée en 1969-1970.

On compte maintenant plus de 1600 Canadiens résidant à la Jamaïque. En outre, plus de 25,000 Canadiens ont visité l'île en qualité de touristes ou à tout autre titre temporaire en 1968. Le flot annuel des touristes canadiens fournit un apport intéressant à l'économie jamaïquaine. Les échanges touristiques se font toutefois dans les deux sens et environ 7500 Jamaïquains visitent maintenant le Canada chaque année. L'immigration est aussi un facteur dans les relations entre les deux pays; en 1968, près de 3000 Jamaïquains ont immigré au Canada. En dehors de l'immigration normale, 700 travailleurs saisonniers sont venus au Canada l'été dernier pour des périodes variant de six semaines à quatre mois. Il y a à Kingston un haut-commissaire canadien résident.

LA TRINITÉ ET TOBAGO

Superficie: 1,980 milles carrés
Population: 1,000,000 (chiffre estimatif de 1968)
Capitale: Port of Spain
Monnaie: Dollar de la Trinité-et-Tobago
Langue: Anglais

Les intérêts économiques jouent aussi un rôle important dans les relations bilatérales du Canada avec la Trinité et Tobago. Les investissements canadiens sont évalués à 20 millions de dollars, les principales entreprises étant dans les domaines de la banque, de l'assurance, des industries de fabrication et des hôtels. En 1968, la balance du commerce était favorable à la Trinité, les exportations canadiennes s'élevant à 16.2 millions et les importations à 19.7 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1969-1970, une somme de 5.25 millions a été affectée à la Trinité et Tobago en vertu du programme de développement économique.

Environ 500 Canadiens résident actuellement à la Trinité et Tobago. Près de 5,000 ont visité le pays en 1968, principalement en qualité de touristes. Le nombre de visiteurs canadiens est presque égalé par le nombre de ressortissants de la Trinité et Tobago qui visitent le Canada chaque année. En 1968, le nombre d'immigrants reçus au Canada dépassait 2,400 et un certain nombre de personnes sont venues dans le cadre du programme de travailleurs saisonniers. Il y a un haut-commissaire canadien résident à Port of Spain.

GUYANE

Superficie: 83,000 milles carrées
Population: 675,000 (chiffre estimatif de 1966)
Capitale: Georgetown
Monnaie: Dollar de la Guyane
Langue: Anglais

Les investissements canadiens sont un trait important des relations entre les deux pays. A l'heure actuelle, plus de 130 millions de dollars ont été investis en Guyane, la principale entreprise canadienne étant la *Demerara Bauxite Company* (plus de 100 millions), une filiale de l'Alcan. En ce qui concerne le commerce, les exportations canadiennes ont augmenté ces dernières années pour atteindre le chiffre de 9.2 millions de dollars en 1968. Toutefois, la balance commerciale penche encore lourdement du côté de la Guyane, nos importations s'étant élevées à 29.4 millions l'an dernier. En vertu du programme canadien d'aide au développement, qui se concentre particulièrement sur la Guyane et le reste de la région des Antilles, une somme de 4.5 millions de dollars a été affectée à la Guyane au cours de l'exercice 1969-1970. Il y a environ 450 Canadiens qui résident en Guyane. Bien qu'on ne dispose d'aucune statistique à cet égard, un certain nombre de Canadiens visitent chaque année la Guyane et le nombre de visiteurs guyanais au Canada augmente. En 1968, le nombre d'immigrants est passé à 323. La Guyane ne participe pas au programme de travailleurs saisonniers. Il y a un haut-commissaire canadien résident à Georgetown.

BARBADE

Superficie: 166 milles carrés
Population: 250,000 (chiffre estimatif de 1967)
Capitale: Bridgetown
Monnaie: Dollar des Antilles orientales
Langue: Anglais

Comme dans le cas des autres pays indépendants des Antilles, les relations du Canada avec la Barbade sont orientées vers le domaine économique et commercial. Les investissements canadiens atteignaient 4 millions de dollars en 1968 et consistaient principalement en hôtels et en propriétés, avec quelques petites industries. L'an dernier, la balance commerciale penchait en faveur du Canada, les exportations atteignant 10.1 millions alors que les importations s'élevaient seulement à 1.5 million.

Le nombre considérable de visiteurs canadiens dans l'île, environ 20,000 en 1968, est un élément important dans les relations entre le Canada et la Barbade, et ce flot de touristes est un apport considérable pour l'économie de la Barbade. Environ 3,000 Barbadiens visitent le Canada chaque année.

Plus de 250 Canadiens résident actuellement à la Barbade. En 1968, on a compté plus de 800 immigrants reçus au Canada et la Barbade a également participé au programme de travailleurs saisonniers.

Jusqu'en 1968-1969, la Barbade a bénéficié d'une partie des fonds d'aide au développement destinés à l'ensemble de la région des Antilles orientales, ce qui comprenait la Barbade, les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent. En 1969-1970, on a établi cependant pour la Barbade une affectation distincte de 1.5 millions de dollars. Le haut-commissaire du Canada à Port-of-Spain est également accrédité à la Barbade.

ÎLES DU VENT ET ÎLES SOUS-LE-VENT ET HONDURAS BRITANNIQUE

(Voir l'Appendice «A» pour les données statistiques)

Les relations du Canada avec les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent (dites les Sept petites îles—Antigua, la Dominique, Grenade, Montserrat, St. Kitts-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) et avec le Honduras britannique intéressent principalement le domaine économique. Les investissements canadiens dans la région s'élèvent maintenant à plus de 6 millions de dollars; il y a présence, notamment, d'intérêts bancaires, immobiliers et hôteliers. Comme dans le cas de la Barbade, les échanges commerciaux se soldaient en faveur du Canada en 1968, les exportations vers la région étant évaluées à 8.5 millions et les importations atteignant près de 2 millions de dollars. En 1969-1970, le Canada a affecté 6 millions en aide économique aux îles du Vent et aux îles Sous-le-Vent et un crédit distinct d'un demi-million au Honduras britannique.

Il y a environ 300 Canadiens qui résident dans les Sept petites îles. Comme dans les autres parties des Antilles, il y a un nombre important de visiteurs canadiens chaque année, ce qui fournit un apport intéressant aux économies des îles. En 1968, on comptait approximativement 850 immigrants des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Le haut-commissaire canadien résident à Port of Spain est en même temps commissaire auprès des États associés des Antilles et veille aux intérêts du Canada dans les autres îles de la région caraïbe orientale. Le haut-commissaire en Jamaïque veille aux intérêts canadiens dans le Honduras britannique à partir de Kingston.

INTÉGRATION RÉGIONALE ET COOPÉRATION

Au cours des années cinquante, lorsque le désir d'indépendance a commencé à prendre de la force, le gouvernement britannique, avec la collaboration de

certains leaders politiques des Antilles, s'est mis à encourager des initiatives vers une association politique plus étroite entre les divers territoires dépendants de la région. La thèse d'une union fédérale s'inspirait essentiellement du besoin d'un marché intérieur élargi favorisant l'industrialisation et d'autres formes de développement économique. En dehors des raisons économiques, d'autres facteurs comme les similitudes de race, une langue commune, des pratiques politiques et administratives analogues, et une organisation juridique commune semblaient militer en faveur d'un système fédéral qui unirait les petites populations des diverses îles dans le cadre d'une unité politique plus grande et plus viable. Mais des forces de division étaient aussi au travail. Une longue tradition d'autonomie locale avait engendré chez les diverses communautés insulaires la fierté de leurs réalisations et une vive conscience des intérêts locaux. Des liens étroits avec la Grande-Bretagne dans beaucoup de domaines, ainsi qu'avec les États-Unis et le Canada ont parfois favorisé une évolution à caractère individuel au détriment de la conscience régionale et de la volonté de collaboration. Les liens en matière de communications et de transports existaient surtout avec les grandes puissances métropolitaines; l'intérieur de la région souffrait d'un sous-développement relatif dans ce domaine. En l'absence de liaisons intrarégionales bien développées, la distance—il y a plus de 1,200 milles de la Jamaïque à la Trinité—a parfois paru un obstacle à la compréhension mutuelle et au partage des intérêts similaires ainsi qu'une barrière à surmonter pour le développement du commerce dans la région. En outre, les diverses colonies en étaient à des étapes très différentes de leur évolution économique et certaines étaient d'avis qu'elles contribueraient plus à la fédération qu'elles n'en retireraient d'avantages.

En 1958, avec l'approbation de la Grande-Bretagne, la Trinité et Tobago, la Barbade, la Jamaïque et les îles du Vent et Sous-le-Vent (Les Sept petites îles) ont formé la Fédération des Indes occidentales. Pendant les quatre années suivantes, le Canada a collaboré de diverses manières avec le gouvernement fédéral de celle-ci afin d'en affermir la stabilité et la réussite. Sur les 10 millions de dollars affectés à la Fédération pour une période de cinq ans, 7 millions ont été utilisés pour développer un système de transports entre les îles, ce qui comprenait l'apport de deux navires «fédéraux» au coût de 5.8 millions, et l'aménagement d'un bassin en eau profonde à Saint-Vincent au coût d'un million. En 1962, toutefois, les forces d'intégration ont cédé la place à des éléments de division et la Fédération a été dissoute.

La Jamaïque et la Trinité et Tobago sont devenues indépendantes en 1962, suivies en 1966 par la Barbade et la Guyane. Depuis la proclamation de leur indépendance, la Trinité et la Barbade ont cherché à développer des relations avec leurs voisins latino-américains et ont adhéré à l'POEA. En juin de

cette année, la Jamaïque est aussi entrée dans l'organisation. D'autre part, il y a eu des efforts suivis de la part des pays caraïbes du Commonwealth pour une coopération dans le domaine économique et un mouvement positif considérable s'est affirmé dans ce sens au cours des 24 derniers mois.

ASSOCIATION CARAÏBE DE LIBRE-ÉCHANGE (CARIFTA)

A la Conférence Canada-Antilles du Commonwealth de 1966, on a reconnu que des relations en voie de développement nécessitaient des changements appropriés dans les méthodes traditionnelles et les tendances du commerce. Une étape majeure dans la voie d'une coopération économique régionale a été franchie en octobre 1967 lorsque les chefs de gouvernement des pays caraïbes du Commonwealth ont décidé de créer l'Association caraïbe de libre-échange, CARIFTA, mesure qui devait entrer en vigueur le 1^{er} mai 1968. L'établissement de l'Association est peut-être l'événement le plus important jusqu'ici en matière de coopération régionale. Les importations totales de CARIFTA dépassent déjà 1 milliard de dollars et doivent atteindre 2.5 milliards en 1976. L'accord de CARIFTA prévoit essentiellement l'élimination des tarifs douaniers pour tous les échanges commerciaux entre les signataires à l'exception des produits mentionnés sur une liste relativement courte. Une partie importante du commerce à l'intérieur de la région est devenue ainsi entièrement libre; les importations provenant de l'extérieur de la région, ce qui comprend le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis, resteront assujetties aux mesures tarifaires appliquées actuellement par chaque membre de l'Association à leur égard. Les membres économiquement plus avancés de CARIFTA (La Trinité et Tobago, la Guyane, la Barbade et la Jamaïque) ont cinq ans pour abolir les tarifs qui s'appliquent aux produits de la liste spéciale et les membres moins développés (les îles du Vent et Sous-le-Vent) ont dix ans. Le Secrétariat de CARIFTA, qui est installé à Georgetown, assure l'application de l'accord et la répartition des marchés entre les producteurs d'après les renseignements fournis par les membres concernant l'offre et la demande. Le succès de l'évolution de CARIFTA représenterait un pas important qui pourrait conduire à la création dans la région caraïbe d'un seul bloc économique viable. La marche vers l'intégration économique régionale et l'adoption d'une politique économique plus globale faciliteraient l'exécution de l'engagement que nous avons pris, à la Conférence de 1966, de développer et de réviser s'il y a lieu nos accords commerciaux actuels avec la région caraïbe du Commonwealth.

BANQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES ANTILLES ET ASSOCIATION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT (CRDB ET RDA)

A la Conférence de 1966, on a également décidé d'étudier la possibilité d'établir une institution financière de développement régional qui pourrait servir à financer des projets d'intérêt particulier pour les petits secteurs, de même que des projets qui profiteraient à l'ensemble de la région. Des conversations officielles ont été entreprises par la suite et les discussions ont progressé, particulièrement au cours des six derniers mois, concernant la création de la CRDB, qui est destinée à promouvoir le développement économique et la coopération entre les membres caraïbes du Commonwealth; une décision devrait être prise à ce sujet d'ici à la fin de l'année. Le Canada a accepté de participer à la Banque en qualité de membre non-régional et contribuera à son capital effectif, ainsi qu'au Fonds spécial. La manière dont la Banque évolue est un élément-clé de la coopération régionale et elle aura une influence considérable sur l'orientation future de la vie économique aux Antilles. Une autre décision de la Conférence de 1966 portait sur une nouvelle étude des recommandations contenues dans le rapport de la mission économique tripartite (Canada, Grande-Bretagne et États-Unis) concernant la Barbade, les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent. Ces discussions ont conduit à l'établissement, en 1968, de l'Association régionale de développement qui comprend les îles susmentionnées. La RDA a pour tâche d'examiner les plans de développement et d'assigner des priorités aux projets régionaux. Le Canada, de concert avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, participe à l'activité de cet organisme en qualité d'observateur et collabore avec lui dans la mise en œuvre de projets de développement.

SECRETARIAT RÉGIONAL DES ANTILLES

Les chefs de gouvernement des pays caraïbes du Commonwealth ont tenu un certain nombre de réunions au cours des dernières années pour examiner des questions d'intérêt commun. Par suite de l'institutionnalisation, le Secrétariat de CARIFTA a été élargi en 1968 pour devenir le Secrétariat régional des pays caraïbes. L'inauguration officielle du Secrétariat a eu lieu à Georgetown, en Guyane, en mars 1969. Ses principales fonctions sont de prendre les mesures voulues à l'occasion des conférences des chefs de gouvernement des pays caraïbes du Commonwealth et d'appliquer les décisions arrêtées à ces conférences; de servir le Conseil des ministres qui a été établi pour l'administration de CARIFTA et de se charger d'enquêtes sur des questions de coopération régionale. Bien que le Secrétariat soit plutôt à l'état d'embryon à l'heure actuelle, il devrait jouer

un rôle utile pour l'application des propositions examinées à la Conférence de 1966.

Les relations du Canada avec la région caraïbe du Commonwealth ont été traitées dans plusieurs parties du communiqué de 1966, et des progrès considérables ont été accomplis vers la réalisation des objectifs mentionnés.

Commerce—A la Conférence de 1966, on a signé un protocole qui complétait l'Accord commercial Canada-Antilles de 1925. D'une manière générale, le protocole prévoyait des consultations plus étroites afin de préserver et d'élargir le commerce traditionnel des deux côtés. Le Canada a décidé de travailler avec les antilles à la recherche d'un accord international équitable sur le sucre, et cet engagement a été rempli lors des négociations sur le sucre qui se sont terminées à la fin de 1968. Le Canada a également promis d'accorder une remise annuelle équivalant à l'entrée en franchise d'une importante quantité de sucre antillais.

Il y a eu également, à la demande des Antilles, des engagements précis à l'égard du rhum. Le Canada s'est engagé à imposer au sujet de l'étiquetage certaines règles qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1969. Le gouvernement canadien a promis d'user de ses bons offices auprès des autorités provinciales pour faciliter la vente du rhum antillais; néanmoins, les efforts déployés pour parvenir à une entente dans ce domaine se sont révélés peu concluants.

On a aussi convenu qu'une étude conjointe de la possibilité d'établir une zone de libre-échange entre les Antilles du Commonwealth et le Canada serait particulièrement utile. L'Association de planification privée a été subséquemment chargée par le Gouvernement canadien d'entreprendre cette étude, et son rapport final est présentement examiné par les autorités compétentes.

Aide—Le gouvernement canadien a également pris certains engagements, à la Conférence de 1966, en ce qui concerne son programme d'aide au développement pour la région; on a annoncé que l'aide canadienne serait encore élargie et qu'au cours des cinq années à venir elle atteindrait un minimum de 75 millions de dollars. Pour les quatre années qui ont suivi la Conférence, les crédits affectés à l'assistance dans la région se sont élevés à 77.6 millions de dollars (14.2 millions en 1966-1967, 17.3 millions en 1967-1968, 22.1 millions en 1968-1969 et 24 millions en 1969-1970). Si l'affectation reste la même en 1970-1971 qu'en 1969-1970, le total de l'aide aura atteint 101.6 millions de dollars pour la période de cinq ans à laquelle s'appliquait l'engagement canadien. En plus des projets précis qui sont exécutés dans les divers pays, une aide qui entre dans le cadre des affectations susmentionnées est accordée à l'Université des Antilles, institution multinationale, ainsi qu'à l'Université de Guyane.

Transports et communications—De l'avis de la Conférence, la question de services directs de navigation entre le Canada et la région caraïbe méritait d'être étudiée. Une étude sur les transports a été effectuée par le Gouvernement canadien qui a invité les gouvernements caraïbes du Commonwealth et les autres organismes intéressés à lui faire part de leurs observations à ce sujet. Plusieurs des gouvernements représentés à la Conférence ont souligné le besoin d'améliorer les aéroports, question qui devait aussi retenir l'attention du Gouvernement canadien. Une décision positive ayant été prise à cet égard, une tranche importante de l'aide au développement a été consacrée à l'amélioration des aéroports dans les petites îles des Antilles orientales, afin de promouvoir l'essor du tourisme.

Le besoin de discussions multilatérales en vue de la conclusion d'accords touchant les services aériens entre le Canada et les pays caraïbes du Commonwealth a été débattu à la Conférence et, à cette occasion, on a souligné l'utilité des consultations et d'une grande mesure de collaboration dans la négociation d'ententes bilatérales avec d'autres pays. Des entretiens multilatéraux ont eu lieu, mais la Trinité et Tobago a décidé d'accepter une proposition avancée par des intérêts privés américains, ce qui mit un terme aux discussions. Par la suite, des discussions furent amorcées entre Air-Canada et Air Jamaïque, ce qui a conduit à la conclusion d'un accord commercial entre les deux compagnies (prévoyant la participation de capital canadien et de cadres d'Air-Canada). En outre, des négociations doivent avoir lieu, en dehors du cadre multilatéral, avec la Trinité et Tobago et avec la Barbade.

Émigration—A la Conférence, les gouvernements des pays caraïbes du Commonwealth ont souligné le besoin de plus grandes possibilités d'immigration pour leurs ressortissants; le Gouvernement canadien a déclaré que le Canada était disposé à laisser ses portes ouvertes aux immigrants qualifiés des pays caraïbes du Commonwealth sans qu'il y ait la moindre discrimination. Cette attitude est conforme à notre Loi sur l'immigration. Le nombre d'Antillais admis au Canada a augmenté considérablement au cours des deux dernières années, et le taux actuel des admissions est d'environ 8500 par an. Avec l'accroissement de l'immigration, on doit malheureusement se soucier de l'exode des cerveaux». Le Canada reconnaît les intérêts légitimes des gouvernements dans l'émigration de leurs citoyens et ne recrute pas activement des immigrants des pays en voie de développement, bien qu'il assure des services pour ceux qui ont manifesté le désir de s'installer au Canada. Nous nous préoccupons toutefois de ce problème de l'«exode des cerveaux» qui fait présentement l'objet d'une étude.

A la Conférence de 1966, nous avons pris l'engagement d'étendre le programme de travailleurs saisonniers au-delà de la Jamaïque; à l'heure actuelle, la Barbade ainsi que la Trinité et Tobago bénéficient également du programme.

Autres questions—Le gouvernement canadien s'est déclaré prêt à entamer des discussions afin de s'entendre avec les gouvernements intéressés des pays caraïbes sur le problème de la double imposition. Un accord dans ce domaine a été conclu subséquemment avec la Trinité et Tobago, mais on a décidé d'attendre que le Gouvernement ait terminé son étude du rapport Carter pour envisager des accords avec d'autres pays des Antilles.

Il a été convenu, à la Conférence, que les diverses questions discutées devaient faire l'objet d'une action efficace et suivie. Après la Conférence, on a tenu des consultations qui ont abouti à la première réunion du Comité du commerce et des affaires économiques à Sainte-Lucie en février 1967. Il y a eu aussi des consultations entre les hauts-commissaires des pays caraïbes du Commonwealth à Ottawa et des hauts fonctionnaires canadiens sur la ligne de conduite à adopter sur divers points discutés à la Conférence. Le gouvernement canadien a établi un Comité interministériel des relations Canada-Antilles du Commonwealth, et ce comité s'est réuni périodiquement pour étudier les progrès réalisés à cet égard.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MONTSERRAT
Superficie: 39 milles carrés
Population: 14 469 (1967)
Capitale: Plymouth
Monnaie: Dollar des Antilles orientales
Langue: Anglais

GRÉNÉE
Superficie: 133 milles carrés (toutes les îles)
Population: 92 000 (1967)
Capitale: St George
Monnaie: Dollar des Antilles orientales
Langue: Anglais

SAINTE-LUCIE
Superficie: 238 milles carrés
Population: 110 142 (1966)
Capitale: Castries
Monnaie: Dollar des Antilles orientales
Langue: Anglais

SAINT-VINCENT ET ANGUILLA
Superficie: 238 milles carrés (toutes les îles)
Population: 99 476 (1965)
Capitale: Basseterre
Monnaie: Dollar des Antilles orientales
Langue: Anglais

HONDURAS BRITANNIQUE
Superficie: 8 866 milles carrés
Population: 113 299 (1966)
Capitale: Belize
Monnaie: Monnaie du Honduras britannique
Langue: Anglais

SAINT-VINCENT
Superficie: 150 milles carrés (toutes les îles)
Population: 90 272 (chiffre estimatif de 1966)
Capitale: Kingstown
Monnaie: Dollar des Antilles orientales
Langue: Anglais

SÉANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 1969

Imprimé de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Concernant

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

Représentant l'ALCAN Aluminium Ltd.: M. Nathaniel V. Davis, président; M. Donald D. MacKay, vice-président administratif; et M. E. H. Roach, agent d'administration.

APPENDICE A

ÎLES DU VENT ET SOUS-LE-VENT ET HONDURAS BRITANNIQUE

ANTIGUA

Superficie: 170 milles carrés
 Population: 62,000 (chiffre estimatif de 1966)
 Capitale: St. John
 Monnaie: Dollar des Antilles orientales
 Langue: Anglais

GRENADE

(les îles de Grenade, Carriacou et
 Petite Martinique)

Superficie: 133 milles carrés (toutes les îles)
 Population: 92,000 (1963)
 Capitale: St. George
 Monnaie: Dollar des Antilles orientales
 Langue: Anglais

ST. KITTS, NEVIS ET ANGUILLA

Superficie: 136 milles carrés (toutes les îles)
 Population: 59,476 (1965)
 Capitale: Basseterre
 Monnaie: Dollar des Antilles orientales
 Langue: Anglais

SAINT-VINCENT

(y compris les îles des Grenadines dépendant
 de Saint-Vincent: Bequi, Mustique, Mayreau,
 Canouan et les îles de l'Union)

Superficie: 150 milles carrés (toutes les îles)
 Population: 90,272 (chiffre estimatif de 1966)
 Capitale: Kingstown
 Monnaie: Dollar des Antilles orientales
 Langue: Anglais

DOMINIQUE

Superficie: 289 milles carrés
 Population: 69,420 (1967)
 Capitale: Roseau
 Monnaie: Dollar des Antilles orientales
 Langue: Anglais

MONTSERRAT

Superficie: 39 milles carrés
 Population: 14,469 (1967)
 Capitale: Plymouth
 Monnaie: Dollar des Antilles orientales
 Langue: Anglais

SAINTE-LUCIE

Superficie: 238 milles carrés
 Population: 110,142 (1966)
 Capitale: Castries
 Monnaie: Dollar des Antilles orientales
 Langue: Anglais

HONDURAS BRITANNIQUE

Superficie: 8,866 milles carrés
 Population: 113,599 (1966)
 Capitale: Belize
 Monnaie: Monnaie du Honduras
 britannique
 Langue: Anglais

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 3

SÉANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 1969

Concernant

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

Représentant l'ALCAN Aluminium Ltd.: M. Nathanael V. Davis, président;
M. Donald D. MacKay, vice-président administratif; et M. E. H. Roach,
agent d'administration.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Président suppléant: L'honorable Allister Grosart

et

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caraïbe et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin.

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion mise, aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui débiteres aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restriction de la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caribéenne et à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux membres leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la

dernière session soient délégués au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(7 minutes)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion mise, aux voix, est adoptée.

Le premier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

TÉMOIGNAGES

Le mardi 25 novembre 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin à 11 heures.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Carter, Connolly, Eudes, Fergusson, Grosart, Macnaughton, Quart, Rattenbury et Robichaud.

Aussi présents: M. Bernard Wood, adjoint de recherches du Comité; et M. Jacques Vaillancourt, de l'ALCAN Aluminium Ltd.

Le Comité poursuit l'étude des affaires de la région des Antilles.

Il est décidé que le mémoire présenté par l'ALCAN Aluminium Limited, intitulé «ALCAN» aux Antilles fera partie des témoignages du Comité. (*Voir l'Appendice «C» des témoignages d'aujourd'hui*).

Le président (le sénateur Aird) présente les témoins suivants de l'ALCAN Aluminium Ltd.:

- M. Nathanael V. Davis, président;
- M. Donald D. MacKay, vice-président administratif; et
- M. E. H. Roach, agent d'administration.

On remercie les témoins de leur présence et du concours qu'ils ont apporté au Comité.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ

Le président: Au nombre des principales recommandations soulevées par le rapport de la Commission Pearson sur le développement intercontinental figure la nécessité d'efforts nouveaux, plus coordonnés et coopératifs de nature, en vue d'augmenter les investissements privés dans les pays en voie de développement. Les desirs de l'Alcan témoignent de la réalisation de cet objectif. L'apport de la compagnie sous forme de valeurs et d'impôts constitue un élément important de l'économie de plusieurs pays des Antilles. Un autre élément qui est peut-être d'égale importance à long terme (je tiens à le souligner) est l'implémentation d'une technologie industrielle avancée et de méthodes modernes de gestion des affaires. Il est également évident que les investissements de l'Alcan ont stimulé de façon directe un grand nombre d'activités économiques connexes.

En outre, et c'est peut-être ce qui impressionne le plus, les filiales antillaises de l'Alcan fonctionnent depuis plusieurs décennies dans une atmosphère de collaboration étroite, sur les questions de fond, avec les

Le secrétaire du Comité,

E. W. Innes

A votre intention, monsieur, je me permets de vous expliquer que, devant vos honorables collègues, lorsque vous aurez présenté votre mémoire (dont nous avons fait une partie intégrante des témoignages, comme vous l'avez constaté), nous espérons que vous voudrez bien le remettre au président. J'ai demandé au sénateur Connolly (Ottawa-Charlottetown) de bien vouloir poser les premières questions. Lorsque il aura terminé, les autres membres du Comité vous poseront des questions à leur tour.

Monsieur, le Comité est très reconnaissant de votre présence. Il s'en trouve très honoré. Soyez toujours prêt à nous servir.

M. Nathanael V. Davis, président de l'Alcan Aluminium Limited: Merci, monsieur le président, de votre chaleureux accueil. Soyez certain que nous, qui représentons l'Alcan, apprécions énormément l'invitation qui nous a été faite de témoigner devant le Comité, et que

PROCES-VERBAL

Le mardi 22 novembre 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce mardi à 11 heures.

Présents: Les honorables sénateurs Auld (président), Bélisle, Carter, Connolly, Bédaride, Ferguson, Grosart, Macnaughton, Gauthier, Rattensbury et Robichaud.

Aussi présents: M. Bernard Wood, adjoint de recherches du Comité; et M. Jacques Vallancourt, de l'ALCAN Aluminium Ltd.

Le Comité poursuit l'étude des affaires de la région des Antilles.

Il est décidé que le mémoire présenté par l'ALCAN Aluminium Limited, intitulé «ALCAN aux Antilles lors parties des témoignages du Comité (voir l'appendice «C» des témoignages d'aujourd'hui).

Le président (le sénateur Auld) présente les témoins suivants de l'ALCAN Aluminium Ltd.:

M. Nathaniel V. Davis, président;
- M. Donald D. Mackay, vice-président administratif; et
M. E. H. Roach, agent d'administration.

On remercie les témoins de leur présence et du concours qu'ils ont apporté au Comité. A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ

Le secrétaire du Comité
E. W. Jones

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 25 novembre 1969

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin à 11 heures.

Le président (le sénateur John B. Aird): Honorables sénateurs, comme vous vous en rendez compte, la réunion de la semaine dernière à laquelle participait l'honorable Mitchell Sharp a mis un terme à nos audiences sur la politique officielle du Canada concernant les Antilles.

Il convient particulièrement que notre examen de l'activité de l'entreprise privée canadienne commence par l'Alcan Aluminium Limited. Ainsi qu'en témoigne l'excellent mémoire présenté par cette société, l'Alcan du Canada est engagée depuis longtemps déjà, et de façon importante, dans le développement économique des Antilles.

Quelqu'un proposerait-il que le mémoire soit publié dans le compte rendu de nos délibérations?

Le sénateur Grosart: Je le propose.

Note: Voir l'Appendice «C» des présents témoignages.

Le président: Au nombre des principales recommandations soumises par le rapport de la Commission Pearson sur le développement international figure la nécessité d'efforts nouveaux, plus considérables et coopératifs de nature, en vue d'augmenter les investissements privés dans les pays en voie de développement. Les dossiers de l'Alcan témoignent de la réalisation de cet objectif. L'apport de la compagnie sous forme de salaires et d'impôts constitue un élément important de l'économie de plusieurs pays des Antilles. Un autre élément qui est peut-être d'égale importance à long terme (je tiens à le souligner) est l'implantation d'une technologie industrielle avancés et de méthodes modernes de gestion des affaires. Il est également évident que les investissements de l'Alcan ont stimulé de façon directe un grand nombre d'activités économiques connexes.

En outre, et c'est peut-être ce qui impressionne le plus, les filiales antillaises de l'Alcan fonctionnent depuis plusieurs décennies dans une atmosphère de collaboration étroite, sur les questions de fond, avec les

divers gouvernements et les diverses populations de la région. Je sais que les membres du Comité seront très heureux d'en apprendre davantage au sujet de ce remarquable dossier.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Nathanael V. Davis, le président de l'Alcan Aluminium Limited et l'un de nos hommes d'affaires les plus distingués, d'avoir bien voulu assister à notre réunion, en dépit de multiples inconvénients pour lui, je dois le dire. Je lui offre, au nom du Comité, nos remerciements les plus sincères pour la collaboration active que les dirigeants de la compagnie ont apportée au Comité.

M. Davis est accompagné aujourd'hui de MM. D. D. MacKay, E. H. Roach et Jacques Vaillancourt. M. MacKay est vice-président administratif pour les matières premières; son champ d'action s'étend pratiquement sur tous les travaux de la compagnie dans le territoire des Antilles. M. Roach, qui travaille au siège social de la société, possède une grande expérience personnelle des conditions générales qui existent aux Antilles. Il assistait à notre réunion de la semaine dernière au cours de laquelle nous avons entendu M. Sharp, de sorte qu'il a pu se rendre compte de la façon dont se passe ce genre de réunion. M. Vaillancourt est notre directeur du personnel à Ottawa.

A votre intention, et pour le bénéfice de vos associés, je vais vous expliquer la façon de procéder durant nos séances. Lorsque vous aurez présenté votre mémoire (dont nous avons fait une partie intégrante des témoignages, comme vous l'avez constaté), nous espérons que vous voudrez bien le commenter un peu. J'ai demandé au sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) de bien vouloir poser les premières questions. Lorsqu'il aura terminé, les autres membres du Comité vous poseront des questions à leur tour.

Monsieur, le Comité est bien heureux de votre présence. Il s'en trouve très honoré. Nous sommes prêts à vous écouter.

M. Nathanael V. Davis, président de l'Alcan Aluminium Limited: Merci, monsieur le président, de votre chaleureux accueil. Soyez certain que nous, qui représentons l'Alcan, apprécions vivement l'invitation qui nous a été faite de témoigner devant le Comité, et que

nous souhaitons vous être le plus utiles possible dans vos délibérations concernant les rapports entre le Canada et les Antilles.

Nous sommes particulièrement heureux de l'intérêt que porte le gouvernement canadien aux rapports entre le Canada et les Antilles, car l'Alcan a des intérêts importants dans cette région, soit qu'il s'agisse d'investissements, soit qu'elle compte sur des approvisionnements de bauxite et d'alumine pour ses fonderies du Québec et de la Colombie-Britannique, qui constituent ensemble la base d'une source importante de revenus et d'emplois au Canada.

L'histoire de notre activité dans les Antilles remonte à plus d'une cinquantaine d'années, et l'ensemble de nos investissements en Guyane, en Jamaïque et à Trinidad se chiffre à plus de 300 millions de dollars canadiens, réserves non comprises.

Nous estimons que nos investissements dans nos fonderies canadiennes et dans nos installations hydro-électriques, d'une part, et dans la bauxite, l'alumine et les activités corollaires aux Antilles, d'autre part, constituent une association efficace entre le Canada et les Antilles, pour le plus grand bien à la fois de l'Alcan, des pays en cause et des consommateurs d'aluminium.

En tant qu'investisseurs, nous avons été bien accueillis aux Antilles et nous avons bénéficié de la bonne volonté des gouvernements aussi bien que des populations des pays où nous nous sommes établis. De notre côté, nous nous sommes appliqués à nous montrer bons citoyens dans les pays antillais. Nous sommes d'avis que les industries que nous avons créées aux Antilles, avec l'appui des pays concernés, ont fait une contribution globale importante et constructive à l'économie locale, non seulement en ce qui concerne les investissements et les revenus, mais aussi du point de vue humain, pour le relèvement du niveau de vie et l'élargissement des possibilités d'avenir.

Notre mémoire apporte une vue d'ensemble de notre activité, de notre fonctionnement et du rôle qu'en général nous entendons jouer aux Antilles, ainsi qu'une documentation pertinente portant sur l'ensemble des entreprises de l'Alcan. Nous espérons que, de la sorte, le Comité sera en mesure de juger de nos investissements aux Antilles et de notre activité en général, dans l'ensemble de ce qui constitue, en fait, une industrie internationale à base canadienne.

Il serait peut-être utile que je rappelle les principaux points de notre mémoire, qui sera annexé, comme il est entendu, aux témoignages officiels.

L'Alcan Aluminium Limited, ou l'«Alcan», est une société canadienne dont le siège social est à Montréal. Par l'intermédiaire de ses filiales, elle est active dans tous les secteurs de la production de l'aluminium à l'échelle internationale. L'Alcan est une société indépendante, dont les actions se vendent en Bourse et qui soutient la concurrence des principaux producteurs d'aluminium. Elle compte 7,600 actionnaires privilégiés et 73,000 actionnaires ordinaires, particulièrement au Canada et aux États-Unis. Au 30 septembre 1969, la presque-totalité de ses 1.5 millions d'actions privilégiées convertibles et 34.7 p. 100 de ses 32.9 millions d'actions ordinaires en circulation étaient détenues au Canada, ce qui, exprimé en valeur marchande, représente l'un des investissements les plus considérables du public canadien dans une entreprise industrielle.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Est-ce que ces 34.7 p. 100 représentent une mainmise? Diriez-vous qu'au Canada ce pourcentage est l'équivalent d'une prépondérance, d'une mainmise?

M. Davis: Je ne sais pas comment répondre à votre question, monsieur le sénateur. Aucun des actionnaires n'a engagé une grosse somme dans l'entreprise.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oui, mais cela pourrait représenter une mainmise.

M. Davis: Oui, cela se pourrait. La majorité de nos actionnaires habitent le Canada; cependant la majorité des actions sont aux États-Unis.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Merci. Je m'excuse de vous avoir interrompu.

M. Davis: Les filiales de l'Alcan sont en possession de gisements de bauxite dans huit pays: elles fondent l'aluminium dans neuf pays et elles le travaillent dans trente-trois; elles ont des débouchés dans plus de cent pays. La gestion est elle-même internationale, ainsi que l'exige l'activité mondiale de l'entreprise.

En 1968, l'actif total utilisé, réserves non comprises, était de 3 milliards de dollars. Le revenu net consolidé était de 71.6 millions de dollars. Le chiffre de l'emploi, pour toutes les filiales consolidées de l'Alcan, était de 60,000 personnes.

Les entreprises de l'Alcan dans les Antilles du Commonwealth constituent une part vitale des opérations de la société. La bauxite et l'alumine produites en Guyane et en Jamaïque constituent un pourcentage important de l'aluminium nécessaire aux opérations de la société et de ses filiales. De plus, le fait de réunir les ressources naturelles en bauxite des Antilles avec les ressources hydro-électriques du Canada a créé une industrie de l'aluminium qui a de l'importance à la fois

pour population canadienne et pour les populations antillaises.

Il s'effectue à Trinidad des opérations de transbordement considérables. La production de l'aluminium se fait en Jamaïque, en Guyane et à Trinidad. La filiale de l'Alcan qui s'occupe du transport maritime, la Saguenay Shipping Limited (compagnie de transport maritime du Saguenay), représente un élément important du commerce Canada-Antilles.

L'actif investi de l'Alcan dans les Antilles, réserves non comprises, d'une valeur totale d'environ 300 millions de dollars, représente 10 p. 100 de tout l'actif de l'entreprise. Sur le plan humain, c'est dire que les opérations de l'entreprise aux Antilles fournissent du travail à 9,000 personnes, donc à plus de 15 p. 100 employés de l'Alcan dans le monde entier.

En Guyane, la Demerara Bauxite Company Limited (société constituée sur le plan local et que l'on appelle ordinairement la «Damba») exploite des mines de bauxite, une usine de préparation de la bauxite, une usine d'alumine avec installations connexes, qui représentent un investissement de plus de 120 millions de dollars. En 1968, cette société a produit de la bauxite et de l'alumine pour une valeur de 46 millions de dollars, soit 37 p. 100 de la totalité des exportations du pays.

Le gouvernement espère, un jour, construire une centrale hydro-électrique qui répondrait aux besoins locaux dans le cadre des objectifs de planification économique de la Guyane. L'Alcan s'est ouvertement déclarée favorable à l'installation d'une fonderie d'aluminium en Guyane, à condition que le coût de l'électricité permette l'installation d'une entreprise économiquement viable et capable de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

La Demba embauche environ 4,600 Guyanais. Sur une assez longue période de temps, elle a construit à Mackenzie (emplacement de ses opérations) divers services communautaires, y compris un système de purification d'eau, une école secondaire, une école de métiers, un hôpital de 129 lits et une école de soins infirmiers. Depuis une dizaine d'années, le pays souhaite une plus grande autarcie, que d'ailleurs la compagnie favorise en aidant à la mise sur pied d'institutions locales qui seront en mesure de prendre en main, le moment venu, la direction des services communautaires.

En orientant l'appui financier et technologique venu de diverses sources (dont celles du Canada ne sont pas les moindres) vers les entreprises de Mackenzie, l'Alcan a réussi à créer un centre minier et industriel dans un pays jusque-là essentiellement agricole. La compagnie a fréquemment, au cours des années, étendu son champ d'activité en Guyane, et elle a fait des investis-

sements importants en vue de soutenir la production au plus haut niveau souhaitable du point de vue économique.

Le programme officiel de développement de la Guyane pour les années 1966-1972 prévoit 160 millions de dollars d'investissements publics, dont 77 millions ne rapporteront pas de bénéfices et 83 millions devraient en rapporter. Les projets d'investissements privés de la Demba, pour la même période, sont de l'ordre de 63 millions de dollars, c'est-à-dire 40 p. 100 du programme national et 75 p. 100 de la part qui doit rapporter des bénéfices. La Demba a payé de l'impôt sur le revenu, des droits de sortie, des redevances et d'autres impôts à la Guyane pour une somme de 4.7 millions de dollars en 1967, et un montant voisin en 1968. Il est prévu que ces sommes s'accroîtront considérablement dans un avenir assez rapproché, et qu'en 1972 elles doubleront peut-être au moins les chiffres de 1967.

Une autre filiale de l'Alcan en Guyane, appelée *Sprostons (Guyana) Limited*, ou simplement «Sprostons» avait à l'origine en 1898, été constituée localement; l'Alcan l'a achetée en 1928.

La Sprostons est venue en aide à la Demba pour l'exploitation des ressources locales de bauxite en fournissant les services auxiliaires et les approvisionnements nécessaires. De plus, elle a créé une industrie maritime qui a lancé, depuis une dizaine d'années, quelque 50 navires côtiers et fluviaux. Récemment, Sprostons a mis sur pied une fabrication de tôles d'aluminium ondulées pour toitures et murs de maisons afin de répondre à la demande de l'industrie et de la construction domiciliaire de la Guyane.

En 1942, en Jamaïque, à la demande du gouvernement jamaïcain, l'Alcan a prospecté les gisements de bauxite de l'île. A la suite de ces recherches, elle entreprit en 1950 la construction d'une usine d'alumine, qui commença à fonctionner deux ans plus tard. D'autres producteurs, américains surtout, ont aussi entrepris l'exploitation de mines de bauxite, de sorte que la Jamaïque a accédé à l'indépendance nationale avec le rang de premier pays producteur de bauxite du monde et de principal exportateur d'alumine.

En 1968, l'alumine fabriquée à partir de la bauxite de Jamaïque et exportée par l'Alcan Jamaica Limited a été évaluée à 65.5 millions de dollars, c'est-à-dire à 28 p. 100 du total des exportations de la Jamaïque cette année-là. Avec les 179 millions de dollars qu'elle a investis en Jamaïque et les 33 millions qu'elle y dépense annuellement, l'Alcan contribue de façon considérable à l'économie du pays. Environ 3,000 Jamaïcains sont employés par l'Alcan, et ils ont gagné quelque 10 millions de dollars en 1968.

Très tôt, l'Alcan Jamaica Limited a entrepris un vaste programme de cultures et de reboisement sur ses

48,000 acres de terres, en vue d'améliorer leur productivité. L'activité de la société comprend l'élevage du bœuf, l'amélioration des pâturages, la production des agrumes et le reboisement. Quelques 20,000 acres de terres de la compagnie, non utilisées actuellement pour l'exploitation des mines, sont offertes en location, à de très faibles taux, à environ 4,300 cultivateurs pour la production alimentaire et laitière; la compagnie exécute un programme d'aide bien organisé et dispense des conseils aux cultivateurs afin qu'ils utilisent leurs terres au mieux et qu'ils en améliorent le rendement.

Abstraction faite des emplois créés par l'Alcan Jamaica Limited, la population de la Jamaïque bénéficie directement de la présence de la société par les revenus qu'en tire le gouvernement. L'Alcan paie des redevances, des droits de douanes, des taxes de tonnage, l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu comme toute autre société. En 1968, ces diverses taxes représentaient un total de 11.5 millions de dollars.

L'Alcan est le plus gros client de la *Jamaican Railway Corporation*; elle achète des produits locaux pour ses usines chaque fois que la chose est possible du point de vue pratique, par exemple dans le cas du tissu à filtrage, du ciment, de l'acide sulfurique, etc.

L'Alcan a créé son propre port, Port Esquivel, sur la côte sud. Ce port a accru les moyens portuaires de la Jamaïque, car on y fait l'expédition de la mélasse en navires-citernes et la manutention des cargaisons diverses des autres industries (grâce à une autorisation spéciale du gouvernement) en plus des déchargements et expéditions de l'Alcan elle-même.

L'Alcan Jamaica Limited a un programme permanent d'aide aux institutions locales, et elle accorde un appui particulier aux écoles ainsi qu'à l'Université des Indes Occidentales.

En 1959, une autre filiale a été créée, l'Alcan *Products of Jamaica*, dont le but est de développer la fabrication locale des produits en aluminium, en vue à la fois du marché local et de l'exportation. En 1968, cette filiale a pris de l'expansion grâce à l'installation d'une presse de 2,000 tonnes pour le refoulement de l'aluminium et grâce à l'installation d'un matériel d'anodisation des produits refoulés, ce qui a coûté environ un million de dollars. La compagnie entend offrir une participation à la population en émettant localement des actions de l'Alcan *Products of Jamaica*, une fois l'entreprise bien lancée.

En ce qui concerne Trinidad, l'Alcan a mis sur pied une station de convergence et d'entreposage de la bauxite à Chaguaramas Bay, à Trinidad, appelée *Chaguaramas Terminals Limited*. A Chaguaramas, les cargos océaniques, partiellement chargés en Guyane reçoivent un chargement complémentaire de bauxite avant de reprendre la mer pour leur destination finale.

Pendant la saison canadienne de navigation maritime, les navires assurant le service entre Chaguaramas et Port-Alfred accumulent les stocks de bauxite soit à Arvida même, soit tout près de là, pour alimenter les alumineries lorsque le Saguenay est pris par les glaces. À longueur d'année, mais particulièrement durant les mois d'hiver, les stocks de bauxite de Chaguaramas sont reconstitués par des navires spéciaux à faible tirant d'eau qui font la navette entre MacKenzie et Trinidad. Grâce à ce système, un rythme assez égal de production de la bauxite peut être maintenu en Guyane l'année durant.

Une autre filiale de l'Alcan, la *Sprostons (Trinidad) Limited*, maintient à Port d'Espagne une fabrique de tôles d'aluminium ondulées et de produits connexes pour le marché local aussi bien que pour l'exportation aux Antilles de l'Est.

Le transport de la bauxite et de l'alumine des Antilles vers le Canada et les autres pays est l'affaire de la *Saguenay Shipping Limited* (Société de transport maritime du Saguenay) et de l'Alcan (*Bermuda Limited*). Ces deux entreprises constituent ensemble le secteur maritime de l'Alcan.

Outre qu'elles assurent le transport de la bauxite et de l'alumine à partir des Antilles, ces compagnies font le transport maritime entre les Antilles, aussi bien qu'entre les Antilles et le Canada, les États-Unis et l'Europe.

Avant de terminer mon exposé, je dirai un mot sur l'aspect humain de notre présence aux Antilles. A peu d'exceptions près, tous les employés de l'Alcan aux Antilles, soit un peu plus de 9,000 personnes, sont d'origine locale, sauf les techniciens très spécialisés.

Par principe, l'Alcan préfère embaucher autant que possible des nationaux du pays plutôt que des étrangers, qu'il s'agisse ou non du personnel diplômé d'université. En fait, depuis 1963, la loi oblige les compagnies de l'Alcan en Jamaïque à engager des Jamaïcains quand elle le peut. Les étrangers ne peuvent être embauchés sans un permis de travail du gouvernement qui est accordé seulement lorsqu'il s'agit de combler un poste pour lequel aucun Jamaïcain qualifié n'est candidat. Plus de 50 p. 100 du personnel de gestion de la Demba, en Guyane, et guyanais (48 p. 100) ou vient des Indes Occidentales (3 p. 100). En Jamaïque, plus de 40 p. 100 du personnel diplômé de l'Alcan Jamaica Limited est jamaïcain.

Les conventions collectives ouvrières négociées entre chaque société Alcan des Antilles et les syndicats ouvriers fixent les salaires, les avantages sociaux et, d'une manière générale, toutes les conditions de travail. Le mémoire déjà présenté expose les détails. L'idée de la formation s'exprime dans toute l'activité de l'Alcan

aux Antilles qu'il s'agisse d'administration ou de travail rémunéré à l'heure. La façon d'envisager la formation de la population indigène et l'amélioration des possibilités offertes aux personnes originaires des Antilles qui sont au service de l'Alcan dans cette région sont exposés dans le mémoire que nous avons soumis.

J'espère que ces observations contribueront à mieux faire ressortir les principaux points de notre mémoire. Monsieur le président, mes collègues et moi-même feront de notre mieux pour répondre aux questions concernant l'Alcan aux Antilles. Comme vous l'avez mentionné, j'ai avec moi aujourd'hui M. MacKay, vice-président administratif de l'Alcan pour la matière première, de qui relève entre autres toutes nos opérations aux Antilles, et M. Roach, un de nos agents d'administration de Montréal, qui possède une vaste connaissance de cette région. Aucun de nous ne peut être considéré comme un spécialiste des problèmes des Antilles, étant donné que ce que nous connaissons concerne surtout notre activité là-bas en tant qu'hommes d'affaires canadiens et l'intérêt général qui en découle pour le développement social, économique et politique d'une région importante pour nous.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Davis. Comme je vous l'ai indiqué, le sénateur Connolly mènera la période des questions.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, je déplore seulement que ce très intéressant mémoire n'ait pas été présenté au comité il y a environ un mois. Au début d'octobre, une réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth s'est tenue à Port of Spain. Des réunions ont eu lieu à Chaguaramus dans l'ancienne base de la marine américaine de l'endroit, où les participants étaient très bien logés. En partant de là, nous avons pu voir un port, un quai, des installations passablement satisfaisantes, et un des délégués, qui n'était pas des Antilles m'a demandé ce que c'était. Je lui ai répondu que cela ressemblait à une fabrique de béton, qu'on y fabriquait peut-être du béton pour l'exportation. J'aimerais savoir s'il s'agissait du principal centre de chargement de bauxite et d'aluminium, et si c'est à une entreprise canadienne que revient le mérite de l'aménagement de ces installations, et j'en aurais été très fier, comme je le suis, à l'égard de ce mémoire, d'être en mesure d'analyser l'importante contribution de votre société au développement économique de la région.

Monsieur le président, avant de passer à l'interrogatoire de M. Davis, je dirai qu'il serait à mon avis, utile, pas tellement pour notre comité que pour le travail accompli par l'Association parlementaire du Commonwealth de faire parvenir un exemplaire du mémoire en question au chef de chacune des délégations qui participeront à la réunion de l'Association

des parlementaires du Commonwealth à la Trinité. Je peux fournir les adresses. Selon moi, le mémoire signale ce que le secteur privé peut faire pour l'expansion de la région équatoriale du Commonwealth, non seulement au point de vue des affaires, mais également au point de vue social. A ces deux égards, le mémoire se passe de commentaires.

Le président: Auriez-vous quelques objections à cette proposition, monsieur Davis?

M. Davis: Non, monsieur le président.

Le président: Vous seriez d'accord?

M. Davis: Assurément.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): C'est en quelque sorte un exemple. C'est une initiative du genre de celle que nous tentons de promouvoir. En plus de l'assistance générale accordée par le gouvernement par l'entremise de l'aide extérieure, l'agence canadienne de développement international et d'autres programmes gouvernementaux d'assistance à l'économie du tiers monde, le monde en voie de développement, nous avons ici pratiquement un exemple de la part du secteur privé.

J'ai peut-être déjà laissé entrevoir ma première question. J'ai remarqué à la page 1 de votre mémoire que les détenteurs de 34.7 p. 100 de vos actions résident au Canada. J'ai l'impression que le plus grand nombre d'actions sont aux mains des Américains. Pourriez-vous me dire si, de façon générale, les Antillais où vous faites affaire considèrent votre compagnie comme une entreprise canadienne plutôt qu'une entreprise américaine?

M. Davis: J'ai l'impression qu'aux Antilles, on considère notre compagnie comme une entreprise canadienne.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Diriez-vous que les décisions concernant l'administration et, en particulier, celles des placements, sont prises par les autorités canadiennes de la compagnie?

M. Davis: Oui, parfaitement.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et par les autorités de l'entreprise des Caraïbes affiliées à votre compagnie?

M. Davis: Oui, en effet; sénateur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vos initiatives sont donc considérées comme étant prises par des Canadiens du secteur privé, dans l'intérêt réciproque du Canada et des Caraïbes?

M. Davis: Oui, monsieur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Bravo. Je crois savoir que la bauxite est surtout un produit des pays tropicaux et subtropicaux. Est-ce exact?

M. Davis: Oui, d'une façon générale, c'est un fait, ou, peut-être, plutôt un phénomène.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Cela ne concerne peut-être pas le domaine d'activité qui vous intéresse en premier lieu, mais y a-t-il dans le Commonwealth équatorial d'autres produits susceptibles de développement comparable à celui que vous exploitez aux Caraïbes, en Afrique ou dans le sud-est asiatique par exemple?

M. Davis: Dans les pays du Commonwealth? On découvre actuellement en Australie d'importantes sources de bauxite et d'aluminium.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Cependant l'Australie n'est guère un pays en voie de développement.

M. Davis: On ne peut, en effet la désigner comme un pays en voie de développement. Nous avons des gisements de bauxite à Johore, en Malaisie; il s'agit là bien entendu, d'une exploitation dans le Commonwealth.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En effet.

M. Davis: Il y a des gisements de bauxite au Ghana, mais ils sont inexploités.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ce serait, cependant possible.

M. Davis: Il y a des gisements de bauxite à Fiji, et une entreprise japonaise associée à l'Alcan se prépare à les exploiter. Monsieur MacKay, pouvez-vous citer un autre pays du Commonwealth où se trouvent des gisements?

M. D. D. MacKay, vice-président administratif, Alcan Aluminium Limited: Non.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je me demande si je pourrais aller un peu plus loin. Vous vous êtes limités au bauxite et à ses dérivés. Je suis convaincu que vos géologues le savent. Diriez-vous qu'aux Antilles, qui font partie du Commonwealth, il y a d'autres ressources naturelles qui pourraient être exploitées par des entreprises privées canadiennes à l'avantage réciproque des deux pays intéressés? Je pense à l'industrie minière.

M. Davis: Je ne saurais trouver, de prime abord, de produits qui appelleraient naturellement une exploitation industrielle dans ce pays. Qu'en pensez-vous, monsieur MacKay?

M. MacKay: On a fait des tentatives dans ce sens, il y a, en Guyane, un gisement de manganèse ainsi que quelques métaux de base, mais pas en quantité appréciable.

Le président: On a, je crois, constaté une certaine activité concernant le cuivre à la Jamaïque, n'est-ce pas? Mais, de façon générale, les gites sont plutôt insignifiants.

M. MacKay: En effet.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je sais qu'à un certain moment, il y avait du pétrole dans la région.

M. MacKay: On essaie de trouver du pétrole?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Mais j'ignore si on en a découvert une certaine quantité.

A présent, au sujet des fabriques d'aluminium aux Antilles, diriez-vous quelques mots au sujet du temps que la compagnie a dû mettre pour familiariser des gens du pays avec cette exploitation, et s'il y avait parfois lieu de se décourager au début? Quelle sont actuellement les possibilités de se procurer de la main-d'œuvre et quelle est l'attitude du gouvernement dans chacun des trois pays qui nous intéressent à présent?

M. Davis: Je dirai que l'apprentissage de nos méthodes d'exploitation est un procédé continu, et je parle en particulier de la Guyane et de la Jamaïque, où l'exploitation industrielle se poursuit à grande échelle par rapport à la Trinité.

Comme l'indique le mémoire, tant les travailleurs rémunérés à l'heure que ceux qui font partie de l'administration subissent une formation continue. En plus de leur dispenser une formation au travail, nous envoyons ces derniers outre-mer poursuivre des cours dans des universités au Canada, et dans des écoles d'administration, y compris celle que nous avons établie à Genève.

De façon générale, les progrès sont encourageants, bien qu'il faille à mon avis, admettre que la productivité dans ce pays est plutôt faible en comparaison des normes américaines. Un des problèmes que posent le recrutement et la formation d'un personnel indigène, tant en ce qui concerne les travailleurs rémunérés à l'heure que la catégorie administrative consiste en ce que nous formons souvent des gens qui nous quittent

ensuite, soit pour émigrer dans d'autres pays ou pour aller travailler pour d'autres entreprises au pays même.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Autrement dit, votre société doit constamment faire face au problème de l'exode des compétences.

M. Davis: Il y a, en fait, chez nous un exode de compétence. Je causais hier avec M. Barker, directeur général de nos exploitations à la Jamaïque, et il m'a dit que nous perdons un nombre assez élevé de contre-maîtres et hommes de métier compétents, surtout au profit de l'Amérique du Nord, et qu'au niveau administratif, nous perdons des employés diplômés, au profit non seulement de l'Amérique du Nord, mais d'autres compagnies faisant affaire à la Jamaïque.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): La plupart des gens qui quittent votre compagnie s'établissent-ils sur le continent ou demeurent-ils dans l'île?

M. Davis: Pour ce qui est de la catégorie des contre-maîtres et hommes de métier, il semble que la plupart quittent l'île. Quant aux diplômés, plusieurs demeurent à la Jamaïque et quelques-uns de ceux qui en partent y reviennent. En causant avec M. Barker hier, j'ai eu le plaisir d'apprendre que nous avons récemment envoyé un des recruteurs d'*Alcan Jamaica Limited* en Angleterre et au Canada afin de faire une tournée des universités et des organismes des Indes occidentales, où il a pu persuader quelques diplômés compétents de retourner à la Jamaïque. Ce sont souvent des gens qui ont travaillé pour nous auparavant. Ce déplacement de compétence ne se fait pas en sens unique.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je suppose, en outre, que d'une façon générale, au point de vue de la situation économique de l'île concernée, vous avez au moins la consolation que ceux qui quittent votre entreprise pour entrer au service d'une autre au pays même iront développer un différent élément de l'économie de la région.

M. Davis: C'est bien mon avis monsieur le sénateur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A la page 5 de votre mémoire il est question d'expansion au Brésil et en Guinée. Cette expansion créera-t-elle beaucoup d'emplois et diriez-vous quel potentiel des travailleurs compétents de ces pays contribuerait à l'expansion de votre compagnie? Devez-vous partir à zéro dans ces pays?

M. Davis: Sénateur Connolly, je dirais que dans le cas de la Guinée nous devons faire beaucoup au point de vue de la formation des travailleurs. Pour ce qui est du Brésil, je ne suis pas sûr de pouvoir répondre. Tout

dépend des possibilités de recrutement dans la partie plus industrialisée du Brésil, ce qui est peu probable je crois, car notre exploitation du bauxite au Brésil se fera dans la région du fleuve Amazone. Dans la mesure où nous recrutons des travailleurs dans la région de l'Amazone, je suis persuadé que nous aurons beaucoup à faire du point de vue de la formation. Peut-être M. MacKay pourra-t-il donner de plus amples détails sur ce point.

M. MacKay: En effet, monsieur le sénateur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Constatez-vous une certaine résistance au programme de formation, à la Jamaïque ou à la Guyane, par exemple?

M. Davis: Oh, non, monsieur. Je suis tout à fait persuadé que c'est bien accueilli.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et les habitants de ces pays accueillent bien un tel programme, également?

M. Davis: Oui, monsieur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Puis-je dire quelques mots au sujet de *Saguenay Shipping* et vos autres services locaux de transport dans cette région? En termes de pourcentage, diriez-vous que la majorité des personnes qui travaillent à ces opérations viennent des Antilles?

M. Davis: Pas en ce qui concerne la navigation, monsieur le sénateur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ils ne travaillent pas à bord des navires?

M. Davis: Peut-être devrais-je dire que des Antillais forment l'équipage de quatre des navires qui font partie de notre flotte. La raison en est que plusieurs, sinon tous les navires de notre flotte sont des vaisseaux nolisés dont l'équipage se compose de citoyens du même pays que les armateurs, c'est-à-dire de Norvégiens, de Britanniques, d'Italiens et ainsi de suite.

Le sénateur Bélisle: Monsieur le président, j'ajouterai quelques mots aux observations du sénateur Connolly sur le voyage à la Trinité. Je suis d'accord avec sa proposition d'envoyer des exemplaires de cet excellent mémoire aux délégués. J'appuie cette proposition, car j'étais du nombre de ceux qui ont visité l'établissement en question à maintes reprises, et j'ai demandé au moins trois fois, à trois personnes différentes qui faisaient le voyage avec moi de quel endroit il s'agissait, et, bien que je crusse moi-même qu'il s'agissait d'une fabrique de béton, on ne m'a jamais dit que le Canada y jouait un rôle quelconque.

Incidentement, au début d'avril, les gens de la Dunlop, qui comparaissent alors devant le Comité de la politique scientifique, ont déclaré que cette société avait des succursales aux Antilles. Après la réunion, je leur ai demandé s'ils avaient quelque chose à la Trinité et à Tobago, et ils ont répondu par correspondance que des dispositions avaient été prises afin que cette entreprise soit reçue par tous les groupes, et, plus précisément, c'est le représentant canadien qui a exprimé des remerciements au nom de tous. Mais je ne voudrais poser qu'une question.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Peut-être auriez-vous dû y attirer l'attention?

Le sénateur Bélisle: En effet, car j'ignorais que vous étiez même propriétaire d'une partie de la compagnie.

M. Davis: Peut-être devrions-nous manifester un peu plus de fierté.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous représentez bien le Canada.

Le sénateur Grosart: En effet, vous nous faites honneur là-bas.

Le sénateur Bélisle: Au cours d'auditions antérieures, les membres du Comité ont entendu parler de l'activité de la *Saguenay* à l'égard de cargaisons générales à destination du sud, et surtout de chargements en vrac de bauxite et d'aluminium expédiés vers le nord. Les membres du Comité ont de plus appris que la *Saguenay* étudie en ce moment différentes façons d'étendre son service de transports maritimes dans les deux directions.

Voici ma question: La direction de la *Saguenay* prévoit-elle l'accroissement des cargaisons générales vers le nord? Avant que vous répondiez à ma question, je devrais mentionner qu'ayant eu l'avantage de me trouver à Vancouver la semaine dernière, j'ai visité tout le port de Vancouver en compagnie du sénateur Hastings et du sénateur Sparrow. Sur les deux cents cargos environ qui s'y trouvaient, moins de dix étaient des navires canadiens, et il a fallu qu'on nous les indique. Aucun de ces navires ne chargeait du blé. Si ma mémoire est fidèle, un navire d'où l'on déchargeait du sucre appartenait à la compagnie *Saguenay*, et il était emprunté à la flotte allemande.

M. Davis: Plusieurs navires de notre flotte sont nolisés, monsieur le sénateur, et, ils battent par conséquent, pavillon norvégien, allemand, anglais, ou autre. Le nombre des navires dont nous sommes propriétaires absolus est très faible.

Peut-être devrais-je élaborer ma réponse sous réserve de ce que pourra dire M. MacKay. Le principal but de

nos opérations consiste à transporter des cargaisons en vrac. Bien que nous transportions des cargaisons générales et, dans une certaine mesure, des passagers, ce n'est pas là notre but. Quand il est possible de compléter nos expéditions par des cargaisons générales, ou des cargaisons en vrac de produits divers, nous le faisons évidemment dans le but d'augmenter la rentabilité de notre service de transport, mais ce n'est pas là notre raison d'être.

Êtes-vous d'accord, M. MacKay?

M. MacKay: Absolument.

Le sénateur Bélisle: Merci. J'ai quelques autres questions, mais je sais que la sénatrice Fergusson désire en poser une, et elle doit se rendre à une autre réunion.

Le sénateur Quart: En effet, nous devons assister à une réunion du Comité sur la pauvreté, mais je tiens à dire que j'ai vu votre pont d'aluminium. Est-ce le seul pour lequel on ait utilisé cette matière?

M. Davis: Pour autant que je sache, madame la sénatrice, c'est le seul de cette dimension.

Le sénateur Quart: Eh bien, il se trouve au Québec. Il y a aussi le théâtre en forme de dôme à Waikiki, qui est une réalisation fantastique.

M. Davis: Eh bien. . .

Le sénateur Quart: Je veux parler du *Kaiser's*, mais peut-être a-t-il été construit par un concurrent.

Le président: Nous pourrions peut-être vous persuader de revenir ici après la séance du Comité sur la pauvreté, madame. Je sais que le sénateur Carter voudrait également poser une question.

Le sénateur Carter: Je préférerais la remettre à notre retour. Plus nous partons vite, plus tôt nous reviendrons.

Le président: En effet.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous m'avez parlé de la *Saguenay Shipping* sur le plan international ou pour les longs trajets, mais que diriez-vous du trajet de Mackenzie à Chaguaramas. Est-ce que des entreprises locales participent à ces opérations?

Le sénateur Rattenbury: Je serais porté à croire que les équipages sont formés de gens du pays.

M. Davis: C'est exact.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il y a donc de nouvelles aptitudes à exploiter là-bas et j'ai l'impression qu'on a déjà agi dans ce sens.

A la page 9 de votre mémoire vous parlez de la ville de votre société en Guyane, et j'imagine qu'il s'agit, à certains égards, d'une réalisation qui ressemble à celle qui a été établie au Canada par une entreprise de pâtes et papier. Quelles sont les répercussions sociales d'une telle initiative dans ce pays? Est-ce que l'aménagement d'une ville par une compagnie y a soulevé certains problèmes?

M. Davis: Quand la société est allée s'établir là-bas, l'initiative semblait bien conçue et convenable ce que je crois, d'ailleurs. Toutefois notre ligne de conduite actuelle consiste à inciter les habitants du pays ainsi que nos employés à s'intéresser davantage à la ville et à y acquérir des propriétés pour se substituer à la compagnie qui jouait un rôle paternaliste dans le développement communautaire.

Il en est résulté certaines difficultés et, je suis convaincu qu'il en a été de même pour toutes les autres villes créées par des sociétés dans un pays quelconque.

Un autre problème s'est posé: La ville de Mackenzie que la compagnie a fondée sur une rive du fleuve, est aménagée selon des normes relativement supérieures à celles de la ville qui est située sur l'autre rive, et dont la population est plus dense.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Comment s'appelle l'autre ville?

M. Davis: La ville s'appelle Wismar. Cette situation a évidemment posé des problèmes et provoqué des frictions.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Est-ce que des habitants de Wismar travaillent dans l'usine de la société?

M. Davis: Oui, monsieur. Voudriez-vous répondre à la question, M. MacKay?

M. MacKay: L'ensemble de la région municipale de Wismar et de Mackenzie compte environ 30,000 habitants. Il manque à la région de Wismar encore bien des installations pour atteindre le niveau moyen. Je pense que c'est un des aspects du problème.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En général, ne pensez-vous pas que, dans un pays en voie de développement comme la Guyane, la fondation d'une ville de ce genre pourrait encourager les autorités publiques à appliquer les mêmes conditions dans leurs propres établissements? N'essayeront-elles pas d'atteindre des conditions analogues, surtout si l'on évite, comme vous avez dit, d'adopter une attitude paternaliste envers la ville?

M. Davis: Je crois que oui, M. le sénateur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Voyez-vous, je ne pense pas seulement à la Guyane, mais à des

possibilités de ce genre dans d'autres régions équatoriales du Commonwealth.

A la page 8 de votre mémoire, vous déclarez que 22 p. 100 de l'alumine produite... j'ai oublié de quel pays vous parlez dans ce paragraphe.

Le président: De la Guyane.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A qui profite la situation de change en l'occurrence? A la Guyane, je suppose?

M. Davis: Oui, monsieur. A l'exception des dépenses d'outre-mer et du versement des bénéfices le change est à l'avantage des pays intéressés. Je peux vous donner un aperçu de ces chiffres, si vous le voulez.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Comme résultat de votre activité dans ces îles au nom de votre société et des efforts que vous faites en faveur de l'économie, vous procurez également à ces pays des devises étrangères.

M. Davis: Oui, Monsieur, dans une mesure appréciable.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je me permets de revenir à la page 9 et aux installations hydrauliques que vous y décrivez, M. le Président, je parle, incidemment de la page 9 du mémoire, mais elle ne correspond pas nécessairement à la page 9 du tirage qui en a été fait, aussi ferais-je peut-être mieux de préciser davantage. Il s'agit bien de la Guyane. Obtiendrez-vous, soit une réduction fiscale, soit une aide quelconque de l'État, pour la construction des installations hydrauliques décrites dans ce passage du mémoire?

M. Davis: M. le sénateur Connolly, le programme est...

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je ne veux pas entendre les secrets de la société.

M. Davis: Non, Monsieur. Le programme a toujours prévu que toute installation hydroélectrique serait entreprise par le gouvernement et non par la société.

Le président: Est-il possible de vous demander, à ce propos, M. Davis, la proportion de l'apport du gouvernement au coût de cette étude en comparaison des \$150,000 de votre société?

M. Davis: J'ai bien peur de ne pouvoir vous répondre.

M. E. H. Roach (Alcan Aluminium Limited): Cette étude a été faite par les Nations Unies. Le gouvernement de la Guyane a contribué aux frais, mais je ne sais pas exactement dans quelle proportion.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Mais la société y a également participé.

M. Davis: Oui, Monsieur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A supposer que vous réalisiez ces installations là-bas, et je ne le demande pas par chauvinisme, est-ce que ces installations ne risqueraient pas de faire du tord au volume des affaires traitées à Arvida ou à Kitimat? Pour m'exprimer autrement: Est-ce que la demande mondiale d'aluminium et des produits de l'aluminium augmente actuellement au point que les deux seront utilisés?

M. Davis: Monsieur le sénateur, c'est bien entendu notre souhait et notre espoir. Dans la mesure où nous pouvons influencer sur la situation, étant donné que l'expansion de l'aluminium est importante et devrait continuer de l'être, nous espérons que notre investissement dans une fonderie située en Guyane, ne nuira pas à la production canadienne.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En d'autres termes vous espérez que les deux seront compatibles dans de bonnes conditions?

M. Davis: Nous l'espérons.

Le président: Est-ce exact même à court terme?

M. Davis: C'est exact, si je puis dire, dès aujourd'hui. Espérons que cela continuera, bien que nous prévoyons, d'ici quelques années, un risque de sur-capacité pour l'ensemble du monde.

Le sénateur Rattenbury: Où l'aménagement aura-t-il lieu? A Kaieteur Falls, ou ailleurs?

M. Davis: Non, à Tiboku Falls.

Le sénateur Rattenbury: C'est sur la Demerara?

M. Davis: Non, monsieur, c'est sur la Mazaruni, à l'ouest de la Demerara.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il est évident que le sénateur Rattenbury connaît sa géographie là-bas. Ceci n'est pas une question, mais à la page 10 vous déclarez que le programme de mise en valeur du gouvernement de la Guyane est de \$160 millions et que le programme de mise en valeur de la Demba est de \$63 millions. J'insiste sur ce point, car il montre dans quelle mesure le secteur privé peut contribuer au développement économique général lorsque les circonstances sont favorables.

A la page II, vous parlez de la Sprostons. Je suppose qu'il s'agit essentiellement d'une entreprise de construction maritime et autre; c'est bien cela?

M. Davis: Je dirai que l'activité de la Sprostons s'étend à tous les secteurs. En Guyane, elle s'occupe de construction navale, de réparations mécaniques générales, de manutention de matériel lourd, de fa-

brication d'aluminium, et de presque tous les domaines ou son effort peut favoriser le travail d'ensemble de nos entreprises dans la région. Elle s'occupe également de la partie du transport maritime qui se déroule dans le port. Je crois aussi que c'est elle qui emploie les pilotes de rivière en Guyane.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ainsi, là encore, vous facilitez la formation sur place de diverses aptitudes professionnelles qui, je crois, n'existeraient pas sans vous ni évidemment, sans les ressources naturelles de la région.

M. Davis: Nous avons certainement favorisé la formation de qualifications professionnelles. Sans nous, d'autres l'auraient probablement fait et je ne pense donc pas qu'il faille nous en vanter.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Non, mais c'est grâce à vous... qu'elles ont été encouragées et je tiens à dire que, puisque vous avez agi ainsi et assumé le risque commercial, le comité doit vous en savoir gré. Je sais que d'autres entreprises font de même là-bas, mais nous préférons parler de nos propres réalisations.

Je passe maintenant à la page 13, qui traite de la Jamaïque. Bien que la réponse à ma question soit peut-être fournie à la page 14 j'allais vous demander si vous avez reçu une aide quelconque pour l'aménagement du port d'Esquivel, mais je crois comprendre que oui. C'est peut-être le gouvernement qui a construit le port.

M. Davis: C'est une réalisation de l'Alcan. Cependant, je ne pense pas me tromper en disant que nous avons reçu, pour la construction du port, les mêmes encouragements que pour la construction de nos usines d'aluminium.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Par conséquent le gouvernement vous a aidé. J'ai pris connaissance et je suis sûr, tous les membres du comité, par le rapport de votre activité dans le domaine du reboisement et de la productivité agricole. Ceci ne contribue certainement pas aux avantages financiers de votre société? J'ai l'impression qu'il n'y a aucun bénéfice à en retirer. Cela fait plutôt partie du domaine des services à la collectivité de l'endroit. Ai-je raison?

M. Davis: Oui, Monsieur le sénateur. Notre activité agricole ne nous rapporte rien. Nous avons pour principe d'exploiter la terre le mieux possible, car nous avons acquis de grands domaines en Jamaïque, tant pour nous comporter en bons citoyens, que pour répondre au désir du gouvernement de développer l'agriculture. Nous nous sommes efforcés d'améliorer l'agriculture et de mettre la terre en valeur aussi utilement qu'il nous paraissait possible.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Obtenez-vous des résultats?

M. Davis: Oui monsieur, nous obtenons des résultats sur le plan de la productivité, mais pas sur le plan des bénéfiques.

Le sénateur Grosart: N'outrapez-vous pas les conditions imposées par la loi? La loi jamaïquaine est très sévère sur ce point.

M. Davis: Nous avons reçu le feu vert pour nos activités, en vertu de la loi dite *Land Utilization Act*, à une exception près qui, je pense, est de moindre importance. Je crois pouvoir dire que notre réputation est bonne dans ce domaine et que de l'avis du gouvernement nous avons fait du bon travail dans la région.

Le sénateur Grosart: J'y suis allé, et je l'ai vu de mes propres yeux. Quelles sont les conditions imposées par la loi? Je crois que nous nous intéressons surtout à la situation parce que les Antilles s'efforcent de se protéger contre toute mauvaise exploitation.

M. Roach: La loi nous impose deux conditions; la première nous oblige à ramener la terre que nous exploitons à sa productivité première ou à l'état dans lequel nous l'avons trouvée.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ce qui se réduit parfois à peu de choses.

M. Roach: Non, c'est la condition qui était imposée lorsque nous avons commencé à travailler en Jamaïque. Les propriétaires qui possédaient plus de 100 acres de terres doivent maintenant se plier à une nouvelle loi qui les oblige à en tirer le rendement maximum. Nous l'avons devancée ce qui a valu à notre entreprise d'être certifiée conforme aux récentes exigences législatives.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je suppose que vous forez des puits de mines.

M. Davis: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): La terre peut-elle être ensuite cultivée ou utilisée d'une façon ou d'une autre?

M. Davis: Les terres que nous avons exploitées ont été ensuiteensemencées de céréales, d'igname ou d'autres cultures avec de bons résultats je crois.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A la page 15 de votre mémoire, vous parlez de la Jamaïque. J'ai remarqué que vous établissez là des industries légères. Je sais, en outre, que vous avez contribué à l'instruction et à la formation de la population, même si tout le monde ne travaille pas dans votre société ou n'y reste pas. Je pense qu'en tant que Canadiens, nous pouvons être très fiers de cette activité. Il n'y a rien à ajouter à ce que vous avez dit dans votre mémoire.

Je ferai les mêmes remarques sur la page 19 de votre mémoire, où vous parlez des tentatives communautaires à la Guyane. Je vois que 50 p. 100 des cadres masculins sont Guyanais; je suppose que les employés sont à peu près tous indigènes?

M. Davis: Oui, monsieur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous parlez aussi de «caräibisation», ce qui est un mot ronflant, et de la question des actions revenant aux uns et aux autres. Y a-t-il là-bas une réserve de capitaux suffisante pour permettre aux habitants des différentes îles d'acquérir des parts dans votre entreprise? Je pense qu'il se pose là-bas le même problème qu'au Canada, où l'on voudrait détenir autant d'actions que possible de l'entreprise dans le pays où elle se trouve. Les capitaux canadiens ne suffisent pas à nos besoins. C'est évident, je crois. Je suppose qu'il en va relativement de même aux Antilles, n'est-ce pas?

M. Davis: Vous avez parfaitement raison. Dans le secteur privé, en particulier, la réserve n'est pas très importante, et si nous devons offrir une participation publique à notre activité de fabrication, par exemple, nous serions heureux de pouvoir obtenir de sources privées locales, l'équivalent de deux millions de dollars (jamaïcains).

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ce qui ferait \$2,700,000.00 canadiens.

M. Davis: Oui, Monsieur, c'est dans cet ordre.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En d'autres termes, il semble (et rectifiez-moi si j'ai tort) que vous mettiez généralement sur pied une société par actions, et, si l'opération s'avère viable, les habitants du pays peuvent, à leur gré, en acquérir des parts?

M. Davis: Oui, en effet, dans le cas de notre activité de fabrication. Nous n'avons pas envisagé d'émettre des actions sur place pour nos travaux de base relatifs à la bauxite et à l'alumine dans la région. Nous avons raisonné de la façon suivante: La bauxite et l'alumine constituent l'un des stades d'un long processus de fabrication du métal et nous avons pensé que des conflits fondamentaux d'intérêts se produiraient inévitablement s'il y avait des actionnaires à tous les stades du processus.

Il y a aussi une raison plus technique: ces grands projets en Guyane et en Jamaïque ont été financés par l'«Aluminium Company» du Canada, notre principale société de fabrication au Canada, qui, à son tour, a contracté de fortes créances. Bon nombre de ces créances nous empêchent de vendre des parts dans notre exploitation des matières premières, sans l'accord des créanciers, et cet accord, particulièrement lorsque les créanciers sont nombreux et nous sont inconnus est très difficile à obtenir. Nous pensons donc que c'est

pour des raisons à la fois commerciales et techniques que nous avons préféré nous abstenir d'offrir des actions aux stades de la bauxite et de l'alumine. Nous avons, cependant, toujours encouragé dans la mesure du possible la participation Guyanaise ou Jamaïcaine dans l'activité d'ensemble de la société.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Bien. Je suppose qu'il peuvent acheter les actions sur le marché?

M. Davis: Malheureusement, Monsieur, en raison du règlement sur la livre sterling, les citoyens jamaïcains et guyanais ont de grandes difficultés à acquérir les actions d'une société canadienne.

Le président: Avez-vous pensé à ce propos, monsieur Davis, à faire coter vos actions à la Bourse de Londres?

M. Davis: Elles y sont cotées.

Le président: Pourquoi les citoyens de la Jamaïque et de la Guyane ont-ils alors des difficultés?

M. Davis: Parce qu'en vertu de ce règlement, ils paient une prime sur la valeur en dollars des actions.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Cela ne dépend donc ni de vous, ni du gouvernement régional aux Antilles?

M. Davis: En effet, monsieur le sénateur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Voici ma dernière question et je vous prie de m'excuser d'être aussi long. Cette question ne vient pas de moi, mais d'un article de Richard Alfred, que j'ai lu dans le *Winnipeg Free Press* du 22 novembre et qui a pour titre «La puissance noire en Jamaïque». Voilà ce dont il s'agit:

... Les luxueux hôtels des stations de la côte Nord, comme Montego Bay et Ocho Rios, ont été construits avec des capitaux étrangers. L'industrie touristique est dans des mains étrangères. Ce sont des sociétés en grande partie étrangère qui en tirent profit. Il n'y a qu'à jeter un coup d'oeil sur la liste des hôtels pour comprendre les griefs de la puissance noire: Hilton, Sheraton, Holiday Inn, et même un Playboy Club.

Il faudra que nous allions un jour là-bas avec le Président et quelques-uns de mes collègues. L'article ajoute ceci:

En plus de la domination étrangère dans le domaine du tourisme, les défenseurs du pouvoir noir s'en prennent à la mainmise étrangère sur la bauxite. La Jamaïque est le premier producteur mondial de ce minéral à partir duquel on fabrique l'aluminium.

... L'année dernière, les sociétés américaines et canadiennes qui ont le monopole absolu sur la bauxite de l'île, ont extrait 8.3 millions de tonnes de poussière rouge. Ce n'est que récemment que les

sociétés ont décidé de commencer à traiter la bauxite en Jamaïque et ont ainsi donné un plus grand pourcentage des bénéfices de la bauxite à l'économie de l'île...

Plus de cent entreprises se sont installées dans l'île au cours des cinq dernières années, et elles appartiennent pour la plupart à des étrangers.

Elles se sont installées avec l'encouragement de la «Corporation jamaïcaine de développement industriel».

«En Jamaïque la population est noire à 98 p. 100; les 2 p. 100 restants enrégimentent la richesse.»

Voilà la teneur de l'article. Je me demandais si vous auriez des observations à faire à ce propos. Je sais que c'est une question d'aspect multiples et à nombreuses ramifications.

M. Davis: Eh bien, monsieur le sénateur, nous faisons très attention à certaines de ces tendances. Nous pensons que des régions comme la Jamaïque et la Guyane, les régions les moins développées qui manquent essentiellement de fonds, peuvent mieux utiliser leurs capitaux dans d'autres régions que celles où nous travaillons. Nous sommes, en effet, d'avis que les gouvernements et la population de la Jamaïque et de la Guyane participent avec nous aux bénéfices de nos entreprises dans les deux pays, bien que tout le capital ait été investi par nous.

Ce sont là les forces qui agissent dans bien des parties du monde, mais je crois que le bon sens économique devrait l'emporter et que ces pays pourraient utiliser leurs ressources dans des secteurs qu'ils savent mieux exploiter eux-mêmes.

Je devrais peut-être ajouter qu'à notre avis, la participation à titre d'actionnaires, que le Canada donne à ces pays n'a pas seulement rapporté des bénéfices, des revenus et des devises étrangères, mais aussi des aptitudes technologiques et administratives.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et un revenu fiscal.

M. Davis: Et un revenu fiscal, oui, monsieur. A tout prendre, nous pensons que le sens de l'économie devrait pousser les gouvernements à utiliser leurs capitaux dans d'autres secteurs pour en tirer un meilleur parti.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Merci beaucoup.

Le sénateur Grosart: Monsieur Davis, nous avons essayé au Comité, mais sans aucun succès, d'évaluer l'importance économique de la présence du Canada aux Antilles, particulièrement dans les Antilles qui font partie du Commonwealth. Votre mémoire contient au moins un chiffre qui semble démentir cer-

taines données qu'on nous a fournies relativement au total des investissements du Canada dans ces pays. De fait, le chiffre qu'on a cité très récemment indique que l'Alcan a investi 300 millions de dollars du total des investissements du Canada, qui serait de 356 millions de dollars, chiffre qui, de toute évidence, est inexact. Risqueriez-vous une conjecture quant au pourcentage que représentent les investissements de 300 millions de votre société aux Antilles, par rapport à l'ensemble des investissements du Canada? C'est une question difficile, mais tenteriez-vous de faire une conjecture en vous appuyant sur votre expérience là-bas? Vous ne pourriez qu'avancer une hypothèse car nous savons qu'il n'y a pas, au Canada, de chiffre, qui révèle avec précision le montant des investissements canadiens à l'extérieur du pays. Nous en sommes très étonnés, mais c'est ce qu'on nous a dit.

M. Davis: Monsieur le sénateur, ma meilleure conjecture serait, je le crains, très loin de la vérité. J'ignore tout de cette question. Je constate qu'il y a beaucoup d'investissements canadiens aux Antilles, mais je ne peux en évaluer le montant.

Le sénateur Grosart: D'après vos propres chiffres, les 179 millions de dollars placés à la Jamaïque et les 65.5 millions investis à la Guyane sont compris dans les 300 millions.

M. Davis: Le chiffre exact pour la Guyane est de 120 millions de dollars.

Le président: Puis-je, monsieur le sénateur, me reporter à la page 8 de votre mémoire; d'après la deuxième phrase, les investissements à la Guyane se montent à 120 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: Que représentent alors les 65.5 millions de dollars?

M. MacKay: Ils représentent la valeur des exportations d'alumine de la Jamaïque.

Le sénateur Grosart: Merci.

Monsieur le président, je voudrais attirer l'attention sur certaines autres données. Le chiffre des investissements atteint 300 millions de dollars; le nombre total des employés est de 9,000, la valeur des exportations s'élève à 46 millions de dollars à la Guyane et à 65.5 millions à la Jamaïque; c'est, d'ailleurs, le chiffre que j'avais confondu avec celui des investissements. Impôt et redevances: Guyane, 4.7 millions de dollars et Jamaïque, 11.5 millions.

Je dirais, monsieur le président, qu'il faudrait ajouter à ces chiffres d'autres données qui représentent les investissements du Canada, de même que d'autres indications économiques parce qu'il est évidemment ridicule de nous réunir ici, pour faire enquête sur les relations canado-antillaises, alors que nous en ignorons l'importance sur le plan financier.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je me demande, monsieur le président, si le Comité ne pourrait renvoyer la question au Bureau fédéral de la statistique en lui demandant de préparer la réponse. Le Canada a des délégués commerciaux et des hauts-commissaires; il y a des Canadiens partout à la Guyane. Je crois qu'il s'agit là pour nous d'une question très importante qui appelle une réponse.

Le président: Monsieur le sénateur (Connolly), nous allons renvoyer la question au Bureau fédéral de la statistique; de plus, nous avons entendu ici nombre de témoins, parmi lesquels aucun n'a pu fournir une réponse, et c'est, cependant ce qu'il nous faut. Nous allons faire des démarches auprès du Bureau fédéral de la statistique afin d'en obtenir tous les renseignements que nous pourrions. Comme le fait remarquer le sénateur Grosart, le total des impôts payés a une certaine signification; nous allons les examiner ensemble pour arriver à une conclusion quelconque.

Je comprends que M. Davis ne puisse pas répondre directement à la question.

En ce qui concerne les impôts que verse la société à la Jamaïque et à la Guyane, monsieur Davis, il sont dans le premier cas, deux fois plus élevés que dans l'autre. Je remarque, cependant, que d'ici 1972, le montant de l'impôt versé à la Guyane atteindra, à votre avis, un niveau comparable à celui de la Jamaïque. L'écart entre les deux montants m'a intrigué. Je me suis demandé si vous pourriez m'en fournir l'explication.

M. Davis: Oui, monsieur le président. La raison fondamentale pour laquelle nous avons payé moins d'impôts à la Guyane qu'à la Jamaïque au cours des dernières années est la suivante: notre exploitation s'est exercée au cours d'une période pendant laquelle le gouvernement guyanais a accordé des encouragements d'ordre financier, notamment une période d'exemption d'impôt, en vue d'aider à l'établissement de beaucoup de nos récentes entreprises d'exploitation. Nous avons profité d'allocations relatives aux investissements et d'une période d'exemption d'impôt de cinq ans à l'égard de l'usine d'alumine; nous avons donc bénéficié d'une période de faible imposition.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Tout cela pourrait être un encouragement pour les entreprises d'autres pays équatoriaux du Commonwealth, n'est-ce pas?

M. Davis: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Y a-t-il un précédent dans ce cas?

M. Davis: Oui.

Le sénateur Grosart: Voilà peut-être aussi une question difficile, monsieur Davis, mais à propos des

chiffres auxquels vient de se reporter le sénateur Aird (il s'agissait, je crois, de 1968), la totalité des recettes de la Guyane en impôts, redevances et paiements d'autres sources de même nature a été de 4.7 millions de dollars et celles de la Jamaïque de 11.5 millions. Avez-vous déjà évalué le pourcentage que représentent ces sommes par rapport au budget total de ces deux pays? Je m'excuse de poser ces questions difficiles, mais il nous faut obtenir des chiffres partiels, parce que personne ne semble en mesure de nous donner le montant total.

M. Davis: Monsieur le sénateur, je crains de ne pouvoir vous fournir ces chiffres d'emblée, et je ne pense pas que nous les ayons ici, sauf que je crois pouvoir affirmer sans me tromper que nos paiements en impôts à ces deux pays représentent une partie importante de leurs recettes fiscales.

Le sénateur Grosart: Vous ne pourriez pas faire de conjecture quant à l'ampleur de ces recettes?

M. Davis: Je préférerais ne pas avancer de chiffre estimatif. Je ferai plutôt, dans la mesure du possible, une étude à ce sujet pour présenter des chiffres plus exacts que ceux que je pourrais citer maintenant. Ce sera faisable, si tel est le désir du Comité.

Le président: Nous voudrions beaucoup avoir ces chiffres.

Le sénateur Grosart: Une autre question, peut-être du même genre. Les 46 millions de dollars en recettes d'exportation de la société installée à la Guyane représentent 37 p. 100 du total des exportations, alors que 65.5 millions de dollars à la Jamaïque comptent pour 28 p. 100 de toutes les recettes d'exportation. Quelles sont les autres sources? Il me semble que ces pourcentages sont très élevés pour une seule société; 37 p. 100 du total des recettes d'exportation de la Guyane et 28 p. 100 de celles de la Jamaïque. En général, quelles sont les autres sources de rentrées dans ce domaine?

M. Davis: Autres que la bauxite et l'alumine?

Le sénateur Grosart: Autres que les 28 et 37 p. 100 que vous mentionnez.

M. Davis: Il y a, à la Jamaïque, plusieurs autres producteurs d'aluminium qui exportent actuellement d'assez grandes quantités de tonnes de bauxite et qui commencent seulement à produire de l'alumine. Les exportations de bauxite des producteurs américains installés à la Jamaïque ont sans aucun doute contribué largement au total des exportations de ce pays. Il y a, en outre, des exportations considérables de sucre et d'autres produits agricoles tels que les agrumes, les bananes et le café.

En Guyane, il y a une autre société d'extraction de bauxite, dont les exportations contribueraient de ma-

nière importante au total des ventes à l'étrangers de ce pays. Il faut compter, de plus, des exportations de sucre et, je crois, des expéditions assez importantes de riz.

Le sénateur Grosart: Nous pouvons conclure, grosso modo, que les exportations de bauxite et d'alumine représentent environ 50 p. 100 des recettes d'exportations de ces deux pays.

M. Davis: Oui, je suis porté à le croire, monsieur le sénateur; dans le cas de la Jamaïque, une vaste expansion commence à prendre forme dans les domaines de la production d'alumine et des exportations de bauxite.

Le sénateur Grosart: Quelle sera, selon les estimations, la durée possible de l'exploitation des gisements dans chacun de ces pays?

M. Davis: Pour ce qui est de notre activité à la Jamaïque, nos réserves peuvent alimenter l'usine encore 35 et même 60 ans. A la Guyane, le minimum serait 30 ans, à mon avis. Je ne crois pas pouvoir faire d'affirmation catégorique au sujet des réserves de nos concurrents dans la région; je suis d'avis qu'elles sont importantes et généralement comparables aux nôtres. Êtes-vous d'accord, monsieur MacKay?

M. MacKay: Oui, je suis d'accord.

Le président: Il s'agit du taux actuel de production, n'est-ce pas?

M. Davis: Oui, du taux actuel de production.

Le sénateur Grosart: Il ne se pose donc pas de problème pour le moment, mais il y en aura dans un avenir assez proche.

M. Davis: Oui, si l'on songe à ce qui arrivera dans 35, 40 ou 50 ans; j'ajouterai toutefois que, si M. MacKay n'est pas lui-même spécialiste en la matière, les géologues sont connus pour leurs estimations prudentes.

Le président: Pas toujours, si l'on pense aux géologues du Canada.

Le sénateur Grosart: Votre dernière observation ne s'applique pas quant à certaines actions que j'ai acquises.

M. Davis: Je devrais dire: «dans le domaine de la bauxite».

Le sénateur Connolly: Et vous avez des programmes d'expansion continue?

M. Davis: Oui.

Le sénateur Grosart: Comment définissez-vous «investissement»? A la page 12, vous indiquez 179 millions en Jamaïque et vous dites que les dépenses annuelles s'y chiffrent par 33 millions par an. En quoi consistent ces investissements?

M. Davis: Notre actif total, avant d'établir les réserves, constitue le chiffre que nous retenons. Le chiffre porté au bilan serait un peu différent, l'amortissement étant déduit du capital fixe.

Le sénateur Grosart: Ces 179 millions ne seraient alors pas entièrement des fonds étrangers; une partie consisterait en bénéfices réemployés?

M. Davis: Oui, monsieur; vous avez raison, je crois. Il y aurait des bénéfices réemployés, mais le montant, à mon avis, n'en serait pas considérable, n'est-ce pas, monsieur MacKay?

M. MacKay: C'est juste, je crois.

Le sénateur Grosart: Le total des capitaux extérieurs se rapprocherait donc des chiffres que vous avez mentionnés?

M. Davis: Oui, le financement des opérations s'est fait pour ainsi dire entièrement au moyen de capitaux extérieurs. Tous les capitaux sont venus de l'extérieur.

Le sénateur Grosart: Avez-vous essayé d'évaluer la saignée que la balance des paiements exerce sur vos dividendes quant à vos opérations en Jamaïque et en Guyane?

M. Davis: Monsieur le sénateur, puis-je renverser la question?

Le sénateur Grosart: Je parle du point de vue du Canada. Je sais parfaitement les chiffres que vous pouvez citer à l'encontre.

M. Davis: Puis-je, monsieur le sénateur, formuler la question comme ceci (il s'agit d'ordres de grandeur approximatifs): en Guyane, en 1968, nos dépenses locales, y compris les impôts, ont été de l'ordre de 22 millions. La valeur de nos exportations d'alumine, de bauxite et autres produits a totalisé 46 millions. L'apport net à l'économie et aux devises étrangères de la Guyane serait de l'ordre de 22 millions. En outre, les dépenses outre-mer se sont élevées à 10.3 millions, l'amortissement a atteint 7.2 millions et le bénéfice s'est inscrit à 6.5 millions. En plus des opérations quotidiennes ou annuelles, nous avons, évidemment, investi de fortes sommes en Guyane et en Jamaïque et le gros de ces capitaux demeure dans le pays. Dans le cas de la Guyane, notre société doit 56 millions à

l'Aluminum Company of Canada. Cela donne une idée des capitaux engagés.

En ce qui concerne la Jamaïque, nos dépenses locales, en 1968, y ont été de l'ordre de 33 millions et nos exportations ont totalisé 65 millions de dollars. On peut donc dire que notre apport à l'économie locale a atteint un chiffre net de 33 millions, en plus des sommes que nous y avons investies en capital fixe.

Le sénateur Grosart: Quel est votre bénéfice en Jamaïque par rapport aux 6.5 millions?

M. Davis: Pour la Guyane, c'est 6.5 millions; pour la Jamaïque, 16 millions.

Le sénateur Grosart: Il s'agit du bénéfice d'exploitation, indépendamment de l'intérêt sur vos investissements?

M. Davis: Non, monsieur.

Le sénateur Grosart: Le bénéfice provenant des seules opérations de l'année?

M. Davis: Oui, monsieur.

Le président: Cela explique peut-être la disparité des impôts payés.

M. Davis: Oui, en effet.

Le sénateur Grosart: Vous mentionnez votre participation en Guyane au plan de développement national. Ainsi, dites-vous, vous allez contribuer pour 75 p. 100 au secteur productif d'exportations. Travaillez-vous étroitement avec le gouvernement pour établir un plan de cette nature ou est-ce par accident que votre part en est si élevée?

M. Davis: C'est un fait, à mon sens, qu'il faut considérer comme accidentel. Il s'agit simplement d'un chiffre qui permet de comparer notre programme d'investissement à celui des gouvernements.

Le sénateur Grosart: Vous consultez-vous avec les gouvernements lorsqu'ils établissent leurs plans de développement national?

M. Davis: Non, monsieur.

Le sénateur Grosart: On ne vous consulte pas?

M. Davis: Non, monsieur. Il est juste, je pense, de dire qu'ils ne nous consultent pas, n'est-ce pas?

M. MacKay: Oui.

M. Roach: Oui. Puis-je formuler une observation, monsieur? Il y a peut-être malentendu. Les chiffres

que nous donnons touchant le programme de développement de la société ne concernent pas celui du gouvernement. Ce sont deux plans distincts. Nous disons que le programme du gouvernement atteint tel chiffre et le nôtre, tel autre; ensuite, nous comparons les deux.

Le sénateur Grosart: Ainsi donc, vos résultats, en fait de recettes du secteur productif, ne font pas partie du programme du gouvernement?

M. Davis: Non, monsieur.

Le sénateur Grosart: Comment le gouvernement peut-il ne pas tenir compte de votre apport dans son programme?

M. Davis: Le gouvernement a sans doute tenu compte de nos opérations pour ce qui est des recettes, mais les chiffres de notre mémoire sont ceux des programmes d'investissement de la société et du gouvernement.

Le sénateur Grosart: Ce n'est pas ce que j'ai compris; il me faudrait peut-être revoir le mémoire. En d'autres termes, vous comparez les dépenses publiques et privées.

M. Davis: Oui, monsieur.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous les mettez en contraste?

M. Davis: Oui, monsieur.

Le sénateur Grosart: J'ai compris que le plan national constituait une évaluation générale de l'ensemble des recettes et dépenses en ce qui concerne la Guyane.

M. Davis: Non, monsieur. Nous vous avons peut-être induit en erreur sur ce point.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Non pas, mais je suis content que le sénateur Grosart ait montré qu'on voit l'apport du secteur privé et son pourcentage par rapport à l'œuvre du gouvernement. Je ne critique pas en cela le gouvernement.

Le sénateur Grosart: Cette réponse ne m'étonne pas. J'ai de même entendu l'industrie canadienne se plaindre de n'être pas consultée dans le cas de certains des programmes de développement national. Nous l'avons entendu dans des comités et ici-même. J'ai terminé, monsieur le président

Le sénateur Robichaud: Le sénateur Grosart a déjà posé certaines de mes questions, et on y a répondu. Je

voudrais, cependant, en adresser une autre à M. Davis sur le paragraphe relatif aux relations ouvrières, aux salaires et aux avantages assurés aux employés. Page 22, vous mentionnez qu'en Guyane, par exemple, vous êtes partie à une convention qui assure un salaire minimum équivalent à \$5.56 par jour en monnaie canadienne, ce qui fait à peu près \$27.80 par semaine et \$120 par mois; en Jamaïque, le salaire minimum est de \$1.067 l'heure, soit \$40 par semaine et \$175 par mois. Ces chiffres ne semblent peut-être pas excessifs, mais vous mentionnez qu'il s'y ajoute des compléments sociaux importants. En outre, si on les compare au revenu national par habitant en Guyane, qui était de \$269 en 1965, ils semblent fort élevés. C'est le salaire minimum que vous indiquez. Quel serait le salaire moyen? En Guyane, par exemple, vous comptez 4,600 employés; en Jamaïque, plus de 3,000. Quel serait leur salaire moyen, même abstraction faite des effectifs administratifs?

M. Davis: Monsieur le sénateur, je crains de ne pouvoir vous le dire aujourd'hui. Nous pourrions peut-être essayer de le calculer. Je n'ai pas le chiffre à l'esprit.

Le sénateur Robichaud: Vous ne pourriez nous dire le pourcentage des 4,000 employés en Guyane qui touchent le salaire minimum non plus que le rythme ni l'échelle des augmentations de salaire.

M. Davis: Cela m'est impossible. Un de mes collègues pourrait peut-être l'indiquer . . .

M. MacKay: La paye moyenne est calculable, je crois, à l'aide des statistiques du mémoire. Ainsi, en Guyane, les salaires des 4,600 employés de Demba ont totalisé 10.7 millions en 1968, soit une moyenne de \$2,300.

Le président: Sénateur Robichaud, j'ai établi une moyenne pour la Jamaïque, la Guyane et Trinidad hier soir. Le nombre des employés est de 9,322 et la paye de 25 millions; si mes calculs sont justes, la moyenne est de \$2,679.

Le sénateur Robichaud: La moyenne est bien supérieure.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le décuple.

Le sénateur Robichaud: Peut-être dix fois le revenu national moyen, mais je veux comparer au minimum et je vois par ces chiffres qu'un fort pourcentage des employés touchent un salaire bien supérieur au minimum.

M. Davis: En effet.

Le sénateur Robichaud: J'ai aussi une autre question d'ordre fort général. Vous mentionnez les installations portuaires de Port Esquivel. A quelle distance l'endroit se trouve-t-il de Kingston?

M. Davis: A quelque 30 à 35 milles de Kingston par la route et peut-être moins à vol d'oiseau.

Le sénateur Robichaud: Je demande le renseignement parce que vous mentionnez également que le port sert à d'autres activités portuaires générales que celles de l'Alcan. Si ma mémoire est fidèle—j'ai été à Kingston en avril dernier—le port de Kingston, m'apparaît être doté à l'entrée d'installations modernes qui ne semblent pas servir autant qu'elles devraient. La plupart des entrepôts étaient abandonnés et vides. Pouvez-vous l'expliquer ou savez-vous pourquoi?

M. Davis: Je ne le crois pas.

Le sénateur Robichaud: Il semblait y avoir des installations modernes. On m'a dit aussi, si ma mémoire est fidèle, qu'elles ont été établies grâce à l'aide de certains gouvernements, dont probablement le gouvernement canadien. Quoi qu'il en soit, ces installations chômaient.

M. Davis: Nous n'avons pas la réponse, monsieur le président; je le regrette.

Le sénateur Grosart: Puis-je revenir à la question que j'ai soulevée tantôt et dire à M. Davis et à ses collègues qu'ils devront rédiger à nouveau le paragraphe s'ils veulent de nouveau faire état du passage sur la relation entre le plan de développement de Demba et le plan national? Je leur dirai en tout respect, qu'il est très trompeur, à mon avis, de dire que les investissements projetés de Demba «forment 40 p. 100 du plan national et 75 p. 100 du secteur productif». Ce n'est pas «forment» qu'il faut dire, mais «se comparent à». Voilà ce que vous voulez dire.

Le président: Vous êtes d'accord?

M. Davis: Certainement.

Le sénateur Rattenbury: Le mémoire mentionne ici et là *Demerara Bauxite*, *ALCAN Jamaica* et *ALCAN Bermuda*. Il s'agit là sans doute de filiales exclusives de l'*ALCAN*?

M. Davis: Oui monsieur.

Le sénateur Rattenbury: Puisqu'il en est ainsi, et vu l'intention déclarée de M. Benson d'examiner un peu les sociétés étrangères, y a-t-il ici quelque conflit d'intérêts ou des problèmes qui pourraient surgir?

M. Davis: Compte tenu du Livre blanc?

Le sénateur Rattenbury: Oui, ainsi que d'autres déclarations qu'il a faites.

M. Davis: A notre avis, si des traités fiscaux bilatéraux interviennent avec les pays en cause, nous n'en souffrirons pas dans le cadre des dispositions législatives qu'envisage le Livre blanc, à condition, point fort important, qu'il y ait des traités fiscaux entre le Canada et les pays en cause.

Le sénateur Rattenbury: Je vois ici, et je n'ai pu y mettre le doigt avant de poser ma question, qu'il est fait mention d'une société établie aux Bermudes.

M. Davis: Nous ferons peut-être face à quelques problèmes à la base des Bermudes.

Le sénateur Rattenbury: Parce que les Bermudes sont notoirement un refuge fiscal.

M. Davis: On peut les considérer ainsi selon les dispositions de la loi. Si, comme M. Benson l'a dit, le règlement est généralement semblable à celui qui s'applique aux États-Unis, nous continuerons probablement d'opérer par le truchement de l'*ALCAN Bermuda*. Cela dépendra de la nature du règlement.

Le sénateur Rattenbury: Je vous remercie.

Le sénateur Macnaughton: A mon avis, vous devriez ajouter les mots «refuge touristique». Je suis sûr que le gouvernement des Bermudes le préférerait du point de vue du public.

J'aurais peut-être dû intervenir, monsieur le président, après les observations intéressantes qu'a formulées le sénateur Conolly sur le reboisement et les autres plans qu'exécute la société. Dois-je comprendre que l'extraction minière menée en Jamaïque se fait à ciel ouvert?

M. MacKay: Oui.

Le sénateur Macnaughton: J'ignore le terme technique qui dénomme les grosses pelles que vous y utilisez, mais je suppose qu'une des raisons de votre effort de reboisement et d'agriculture consiste dans la remise en valeur du sol.

M. Davis: Le gros du reboisement, autant que je sache, s'est pratiqué dans des secteurs autres que ceux où s'est fait l'extraction minière. Seule une partie relativement petite de tous nos terrains a été le théâtre d'une exploitation minière ou a servi à des fins industrielles. Nous sommes en train de remettre en valeur les secteurs où l'extraction minière est finie.

Nous n'avons pas, je pense, fait beaucoup de reboisement dans ces secteurs, mais nous sommes en train de pratiquer quelques plantations et de lancer de la culture maraîchère. Cette récupération s'opère par l'enlèvement de la terre végétale avant l'extraction de la bauxite. La bauxite extraite, la terre végétale est remise en place.

Le sénateur Macnaughton: Je n'ai pas posé ma question dans un esprit critique, mais simplement pour en savoir un peu plus long. A votre avis, votre effort de reboisement et de retour à l'agriculture est-il fructueux?

M. Davis: Oui, monsieur, je le crois.

Le sénateur Macnaughton: Pouvez-vous dire si cette politique de remise en valeur organisée a donné lieu à des surprises?

M. Davis: Non, monsieur.

Le sénateur Macnaughton: Ce que je veux faire valoir, c'est que, si vous avez réussi dans la région, votre œuvre pourrait se réaliser dans d'autres parties du monde. L'extraction à ciel ouvert est un procédé très intéressant.

M. Davis: Ces propos portent peut-être à faux. Quand nous parlons de ces grands travaux de reboisement et d'agriculture, nous entendons des travaux menés sur des terrains où ne s'est pas pratiquée l'extraction minière. La raison en est que nous avons acquis des terres qui renferment de la bauxite ainsi que de grandes étendues qui entourent ces terres. Nous possédons donc beaucoup de terres agricoles où ne se trouve pas de la bauxite. Une bonne partie de nos travaux d'agriculture et de reboisement ainsi que de culture à bail s'effectuent sur des terrains où ne s'est pas faite ni jamais ne se fera l'extraction minière. Monsieur MacKay, êtes-vous d'accord?

M. MacKay: Oui.

M. Davis: Quand nous parlons de terrains où ne se fait plus l'extraction, il s'agit d'une étendue relativement petite en comparaison de notre domaine total de 48,000 acres.

Le sénateur Grosart: La loi vous impose-t-elle certaines obligations en Guyane comme en Jamaïque?

M. Davis: Je ne le crois pas. Les conditions y sont fort différentes. Notre exploitation se fait dans une région inhabitée et éloignée. En Guyane, il faut enlever jusqu'à 200 pieds de couverture afin de mettre au jour la bauxite, ce qui nuit aux possibilités de remise en valeur. En outre, il s'agit de ce qu'on pourrait appeler

des terres perdues. Êtes-vous de cet avis, monsieur MacKay?

M. MacKay: En Guyane, le gros de la zone minière est simplement recouverte de sable. L'agriculture y est impossible.

Le sénateur Grosart: J'ai posé ma question dans un sens général. Y a-t-il d'une façon générale, en Guyane des prescriptions législatives en ce qui concerne les opérations minières?

M. MacKay: Beaucoup moins en Guyane.

Le sénateur Macnaughton: Je ne voulais pas trop insister sur ce point. J'espérais que la Jamaïque fraierait peut-être la voie pour ce qui est de la remise en valeur des terrains d'extraction à ciel ouvert—si c'est là l'expression technique.

M. Davis: Je sais que nous pratiquons des recherches dans ce domaine. En ce qui concerne nos objectifs en Jamaïque, nous envoyons des gens voir ce qui s'est fait ailleurs dans le monde. La situation en Jamaïque est si différente que bien peu de choses seulement, je le crains, ne peuvent s'appliquer ou s'imiter ailleurs, à cause du climat et le reste.

Le sénateur Bélisle: Puis-je signaler au sénateur Macnaughton que, même en Ontario, nous n'imposons rien aux sociétés minières, même s'il ne s'agit que de dix pieds de terre de surface. Elles ne sont obligées à rien là où elles ont fait de l'extraction.

Le sénateur Grosart: Le sénateur Bélisle vient de Sudbury.

Le sénateur Bélisle: Nous avons pratiqué l'extraction à ciel ouvert et certaines tranchées atteignent 20 pieds de profondeur et d'autres 2,000 à 3,000 pieds.

Le sénateur Macnaughton: Je n'ai pas posé ma question dans un sens particulièrement critique. Je voulais obtenir de nouveaux renseignements sur les méthodes de remise en valeur. Vous avez des problèmes à cet égard, semble-t-il.

Le sénateur Grosart: Faites-vous, en principe, beaucoup de travaux de recherche et d'exploitation à la Jamaïque et en Guyane?

M. Davis: Voulez-vous dire dans le domaine industriel?

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Davis: Dans le domaine de l'industrie, très peu ou pas du tout.

M. MacKay: Sauf dans les usines mêmes. De nombreux procédés sont mis au point dans les usines mêmes, mais il n'y a pas de recherche proprement dite.

Le sénateur Grosart: Où faites-vous vos recherches?

M. MacKay: A Arvida, à Kingston en Ontario, surtout, et en Angleterre.

Le sénateur Grosart: Quelle partie de vos dépenses est consacrée à la recherche et au développement au Canada?

M. Davis: Les deux tiers ou les trois quart, d'après moi, et le reste en Angleterre.

Le sénateur Grosart: Ainsi, vous faites comme Phillips au Pays-Bas, c'est-à-dire que vous contribuez réellement au développement technologique du pays.

M. Davis: Nous avons deux centres de recherche ici, et un seul en Angleterre. J'estime que les deux tiers des dépenses, et peut-être même un peu plus, s'effectuent ici.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je poserai une question, dont la réponse a peut-être déjà été donnée en mon absence. Je voudrais quelque précision sur la notion de remise en valeur dont il était question plus tôt. Quand nous parlons de remise en valeur du sol, s'agit-il de remédier aux dommages et de remodeler le terrain pour le rendre utilisable, ou plutôt de créer une nouvelle ressource pour remplacer celle qui a disparu. La société ou le gouvernement a-t-il une politique en la matière?

M. Davis: En ce qui concerne la Jamaïque, le législateur prévoit, à mon avis, de remettre la terre à peu près dans l'état où elle était avant l'exploitation de la mine. Évidemment, c'est impossible en pratique, car l'exploitation de la mine laisse un creux profond, mais ce qu'il faut faire et ce que nous essayons d'accomplir, c'est de restaurer la couche relativement peu épaisse de terre fertile qui se trouve en Jamaïque, et de rendre ainsi à la culture ces régions minières que nous espérons voir à nouveau aussi rentables qu'auparavant.

Le sénateur Carter: Afin qu'une nouvelle ressource vienne remplacer l'ancienne? C'est-à-dire pour qu'une certaine source de prospérité vienne remplacer celle qui a été tarie?

M. Davis: Je ne suis pas assez compétent en la matière, mais je pense que l'une des raisons de la découverte du bauxite en Jamaïque, c'est qu'il crée un sol pauvre sur lequel rien ne pousse. Ces régions seront peut-être plus fertiles après l'amendement des terres, mais nous ne pouvons l'assurer.

Le sénateur Carter: A propos des réserves de bauxite, quelle est l'importance des réserves actuelles? Combien d'années dureront-elles encore ou sont-elles près d'être épuisées?

Le président: Monsieur le sénateur Carter, je pense que l'on a déjà répondu à cette question en votre absence et vous trouverez la réponse dans la copie.

Le sénateur Carter: Bien, ma prochaine question portera alors sur l'automatisation et son effet sur votre exploitation, en ce qui concerne la main-d'œuvre locale.

M. Davis: Nous essayons évidemment d'augmenter la productivité de notre activité tant industrielle qu'agricole. Il faudra, à cette fin, plus de biens d'équipement, mais je pense, et je demande à M. MacKay de le confirmer ou de me rectifier le cas échéant, que l'emploi n'en diminuera pas pour autant de façon sensible. Si, toutefois, nous installions une nouvelle usine d'aluminium à la Jamaïque, je pense que l'emploi par tonne de production sera inférieur, et même considérablement inférieur à celui de nos usines actuelles.

M. MacKay: En effet; c'est une déclaration exacte.

Le sénateur Carter: Je vous demanderai maintenant si vous avez des propositions sur ce que le Canada pourrait encore faire pour encourager les investissements dans cette région? Que penseriez-vous d'un organisme de développement?

M. Davis: Parlez-vous de la région des Antilles?

Le sénateur Carter: Oui, de la région des Antilles, zone d'activité de votre société.

M. Davis: Parlez-vous d'un développement autre que le nôtre, j'entends, un développement qui relève du secteur public?

Le sénateur Carter: Oui.

M. Davis: Je crois que l'aide du Canada à la Banque de développement régional s'avèrera sans doute extrêmement utile. Les besoins de la région sont évidemment immenses, au point qu'il est difficile de choisir une voie plutôt qu'une autre. Nous ne sommes pas des spécialistes, évidemment, mais nous sommes frappés par certains problèmes, communs à la Guyane et à la Jamaïque, et plus précisément par la surpopulation, le taux élevé de chômage, la faible scolarisation, et une forte poussée démographique: c'est un mélange qui fait naturellement naître des inquiétudes quant à l'avenir. Je crois savoir que l'aide du Canada à ce jour s'est jusqu'ici cantonnée dans les

domaines de l'enseignement et de l'infrastructure, mais qu'elle est, sans aucun doute, importante. Toutefois, nous pensons qu'il faudrait peut-être faire quelque chose en matière de limitation des naissances, car le développement économique de ces régions, assez satisfaisant si l'on considère le taux de croissance, a été neutralisé en partie par l'accroissement de la population. Les résultats nets ne sont pas aussi bons qu'il semblerait à première vue, ce qui ressort très nettement de l'étude récente de M. Pearson ainsi que de celle du *Committee on Economic Development* (Commission du Développement économique) des États-Unis. L'augmentation de la population annule en grande partie la croissance économique de la région.

Le sénateur Carter: En ce qui concerne votre propre activité, est-elle en quelque sorte entravée par la politique actuelle du gouvernement, impôts mis à part?

M. Davis: Je demande un moment pour réfléchir à votre question. Je crois que nous avons dit, ou du moins fait comprendre, dans notre exposé, qu'à notre avis les règlements qui exigent l'embauche de ressortissants du pays à des postes supérieurs, quand il y en a de vacant, nous désavantagent passablement. Je pense que notre rendement a quelque peu diminué du fait des exigences des gouvernements intéressés dans ce sens. Partagez-vous mon avis, Monsieur MacKay?

M. MacKay: Oui.

M. Davis: Je doute que l'activité de la main-d'œuvre et celle du gouvernement puissent être placées sur le même plan. Il est certain qu'en Guyane, nous avons souffert de l'instabilité de la main-d'œuvre. Dans le cas de la Jamaïque, l'instabilité de la main-d'œuvre n'était pas aussi prononcée, mais nous avons dû faire face à

des hausses substantielles de salaires, qui ont largement dépassé la croissance prévue de la productivité.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Qu'entendez-vous par «instabilité de la main-d'œuvre» monsieur Davis?

M. Davis: Des grèves et des arrêts de travail qui nous ont empêchés de poursuivre notre exploitation.

Le sénateur Grosart: Ne nous aviez-vous pas parlé d'un pourcentage de bénéfices de 16 p. 100 pour la Jamaïque?

M. Davis: Non, c'était 16 millions de dollars.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur le président, ce n'est pas une question, mais une remarque qui pourrait être utile au sénateur Carter. S'il lisait les rapports de l'organisme du gouvernement britannique, le *Commonwealth Development Corporation*, il y trouverait les résultats, très intéressants, d'un essai du gouvernement britannique par le truchement de cet organisme, de fournir une assistance à divers pays, et le coût de cette aide.

Le président: Avez-vous d'autres questions? Il est maintenant une heure. J'espère que nous serons nombreux à déjeuner avec M. Davis et ses collègues au restaurant du Parlement, pièce 602.

Il me reste à vous remercier beaucoup, monsieur Davis, de vos réponses directes, et si je puis ajouter, bien pesées à de nombreuses questions. Nous avons pris un peu plus longtemps qu'il n'était prévu, mais le comité a pris grand plaisir à vous entendre aujourd'hui et à participer à une réunion aussi productive.

La séance est levée.

APPENDICE «C»

ALCAN
aux
ANTILLESMémoire préparé à l'intention
du Comité permanent du Sénat
sur les Affaires étrangères,

Ottawa

Novembre 1969

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. Alcan Aluminium Limitée—Présentation de l'entreprise	3 : 28
2. Alcan—Production des matières premières	3 : 28
3. L'Alcan aux Antilles du Commonwealth	
(a) Aperçu	3 : 29
(b) Guyane	3 : 29
(c) Jamaïque	3 : 31
(d) Trinité	3 : 32
(e) Transport océanique	3 : 32
(f) Effectifs	3 : 32
(g) Emploi de personnel antillais:	3 : 33
1. Guyane	3 : 33
2. Jamaïque	3 : 33
3. Trinité	3 : 33
4. Généralités	3 : 34
(h) Relations industrielles, Salaires et Avantages sociaux	3 : 34
(i) Possibilités offertes aux ressortissants antillais:	3 : 34
1. Guyane	3 : 34
2. Jamaïque	3 : 35
3. Trinité	3 : 35
4. Alcan Caribbean Management Seminar	3 : 35

(1) *Alcan Aluminium Limitée*
Présentation de l'entreprise

«Alcan» est la désignation abrégée commune à l'Alcan Aluminium Limitée et à nombre de ses filiales, y compris la plus importante, l'Aluminium du Canada, Ltée. L'abréviation désigne aussi l'ensemble des sociétés qui forment le Groupe Alcan.

L'Alcan Aluminium Limitée est une entreprise canadienne dont le siège est à Montréal. Ses filiales étendent leur activité à tous les secteurs de l'industrie internationale de l'aluminium. La Compagnie est indépendante de tous les autres grands producteurs mondiaux d'aluminium et elle leur fait concurrence sur tous les marchés. Son capital-actions est réparti entre environ 7 600 porteurs d'actions privilégiées et 73 000 porteurs d'actions ordinaires domiciliés, pour la plupart, au Canada et aux États-Unis. La presque totalité des 1 500 000 actions privilégiées et 34.7 p. 100 des 32 900 000 actions ordinaires de la compagnie étaient, au 30 septembre 1969, entre les mains d'actionnaires domiciliés au Canada; ceci constitue, au cours de la bourse, l'un des plus forts investissements du public canadien dans une entreprise industrielle.

Les filiales de l'Alcan et ses sociétés affiliées possèdent des gisements de bauxite dans huit pays, fabriquent de l'aluminium de première fusion dans neuf, le transforment en demi-produits et en produits finis dans 33 et ont des points de vente dans plus d'une centaine. La composition du personnel de direction a un caractère international qui répond à l'universalité du champ d'action de la Compagnie.

Les capacités de production des *filiales consolidées* de l'Alcan Aluminium Limitée sont les suivantes:—

Aluminium de première fusion—plus de 1 100 000 tonnes par an, y compris un million de tonnes représenté par les usines de l'Aluminium du Canada, Ltée. (Les sociétés affiliées et non consolidées du Japon, de Norvège et d'autres pays, dans lesquelles l'Alcan détient 50 p. 100 ou moins du capital-actions, représentent une capacité globale additionnelle de 630 000 tonnes.) Les filiales consolidées et les sociétés affiliées sont en train d'accroître leur capacité de production, laquelle devrait atteindre, au total, quelque 1 800 000 tonnes à la fin de 1969.

Étant donné que la capacité de production d'aluminium de première fusion du monde libre devrait, selon les estimations, se chiffrer fin 1969 à 8 500 000 tonnes, il est clair que l'Alcan joue un rôle important dans l'industrie mondiale de l'aluminium.

Alumine ou oxyde d'aluminium—poudre à partir de laquelle s'opère l'électrolyse de l'aluminium. Les filiales consolidées de l'Alcan ont une capacité globale de production de 3 000 000 de tonnes par an; celle des sociétés affiliées et non consolidées est de 1 500 000 tonnes.

Bauxite—minerai dont l'affinage donne l'alumine. Ensemble, les filiales consolidées extraient environ 6 millions de tonnes par an de bauxite auxquelles viennent s'ajouter des quantités complémentaires achetées par l'Alcan.

Bauxite calcinée—destinée à d'autres fins que la production d'aluminium. La totalité, soit 596 000 tonnes, est produite en Guyane.

Produits de transformation—en 1968, les filiales consolidées de l'Alcan, établies dans 30 pays, ont produit et vendu 606 000 tonnes de demi-produits et de produits finis et les sociétés affiliées non consolidées, 200 000 tonnes.

Production de l'énergie électrique—Les centrales Alcan au Canada, dont certaines constituent l'un des plus grands réseaux hydro-électriques privés du monde, ont une puissance installée de 3 583 000 kilowatts.

Opérations commerciales—avec des achats totaux de 393 000 tonnes, les États-Unis ont continué d'être, pour la sixième année consécutive, le plus important client de l'Alcan.

Les autres débouchés principaux se trouvent

au Canada—150 000 tonnes
 au Royaume-Uni—174 000 tonnes
 au Japon—106 000 tonnes

La plupart de ces ventes portent, sous une forme ou une autre, sur de l'aluminium de première fusion fabriqué au Canada. En 1968, les ventes totales consolidées de la Compagnie ont atteint 1 200 000 tonnes.

Finances—en 1968, le produit des ventes consolidées et les autres revenus de l'Alcan ont été de 1 081 millions de dollars.

Le total de l'actif avant déduction des amortissements s'élevait à 3 milliards de dollars. Les bénéfices nets se sont chiffrés en 1968 à 71.6 millions de dollars.

Effectifs—les effectifs des filiales consolidées de l'Alcan étaient d'environ 60,600 personnes en 1968.

Note: Les tonnages apparaissant dans le texte sont donnés en tonnes courtes de 2000 livres. Les montants sont exprimés en dollars canadiens.

(2) *Alcan—Production des matières premières*

Le minerai usuel de l'aluminium est la bauxite. Ce minerai ressemble généralement à de la terre ordinaire et se trouve dans bon nombre de pays tropicaux et semi-tropicaux. Sa teneur en oxyde d'aluminium ou «alumine» varie de 35 à 60 p. 100. Ces différences de teneur en oxyde d'aluminium et de pourcentages relatifs d'impuretés, ainsi que les variations dans les conditions de l'extraction et du transport, influent sur le prix de revient et la rentabilité de la bauxite selon sa provenance. En un mot, la commercialisation de la bauxite peut avoir à s'effectuer à des conditions fort différentes d'un pays producteur à l'autre.

La fabrication de l'alumine par affinage de la bauxite se fait à grande échelle par un procédé chimique qui exige relativement peu d'énergie électrique. Selon sa qualité, il faut de quatre à six tonnes de bauxite pour obtenir les deux tonnes d'alumine environ qui donnent une tonne d'aluminium. La réduction de l'alumine, par un procédé électrochimique permettant d'obtenir le métal pur, exige un nombre énorme de kilowatts.

À l'heure actuelle, l'alumine qui approvisionne les usines d'aluminium du Canada provient principalement des usines que la Compagnie possède dans trois pays différents: à Arvida (Québec), à la Jamaïque et en Guyane. L'usine d'aluminium de Kitimat (Colombie-Britannique) utilise aussi de l'alumine en provenance d'Australie.

Entre 1900, année où débuta sa production d'aluminium au Canada, et le milieu des années trente, l'Alcan s'est procuré son alumine aux États-Unis et en Europe. En 1935, elle construisit sa première usine d'alumine à Arvida (Québec) de manière à utiliser la bauxite provenant principalement de la Guyane. Les installations d'Arvida et de la Guyane firent l'objet d'extensions considérables pendant la Seconde Guerre Mondiale pour leur permettre d'approvisionner les usines canadiennes d'aluminium de l'Alcan, dont la capacité de production était augmentée en toute hâte.

Au cours des années cinquante, époque à laquelle le volume des ventes d'aluminium de la Compagnie justifia une plus grande capacité de production d'alumine et la construction de l'usine d'aluminium de Kitimat fut entreprise, l'Alcan mit sur pied ses premières usines d'alumine de Jamaïque et de Guyane. Aujourd'hui, ces usines d'alumine ont, ensemble, une capacité de production de 1.5 million de tonnes par an, soit environ 25 p. 100 de plus que la capacité de 1.2 million de tonnes des usines d'alumine du Québec.

L'alumine Alcan des Antilles est expédiée principalement aux usines d'aluminium du Québec et de la Colombie-Britannique. Elle est aussi livrée à des clients avec lesquels l'Alcan a passé des contrats d'approvisionnement à long terme, particulièrement en Norvège.

Les usines d'alumine du Québec utilisent la bauxite de la filiale Alcan de Guyane et achètent au Surinam, en Afrique occidentale et ailleurs le complément de bauxite dont elles ont besoin.

Pour faire face à l'expansion de sa production d'aluminium et à ses besoins futurs, l'Alcan est en train de mettre en valeur des réserves de bauxite situées au Brésil et en Guinée et participe dans une société qui fabrique l'alumine à grande échelle en Australie.

a) *Au Brésil*, l'Alcan a récemment annoncé qu'une filiale brésilienne allait entreprendre d'importants travaux de mise en valeur de gisements de bauxite en Amazonie (état de Para). La bauxite serait destinée à l'exportation.

b) *En République de Guinée* (Afrique occidentale), l'Alcan participe à 27 p. 100 dans une société pour la mise en valeur d'importants gisements de bauxite dans la région de Boké. Les opérations d'extraction devraient débuter en 1972.

c) *En Australie*, l'Alcan fait partie d'un consortium de producteurs d'aluminium dont l'usine, mise en route en 1967, a une capacité de production d'un million de tonnes d'alumine par an. L'Alcan possède un intérêt de 22 p. 100 dans ces installations.

La Compagnie extrait aussi de la bauxite en Malaysia et en France. En Inde et au Brésil, l'exploitation de gisements de bauxite est la première étape de ses opérations intégrées de production et de transformation. Elle possède également des réserves de bauxite en Australie et ailleurs dans le monde.

(3) *L'Alcan aux Antilles du Commonwealth*a) *Aperçu*

L'activité de l'Alcan, dans les Antilles du Commonwealth, est une partie essentielle de l'ensemble de ses opérations. La bauxite et l'alumine produites en Guyane et à la Jamaïque fournissent un important pourcentage de l'approvisionnement en matière premières de ses filiales et de ses sociétés affiliées. La conjugaison des ressources naturelles—gisements de bauxite aux Antilles et houille blanche au Canada—a créé une industrie de l'aluminium dont l'importance est significative, aussi bien pour les Antillais que pour les Canadiens.

La Trinité abrite de grandes installations de transbordement. Des usines de transformation de l'aluminium sont installées à la Jamaïque, en Guyane et à la Trinité. La Saguenay Shipping Limited, filiale Alcan de transport océanique, joue un rôle prépondérant dans les échanges commerciaux entre le Canada et les Antilles.

Les immobilisations de l'Alcan (avant déduction des amortissements) atteignent aux Antilles environ 300 millions de dollars soit 10 p. 100 du total de l'actif Alcan. La Compagnie emploie plus de 9 000 personnes aux Antilles, soit plus de 15 p. 100 de ses effectifs globaux.

b) Guyane

En Guyane, la Demerara Bauxite Company, Limited (souvent appelée Demba) exploite des mines de bauxite, une usine de traitement de la bauxite, une usine d'alumine et des installations connexes d'entretien et de services techniques représentant un investissement total de plus de 120 millions de dollars. Demba est une société constituée en Guyane et soumise aux lois fiscales de ce pays où l'impôt sur les bénéfices des sociétés est de 45 p. 100. En 1968, la valeur de la bauxite extraite et de l'alumine produite par la société a atteint 46 millions de dollars, soit 37 p. 100 de la valeur de toutes les exportations du pays.

La Demerara Bauxite Company, Limited est l'entreprise de production de bauxite la plus ancienne et la plus importante du Groupe Alcan. Ses opérations d'extraction sont déployées autour de Mackenzie, à la source de la navigation sur le fleuve Demerara, à 75 milles de la capitale, Georgetown, située sur le littoral. Mackenzie est maintenant la deuxième ville de la Guyane, alors qu'il n'y avait dans toute la région qu'un hameau minuscule lorsque la société fut constituée, en 1916.

Demba extrait environ 3 millions de tonnes de bauxite par an, dont 38 p. 100 sont expédiés aux usines Alcan d'Arvida. L'usine d'alumine de la société à Mackenzie est la plus grande installation industrielle de la Guyane. Elle fut achevée en 1961 et coûta 37.5 millions de dollars*. À l'heure actuelle, elle transforme en alumine pour l'exportation au Canada et en Europe environ 22 p. 100 de la bauxite qu'elle extrait. Le reste, c'est-à-dire 3 millions de tonnes, est transformé en bauxite calcinée qu'elle vend aux fabricants de produits abrasifs ou réfractaires de 27 pays. La Demba a été la première société à faire de la bauxite calcinée; elle a régulièrement accru sa production et en est maintenant l'un des plus grands producteurs. Le matériel de calcination ajouté en 1968 a porté la capacité de production à environ 650 000 tonnes.

Il est question que le gouvernement fasse aménager dans l'avenir une centrale hydro-électrique destinée à alimenter les besoins domestiques dans le cadre des objectifs de planification économique de la Guyane. Une étude hydro-électrique détaillée, défrayée en partie par 150 000 dollars contribués par Demba, vient d'être terminée pour le compte du Gouvernement,

sous les auspices des Nations Unies. L'Alcan a fait connaître publiquement qu'elle était prête à envisager la construction d'une usine d'aluminium guyanaise si le coût de l'énergie restait dans les limites d'une exploitation viable et capable de concurrencer les autres fournisseurs des marchés mondiaux.

Demba emploie environ 4 600 Guyanais. Au cours des années, elle a construit à Mackenzie diverses installations publiques dont un réseau d'eau potable, une école secondaire, une école de métiers, un hôpital de 129 lits et une école d'infirmières. La décennie en cours a vu s'amorcer un mouvement national de plus grande autonomie autarcique et la société s'est efforcée de soutenir ce mouvement en participant à l'édification d'institutions locales capables, ultérieurement, de prendre la direction des installations publiques. Une bonne partie des logements que la société avait fait construire a été vendue aux employés à des conditions de faveur par l'intermédiaire d'un organisme municipal sans but lucratif, chargé de stimuler l'expansion de la région.

L'initiative financière et technique de l'Alcan, qui a rallié les ressources de diverses provenances, dont les moindres ne sont pas celles du Canada, pour soutenir les opérations de Mackenzie, a fait d'un pays, jadis essentiellement agricole, un centre minier et industriel. La société a procédé au cours des années à des extensions répétées de ses installations guyanaises et a continué d'investir des capitaux importants pour porter sa production au niveau le plus élevé possible, compte tenu des circonstances économiques.

La dernière expansion annoncée par Demba comprend l'augmentation de 20 p. 100 de la capacité de l'usine d'alumine, qui est à l'heure actuelle de 320 000 tonnes par an. Les nouvelles installations, d'un coût de 3.7 millions de dollars, entreront en service au début de 1971.

On peut se faire une idée du rôle de Demba en Guyane en comparant la taille des programmes d'investissement de la compagnie à ceux du gouvernement. Le programme gouvernemental de développement de la Guyane, entre 1966 et 1972, se chiffre à 160 millions de dollars d'investissements publics dont 77 millions sans rapport lucratif et 83 millions destinés à produire des revenus. Pour la période, Demba prévoit d'investir, à titre privé, environ 63 millions de dollars, montant équivalant à 40 p. 100 du programme national total et à 75 p. 100 du programme aux fins de revenu. Demba paie au gouvernement de Guyane des impôts sur le revenu, une taxe à l'exportation, des redevances et taxes diverses, soit au total 4.7 millions de dollars en 1967 et un semblable montant en 1968. Ces sommes devraient augmenter sensiblement dans le proche avenir et, selon toute vraisemblance, atteindre plus du double en 1972.

*Cet investissement a quelque peu dépassé le total des résultats, en termes de trésorerie, réalisés entre 1916 et 1956 par la compagnie en Guyane.

Comparées aux chiffres mondiaux, les réserves totales de bauxite guyanaise sont relativement modestes. Elles sont aussi relativement chères à mettre en valeur à cause de l'épaisseur des morts-terrains constitués de sable et d'argile qui recouvrent les gisements de bauxite, de la profondeur du fleuve Demerara qui limite le tirant d'eau des navires et de la barre qui gêne l'entrée du port de Georgetown. Pour que l'industrie guyanaise bauxite continue d'être prospère, il lui faut contrebalancer ces handicaps par une exploitation hautement efficace. Ceci exige une compréhension et une collaboration sans réserve de la direction, du gouvernement et de la main-d'œuvre.

Sprostons (Guyana) Limited—ou, simplement, Sprostons—constituée en 1898, est devenue une filiale Alcan en 1928.

Sprostons a aidé Demba à mettre en valeur les gisements de bauxite de la région en lui procurant nombre de fournitures et de services. Sprostons a construit l'usine d'alumine de Demba et a réalisé sous contrat nombre de travaux d'ordre général. Elle a créé l'industrie de la construction de bateaux et a lancé une cinquantaine de navires fluviaux et côtiers au cours de la dernière décennie, y compris un cargo de 300 tonnes, entièrement en aluminium soudé, assurant le service sur le Demerara et, pour le gouvernement, deux grands traversiers qui transportent d'une rive à l'autre du fleuve passagers et voitures. Sprostons exploite déjà, par ailleurs, une grande usine où elle fabrique des charpentes en aluminium et en acier, de même qu'un atelier de réparation des engins de terrassement et des moteurs Diesel. Récemment, Sprostons a installé une usine de fabrication de tôle d'aluminium ondulée pour toiture et le revêtement de constructions industrielles et domiciliaires du Guyane.

Outre son activité de représentant des produits d'aluminium Alcan en Guyane, Sprostons s'est affirmé, grâce à son commerce de produits divers, comme un participant à la croissance économique locale.

c) Jamaïque

En 1942, à la demande du gouvernement de la Jamaïque, l'Alcan prospecta des gisements de bauxite du pays. Ces gisements prouvés, l'Alcan entreprit en 1950 la construction d'une usine d'alumine qui fut mise en marche deux ans plus tard. D'autres producteurs, principalement américains, entreprirent aussi l'extraction de la bauxite. Résultat: lorsque la Jamaïque accéda à l'indépendance, elle se classait au premier rang des producteurs de bauxite du monde et des exportateurs d'alumine.

En 1968, on évaluait à 65.5 millions de dollars, soit 28 p. 100 du total des exportations jamaïquaines, l'alumine exportée par l'Alcan Jamaica Limited en partant de la bauxite du pays. Les investissements de

l'Alcan, à la Jamaïque, se montent à environ 179 millions de dollars et ses dépenses annuelles locales atteignent 33 millions, ce qui fait de la compagnie un participant d'importance à l'économie du pays. L'Alcan emploie près de 3 000 Jamaïquains dont les salaires s'élevèrent, en 1968, à 10 millions de dollars.

Au début du développement de cette industrie, la teneur relativement élevée en fer et relativement faible en alumine de la bauxite jamaïquaine, jointe à ses propriétés différentes des bauxites alors utilisées, constituèrent un handicap sérieux. Toutefois, en 1949, l'Alcan résolut les problèmes techniques qu'avait présentés ce minerai. La production d'alumine jamaïquaine devint alors possible et l'on procéda à la construction de l'usine. L'Alcan fut la première entreprise à produire de l'alumine à la Jamaïque. Jusqu'à ces derniers temps, les autres producteurs se bornaient à exporter la bauxite.

La première cargaison d'alumine fabriquée à partir de la bauxite jamaïquaine quitta le port de Kingston à destination d'une usine d'aluminium norvégienne, en janvier 1953. La première expédition d'alumine à partir du nouveau port que la Compagnie construisit à Port Esquivel fut faite en mai 1954, à destination de l'usine d'aluminium Alcan de Kitimat, dans l'ouest du Canada.

La première usine d'alumine de la Jamaïque, l'usine Alcan de Kirkvine, près de Mandeville, a porté sa capacité de production annuelle à 610 000 tonnes d'alumine par une série de programmes d'extension. La deuxième usine de la compagnie, située à Ewarton, a porté sa capacité au même chiffre, ce qui fait que les deux usines Alcan ont une capacité globale de production d'alumine de 1.22 million de tonnes par an.

De bonne heure, l'Alcan Jamaica Limited entreprit sur une grande échelle de cultiver et reboiser ses 48 000 acres, afin d'améliorer le rendement agricole de la terre. La compagnie se livre à l'élevage du bétail, à l'amélioration des terrains de pâture, à la culture des agrumes et à la plantation des arbres fournissant le bois de construction. La compagnie a mis au point une variété de l'agrumes Ortanique, fruit spécifiquement jamaïquin qui est le résultat du croisement d'une orange et d'une mandarine. La compagnie met à la disposition de 4 300 cultivateurs, à faible fermage, environ 20 000 acres de terres lui appartenant et où elle n'exploite pas la bauxite pour le moment. Ces terres sont utilisées pour la culture et la production laitière. La compagnie a un programme officiel d'aide et de conseil aux agriculteurs destiné à les aider à faire le meilleur emploi possible du sol et à en améliorer le rendement.

Les Jamaïquains bénéficient directement des opérations de l'Alcan Jamaica Limited par les revenus que la compagnie procure au gouvernement, outre l'emploi qu'elle leur assure. L'Alcan paie des redevances, des

droits d'importation, une taxe de tonnage, des taxes foncières et des impôts sur les bénéfices de la même façon que toute autre société locale. Au total, 11.5 millions de dollars en 1968.

L'Alcan est le plus important client de la Jamaica Railway Corporation. Sa facture totale de transport s'est chiffrée à 1.7 million de dollars en 1968. La compagnie achète également, dans toute la mesure du possible, des produits fabriqués localement tels que filtres de tissu, ciment, acide sulfurique, etc., dont elle a besoin dans le cadre de son exploitation.

L'Alcan a construit son propre port—Port Esquivel—sur le littoral sud de la Jamaïque. Celui-ci a élargi le système d'installations portuaires du pays étant donné qu'il sert non seulement à l'Alcan pour la réception de fournitures ou l'expédition de ses produits, mais aussi à d'autres industries qui, avec un permis spécial du Gouvernement, procèdent à l'exportation de molasses en vrac et à la manutention de cargaisons mixtes. Par exemple, c'est à Port Esquivel qu'arrivent le mazout destiné à la nouvelle centrale d'Old Harbour Bay de la Jamaica Public Service Company et le soufre en vrac acheté par l'industrie jamaïque de fabrication de l'acide sulfurique. Il va être également possible de décharger à Port Esquivel les grains et plantes légumineuses destinés à une usine locale d'aliments du bétail.

Les deux usines Alcan et le port emploient environ 2 500 Jamaïquains. De plus, la Division Agricole de la compagnie emploie en moyenne de 300 à 400 personnes, le chiffre exact variant avec les saisons.

Alcan Jamaica Limited poursuit un programme d'aide aux institutions locales; elle apporte une aide particulièrement active aux écoles et à l'Université des Antilles (University of the West Indies).

En 1959 a été créée une autre filiale, l'Alcan Products of Jamaica, chargée de promouvoir la fabrication locale de produits d'aluminium destinés au marché jamaïquin et à l'exportation. Comme il avait été prévu d'abord la société fabrique de la tôle d'aluminium ondulée pour toitures et des produits connexes. En 1968, la société a élargi son activité en installant une presse à filer de 2 000 tonnes et le matériel d'anodisation des profilés. La mise de fonds a été de l'ordre d'un million de dollars. La production de la société dessert le marché croissant pour les profilés d'aluminium utilisés dans la fabrication de meubles, de produits de bâtiment, d'équipement électrique à la Jamaïque et dans la région CARIFTA. La société a annoncé son intention d'offrir au public jamaïquin une participation dans le capital de l'Alcan Products of Jamaica quand l'entreprise sera fermement implantée.

d) Trinité

Deux problèmes naturels compliquent l'acheminement de la bauxite et de l'alumine de la Guyane au

Canada et l'un deux, en fait, gêne l'expédition des produits divers aux autres pays.

Tout d'abord, une grande barre de sable et de boue, à l'embouchure du Demerara, et la profondeur à laquelle il est économiquement et techniquement possible de draguer les étroites parties du fleuve propres à la navigation, limitent le tonnage des cargos que l'on peut charger à Mackenzie à environ la moitié du tonnage d'un navire océanique.

En second lieu, le port de destination, Port-Alfred, sur la rivière Saguenay au Québec, est bloqué par les glaces environ quatre mois de l'année.

Pour surmonter ces difficultés, l'Alcan a installé à Chaguaramas Bay, Trinité, un entrepôt et une station de transfert dénommés Chaguaramas Terminals Limited.

A Chaguaramas, les navires océaniques partiellement chargés en Guyane complètent leur cargaison de bauxite avant de s'en aller. Pendant la saison de navigation en eau libre au Canada, les bateaux font la navette entre Chaguaramas et Port-Alfred et permettent ainsi de constituer des stocks de minerai à Arvida ou à proximité. Cette bauxite est utilisée par les usines d'aluminium lorsque le gel rend impossible la navigation sur le Saguenay. Tout au long de l'année, et surtout pendant les mois d'hiver; les stocks de bauxite de l'entrepôt de Chaguaramas sont renouvelés par des barges à faible tirant d'eau capables de franchir la barre de Georgetown avec un chargement de 8 000 tonnes qui font la navette entre Mackenzie et Trinité.

Grâce à cette technique de transfert, la Guyane peut maintenir un rythme de production de bauxite assez uniforme tout au long de l'année.

Également, à la Trinité, une filiale de l'Alcan, la Sproston (Trinidad) Limited, exploite une usine de transformation. A partir de l'aluminium Alcan, elle fabrique de la tôle d'aluminium ondulée et des produits connexes destinés au marché local et à l'exportation vers les Antilles orientales. Les toitures et le revêtement sont installés sur de nombreux entrepôts, usines et autres bâtiments construits récemment à la Trinité et dans les îles voisines.

e) Transport océanique

La Saguenay Shipping Limited et Alcan (Bermuda) Limited, sociétés de transport maritime du Groupe Alcan, acheminent la bauxite et l'alumine des Antilles au Canada et dans les autres pays.

Outre le transport de la bauxite et de l'alumine des Antilles, ces sociétés ont des services de transport de passagers et de marchandises à travers les îles antillaises ainsi qu'entre cette région et le Canada, les États-Unis et l'Europe.

f) Effectifs

Les sociétés Alcan des Antilles avaient les effectifs suivants en 1968 (leur total reste à peu près constant):—

<i>Jamaïque</i>	<i>Nombre d'employés</i>
Alcan Jamaica Limited	2 923*
Alcan Products of Jamaica Ltd	86
Sprostons (Jamaica) Limited	254
<i>Guyane</i>	
Demerara Bauxite Company Limited	4 788
Sprostons (Guyana) Limited	920
<i>Trinité</i>	
Chaguaramas Terminals Limited	220
Sprostons (Trinidad) Limited	131
	9 322

Salaires annuels totaux payés en 1968

Can. \$25 millions

g) Emploi de personnel antillais

A de rares exceptions près, l'Alcan n'emploie dans chaque pays des Antilles que des ressortissants du pays, sauf lorsque les postes exigent des compétences techniques particulières.

1. Guyane

Demba engage des Guyanais de préférence à des étrangers pour les postes de cadres et de techniciens, soit en cas de compétence égale, soit lorsque le candidat guyanais promet et porte à croire qu'il atteindra assez rapidement la compétence requise grâce à l'expérience pratique et à des stages de formation.

À cause des exigences hautement techniques de ses opérations et de la nature concurrentielle de l'industrie, il est essentiel pour son avancement que la Demba s'assure d'un personnel très qualifié.

Depuis 1960, la Demba accorde des bourses aux Guyanais pour des études en génie à l'University of the West Indies, à la Trinité, et à des universités canadiennes. De plus, elle accorde chaque année des bourses aux écoles secondaires de la Guyane.

Appuyée par la campagne menée par le Gouvernement pour inciter le personnel qualifié à rentrer au pays, la Demba a réussi à attirer des ingénieurs guyanais qui travaillaient outre-mer.

En Guyane, à la fin de décembre 1968, plus de 50 p. 100 des cadres masculins de la Demerara Bauxite Company étaient des Guyanais (48 p. 100) et des Antillais (3 p. 100) soit, en chiffres absolus, 84 personnes sur 163.

Toutefois, les progrès rapides dans ce domaine deviennent de plus en plus difficiles vu le nombre élevé des rôles techniques et innovateurs au sein de la direction d'une large entreprise qui exige de ceux qui

les remplissent une expérience très étendue dans les affaires d'ordre national et international. Or l'équilibre entre les ambitions nationalistes et les besoins internationaux est une nécessité.

2. Jamaïque

À l'instar de Demba en Guyane, l'Alcan engage, à la Jamaïque, des Jamaïcains plutôt que des étrangers chaque fois qu'elle le peut. Depuis 1963, la loi exige d'ailleurs que la compagnie engage des Jamaïcains chaque fois que cela est possible et les étrangers ne peuvent être embauchés qu'avec une autorisation émise par le Gouvernement afin d'occuper des postes pour lesquels il n'existe pas de Jamaïcains qualifiés.

Présentement, près de 100 p. 100 de son personnel non diplômé est jamaïcain. Quarante pour cent (40 p. 100) de ses diplômés sont jamaïcains. La compagnie éprouve toutefois des difficultés à augmenter sensiblement ce pourcentage, en dépit d'efforts nombreux dans ce sens, parce que les Jamaïcains compétents sont recherchés par d'autres entreprises dans leur pays et à l'étranger. Le Gouvernement de la Jamaïque est au courant de ce problème et doit lui-même faire face aux difficultés que posent aux services gouvernementaux les Jamaïcains qui désirent quitter leur pays pour aller travailler à l'étranger où, croient-ils à tort ou à raison, leur chance de succès est meilleure.

Qu'il s'agisse de la Jamaïque ou de la Guyane, l'exode des hommes talentés crée un véritable problème.

3. Trinité

Tous les cadres de Chaguaramas Terminals Limited sont trinidadiens ou antillais. Le personnel administratif de Sprostons (Trinidad) Limited n'a que deux étrangers.

*Y compris la main-d'œuvre agricole temporaire et les employés du port.

4. Généralités

Les directives gouvernementales ayant pour but de diminuer le nombre d'étrangers embauchés dans les entreprises rendent de plus en plus difficile l'obtention du permis d'embaucher des Canadiens possédant l'expérience ou les connaissances spéciales requises pour les opérations de l'Alcan aux Antilles. Bien que le but des gouvernements des Antilles soit compréhensible et valable et que la jamaïquisation et la guyanisation soient des objectifs fort louables, ils ne devraient pas devenir une fin en soi au détriment du rendement économique des entreprises.

h) Relations industrielles, salaires et avantages sociaux

Les conventions collectives de travail négociées entre chaque compagnie et les différents syndicats représentant les employés déterminent les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail en général.

En Guyane, la convention collective de travail en vigueur entre la Demerara Bauxite Company et la Guyana Mineworkers' Union a été signée en octobre 1967 et expirera en février 1970. Elle prévoit, à partir du 3 février 1969, un salaire minimum équivalant à 5.56 dollars canadiens par jour alors que le salaire minimum suggéré par le Gouvernement guyanais est l'équivalent de 2.14 dollars canadiens par jour. Les salaires et traitements payés en 1968 par Demba se sont élevés à plus de 10.7 millions de dollars canadiens.*

La convention collective de travail de l'Alcan Jamaica Limited, entrée en vigueur le 1^{er} août 1968, expirera le 31 octobre 1970. Elle accorde présentement, dans sa deuxième année d'existence, un salaire horaire minimum équivalant à 1.067 dollar canadien et un salaire horaire maximum de 2.057. Les avantages sociaux viennent s'ajouter pour une part notable aux taux horaires.

Comme en Guyane, les taux des salaires industriels payés par la compagnie en Jamaïque dépassent de beaucoup ceux des salaires en cours dans le pays. Exprimés en livres sterling, les taux des salaires industriels payés par l'Alcan à la Jamaïque seraient comparables aux taux des salaires payés par l'Alcan au Royaume-Uni.

Tous les employés de l'Alcan aux Antilles peuvent participer à un régime de pension et d'assurance-vie qu'alimentent les contributions versées par les sociétés et les employés membres. Le régime de la compagnie est intégré aux régimes nationaux d'assurance de Guyane et de Jamaïque.

Un hôpital et des services médicaux défrayés par la compagnie sont à la disposition des employés de l'Alcan.

Le personnel dispose de nombreuses possibilités de formation lui permettant de progresser dans l'entreprise (voir chapitre suivant).

i) Possibilités offertes aux ressortissants antillais

La formation professionnelle de son personnel est une politique omniprésente de l'Alcan aux Antilles et s'adresse à tous les échelons, qu'il s'agisse d'un membre de la direction ou d'un manœuvre.

1. Guyane

En Guyane, la Demerara Bauxite Company a construit et maintient:—

- a) une école secondaire (ouverte en 1946). Des additions modernes ont été apportées en 1959 et 1968.
- b) une école de métiers (1958).
- c) une école d'infirmières (1958), rattachée à l'hôpital créé en dirigé par la compagnie depuis 1925 et qui dessert la localité et même la région. L'hôpital compte maintenant 129 lits.

La formation des apprentis se fait en liaison avec l'école de métiers.

Des cours intra-muros destinés à relever le niveau des connaissances et de la compétence technique du personnel sont dispensés pendant les heures de travail et certains employés sont envoyés faire des stages dans d'autres entreprises et écoles de métiers.

La compagnie dispense, à plein temps, des cours de formation administrative au personnel des cadres, jusqu'au niveau du contremaître. À ses frais également, elle envoie certains de ses employés au Centre d'Études Industrielles de Genève, à l'Alcan Caribbean Management Seminar et à divers cours de Management organisés par d'autres organismes privés.

La compagnie encourage aussi ses employés à suivre des cours du soir ou des cours par correspondance et les aide financièrement.

La Demerara Bauxite Company accorde des bourses d'étude aux diplômés des écoles secondaires du pays. À l'heure actuelle, une douzaine de ses employés poursuivent leurs études à des universités canadiennes et à l'University of the West Indies.

De plus, des subventions sont accordées à l'Université de Guyane, à l'Adult Education Association of Guyana, au Critchlow Labour College et à diverses institutions s'occupant du bien-être de la jeunesse ou de sujets culturels.

2. Jamaïque

À la Jamaïque, l'Alcan Jamaica Limited offre aux ressortissants du pays une aide semblable à celle qui vient d'être décrite.

* (Les ouvriers inscrits dans les livres de paie de Demba constituent 2½ p. 100 de l'ensemble des travailleurs du pays mais reçoivent environ 12 p. 100 du montant total des salaires touchés par cet ensemble. En 1965, le revenu national de la Guyane était l'équivalent de 269 dollars canadiens par habitant.)

Outre l'apprentissage que l'Alcan Jamaica dispense à la main-d'œuvre de ses deux usines, elle lui donne également, à temps partiel, des cours de métiers. Les cours à pied d'œuvre ont commencé en 1958 et continuent depuis, régulièrement, pour le personnel de commande. La compagnie a également institué des cours réguliers pour les cadres intermédiaires et supérieurs. Des employés jamaïcains ont suivi les cours du Centre d'Études Industrielles de Genève (Suisse), ont participé aux séminaires annuels Alcan Caribbean Management Seminars de même qu'à des journées d'études et cours de formation des universités d'outre-mer ou des institutions d'enseignement.

L'Alcan Jamaica Limited a apporté et apporte encore son aide, sous diverses formes, à des écoles locales. La compagnie a créé les bourses d'études Alcan Jamaica Independence Scholarships à l'University of the West Indies et au College of Arts, Science and Technology. Ce programme d'octroi de bourses permet, chaque année, à dix-sept étudiants jamaïcains de poursuivre leurs études.

La compagnie accorde des subventions à l'University of the West Indies et à diverses institutions s'occupant de la jeunesse et des questions éducatives dans le pays.

3. Trinité

Chaguaramas Terminals Limited et Sproston (Trinidad) Limited conduisent, à Trinidad, des opérations beaucoup moins vastes que celles de l'Alcan en Guyane et à la Jamaïque. Ces filiales se sont efforcées de développer les possibilités d'avenir de leur personnel sur une base évidemment compatible avec leur taille et leurs besoins, mais dans la même optique que les sociétés plus importantes de la Guyane et de la Jamaïque dont les efforts sont nécessairement plus étendus et plus globaux. Des subventions sont données, à plus petite échelle, aux établissements éducatifs du pays.

Ce qui précède s'applique également à l'activité, dans ce domaine, de la Sproston (Guyana) Limited, en Guyane ainsi que de la Sproston (Jamaica) Limited et de l'Alcan Products of Jamaica Limited, à la Jamaïque.

4. Alcan Caribbean Management Seminar

L'Alcan commandite des journées d'études annuelles sur la gestion, aux Antilles. Ce « séminaire » est organisé et conduit par des professeurs du Centre d'Études Industrielles de Genève et du Massachusetts Institute of Technology de Boston.

Ces journées d'études ont pour objet :—

1. de sensibiliser les étudiants aux facteurs du milieu qui influent sur la conduite de l'entreprise;
2. de sensibiliser les intéressés à l'importance du facteur humain et aux moyens d'améliorer l'emploi des ressources qu'il offre;
3. d'explorer les techniques nouvelles qui aideront la direction à résoudre plus rationnellement les problèmes.

La majorité des délégués à ces journées d'études sont évidemment des employés des filiales Alcan de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité. Toutefois, les gouvernements et divers organismes des Antilles sont invités à y envoyer tels représentants susceptibles de tirer avantage de ces « séminaires » et de contribuer à promouvoir un élément de compréhension mutuelle.

Les journées d'études de cette année auront lieu en novembre. Les professeurs comprendront le directeur du Trade Union Institute of the University of the West Indies et le conseiller économique auprès du Premier Ministre de la Trinité (M. William Demas, qui vient d'être nommé Secrétaire Général du Secrétariat Régional des Antilles du Commonwealth et qui est venu à Ottawa, le 25 février 1969, témoigner devant le Comité du Sénat).

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Concernant

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOIN :

M. K. R. Patrick, président de la Marigot Investments Limited, à Montréal, Québec.

881-1

Ce qui précède explique également à l'égard des autres membres de la Commission l'absence de tout lien de dépendance avec le gouvernement fédéral. Les membres de la Commission sont nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de l'Éducation. Ils ne sont pas des fonctionnaires fédéraux et ne sont pas soumis à la discipline administrative du gouvernement fédéral. Ils ne sont pas non plus des fonctionnaires provinciaux et ne sont pas soumis à la discipline administrative du gouvernement provincial. Ils sont des fonctionnaires indépendants.

Ces questions d'ordre ont pour objet :

1. de déterminer les conditions aux termes desquelles les membres de la Commission doivent être nommés et révoqués; 2. de déterminer les méthodes d'attribution de la Commission; 3. de déterminer les méthodes de financement de la Commission; 4. de déterminer les méthodes de recrutement de la Commission; 5. de déterminer les méthodes de formation de la Commission; 6. de déterminer les méthodes de suivi de la Commission; 7. de déterminer les méthodes de rapport de la Commission; 8. de déterminer les méthodes de coopération de la Commission; 9. de déterminer les méthodes de collaboration de la Commission; 10. de déterminer les méthodes de consultation de la Commission.

Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission. Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission.

Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission. Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission.

Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission. Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission.

Ces questions d'ordre ont pour objet :

1. de déterminer les conditions aux termes desquelles les membres de la Commission doivent être nommés et révoqués; 2. de déterminer les méthodes d'attribution de la Commission; 3. de déterminer les méthodes de financement de la Commission; 4. de déterminer les méthodes de recrutement de la Commission; 5. de déterminer les méthodes de formation de la Commission; 6. de déterminer les méthodes de suivi de la Commission; 7. de déterminer les méthodes de rapport de la Commission; 8. de déterminer les méthodes de coopération de la Commission; 9. de déterminer les méthodes de collaboration de la Commission; 10. de déterminer les méthodes de consultation de la Commission.

Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission. Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission.

Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission. Les questions d'ordre de cette nature sont traitées en détail dans le rapport de la Commission sur la formation de la Commission.

Annexe de la Commission sur la formation de la Commission, 1967

La Commission a été créée par le décret en conseil du 15 février 1967, sous le titre de "Commission sur la formation de la Commission". Elle a pour mandat de recommander au gouverneur en conseil les conditions de nomination, de révoque, de financement, de recrutement, de formation, de suivi, de rapport, de coopération, de collaboration et de consultation de la Commission. Elle a également pour mandat de recommander au gouverneur en conseil les méthodes de formation de la Commission.

La Commission a tenu ses premières réunions le 15 février 1967. Elle a depuis tenu plusieurs autres réunions. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février 1967. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février 1967.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Vice-président: L'honorable ALLISTER GROSART

No. 4

SÉANCE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 1969

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969.

Avec la permission du Sénat *Concernant*

L'honorable sénateur Smith, **LA RÉGION DES ANTILLES**

Que le nom de l'honorable sénateur Connolly (Ontario-Québec) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davy sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

TÉMOIN:

M. K. R. Patrick, président de la Marigot Investments Limited, à Montréal, Québec.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Antilles et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 20 octobre 1889:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restriction de généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Antilles et à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autres qu'il juge nécessaires aux fins et buts, et au fait de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déposés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1889:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davoy sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1889:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le nom de l'honorable sénateur Connolly (Ontario-est) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davoy sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTNER.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 9 décembre 1969

(5)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin à 11 heures et 15 minutes.

Présents: Les honorables sénateurs Cameron, Carter, Connolly, Fergusson, Grosart, Haig, Laird et Robichaud—(8).

Aussi présent: M. Bernard Wood, attaché de recherche au Comité.

Le Comité continue l'étude de la région des Antilles.

Le Président suppléant (le sénateur Grosart) présente le témoin: M. Kenneth R. Patrick, président de la Marigot Investments Limited, à Montréal.

Il est ordonné; Que le câblogramme dont il est question dans le mémoire, et qui a été adressé par M. Patrick aux divers gouvernements des sept petites Antilles et de la Barbade, ainsi que les réponses à ce câblogramme, soient annexés au procès-verbal de ce jour. (*Voir l'Appendice «D»*).

On remercie le témoin pour sa contribution aux travaux du Comité.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

E. M. LUCE
 Secrétaire du Comité

VILLEGE:

non de président

A l'égard de l'avis de la Commission d'avis, la Commission d'avis
 On remercie le rapporteur de sa contribution aux travaux du Comité

bes de la Commission d'avis de ce jour (Voir l'appendice «D»).
 Au lieu de ce jour, il est dit que les travaux de la Commission d'avis sont
 et qui a été adressé par M. Luce aux divers comités de la Commission
 Il est proposé que le rapporteur soit le rapporteur de la Commission

M. Luce, président de la Commission d'avis, a présenté à Monsieur
 Le Président du Comité (le rapporteur d'avis) présenté le rapport M
 Le Comité continue l'étude de la question des avis.

Avec respect, M. Luce, Secrétaire de la Commission

Glenn H. Hall et Horace L. Hall—(3)

Présent: Les honorables membres du Comité, Messieurs Luce, Luce,
 rapporteur et le rapporteur.

Comité d'avis, rapporteur des avis, rapporteur de la Commission d'avis et
 Conférence à la Commission d'avis et à l'avis de la Commission d'avis

(3)

Paris le 3 décembre 1933

PROCES-VERBAL

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 9 décembre 1969

Le Comité permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Le président suppléant (le sénateur Allister Grosart) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, nous avons le quorum. Comme vous l'avez déjà constaté vous-mêmes, notre principal témoin aujourd'hui est M. K. R. Patrick, qui a une grande expérience des Antilles ainsi que du continent. Il s'agit d'un homme d'affaires canadien dont l'activité s'étend jusque dans cette région-là. Je suis convaincu qu'il va beaucoup nous apprendre, que ce soit pendant la présentation de son mémoire ou lors de la période des questions.

J'ajouterai que le sénateur Aird a dû s'absenter ce matin et qu'il m'a prié de le remplacer.

Nous allons procéder comme de coutume, c'est-à-dire que M. Patrick nous présentera une brève communication, après quoi nous passerons aux questions. J'ai demandé au sénateur Robichaud d'ouvrir la période des questions; puis ce sera au tour du sénateur Haig; et enfin, comme d'habitude, tous les sénateurs qui le désireront pourront poser des questions après en avoir prévenu notre secrétaire, M. Innes.

On vous a sans doute remis les notes biographiques concernant M. Patrick, avec le discours qu'il a prononcé récemment, ainsi qu'une documentation relative à une société dans laquelle il a des intérêts, Marigot Investments Limited, outre un mémoire préparé spécialement pour l'audience de ce jour. Vous trouverez aussi des notes que le secrétariat a rédigées au sujet du mémoire et qui pourront orienter vos questions. Nous déciderons plus tard lequel de ces documents annexer aux délibérations.

Comme vous le savez, M. Patrick est un homme très connu aux Antilles; c'est un Canadien qui possède une longue expérience des affaires, que ce soit aux Antilles ou ailleurs.

Monsieur Patrick, je vous invite à prendre la parole.

M. K. R. Patrick, président de la Marigot Investments Limited, Montréal: Monsieur le président, permettez-moi d'abord de vous remercier de m'avoir invité à entretenir le comité d'un sujet qui m'a toujours intéressé, mais qui me touche de plus près depuis peu de temps, compte tenu de mes affaires. Pour des raisons qui vous paraîtront plus claires au fur et à mesure de mon exposé, les Antilles orientales sont pour moi un sujet de prédilection.

J'estime que cette invitation ne m'a pas été adressée pour que je donne un compte rendu des affaires de la Marigot Investments Limited, dont je suis le principal administrateur. Toutefois, il serait préférable, je crois, pour votre gouverne, que je résume brièvement l'activité de la société avant de présenter mon mémoire.

La Marigot Investments Limited est une société canadienne qui regroupe près de 1,000 actionnaires. Il s'agit d'une compagnie polyvalente dont 60 p. 100 de l'actif, placés aux Antilles orientales, comprennent des placements immobiliers, une firme de courtage, un ensemble commercial de vente en gros et de vente au détail, ainsi qu'une entreprise d'embouteillage et de distribution de boissons gazeuses. La filiale d'Antigua de cette société constitue la firme la plus considérable de l'île. Le souci majeur de la compagnie est «l'expansion»; et la confiance que nous avons dans la croissance économique et la stabilité politique des Antilles orientales expliquent nos investissements qui ne cessent de croître. Les profits que réalisent au fur et à mesure les filiales antillaises sont réinvestis, outre de nouveaux capitaux, ce qui est indispensable pour réaliser l'expansion rationnelle de la société. Nous voulons en faire une entité et il appert que nous avons pas mal réussi. Notre projet de recrutement du plus grand nombre possible d'Antillais a donné les résultats escomptés. Dans une compagnie d'Antigua, avant nous, les douze gérants principaux étaient des étrangers. Aujourd'hui, tous ces postes sauf un sont tenus par des Antiguais. En conséquence, la compagnie se développe bien, et les Antiguais sont heureux de voir des leurs à des postes de commande. La com-

pagnie entend se développer aux Antilles, probablement au moyen d'entreprises lancées conjointement avec des bureaux locaux, et, dans certaines régions d'entreprises lancées conjointement avec les gouvernements locaux.

En ce qui me concerne, l'intérêt que je porte aux Antilles remonte à bien des années. C'est tout jeune que j'ai connu à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, nombre d'Antillais qui travaillaient à bord des navires «Lady» du CN, et mes contemporains antillais ont, eux aussi, connu nombre de Canadiens dans les ports des Antilles. Visiteur assidu aussi bien avant que tout de suite après la Deuxième Guerre mondiale, j'ai parcouru les Antilles de l'Est de long en large. Bien que au cours de mes déplacements, mes affaires accaparent la majeure partie de mon temps, je m'arrange pour en consacrer environ 50 p. 100 à des entretiens avec les gouvernements des îles qui m'y invitent.

En guise de documentation complémentaire à mon mémoire, le directeur du Comité a reçu copie d'une suggestion qui a été faite au début de 1966 pour demander que le Canada étudie la possibilité d'une union douanière et monétaire avec les anciennes Antilles britanniques. Cette suggestion, que chacun des gouvernements des îles étudia avant d'être publiée, a été discutée à quatre reprises à la Chambre des communes du Canada et accueillie favorablement par des porte-parole de tous les partis. Elle a aussi fait l'objet d'une réunion spéciale à laquelle ont pris part une soixantaine de députés à la salle du Commonwealth de l'édifice du Parlement.

On vous a déjà parlé de la Conférence des Antilles du Commonwealth, qui a eu lieu à Ottawa en 1966 et à laquelle ont assisté tous les premiers ministres, présidents et ministres des Antilles du Commonwealth, ainsi que plusieurs de leurs ministres. A la suite de cette réunion officielle très réussie, nous avons convoqué une conférence ultérieure à caractère non officiel à Saint-Donald, au Québec. Tous les membres de la délégation des huit petites Antilles et trois membres du Cabinet canadien y ont assisté.

Le mémoire comporte des suggestions relatives aux moyens pratiques d'accroître l'aide au groupe des huit petites Antilles. Ces îles comprennent, du nord au sud, Antigua, Saint-Christophe, Névis-Anguilla, Montserrat, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, Saint-Vincent et la Grenade. Faute d'une meilleure définition on appelle ces îles les sept petites Antilles et la Barbade, celle-ci étant un pays membre du Commonwealth. Les propos qui suivent s'appliquent particulièrement à cette partie du monde.

Le présent mémoire cherche à établir les nombreuses différences qui existent entre ces îles et les autres Antilles intégrées au Com-

monwealth et à démontrer aussi combien elles diffèrent presque en tout point des autres Antilles. Je vais essayer de vous montrer que cette région mérite, et même qu'il lui est indispensable, d'obtenir du Canada une aide se situant à un autre niveau.

A la lecture des procès-verbaux des réunions antérieures, je constate que vous possédez déjà une foule de données statistiques, de cartes et de conseils fort valables. Bien que je n'aie pas fait de cette documentation une étude détaillée, je souscris à la plus grande partie de ce qu'elle contient.

Toutefois, je disconviens qu'il faille traiter les Antilles du Commonwealth comme un tout en matière de politique étrangère, et je ne suis pas d'accord non plus avec ceux qui prétendent que le tourisme engendre inmanquablement de graves problèmes sociaux.

J'ai aussi apporté une carte, afin que nous puissions clairement situer les sept petites Antilles par rapport les unes aux autres et par rapport au Canada.

Je viens tout juste de recevoir cette carte et je m'aperçois qu'il y manque précisément ce que je souhaitais y voir. Cette carte indique qu'Antigua et Montserrat sont à une heure 20 minutes de distance, alors qu'en réalité il n'y a que 20 minutes. Cette erreur viendrait, paraît-il, de ce que les auteurs de la carte ont calculé le temps que prend un appareil d'Air Canada pour rallier Montserrat, soit une envolée qui comprend une heure d'escale à Antigua. Je tiens donc à souligner que ces îles ne sont entredistantes que de 15 minutes de vol les unes des autres. Certaines ne sont séparées que par un bras de mer de 20 à 30 milles.

J'estime qu'il faut particulièrement s'intéresser à cette région pour les raisons que voici:

a) Montserrat est encore une colonie. Antigua, la Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la Grenade sont des États associés; Saint-Vincent inaugurerait justement son nouveau statut il y a quelques semaines, le 27 octobre. La Barbade est un pays du Commonwealth.

b) Les Sept petites Antilles ont une superficie globale de 1,150 milles carrés de terres émergées, soit environ la moitié de la superficie de l'île du Prince-Édouard. Leur population avoisine les 500,000 habitants, soit la population d'Ottawa et de sa conurbation. Les sept petites Antilles sont de dimensions fort différentes. Ainsi Montserrat a une superficie de 40 milles carrés, et sa population est de 14,000 habitants; la Dominique a une superficie de 289 milles carrés, et Sainte-Lucie a une population de 110,000 habitants. La Barbade n'a que 166 milles carrés, et sa population est de 250,000 personnes. En somme, il s'agit de

tout petits pays quant à la population et à la superficie. Ces îles paraissent également fort petites comparées à Trinidad, avec sa population de 1,035,000 habitants et ses 1,900 milles carrés, ou à la Jamaïque, qui compte 1,700,000 habitants et 4,411 milles carrés de superficie.

c) Ces petites îles s'intercalent parmi d'autres îles aux traditions différentes et dont les programmes d'aide financière et technique sont aussi tout autres. Par exemple, les îles voisines, les îles Vierges et Porto Rico, ont un revenu per capita dix fois supérieur à celui de Sainte-Lucie. Les îles françaises de la Martinique et de la Guadeloupe connaissent, il n'y a pas si longtemps encore, une grande pauvreté. Dernièrement, le gouvernement français a financé convenablement la construction de routes, d'écoles, de services publics, d'aéroports et de grands édifices. En conséquence, les niveaux de vie se sont rapidement élevés. La France accorde aux Antilles françaises le même accès aux fonds nationaux que si ces îles faisaient partie de la métropole. Le gouvernement hollandais fait de même pour les Antilles hollandaises, apportant assez de capitaux et d'aide technique pour relever raisonnablement le niveau de vie.

d) Dans un sens, la Jamaïque et Trinidad sont déjà des pays «qui ont réussi». Ces îles sont industrialisées; elles sont de dimensions raisonnables et elles produisent des capitaux. Elles possèdent des richesses naturelles, notamment l'énergie hydro-électrique. La Jamaïque et Trinidad fabriquent toutes deux des automobiles, des appareils de télévision, des téléphones. Elles possèdent une industrie textile, des cimenteries et diverses manufactures et usines de transformation. La Jamaïque exploite ses abondantes richesses minérales. Trinidad produit du pétrole depuis des années et des années; ce pétrole a été la base de son économie, et à la suite des prospections récentes, il semble bien qu'il y ait expansion de l'industrie pétrolière. La Jamaïque et Trinidad sont sur une bonne lancée, politiquement et économiquement. Elles ont même leurs propres lignes aériennes, utilisant des avions à réaction. Leur économie dépasse de loin celle des autres petites Antilles, et leurs besoins sont entièrement différents.

e) Dans les sept petites Antilles, le revenu moyen per capita est de \$300 (devises canadiennes) par an, alors qu'il est de \$500 en Jamaïque et de \$850, à Trinidad. J'estime que les gouvernements des îles imposent leurs contribuables à outrance. Par exemple, une personne qui gagne \$5000 (devises canadiennes) paie en moyenne \$1,831 d'impôt, alors qu'un Canadien ayant le même revenu en paie \$610. Les compagnies sont imposées en moyenne à 45 p. 100. Il ne peut évidemment être question d'aller plus loin dans cette voie pour constituer les capitaux nécessaires au

développement. Je vous épargnerai une longue analyse; cependant, ayant été à même d'étudier les revenus et les budgets de travail des gouvernements de plusieurs îles, je puis vous dire que ces gouvernements et leurs fonctionnaires font des merveilles, d'après nos critères à nous, avec les moyens limités dont ils disposent. C'est simple, il n'y a pas assez d'argent, même pour les besoins fondamentaux, et il n'y en aura jamais assez tant que d'autres pays (le Canada pourrait en être) ne leur fourniront pas le capital social et les capitaux de base nécessaires au démarrage économique.

f) Ces îles sont très différentes les unes des autres. Elles sont soit d'origine volcanique soit de formation corallienne, sauf deux d'entre elles où l'on retrouve les deux éléments. Les îles coralliennes présentent sur le plan touristique l'avantage de posséder un climat plus sec et une abondance de plages de sable blanc. Antigua et la Barbade en sont et là la plupart des fruits tropicaux ne peuvent y pousser, faute de pluies suffisantes et d'un sol propice à cette culture. Les Antilles d'origine volcanique, telles que Montserrat, la Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la Grenade, sont des îles tropicales luxuriantes où abondent la pluie, l'eau, les terres arables. Elles sont de grandes productrices de bananes et d'autres fruits tropicaux. Ces îles, donc, bien qu'elles se trouvent à faible distance les unes des autres, peuvent différer totalement au point de vue économique.

g) Le Commonwealth de la Barbade est beaucoup plus avancé que les sept petites Antilles en fait de revenu per capita et d'afflux d'investissements extérieurs. La Barbade a un passé touristique qui remonte à une cinquantaine d'années, et le gouvernement a habilement exploité l'industrie touristique qui a contribué à la fois à l'économie du pays et au bien-être de la population. Grosso modo, l'économie d'aujourd'hui est axée sur le tourisme et la canne à sucre. Des huit petites îles, la Barbade est celle dont l'économie est la plus viable.

h) Ces régions sont proches du Canada, vu qu'elles sont à peu de distance à vol d'oiseau et qu'on les rallie facilement. Des témoins qui m'ont précédé ont parlé de Cuba, de l'Amérique centrale, d'Haïti et d'autres parties des Antilles. Je voudrais souligner que, du point de vue pratique, les sept petites Antilles et la Barbade sont à proximité du Canada et du nord-est des États-Unis. Elles sont plus proches du Canada, en fait, que d'autres régions des Antilles. Au point de vue du temps de vol, Montréal et Toronto sont à moins de 4 heures d'Antigua et il y a 12 à 14 vols par semaine. D'Antigua à la Jamaïque, il faut compter 3 heures, et il n'y a que deux vols par semaine, ou bien alors il faut compter une escale d'une

nuit complète à Porto Rico. On ne peut rallier directement Cuba d'Antigua par avion, pas plus que par bateau. Les communications naturelles se font dans un axe nord-sud et non pas est-ouest. Il faut deux heures de moins pour voler de Toronto à Antigua que de Toronto à Vancouver.

Les rapports entre les huit petites Antilles et le Canada remontent à une époque fort lointaine, particulièrement en ce qui concerne les provinces Maritimes. Depuis un bon siècle, la morue salée est un aliment de base des Indes occidentales. Les navires en provenance d'Halifax, de Saint-Jean et de Montréal sont au centre même de la vie de cette région des Antilles depuis bien des années. Bien des Antillais me parlent encore du temps où les goélettes d'Halifax apportaient de la glace aux îles, et de l'enthousiasme des jeunes lorsqu'ils réussissaient à mettre la main sur quelques éclats de ce curieux produit venu du Canada.

La société Air Canada a fait œuvre de pionnier en créant des lignes aériennes qui font maintenant le pont entre: Vancouver, Toronto, Montréal, Halifax et Antigua, ainsi que les autres îles.

Ces îles ont les mêmes traditions juridiques que nous. Toutes les îles, sauf Sainte-Lucie, ont adopté la common law canadienne; Sainte-Lucie suit à la lettre le Code civil du Québec. Sainte-Lucie est aussi, et légalement, un pays bilingue où l'on parle le français et l'anglais.

Voilà pour ce qui est de situer ces îles. Vous avez beaucoup entendu parler d'elles du point de vue historique, et vous savez aussi pourquoi elles ont besoin d'une aide accrue du Canada en ce moment. Pour tout expliquer dans les termes très simples de l'homme d'affaires, ce qui s'est passé au cours des années, lorsque ces îles du sucre et des épices étaient considérées comme prospères, en réalité elles se vidaient de leurs capitaux. A toutes fins pratiques, il n'y avait aucune accumulation de capitaux. On réinvestissait très peu sur place. De temps à autre, au début, le gouvernement britannique investissait des sommes, surtout pour consolider son système de défense; plus récemment, il a accordé diverses subventions, pour combler certains déficits budgétaires. Ces subventions de soutien n'ont jamais suffi à développer l'infrastructure qui eût pu faire affluer des investissements de l'extérieur pour stimuler l'industrie et le tourisme. Il était très rare que les subventions fussent accordées sur la base d'une planification d'expansion économique. En général, elles étaient le résultat de pressions urgentes provoquées par un état de crise quelconque.

Quand on se pose la question: «Quels sont les problèmes?» la réponse est toute simple. La grande plaie a toujours été le manque

d'argent—le manque de capital social et de capitaux d'investissement; ce qui a créé un taux élevé de chômage et de sous-emploi. Dans les îles, le chômage est en moyenne de 20 à 25 p. 100; le sous-emploi varie entre 25 et 40 p. 100 de la population active. Le sous-emploi vient du caractère saisonnier d'une grande partie du travail disponible, et de la pénurie d'emploi en ce qui concerne certains métiers spécialisés.

Il y a quelques jours, j'ai adressé un câblogramme aux premiers ministres des îles, leur demandant ce qu'à leur avis il convenait de faire. Leurs réponses et mes questions figurent en appendice au présent mémoire. Je me suis aperçu qu'il s'est glissé une erreur dans la réponse du premier ministre Compton de Sainte-Lucie. Il dit recevoir neuf millions de dollars (en devises des Antilles orientales) de l'Angleterre et cinq millions du Canada. Il voulait parler en fait de ce qu'il souhaite recevoir à l'avenir, ou bien encore, de ce qu'il a reçu au cours des dernières années. Je crois plutôt qu'il s'agit de ce qu'il souhaite recevoir dans les cinq années à venir. De toute façon, vous y trouverez certainement un sujet de lecture intéressant.

J'ai aussi fait une enquête au Canada auprès d'étudiants d'université venant des Antilles, afin de connaître leur point de vue. Ils insistent sur:

a) la continuation des programmes d'aide actuels du gouvernement canadien

b) une aide accrue pour le développement de l'énorme potentiel agricole des îles

c) la nécessité de compléter l'aide aux gouvernements par l'aide aux populations, particulièrement sous la forme de meilleurs programmes de repas à l'école, d'une augmentation des quantités de lait, et d'une aide accrue au chapitre des soins médicaux et dentaires, notamment à la campagne.

Outre les judicieuses recommandations que vous avez reçues, ainsi que les commentaires concernant les besoins de la région tout entière des Antilles du Commonwealth, je vous avez reçues, ainsi que les commentaires mandations suivantes...

Le président suppléant: Pourrais-je vous interrompre un instant, monsieur Patrick? Il reste encore à lire environ sept pages du mémoire. Le Comité désire-t-il que M. Patrick poursuive la lecture de son mémoire? Cette lecture prendrait encore une dizaine de minutes.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: C'est très bien. Allez-y, monsieur Patrick. Je voulais seulement en être sûr.

M. Patrick: Les recommandations sont les suivantes:

1. Que votre comité étudie bien la question sur laquelle j'ai insisté, et ne perde pas de vue que ces îles présentent un intérêt particulier pour le Canada, sans que d'autres régions du Commonwealth Britannique, ou même d'autres parties du monde en voie de développement en soient négligées pour autant.

2. Que l'aide à ces régions est parfaitement à la mesure du Canada.

3. Que le Canada fournisse à ces îles une aide suffisante—disponibilités et assistance technique—pour leur permettre de devenir viables.

4. Qu'un programme quinquennal assurant en moyenne 20 millions de dollars par an, soit un peu plus de 5 p. 100 de notre budget d'aide actuel (j'entends: budget d'aide total), serait un immense bienfait pour ces huit îles. Cette somme représente chaque année environ 27 dollars par habitant dans les huit petites Antilles, et approximativement cinq fois le montant de ce qui est prévu à l'heure actuelle d'après ce que je comprends.

5. Qu'à la fin de cette période de cinq ans, ces régions seront alors capables de produire elles-mêmes le capital nécessaire après coup.

Une fois cette tâche menée à bien, le Canada pourrait alors se tourner vers d'autres régions en voie de développement. Il faudrait que le Canada procède graduellement, soit une région à la fois.

Si cette politique est recevable, je demande au Comité d'étudier la répartition des dépenses prévues que je suggère ci-dessous en me basant sur mon expérience personnelle avec les communautés de ces îles.

(A) Intensifier le programme de l'Agence canadienne de développement international en ce qui concerne les écoles, le développement des ressources hydrauliques, l'amélioration des aéroports et l'assistance technique.

(B) Étendre le programme de l'Agence canadienne de développement international à l'aménagement du tout-à-l'égout, d'installations électriques et portuaires, et de services publics généraux.

(C) Multiplier les bourses permettant aux étudiants de se rendre au Canada, et développer sur place une formation professionnelle spécialisée.

(D) Rendre plus souple l'administration de l'aide que nous apportons et renoncer, pour une période d'au moins cinq ans, à exiger une contribution de la part des gouvernements locaux.

(E) Encourager les contacts directs entre les organismes de la Couronne et

les ministères gouvernementaux de ces îles. (Je suis persuadé que de nombreux Canadiens appartenant à ces organismes ne demanderaient pas mieux que de travailler en coopération avec les gouvernements de ces îles et leurs habitants, en particulier pendant les mois d'hiver). Les organismes de la Couronne tels que Air Canada, le CN, la Société Radio-Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Banque d'expansion industrielle, ainsi que les ministères des Transports, de l'Agriculture, du Commerce, de la Défense Nationale, et de l'Énergie, Mines et Ressources, abondent en spécialistes qui pourraient, j'en suis convaincu, apporter une contribution notable au développement de cette région à un coût relativement minime.

A titre d'exemple, le ministère des Transports a réalisé une étude extrêmement concluante de la pénurie d'aéroports dans ces îles. Radio-Canada, si l'on s'en tient à une déclaration de l'ancien Premier ministre Pearson, devait apporter son concours pour les diffusions radiophoniques de cette région. Le ministère de la Défense nationale a effectué des exercices d'entraînement à la Jamaïque qui sans aucune doute ont eu les meilleurs effets. Les premiers ministres des petites îles ont à plusieurs reprises demandé au Canada d'envoyer des troupes s'entraîner sur leur territoire, dans l'espoir que cela mène accessoirement à l'exécution de travaux publics, tels que l'amélioration des routes et des ponts. Air Canada a conclu un accord destiné à fournir les fonds et les aménagements nécessaires à la compagnie Air Jamaica. Cet arrangement s'est révélé excellent et la même chose pourrait être réalisée avec la Société de Transport aérien des Îles-Sous-le-Vent, qui dessert les îles plus petites.

(F) Créer une mission canadienne distincte pour la Barbade et les sept petites Antilles, puisque ces régions sont si différentes. Les sept îles ont ouvert à Montréal les bureaux de la Commission des Antilles orientales et une grande partie de leurs ressources, par ailleurs limitées, contribue à maintenir leur représentation au Canada. La Barbade possède un haut-Commissariat à Ottawa en plus de bureaux à Toronto et Montréal destinés à développer le tourisme. Le seul bureau que le Canada possède dans les Antilles orientales est à la Trinité, et le haut-Commissaire à la Barbade s'occupe aussi des affaires canadiennes relatives aux sept petites Antilles.

(G) Favoriser une plus grande innovation dans le cadre du programme d'aide

général. Je sais que le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Maurice Strong, partage cette opinion. Par exemple, des projets intergouvernementaux canado-antillais pourraient comporter la participation du secteur privé lorsque ce serait faisable.

(H) On pourrait apporter des modifications au Livre blanc du ministre des Finances, qui ne m'enthousiasme guère, afin d'encourager les Canadiens à investir dans ces régions, vu que plus il y a d'investissements privés, moins le Trésor public se trouve grevé.

(I) Élargir les bases de la Société pour l'expansion des exportations, de sorte que les Canadiens puissent avoir accès à cette voie de financement pour investir éventuellement dans des hôtels, des appartements en copropriété et d'autres projets, ce qui équivaut à une mise de fond élevée mais ça peut ne pas atteindre le pourcentage spécifiquement requis par la Société pour l'expansion des exportations.

(J) Envisager la participation du Gouvernement canadien à l'achat, ou du moins la garantie, d'obligations émises par les gouvernements de ces îles. À l'heure actuelle, l'émission sur le marché de telles obligations se double d'intérêts exorbitants.

(K) Élaborer un vaste programme d'aide agricole pour permettre au Canada d'obtenir toute une catégorie de produits qu'il doit actuellement se procurer ailleurs, notamment aux États-Unis. Dans un exposé antérieur, j'ai souligné qu'en 1964, les achats aux pays chauds de denrées telles que les bananes, agrumes, et légumes frais, s'élevaient à 438 millions de dollars par an.

Cet argent et cet effort porteront-ils leurs fruits? Peut-on rendre ces îles viables? J'estime que oui et très vite, comme on a pu le voir pour les Antilles françaises, hollandaises et américaines. À mon avis, on obtiendra de bien meilleurs résultats et à plus brève échéance dans les îles dont je vous parle.

En outre, il ne fait aucun doute que les investissements privés vont affluer et soutenir ainsi le taux de croissance économique dès que l'amorçage aura été réalisé par le programme d'investissement canadien. Cependant, compte tenu du coût peu élevé de la main-d'œuvre et de l'efficacité croissante des services de fret aérien, ces îles se sont lancées dans l'industrie primaire qui requiert néanmoins une main-d'œuvre considérable. À cette catégorie appartiennent les travaux d'aiguille et la manufacture d'éléments électroniques, pour ne citer que ces deux industries.

C'est à nos aïeux totalement dénués d'esprit prospectif et déterminés à diviser l'Amérique

du Nord en longitudinal selon un axe est-ouest et non pas transversal, nord-sud, que nous devons d'être malheureusement lésés des régions ensoleillées qui sont une véritable bénédiction pour les Américains: la Floride, la Californie, Hawaï, Porto Rico, les îles Vierges, etc. La quête du soleil est à la base même de l'industrie des loisirs, et le Canada a besoin d'avoir sa place au soleil: de préférence à proximité, et dans un coin où l'on nous accueille favorablement. Or ces îles sont toutes désignées et la présence du touriste canadien y est des plus salutaires.

Les possibilités de commerce entre les îles et le Canada sont absolument fantastiques. Si aux importations de produits agricoles, c'est-à-dire environ 438 millions de dollars, l'on ajoute les sommes que dépensent les touristes en quête de soleil en Floride ou dans d'autres régions du globe, on arrive avec un bilan de 850 millions de dollars par an.

Si on calcule le taux d'accroissement de ces dépenses échelonnées sur 10 ou 15 ans, la somme pourrait atteindre le chiffre exorbitant de deux milliards de dollars. Or si ces îles se trouvaient en mesure de concurrencer les autres îles, ne serait-ce que dans une proportion de 25 p. 100, cela aurait des répercussions étonnantes sur leur économie actuelle. Il ne faut pas oublier non plus que ces deux milliards de dollars représentent une somme qui de toutes façons sera dépensée à l'extérieur du pays étant donné le climat canadien.

L'expansion et l'intensification des investissements publics et privés dans ces régions ne devraient pas impliquer, et d'ailleurs n'impliquent pas, autre chose que l'apport d'une aide effective. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a clairement tracé la politique canadienne à ce sujet, et d'après les commentaires que j'ai pu recueillir personnellement, celle-ci a l'approbation des gouvernements et habitants des ces îles.

Les Canadiens peuvent être des amis sûrs qui aideront ces îles à atteindre un niveau de prospérité propre à renforcer leur indépendance actuelle, et ainsi permettre aux gouvernements de réaliser les espoirs et les ambitions qu'ils nourrissent pour leur peuple.

Si nous ne leur apportons pas l'aide dont ils ont besoin, je doute que quiconque puisse le faire. La Grande-Bretagne a bien signifié qu'elle avait fait le maximum. Les États-Unis sont peu intéressés et semblent en fait n'avoir aucune politique à l'égard de ces îles. Apparemment la Grande-Bretagne comme les États-Unis ont encouragé le Canada à participer davantage à l'expansion économique de cette région.

Il appert que ces îles n'ont pas le choix. Je suis convaincu qu'une proportion relativement faible des investissements annuels du Canada propres au programme d'aide à l'é-

tranger peut apporter des résultats concrets à huit petites nations en voie de développement, et ainsi servir de modèle à nos futurs programmes d'aide à l'étranger.

Le président suppléant: Merci beaucoup, M. Patrick. Le sénateur Robichaud va poser les premières questions.

Le sénateur Robichaud: Merci, monsieur le président. Je suis sûr que plusieurs d'entre nous se joignent à vous et à moi-même pour accueillir devant ce Comité un natif du Nouveau-Brunswick. Vu l'intérêt personnel que vous portez à ces îles, monsieur Patrick, vous pouvez sans aucun doute fournir des informations extrêmement précieuses sur l'économie actuelle de ces régions, ainsi que sur leurs possibilités de développement.

A la page 1 de votre rapport, vous parlez de la politique de votre société qui réinvestit ses bénéfices sur place. Je suis sûr que les membres du comité aimeraient savoir ce que font à cet égard d'autres compagnies canadiennes d'investissement. Cette politique de réinvestissement sur place qui serait celle de votre société est-elle suivie par d'autres?

M. Patrick: Je ne saurais vous donner des précisions, sénateur. La plupart des investissements dans les huit ou les sept îles, à la Barbade concernent l'équipement hôtelier et les secteurs connexes. Et, croyez-moi, c'est le genre d'investissement pour lequel il faut un renouvellement de capital pour s'accroître. Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup qui puissent sortir des fonds des îles. Dans l'ensemble, notre politique est loin d'être unique à cet égard.

Le sénateur Robichaud: Je sais que la plupart d'entre nous partagent votre enthousiasme en ce qui concerne les possibilités du tourisme. A votre avis, si le tourisme devait continuer à se développer sur une échelle aussi vaste que celle que vous préconisez dans votre rapport, quelle proportion de main-d'œuvre pourrait-on employer (si l'on considère les huit petites Antilles par exemple), autrement dit si l'industrie touristique était exploitée presque à fond?

M. Patrick: Cela varie selon les îles, mais Antigua par exemple est une île très pauvre sur le plan agricole. La culture de la canne à sucre s'est révélée désastreuse avec les années. Il n'y a même pas eu de récolte l'année dernière. Le gros des revenus provient donc du tourisme. Il y a une raffinerie de pétrole qui constitue la seconde source de revenus extérieure.

A mon avis, en comptant le personnel auxiliaire, l'industrie touristique devrait employer probablement 40 p. 100 de la population active dans une île telle qu'Antigua.

Le président suppléant: A l'heure actuelle.

M. Patrick: Je crois qu'à l'heure actuelle la proportion est moins élevée, mais je pense que c'est le chiffre sur lequel on pourrait compter.

Le sénateur Robichaud: Et à quel moment de l'année cette main-d'œuvre serait-elle employée, combien de mois environ?

M. Patrick: Le caractère saisonnier du tourisme est un problème. Si l'on suit le développement du tourisme, en partant de la Floride aux Bahamas ou la Barbade, on s'aperçoit que d'année en année la période dite «hors saison» pose de moins en moins de problèmes. A Porto Rico maintenant, le chiffre d'affaires de la saison d'été est égal à celui de la saison d'hiver. A la Barbade, le volume du tourisme et le personnel mobilisé sont à peu près à égalité été comme hiver, mais les prix sont toutefois plus bas hors saison. D'autres îles connaissent un sérieux problème saisonnier. Au fur et à mesure que le tourisme se développera, ce problème disparaîtra; autrement dit, on pourrait arriver à une saison touristique ininterrompue de douze mois.

Le sénateur Robichaud: A votre avis, que pensent les autochtones du développement du tourisme? Sont-ils bien prédisposés? Sont-ils prêts à coopérer? Se rendent-ils compte des avantages qu'ils pourraient en retirer?

M. Patrick: Personnellement, je n'ai jamais noté d'opposition chez le gouvernement ou la population. Je pense aux huit petites Antilles. Cela vient peut-être de ce que dans ces îles plus petites, les autochtones savent que l'arrivée des touristes signifie argent liquide et emploi immédiat. En outre, les gouvernements ont agi avec doigté en présentant le tourisme sous son vrai jour, et en ralliant ainsi l'opinion publique. Il ne me semble pas qu'il y ait aucun problème de ce côté-là.

Les gouvernements locaux ne laisseront pas se développer de petites communautés occidentales. Si vous vous rendez là-bas en touriste, vous devez vous identifier avec la communauté antillaise de l'endroit. Les gouvernements de toutes ces îles protègent les plages en interdisant la propriété privée, et prennent d'innombrables précautions pour assurer l'établissement de bonnes relations entre le touriste et les communautés antillaises.

Le sénateur Robichaud: Les habitants de ces îles ont-ils tendance à cultiver de préférence les denrées que consomment les touristes?

M. Patrick: C'est dans ce domaine qu'il ont un sérieux besoin d'aide technique, et c'est un des problèmes dont le Canada pourrait s'occuper pour le résoudre au plus vite. Si l'on veut

qu'il y ait roulement de fonds sur place, il faut de toute évidence augmenter la production des denrées dont sont friands les Canadiens et les Américains. Ils ne goûtent pas tous la cuisine antillaise; ils veulent aussi des pois verts, du biftek et des pommes de terre, ce qu'on ne trouve pas à l'état naturel sur ces îles.

Le sénateur Robichaud: Sont-ils en mesure à l'heure actuelle de faire venir ces denrées?

M. Patrick: Cela vient petit à petit. Les hôtels font venir les pois verts par bateau du Canada et des États-Unis, et la salade iceberg de Floride et du Texas. Il devrait y avoir là une planification méticuleuse du programme de travail. Après tout, ces îles ont le soleil, la pluie et le sol et elles peuvent produire pratiquement tous les aliments dont elles ont besoin. Elles peuvent produire une bonne viande de bœuf, et la plupart des denrées que consomment les Américains. En fait, c'est ce qui se passe à la Martinique et la Guadeloupe sur une échelle relativement vaste. Voici donc un domaine important où nous pourrions apporter notre aide.

Le sénateur Robichaud: Votre rapport recommande que le Canada porte un intérêt spécial à la Barbade et aux sept petites Antilles. Vous conviendrez sûrement avec nous que depuis quelques années le Canada s'emploie à suivre cette ligne de conduite. Ces îles ont aussi bénéficié de la protection du Royaume-Uni, et il nous semble qu'une certaine confusion se fait parfois jour quant à la valeur du statut d'association actuel. Pensez-vous que l'ambiguïté de cette situation politique, si je puis m'exprimer ainsi, puisse avoir quelque influence sur le programme d'expansion du Canada à l'égard de ces États associés et de la seule île qui soit encore une colonie?

M. Patrick: Comme vous le savez, les états associés sont indépendants sauf en matière de politique étrangère et de défense. Je me souviens que lorsque j'ai commencé à plaider la cause de ces îles au Canada, on me signifia de ne pas pousser le zèle trop loin au risque d'ingérence dans les affaires intérieures de la Grande-Bretagne. Évidemment, la situation a changé du tout au tout depuis la Conférence de 1966. Autrement dit, maintenant nous traitons avec les îles directement, bien que, j'en suis sûr, il existe un échange d'information entre la Grande-Bretagne et le Canada au sujet du programme d'aide. Si votre question signifie «N'est-ce pas propre à compliquer légèrement les choses?», je répondrai «peut-être», mais je pense qu'étant donné le passé colonial récent de cette région, nous avons démarré lentement. Si nous nous en étions occupés il y a déjà plusieurs années, nous

aurions maintenant à quoi nous en tenir et nous pourrions aussi agir en conséquence.

Le sénateur Robichaud: J'ai cru comprendre au cours de la dernière réunion, en mai dernier, des parlementaires antillais à Antigua, que c'était l'opinion qui prévalait.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Puis-je poser une autre question, sénateur Robichaud?

Le sénateur Robichaud: Certainement.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Est-ce que M. Patrick est en mesure d'indiquer, ne serait-ce que grosso modo, l'importance de l'aide que le Royaume-Uni et le Canada accordent à ces îles, sous forme soit de subventions soit de prêts?

M. Patrick: Je ne possède pas de renseignements spécifiques là-dessus. La Société pour l'expansion du Commonwealth a investi l'équivalent de 50 millions de dollars en livres sterling, dans l'ensemble des Antilles anglaises, et pas uniquement dans les huit petites Antilles. Ces investissements sont sous forme d'hôtels, tels que les hôtels «Caribeach» qui sont à 90 p. 100 la propriété de la Société pour l'expansion du Commonwealth, sous forme de services électriques et autres entreprises, et sont exploitables à l'échelle commerciale. J'estime que c'est une bonne chose.

Les subventions que chacune de ces îles recevait avant la formation des états associés ont été pratiquement discontinuées. Antigua n'a pas reçu de subventions depuis des années. Sainte Lucie ne bénéficie pas de subventions, mais par contre on lui accorde des prêts. La Barbade, que je sache, ne reçoit rien du tout du gouvernement Britannique. Montserrat reçoit des subventions. Je pense que si vous additionnez les dons de la Société pour l'expansion du Commonwealth et les divers prêts, la somme totale est probablement équivalente au montant que nous dépensons actuellement, et peut-être même légèrement supérieure.

Le président suppléant: Si je comprends bien, sénateur Connolly, vous parlez de l'aide officielle?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Principalement l'aide officielle.

M. Patrick: La Société pour l'expansion du Commonwealth est propriété du gouvernement Britannique, d'après ce que je comprends, et celle-ci est donc un organisme gouvernemental.

Le président suppléant: Notre personnel de recherches s'emploie depuis quelque temps à compiler des données et je crois qu'il éprouve beaucoup de difficultés à les obtenir. Il s'agit

aussi d'élucider la question déjà évoquée devant le Comité, c'est-à-dire dans quelle mesure on assiste à un retrait de l'aide britannique officielle aux Antilles. Nous espérons avoir ces données en temps voulu.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je ne voudrais pas interrompre le sénateur Robichaud, mais il me semble que le sujet qu'il a amorcé est d'une importance telle que je lui céderai la parole si l'on me permet de poser une dernière question.

Si la Société de développement du Commonwealth poursuit son action—d'après ce que j'ai pu comprendre—surtout dans le secteur hôtelier et les secteurs de même nature qui sont d'un certain rapport, les responsables de l'aide canadienne n'en viendraient-ils à se demander: «Eh bien, le Royaume-Uni fait un investissement qui lui rapportera, tandis qu'on demande au Canada d'assurer l'infrastructure et le reste à titre gracieux?»

M. Patrick: Je crois que les responsables de l'aide extérieure—Maurice Strong et ses collaborateurs à qui j'ai affaire—s'intéressent plutôt aux routes, aux questions hydrauliques et de ce genre de choses et tentent de mettre sur pied des projets qui soient viables. Par exemple, ils installent un service d'aqueduc et insistent pour qu'un organisme dans chaque pays prélève des droits pour l'octroi de ce service. Un des problèmes qui se posent dans les Antilles est le suivant: c'est très bien de construire une route, mais si cette route ne rapporte aucun revenu qui permette de l'entretenir, elle sera impraticable dans l'espace de quelques années. Il en va de même pour les systèmes d'aqueduc et les autres services.

Je ne suis pas certain de bien saisir votre question, mais je sais que toutes les îles ne demandent qu'à recevoir une subvention ou un prêt à long terme. Elles seraient prêtes à accepter de l'argent à des tarifs commerciaux pour tout projet qui pourrait servir au prêt. En réalité, on nous a demandé de négocier des prêts semblables à plusieurs reprises, mais nous n'avons jamais pu obtenir d'argent sauf pour la Barbade, car le marché ne veut pas investir dans des îles plus petites, même avec la garantie du gouvernement.

Le sénateur Robichaud: Aux pages 9, 10 et 11 de votre mémoire, vous faites des recommandations précises en déclarant que si on y donne suite, elles pourraient engendrer une croissance de sorte que ces îles se suffisent à elles-mêmes dans un délai de cinq ans. J'ai deux questions précises à poser à ce propos; voici la première: croyez-vous vraiment

qu'on puisse obtenir de tels résultats au bout de cinq ans et si oui, pouvez-vous nous dire comment une expansion aussi rapide, en admettant qu'elle se produise, affecterait les perspectives d'intégration de ces sept petites îles aux îles plus grandes?

M. Patrick: Voici la réponse à votre première question: ce petit capital modifierait-il la situation en cinq ans? Oui, je le crois. Je l'affirme en me basant sur mes contacts mensuels dans cette région. Je me rends compte que notre continent découvre maintenant ces petites îles. Quand on parle de cinq ans, c'est tout de même une période assez longue, compte tenu des pressions actuelles. Si nous pouvons y créer des routes, des services hydrauliques, d'aqueduc, installer le tout-à-l'égout et ainsi de suite, de sorte que l'industrie hôtelière puisse se développer comme nous l'avons déjà précisé, alors les industries des services connexes suivront. Il y a beaucoup de chemin à parcourir, mais au bout de cinq ans je crois que ces îles pourraient se passer des octrois gouvernementaux ou des dons du Canada. Leur économie serait alors viable.

Le président suppléant: Si je comprends bien, nous parlons actuellement de 20 millions de dollars par année, ce qui représente un total de 100 millions?

M. Patrick: Oui, c'est exact.

Le président suppléant: Selon vous, cette somme suffira pour la mise de fonds?

M. Patrick: A partir de ce moment, je crois que les capitaux commenceraient à affluer de l'extérieur. Porto Rico est l'exemple par excellence. En effet, c'était auparavant une île extrêmement pauvre. J'y suis allé avant la guerre et pendant la guerre. Le revenu par tête dans ce pays a plus que déculpé en huit ou neuf ans. Je pourrais vous citer deux ou trois chiffres intéressants à ce sujet. Les fonds publics ou l'aide du gouvernement fédéral des États-Unis à ce pays au début de l'opération revalorisation représentaient 80 pour cent des nouveaux investissements dans l'île. Au bout de dix ans, les investissements privés représentaient 80 pour cent du total des capitaux investis.

Ces îles sont plus petites, donc l'expansion devrait y être plus rapide qu'une communauté vaste et complexe comme l'est Porto Rico.

Le sénateur Robichaud: Voici ma deuxième question: quelle serait la portée de cette aide sur l'économie des petites îles? Par exemple,

engendrerait-elle la spécialisation de la production agricole et en ce cas, quels avantages précis pourraient-ils tirer de CARIFTA?

M. Patrick: Pour en revenir à votre première question, permettez-moi d'ajouter que nous ne devons pas oublier l'énorme différence qu'il y a entre ces îles, entre Antigua et Sainte-Lucie, ou la Barbade et la Dominique. Ce que l'on fait en Dominique est très différent de ce que l'on fait à Antigua.

Tout d'abord, il faut consacrer l'argent à des projets comme la construction de routes pour ériger une infrastructure; devrait suivre ensuite le développement de l'agriculture. Comme je l'ai déjà souligné cependant, la production primaire qui requiert une main-d'œuvre nombreuse est la clé du problème, surtout en cette période où le niveau d'emploi est très bas. Cela créerait beaucoup d'emplois et, à notre époque où les avions peuvent transporter des charges beaucoup plus considérables sur de plus longs parcours à des prix plus modiques, nous pouvons envisager la production à Antigua et à Sainte-Lucie de travaux d'aiguilles pouvant être expédiés à New York, et dans d'autres centres.

Porto Rico n'avait aucune expérience particulière. Il n'y avait pratiquement pas de gens de métier et, cependant, on se mit à fabriquer des cravates et des robes. Puis, dans l'espace de deux ans, ce fut la confection des vêtements de mode.

La Barbade est aussi un exemple de l'efficacité de cette politique. On y a construit la première fabrique d'éléments d'ordinateurs près de l'aéroport. Il s'agit d'articles exigeant une main-d'œuvre assez considérable et l'île peut faire concurrence aux marchés britannique et américain.

Le sénateur Robichaud: Vous dites aussi que le Canada pourrait y trouver un intérêt particulier sans que ce soit au détriment d'autres pays du Commonwealth britannique ou d'autres régions sous-développées du monde. En effet, les statistiques prouvent qu'en 1968-1969, ces huit petites îles et le Honduras britannique ont reçu du Canada une subvention de plus de \$7 par tête; ce qui représente 35 fois le total de ce que dépense le Canada en Inde et au Pakistan, et sept fois plus que l'aide accordée à tout autre pays. En 1969-1970, c'est-à-dire, cette année, cette allocation s'élèvera à près de \$12 par habitant, ce qui représente une hausse de 80 p. 100 et même plus dans l'espace d'un an. Ceci représente un total de 7.5 millions. Je remarque dans votre mémoire que vous avez parlé d'une aide de quatre millions de dollars.

M. Patrick: J'ai puisé ces renseignements dans les mémoires déjà présentés, sans vérifier auprès du Bureau de l'aide extérieure.

Le sénateur Robichaud: Je crois que d'après nos renseignements, il s'agissait plutôt de 7.5 millions que de 4 millions de dollars.

Le président suppléant: Si l'on me permet d'interrompre, il s'agit peut-être de la différence entre les allocations et les dépenses.

Le sénateur Robichaud: C'est possible, même si pour l'année en cours, 1969-1970, il est difficile de déterminer à ce stade quelles seront les dépenses réelles. Je crois qu'un des témoins entendus précédemment nous a déjà fourni des renseignements à ce sujet.

Le président suppléant: En effet, monsieur Strong nous a révélé que le versement des allocations accusait à peu près un an de retard.

Le sénateur Robichaud: Monsieur Patrick, pourriez-vous expliquer au comité comment cette aide pourrait être augmentée de façon substantielle, au rythme que vous suggérez par exemple, sans que d'autres pays du Commonwealth en pâtissent? Après tout, nous savons—il faut bien l'admettre—que les ressources du Canada sont limitées; il y a une limite à ce que nous pouvons offrir sous forme d'aide à l'étranger aux pays en voie de développement.

M. Patrick: Je simplifie les choses outre mesure évidemment, mais quand je dis que ça ne se fera pas au détriment d'autres pays du Commonwealth, ça revient à dire en fait que 5 p. 100 prélevés par-ci, par-là sur la balance n'influera pas matériellement sur la condition du peuple de l'Inde, du Pakistan et d'autres régions du globe. Je veux dire par là que l'on peut voir les choses sous bien des angles. L'univers entier a besoin d'aide sous toutes ses formes. Nous sommes maintenant en présence d'un échantillon à l'échelle réduite de ce qu'il faut faire. Procédons par ordre; faisons de l'excellent travail et une fois que cette région pourra voler de ses propres ailes, concentrons nos efforts ailleurs. Il se pourrait même que le coût de revient net de notre programme d'aide étalé sur plusieurs années soit inférieur aux prévisions dans l'ensemble, vu que la collectivité dans ces îles sera datée d'une économie viable. Admettons qu'il s'agisse d'une approche apolitique du problème. Je veux dire que si nous agissons dès maintenant, dans cinq ans nous n'aurons plus besoin d'accorder d'aide accrue à ces îles.

Je me permets d'ajouter que nous avons affaire à un peuple très pauvre qui a besoin d'aide et avec lequel il est facile de communiquer. En dernier lieu, je tiens à souligner que si nous réussissons sur toute la ligne dans ces petites îles, nous pourrions peut-être nous baser sur les résultats obtenus pour repenser

notre aide à l'Inde ou à d'autres régions. Je doute que les Indiens sachent que nous les aidons. Comment faire savoir la chose à des millions de personnes? Mais l'Antillais, lui, saura qu'il reçoit de l'aide de ce pays du nord de race blanche.

Le sénateur Robichaud: Je sais que plusieurs de mes collègues ont bien des questions à poser. Voici donc ma dernière question: vous déclarez dans votre rapport que vous aviez fait parvenir un télégramme aux premiers ministres de ces îles et dans les appendices A-1 à A-10, vous donnez dans le moindre détail les réponses que ces ministres vous ont fait parvenir. Je remarque que tous semblent souligner le besoin d'aide à l'éducation et qu'ils ont demandé des écoles; en d'autres termes, des écoles, des installations hydrauliques, des aéroports et de l'aide technique—voilà ce qui semblent être leurs principales requêtes. Avez-vous envoyé ces câbles de votre propre initiative ou à la demande du comité?

M. Patrick: Non pas du tout. J'ai envoyé un câble dont une copie aurait dû être versée au dossier, où je disais que je comparais devant le comité à titre de simple citoyen et que j'aimerais connaître leurs réponses à mes questions afin de compléter mon mémoire. Il n'a pas été facile de faire un graphique de ce que pensaient ces gens, alors j'ai cru qu'il me serait plus facile de citer leurs réponses. Vous remarquerez que la Grenade n'a pas répondu.

Le président suppléant: Je suis heureux que vous ayez souligné ce point, sénateur Robichaud, car en lisant le mémoire, je dois admettre que je m'interrogeais quelque peu.

M. Patrick: Il s'agit d'une question d'ordre privé et je l'ai bien souligné dans mon câble. J'ai précisé, en outre, que je comparais à titre de simple citoyen.

Le président suppléant: Pourriez-vous nous remettre une copie de ce câble pour la verser au compte rendu de la séance, car à l'appendice A-1 nous n'avons que les questions. Je crois que les membres du comité tiennent à ce qu'il soit bien établi qu'il s'agissait d'une initiative personnelle de votre part, n'ayant fait l'objet d'aucune discussion au sein du comité, et non pas d'une initiative du comité.

M. Patrick: C'est exact.

Le président suppléant: Je ne formulerai aucune critique, car le comité conviendra sans aucun doute que vous aviez pleinement le droit de vous renseigner avant de venir ici.

Toutefois, la situation serait bien différente si vous aviez demandé ces renseignements aux premiers ministres de la part du Comité du Sénat et non à titre personnel. Je doute que nous nous soyons résolus à une telle initiative. Je crois qu'il importe de bien préciser la chose dans le compte rendu officiel, même si, encore une fois, je ne critique pas votre initiative, puisque vous avez jugé bon de la prendre. En réalité, les réponses nous fournissent des renseignements très intéressants.

Le sénateur Haig: Monsieur Patrick, quelle est la monnaie en circulation dans ces îles?

M. Patrick: C'est le dollar des Antilles orientales.

Le sénateur Haig: Que vaut-il par rapport au dollar canadien?

M. Patrick: Environ 53 cents canadiens.

Le sénateur Haig: Ainsi deux dollars des Antilles équivalraient à un dollar canadien?

M. Patrick: C'est ça.

Le sénateur Haig: Quelle est la situation dans le domaine ouvrier? Y a-t-il des syndicats?

M. Patrick: Toutes les îles sont bien syndiquées et la plupart des gouvernements ont une étiquette travailliste.

Le sénateur Haig: Quelle est la stabilité politique de ces îles?

M. Patrick: Je dirai que la situation politique de toutes les îles est stable et de bon augure.

Le sénateur Haig: On ne parle pas de nationaliser les compagnies étrangères?

M. Patrick: Je crois que ces gens sont bien loin d'y songer.

Le sénateur Haig: J'ai entendu dire que le tourisme n'était pas aussi rentable qu'on l'espérait, que les bénéfices sortaient du pays et que dans certains de ces pays, on exigeait un certain pourcentage de participation locale. Est-ce exact?

M. Patrick: Pas que je sache. Les gouvernements s'inquiètent à juste titre du fait qu'on consacre trop d'argent à satisfaire les besoins des Nord-Américains là-bas. On bâtit des hôtels, mais personne ne fabrique de réfrigérateurs, par exemple. Peut-être y en a-t-il à la Trinité, mais pas dans les autres îles. Il faut importer une bonne partie des denrées ali-

mentaires. Les gouvernements s'acharnent tous à produire ces denrées sur place dans la mesure du possible. La plupart des hôtels tout en jouissant d'une autonomie totale sont subventionnés par le gouvernement pour leur permettre d'importer ces produits. Par exemple, on avait l'habitude d'importer tous les œufs et il était impossible d'avoir des œufs frais. Il y a maintenant des élevages de volailles qui alimentent les hôtels en œufs. Dès qu'un projet d'hôtel est arrêté, les constructeurs informent le gouvernement que l'hôtel sera prêt par exemple d'ici un an et demi et qu'il faudra tant de viande, de laitue, et ainsi de suite, afin que les autorités prennent leurs dispositions. C'est ce qu'essaient de faire les îles.

Le sénateur Haig: Où en est-on à propos du secrétaire d'État aux Affaires étrangères? Quelle est notre représentation au niveau des ambassadeurs ou des chargés d'affaires?

M. Patrick: La représentation est centralisée à la Trinité. Nous avons un haut-commissaire à la Trinité qui est aussi mandaté pour la Barbade, et le haut-commissariat de la Trinité traite avec les autres petites îles. Je ne sais pas quelles relations précises nous avons, mais tout se passe à la Trinité et toutes les communications s'adressant aux îles doivent passer par le bureau de la Trinité. Nous n'avons personne dans les îles mêmes.

Le sénateur Haig: Quand vous vous rendez dans une île pour lancer une nouvelle affaire, avec qui traitez-vous? Avec le gouvernement?

M. Patrick: S'il s'agit de créer une affaire ou de l'acheter—comme je l'ai fait à Antigua—je dois évidemment traiter avec le vendeur. Mais avant de conclure la transaction, il me faut rencontrer les représentants du gouvernement, pour qu'ils sachent à qui ils ont affaire, ce que nous escomptons faire, de sorte que cette prise de contact permet de mettre les choses au point et d'en arriver à un accord. S'ils disent non, nous laissons tomber l'affaire.

Le sénateur Haig: Un Canadien qui va travailler là-bas doit-il posséder un permis?

M. Patrick: Il n'y a aucun problème de ce côté-là. Je peux vous en parler savamment en ce qui concerne les huit îles. Toute demande justifiée nous a été accordée. Par exemple, s'il s'agit de transférer une sténographe là-bas, de Toronto ou de Montréal, il nous faut prouver avant d'obtenir un permis de travail, que nous ne pouvons recruter une autochtone qui ait la compétence requise. Il n'y a jamais eu ingénierie dans nos affaires.

Le sénateur Haig: Quel est le pourcentage d'analphabètes?

M. Patrick: Il varie considérablement. A la Barbade, à peu près tout le monde sait lire et écrire. Dans les autres îles cependant, je ne saurais vous donner de chiffres, mais le taux des illettrés est assez élevé.

Le sénateur Haig: Les Antillais qui viennent faire leurs études soit aux États-Unis soit au Canada, retournent-ils dans leur pays d'origine après coup?

M. Patrick: Ils veulent y retourner, sénateur; du moins la majorité d'entre eux, mais il en est un bon nombre qui veulent rester. Je suis en contact ici avec bien des diplômés des îles, qui attendent l'occasion de retourner travailler dans leur pays. C'est une décision très difficile à prendre. Le jeune homme qui décroche un diplôme d'ingénieur peut gagner \$10,000 par an au Canada, ce qui serait impossible là-bas. Il gagnerait chez lui 5,000 dollars des Antilles, ce qui représente 2,500 ou 2,600 dollars canadiens et l'impôt sur le revenu est très élevé. C'est un dilemme.

Le sénateur Haig: Quels avantages un Canadien peut-il avoir là-bas, si l'impôt sur les sociétés est de 45 p. 100. La main-d'œuvre est-elle bon marché?

M. Patrick: Au départ, il y a les avantages fiscaux accordés aux nouvelles entreprises—par exemple, pour la construction d'un hôtel—et on peut négocier une exemption d'impôt de huit ou de dix ans. Mais comme vous le dites, le taux d'impôt est élevé.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Cette exemption s'applique-t-elle aussi à l'impôt sur le revenu?

M. Patrick: L'impôt sur les sociétés est de 45 p. 100. L'exemption d'impôt ne s'applique pas aux revenus des particuliers.

Le président suppléant: Joue-t-elle pour l'impôt sur les taxes foncières?

M. Patrick: Il n'y a pratiquement pas d'impôt foncier. Peut-être à la Barbade.

Le sénateur Robichaud: Et quel est le prix approximatif du terrain?

M. Patrick: Aux Antilles, la terre est quelque chose à laquelle l'autochtone tient beaucoup et il lui répugne de la vendre. Il y en a très peu à vendre. Dans une île comme la Dominique, la plupart des terrains sont à la verticale, car elle est extrêmement montagneuse.

Le sénateur Haig: Achetez-vous les terrains au pied carré?

M. Patrick: Oui, ou bien nous achetons des plantations à l'acre.

Le sénateur Haig: Pour des lotissements, pour la construction de chalets ou de copropriétés sur la grève n'achetez-vous pas au pied carré?

M. Patrick: Nous avons cinq ou six lotissements, tout répartis en lots et en zones; les transactions s'effectuent au pied carré ou à l'acre selon l'importance de l'entreprise.

Le président suppléant: Combien le sénateur Haig devrait-il payer pour acheter une belle propriété donnant sur la mer, en vue de ses vacances d'hiver?

Le sénateur Haig: Lorsque je suis allé dans cette région, en Jamaïque plus précisément, j'ai vu une maison dont la construction avait coûté \$80,000, et qui aurait pu être construite pour \$20,000 dans ma province. Évidemment, il y avait la vue.

Le sénateur Fergusson: Qu'est-ce qui coûte si cher? La main-d'œuvre?

Le sénateur Haig: La main-d'œuvre, la taxe d'importation des matériaux et la durée des travaux.

Le sénateur Fergusson: N'y trouve-t-on pas les matériaux nécessaires?

M. Patrick: L'ensemble est fait de maçonnerie, de blocs de ciment, et d'autres matériaux courants. Je ne parle pas de la Jamaïque, car nous n'y avons rien. A Antigua et dans les huit autres îles, toutes ces choses ne coûtent pas cher. C'est la main-d'œuvre spécialisée qui coûte cher car elle n'est pas toujours disponible sur place.

Le sénateur Haig: Mais d'où viennent les blocs de ciment?

M. Patrick: Le ciment est fait à la Trinité; on prend le sable sur la grève ou dans la mer.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): S'agit-il d'une industrie?

M. Patrick: En effet, on fabrique des blocs de ciment.

Le sénateur Haig: Les communications entre les îles se font-elles nécessairement par navire, ou avez-vous recours à l'avion?

M. Patrick: Les communications s'effectuent par bateau. Le *Saguenay* relie toutes les îles. Les navires fédéraux desservent la région; la Compagnie Harrison du Royaume-Uni dessert toutes les îles. Les matériaux sont transportés en grande partie par voie maritime; 95 p. 100 des gens se déplacent en avion.

Le sénateur Haig: Vous avez aussi parlé des importations. Selon vous, nous devrions commencer à importer des fruits, etc.; qu'en est-il du contrôle de la qualité et de livraison? Si l'on commande tant de livres d'un produit, pouvez-vous en assurer la livraison?

M. Patrick: Non. Cet aspect de l'aide extérieure est d'une importance cruciale pour cette collectivité. La région peut produire outre des agrumes et d'autres denrées tropicales, des denrées non tropicales comme de la laitue, du céleri, des tomates. Mais il faudra mettre sur pied de vastes programmes d'éducation populaire pour enseigner aux cultivateurs comment cultiver ces denrées, et aux conserveries, comment les trier, les calibrer et les emballer conformément à ses normes. On peut y arriver. Van Geest a organisé l'industrie des bananes dans les îles du Vent, et a créé dans les régions sucrières, une industrie bananière rentable. Les bananes y sont de qualité supérieure depuis que l'on utilise les méthodes qu'il faut. Les fruits sont triés et emballés correctement, puis expédiés au Royaume-Uni chaque semaine. Cette industrie a été la planche de salut des îles du Vent. En effet, quel aurait été leur sort, après l'effondrement du marché du sucre, n'eût été l'industrie des bananes?

Le sénateur Cameron: Nous devrions féliciter M. Patrick de son initiative et de l'intérêt qu'il a porté à cette région, qui intéresse directement le Canada. Je voudrais lui poser une ou deux questions. C'est dans les Antilles que le touriste moyen en a le moins pour l'argent qu'il y dépense. Bien que le potentiel soit formidable, avions modernes et tout, bien des Canadiens choisissent d'aller à Hawaii, au sud de la Californie...

Le président suppléant: Banff!

Le sénateur Cameron: Je pense à l'hiver—ou bien ils vont en Europe ou en Italie méridionale. Pour le touriste, les Antilles offrent bien moins d'avantages que n'importe où ailleurs, et j'ai beaucoup voyagé! C'est un des premiers obstacles, et on devrait y voir, à mon avis. Je suis allé là-bas il y a un an, en janvier dernier, pour assister à une réunion des Chambres de Commerce, des conseils de développement, etc. Il est vrai qu'on offrait des stimulants alléchants, sous forme de congés fiscaux, de subventions, et le reste, mais ceux qui auraient aimé investir dans cette région exerçaient des activités touristiques, et voulaient l'assurance d'une stabilité économique et politique. Les stimulants, quoi qu'ils soient, ne les ont pas convaincus.

Certains facteurs jettent de l'ombre sur le tableau, dont le faible rendement de la main-d'œuvre locale. Cette situation découle en partie des normes inférieures des programmes d'étude, du manque de compétence administrative, et le reste. Que pensez-vous de cette situation, qui est réelle?

M. Patrick: Sénateur, vous posez là une quinzaine de questions, toutes intéressantes et importantes.

Je parlerai d'abord, et en toute connaissance de cause, du peu de rentabilité des activités touristiques dans les Antilles orientales. Propriétaire de trois hôtels là-bas, j'y ai laissé ma dernière chemise! Ce n'était pas rentable même avec des recettes de \$100 par jour; je m'en suis donc débarrassé. C'étaient de petits hôtels; or comment réaliser des bénéfices suffisants avec de petits hôtels quand on ne peut les remplir que douze semaines par année. C'est fondamentalement un problème de taille. Avec l'avènement de nouveaux avions et de nouveaux aéroports, il faudra construire des hôtels et des immeubles plus grands, prolonger la saison de façon qu'un jour elle soit de douze mois.

Le véritable atout des «Sept petites Antilles» et de la Barbade tient à ce que ces îles sont sans égal en ce qui concerne le climat. Il n'y a pas de comparaison possible avec la Floride où l'on gèle à Noël. Dans ces îles il n'y a pas d'écart imprévisible de température. Le climat y est le même toute l'année et il est bien plus agréable en été à Sainte-Lucie qu'à Miami ou n'importe où en Amérique du Nord. Au fur et à mesure que le tourisme s'y développera, ces îles pourront, j'en suis convaincu, rivaliser avec n'importe quel autre pays, ou du moins avec Hawaï et les États du sud.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ces petites îles pourraient-elles concurrencer les autres Antilles?

M. Patrick: Bien sûr. Remarquez qu'à Curaçao ou à Porto Rico... en fait, on n'épargne rien en allant à la Trinité ou à Porto Rico plutôt qu'à Sainte-Lucie ou à la Barbade; les taux sont à peu près les mêmes en hiver. Nous ne pouvons, cependant, concurrencer certaines régions d'Europe, et sûrement pas l'Espagne, mais encore là, ni la Méditerranée ni l'Espagne ne jouissent d'un tel climat. Il demeure que l'hôtellerie ne rapporte rien là-bas; A Antigua, «*The Anchorage*» est rentable, mais c'est un cas exceptionnel; l'hôtel Marmora Bay a fait faillite à deux reprises.

Le sénateur Cameron: La Barbade a sans doute fait mieux en exploitant des hôtels à prix moyens; si l'on s'écarte du *Hilton*...

M. Patrick: ...et du *Sandy Lane*.

Le sénateur Cameron: On en a plus pour son argent là. A mon avis, si l'on veut exploiter une entreprise hôtelière sur une vaste échelle, on doit tenir compte des moyens de la majorité des touristes, et ce n'est sûrement pas le cas de *Trinidad Hilton*, du *Jamaica Hilton* et de n'importe lequel de ces hôtels.

M. Patrick: Voilà l'optique dans laquelle sont conçus les nouveaux hôtels. Autrefois, les constructeurs d'hôtels dans ces îles étaient rarement des hôteliers de profession; or, depuis peu ces derniers s'intéressent à la région. Il y a deux ou trois *Holiday Inns*. Les hôtels *Hilton* y rehaussent l'industrie hôtelière, au niveau professionnel. Cependant, il faut faire face à un double problème: grandeur des hôtels et élimination progressive des amateurs. Nous avons deux hôtels dans les Laurentides, et nous savons pertinemment que l'amateurisme dans l'industrie hôtelière, le «petit hôtel de famille», est un problème.

Le sénateur Cameron: Moi qui viens d'un centre de villégiature, je comprends tout à fait. Je me demande si le dépit qu'on éprouve dans certains milieux n'est pas causé par les gens qui fréquentent le *Trinidad Hilton*, par exemple, des gens qui sont en vacances et qui dépensent sans compter, et dont le mode de vie et les attitudes diffèrent tellement des usages chez ceux qui les servent. Qu'en pensez-vous?

M. Patrick: Jusqu'à présent, le besoin de main-d'œuvre a été tel qu'on a trouvé très utile d'avoir des Antillais dans les hôtels. Vous avez parlé de rendement; nous n'avons reçu aucune plainte à ce sujet. Avec les mêmes outils et la même formation, un Antillais donne un rendement aussi bon qu'un autre. Notre compagnie à Antigua compte 350 employés dont le travail nous satisfait pleinement, compte tenu de leur formation et des outils qu'ils utilisent. Je ne crois pas que ces îles reculeront devant le défi à venir; elles deviendront assez productives pour soutenir la concurrence internationale.

Le sénateur Cameron: Je remarque que toutes les réponses à votre télégramme mettent l'accent sur la nécessité d'une formation professionnelle; cela comprend-il la gestion

administrative? Avez-vous remarqué des lacunes à cet égard?

M. Patrick: Oui, c'est un problème concret. Notre expérience a été bonne; mais nous avons envoyé nos administrateurs antillais faire un stage de formation ici, et la formule a donné d'excellents résultats.

Il y a cinq ans, la formation professionnelle, aurait été dénuée de sens; c'est dire que l'évolution s'accélère dans les «huit petites Antilles». Voici qu'on construit un hôtel de 700 chambres: le gouvernement se rend bien compte qu'on doit faire venir une cinquantaine d'électriciens de Miami ou du Canada. Il suffit d'extrapoler pour savoir qu'il n'y aura pas assez d'ouvriers locaux qualifiés; de là l'importance accrue accordée à la formation professionnelle.

Le sénateur Robichaud: Par exemple, à Antigua, on a donné un cours de formation pour le personnel hôtelier.

M. Patrick: En effet, il y a une école hôtelière à Antigua. Les Nations Unies ont prêté les services d'un enseignant. Nous avons employé leurs diplômés d'ailleurs. La plupart des îles possèdent une institution d'enseignement analogue. A l'heure actuelle, le gouvernement canadien songe à établir à la Barbade une importante école hôtelière pour toutes les îles. L'île a approuvé le projet en ce qui concerne la formation des directeurs et des administrateurs; quant aux garçons et aux serveuses, on préfère la formation locale.

Le sénateur Laird: Selon un témoin qui a comparu devant notre comité, il est difficile d'exercer des affaires au Guatemala et en République dominicaine parce qu'on n'y envisage pas les problèmes commerciaux de la même façon. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un sentiment de frustration qui découle de ce qu'on y procède autrement que nous en affaires. Qu'en pensez-vous?

M. Patrick: Notre expérience avec chacune des huit petites Antilles a été très heureuse. Nous n'avons pas éprouvé de difficultés dans nos rapports avec leur gouvernement. On nous répond oui ou non, et on ne nous a jamais fait de difficultés. En ce qui touche Haïti et la République dominicaine, nos négociations n'ont pas abouti.

Le sénateur Laird: Y a-t-il de grands contrastes entre ces régions?

M. Patrick: Oui. J'ai rencontré des personnes telles le premier ministre Bird, le premier ministre Cato, le premier ministre Compton et le premier ministre Barrow; nos entretiens ont été stimulants et intéressants. Ils me semblent très bien connaître leurs îles et les affaires gouvernementales. Quand on peut s'entretenir avec ces premiers ministres ou leurs ministres, on peut obtenir des renseignements précis. Je n'ai à me plaindre de rien.

Le sénateur Cameron: Vous avez fait une remarque intéressante au sujet des Hollandais, des Américains et des Français, et des capitaux qu'ils ont investis dans la région.

M. Patrick: Oui.

Le sénateur Cameron: Comment l'apport de la France *per capita* se mesure-t-il à celui que vous proposez pour nous?

M. Patrick: Sénateur, je vais hasarder une réponse. Je dirais que la France a investi en la Martinique et en Guadeloupe plus d'argent *per capita* que le montant que je propose, pour atteindre si rapidement aux résultats obtenus. Le gouverneur de Curaçao me disait l'été dernier, au cours d'une réunion, que son petit pays bénéficiait d'un crédit de 200 millions de la Hollande; ce montant dépasse largement celui dont nous discutons.

Le président suppléant: Sur combien de temps s'étalera cette somme?

M. Patrick: On était en train d'établir ce crédit, et je suis convaincu qu'il devait servir à plusieurs projets. Il s'agit d'un crédit renouvelable. J'imagine que cette somme s'étalera sur cinq ans.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quelle est la clientèle de ces îles hollandaises et françaises? Desservent-elles le même public que les îles du Commonwealth?

M. Patrick: Non, la Martinique et la Guadeloupe attirent beaucoup de Nord-Américains, et pas mal de touristes québécois, qui aiment voyager dans des pays francophones. Tout compte fait, la plupart des touristes qui y vont viennent de la France.

Le président suppléant: Parlez-vous des trois îles hollandaises au large de la Trinité, les îles ABC? Quelle est leur population?

M. Patrick: Sauf erreur, 75,000 pour les trois.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, le secrétaire du Comité pourrait obtenir certains de ces renseignements pour nous. Il serait utile de connaître le chiffre *per capita* des sommes dépensées au cours d'une période donnée par les Américains à Porto Rico, et par les Hollandais et les Français dans leurs îles respectives. Ce serait une jauge bien utile.

Le président suppléant: Je suis tout à fait d'accord, sénateur Cameron. Notre équipe de recherches examinera la question, parce qu'il semble y avoir une forte disparité. Il est peu probable qu'une somme de 100 millions de dollars répartie sur une période de cinq ans, comme le donne à entendre M. Patrick, puisse accomplir pour une plus grande population les résultats obtenus, dans le cas hollandais grâce à un crédit renouvelable de 200 millions de dollars. Je ne dis pas que la disparité est inexplicable; je la constate tout simplement.

Il me semble que nous devrions demander une évaluation des résultats dont M. Patrick a parlé. Sauf erreur, il a dit que les résultats obtenus en Martinique et en Guadeloupe sont «fantastiques». Pourriez-vous nous en dire plus long là-dessus, M. Patrick? S'agit-il d'un accroissement du revenu *per capita*, ou d'une augmentation des exportations? Dans quels domaines sont ces résultats?

M. Patrick: Pour commencer, disons que la situation du logement en Martinique et à la Guadeloupe était pitoyable il y a très peu de temps. Un ouragan y avait détruit quelque 10,000 à 12,000 maisons; c'est malheureux mais il faut dire que ces maisons étaient dans un tel état qu'il suffisait d'un vent de 40 milles à l'heure pour les démolir. De Gaulle se rendit dans ces îles; un de ses hauts fonctionnaires était Martiniquais. Dès son retour en France, il changea tout. En l'espace de quelques mois, on mit sur pied un programme de construction d'écoles modernes. Il y a actuellement des écoles comparables à celles de Toronto ou de Montréal.

Les routes étaient de troisième ordre, bien plus mauvaises que celles des îles britanniques; on y circulait maintenant sur des autoroutes à quatre voies, semblables à l'autoroute des Laurentides. Le trajet entre l'aéroport de la Martinique et Fort-de-France qui prenait déjà une heure ne prend plus que dix minutes.

Dans ces deux îles, tout le monde peut avoir un bon foyer dans un immeuble d'ap-

partements moderne; il y a maintenant de ces immeubles-tours un peu partout. Les loyers sont abordables. On n'a pas tenté, semble-t-il, d'assurer la rentabilité de ces entreprises. Les locataires éventuels sont informés que si leur revenu est de \$20 par semaine, leur loyer sera de \$7, s'il est de \$100 par semaine, le loyer sera de \$20. La transformation là-bas tient du prodige.

Les îles produisent maintenant leur viande et leurs légumes; si vous voulez de la laitue, vous pouvez vous la procurer.

Le sénateur Cameron: Le succès qu'a connu la France dans ce domaine ne serait-il pas attribuable au fait qu'elle a pu concentrer ses efforts dans une région restreinte? Il en est autrement dans le cas des Antilles du Commonwealth où l'intérêt canadien doit être dispersé, n'est-ce pas?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et les Antilles néerlandaises? S'en est-on bien occupé?

M. Patrick: Extrêmement bien. Je ne saurais vous donner des chiffres précis, mais disons que les raffineries de pétrole sont le principal centre d'intérêt. Ces raffineries énormes, au large du Vénézuéla, avaient créé beaucoup d'emplois et fait monter les salaires. L'automatisation subséquente a réduit le nombre d'emplois. Il a fallu exploiter le commerce touristique pour éviter le chômage massif.

Le sénateur Laird: Comment expliquez-vous les émeutes de Willemstad? Quand j'y suis allé la ville m'a paru agréable. Puis il y a eu les émeutes. Comment expliquez-vous cela?

M. Patrick: C'est ce que j'ai demandé au premier ministre Compton quand j'y suis allé quelques jours après, et il m'a dit que les manifestants s'étaient rassemblés à quelques milles de la ville. Il faisait chaud, et le soleil était ardent. Ils se sont arrêtés à plusieurs endroits pour se désaltérer, et étaient déchaînés à leur arrivée en ville. C'est sans doute ce qui est arrivé.

Le sénateur Cameron: Pouvait-on flairer un relent de racisme?

M. Patrick: C'est possible.

Le sénateur Laird: Les Bermudes ne font pas partie des Antilles proprement dites, mais je m'y trouvais l'an dernier après les émeutes, et j'en suis venu à la conclusion que ces

émeutes découlaient du malaise social dont le sénateur Cameron a parlé—la disparité entre le touriste et le travailleur, et un second facteur, la marijuana.

M. Patrick: Pour ces questions, nous devrions considérer ces huit îles comme très différentes de Curaçao, des Bermudes et des Bahamas. En effet, les Noirs de ces huit îles ont réussi, d'une façon ou d'une autre, à établir un gouvernement élu et responsable, composé d'habitants de ces îles. Ce n'était pas le cas aux Bahamas, et encore moins aux Bermudes, avant l'arrivée de Pindling. Je connais les Bermudes, puisque j'y ai habité pendant deux ans. Mes enfants fréquentaient des écoles de Blancs et les enfants noirs allaient dans des écoles réservées aux Noirs. Ces problèmes et ces frictions raciales ne semblent pas exister dans les huit petites îles. Ce n'est pas seulement à cause du gouvernement. M. J.-Q. Charles, de Sainte-Lucie, est un Noir qui, dans sa jeunesse, portait sac au dos; maintenant, il est millionnaire. Les avocats sont des Noirs du pays qui ont fait leur chemin. La cause profonde de la friction que l'on trouve dans certaines régions des États-Unis et dans d'autres parties du monde n'a donc pas de raison d'être dans cette région.

Le sénateur Fergusson: Monsieur le président, j'aimerais dire au témoin que j'ai deux raisons de m'intéresser particulièrement à son exposé. Tout d'abord, comme le sénateur Robichaud et notre témoin, je suis originaire du Nouveau-Brunswick. Nous sommes toujours fiers de rencontrer un de nos concitoyens qui a réussi; c'est certainement le cas ici. D'autre part, j'ai visité les Antilles, mais je n'ai jamais été à Antigua où j'ai l'intention de me rendre au début du mois de janvier. Vous avez parlé tellement souvent d'Antigua et des activités de vos sociétés là-bas, que cela m'intéresse beaucoup; j'espère bien visiter certains de ces secteurs.

Je voudrais vous poser des questions quant à la radiodiffusion et à la télévision. Que trouve-t-on là-bas? D'après la liste que vous nous avez soumise à propos de *Marigot Investments Limited*, j'ai compris que le réseau radiophonique de Grenville appartient à vos sociétés?

M. Patrick: Non, nous ne jouons qu'un très petit rôle dans cette société. Elle appartient aux Antiguais qui en assurent la direction.

Le sénateur Fergusson: Les Antiguais en sont les propriétaires?

M. Patrick: Oui. Le réseau est en voie de construction. Je dois dire que c'est là la sorte de projet que nous aimerions entreprendre de plus en plus fréquemment; dans ce cas, nous

avons apporté des connaissances spécialisées et des capitaux. La société est antiguaise et elle est aux mains des Antiguais.

Le sénateur Fergusson: Ont-ils à la fois la radiodiffusion et la télévision?

M. Patrick: Oui. Parlons de toutes les îles. Antigua possède une station radiophonique et une toute petite station de télévision qui ne dessert que l'île. A la Barbade, il y a la radio et la télévision. A la Trinité aussi. Les autres îles possèdent un service de radiodiffusion. Dans les îles du Vent, il y a le W.I.B.S., *The Windward Islands Broadcasting Service* (Service de radiodiffusion des îles du Vent) qui vient de Grenade et qui est régi par l'État. Montserrat et Sainte-Lucie possèdent des stations qui desservent la communauté internationale. A Sainte-Lucie, il y a un poste qui ne diffuse qu'en français et qui vend sa publicité aux îles françaises. A Montserrat, une station fait la même chose pour les îles néerlandaises.

Le sénateur Fergusson: Que vaut leur réseau de télécommunications?

M. Patrick: Le réseau téléphonique est maintenant presque de première classe, comme celui que nous avons ici. Autrefois, c'était le pire service au monde. Quand vous irez à Antigua, il n'y aura peut-être pas encore un bon service de téléphone.

Le sénateur Fergusson: C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. Patrick: Vous l'aurez peut-être. En principe, il fonctionne maintenant, mais il y a eu quelques problèmes avec le contrat. Les huit petites îles ont essentiellement le même réseau téléphonique, installé par *Cable and Wireless of England*. Elles sont toutes reliées par micro-ondes, par liaison hertzienne à diffusion troposphérique ou par câble à paires coaxiales.

Le sénateur Fergusson: Vous avez dit qu'à la Trinité on fabrique du ciment avec du sable. Le sable d'Antigua est-il propre à ce genre de fabrication?

M. Patrick: Il faut du calcaire pour fabriquer le ciment; on en trouve en abondance à Antigua et à la Trinité. Bien sûr, du point de vue économique, une usine de ciment ne serait peut-être pas justifiée.

Le sénateur Fergusson: Non, mais le sable et les autres matériaux dont vous pourriez avoir besoin seraient-ils utilisables?

M. Patrick: Oui, pour faire des blocs de ciment.

Le sénateur Fergusson: Vous n'auriez pas à importer trop de matériaux.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): CARIFTA pourrait peut-être vous aider là.

M. Patrick: Oui, CARIFTA va être difficile à supporter pour ces huit petites îles, jusqu'à ce qu'elles trouvent le produit qu'elles puissent fabriquer. N'oubliez pas que CARIFTA utilise la Jamaïque et la Trinité comme producteurs. Je crois qu'il faudra attendre assez longtemps avant que les petites îles y trouvent un avantage quelconque. Au contraire, il y aura peut-être même des désavantages; elles ont tellement besoin de revenus qu'il leur serait difficile de renoncer à leurs droits de douane si elles n'obtiennent pas, en échange, un revenu sur la vente d'un produit.

Le sénateur Fergusson: Vous avez mentionné que nous importions des fruits tropicaux des États-Unis, alors que nous pourrions les importer de ces huit îles. Pourquoi n'importons-nous jamais les petites bananes douces des Antilles?

M. Patrick: Nous les avions avant la guerre. Nos bateaux «Lady» apportaient, entre autres choses, des bananes. La plupart de nos bananes sont maintenant importées de l'Équateur. J'ai étudié cette question à plusieurs reprises. Il faut une organisation extrêmement compétente pour produire suffisamment de bananes pour approvisionner le Canada pendant toute l'année. *United Fruit* et des sociétés semblables possèdent l'organisation nécessaire, mais nous ne voyons pas qui pourrait faire cela pour le Canada, en ce qui concerne les Antilles.

Le sénateur Cameron: Vous parliez de l'importation de 428 millions de dollars en fruits et agrumes. J'y ai réfléchi assez longuement et j'en ai parlé à certaines personnes là-bas. Je me demande si l'on ne pourrait pas s'attaquer à ce problème, aux Antilles, grâce à un investissement considérable de capitaux, à la technologie canadienne et aux connaissances techniques des citoyens; on pourrait mettre sur pied deux ou trois programmes-pilotes de production et d'approvisionnement continus d'agrumes de qualité. Nous pourrions ainsi démontrer ce qu'il est possible de faire. Une telle façon d'aborder le problème vous paraît-elle réaliste?

M. Patrick: Je crois, monsieur le sénateur, que c'est là le seul moyen. Il faudrait installer un atelier modèle et ainsi prouver que c'est possible dans ces îles. Nous avons une plantation où nous avons tenté plusieurs expériences. Nous avons cultivé différentes choses, mais nous avons fait face à des difficultés

dans la culture de denrées étrangères à la région. Cependant, notre ministère de l'Agriculture pourrait résoudre ces problèmes, et obtenir à cette fin de l'aide extérieure. Il est bien entendu que ces problèmes ont une solution. Nous, Canadiens, ne savons pas ce que nous payons. Nos cultures ne sont possibles que deux ou trois mois par année et le reste du temps, nous devons importer les produits des pays plus chauds.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous nous avez donné une très bonne idée du problème agricole là-bas. D'après vous, les entrepreneurs du secteur privé ont-ils assez de renseignements sur les possibilités qui s'offrent aux autres industries extractives? Cela pourrait amener ces premiers fabricants et peut-être même, par la suite, des fabricants plus évolués à pousser le développement plus loin.

M. Patrick: Ces îles possèdent certaines ressources minérales très intéressantes; j'en parle, car j'ai chargé quelques ingénieurs-conseils de grande compétence de préparer un rapport pour notre société. Il s'y trouve peut-être même du pétrole. On connaît maintenant beaucoup mieux la croûte terrestre. D'après les derniers renseignements, à cet égard, cette chaîne d'îles posséderait de grandes quantités de minéraux et il s'y trouverait peut-être même du pétrole. D'après moi, il faudrait étudier cette question. On a toujours parlé de soufrières. Dans les îles volcaniques, il y a deux ou trois soufrières, donc de l'énergie thermique qu'il faudrait utiliser. Les gouvernements des Antilles reçoivent ainsi plusieurs rapports, mais que peuvent-ils faire à ce propos s'il leur faut dépenser de 60 à 70 millions de dollars pour mener ces projets à bon terme? C'est insensé.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Si les rapports font suffisamment autorité, il se peut que des intérêts privés soient prêts à faire quelque chose.

M. Patrick: Les gouvernements des îles essaient depuis toujours de trouver des moyens de faire venir des spécialistes sur place. Tout ce qui leur manque c'est de l'argent pour obtenir les services de techniciens capables de résoudre ces problèmes.

Le sénateur Carter: Je viens d'une autre réunion de comité. J'hésite donc à poser des questions au cas où on y aurait déjà répondu. Au cours des quinze dernières minutes, le sénateur Cameron a soulevé une bonne partie des questions auxquelles je pensais.

Vous avez mentionné que votre premier contact avec ces îles s'est fait par l'intermé-

dière des bateaux «*Lady*» de la compagnie *Canadian Caribbean West Indies*; ils ont été retirés du service il y a plusieurs années parce qu'ils n'étaient pas rentables. Vous avez insisté sur les avantages du transport routier dans les îles françaises. Dans votre mémoire, vous ne faites pas la moindre allusion à la possibilité de reprendre ce service vers les Antilles. Pensez-vous que ce serait inutile? Devrait-on procéder d'une autre façon?

M. Patrick: C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je recommande la reprise entre le Canada et ces îles d'une liaison maritime, qui succéderait aux bateaux «*Lady*». Ce serait un apport sensationnel pour les îles. Sauf erreur, la question est à l'étude; un autre comité s'en occupe. Je ne sais pas où l'on en est mais j'espère que le Canada fera quelque chose.

Le sénateur Carter: D'après vous, a-t-on réellement besoin de ce genre de transports là-bas?

M. Patrick: Absolument. Si nous accélérons nos investissements dans ces îles, il nous faut obtenir de meilleures communications par mer. Comme directeur de la *Boeing Aeroplane Company*, je pense naturellement au transport des marchandises par avion, en utilisant par exemple le Boeing 747—Air-Canada en a acheté quelques-uns. La grande capacité et le coût peu élevé par chargement, pour un appareil aussi important, représenterait de grands avantages pour toutes ces îles.

Le sénateur Carter: Comme le sénateur Cameron l'a fait remarquer, vous avez insisté, dans votre mémoire, sur les 428 millions de dollars de fruits; vous avez insisté aussi sur le fait que plusieurs de ces îles pourraient fournir une partie de ces fruits. Avez-vous quelques chiffres sur leurs exportations actuelles?

M. Patrick: A part les bananes, elles exportent très peu de fruits. Elles exportent du cacao, de l'huile de coco, des bananes et quelques épices des îles—et il ne s'agit là que des îles du Vent. Elles n'exportent pas beaucoup de fruits tropicaux.

Le sénateur Carter: Vous avez parlé des possibilités agricoles des îles volcaniques et de l'industrie touristique qui, je suppose, sont communes aux huit îles.

M. Patrick: Toutes les huit offrent des possibilités.

Le sénateur Carter: Vous avez répondu au sénateur Connolly qu'il y a peut-être du pétrole et probablement des minéraux? S'agit-il des îles de corail?

M. Patrick: Peu importe qu'elles soient de corail dans ce cas, puisque le corail peut n'être qu'en surface; il peut n'avoir que quelques centaines de pieds de d'épaisseur. Ce sont toutes des îles volcaniques, mais seulement la surface de certaines d'entre elles est de corail.

Le sénateur Carter: Y a-t-il des indices révélateurs de minéraux dans toutes les îles?

M. Patrick: Il y en a. Ce ne sont que de vagues indices pour le moment, mais il serait intéressant de les explorer.

Le sénateur Carter: Vous préconisez pour ces îles un programme séparé et distinct du reste des Antilles. Pensez-vous qu'il faille accorder une priorité à ces petites îles parce qu'il y a quelque chose à faire qui donnera des résultats tangibles, alors que les autres îles sont plus grandes et qu'il ne nous serait pas possible d'obtenir des résultats satisfaisants dans un délai raisonnable?

M. Patrick: C'est ce que je recommande pour plusieurs raisons. Ce sont de petites collectivités qui sont plus rapprochées de nous; les habitants connaissent le Canada; ils pensent à nous comme si nous avions des liens spéciaux avec eux, ce qui n'est pas le cas des îles plus grandes. La grandeur des îles a son importance dans cette expérience. Si les résultats anticipés ne se produisent pas, l'erreur commise n'aura pas autant de répercussion.

Le sénateur Carter: Voulez-vous dire que nous devrions nous concentrer sur ce groupe?

M. Patrick: Oui, parce que c'est lui qui en a le plus besoin.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Nous vous sommes tous reconnaissants, M. Patrick.

Le vice-président: J'appuie, assurément, la déclaration du sénateur Connolly. Merci beaucoup, M. Patrick, pour les renseignements que vous nous avez donnés; ils nous sont très utiles.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et vous avez bien rempli votre rôle de président.

Le vice-président: Au nom du Comité, je vous remercie d'être venu et de nous avoir aidé.

M. Patrick: Merci de m'avoir invité.

Le vice-président: Il est inutile d'incorporer la déclaration puisque M. Patrick l'a lue, mais désirez-vous annexer d'autres documents?

Le sénateur Cameron: Le câblogramme et les réponses.

Le vice-président: Est-ce là ce que vous désirez?

Le sénateur Fergusson: Je le propose.

Des voix: D'accord.

Le Comité s'ajourne.

Le sénateur Carter: Y a-t-il des intérêts particuliers de ministère en ce qui concerne...

Le sénateur Carter: Vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Carter: Vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Carter: Vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Carter: Vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Carter: Vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Carter: D'après vous, a-t-il...

Le sénateur Cameron: Absolument. Ce sont de bonnes raisons... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Cameron: Absolument. Ce sont de bonnes raisons... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Cameron: Absolument. Ce sont de bonnes raisons... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Cameron: Absolument. Ce sont de bonnes raisons... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

Le sénateur Cameron: Absolument. Ce sont de bonnes raisons... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir... M. le ministre des Pêches, vous voudriez savoir...

APPENDICE «D»

Le câblogramme adressé au premier ministre de chacune des îles suivantes: Barbade, Antigua, Saint Kitts-Nevis-Anguilla, Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade et Montserrat, contenait les questions suivantes:

1. veuillez préparer une liste des projets pour lesquels vous voulez recevoir une aide extérieure et indiquer l'ordre de priorité;

2. établir une évaluation positive du coût des projets;

3. évaluer en dollars l'aide canadienne dont vous aurez besoin annuellement pendant les cinq prochaines années;

4. indiquer ce que vous pensez des subventions par rapport aux prêts à faible taux d'intérêt;

5. mentionner les domaines qui requièrent le plus d'aide technique, comme, par exemple, la médecine, l'éducation et indiquer l'ordre de priorité;

6. exposer brièvement la politique gouvernementale concernant l'équipement touristique, le développement de l'agriculture, de la pêche et d'autres secteurs commerciaux;

7. indiquer approximativement l'aide que vous fournissent annuellement la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada;

8. indiquer le nombre total annuel des touristes et le nombre approximatif de visiteurs canadiens.

Note: texte intégral du câblogramme

J'AI ÉTÉ INVITÉ À COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ DES RELATIONS ÉTRANGÈRES DU SÉNAT CANADIEN POUR ESQUISSE MON PROGRAMME VISANT À DE MEILLEURES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ANTILLES. POUR AIDER À PRÉPARER MON MÉMOIRE J'AIMERAI RECEVOIR VOTRE AVIS PAR CÂBLE LE 27 NOVEMBRE.

UN, LISTE DES PROJETS D'AIDE EXTÉRIEURE SOUHAITABLES EN INDIQUANT PRIORITÉ.

DEUX, ÉVALUATION POSITIVE DU COÛT DES PROJETS.

TROIS, ESTIMATION EN DOLLARS DE L'AIDE CANADIENNE DÉSIRÉE ANNUELLEMENT PENDANT LES CINQ PROCHAINES ANNÉES.

QUATRE, VOTRE OPINION SUR LES PRÊTS À FAIBLE TAUX D'INTÉRÊT PAR RAPPORT AUX SUBVENTIONS.

CINQ, INDIQUER LES DOMAINES QUI REQUIÈRENT LE PLUS D'AIDE TECHNIQUE COMME LA MÉDECINE L'ÉDUCATION INDIQUER LA PRIORITÉ.

SIX, AIMERIONS UN BREF EXPOSÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELA-

TIVE À L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE LA PÊCHE ET D'AUTRES SECTEURS COMMERCIAUX.

SEPT, AIDE ANNUELLE APPROXIMATIVE REÇUE DE GRANDE-BRETAGNE ÉTATS-UNIS CANADA.

HUIT, INDIQUER LE NOMBRE TOTAL ANNUEL DES TOURISTES ET LE POURCENTAGE CANADIEN.

JE COMPARAIS EN QUALITÉ DE SIMPLE CITOYEN QUI VEUT INCITER LE GOUVERNEMENT CANADIEN À ACCORDER UNE AIDE ACCRUE A VOTRE RÉGION.

K. R. PATRICK

Réponse de la Dominique

1. Outre les programmes actuels de l'Agence canadienne de développement international, voici les autres projets que nous souhaitons voir réaliser:

a) la promotion sur les marchés nord-américains des fruits tropicaux frais;

b) l'aménagement de la région lacustre en une zone intégrée d'équipement touristique;

c) l'aménagement de Cabrits en un centre de tourisme comprenant un casino et un hôtel;

d) l'aménagement de la baie Prince Rupert en un port de plaisance possédant un ensemble d'installations balnéaires;

e) la construction sur la plage de Salisbury-Batalie de villas unifamiliales de vacance avec accès sur la plage.

2. Le coût estimatif de l'aide et des projets globaux des cinq prochaines années est de \$29,000,000 en devises des Antilles (Ant. 0.), soit \$16,000,000 en devises canadiennes (can.).

3. Évaluation en dollars de l'aide canadienne prévue pour les cinq prochaines années—

\$ 6,000,000 (Ant. 0.)	\$3,300,000 (can.)
\$ 7,000,000 (Ant. 0.)	\$3,850,000 (can.)
\$10,000,000 (Ant. 0.)	\$5,500,000 (can.)
\$ 4,000,000 (Ant. 0.)	\$2,200,000 (can.)
\$ 2,000,000 (Ant. 0.)	\$1,100,000 (can.)

4. Nous voudrions des subventions, mais nous nous rendons compte qu'il nous faudra solliciter des prêts à faible taux d'intérêt.

5. L'aide technique s'établit dans l'ordre de priorité suivant:

a) la planification et l'étude de rentabilité des travaux;

b) la technologie civile et celle de la construction immobilière;

c) envoi de dentistes;

d) envoi de médecins et de technologues médicaux;

e) envoi de professeurs diplômés et d'enseignants d'arts industriels.

6. La politique gouvernementale en matière de tourisme est adaptée au milieu naturel et élaborée en fonction du programme mentionné. La politique agricole vise à la diversification, pour répondre aux besoins du marché national, à ceux du futur programme de tourisme et aux marchés d'exportation actuels et futurs. Il faut développer le commerce, surtout dans le domaine alimentaire.

7. De 1960 à 1968, l'aide britannique s'est élevée à quelque \$5,000,000 (Ant. 0.) ou \$2,250,000 (devises can.); l'aide canadienne, sans compter l'assistance technique pendant sept ans—de 1963 à 1970—s'est chiffrée à environ \$3,000,000 (devises can.). Le montant de l'aide accordée par les États-Unis n'est pas connu.

8. En 1968, le nombre des touristes s'élevait à 13,264, dont 6 p. 100 seulement étaient canadiens.

Réponse de Montserrat

1. Veuillez transmettre au comité sénatorial les remerciements les plus empressés du gouvernement de Montserrat pour le programme d'aide canadienne dans le domaine de l'aménagement de l'aéroport, de l'adduction d'eau, des écoles primaires, du centre universitaire, des bourses d'études et de l'envoi de professeurs canadiens. L'Agence canadienne de développement international a annoncé récemment un programme quinquennal d'adduction d'eau pour Montserrat dont le coût se monte à \$1,800,000.

2. A tout prendre, nous croyons que l'aide canadienne s'adresse aux secteurs appropriés de l'économie et le seul secteur important qui n'ait pas été subventionné porte sur l'amélioration des installations maritimes et portuaires qui sont essentielles au commerce canado-antillais.

3. Le coût du nouveau port de Plymouth, Montserrat, s'élève à \$2,000,000.

4. La politique actuelle d'octroi de subventions aux petits territoires des Antilles orientales nous agréée, mais nous proposons au Canada d'investir davantage dans le fonds spécial de la Banque antillaise de développement, pour qu'elle consente des prêts à faible taux d'intérêt, afin de réaliser des opérations viables, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

5. L'aide technique est surtout nécessaire dans les domaines du génie et de l'éducation.

6. Le gouvernement tient pour essentiel le développement de l'industrie touristique s'il veut que son économie prospère et il souhaite que le Canada investisse davantage dans ce domaine. L'agriculture est au second rang des secteurs vitaux pour notre croissance écono-

mique et, jusqu'à présent, elle a bénéficié très peu de l'assistance du Canada, bien que ce soit l'un des secteurs qui doit bénéficier d'une aide de l'Agence canadienne de développement international.

7. Les États-Unis ne fournissent aucune aide bilatérale à Montserrat. Le Royaume-Uni offre une aide annuelle de l'ordre de £300,000. L'aide de l'Agence canadienne de développement international n'est pas considérée comme un projet imputable à des promoteurs canadiens et nous n'avons pas encore reçu de fonds à proprement parler.

8. Nous accueillons tous les ans 8,000 touristes dont un tiers environ de Canadiens.

Réponse de Saint Kitts-Nevis-Anguilla

1. a) Jetée en eau profonde
b) réservoirs d'eau
c) route conduisant à Cockleshell Bay, Saint Kitts.

2. 7 à 8 millions de dollars (Ant. 0.) soit 3-3.4 millions de dollars en devises canadiennes.

3. \$1,600,000 (Ant. 0.) par an, ou \$700,000 (devises Can.)

4. Des prêts à faible taux d'intérêt pour des projets viables. Des subventions pour l'eau, les routes, etc.

5. a) médecine
b) éducation
c) génie

6. Le gouvernement s'emploie à rendre l'État autarcique de sorte qu'il puisse assumer toutes ses responsabilités dans les secteurs régionaux. Nous accueillons avec joie les Canadiens et nous les remercions de l'aide qu'ils nous accordent, compte tenu de nos liens amicaux de longue date avec le Canada et de la compréhension que votre pays témoigne envers nos problèmes.

Réponse de la Barbade

1. et 2. b)—g) sont d'égale importance—a) est tout à fait à part.

a) Expansion et modernisation de l'aéroport international de Seawell: évaluation préliminaire—\$20,000,000 (Ant. 0.) ou \$3,600,000 (devises can.)

b) L'enseignement supérieur et technique, y compris l'Université des Antilles, le Barbados Community College, la formation professionnelle, l'école hôtelière—coût non déterminé.

c) La commercialisation agricole, le crédit, la conservation de l'eau et du sol sont estimés à quelque \$64,000,000 (Ant. 0.) ou \$27,500,000 (devises can.)—sur une période de plus de vingt ans.

d) L'extension du port en eau profonde—l'évaluation préliminaire se situe entre

\$12,000,000 et \$15,000,000 (Ant. 0.) ou \$5,000,000 et \$6,500,000 (devises can.)

e) L'aménagement des ressources hydrauliques—le coût d'un programme étalé sur vingt ans s'élève à \$20,000,000 (Ant. 0.) \$8,600,000 (devises can.) selon les prix courants pour une période de 20 ans (1968-1987)

f) L'aménagement de réseaux routiers—l'estimation préliminaire est de \$20,000,000 (Ant. 0.), \$8,600,000 (devises can.)

g) Il faudrait tous les ans entre \$5,000,000 et \$7,000,000 (Ant. 0.) pour entreprendre la suppression des taudis.

3. a) C'est une question difficile, mais il est bien évident que la Barbade éprouverait de la difficulté à réaliser globalement tous les projets susmentionnés. Elle n'a pas assez de gens de métier et d'administrateurs, aussi devrait-elle réaliser les projets par étapes. Le plan actuel de développement triennal (1969-1972) comporte une aide étrangère s'élevant à \$163,000,000 soit environ 35 p. 100 de toutes les immobilisations prévues. Ainsi, il faudrait entre \$25,000,000 et \$30,000,000 (Ant. 0.) pour effectuer des travaux qui s'échelonnent sur une période de cinq ans. Le gouvernement n'est pas en mesure d'évaluer l'aide que le Canada devrait fournir.

4. Les subventions sont préférables au point de vue économique, puisqu'elles n'exigent pas de remboursement et n'imposent pas ainsi de fardeau à long terme. En réalité, l'aide financière serait proportionnelle au type de projet à financer. Les projets qui sont rentables, comme l'aménagement de l'aéroport ou du port, pourraient être financés au moyen de prêts à faible taux d'intérêt. Les subventions iraient à l'assistance technique, aux bourses d'études, aux études de rentabilité et aux projets qui ne sont pas rentables. Il est important que les modalités des prêts soient accommodantes:

- a) pas de taux d'intérêt,
- b) longue période de remboursement,
- c) réduction du taux d'intérêt canadien,
- d) plus d'argent pour les dépenses d'ordre local,
- e) priorité accordée à l'aide technique, à l'agriculture, à l'enseignement technique, à l'industrie, à la formation en administration, au développement des ressources hydrauliques et à la compilation de données statistiques.

7. L'aide reçue du Canada, des États-Unis, de la Grande Bretagne—les États-Unis n'ont rien fourni, le Royaume-Uni n'a accordé jusqu'ici que de l'aide technique difficile à évaluer, le Canada a octroyé \$1,000,000 (devises can.) de prêts à faible taux d'intérêt et \$500,000 en subventions.

Réponse de Sainte-Lucie

Il faudrait repenser le problème dans les grandes lignes discutées en juillet avec l'Agence canadienne de développement international, c'est-à-dire, création d'une société conjointe d'intérêt public Canada-Antilles dont l'exploitation se situerait dans le secteur privé—l'industrie hôtelière et touristique. Cette société devrait constituer un tremplin pour les promoteurs locaux lorsqu'un projet devient viable.

Il faudrait encourager ainsi les manufactures intensives à main-d'oeuvre réduite, afin de leur donner confiance. Les banques agricoles locales devraient financer l'exploitation agricole en accordant d'autres prêts à faible taux d'intérêt.

Dans le secteur public, il faut intensifier l'aide accordée aux communications extérieures, aux aéroports et aux ports.

Dans le domaine de l'éducation, il faut promouvoir l'enseignement technique et professionnel, afin de préparer des techniciens au service de l'économie. L'aide annuelle de la Grande-Bretagne s'élève à \$9,000,000 (Ant. 0.), ou \$5,000,000 (devises can.), les États-Unis ne fournissent rien et le Canada verse \$5,000,000 (can.) outre l'aide technique.

Rentrée touristique à Sainte-Lucie—\$11,000, dont 20 p. 100 dépensés par des visiteurs canadiens.

Réponse de Saint-Vincent

1. Le gouvernement de Saint-Vincent désire:

- a) l'adduction d'eau,
- b) des aéroports pour Saint-Vincent, Bequia, Canouan et Union,
- c) relever le niveau de l'enseignement secondaire et surtout trouver les moyens d'enseigner la chimie, la physique et les sciences dans les écoles secondaires,
- d) le soutien des écoles professionnelles, des cours techniques moyens, et en particulier, la formation hôtelière élémentaire.

Saint-Vincent estime qu'il serait très avantageux sur le plan gestionnaire de fonder une école hôtelière à la Barbade et qu'on pourrait même créer une faculté de gestion d'entreprise à l'Université des Antilles. Cependant, on ne croit pas que la formation de barmen, de serveuses et d'autres employés d'hôtels soit opportun, sauf dans les îles que cela intéresse.

4. Nous préférons les prêts à faible taux d'intérêt à long terme, mais peu importe le mode d'octroi.

6. Nous accordons une grande importance au développement du tourisme que nous considérons comme essentiel à nos intérêts.

Réponse d'Antigua

1. Antigua exprime sa profonde reconnaissance pour les programmes prévus d'adduction d'eau, d'agrandissement d'aéroport et des écoles de l'île. Elle espère qu'ils se réaliseront bientôt.

a) accorde la priorité à un prêt de \$6,-000,000 (devises can.) qui permettra l'adduction d'eau et l'installation de services électriques.

b) L'île a besoin d'une aide pour l'établissement d'une aérogare au coût estimatif de \$5,000,000;

c) d'une aide pour son programme routier qui est malheureusement négligé depuis longtemps;

d) enfin, d'une aide à la formation professionnelle à tous les niveaux et aux programmes scolaires.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970



ORDRE DU JOUR

CANADA

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969

« Avec la permission du Sénat,

Deuxième session de la vingt-huitième législature

Smith,

1969-1970

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur les questions relatives à la région des Antilles.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN A. AIRD

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN A. AIRD

Le mardi 10 février 1970

N° 5

La séance du mardi 10 février 1970

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 10 février 1970

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Mc Smith, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur (Ottawa-Ouest) soit substitué à celui de l'honorable sénateur (Ottawa-Ouest) qui ont fait partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

LA RÉGION DES ANTILLES

La motion, mise aux voix, est adoptée.

TÉMOINS:

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIN

L'abbé Gérard Dionne, directeur, Office catholique canadien pour l'Amérique latine;

Le révérend David Woeller, secrétaire régional pour les Antilles et l'Amérique latine, Église anglicane du Canada;

M. Garth Legge, secrétaire associé, Conseil des missions étrangères, Église Unie du Canada;

M^{lle} Mary Whale, secrétaire exécutif pour les Missions d'outre-mer, Société des femmes missionnaires presbytériennes, Église presbytérienne du Canada.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John A. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Zuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caraïbe et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Guoin.

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes de la Loi sur le Sénat et sur toutes questions relatives à la région caribéenne et à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions.

Que ledit comité soit autorisé à attirer les services, les conseils et du personnel technique, administratif et autre qu'il juge nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient délégués au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (Ontario-Ouest) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 10 février 1970.
(6)

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin à 10 h.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Bélisle, Connolly, Eudes, Grosart, Haig, Martin et Robichaud—(8).

Aussi présents: M. Bernard Wood, adjoint de recherches auprès du Comité.

Le Comité reprend l'examen de questions relatives à la région des Antilles.

Le président (le sénateur Aird) présente les témoins suivants:

L'abbé Gérard Dionne, directeur, Office catholique canadien pour l'Amérique latine;

Le révérend David Woeller, secrétaire régional pour les Antilles et l'Amérique latine, Eglise anglicane du Canada;

M. Garth Legge, secrétaire associé, Conseil des missions étrangères, Eglise Unie du Canada;

M^{lle} Mary Whale, secrétaire exécutif pour les Missions d'outre-mer, Société des femmes missionnaires presbytériennes, Eglise presbytérienne du Canada.

Il est ordonné:—Que les mémoires présentés par les témoins soient annexés au compte rendu des délibérations (voir l'Appendice "E").

Le président remercie les témoins de leur présence et de leur concours.

A 12 h 30, la séance est levée jusqu'à l'appel du président.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,
E. W. Innes.

PROCES-VERBAUX

Le mardi 10 février 1970
(8)

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin à 10 h.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Bélisle, Connolly, Eudes, Grosart, Haig, Martin et Robichaud—(8).

Aussi présents: M. Bernard Wood, adjoint de recherches auprès du Comité.

Le Comité reprend l'examen de questions relatives à la région des Antilles.

Le président (le sénateur Aird) présente les témoins suivants:

L'abbé Gérard Dionne, directeur, Office catholique canadien pour l'Amérique latine;

Le révérend David Woeller, secrétaire régional pour les Antilles et l'Amérique latine, Eglise anglicane du Canada;

M. Garth Legge, secrétaire associé, Conseil des missions étrangères, Eglise Unie du Canada;

M^{lle} Mary White, secrétaire exécutif pour les Missions d'outre-mer, Société des femmes missionnaires presbytériennes, Eglise presbytérienne du Canada.

Il est ordonné:—Que les mémoires présentés par les témoins soient annexés au compte rendu des délibérations (voir l'Appendice "E").

Le président remercie les témoins de leur présence et de leur concours.

A 12 h 30, la séance est levée jusqu'à l'appel du président.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,
E. W. Innes.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 10 février 1970

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit ce matin à 10 heures.

Le président (le sénateur John B. Aird): Honnables sénateurs, il est maintenant plus de 10 h. et je vois que nous sommes en nombre; je déclare donc la réunion officiellement ouverte.

Il me fait grand plaisir de souhaiter la bienvenue, à la séance de ce matin, à quatre témoins distingués que je vous ai déjà présentés personnellement.

Vous avez, immédiatement à ma droite, M. l'abbé Gérard Dionne, de l'Eglise catholique. Il nous a présenté un mémoire que vous avez en main depuis plusieurs jours. Je lui ai demandé de prendre la parole le premier; conformément à notre procédure habituelle, j'ai invité le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) à ouvrir la période des questions relatives au mémoire du R.P. Dionne.

A la droite de M. l'abbé Dionne, se trouve M^{lle} Whale, qui nous parlera de l'Eglise presbytérienne du Canada. M^{lle} Whale est secrétaire exécutif des Missions d'outre-mer de la Société des femmes missionnaires presbytériennes. Des exemplaires de son mémoire vous ont été distribués ce matin.

A la droite de M^{lle} Whale, se trouve M. Garth Legge, de l'Eglise Unie du Canada. Il est secrétaire adjoint du Bureau des missions étrangères et est attaché en particulier aux missions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Antilles. Je crois que vous avez en main des exemplaires de son mémoire.

Assis à la droite de M. Legge, le révérend David Woeller, de l'Eglise anglicane du Canada, secrétaire régional pour les Antilles et l'Amérique latine.

Au cours de la brève réunion qui a précédé notre séance de ce matin, il a été décidé, étant donné que le mémoire de l'Eglise anglicane du Canada nous a été remis un certain temps avant les autres, qu'il serait approprié que M. Woeller soit le deuxième à prendre la parole, suivi, dans cet ordre, du représentant de l'Eglise Unie et de celui de l'Eglise presbytérienne. Les membres du Comité estiment que, de toute évidence, les confessions religieuses ont joué un rôle de première importance aux

Antilles, sur le plan social et économique. Naturellement, je m'en rends compte, leur activité dépasse de beaucoup ce champ d'action mais, en fait, nous devons concentrer notre attention sur la région du Commonwealth. J'espère que chacun des témoins nous parlera de cette région qui présente pour nous un intérêt particulier.

Le moment est venu d'engager la discussion et j'invite monsieur l'abbé Dionne à commenter le mémoire qu'il nous a soumis.

[Texte]

M. l'abbé Gérard Dionne, directeur de l'Office catholique canadien de l'Amérique latine: Monsieur le président, honorables sénateurs, vous me permettez d'abord de vous dire un merci spécial pour ce que je considère à juste titre comme un avantage et un honneur de paraître devant vous ce matin.

Déjà vous avez entendu à plusieurs reprises des hommes de grande valeur vous parler des problèmes socio-économiques des Antilles, et par les comptes rendus que j'ai pu lire, je vois que vous êtes fameusement bien renseignés sur tout ce qui concerne ce coin de nos Amériques.

Ce n'est pourtant pas en connaisseur que je me présente. D'abord, je n'ai fait que passer en Amérique latine, et encore là en peu de pays. Je ne connais les régions mentionnées dans mon rapport à M. Peter Dobell, que par de courtes et superficielles visites. C'est comme missionnaire itinérant que je me rendis en Amérique latine et c'est comme responsable de nos missionnaires et de notre effort d'Eglise catholique canadienne que je suis ici ce matin. C'est vous dire tout de suite que je n'ai pas les connaissances du sociologue, de l'économiste, ni de l'homme politique. Je ne suis qu'un pauvre prêtre à qui on a demandé de servir l'Eglise d'Amérique latine en coordonnant les efforts missionnaires de notre Eglise canadienne. Depuis août 1967, de notre Office pour l'Amérique latine ici à Ottawa, je reçois des renseignements, des visiteurs du continent sud, et j'ai pu visiter sur place plusieurs de nos 2,115 Canadiens au service de l'Eglise en ces endroits.

Puis-je vous livrer quelques considérations générales qui s'appliquent à toute l'Amérique latine, ce qui inclut la région des Antilles qui vous intéresse particulièrement.

La pauvreté en certains endroits est presque aussi grande que celle qui sévit en certaines parties d'Asie et surtout en Inde. Le décalage entre riches et pauvres est évident presque partout. 80 pour cent des citoyens vivent en marge de la vie de leur pays. La couleur de la peau contrôle souvent la participation à la vie sociale, politique et économique. Sauf en de rares endroits, plus la couleur tend vers le foncé, plus l'on est réduit à des tâches difficiles et peu payantes.

La révolution est un mot connu partout, mais probable nulle part dans le moment. Les contrôles se referment de plus en plus fortement au niveau gouvernemental. L'inquiétude des chefs semble être plutôt d'assurer la sécurité nationale que les réformes sociales. On semble parfois avoir une peur malade du communisme, mais on est peu efficace à en combattre les causes.

Au niveau des évêques, l'Eglise elle-même est parfois divisée dans ses positions: elle veut les réformes sociales. Sur cela on s'entend, mais quelques évêques par le moyen le plus rapide; d'autres par une évolution normale, fut-elle lente. Des deux groupes l'union pourrait être une force puissante. Nos missionnaires penchent souvent pour l'évolution rapide; mais par principe et pour ne pas compromettre leur liberté d'action et leur apostolat, ils s'en tiennent au domaine du respect des structures et des conditions actuelles, tout en essayant de favoriser les changements que la simple justice suppose.

Il y a beaucoup d'écrits, beaucoup de discours, beaucoup de stratégies au sujet du développement en Amérique latine; mais on a plus de théoriciens que de réalisateurs. Chaque pays attend le chef politique qui va le libérer de la pauvreté et du colonialisme étranger. On vit d'espoir dans une situation de désespoir. Cet espoir réside ordinairement dans l'éducation populaire, la "conscientisation" selon le mot nouveau et magique d'origine brésilienne inventé par Paul Freire. On parle maintenant de "libération", au lieu de développement. Depuis la Conférence des Evêques à Medellin, en Colombie, en août 1968, l'espoir des peuples se tourne souvent vers l'Eglise catholique. Nous espérons que cet espoir n'est pas un rêve.

Comme la région des Antilles et les pays qui touchent la Mer des Caraïbes font l'objet de votre intérêt particulier, je vous ai fait donner des statistiques qui orientent un peu la compréhension de notre travail.

Par ailleurs, j'ai visité Cuba, Haïti, la République Dominicaine, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Guyanne et le Venezuela, pour ce qui pourrait faire l'objet de questions spéciales. Comme je pense me conformer plus directement à votre attente en répondant à vos bienveillantes questions, peut-être puis-je réserver plus de temps à cela qu'à un entretien prolongé, rendu moins nécessaire par les renseignements que vous possédez déjà. Par ailleurs, le mémoire présenté à l'honorable M. Sharp par un groupe d'Oblats et coopérants canadiens jette un éclairage fidèle sur la situation économique, sociale et politique des pays latino-américains.

Je sais que d'autres délégués font partie de l'audience de ce matin et je vous remercie de cette chance que nous avons de participer à l'intérêt du Sénat pour les besoins des pays en voie de développement.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur l'abbé Dionne. Lorsque je vous ai présenté, j'ai oublié d'indiquer le poste que vous occupez. Le R.P. Dionne est directeur de l'Office catholique canadien pour l'Amérique latine.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, nous allons maintenant passer aux questions; j'invite le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) à interroger, le premier, le témoin.

[Texte]

Sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, vous me permettrez sans doute de remercier l'abbé Dionne pour la présentation qu'il nous a faite ici ce matin. Cependant, il serait peut-être beaucoup plus facile, autant pour lui que pour moi, si je parlais en anglais. Aussi, si si vous le préférez, monsieur l'abbé, vous pourrez répondre en français.

[Traduction]

Monsieur l'abbé Dionne, je viens de dire, dans un français à la Diefenbaker-Pearson, que votre présence ici, et aussi, bien entendu, celles de représentants de trois autres confessions religieuses, nous est très agréable. Il serait bon, sans doute, qu'il en soit fait mention au compte rendu. Au Canada, nous mesurons notre aide extérieure en dollars, et le plus souvent en dollars du secteur public. Je crois que c'est une grave erreur. Certains membres du Comité se souviennent qu'en 1966, lorsque l'Association parlementaire du Commonwealth s'est réunie ici, nous avons demandé à la Division canadienne du Conseil mondial des Eglises et à la Conférence catholique canadienne de nous faire

parvenir, pour distribution générale, des documents indiquant la mesure dans laquelle les Eglises contribuent aux oeuvres de développement, partout au sein du Commonwealth.

Notre secrétariat m'a remis ce matin, — et peut-être aussi bien à tous les membres du Comité, — un exemplaire de la brochure "Développement international", numéro de décembre 1969; on y donne une idée de l'étendue des programmes spéciaux approuvés entre avril et octobre 1969 pour les organismes bénévoles. Une colonne, — celle dont le montant est, de loin, le plus élevé, — indique la somme fournie par les organismes bénévoles. On ne donne pas le total mais une simple addition révèle qu'il s'agit d'une très grosse somme. Lorsque je faisais partie du cabinet, j'estimais, pour ma part, que l'Aide extérieure, comme on appelait ce service à l'époque, se devait de tenir compte de cet apport et j'avais engagé le ministre responsable à aider les organismes qui oeuvraient au sein du Commonwealth et ailleurs. Quoi qu'il en soit, c'était, je pense, une question de répartition des fonds.

Deux de ces projets que je retrouve ce matin sur la liste m'intéressent en particulier parce que j'ai eu le privilège de les visiter. Je remarque que les R.P. Oblats de la province canadienne de St-Pierre ont mis sur pied un programme d'enseignement technique pour adolescents désavantagés, à Comas, dans une région reculée du Pérou. Ils avaient obtenu une subvention de \$59,500, grâce à un ministre des Affaires extérieures, membre de la confession religieuse Christian Science. J'avais tenté de persuader un catholique de les aider, mais sans beaucoup de succès.

Pour ce programme, l'apport de l'Eglise a été de près de \$370,000. C'est beaucoup, monsieur le président.

Je remarque aussi, pour la Bolivie, une contribution de \$100,000 destinée à l'enseignement régulier par la voie de la radio et d'autres moyens de communication; ACIDI a versé \$100,000 et la part de l'Eglise a été de \$243,000.

Je suis au courant du projet de Darjeeling dirigé par les Jésuites canadiens en Inde. L'ACIDI leur a versé \$100,000 pour cette oeuvre très importante mais la Compagnie de Jésus y a déjà affecté \$470,000.

Le quatrième projet que j'aimerais mentionner, — c'en est un que j'ai visité, — est celui de l'école de métiers de Boys Town, à Singapour, où l'apport de l'ACIDI a été de \$100,000 et celui des frères convers de l'Ordre de St-Gabriel, de \$971,000, soit près d'un million. Vous apprendrez sans doute avec intérêt qu'un des hommes qui se trouvait là

lorsque j'ai visité l'école en 1965 avait été prisonnier des Japonais pendant trois ans et avait été victime de tortures d'une brutalité inimaginable. Encore relativement jeune, il dirigeait cette école là-bas. Il est venu au Canada, surtout, je pense, pour expliquer le besoin de fonds pour une autre école de métiers qu'on était en voie de mettre sur pied.

Je pense devoir ajouter, car je crois que c'est le cas pour les oeuvres de toutes les confessions religieuses, que le statut de ces écoles est strictement confessionnel. On y enseigne des sujets comme la mécanique et des métiers spécialisés de toutes sortes: menuiserie, commerce, imprimerie, etc. etc., à des adolescents de milieux pauvres de Singapour qui, autrement, n'auraient aucune chance dans la vie. Les installations y sont excellentes. Ces jeunes qui, sans cette formation, représenteraient peut-être un problème social, deviennent de très bons citoyens.

Monsieur le président, je crois que la brochure de l'ACIDI qui nous a été distribué ce matin nous a été très utile; il serait bon, je pense, que nous indiquions dans notre rapport, en nous fondant sur les chiffres qu'on nous a fournis, l'apport des diverses églises et d'autres organismes bénévoles ainsi que les sommes versées par le secteur public.

Monsieur l'abbé Dionne, je ne vous ai pas posé beaucoup de questions ce matin car j'estime que votre mémoire, comme aussi ceux de vos collègues, se passe de commentaires. Ce sont d'excellents documents.

La première idée qui me vient à l'esprit c'est que l'attitude de vos compagnons de travail là-bas en est une de respect pour les autres confessions religieuses parce que vous désirez travailler en collaboration avec elles plutôt que dans l'isolement. Pourriez-vous commenter cette idée?

M. l'abbé Dionne: Oui. Vous savez que, depuis le Concile, on a fait des efforts pour que les églises collaborent au lieu de se faire concurrence. Je pense que cette action énergique a produit de bons résultats. On peut dire, je crois, que cette collaboration n'est pas aussi facile en pays de missions qu'elle peut l'être au Canada ou aux Etats-Unis, par exemple, parce que, surtout en Amérique latine, les traditions sont différentes des nôtres. Au début de la persécution en Chine, environ 92 p. 100 des Latino-Américains étaient catholiques; ils n'avaient pas l'esprit oecuménique et, parmi eux, les non-catholiques étaient rares. Il leur faut apprendre à vivre aux côtés d'autres chrétiens; au niveau des étrangers ou des missionnaires qui se rendent là-bas, c'est devenu la règle normale de vie.

[Texte]

Je pense, honorables sénateurs, qu'il y a des efforts de faits de tous les côtés pour arriver à plus de compréhension, et surtout pour savoir — et en Amérique latine, ainsi que dans les Antilles, c'est la même chose — que notre premier travail n'est peut-être pas d'essayer d'implanter une religion, ou une dénomination ou l'autre; c'est surtout de donner à ces gens une vie humaine qui puisse, en plus, être chrétienne, c'est-à-dire leur donner cette capacité d'avoir le respect d'eux-mêmes, ce qui est impossible s'ils manquent le nécessaire pour vivre humainement. C'est pourquoi il n'est pas tellement question de religion au début, c'est plutôt une question de développement, de libération d'un état qui est injuste, pour ensuite leur montrer, ou leur parler des bienfaits de la religion. Nous considérons que le missionnaire doit souvent être un travailleur social, un travailleur pour le développement éducationnel, etc.

[Traduction]

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En somme, je suppose, à mesure que le niveau d'instruction s'élève, les relations entre les diverses confessions religieuses, sur le plan religieux et humain, deviennent plus faciles. Vous en convenez, n'est-ce pas?

M. l'abbé Dionne: Oui, parfaitement.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Par opposition à un pays comme la Chine, mettons, j'imagine que vous êtes plus près de cet objectif dans la région des Antilles.

M. l'abbé Dionne: Oui, parce que ces pays sont plus rapprochés des Etats-Unis et que plusieurs d'entre eux font partie du Commonwealth britannique. J'ai parlé de la révolution en Chine parce que, lorsqu'elle a éclaté, la plupart des missionnaires ont dû quitter le pays; un champ d'action illimité s'offrait à eux en Amérique latine. Soudainement, environ 20,000 missionnaires non catholiques sont arrivés en Amérique latine; c'était beaucoup pour un début. C'est à ce moment-là qu'a été amorcé un effort missionnaire vraiment concerté qui venait s'ajouter à ce que l'Eglise catholique avait accompli jusque-là.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur l'abbé, je voudrais que nous repassions le mémoire qui a été soumis au Comité. Je me reporte à la page 19 où vous dites qu'un relevé remontant à 1962 indique que vous avez dépensé près de \$1,200,000 dans les divers pays des Antilles qui sont énumérés ici. Sur quelle période de temps ces dépenses ont-elles été échelonnées?

M. l'abbé Dionne: Sur une année.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Une seule année?

M. l'abbé Dionne: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vraiment?

M. l'abbé Dionne: Oui, l'année 1962. Nous avons fait un autre relevé en 1966 au niveau diocésain. Le premier relevé portait sur tous les ordres religieux. La somme dépensée par les diocèses a atteint \$600,000 en 1966. Trente-cinq diocèses participent maintenant à ces oeuvres; nous estimons le coût à 3.5 millions de dollars par an pour l'Amérique latine et à environ 5 millions pour nos oeuvres partout dans le monde.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'imagine qu'il ne s'agit pas exclusivement d'argent canadien. Une partie de ces fonds doit être prélevée sur place.

M. l'abbé Dionne: Il s'agit des fonds fournis par l'Eglise catholique canadienne.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Tout cet argent vient donc du Canada?

M. l'abbé Dionne: En effet. Dans certains cas, bien entendu, cela comprend les salaires et non pas uniquement des dons en espèces. Dans le cas d'une infirmière, par exemple, nous lui attribuons le taux de rémunération qui a cours au Canada.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): L'argent qui lui est versé sous forme de traitement vient donc du Canada.

M. l'abbé Dionne: Elle ne touche pas son salaire; elle en fait don.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Alors, c'est l'équivalent en argent?

M. l'abbé Dionne: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il ne s'agit donc pas toujours d'une dépense en espèces?

M. l'abbé Dionne: Non.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il s'agit d'argent en espèces ou de l'équivalent, n'est-ce pas?

M. l'abbé Dionne: Oui.

Le président: Je crois, sénateur Connolly, que c'est un point important et qu'il convient de dissiper tout malentendu. Voulez-vous dire, révérend père Dionne, que l'Eglise catholique canadienne, a dépensé, en Amérique latine, en 1966, une somme de 3.5 millions de dollars provenant, directement ou indirectement, de sources canadiennes.

M. l'abbé Dionne: C'est bien ce que j'ai dit.

Le président: Merci.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Dans la région des Antilles?

M. l'abbé Dionne: Je ne saurais dire. Je m'en suis tenu aux chiffres dont je suis sûr. Pour 1966, il me faudrait faire d'autres recherches pour la région des Antilles.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous n'avez pas cette ventilation?

M. l'abbé Dionne: Non.

Le président: Pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif?

M. l'abbé Dionne: Un tiers environ de notre personnel se trouve dans cette région; il faudrait donc diviser le total par trois.

Le président: Une estimation modérée donnerait donc un million de dollars pour la région des Antilles, n'est-ce pas?

M. l'abbé Dionne: En effet.

Le sénateur Grosart: Pour quelle année?

Le président: Pour 1966.

Le sénateur Grosart: Pour 1962, le chiffre n'était-il pas de \$1,200,000?

M. l'abbé Dionne: En effet, mais une somme élevée, soit \$489,000, avait été affectée à un seul de ces pays, le Honduras, pour la construction d'un séminaire à Tegucigalpa; ce n'est pas une dépense qui revient chaque année.

Le sénateur Grosart: Ce budget comprend le capital et les frais d'exploitation, n'est-ce pas?

Le président: Je crois qu'il n'y a pas de doute là-dessus, sénateur Grosart. Cela comprend les dépenses directes et indirectes aux chapitres du capital et de l'entretien, n'est-ce pas?

M. l'abbé Dionne: Oui, je le crois.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En me reportant à la page 16, — je pourrais tout aussi bien me reporter à d'autres pages, — je signale l'ampleur du travail accompli dans des institutions comme les dispensaires; pour une seule année, par exemple, en république Dominicaine, on voit que 63,000 personnes ont été traitées dans des dispensaires urbains, 10,000 dans des dispensaires ruraux, en plus de 5,000 enfants traités dans les écoles primaires et 137 dans les écoles secondaires. Pouvez-vous dire à quel niveau votre effort vous paraît le plus important sur le plan de l'éducation?

M. l'abbé Dionne: Comme, en principe, les gouvernements bâtissent des écoles pour les six premières années du cours primaire et comme il nous est impossible, faute de fonds, d'en construire nous-mêmes, c'est sur les six premières années que portent nos efforts en particulier. Nous cherchons à donner aux élèves une instruction au moins élémentaire. Nous tentons également d'éduquer les adultes par la voie de radio, pas autant, cependant, à Saint-Domingue qu'en Amérique latine.

Nous ne possédons pas d'installations pour l'enseignement supérieur, jusqu'au niveau du collège, mettons; nous appuyons donc sur l'enseignement jusqu'à la sixième année. Nous tentons d'en former quelques-uns au métier de technicien et, quand c'est possible, de les préparer à d'autres carrières, la prêtrise, par exemple.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je remarque aussi que, dans les écoles primaires où vous enseignez à quelque 5,500 élèves, votre personnel est de 56 en tout, dont 18 Canadiens.

M. l'abbé Dionne: En effet.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): D'où viennent les autres enseignants?

M. l'abbé Dionne: Ce sont des missionnaires qui viennent d'autres pays, ou des enseignants recrutés sur place.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Quelle proportion représentent les enseignants du pays?

M. l'abbé Dionne: Je ne sais pas si je puis répondre avec exactitude à cette question. Au moment où la plupart des écoles ont été établies, j'ai l'impression que le gros du personnel se composait de Canadiens. Il reste peut-être maintenant deux ou trois professeurs venant d'autres pays et les autres enseignants sont recrutés sur place. Sur un total de 56, vous en avez donc 35 ou 36 qui sont du pays même.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Est-ce vous qui avez formé ces enseignants ou ont-ils reçu leur formation au Canada?

M. l'abbé Dionne: Le plus souvent c'est nous qui les formons. Ils n'ont souvent qu'un cours élémentaire et sont peut-être une ou deux années en avance sur leurs élèves.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Mais continuent-ils leurs études?

M. l'abbé Dionne: Oui, nous faisons des efforts en ce sens.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Encouragez-vous la participation de la population locale? Le nombre des enseignants recrutés sur place augmente-t-il?

M. l'abbé Dionne: Oui, incontestablement; notre but est de faire en sorte que nous soyons de trop le plus tôt possible.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oui, vous employez les mots "de trop" dans votre mémoire; l'expression est très bien choisie.

M. l'abbé Dionne: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je constate aussi que, dans certains cas, vous employez des prêtres, dans d'autres cas, des frères, et parfois des laïques. Pouvez-vous nous donner une ventilation pour ces trois catégories?

M. l'abbé Dionne: Oui, mais seulement pour l'ensemble de l'Amérique latine. Verriez-vous quelque chose d'inconvenant à ce que je communique ces chiffres?

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Non; ils nous donneront probablement une bonne idée de la situation.

M. l'abbé Dionne: Nous publions cette statistique une fois l'an; celle de 1969 est sur le point d'être communiquée. Nous avons, en Amérique latine, sept évêques et 511 prêtres canadiens membres d'ordres religieux comme celui des Oblats ou celui des Jésuites. Il y a 145 prêtres diocésains ou séculiers, 250 frères et un millier de religieuses. Il existe une nouvelle communauté de religieuses qu'on appelle les instituts séculiers, dont les membres prononcent des vœux mais peuvent vivre seules. Hors de la communauté, elles vivent comme de simples laïques. Elles étaient au nombre de 75 l'an dernier. Il y a aussi 104 missionnaires laïques, dont la plupart sont des infirmières, des enseignants ou des techniciens. Nous avons 38 étudiants qui se préparent à la prêtrise. Ce sont des Canadiens qui veulent faire don de leur vie à l'Amérique latine et qui vont là-bas s'y préparer sur place. Ils y font leurs études. L'an dernier, ils étaient au nombre de 2,078 et ils sont maintenant 2,115. L'augmentation n'a donc pas été très forte cette année.

Le président: Tout comme vous, sénateur Connolly, j'ai été frappé par l'expression "de trop", à la page 5. Le texte dit "parce que notre attitude en matière d'assistance consiste à faire en sorte que nous soyons de trop, le plus tôt possible". Voici ce que je voudrais vous demander, révérend père Dionne: "Croyez-vous vraiment que cette attitude soit efficace si elle n'est que provisoire"?

M. l'abbé Dionne: C'est possible, mais quand nous disons "le plus tôt possible", cela peut vouloir dire dans cent ans. Je crois que nous ne serions ni utiles ni fidèles à notre vocation de missionnaires si nous avions l'intention de rester là-bas. Il nous faut préparer l'avenir. Notre première obligation consiste à former sur place des gens qui pourront prendre la relève. C'est ce que nous demandent les évêques de l'Amérique latine. Ils

nous disent: "Si vous voulez nous envoyer des techniciens, envoyez-nous des techniciens qui prépareront des techniciens de chez nous; si vous voulez nous envoyer des infirmières, nous aimerions mieux que vous n'en envoyiez qu'une seule qui pourrait en former quinze autres et retourner ensuite dans son pays. Nous ne voulons d'une infirmière qui se contenterait de faire son travail sans rien laisser derrière elle". Je crois que nous devons faire en sorte d'être de trop le plus tôt possible.

Le président: Je ne mets pas en doute l'à-propos des mots "le plus tôt possible" mais indirectement, vous avez expliqué ce que je voulais dire.

Le sénateur Grosart: "Le plus tôt possible" peut être beaucoup plus tôt qu'on le suppose, comme ce fut le cas en Chine. Ma mère a ouvert les deux premières écoles d'infirmières de l'intérieur de la Chine et on a mis fin très soudainement à son activité il y a quelques années. Y a-t-il danger que la même chose arrive dans votre région?

M. l'abbé Dionne: Oui, le danger existe. Nous avons un assez grand nombre de missionnaires en Chine. Au début de la révolution, il y avait là-bas deux millions et demi de catholiques; nous savons que le nombre en est maintenant probablement beaucoup moindre. Mais l'Eglise n'est pas censée se demander ce qui pourra se produire plus tard. Sa mission est d'agir dès aujourd'hui.

Le sénateur Grosart: Je croyais que la mission de l'Eglise consistait exclusivement à nous faire réfléchir sur la vie future.

M. l'abbé Dionne: Je n'ai pas saisi.

Le président: Le sénateur Grosart dit qu'il avait l'impression que c'était là la mission exclusive de l'Eglise.

M. l'abbé Dionne: Nous ne parlons pas de la même "vie future".

Le sénateur Grosart: Je ne voudrais pas interrompre l'interrogatoire mais je voudrais poser une autre question avant de me rendre à un autre comité. Croyez-vous que ce sont d'autres que les communistes qui mettront fin à cet effort missionnaire aux Antilles? Est-ce que cela sera la conséquence d'une poussée nationaliste qui aura pour but de chasser les Blancs?

M. l'abbé Dionne: Oui, je crois qu'on peut l'affirmer dans le cas de l'Amérique latine. Elle ne veut ni le communisme ni le capitalisme et cherche une autre issue. Nous ne savons pas si elle trouvera sa voie à temps mais là n'est certainement pas la solution. Au début, Cuba faisait l'orgueil de toute l'Amérique latine mais son prestige est en voie de se perdre. Les efforts de

Cuba pour propager la révolution se sont ralentis sensiblement ces derniers temps.

Le sénateur Grosart: Il semble que le matérialisme se développe de pair avec le nationalisme dans les Antilles.

M. l'abbé Dionne: Oui.

Le sénateur Grosart: Est-ce que cela a une influence sur les efforts des églises dans ces régions?

M. l'abbé Dionne: Bien sûr, il semble que le matérialisme l'emporte partout. Nous aimerions que ces populations jouissent d'un niveau de vie plus élevé que par le passé. Si elles deviennent matérialistes pour un certain temps nous pensons que c'est peut-être un phénomène inévitable. La même chose s'applique à de nombreux pays. En Russie, par exemple, on pensait que la religion était un danger. On l'appelait "l'opium du peuple". Maintenant que ce pays a atteint un meilleur niveau de vie, les gens reviennent à la religion, car dans chaque être humain il existe une aspiration pour quelque chose de plus que l'argent et le confort. Et nous comptons là-dessus également. Nous comptons sur la nature humaine, et nous pensons que le sentiment religieux est inné à la nature humaine. L'homme est un être religieux, ou un animal religieux, comme on l'a parfois appelé. Nous ne nous faisons pas de souci si ces hommes améliorent leur situation, même s'ils en oublient la religion pour un certain temps.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Peut-être pourrions-nous poursuivre sur ce sujet quelques instants. Vous avez mentionné la Russie et le matérialisme grossier de la société de ce pays. Le président nous a déclaré qu'il était allé récemment en Russie, et je suis sûr qu'il sera d'accord pour reconnaître qu'on observe là-bas que le matérialisme a profondément marqué la structure sociale. Mais on y remarque également ce que je nommerai de l'intellectualisme; un grand intérêt pour les arts, les livres, le chant, la musique, la poésie et autres choses du même genre.

M. l'abbé Dionne: Oui, et le cinéma également.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oui, la radio, le cinéma, la télévision et toutes les choses de ce genre. Pensez-vous que ce genre d'évolution aboutira finalement à une acceptation de l'aspect spirituel et religieux de la vie, ou bien pensez-vous qu'elle sera une fin en elle-même?

M. l'abbé Dionne: Je pense tout simplement que l'homme n'est pas seulement un être qui mange et qui a besoin de confort. Toutes ces activités de l'esprit montrent un intérêt pour des choses plus élevées que le confort, dans la vie. C'est en fait un des aspects de la religion. Le folklore, les chants et les danses ne sont qu'une manifestation de ce

que l'homme est lui-même. L'homme a également besoin de réponses à des problèmes que le monde ne fournit pas. Lorsque vient le temps où les promesses ne sont pas tenues, lorsque les questions restent sans réponse, les hommes se tournent vers la religion, car ils découvrent que la foi est parfois la seule réponse. La religion vient par la foi, la foi répond à bien des questions. Elle donne un sens à la vie.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je suppose que ce que vous voulez dire c'est qu'historiquement telle a été l'évolution de l'esprit humain. Depuis l'époque païenne l'homme a évolué, passant par les arts et les sciences, puis la philosophie et la géologie. En son temps, la religion organisée a aidé la société à respecter les concepts que les théologiens et les philosophes avaient établis.

M. l'abbé Dionne: Je penserais plutôt le contraire, que la religion était à l'origine des arts.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Peut-être, mais du point de vue chronologique, elle est venue ensuite. Prenez les Grecs, par exemple. Aristote, Platon et tous les autres sont venus bien avant Saint Paul ou les enseignements des prophètes juifs.

Le sénateur Grosart: A vrai dire, la plupart des prophètes juifs ont précédé Aristote.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): C'est vrai, mais je parle des influences subies par les autres peuples que le peuple juif, de ce qui est différent de l'esprit juif dans les ouvrages des prophètes juifs. Je pense que l'influence juive est venue après Aristote et Platon. En d'autres termes, les grands penseurs n'ont pas été atteints par le message des prophètes juifs avant d'avoir déjà développé une bonne partie de leurs propres idées philosophiques, peut-être même de leurs premières démarches vers la théologie. Pensez-vous que la même chose va se produire parmi ces peuples que vous aidez en Amérique latine?

M. l'abbé Dionne: Ces populations ont été beaucoup trop touchées par la religion, par une religion faite de superstitions. Il fallait qu'elles se libèrent de cette religion pour atteindre la vraie religion. Nous n'avons pas affaire à des païens dans ces régions, voyez-vous; ce sont tous des chrétiens à leur manière.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A la page 13 de votre rapport, au sujet du Honduras, on cite que le nombre d'étudiants fréquentant les écoles primaires est de 819, de 200 dans les écoles secondaires et de 41 dans l'école normale. Dans les écoles de radiodiffusion il y a 6,266 étudiants, et le personnel enseignant canadien est de 11 personnes. Pour quelle raison y a-t-il un tel intérêt envers les études de radiodiffusion?

M. l'abbé Dionne: Je ne sais pas si vous avez entendu parler de ces écoles de cours radiodiffu-

sés en Amérique latine. C'est le père Salcedo qui les a inaugurées en Colombie. Il s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de gens qui ne pouvaient assister régulièrement aux cours, aussi il s'est arrangé pour obtenir un grand nombre de postes de radio qu'il a distribués dans diverses régions de la forêt vierge.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'avais mal compris, je pensais qu'il s'agissait du nombre des étudiants inscrits à des cours techniques sur la radiodiffusion. Ce que vous voulez expliquer c'est qu'il s'agit d'une école dont les cours sont radio-diffusés.

M. l'abbé Dionne: Les cours sont données par radio.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): C'est cela. Vous n'employez pas encore la télévision, je suppose?

M. l'abbé Dionne: Non, je ne pense pas que nous aurions les moyens de le faire. Cependant ce serait très pratique.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'aimerais bien connaître les chiffres concernant Haïti, bien que ce pays ne fasse pas partie du Commonwealth. Des personnes qui y sont allés m'ont rapporté que cette île est l'une des plus pauvres parmi les pauvres îles.

M. l'abbé Dionne: Je le pense également.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Peut-être bien, mais cependant il y a près de 27,874 étudiants dans les écoles primaires que vous dirigez, 1,841 dans les écoles secondaires et 202 dans les écoles normales, 30 dans les écoles techniques, et 319 dans les institutions privées. J'ai l'impression que vous avez pas mal de travail pour transformer les éléments fondamentaux de la société dans un endroit comme Haïti, et que vous y arrivez assez bien.

M. l'abbé Dionne: Nous faisons tout notre possible. Si les étrangers ne se chargeaient pas d'ouvrir des écoles et d'enseigner, l'enseignement serait rare dans cette île, car, si je ne me trompe pas, le budget d'Haïti n'est que d'environ \$25 millions par an, pour l'ensemble du pays. Les frais du gouvernement en eux-mêmes sont assez élevés, aussi il ne reste plus grand-chose pour construire des routes ou ouvrir des écoles. C'est la raison pour laquelle il y a 421 Canadiens à Haïti, ce qui est le plus grand nombre en Amérique latine, après le Pérou peut-être.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Parce que les besoins sont plus grands?

M. l'abbé Dionne: Oui. C'est d'ailleurs notre première fondation canadienne, car au début la plupart de nos missionnaires venaient du Québec. En 1874, un certain nombre de religieuses et de religieux partirent pour Haïti car ils étaient prêts

à leur mission et n'avaient pas besoin d'apprendre une autre langue.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je pense que nous pourrions dire qu'en général, les gouvernements ont beaucoup à apprendre de toutes les églises en matière d'aide extérieure, car celles-ci ont une bien plus longue expérience.

Le président: Il pourrait être intéressant, père Dionne, que vous fassiez figurer sur votre rapport la comparaison avec vos efforts à Haïti. Sont-ils plus grands ou en baisse actuellement?

M. l'abbé Dionne: Le nombre de personnes qui s'y emploient est plus important.

[Texte]

Le sénateur Bélisle: Révérend Père, vous venez de mentionner Haïti, pourriez-vous nous dire, d'après les journaux ici, on dit que le Président Duvalier est un dictateur, alors, pouvez-vous nous dire s'il exige des garanties plus sérieuses? Quel est le critère qu'il va accepter des Canadiens pour aller travailler là? Est-ce que le critère est plus compliqué que pour ceux qui vont dans les autres pays d'Amérique latine?

M. l'abbé Dionne: Monsieur le sénateur, pour répondre à votre question, je dirai que les Canadiens qui vont à Haïti savent qu'ils ne peuvent pas aller là pour contredire la situation actuelle par leurs paroles ou par leurs gestes. Ils y vont parce que les gens sont très pauvres et qu'ils sont dans un grand besoin; c'est parce qu'ils sont plus nécessaires peut-être plus que les autres que nous avons plus de missionnaires à Haïti. C'est à cause de cela que la plupart des dons que nous faisons, les petits dons que nous pouvons faire, je dirais que près de 60 pour cent des \$50,000 que nous donnent les Chevaliers de Colomb Canadiens, va à Haïti, parce que sans cela nos missionnaires ne pourraient pas être aussi efficaces. Alors, leurs critères, c'est d'être très prudents dans leurs paroles, de ne pas se mêler de politique. C'est la même chose pour tous les autres pays d'ailleurs.

Le sénateur Bélisle: Puis-je vous poser une question supplémentaire? Révérend Père, vous parlez plus de libération que de développement. Par libération, que voulez-vous dire? Vous voulez dire quoi: libérer des vieilles coutumes, des vieilles traditions qui peuvent nuire au développement économique, au développement matériel, et là je m'éloigne du développement spirituel?

M. l'abbé Dionne: Je pense que c'est un mot tout à fait nouveau. J'arrive d'un congrès à Miami, et cela nous a été présenté par un sociologue chilien, le Père Gutierrez, qui dit que le mot "développement" est plutôt matériel qui fait penser aux domaines, soit de la finance, soit de l'éducation, soit du confort. Tandis que "libération" est plus humain. L'homme doit se libérer de son ignorance,

de ses complexes d'infériorité, de ses traditions qui peut-être le tiennent dans la pauvreté et la misère. Il doit se libérer intérieurement de lui-même, et peut-être de ce qu'il a appris comme étant une chose normale: la pauvreté, la misère, la servitude. Alors, pourquoi parler de libération, parce que les mots "être libre", cela veut dire se tenir sur ses deux pieds devant un autre, se savoir égal à lui, comme homme, se penser égal à lui, tandis que se développer, ça peut signifier tout simplement améliorer son état.

[Traduction]

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'ai presque terminé mes questions sur ce point, monsieur le président. A la page 5 de votre rapport, je remarque que vous donnez un certain nombre de raisons susceptibles de rendre votre présence tout à fait temporaire, et parmi ces raisons vous citez celle-ci: "car nos missionnaires, étant donné qu'ils viennent d'Amérique du Nord, sont accusés de vouloir donner un caractère nord américain à leur apostolat". Est-ce que ce sentiment est très profond parmi les gens avec lesquels vous travaillez?

M. l'abbé Dionne: Cela dépend des endroits où nous nous trouvons, dans les villes ou dans les campagnes. Ils se rendent compte que les missionnaires vivent beaucoup mieux qu'eux mais ils ne s'attendent pas à ce que nos missionnaires vivent de la même façon qu'eux. C'est au niveau des prêtres, des évêques et des gens instruits que la comparaison se fait à notre désavantage. Par exemple, nous pouvons fournir à nos missionnaires une jeep ou une automobile pour les besoins de leur ministère; ainsi qu'une bonne maison lorsqu'ils arrivent pour organiser une mission ou un apostolat. En raison de notre aide ils peuvent organiser une bonne école, peut-être même un dispensaire, et d'une manière générale, ils peuvent être mieux organisés. Les prêtres locaux ne peuvent faire tout cela car ils doivent en premier lieu songer à leurs moyens de vivre. Aussi ils sont dans l'obligation de se plier aux coutumes de leur peuple. Ces peuples, qui sont souvent superstitieux, ne donneront de l'argent que s'ils reçoivent quelque chose en échange. Ils demanderont une bénédiction ou une prière, et ensuite ils donneront quelques cents au prêtre. Le prêtre local n'est pas très satisfait de ces méthodes, mais elles représentent souvent son seul moyen de vivre, même si elles rendent son statut inférieur. Nos prêtres n'ont pas besoin d'agir ainsi. Nous leur donnons assez d'argent pour qu'ils puissent refuser l'argent des populations locales. C'est pourquoi ils sont accusés de ne pas se conformer aux traditions des populations. Ils n'acceptent pas les processions et toutes les dévotions du même genre, c'est pourquoi les habitants disent que la religion qu'ils apportent est une religion nord américaine froide. Je ne suis pas toujours d'accord avec cette attitude, mais je n'approuve pas non

plus certains actes des missionnaires. La première chose que font certains est de vider les églises des statues et autres marques de dévotion habituelles à ces populations. Nous pensons que si nous allons dans ces régions, nous devons accepter la façon de vivre de leurs habitants, ou alors nous ferions mieux de rester chez nous.

[Texte]

Sén. Robichaud: D'abord, je voudrais me joindre au président ainsi qu'au sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) pour vous souhaiter la bienvenue devant notre comité, et exprimer notre appréciation pour le mémoire que vous nous avez présenté sur l'activité des missionnaires aux Antilles et en Amérique latine.

[Traduction]

Je ne poserai qu'une seule question, puisque le temps presse. Monsieur l'abbé Dionne, j'ai remarqué que vous disiez que le mot "révolution" semble revenir très souvent, ainsi que les mots "pauvreté" et "colonialisme étranger". J'ai également remarqué que dans la revue *Migration News* de mai et juin 1969, vous mentionnez parmi les qualités qui sont indispensables aux candidats désireux de partir en Amérique latine, qu'ils doivent être très prudents à l'égard du sentiment qui règne là-bas, parmi la population, envers les étrangers. Cette "révolution" à laquelle ils songent, est-elle provoquée essentiellement par leurs conditions de vie ou leur pauvreté, et d'après votre propre expérience, quelle est à votre avis la raison principale de ce ressentiment à l'égard des étrangers? Car enfin, il me semble que nous sommes là pour les aider, pour améliorer leurs conditions de vie; et il me semble qu'il n'y a plus le même colonialisme qu'au cours des trente ou quarante ans passés. Au contraire même, il semble disparaître totalement actuellement. Quelle est donc la raison principale de ce genre d'accueil?

[Texte]

M. l'abbé Dionne: Monsieur le président, me permettez-vous de dire d'abord que je suis aussi du Nouveau-Brunswick, et que ça me fait plaisir de recevoir une question du sénateur Robichaud.

[Traduction]

Honorable sénateur, le colonialisme pour ces populations c'est l'influence qui s'exerce sur elles, en particulier celle des Etats-Unis, et c'est le contrôle qui s'exerce sur leur économie. Elles dépendent de cette influence; elles ne peuvent l'éviter, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan politique. Par exemple, lorsque Saint-Domingue était à la veille de la révolution, ce sont les Etats-Unis qui l'ont empêchée. Les Etats-Unis ont également stoppé la révolution en Bolivie, lorsque le Che Guevara a tenté d'organiser une révolution cubaine dans ce pays. Bien sûr, il n'était suivi que par une cinquantaine de personnes.

Ainsi, les populations d'Amérique latine considèrent souvent qu'elles ne sont pas libres et qu'elles ne le seront pas tant que les Etats-Unis sont trop puissants et qu'elles-mêmes sont trop pauvres. Le colonialisme pour eux signifie surtout les Etats-Unis. Il signifie aussi la Russie, car ils savent que la Russie peut remplacer les Etats-Unis. C'est pourquoi ils ne tiennent pas actuellement à changer de maître.

Nous allons chez eux pour les aider, mais nous devons compter avec ce ressentiment. Par exemple, s'il y avait un prêtre africain dans une paroisse canadienne, ici, il ne nous comprendrait pas très bien, certainement; et peut-être nous lui en voudrions, et dès que nous aurions notre propre prêtre, nous souhaiterions que ce prêtre africain abandonne notre paroisse et retourne chez lui. Cependant, tant que nous aurions besoin de lui, nous pourrions l'apprécier et lui être reconnaissant de ses activités. Etant donné que la plupart de ces populations sont sous-développées, elles ne comprennent pas que le fait de venir dans leur pays entraîne un changement de vie complet pour nous. Parfois, elles pensent que nous avons de la chance d'être venus, et que notre vie est heureuse par rapport à la leur. Elles éprouvent du ressentiment, non pas obligatoirement parce que nous sommes là, mais parce qu'elles pensent que si nous n'étions pas là, elles pourraient accomplir notre travail.

Elles pensent parfois que nous sommes tous des millionnaires, et que nous pouvons donner sans limite. Elles ne comprennent pas que nos moyens ont des limites. Lorsque j'étais en Ethiopie, ma soeur avait organisé une petite réunion pour sa petite fille. Elle avait distribué des bonbons, et lorsqu'elle n'en a plus eu, les habitants furent mécontents et lui en voulurent; ils ne pouvaient pas comprendre pourquoi elle n'allait pas dans la maison chercher d'autres bonbons. Ils pensent que nous n'avons qu'à mettre nos mains dans nos poches pour en retirer toujours plus d'argent. Ils ont l'impression que nous pouvons sans arrêt distribuer des aumônes, mais nous ne voulons pas distribuer des aumônes, car ce serait les considérer et les garder comme des mendiants, ce qui est contre le respect que nous devons à toute personne humaine. Ils nous en veulent car nous sommes plus riches qu'eux. Ils admirent notre genre de vie en Amérique latine et ne comprennent pas toujours que nous aurions une vie encore plus agréable dans notre propre pays. Nous essayons de leur faire comprendre que nous sommes heureux d'être dans leur pays, ce qui d'ailleurs est la vérité. Mais nous aimerions être mieux compris.

Le mot "révolution" est prononcé dans tous les pays, mais les Etats-Unis ne laisseront certainement pas une nouvelle révolution communiste se produire dans cette partie du continent. La révolution se prépare car il existe une trop grande différence entre les riches et les pauvres, et qui parfois

est trop flagrante. Il y a une classe moyenne mais elle est très peu importante; et l'instruction permet aux pauvres de se rendre mieux compte qu'ils ont droit à de meilleurs logements, et à de meilleurs salaires; et ils ont le sentiment qu'ils n'obtiennent pas ces salaires car d'autres personnes s'enrichissent de leur pauvreté. Lorsqu'ils apprennent qu'ils ont des droits, et quels sont ces droits, la plupart du temps grâce aux Eglises...

Le sénateur Robichaud: Montrent-ils un intérêt accru pour l'instruction, à mesure que le temps passe?

M. l'abbé Dionne: Ils désirent que tous soient instruits, et quittent le pays pour aller vivre en Amérique du Nord, ou bien vivent sur un pied d'égalité avec les riches. Ils pensent — ce qui est parfois vrai — que le fait d'être plus instruits les rendra plus riches. L'instruction leur donne au moins la capacité de participer à la vie économique du pays. Car en dehors de cela leur existence est marginale, c'est-à-dire qu'ils n'apportent rien au pays et que le pays ne leur donne rien.

Le président: Nous vous remercions beaucoup, père Dionne. Votre contribution a été utile et pleine d'informations. Si personne n'y voit d'objection, je pense que nous pourrions maintenant entendre le révérend M. Woeller de l'Eglise anglicane.

Honorables sénateurs, vous avez tous en main le rapport de l'Eglise anglicane, je vais demander à M. Woeller de nous en faire la présentation.

Le révérend David Woeller, secrétaire régional pour les Antilles et l'Amérique latine, Eglise anglicane du Canada: M. le président et honorables sénateurs, puis-je dire tout d'abord combien je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de contribuer aux travaux du Comité permanent du Sénat sur les affaires étrangères, et également combien j'apprécie cette réunion des représentants des Eglises que vous avez organisée, et qui nous permet de mieux connaître les activités auxquelles nous participons les uns et les autres.

Pour l'Eglise anglicane du Canada, les activités dans les Antilles sont tout à fait récentes. Nous n'avons réellement commencé nos missions dans cette région qu'en 1965, lorsque nous avons compris que les Antilles nous offraient la possibilité de tenter d'appliquer une nouvelle méthode d'apostolat; et cela essentiellement en raison du fait que nous n'avions pas d'expérience dans cette région, comme en Afrique ou en Asie. Ces régions ont été et sont pour nous des régions en transition, où nous essayons de nous dégager du type traditionnel de nos missions, pour réaliser un type que nous appelons "en voie d'évolution", un type de société missionnaire dont les structures sont beaucoup plus souples, et l'organisation plus libre. Dans les autres parties du monde où nous avons déjà une longue expérience, nous nous sommes aperçus que l'une de nos principales limites était l'évolution

naturelle (et normale) des structures typiquement canadiennes et nord américaines que nous avons appliquées, et qui ne tenaient pas compte des caractères particuliers de chaque région. Aussi, les Antilles sont pour nous une occasion de tenter d'appliquer un type entièrement nouveau de mission. J'ai employé le terme "en voie d'évolution". Ce que je veux dire par là, c'est que nous cherchons à établir un esprit de collaboration, de négociation et de participation, dans tout ce que nous réaliserons, et que nous cherchons la coopération des représentants de ces pays pour nos futures décisions.

L'année 1963 a été très importante pour nous, car elle a marqué la réunion du second Congrès Anglican mondial, qui s'est tenu à Toronto; des représentants de l'Eglise anglicane venus du monde entier s'y sont rassemblés, et ont décidé ensemble d'appliquer certaines règles d'aide mutuelle et d'unité. C'est au cours de ce congrès, réellement que nous avons obtenu notre mandat pour participer aux activités outre-mer dans une nouvelle optique.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il s'agit là surtout de l'Eglise anglicane du Canada.

Le rév. M. Woeller: Non, je parle de la communion mondiale de l'Eglise anglicane. Le titre du document est "Mutual Responsibility and Interdependence".

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oui, au sujet de la conférence de Toronto.

Le rév. M. Woeller: Oui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, vous me permettez, je crois, d'intervenir. A ce que j'ai compris, l'Eglise anglicane du Canada a décidé de s'engager dans des activités en Amérique latine.

Le rév. M. Woeller: C'est exact. Par exemple, notre projet-pilote actuel ne soutient directement aucune oeuvre dans les domaines de la santé, de l'éducation primaire ou secondaire ou des communications. J'entends par "communications" les communications de masse. L'expérience, à mon avis, nous a enseigné que dans de nombreuses régions du monde ces services, bien qu'ils soient utiles à ceux qui sont dans le besoin, sont considérés comme instruments d'évangélisation, de propagande, comme moyens subtils d'inculquer aux autochtones des normes, des valeurs et d'autres éléments qui ne leur sont pas propres, et qui sont bien nôtres.

De même, nous n'entretenons aux Antilles ni institutions en tant que telles, ni services administratifs. Si l'Eglise des Antilles sollicite une aide canadienne pour une institution, ou pour son administration, dans le cadre de notre mandat cette demande occuperait un rang très bas parmi nos priorités.

La Division des programmes nationaux et mondiaux de l'Eglise anglicane du Canada comporte cette partie de l'oeuvre de l'Eglise qu'on appelait autrefois oeuvre missionnaire d'outre-mer.

Nous n'avons pas de missionnaires. Nous nous sommes efforcés de mettre au point un nouveau modèle de personnel d'outre-mer et nous avons éliminé ce mot de notre vocabulaire.

L'évolution de l'expérience, des situations et de la compréhension humaines ont entraîné un déplacement de l'accent sur les objectifs de l'Eglise à l'étranger. L'oeuvre autrefois désignée comme évangélisation, conversion, témoignage et présence s'appelle maintenant "développement et service." La mission de l'Eglise continue de s'appuyer sur le sentiment de l'importance d'autrui, de la fraternité et du besoin commun à tous les habitants de la terre de l'amour divin pour les unir. Le concept sous-jacent tend cependant à ce que notre mission, au lieu de porter l'Eglise chrétienne à l'étranger, est de faciliter le développement d'éléments qui existent déjà là-bas pour servir ceux qui sont membres de l'Eglise ainsi que ceux qui ne le sont pas.

Je devrai peut-être, pour formuler une réserve, ajouter que lorsque, en 1965, nous nous sommes chargés directement de la région des Antilles, nous y avons trouvé une Eglise bien établie, ayant une histoire et des traditions, ainsi que des affinités avec le Canada, en matière d'enseignement, de jurisprudence et de la Fonction publique. Ainsi, quand je dis que nous faisons maintenant l'expérience d'un nouveau modèle, j'entends en réalité qu'il y avait déjà un point de départ qui permette cette expérience.

Pour atteindre ce but, il nous faut fixer des objectifs, choisir des moyens, établir un ordre de priorités et un programme.

Pour cela, quatre éléments nous semblent très importants. D'abord, pour les programmes d'outre-mer, il convient de donner quelques précisions au sujet de la région des Antilles. Elle comprend huit diocèses: celui de Nassau et des Bahamas, celui du Honduras britannique, celui de la Jamaïque, celui d'Antigua et de St-Martin, celui de St-Kitts, celui de Nevis et Montserrat, celui des Iles du Vent, qui comprend St-Vincent, Ste-Lucie, la Grenade et les Grenadines, celui de la Barbade, celui de la Trinité et Tobago et enfin celui de la Guyane.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Et chaque diocèse a un évêque?

Le rév. M. Woeller: Chaque diocèse a au moins un évêque, et certains en ont deux.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Depuis quand ce régime existe-t-il?

Le rév. M. Woeller: Depuis le XVII^e siècle. L'autonomie de la région des Antilles est plus

récente car elle était autrefois administrée en grande partie de Londres, par le truchement de différentes sociétés missionnaires et autrement.

Notre personnel d'outre-mer doit surtout travailler, de concert avec les autochtones, à la formation et la planification qui permettront de transmettre les responsabilités le plus rapidement possible des Canadiens aux autochtones.

Le président: Je ne veux pas vous interrompre monsieur Woeller, mais la phrase qui précède celle-là dans votre mémoire m'intéresse. Je renvoie le comité à la première page du mémoire où l'on peut lire "et pas simplement des excroissances d'une culture étrangère transplantées". En le lisant j'ai trouvé ce mot très énergique. Comme nous l'a dit le témoin précédent, la question de ce qu'on peut transplanter a fait l'objet de grandes discussions, mais cela m'étonne qu'on ait utilisé ce mot. Pourriez-vous vous étendre là-dessus?

Le rév. M. Woeller: A mes yeux, aux Antilles la question critique c'est l'identité. Beaucoup de choses y étaient très anglaises, et le néo-colonialisme y est encore plus colonial que le colonialisme d'autrefois, et c'est là que les risques et les dangers sont les plus grands. J'ai vu, et je suis sûr que d'autres aussi les ont vus, des travaux et des programmes qui sont en réalité exactement ce que représente ce mot.

Le président: Vous maintenez donc votre mot.

Le rév. M. Woeller: Je le maintiens, en effet.

De même, les sommes que nous donnons doivent être employées à constituer l'Eglise locale grâce à des programmes de formation et à lancer des expériences ou créer des ressources.

Deuxièmement: Il y a nécessité d'un dialogue constant entre nous et l'Eglise vers laquelle nous acheminons personnel et argent.

Pour réussir un tant soit peu, nous devons savoir écouter les gens à qui nous nous adressons. Nous devons apprendre à élaborer les projets avec eux, et non pas à leur place. A cette fin, nous devons leur parler, et cela chez eux, et avec eux étudier nos projets et les évaluer. Nous devons tout mettre en oeuvre pour ne pas succomber à la pire des tentations, celle d'exporter et d'imposer des idées préconçues concernant le développement.

Troisièmement: Des deux principes déjà énoncés découle celui-ci: la nécessité d'une planification intelligente tenant compte de l'envergure des projets.

Nous avons eu aussi des réalisations comme celles du père Dionne, dans d'autres régions, notamment à Amritsar dans le nord de l'Inde, où l'on a créé des collèges et des oeuvres de ce

genre. On apprend toujours bien plus après coup qu'avant, et nous comprenons maintenant la folie de certaines de nos réalisations là-bas.

Nous n'excluons pas un projet modeste, de nature expérimentale, si nous prévoyons qu'il y a des chances de le développer sur une plus grande échelle dans l'avenir. Nous nous efforçons, cependant, de concentrer nos efforts sur ce qui promet d'être le plus utile. Nous donnerons notre préférence à un projet d'envergure provinciale plutôt que diocésaine, et diocésaine plutôt que paroissiale.

Quatrièmement: Le principe d'oecuménisme, qui découle lui aussi de ce qui précède. Chaque fois que la chose est possible, nous devons consulter les autres communions chrétiennes, les gouvernements et les organismes laïques, et agir de concert avec eux. Nous voulons à la fois éviter les doubles emplois et assurer la meilleure utilisation possible de nos ressources combinées.

Notre activité dans les Antilles remonte à 1965, et comprenait jusqu'en 1969 la plupart des pays et territoires de la province religieuse des Antilles: la Jamaïque, Antigua, Saint-Martin, la Barbade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Trinidad et le Honduras britannique, en Amérique centrale, ainsi que la Guyane, en Amérique du Sud. Depuis 1969, nous coopérons directement avec l'Eglise épiscopale de Cuba. En 1945, notre budget pour les Antilles s'élevait à \$7,500; aujourd'hui, il approche les \$100,000.

Notre programme comprend six schémas de travail:

1. La planification:

L'Eglise anglicane du Canada fournit des fonds et des conseillers pour venir en aide à la province religieuse des Antilles.

Il s'agit de conseillers engagés pour de courtes périodes qui resteront deux, trois ou quatre semaines sur place.

a) améliorer la formation du clergé avant et après l'ordination, ainsi que celle des lecteurs laïques, c'est-à-dire apporter fonds et conseillers aux consultations provinciales et antillaises de caractère oecuménique sur l'avenir du ministère, qui ont lieu à Kingston (Jamaïque), en novembre 1969;

b) établir dans les divers diocèses des régimes de retraite du clergé qui soient parallèles et plus équitables, afin d'atténuer certaines situations pénibles et de faciliter la mise en place d'une politique régionale. Exemple: la consultation provinciale sur les pensions de retraite, qui s'est tenue à Trinidad en novembre 1969.

c) faciliter la planification des projets à l'échelle provinciale.

Aux Antilles, chaque secte agissait indépendamment, d'après ce que nous savons. Il faudrait une mise en commun plus poussée tant de ressources que de la planification des programmes.

2. La formation du personnel:

Cette formation se poursuit à trois niveaux:

a) Formation préparatoire à l'ordination d'Antillais. On fournit des fonds pour les étudiants antillais qui se préparent au service de l'Eglise au collège United Theological, de Kingston, en Jamaïque, et au collège Jamaica and Codrington, dans la Barbade.

b) Formation supérieure du clergé et du laïcat antillais. On accorde, sur recommandation, des bourses pour études universitaires aux Antilles, au Canada ou au Royaume-Uni, par exemple à des étudiants du Social Welfare Centre de l'Université des Antilles à Kingston, et à des étudiants des universités canadiennes.

c) Stages pratiques brefs, assurés par le personnel canadien travaillant avec les Antillais dans leur milieu propre, avec le concours de spécialistes et de services assurant la continuité, surtout dans les domaines du ministère paroissial et du ministère par équipes, de l'animation sociale, de l'aide à la jeunesse, du développement agricole et des coopératives. Exemple: le British Honduras New Capital Team, les dirigeants locaux du Conseil de développement coopératif d'Antigua, les jeunes chefs diocésains de Guyane et de Jamaïque, et le projet de formation du clergé de l'Eglise épiscopaliennne de Cuba.

3. Les consultations diocésaines:

L'Eglise anglicane offre à chacun des huit diocèses de la province religieuse des Antilles et à l'Eglise épiscopaliennne de Cuba les services de son secrétariat régional et de tout son personnel national pour aider à l'élaboration et au développement des projets diocésains, y compris quelques projets qui pourraient éventuellement répondre aux conditions de l'aide canadienne. Exemples: Le Diocesan Youth Program des Iles du Vent, la formation des chefs pour le Conseil des églises du Honduras britannique, l'aide diocésaine aux jeunes en Jamaïque et la formation du clergé à Cuba.

4. Le personnel canadien:

A la demande de la province religieuse des Antilles, l'Eglise anglicane du Canada recrute, choisit et forme du personnel canadien et l'envoie en service pour une période de trois ans. Les frais de soutien de ce personnel sont partagés. Dans cette vie active, les Canadiens touchent le même

salaire et les mêmes indemnités que leurs collègues antillais. La différence entre la somme qu'ils touchent et le salaire canadien est retenue au Canada jusqu'à la fin de leur séjour.

Ce montant devient, en réalité, une subvention pour permettre au personnel de se réintégrer dans la société canadienne à leur retour.

Dans tous les cas, ce personnel travaille soit au développement, soit à la formation du clergé, et doit se trouver, dans les trois années du service, des remplaçants indigènes.

Je suis enchanté de notre réussite dans ce domaine, de la bonne volonté avec laquelle le personnel antillais a pris la suite de l'oeuvre lorsque le Canadien, en quelque sorte, s'est rendu superflu. Nous leur offrons des bourses de perfectionnement. Par exemple, un prêtre de la Guyane et un prêtre de la Jamaïque qui ont remplacé des Canadiens suivent des cours au Centre de bien-être social de Kingston, à la Jamaïque. Nous lançons des programmes du même genre à St-Vincent, à Ste-Lucie et à Antigua, où nous avons un programme de développement communautaire de coopératives en cours. Nous apprenons avec plaisir que le frère du premier ministre d'Antigua doit remplacer l'ancien directeur canadien du service d'éducation chrétienne, et entrera en fonctions le 1^{er} septembre prochain.

5. Les projets subventionnés:

Des projets d'origine locale qui supposent, au niveau de leur réalisation, une certaine mesure de développement et de formation, reçoivent une aide financière.

L'un de nos programmes porte sur la formation d'annonceurs pour la radio ou la télévision en Guyane, où un enseignement à l'échelle oécuménique des techniques de communications de masse est donné au clergé indigène.

6. Les stages d'études et de travail à l'étranger pour étudiants canadiens:

L'Eglise anglicane du Canada offre des stages de travail dans diverses régions des Antilles. Des groupes de six à dix Canadiens prennent part à des programmes d'animation sociale, par exemple, à des classes d'été de récréation et d'étude, à des camps de jeunes et d'adolescents, ainsi qu'à des programmes d'assistance sociale.

Chaque été, environ trente-cinq Canadiens vont aux Antilles, au Honduras britannique par exemple, ou en Jamaïque, à Antigua, à Nevis, à Saint-Vincent, en Guyane.

Ce programme a sa contrepartie. Un nombre correspondant d'Antillais viennent chaque été au Canada afin de participer à des programmes semblables avec leurs homologues canadiens.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A titre de chefs?

Le rév. M. Woeller: Non, ils viennent participer aux programmes accompagnés de leurs chefs.

Il y a tant de choses à faire; les besoins sont immenses, et dans notre monde en explosion le facteur temps semble devoir jouer un rôle décisif.

Le président: Merci bien, monsieur Woeller. Y a-t-il des questions?

Le sénateur Bélisle: Ce que vous dites à la page 2 du mémoire m'intéresse beaucoup, monsieur Woeller.

Il nous faut faire notre possible pour éviter de succomber à la principale tentation, celle d'imposer outre-mer nos idées préconçues sur le développement.

J'ai eu le plaisir d'assister à la conférence de l'Association des parlementaires du Commonwealth à la Trinité en octobre, et j'en ai fait rapport au Sénat. J'ai eu de nombreux entretiens avec des confrères des différents pays. Ils m'ont dit catégoriquement que si nous, les blancs, ne comprenons pas qu'ils sont la race-clé, que les normes, les valeurs présentes ou passées des blancs ne doivent pas être acceptées sans réserves — nous ne ferons que creuser davantage le fossé entre nous.

En outre, même en matière de dialogue, j'ai subi un lavage de cerveau, car j'ai appris bien des choses. Quand j'ai demandé: "Que voulez-vous?", l'interlocuteur m'a répondu. "Nous voulons des gens du pays, nous voulons agir à notre façon, entièrement au niveau national, après quoi nous étudierons l'aide que vous nous offrez." Quand j'ai demandé si cela était vrai dans tous les domaines il m'a répondu affirmativement, disant que cela s'appliquait aux domaines économique et spirituel.

Le rév. M. Woeller: Je suis entièrement de cet avis. Longtemps, et jusqu'en 1969, nous faisons venir au Canada des membres du clergé des Antilles et parfois des personnes qui se destinaient au ministère pour y recevoir leur formation, pensant leur rendre service. En réalité, nous attirions hors des Antilles certains de ceux qui pourraient devenir les chefs les plus compétents, les plus habiles. Nous avons donc abandonné cette méthode, certainement en ce qui concerne les études universitaires. Nous dirigeons nos efforts dans le sens de l'exposé que je viens de faire, c'est-à-dire pour aider les institutions antillaises à réaliser leurs propres objectifs, et il est essentiel que ce soient les leurs.

Le sénateur Bélisle: Vous avez dit tout à l'heure que dans certains pays les habitants réclament leurs propres évêques. Entendez-vous par là des évêques de leur nationalité?

Le rév. M. Woeller: Je dis que la transmission des fonctions se fait maintenant, alors qu'il y a deux ans tous les évêques de la région des Antilles étaient des Anglais expatriés. Maintenant, sur 13 évêques, 5 sont Antillais. La transmission se fera très rapidement. Je prévois que d'ici deux ans au moins dix des évêques seront des Antillais.

Il est à signaler que lors des élections dans certains pays où les questions d'identité sont bien précisées, les gens comprennent de quoi il s'agit. Je peux donner comme exemple St-Vincent où sur trois candidats à l'épiscopat, celui qui était de St-Vincent a été élu au premier scrutin. Ils tenaient absolument à travailler à leur propre problème d'identité nationale.

Le sénateur Robichaud: Je remarque que votre mémoire fait état des activités de votre église à Cuba. Comment cela se passe-t-il, ou plutôt comment a évolué la situation de l'Eglise à Cuba depuis la révolution?

Le rév. M. Woeller: Jusqu'à la révolution, l'Eglise épiscopale de Cuba relevait des Etats-Unis, c'est-à-dire qu'elle était administrée des Etats-Unis, avec un évêque américain. A partir de la révolution, ce régime a cessé et quelques mois plus tard un Cubain a été élu à l'épiscopat.

Les Américains continuent d'appuyer les programmes de l'Eglise épiscopale de Cuba par l'intermédiaire de Genève et du Conseil oecuménique des églises. Mais les affaires de l'Eglise de Cuba, depuis la conférence de Lambeth en 1968, ont été confiées à une commission régionale dont les membres sont l'archevêque du Canada, l'archevêque Clark, archevêque de la région des Antilles, et l'évêque de Porto Rico. Cette commission régionale administre maintenant les affaires de l'Eglise épiscopale de Cuba. Nos liens avec Cuba sont très récents. L'évêque Gonzalez, lors d'une visite au Canada en 1969, en a exprimé le désir et c'est sur son invitation que je me suis rendu à Cuba en décembre.

Je crois qu'il y a des possibilités d'activités canadiennes à Cuba, à condition de choisir le champ d'action soigneusement, avec grande discrétion. Le problème principal est de déterminer, en tenant compte de la nouvelle situation créée par la révolution, de l'identité, ce qu'on peut y faire, quel genre de ministère convient à un tel pays. C'est cela qui préoccupe le clergé national et il y travaille intensivement. Il a sollicité que nous les aidions un peu. Il y a peu de temps que nous y donnons suite, deux mois à peine.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je trouve votre exposé excellent. Ce qui m'a le plus intéressé, c'est ce que vous avez dit de l'oecuménisme et de la collaboration des différentes églises qui ont des activités aux Antilles. Je vois que la chose est très réelle, en ce qui concerne les Eglises. Quel effet cela produit-il sur ceux qui reconnaissent qu'il s'agit d'une aide?

Le rév. M. Woeller: Je pense que cela se passe probablement un peu comme au Canada. Certains ont à l'égard de l'Eglise un esprit de paroisse très accentué, une dévotion personnelle à l'Eglise. C'est leur Eglise paroissiale, qui, au niveau national, a beaucoup fait pour eux. Je parle de paroisses distinctes. Arriver à faire reconnaître que nous sommes frères en Jésus, fils de Jésus est encore un peu malaisé. Il est à remarquer que les réticences, une fois exprimées, deviennent bien moins formidables et que la collaboration, nous l'avons constaté dans bien des régions, est possible.

Par exemple, nous pensions qu'il faudrait attendre longtemps pour la formation au ministère, une collaboration étroite entre les Eglises. Cependant, à Kingston en novembre, nous avons constaté tout le contraire, l'Eglise catholique, l'Eglise méthodiste, l'Eglise de la région des Antilles et l'Eglise presbytérienne s'étant toutes déclarées très intéressées par cette question.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A ce que je comprends, ceux qu'on prépare au ministère ont l'occasion de faire certaines études ensemble, et aux mêmes endroits, surtout quand il s'agit de services sociaux.

Le rév. M. Woeller: Absolument, et même pour les matières théologiques. L'exemple le plus remarquable pour nous au Canada, est, je crois, celui de Toronto, où la *Toronto School of Theology* a démarré en septembre dernier, avec une forte participation de toutes les sectes principales. Ce n'est donc pas seulement au niveau des sciences sociales, qui est important, mais aussi pour beaucoup d'études théologiques et bibliologiques.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'étais au courant de la situation à Toronto, et je comprends que cela puisse se faire dans un pays développé comme le nôtre. Cela m'étonne que ce mouvement ait pu s'étendre dans une région relativement sous-développée comme celle des Antilles. Il est très utile.

Le rév. M. Woeller: Cela tient surtout à des raisons économiques.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je n'en doute pas, mais j'espère que nous n'allons pas verser dans le principe marxiste et dire que c'est là le facteur décisif. Néanmoins, je trouve cette initiative excellente. J'ai oublié de poser une question à l'abbé Dionne, et je pourrais peut-être la poser maintenant, monsieur le président. L'Eglise catholique célèbre-t-elle ses services dans la région dans la langue vernaculaire, au lieu du latin?

M. l'abbé Dionne: En Amérique latine, ils ont toujours été en avance à cet égard.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A mon avis, ce facteur en soi doit favoriser la collaboration. Y a-t-il là-bas des services inter-sectes, comme nous en avons ici?

Le rév. M. Woeller: Dans la plupart des pays où nous oeuvrons, la Semaine de prière pour l'unité chrétienne fournit une excellente occasion pour cela. Elle est très bien suivie.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je vous remercie vivement.

Le président: Honorables sénateurs, je le répète, j'estime que nous devons essayer de nous en tenir au principe d'accorder à chaque témoin le même laps de temps. Je vous dirai, monsieur Woeller, comme le sénateur Connolly, que nous vous sommes extrêmement reconnaissants de votre mémoire bien réfléchi et documenté.

Nous pourrions peut-être passer maintenant au témoignage de l'Eglise unie. Monsieur Legge, nous sommes très heureux de votre présence ici.

M. Garth Legge, Secrétaire associé, Board of World Missions (chargé particulièrement de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Antilles) de l'Eglise unie du Canada: Monsieur le Président, honorables sénateurs, je tiens tout d'abord à vous remercier personnellement et au nom de l'Eglise unie du Canada de votre invitation à me joindre à vous ce matin. Vous avez entamé une étude et un débat très intéressants et très importants, et c'est un honneur pour nous d'avoir l'occasion d'y prendre part avec vous.

Je dois vous présenter des excuses, n'ayant pu soumettre avant la réunion que le court mémoire que vous avez maintenant en mains. Lorsque votre

invitation est arrivée, j'étais en tournée dans la région de la mer des Antilles: Jamaïque, Costa Rica et Honduras britannique et je viens d'en revenir. Il ne m'a été possible que de consigner brièvement ce que contient le document qui vous a été remis. Je dois dire que même mes amis les plus chaleureux m'accusent de fuir vers la chaleur lorsque les âpres vents d'hiver commencent à souffler au Canada.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pourquoi pas?

M. Legge: J'essaie de justifier cette accusation chaque hiver.

Le président: Je dois dire qu'ici nous avons les mêmes velléités.

Le sénateur Haig: Mais on n'arrive pas beaucoup à y donner suite.

M. Legge: Elles sont à cultiver, honorables sénateurs.

Je crois qu'un coup d'oeil sur mon petit mémoire vous aura bien indiqué que les représentants des Eglises au Canada n'ont tenu aucun caucus avant de se présenter ici. Cela a indiscutablement l'avantage de vous faire voir immédiatement que nous voyons la question d'angles un peu différents. A cause de nos passés différents, nous voyons différemment la région des Antilles.

Comme l'indique mon mémoire, le rôle que joue l'Eglise unie du Canada aux Antilles est très restreint. Par tradition, notre Eglise a été engagée beaucoup plus en Asie et en Afrique qu'aux Antilles et en Amérique latine. J'ai acquis moi-même mon expérience en Afrique. Pourtant, nous avons eu et nous continuons d'avoir avec certains pays des Antilles, des rapports que nous estimons fructueux et qui, je dois le dire, nous ont profité autant qu'à eux. Je tiens à insister là-dessus, n'en ayant pas encore eu l'occasion. Les Antillais peuvent faire un apport considérable à la culture, au développement et à la prise de conscience de soi des Canadiens. Le rôle des Eglises aux Antilles n'a pas peu contribué à faire sentir cette influence, cet apport, dans la vie canadienne.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Bravo!

M. Legge: Comme vous le voyez, l'Eglise unie du Canada travaille avec un nombre de pays limité, et je ne m'étendrai pas longuement sur les différents points exposés dans mon mémoire. Notre personnel compte 14 personnes à la Trinité, deux à la Grenade, sept à la Jamaïque, deux à la Grande Caïman et trois à Costa Rica. Nos relations avec Panama, le Honduras britannique et Haïti sont bien moins importantes. J'aurai peut-être l'occasion d'en parler, ou peut-être voudrez-vous me poser des questions tout à l'heure.

Le personnel de l'Eglise unie du Canada comprend dans toute la région 28 personnes, dans différentes catégories, enseignants, conseillers d'étudiants, travailleurs sociaux, pasteurs de paroisses, professeurs de théologie, un agronome et un bibliothécaire. Nous cherchons actuellement, pour Haïti où nous travaillons pour l'Eglise méthodiste, un médecin, des instructeurs pour une école de métiers et un directeur commercial; pour la Jamaïque un pasteur supplémentaire et pour plusieurs pays de la région des professeurs d'écoles secondaires.

Les frais engagés par l'Eglise unie du Canada s'élèvent aux environs de 250,000 dollars canadiens par an, prélevés sur un budget annuel d'environ 3 millions de dollars du *Board of World Mission* de l'Eglise unie du Canada affecté à la collaboration avec des Eglises partout au monde.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): S'agit-il surtout de pays en voie de développement?

M. Legge: Oui, monsieur. En Afrique, par exemple, nous sommes engagés en Zambie, en Tanzanie, au Congo, à Lesotho et dans des pays de ce genre. Partout, tant aux Antilles qu'ailleurs, nous travaillons en collaboration avec d'autres Eglises de la région; des Eglises soeurs et, dans certains cas, avec des organismes laïques. L'Eglise unie de la Jamaïque et de Grande Caïman est le résultat d'une récente union des Eglises presbytérienne et congrégationaliste et de la Jamaïque. Naturellement, en tant qu'Eglise unie du Canada, nous estimons qu'il convient, autant que possible, de travailler dans les autres pays avec des Eglises unies ou sur le point de s'unir.

Si vous le permettez, honorables sénateurs, je voudrais dire quelques mots de nos relations avec l'Eglise presbytérienne de la Trinité et de la Grenade. Elles ont été entamées en 1868 par l'Eglise presbytérienne du Canada. En 1925, lorsque l'union a été réalisée, l'Eglise unie du Canada a conservé les liens avec l'Eglise presbytérienne de la Trinité et de la Grenade. Cette Eglise, fruit à

l'origine de l'oeuvre missionnaire canadienne, célébra son centenaire en 1968. Elle a ceci de particulier qu'elle a été édiflée au début par des ouvriers des Indes Orientales, engagés à long terme; on les avait transportés à l'île après l'affranchissement des esclaves, car il fallait d'autres bras dans les plantations.

A l'époque, il y a une centaine d'années, ce groupe était plutôt traité en parent pauvre à la Trinité. M. Morton, des Maritimes, a rallié ce groupe qui, au cours des ans, a formé une Eglise dont tous les membres, pourrait-on dire, à quelques exceptions près, sont originaires des Indes Orientales.

C'est sur le plan de l'enseignement qu'il a surtout contribué à la vie de la Trinité, à l'époque coloniale comme pendant la période postcoloniale. Encore aujourd'hui, on y compte 65 écoles élémentaires et primaires, ainsi que quelque six écoles secondaires, affiliées à cette Eglise.

Comme nous vivons à l'ère postcoloniale et que nous nous inspirons des principes de la coopération missionnaire, nous devons, depuis cinq ou six ans, entretenir une consultation et un dialogue en profondeur avec l'Eglise presbytérienne à la Trinité.

Quant à moi, on m'a demandé, alors que je me trouvais en Zambie, de faire une étude sur l'établissement de l'Eglise à la Trinité en 1965, à la suite de quoi j'ai entrepris mon travail actuel. Nous avons engagé des consultations avec elle. Il y a eu deux importantes réunions à la Trinité même et nous avons élaboré une nouvelle forme d'association, ce qui n'était pas facile et constitue un exploit peu ordinaire, après avoir été partenaires, mais dans une autre optique, pendant un siècle.

De par la nouvelle entente, l'Eglise unie du Canada ne recrutera plus de missionnaires. L'Eglise presbytérienne de la Trinité sera libre, évidemment, d'embaucher d'autres ouvriers canadiens, voire des membres de l'Eglise unie du Canada, qu'elle pourra puiser, à vrai dire, n'importe où si elle en a besoin et si elle croit pouvoir se permettre de les engager. Nous allons aussi éliminer graduellement les institutions sans lesquelles on n'aurait pu édifier de système scolaire.

En passant, lors du centenaire, les chefs de l'Eglise locale, dont le sénateur Neehall, ont dit avoir reçu du Canada, depuis cent ans, une somme de 20 millions (en devises de la Trinité et Tobago), ce qui représente environ 10 millions de dollars canadiens. C'est de cette dépendance économique et de cette aide financière dont on se débarrasse petit à petit.

Aux Antilles, nous entretenons aussi de très bonnes relations avec l'Eglise méthodiste des Antilles et des Amériques. Elle dessert plusieurs districts que je n'énumérerai pas. En Jamaïque, nous oeuvrons surtout avec l'Eglise méthodiste des Antilles et des Amériques, de même qu'en Haïti et au Honduras britannique, mais cela remonte à moins loin. Nous travaillons aussi en collaboration avec l'assemblée antillaise des Eglises réformées au sein de laquelle les Eglises presbytériennes des différentes îles et des territoires du bassin antillais se concertent pour mieux faire front commun dans la région.

Pour beaucoup, ce genre d'organisation confessionnelle n'est qu'un pis-aller, mais elle représente néanmoins un immense progrès dans une région comme les Antilles dont la configuration géographique favorise l'insularité et la division.

A mentionner, évidemment, le collège théologique des Eglises unies des Antilles où un certain nombre des Eglises de la région des Caraïbes dispensent une formation théologique commune à l'intention des futurs ministres des différentes Eglises. Nous nous occupons de l'entreprise depuis le début, de concert avec d'autres Eglises canadiennes et avec un bon nombre d'Eglises antillaises; à notre avis, c'est l'un des faits les plus marquants dans la région.

J'ai énuméré, monsieur le président, un certain nombre de principes sous-jacents. Je tiens à préciser, s'il en est besoin, que notre union avec les autres organismes et Eglises des Caraïbes se veut un véhicule de la pensée chrétienne — nous n'avons pas abandonné la terminologie; en d'autres termes, nous nous efforçons de leur faire connaître la vie de Jésus en nous penchant sur l'homme intégral au milieu de sa société. Nous parlons d'humaniser l'oeuvre de l'Eglise, et c'est là l'expression authentique, adaptée à l'ère moderne, de l'entreprise chrétienne et de son influence sur la vie des hommes.

Les valeurs, les états d'esprit, les objectifs sociaux font partie, évidemment, de nos préoccupations, et même si notre action — et je songe en particulier à ma propre Eglise — est minime en comparaison de ce qu'accomplit l'Eglise catholique romaine de l'abbé Dionne, il conviendra, je crois, que nous formions un front commun orienté vers un enrichissement de la vie humaine et axé sur les nations des Antilles. Mais je me hâterai d'ajouter, au crédit de ma propre Eglise, que nous insistons sur la primauté des Eglises antillaises locales et la valorisation de leur propre individualité authentique.

Nous ne pouvons parler de nos projets dans les Caraïbes, car nous n'en avons pas. Nous épaulons simplement ceux qui sont définis, établis et mis en oeuvre dans la région même. Nos services de planification n'ont pas du tout l'ampleur de ceux de nos Eglises soeurs, car ce sont les aborigènes qui, à vrai dire, font toute la planification. Si on a besoin de l'Eglise canadienne, on nous consulte, et nous répondons volontiers à cet appel à notre collaboration.

J'ai parlé du nombre limité de Canadiens. A la Trinité, par exemple, nous avons peut-être, à un moment donné, une quarantaine de travailleurs. Il n'en reste plus que 14, et le nombre continue à décroître rapidement.

Vous l'aurez constaté, honorables sénateurs, les Eglises s'accordent à dire — du moins les Eglises canadiennes représentées ici aujourd'hui — qu'on peut se passer du service missionnaire. L'Eglise unie du Canada ne pense pas encore en fonction d'un centenaire, comme l'abbé Dionne, ni en fonction d'un triennat, comme M. Woeller. Nous ne savons pas pour combien de temps encore la présence missionnaire — appelez-la comme vous voudrez — va demeurer une force viable et utile aux Antilles, mais tout indique que, jusqu'à maintenant, elle a pu jouer un certain rôle utile, et nous sommes heureux de pouvoir essayer de rendre service.

Les Eglises avec lesquelles nous oeuvrons, et à tout le moins la nôtre, mettent l'accent sur l'édification de la nation et le rôle des Eglises au sein de la nation. Nous entendons par là que les Eglises qui se sont toujours tenues à l'écart des courants de planification, de pensée et d'évolution sociales de leur pays prennent conscience aujourd'hui du fait que la foi chrétienne n'est pas une force ésotérique et désincarnée.

Voilà donc l'oeuvre que nous poursuivons aux Antilles et ailleurs. Les chrétiens et leurs chefs de file veulent donc apprendre à acquiescer de façon ferme et authentique aux projets d'expansion nationale, mais aussi développer en eux un esprit critique qui leur permettra de s'opposer à toute action qui irait à l'encontre de leur conscience.

C'est s'aventurer dans des relations toutes hérissees. L'abbé Dionne a parlé du problème en Amérique latine, mais je n'ai pas mentionné l'Amérique latine dans notre mémoire. Il est très difficile de déterminer comment jouer ce rôle en

Amérique du Sud, surtout dans les sociétés et chez les nations où à peu près 95 p. 100 de la population se tiennent en marge des centres de décision et où les maigres 5 p. 100 qui forment l'élite détiennent effectivement le pouvoir. Voilà le genre de travail auquel doivent se livrer les Eglises antillaises. Elles manifestent une tendance conservatrice, car elles sont issues des entreprises missionnaires de l'Amérique du Nord, du Royaume-Uni et de l'Europe. Au début, nous avons transmis aux Eglises les formes, les structures et les qualités que nous connaissions. Ce sont là des faits historiques, et inutile de vouloir refaire le passé. Les nouveaux chefs des Eglises antillaises ont la tâche ardue de rompre avec la tradition et de s'adapter, d'une manière créatrice aux situations nouvelles d'une époque ultra-moderne.

Je vais sauter les autres points pour dire quelques mots sur le texte de la deuxième page. Puis-je parler brièvement de l'importance du mouvement oecuménique. Je tiens à rendre un hommage bien mérité et bien sincère à l'oeuvre de l'Eglise catholique romaine, surtout en Amérique latine. Ses effets se font sentir même dans la région des Caraïbes. Notre Eglise avait suivi, avec un très vif intérêt, la conférence épiscopale de l'Amérique latine qui s'est tenue en Colombie il y a deux ans. Cette Eglise a fait un travail très utile là-bas; elle jouit d'une influence prépondérante dans toute l'Amérique latine et dans bien des régions des Antilles. On a largement et soigneusement cultivé ce que les Portugais appellent le "conscientizacao", ou l'éveil de la conscience. Nous avons pu ainsi en apprendre beaucoup sur l'influence de la présence chrétienne chez les jeunes nations des Caraïbes. De nouveau, je lui rends hommage. En outre, nous sommes abonnés, depuis le début, aux imprimés du Centre international de consultation de Mexico, dont le président, M^{gr} Ivan Illich, génie sans pareil qui réussit à se brouiller avec presque tout le monde, mais qui est néanmoins l'un des esprits créateurs de l'Amérique latine, voire de tout le territoire des Antilles. Ces centres catholiques romains nous sont d'un précieux secours et nous leur en témoignons notre reconnaissance.

A Panama, nous avons partie liée avec un projet, de façon accessoire, c'est-à-dire sur le plan financier. L'entreprise est sous la direction du père Pablo Harvey Steele des Missions étrangères de Scarborough dont il est l'une des âmes dirigeantes. On en parle au prochain article: l'Instituto Cooperativo Inter-Americano.

Il dispense une formation aux travailleurs communautaires qui viennent de partout en Amérique latine et aux Antilles pour s'y inscrire à des cours de 90 jours et ensuite retourner dans leur propre localité, équipés de certaines notions de la dynamique des groupes communautaires.

Et cela m'amène à parler de certains projets auxquels nous participons à l'heure actuelle. J'aimerais mentionner, en particulier, le collège Knox en Jamaïque, car c'est un exemple de collaboration entre une Eglise canadienne et une Eglise jamaïquaine. Il représente aussi, et j'y reviendrai, un exemple de collaboration entre une Eglise canadienne, en l'occurrence l'Eglise-Unie du Canada, et l'Agence canadienne de développement international. Le collège Knox constitue une riche expérience sur le plan de l'instruction en Jamaïque et au Grand Cayman, qui remonte, avant la fusion, à l'époque de l'Eglise presbytérienne. Le problème en Jamaïque, au dire de son très dynamique directeur, est d'adapter le système scolaire, hérité des Britanniques, au mode d'évolution propre aux Antillais. Le vieux système scolaire formait une élite intellectuelle qui répugnait toutefois à toute forme de travaux manuels et à toute question qui n'était ni intellectuelle ni commerciale. En règle générale, ces gens se contentaient de s'asseoir sur la véranda à siroter un gin et à regarder les autres travailler. C'était, en quelque sorte, la vieille caste des planteurs. Nous devons atteindre les buts que s'est fixé le système scolaire de la Jamaïque si nous voulons lui faire produire une autre classe d'hommes. On y a mis au point des méthodes très modernes d'enseignement. Lors de mon séjour là-bas, il y a une semaine ou deux, le personnel nous a fait une démonstration de jeux simulés qui ont pour but de donner aux étudiants un avant-goût des relations internationales complexes d'aujourd'hui, pour qu'ils les comprennent mieux. C'est une institution dont l'enseignement est axé sur l'avenir. Le directeur leur inculque aussi l'ardeur au service. Le sens de l'altruisme est l'un des premiers objectifs de l'enseignement au collège Knox. Par ailleurs, le collège dispose d'une ferme. On nous a demandé de trouver un gérant d'entreprise agricole et nous avons réussi à y dépêcher un éleveur de l'Alberta fort doué pour les relations humaines et très versé en matière agricole. Chaque étudiant qui s'inscrit au collège Knox accepte de suivre un programme de travail et de se faire assigner par l'école à des tâches afférentes à l'élevage des porcs ou des bestiaux, au jardinage ou à d'autres travaux du genre. Mais il doit en même

temps maintenir dans ses classes un niveau assez élevé. C'est le genre de projet où l'on nous met de temps à autre à contribution et auquel nous nous livrons de gaieté de coeur. On vous en énumère d'autres que nous n'avons pas le temps de mentionner. Nous n'avons pas le temps de parler du rôle de l'Eglise-Unie du Canada dans le domaine du développement. J'essaie de m'en tenir surtout à la région des Antilles, qui constitue l'objet spécial de votre réflexion, mais on ne peut isoler les Antilles quand il est question de développement; elles servent donc à refléter le principe général de la marche à suivre.

Nous sommes persuadés, à l'instar de nos Eglises soeurs du pays, que ce sera dans l'instruction, fonction du développement, que se situera l'un des rôles primordiaux des Eglises, sinon le plus important. Nous soutenons que les Canadiens, et les pays évolués en général, doivent entrevoir sous un nouveau jour ce que Barbara Ward appelait notre condition de planétaires. Nous le savons de façon abstraite, mais ne l'avons jamais ressenti dans le tréfonds de nos entrailles. Les critères qu'elle mentionne exigent eux-mêmes que nous considérions l'éducation dans une nouvelle perspective. A notre avis, ce sont les Eglises, la nôtre et les autres, qui sont le mieux qualifiées pour instiller chez les gens cette nouvelle vision du monde. Nous acceptons constamment cette tâche comme une obligation dans un monde où les pays nantis et les pays pauvres présentent un contraste si frappant et où, comme chacun sait, le fossé se creuse d'heure en heure. Nous savons que la tâche sera extrêmement ardue—car nous sommes une oasis dans un désert—de démontrer au monde le caractère urgent des révolutions qui nous assaillent, vu que l'aide que nous octroyons à l'expansion peut être utilisée dans des pays latino-américains dans le cadre d'un programme qui nous enrichit à leurs dépens.

Comment résoudre ce problème pour le moins épineux, tout en transformant le processus scolaire dont bénéficieront un jour les Antilles et d'autres régions du Tiers-Monde? Voilà le genre de défis que nous voulons relever.

Honorables sénateurs, on a oublié de le mentionner dans la déclaration d'introduction, mais on m'a aussi demandé de vous transmettre les voeux du Conseil canadien des Eglises. Je suis président de sa commission sur les questions internationales, et je sais que je parle au nom des autres Eglises quand je dis que le problème du développement est si crucial, si unique, si stratégique, qu'il ne

pourra être réglé par des groupes isolés, et il est impérieux d'étudier ensemble cette question si urgente et si importante. Le Conseil canadien des Eglises, au sein duquel les trois Eglises sont représentées, essaie, d'un commun effort, de donner forme à la préoccupation que j'ai mentionnée, et cherche à travailler le plus étroitement possible avec la Conférence canadienne catholique.

Les derniers points que j'ai soulevés dans ce mémoire trop bref, qui n'est qu'une espèce de résumé, ont trait au rapport entre l'Eglise-Unie du Canada et l'ACDI. Là encore, il s'agit de savoir comment ce rapport peut jouer aux Antilles. Je donne un exemple. J'ai mentionné le collège Knox à la Jamaïque. Nous avons affecté des sommes considérables au collège Knox. L'effectif actuel compte trois de nos membres, et nous avons investi près de \$75,000 dans le collège Knox, ce qui est assez considérable pour une Eglise relativement petite comme la nôtre. Sur la foi de cette collaboration et au nom du collège Knox, nous avons présenté un mémoire à l'ACDI qui a depuis versé une première subvention de \$33,000 au collège Knox, et il y a tout lieu de croire que, si tout va bien, la même subvention se répétera encore deux fois, pour un total de \$100,000. Nous croyons que ces fonds constitueront un investissement utile au nom des organismes bénévoles maintenant aidés par l'ACDI. Nous connaissons bien les avantages d'un tel programme.

On se préoccupe de façon spéciale du rôle que le Canada peut jouer pour le développement des Antilles. Mais nous n'avons pas le temps d'en parler, et ni moi ni mes collègues de l'Eglise-Unie du Canada ne prétendent, monsieur le président, connaître assez la question pour pouvoir l'aborder. Mais le Conseil canadien et notre Eglise consultent les experts en la matière. J'ai simplement dit que certaines questions étaient à l'étude. Nous aurions tort de considérer les Antilles principalement, sinon uniquement, comme producteur de matières premières. Il faut examiner de près, à notre avis, des moyens d'encourager la main-d'oeuvre et d'intensifier les industries secondaires de transformation. Nous nous penchons aussi sur l'idée de collaboration dans les programmes de planification familiale, là où ils sont devenus viables. J'ai constaté récemment à la Jamaïque qu'on avait mis sur pied un programme intensif de planification familiale, sanctionné officiellement par le gouvernement, et vous pouvez voir de grandes affiches et des annonces dans les journaux sur l'explosion de la population,

dans les Antilles et ailleurs dans le Tiers-Monde. C'est là un secteur important qu'il faut étudier de près.

On a dit qu'il fallait user d'un peu de prudence au sujet des associations militaires canadiennes aux Antilles. On a constaté qu'en Jamaïque c'était un sujet de discussion chez les gens avertis, que les forces armées canadiennes y effectuaient un deuxième ou peut-être un troisième mandat. L'image que nous projetons dans le public est très importante, tout comme les objectifs que nous nous sommes fixés.

Pour ce qui est des subventions contractées, soit des prêts sans intérêt ou à intérêt peu élevé, nous insistons particulièrement sur le fait que ce devrait être les Antillais eux-mêmes qui fixent les objectifs de leur développement, au lieu que le processus de développement ne soit envisagé dans une optique canadienne, comme un moyen d'assurer aux Canadiens des débouchés et des occasions d'investissements.

Nous ne nions pas que ce soit là des questions fondées et importantes, mais il s'agit de mettre l'accent où il faut, et notre rôle dans les Antilles, il me semble, est certes jugé par notre souci de participer sincèrement aux objectifs nationaux de développement de ces petits pays, devrais-je dire, sans défense.

On pourrait dire, pour conclure, que le gouvernement canadien et les organismes bénévoles seraient bien accueillis s'ils s'intéressaient de façon particulière aux Antilles, à un moment où la trop puissante influence américaine est devenue suspecte, et où l'influence britannique régresse, et à un moment où, dans notre propre pays, nous comptons un nombre croissant d'Antillais qui contribuent au développement de notre propre identité nationale.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Legge, de votre exposé si intéressant et si lucide. J'ai parlé à Mlle Whale, qui représente aujourd'hui l'Eglise presbytérienne du Canada, et nous avons convenu, si vous êtes d'accord, que son exposé—qui est tout aussi riche et intéressant, inutile de le préciser—pourrait être réputé avoir été lu et être versé au compte rendu de nos délibérations, plutôt que d'être lu par Mlle Whale. J'accepterais une motion dans ce sens.

Des voix: Entendu.

M^{lle} Mary Whale, secrétaire administrative des Missions étrangères, Presbyterian Womens Missionary Society: Monsieur le président et honorables sénateurs, voici le document préparé au nom de l'Eglise presbytérienne du Canada: L'Eglise presbytérienne du Canada vous est reconnaissante de la possibilité que vous lui accordez de participer aux travaux du Comité sénatorial concernant les Antilles.

Comme d'autres églises, l'Eglise presbytérienne du Canada participe depuis plusieurs années au développement des Antilles. Bien que notre Eglise se soit d'abord installée à Trinidad, nous avons dépensé en Guyane le gros de notre temps et de notre argent. Grâce au développement du United Theological Seminary, en Jamaïque, et de la Fédération des églises réformées des Antilles, devenue l'Assemblée des églises réformées des Antilles, notre champ d'action s'est élargi géographiquement.

Etant donné que l'objet de ce mémoire est d'exposer la manière dont divers organismes ont réussi à répondre à des besoins de l'homme dans les Antilles, nous ne nous attarderons pas sur les orientations de base du mouvement missionnaire chrétien.

En Guyane, où, historiquement parlant, nous avons donné notre effort le plus considérable, nous nous sommes efforcés de développer tous les aspects de la vie guyanaise. Nous souhaitons voir les Guyanais maîtres dans leur maison, prenant l'initiative de leur vie culturelle, économique et sociale.

Nous sommes arrivés en Guyane lorsque des ministres y furent invités par de grands propriétaires terriens pour enseigner aux enfants de leurs domaines. Ce premier contact permit à nos travailleurs de se trouver parmi les Antillais, et c'est depuis ce temps-là que nous oeuvrons parmi ces gens. Des écoles ont été construites, dont quelques-unes avec l'aide des planteurs, mais pour la plupart avec l'argent du Conseil des missions ou avec des sommes données par les amis des missionnaires. Comme les enseignants étaient également des ministres du culte, la salle de classe se transformait en église, de sorte que la communauté chrétienne s'est mise à grandir. Il a été construit des églises en nombre d'endroits; cependant, le lien étroit entre l'école et l'église s'est maintenu. Les missionnaires ont fondé des écoles secondaires et une école de Bible, destinée à former des pasteurs et des catéchètes féminines pour dispenser la doctrine chrétienne.

La Mission presbytérienne canadienne a créé des écoles élémentaires, sous le nom d'Ecoles presbytériennes canadiennes. Les maîtres étaient embauchés par le Conseil des missions, groupe de missionnaires relevant du Conseil canadien des missions. Cela signifiait que l'administration de

l'éducation reposait entièrement entre les mains d'un administrateur canadien, qui non seulement détenait le pouvoir d'embaucher comme celui de congédier, mais se chargeait aussi d'établir le programme des études. La formation des maîtres, dans le pays, était assez rudimentaire; les diplômés des écoles secondaires faisaient leur apprentissage en internat. A mesure qu'ils se familiarisaient avec le programme d'études, ils assumaient des charges d'enseignement. Les écoles comprenaient une ou deux grandes pièces. Il pouvait y avoir jusqu'à quatre-vingt et même cent élèves par classe.

Ce système, qui était celui des colonies britanniques, comportait des faiblesses évidentes. Toutefois, et malgré tout, l'histoire prouve qu'il a produit les chefs de file de la Guyane d'aujourd'hui. Il faut comprendre que le système que nous avons décrit était à la fois celui de l'Eglise presbytérienne et celui des autres groupes religieux.

Au fur et à mesure que le gouvernement de la Guyane est devenu indigène, l'éducation est devenue l'une des préoccupations majeures de ses dirigeants. Le gouvernement a commencé à assumer tous les frais de l'éducation par le moyen de subventions aux organismes qui administraient les écoles. On a mis l'accent sur l'établissement d'un système d'éducation qui confiait au gouvernement la formation des maîtres et l'établissement des programmes d'études. L'Eglise canadienne a assumé sa part de responsabilité à cet égard. Nous avons été heureux de l'amélioration de la formation des maîtres. Nous avons même, pour cela, fait venir au Canada deux directeurs d'écoles secondaires, qui ont étudié à l'Ontario College of Education, à Toronto, se spécialisant en administration scolaire, composition des programmes et orientation pédagogique. Peu à peu, l'idée s'est fait jour que les écoles sont mieux administrées quand l'Etat les prend toutes en charge, secondaires comme élémentaires. L'Etat s'est mis à établir ses propres écoles, et il a créé une école de formation des maîtres qui dispense une formation pédagogique plus solide. Pendant plusieurs années, la Mission a continué de garder un administrateur, qui relevait non pas du Conseil des missions, mais du ministère de l'Education. Les missionnaires canadiens ont donc travaillé en collaboration avec le gouvernement de la Guyane à l'avancement de l'éducation.

L'effort concentré que la Mission canadienne presbytérienne a fait porter sur l'éducation lui a fait reléguer au second plan la formation de ses ministres ainsi que celle des dames auxiliaires. Faut de chefs mieux formés, l'Eglise n'a pas exercé toute l'influence spirituelle qu'elle aurait dû exercer. La Mission canadienne s'est rendu compte que les personnes qui étaient appelées à devenir ministres du culte ou diaconesses devaient

pouvoir accéder à un niveau supérieur d'éducation. On a donc fermé l'école de bible, et les candidats au culte ont été envoyés au Union Theological Seminary, de Kingston, en Jamaïque. Cette mesure a eu pour effet d'étendre à une plus grande partie des Antilles l'intérêt de l'Eglise presbytérienne canadienne, et ultérieurement de l'amener à participer financièrement à l'oeuvre du séminaire, en particulier en fournissant à cette institution un membre de son personnel.

La Mission presbytérienne a continué de considérer l'éducation comme l'une de ses préoccupations premières; cependant, elle se souciait aussi d'aider les Guyanais à devenir eux-mêmes responsables de leur éducation. En conséquence, on a décidé de remettre au gouvernement la totalité du système scolaire, ce qui a été fait, à l'avantage à la fois de la Mission et du gouvernement guyanais. Donc, bien que l'Eglise canadienne ait cessé de participer directement à l'éducation en Guyane, elle n'en continue pas moins à s'y intéresser, et elle continue d'encourager les programmes de bourses d'études, pour tous les secteurs de la population.

En ce moment, nous concentrons notre effort sur la formation des chefs spirituels. Il y en a deux, actuellement, au Canada: un homme et une femme. Cette activité n'a à peu près pas cessé depuis une quinzaine d'années.

En 1957, il a été institué une Fédération consultative des églises réformées des Antilles. Elle est devenue par la suite l'Assemblée antillaise des églises réformées, qui a siégé en 1965. Son administration se trouve à la Trinité. L'Eglise canadienne a participé à l'établissement de cette Assemblée ainsi qu'au financement de son bureau. A l'heure actuelle, l'Eglise presbytérienne compte un membre du personnel de l'Assemblée antillaise, pour l'ensemble de la zone de ministère des Antilles. Il concentre son effort, actuellement, à la Trinité.

Maintenant, lorsque nous traitons avec l'Eglise presbytérienne de la Guyane, nous traitons avec une Eglise bien établie et indépendante. Le 1^{er} janvier 1968, le Conseil canadien des missions presbytériennes s'est retiré et le Consistoire de l'Eglise presbytérienne guyanaise a pris la responsabilité de la totalité du gouvernement de l'Eglise. Nous traitons maintenant d'église à église, et le Conseil des missions sert d'agent de liaison, de conseiller, entre les deux Eglises, celle de la Guyane et celle du Canada. Durant ces deux années, l'Eglise presbytérienne s'est appliquée à établir son gouvernement et à renforcer certains

secteurs de son oeuvre. L'éducation reste pour elle une préoccupation primordiale. Il s'agit maintenant de former les chrétiens à assumer leur part de responsabilité quant à la vie de l'Eglise dans la collectivité. L'une des institutions établies pour remplir cette tâche est le centre de formation des laïcs, qui se trouve juste à l'extérieur de Georgetown. Dans ce centre, hommes et femmes suivent des cours pour devenir chefs laïques dans l'Eglise et chrétiens fervents au sein de la collectivité.

Tout comme les autres groupements chrétiens, l'Eglise presbytérienne canadienne est de plus en plus consciente de ce que son rôle et sa responsabilité ne peuvent plus se confiner à la vie institutionnelle de l'Eglise. Elle est consciente de ce qu'elle doit s'intégrer dans la vie de la collectivité pour aider hommes, femmes et enfants à comprendre le sens de leur vie dans le monde où ils se trouvent. Donc, à mesure que les collectivités s'ajoutent les unes aux autres en Guyane ainsi que dans toute la région des Antilles, notre intérêt le plus profond est non seulement de voir l'Eglise s'y établir, mais de nous assurer que la collectivité en général se développe, afin que toutes ses ressources humaines et matérielles servent à améliorer la vie de chaque individu. La collectivité de Black Bush Polder, dans l'East Demerara County, en est un exemple. C'est le gouvernement qui a développé cette région pour en faire une zone où pourraient aller les gens qui abandonnent les anciennes plantations de sucre et de riz afin de s'établir sur quelques acres de terre qu'ils louent d'abord du gouvernement mais dont, éventuellement du moins, ils partagent la propriété. Ce projet s'est heurté à maints problèmes; cependant, c'est à cause de ces projets qu'il y a un espoir réel de voir ici des gens possédant un sens social très prononcé atteindre à l'indépendance économique. Nous souhaitons que les chefs chrétiens développent les ressources de la collectivité dans les domaines des loisirs et de l'étude. Notre politique consiste à favoriser toute initiative guyanaise en ces domaines du développement et à partager avec eux les frais de réalisation de leurs projets.

A cet égard, nous sommes conscients que l'un des problèmes les plus ardues de la Guyane d'aujourd'hui, et dans une certaine mesure de toute la région des Antilles, est celui des rapports raciaux entre Africains et Antillais, en particulier. L'Eglise a exprimé l'inquiétude que lui cause cette situation. Un certain travail s'est déjà accompli entre les deux principaux groupes raciaux, à l'intérieur des deux sections de l'Eglise réformée de la Guyane.

Comme nous l'avons dit, du point de vue historique, la Mission canadienne s'est d'abord penchée sur les peuples antillais. Au même moment, l'Eglise d'Ecosse établissait une mission semblable chez les Africains. Bien qu'il y ait une certaine communion entre les deux "presbytères", ils ne se sont pas encore réunis en une seule unité de gouvernement. Au niveau de l'organisation, il s'est fait un certain progrès entre jeunes gens des deux races à l'intérieur des deux Eglises presbytériennes, et les femmes ont tracé un plan d'organisme interracial.

A la lumière des témoignages déjà présentés devant le Comité sénatorial, il nous semble que l'Eglise, dans les Antilles, a des intérêts très semblables à ceux qui ont déjà été exprimés ici. Nous insistons surtout sur le développement des ressources de l'individu dans la collectivité. Cela signifie que les peuples des Antilles doivent pouvoir mettre en valeur les richesses de leurs pays et en partager les bienfaits. Notre façon d'envisager le sort des Antilles, et de la Guyane en particulier, tient à notre conviction qu'un plus grand bien-être spirituel résultera pour les gens de l'utilisation de toutes les ressources des pays dans lesquels ils vivent. Ces ressources sont d'ordre matériel; cependant il y a aussi, à l'intérieur de chaque personne, les ressources autrement plus importantes de l'intelligence et de l'âme.

Le président: Lorsqu'on posera à M. Legge des questions auxquelles vous croyez pouvoir répondre, mademoiselle Whale, n'hésitez pas à entrer dans le débat.

Mlle Whale: Monsieur le président, honorables sénateurs, puis-je souligner deux points de notre exposé. D'abord, notre Eglise vous sait gré de nous avoir permis de prendre part à la présente séance. Ensuite, j'aimerais souligner la préoccupation particulière que M. Legge a mentionnée dans la dernière partie de son exposé; nous partageons très sincèrement ces sentiments. Nous avons dit que l'Eglise canadienne elle-même, qu'elle soit protestante ou catholique, doit s'engager et se faire l'interprète, dans le pays même, de ces préoccupations. En d'autres termes, la responsabilité du développement et du travail communautaire doit être assumée, en partie, par les organisations religieuses de nos collectivités, au fur et à mesure que nous essayons d'exposer ces questions à la population du Canada.

A mon humble avis, monsieur, la présente réunion illustre parfaitement le sens de responsabilité avec lequel on doit, comme les sénateurs du

Canada, aborder les relations entre le Canada et les Antilles.

Le président: Merci beaucoup, mademoiselle Whale. Je suis ravi qu'on puisse consigner au compte rendu des propos de ce genre.

Le sénateur Bélisle: Avant de poser ma question, je dois dire combien j'ai prisé les paroles de M. Legge. J'aimerais aussi exprimer ma vive gratitude pour le travail positif et salubre que toutes les Eglises accomplissent dans ces pays. J'ai remarqué avec grande admiration combien la collaboration est réelle; j'espère seulement et je souhaite que cela continuera, voire s'intensifiera dans d'autres sphères d'activité.

Avant de passer à ma question, je signale le fait que M. Legge détient un doctorat en philosophie. Vous vous êtes montré, ce matin, un témoin si sage, prudent et éclairé que je suis disposé à considérer votre diplôme comme un doctorat en psychologie.

J'ai hésité avant de décider de poser ma question à Mlle Whale, car je craignais de recevoir une réponse partielle. Voici ma question. D'après votre expérience, monsieur Legge, les gens auxquels vous avez affaire, dans ces régions, sont-ils, pour la plupart, des laïcs? Les laïcs célibataires s'adaptent-ils plus facilement à ces endroits que les gens mariés? Si je vous demande cela, c'est que, comme nous le savons, l'Eglise catholique s'interroge encore sur le célibat du clergé. Obtenez-vous plus de succès, dans ces endroits, auprès des gens mariés que parmi les célibataires? Si Mlle Whale était mariée, c'est à elle que j'aurais posé la question.

M. Legge: Il se pourrait fort bien qu'elle soit plus objective. Je ne dirais pas que nous avons obtenu beaucoup plus de succès parmi les célibataires qu'auprès des gens mariés, ou vice versa. Ainsi, un jeune couple, qui est récemment revenu au pays, a connu un échec là-bas, alors que, en théorie, ils s'appuyaient l'un l'autre. D'un autre côté, certains célibataires travaillent dans les Antilles depuis 20 ans; ils y sont encore et font de la bonne besogne. Je ne crois pas que le succès tienne au fait du célibat ou du mariage; il dépend plutôt de la maturité émotive des intéressés. J'ajouterais que, avant d'envoyer des gens aux Antilles ou ailleurs, nous les mettons, dans la mesure du possible, à un examen psychologique assez rigoureux, de sorte que, uniquement pour des motifs de cet ordre, nous refusons parfois leur candidature. D'après notre expérience, la considération que vous avez mentionnée ne joue pas beaucoup dans nos affectations.

Le président: J'aimerais exercer ma prérogative en tant que président et demander à M^{lle} Whale, si l'on veut me le permettre, de bien vouloir donner son avis à ce sujet.

M^{lle} Whale: J'allais vous demander la permission de répondre au sénateur, car la même question a été posée à un groupe de personnes, tant célibataires que mariées, qui discutaient du service en Asie. Les aspects de maturité psychologique dont a parlé M. Legge constituaient nos principales préoccupations. Néanmoins, la personne mariée a reçu la plus haute priorité dans l'ensemble des apports fournis. Je parle en qualité de célibataire, mais la famille elle-même, épouse et enfants se trouvant sur les lieux comme membres d'une cellule fondamentale, vivant et travaillant dans un milieu étranger, représente un exemple de valeur.

Le sénateur Bélisle: Diriez-vous qu'une personne ayant la culture et la formation d'un médecin s'établit ou s'adapte plus facilement qu'un spécialiste des sciences sociales, de l'anthropologie, et le reste? Quelles ont été vos observations à ce sujet?

M. Legge: Je dirais que, d'une certaine façon, le diplômé possédant une formation supérieure est, à maints égards, en état d'infériorité lorsqu'il essaie de se définir par rapport aux gens d'une autre culture. Il a beaucoup de choses à s'enlever de l'esprit avant de pouvoir saisir une situation donnée, même s'il a des notions et des capacités qu'une autre personne ne possède pas. En Jamaïque, un de nos membres, je le répète, travaille à une entreprise agricole rattachée à une école. Sans avoir reçu une formation très poussée, il compte parmi les personnes les plus agissantes que nous ayons envoyées jusqu'ici dans les Antilles, car il a, à un degré peu commun, le don de se faire accepter des gens du peuple. A moins d'en arriver à ce résultat, nous ne faisons que transplanter ce que nous considérons comme des aptitudes spécialisées, qui peuvent fort bien, du reste, ne plus avoir aucun intérêt, une fois sorties de notre propre milieu et utilisées dans les Antilles. Tout dépend, je suppose, de l'individu. Il se trouve des personnes qui, tout en possédant une formation supérieure, ont des dons d'entregent; toutefois, elles doivent, au départ, s'enlever de l'esprit beaucoup plus de choses que les autres. D'un autre côté, nous prenons grand soin de n'envoyer, en réponse à la demande, que les personnes les plus compétentes.

Le sénateur Robichaud: Comme l'heure avance et vu que certains d'entre nous doivent assister au déjeuner offert par l'Orateur en l'honneur de visiteurs des Etats-Unis, je ne poserai qu'une question, qui sera brève. Les sénateurs ont sûrement fait grand cas des commentaires de M^{lle} Whale au sujet de la préoccupation qui anime les Canadiens travaillant au développement des Antilles. Pourriez-vous nous dire très brièvement comment on pourrait tirer meilleur parti de l'aide fournie par le gouvernement du Canada aux Antilles, notamment par l'ACDI? Comment pourrions-nous améliorer nos relations ou rendre plus efficace l'aide que nous apportons actuellement aux Antilles?

M. Legge: J'aimerais avoir la compétence voulue pour vous indiquer des méthodes en ce sens; malheureusement, je ne l'ai pas. Dans l'ensemble, je relève, au fur et à mesure de mes déplacements dans ces régions, un sentiment très répandu de satisfaction quant à la manière dont l'ACDI fonctionne aux Antilles. J'ignore dans quel degré, au juste, on peut, par l'intermédiaire de ses structures, se mettre vraiment à l'écoute des pays d'outre-mer représentés aux Antilles. Je suppose qu'il existe des rouages très efficaces à cette fin. Certes, ils sont susceptibles d'amélioration, mais je ne saurais me prononcer réellement à ce sujet.

J'ai parcouru le dépliant récent de l'ACDI, où il est question de son rôle aux Antilles, que je trouve admirable. J'ignore dans quelle mesure la région des Antilles intéresse et préoccupe particulièrement l'ACDI. Il existe sûrement des raisons de stimuler cette compréhension des Antilles.

La grande économiste catholique Barbara Ward a dit que le Canada est assez riche pour avoir de l'importance, mais assez petit pour ne pas constituer un danger. C'est poser avec lucidité la situation du Canada par rapport à celle des Antilles.

Je crains, monsieur, que je ne suis pas en mesure de vous fournir plus de précisions à ce sujet.

Le sénateur Robichaud: Je pense que vous avez déjà mentionné des points d'importance, qui nous aideront beaucoup, car nous en prendrons note.

Encore une fois, j'espère que l'ACDI et, par son intermédiaire, le gouvernement canadien vont tâcher d'améliorer, autant que possible, nos relations avec les Antilles, notamment en sensibilisant davantage la population de là-bas à l'activité du Canada et au sens que prend cette activité.

Le président: Je crois, sénateur Robichaud, que vous avez touché l'un des objectifs de base du Comité et des séances que nous tenons. Même si M. Legge ne se prétend pas un spécialiste, comme vous l'avez souligné, il a exposé dans son mémoire des faits qui illustrent parfaitement la question.

Je ne voudrais pas mettre un terme à la réunion, mais il y a déjà deux heures et demie que nous sommes ici. J'aimerais remercier sincèrement, au nom du Comité, chacun des témoins qui ont déposé ce matin. Nous avons entendu un certain nombre de personnes, Mademoiselle Whale, messieurs, mais je ne me souviens pas d'avoir assisté à une réunion de ce genre, où les échanges d'ordre intellectuel et la compréhension profonde des problèmes fondamentaux se sont exprimés avec autant de lucidité. Au nom du Comité, je vous remercie chaleureusement de vos exposés.

Parlant encore au nom du Comité, je déclare que nous avons approfondi notre compréhension,

tant des problèmes sociaux, économiques et religieux qui se posent aux Antilles que des efforts considérables déployés par des personnes dévouées comme vous dans l'intérêt de vos Eglises respectives. Je suis sûr de transmettre le sentiment de la population canadienne en vous assurant de sa reconnaissance.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'espère, monsieur le président, même si nous avons longuement interrogé le Père Dionne, ce matin, que les autres témoins ne se sentiront pas lésés. Il se trouvait que nous avons d'abord attaqué une question très vaste, de sorte que, comme on l'a dit très justement, les réponses se seraient probablement recoupées. Dans les exposés entendus ce matin, on nous a présenté une manière toute nouvelle d'aborder notre étude sur les Antilles; cela a constitué un apport des plus précieux.

La séance est levée.

... nous avons pu constater que les Antilles ont été touchées par les conséquences de la dépression mondiale, et que les ressources financières de ces îles sont limitées. Nous avons également vu que les Antilles ont souffert de la dépression mondiale, et que les ressources financières de ces îles sont limitées. Nous avons également vu que les Antilles ont souffert de la dépression mondiale, et que les ressources financières de ces îles sont limitées.

... l'Assemblée générale de l'Église catholique au Canada a tenu sa 2113e session le 20 mai 1954. Cette session a été consacrée à l'étude de la situation économique et sociale des Antilles. Le Père Dionne a présenté un rapport très intéressant sur la situation des Antilles. Le rapport a été lu par le Père Dionne, évêque de Saint-John's, Terre-Neuve. Le rapport a été lu par le Père Dionne, évêque de Saint-John's, Terre-Neuve.

APPENDICE "E"

[Texte]

MÉMOIRE
de
L'OFFICE CATHOLIQUE CANADIEN
DE L'AMÉRIQUE LATINE
présenté au
COMITÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES
DU SÉNAT DU CANADA

Ottawa, le 10 février 1970.

Gérard Dionne,
Directeur.

Déjà le Comité des Affaires Internationales du Sénat du Canada a entendu des conférenciers éminents et savants qui ont traité en profondeur les problèmes socio-économiques des îles des Caraïbes et pays avoisinants. La présentation de Monsieur Armstrong est plus qu'éloquente à brosser un tableau d'ensemble de la région étudiée.

On me demande un mémoire concernant le travail de nos missionnaires canadiens dans ces mêmes territoires: ce qu'ils font et pourquoi ils le font. J'avoue que mes connaissances sont limitées si je dois faire appel à ce que j'ai vu personnellement, n'ayant visité que Cuba, Haïti, la République Dominicaine, un peu la Jamaïque et quelques pays d'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud. Cependant notre Office est en contact fréquent avec nos Canadiens oeuvrant sur place, ce qui me permet de vous présenter ce court mais assez fidèle aperçu de notre engagement canadien comme Eglise catholique en ces endroits.

Pour plus de clarté, il me paraît opportun de mentionner de façon statistique pour chaque endroit, le nombre de Canadiens, leur statut, leurs oeuvres et leur but (cf. Annexe I). Les statistiques proviennent d'un sondage effectué en 1966 et auquel plus de la moitié des missionnaires canadiens ont répondu.

Notre plus ancienne fondation date de 1864, alors que les Frères de l'Instruction Chrétienne de Laprairie, Québec, se rendirent à Haïti: les *Filles de la Sagesse* y sont depuis 1878.

Il y a 10 ans, nous avons déjà 1,157 Canadiens au service de l'Eglise en Amérique latine dont près de la moitié aux Antilles. Actuellement, nos effectifs généraux sont de 2,115 dont 890 dans les

territoires que nous étudions ici. Je ne compte pas les laïcs qui s'offrent à nous mais que nous orientons vers des organismes gouvernementaux ou privés, comme SUCO, faute de finances et d'organisation pour les soutenir.

(1) CE QUE NOUS FAISONS

Nos missionnaires ne se croient pas seulement des prédicateurs d'une religion, mais des coopérateurs dans le développement de l'homme intégral. C'est presque toujours vers l'éducation des délaissés et le soin des malades, des pauvres, des orphelins, des vieillards que nos religieuses, nos frères et nos laïcs se sont orientés. Ce groupe équivaut actuellement à près des trois quarts de nos effectifs. Les prêtres, tant diocésains que religieux, en plus du soin des paroisses et d'oeuvres purement d'Eglise, se sont toujours manifestés les promoteurs du relèvement socio-économique. C'est d'eux surtout que sont venues les initiatives de fonder des coopératives et des caisses populaires, selon la formule du "Coady International Institute" d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, ou des Caisses Populaires et Coopératives Desjardins de Lévis, Québec. Souvent, pour ne pas dire presque toujours, c'est à cause d'eux et à travers eux que nos gouvernements, nos Eglises et nos organismes d'aide ont été renseignés et éveillés aux besoins d'assistance envers les peuples des Antilles, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud. Qu'on songe encore au mémoire d'un groupe d'Oblats et coopérants canadiens présenté récemment à Monsieur Sharp à cet effet.

Nous savons que notre effort est limité si l'on songe aux besoins. Nos limites viennent du manque de personnel qualifié, de nos finances toujours inférieures aux demandes d'aide, de nos besoins locaux ici au Canada, qui ne permettent pas de toujours faire ce que nous voudrions. Il demeure que notre collaboration actuelle en missionnaires à l'étranger s'élève à 6,000 dans le monde, avec des dépenses annuelles qui dépassent probablement les cinq millions. L'Amérique latine à elle seule draine plus de la moitié des finances, avec seulement un peu plus du tiers des volontaires.

Nous pensons l'heure venue depuis longtemps de faire un effort spécial pour ce coin du monde défavorisé, alors que s'amplifie l'intérêt des trois Amériques vers l'élaboration d'un monde plus uni. Pour nous, Catholiques canadiens, c'est un devoir particulier puisque plus du tiers de nos baptisés y vivent parfois désespérément, essayant de conserver en même temps leur culture, leur foi et leur destinée, mais incapables de réaliser leur juste ambition avec leurs ressources actuelles, tant en personnel qu'en argent.

(2) POURQUOI NOUS SOMMES AUX AN-
TILLES ET EN AMERIQUE LATINE

(A) Pourquoi nous y sommes

parce que l'Eglise a) veut être universelle; b) se sent solidaire — surtout des pauvres; c) éprouve le besoin de se répandre, de vivre. parce que l'on a été demandé a) par les chefs religieux d'Amérique latine; b) par les Papes.

parce que nous pensons qu'actuellement l'Amérique latine ne peut se suffire au plan religieux, social, culturel, économique, technique, et que nous pouvons l'aider dans tous ces domaines.

parce que notre peuple catholique sent une sympathie marquée pour l'Amérique latine et qu'il est prêt à se sacrifier pour son développement.

(B) Pourquoi notre présence doit être temporaire

parce que notre présence peut retarder la révolution sociale — espérons tranquille — du continent.

parce que le nationalisme normal, mais pas toujours réaliste, empêche notre aide d'être appréciée comme aide, et peut être vue comme colonialisme religieux ou social.

parce que venant d'Amérique du Nord, nos missionnaires sont accusés de vouloir donner une orientation nord-américaine à leur apostolat.

parce que notre concentration en certains endroits prête à des comparaisons désagréables entre notre ministère efficace, organisé, riche, et celui des Latino-Américains souvent pauvre, peu rationnel, embarrassé de bien des traditions retardataires, mais peut-être plus adapté à la mentalité locale que notre apparence froideur logique de la religion.

parce que nous considérons notre aide dans la perspective de nous rendre inutiles le plus tôt possible.

ANNEXE I

ANGUILLA

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 1 prêtre

Oeuvre: Ministère paroissial

ANTIGUA

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 3 frères

Oeuvre: Enseignement

BERMUDES

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 16
1 évêque — 7 prêtres — 8 religieuses

Oeuvres: Enseignement primaire et secondaire
Ministère paroissial

BAHAMAS

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 26
1 évêque — 9 prêtres — 12 soeurs — 4 laïcs

Oeuvres: Dispensaires ruraux
Ecoles primaires
Ministère paroissial

Quelques statistiques:

DISPENSAIRES RURAUX

Nombre: 1
Nombre de personnes soignées par année: 804
Total du personnel: 2
Personnel canadien: 1

ÉCOLES PRIMAIRES:

Nombre: 2
Nombre d'étudiants: 462
Total du personnel: 15
Personnel canadien: 6

CARRIACOU

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 2
membres du "Madonna House Apostolate"
(Institut séculier)

Oeuvre: Centre de formation pour les femmes dans les coopératives et l'artisanat.

CUBA

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 39
(21 prêtres — 18 soeurs)

Oeuvres: Ecoles primaires — Ecole d'alphabétisation des adultes
Bibliothèques — Centres récréatifs
Paroisses urbaines et rurales

Quelques statistiques:

ÉCOLES PRIMAIRES:

Nombre: 3
Nombre d'étudiants: 350
Personnel enseignant: 20
Personnel canadien: 15

ÉCOLES D'ALPHABÉTISATION DES
ADULTES

Nombre: 7

BIBLIOTHÈQUES

Nombre: 7
 Nombre de livres dans chacune des 7 bibliothèques: entre 200 et 1,000
 Personnel canadien: 7

CENTRES RÉCRÉATIFS

Nombre: 1
 Utilisé par: 100 jeunes
 Personnel canadien: 1

PAROISSES URBAINES

Nombre: 4
 Personnel canadien: 4

PAROISSES RURALES

Nombre: 27
 Personnel canadien: 16

DOMINIQUE

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 6
 4 frères — 2 laïcs

Oeuvres: Enseignement — Soins des malades

GRENADE

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 2
 membres d'institut séculier

Oeuvre: Centre d'éducation des adultes fondé par deux diplômées du "Coady International Institute" d'Antigonish: coopératives, "credit unions".

GUADELOUPE

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 21
 3 prêtres — 18 frères

Oeuvres: Ecoles primaire et secondaire
 Ecoles technique et d'agriculture
 Bibliothèque — Petit séminaire
 Maison de rééducation pour orphelins et délinquants

Quelques statistiques:

ÉCOLE PRIMAIRE

Nombre: 1 — Nombre d'étudiants: 120
 Personnel enseignant: 6 — Personnel canadien: 1

ÉCOLE SECONDAIRE

Nombre: 1 — Nombre d'étudiants: 147
 Personnel enseignant: 8 — Personnel canadien: 4

ÉCOLE TECHNIQUE

Nombre: 1 (apprentissage)
 Nombre d'étudiants: 120
 Total du personnel: 30 — Personnel canadien: 3

ÉCOLE D'AGRICULTURE

Nombre: 1 (horticulture)
 Nombre d'étudiants: 36
 Total du personnel: 4 — Personnel canadien: 1

BIBLIOTHÈQUE

Nombre: 1 — Nombre de livres: 1,000
 Personnel canadien: 1

PETIT SÉMINAIRE

Nombre: 1
 Personnel canadien: 4

MAISON DE RÉÉDUCATION

Nombre: 1 (pour orphelins et délinquants)
 Nombre d'étudiants: 275
 Total du personnel: 35 — Personnel canadien: 9

GUATEMALA

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 66
 12 prêtres — 37 soeurs

3 membres d'institut séculier — 14 laïcs

Oeuvres: Ecoles primaires et secondaires

Ecoles d'alphabétisation des adultes

Centres de distribution d'aliments

Grands et Petits séminaires

Dispensaires — Visite des familles

Ministère paroissial — Catéchèse

Ecole d'arts ménagers

Coopérative d'épargne

Quelques statistiques:

ÉCOLES PRIMAIRES

Nombre: 2 — Nombre d'étudiants: 350
 Total du personnel: 11 — Personnel canadien: 5

ÉCOLE SECONDAIRE

Nombre: 1 — Nombre d'étudiants: 60
 Personnel enseignant: 9 — Personnel canadien: 1

ÉCOLES D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Nombre: 2 — Nombre d'étudiants: 128
 Personnel enseignant: 10 — Personnel canadien: 6

CENTRE DE DISTRIBUTION D'ALIMENTS

Nombre: 1 — Nombre de bénéficiaires: 800
 Personnel canadien: 2

GRAND SÉMINAIRE

Nombre: 1
 Personnel canadien: 4

PETIT SÉMINAIRE

Nombre: 1
 Personnel canadien: 1

GUYANE

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 14
prêtres

Oeuvres: Ecoles primaires

Ministère paroissial

Quelques statistiques:

ÉCOLES PRIMAIRES

Nombre: 7

Nombre d'étudiants: 4,281

Total du personnel: 114

Personnel canadien: 6

GUYANE FRANÇAISE

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 4
religieuses

Oeuvres: Enseignement

Centre de dépistage de la lèpre

HAÏTI

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 421
1 évêque — 41 prêtres — 75 frères — 277 soeurs
15 membres d'Instituts séculiers — 12 laïcs

Oeuvres: Dispensaires ruraux et urbains

Hôpitaux privés et gouvernementaux

Ecoles primaires et secondaires

Ecoles normales — Ecoles techniques

Instituts familiaux — Ecoles d'infirmières

Ecoles commerciales — Collèges classiques

Ecoles d'alphabétisation des adultes

Postes de radio — Bibliothèques

Centres récréatifs — Centres de service social

Coopératives — Centres de distribution d'aliments

Paroisses urbaines et rurales

Ecoles de catéchèse — Noviciat

Grands et Petits séminaires

Quelques statistiques:

DISPENSAIRES RURAUX

Nombre: 21

Nombre de personnes soignées par année:
153,911

Total du personnel: 66 — Personnel canadien: 20

DISPENSAIRES URBAINS

Nombre: 3

Nombre de personnes soignées par année:
27,413

Total du personnel: 11 — Personnel canadien: 4

HÔPITAUX PRIVÉS

Nombre: 5

Nombre de patients par année: 1,758

Total du personnel: 152 — Personnel canadien: 11

HÔPITAUX GOUVERNEMENTAUX

Nombre: 2

Nombre de patients par année: 1,551

Total du personnel: 209 — Personnel canadien: 4

CENTRES RÉCRÉATIFS

Nombre: 1

Utilisé par les jeunes d'une dizaine d'institutions

Personnel canadien: 1

CENTRES DE SERVICE SOCIAL

Nombre: 3 (centre d'accueil, foyer pour jeunes filles, etc.)

Personnel canadien: 4

COOPÉRATIVE

Nombre: 1

Nombre de membres: 63

Personnel canadien: 1

CENTRES DE DISTRIBUTION D'ALIMENTS

Nombre: 7

Nombre de bénéficiaires: 2,050

Personnel canadien: 8

PAROISSES URBAINES

Nombre: 7

Personnel canadien: 32 (4 prêtres—28 soeurs)

PAROISSES RURALES

Nombre: 18

Personnel canadien: 60 (7 prêtres—53 soeurs)

ÉCOLES DE CATÉCHÈSE

Nombre: 34

Nombre d'étudiants: 2,700

Personnel enseignant: 86

Personnel canadien: 36

NOVICIATS

Nombre: 2

Personnel canadien: 8

PETITS SÉMINAIRES

Nombre: 2

Personnel canadien: 4

Nombre d'étudiants: 47

ÉCOLES PRIMAIRES

Nombre: 85

Nombre d'étudiants: 27,874

Personnel enseignant: 673

Personnel canadien: 131

ÉCOLES SECONDAIRES

Nombre: 22

Nombre d'étudiants: 1,841

Personnel enseignant: 85

Personnel canadien: 39

ÉCOLES NORMALES

Nombre: 4
 Nombre d'étudiants: 202
 Personnel enseignant: 25
 Personnel canadien: 19

ÉCOLES TECHNIQUES

Nombre: 1 (art plastique)
 Nombre d'étudiants: 30
 Total du personnel: 1
 Personnel canadien: 1

INSTITUTS FAMILIAUX

Nombre: 13
 Nombre d'étudiants: 319
 Personnel enseignant: 18
 Personnel canadien: 10

ÉCOLES D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Nombre: 5
 Nombre d'étudiants: 325
 Personnel enseignant: 21
 Personnel canadien: 4

BIBLIOTHÈQUES

Nombre: 8
 Nombre de livres: 4,420
 Personnel canadien: 6

ÉCOLES COMMERCIALES

Nombre: 2
 Nombre d'étudiants: 162
 Total du personnel: 7
 Personnel canadien: 2

COLLÈGE CLASSIQUE

Nombre: 1
 Nombre d'étudiants: 242
 Total du personnel: 14
 Personnel canadien: 7

ÉCOLES D'INFIRMIÈRES

Nombre: 1
 Nombre d'étudiants: 33
 Total du personnel: 15
 Personnel canadien: 1

HONDURAS

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 128

1 évêque — 54 prêtres — 66 soeurs
 2 membres d'Institut séculier — 5 laïcs

Oeuvres: Dispensaires ruraux et urbains
 Hôpital gouvernemental — Ecole d'infirmières-auxiliaires

Ecoles primaires et secondaires

Ecole normale — Institut familial

Ecole d'alphabétisation des adultes

Ecoles radiophoniques — Formation de moniteurs pour ces écoles

Centres récréatifs — Maison de la culture

Coopératives — Education syndicale

Centres de distribution d'aliments

Paroisses urbaines et rurales

Ecoles de catéchèse

Grands et Petits Séminaires

Sessions de formation sociale et professionnelle

Centrale de services agricoles et techniques

Orphelinat — Résidence pour étudiants

Caisse d'épargne et de crédit

Quelques statistiques:

DISPENSAIRES RURAUX

Nombre: 1
 Nombre de personnes soignées par année: 4,800
 Personnel: 5
 Personnel canadien: 5

DISPENSAIRES URBAINS

Nombre: 2
 Nombre de personnes soignées par année: 5,000
 Total du personnel: 2
 Personnel canadien: 2

HÔPITAL GOUVERNEMENTAL

Nombre: 1 — Personnel canadien: 3

ÉCOLES PRIMAIRES

Nombre: 4 — Nombre d'étudiants: 819
 Personnel enseignant: 26 — Personnel canadien: 12

ÉCOLES SECONDAIRES

Nombre: 1 — Nombre d'étudiants: 200
 Personnel enseignant: 14 — Personnel canadien: 3

ÉCOLE NORMALE

Nombre: 1 — Nombre d'étudiants: 41
 Personnel enseignant: 12 — Personnel canadien: 3

INSTITUT FAMILIAL

Nombre: 1 — Nombre d'étudiants: 14
 Personnel enseignant: 2 — Personnel canadien: 1

ÉCOLE D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Nombre: 1 — Nombre d'étudiants: 72
 Personnel enseignant: 4 — Personnel canadien: 1

ÉCOLES RADIOPHONIQUES

Nombre: 6 — Nombre d'étudiants: 6,266
 Personnel canadien: 11

CENTRES RÉCRÉATIFS

Nombre: 3 — Personnel canadien: 5

"CREDIT UNIONS" et COOPÉRATIVES

Nombre: 19
 Nombre de membres: 1,154
 Personnel canadien: 15

CENTRES DE DISTRIBUTION D'ALIMENTS

Nombre: 17
 Nombre de bénéficiaires: 93,492
 Personnel canadien: 16

PAROISSES URBAINES

Nombre 1 — Personnel canadien: 3

PAROISSES RURALES

Nombre: 10 — Personnel canadien: 30

ÉCOLES DE CATÉCHÈSE

Nombre: 9 — Nombre d'étudiants: 1,400
 Personnel canadien: 12

GRAND SÉMINAIRE

Nombre: 1 (construit par les évêques canadiens)
 Nombre d'étudiants: 26
 Personnel canadien: 10

PETITS SÉMINAIRES

Nombre: 2
 Personnel canadien: 8

CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE

Nombre: 1 (classes de cuisine, couture, hygiène)
 Nombre d'étudiants: 110
 Total du personnel: 4
 Personnel canadien: 4

MARTINIQUE

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 10
 9 prêtres — 1 frère

Oeuvres: Ministère paroissial
 Monastère
 Travail à l'évêché

NICARAGUA

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 10
 prêtres

Quelques statistiques:

PAROISSE RURALE

Nombre 1 — Personnel canadien: 2

PETIT SÉMINAIRE

Nombre: 1 — Personnel canadien: 7

PANAMA

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 1
 prêtre

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 106
 58 prêtres — 10 frères — 34 soeurs
 2 membres d'institut séculier — 2 laïcs

Oeuvres: Dispensaires urbains et ruraux

Écoles primaires et secondaires
 Écoles d'alphabétisation des adultes
 Centres de distribution d'aliments
 Paroisses urbaines et rurales
 Écoles de catéchèse — Noviciat
 École domestique
 Grand Séminaire
 Publication d'une revue

Quelques statistiques:

DISPENSAIRES URBAINS

Nombre: 5
 Nombre de personnes soignées par année: 63,200
 Total du personnel: 16
 Personnel canadien: 9

DISPENSAIRES RURAUX

Nombre: 4
 Nombre de personnes soignées par année: 10,500
 Total du personnel: 5 — Personnel canadien: 3

ÉCOLES PRIMAIRES

Nombre: 11
 Nombre d'étudiants: 5,588
 Total du personnel: 56 — Personnel canadien: 18

ÉCOLES SECONDAIRES

Nombre: 2 — Nombre d'étudiants: 137
 Personnel enseignant: 10 — Personnel canadien: 4

ÉCOLE D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Nombre: 1 (couture et art culinaire)
 Nombre d'étudiants: 10
 Total du personnel: 2 — Personnel canadien: 1

CENTRES DE DISTRIBUTION D'ALIMENTS

Nombre: 1 — Nombre de bénéficiaires: 150
 Personnel canadien: 3

PAROISSES URBAINES

Nombre: 5

PAROISSES RURALES

Nombre: 19
 Personnel canadien: 27

ÉCOLES DE CATÉCHÈSE

Nombre: 15 — Nombre d'étudiants: 53,926
 Personnel enseignant: 2,032 — Personnel canadien: 13

NOVICIAT

Nombre: 1 — Personnel canadien: 4

ÉCOLES DOMESTIQUES

Nombre: 1 — Nombre d'étudiants: 80
 Total du personnel: 83 — Personnel canadien: 1

PUBLICATION D'UNE REVUE

"Amigo del Hogar" — environ 26,000 abonnés

ST. KITTS

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 2 sœurs

Oeuvre: Enseignement

STE-LUCIE

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 3 prêtres

Oeuvre: Ministère paroissial

ST-VINCENT

Nombre de volontaires canadiens en 1970: 9 prêtres — 1 frère

Oeuvres: Ministère paroissial
Enseignement secondaire

CONTRIBUTION FINANCIERE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE CANADIENNE
AUX ANTILLES ET PAYS AVOISINANTS

(Résultats d'un sondage effectué en 1962)

Bahamas	\$17,450.04
Barbade	1,900.00
Bermudes	1,294.48
Costa Rica	144,062.50
Cuba	30,387.81
Dominique	1,600.00
Guadeloupe	16,666.00
Guatemala	30,357.86
Guyane britannique	11,713.04
Haïti	326,747.70
Honduras	489,130.12
Martinique	166.00
Nicaragua	14,953.30
République Dominicaine	99,410.00
St-Vincent	11,713.04
Trinité	1,800.00
TOTAL	\$1,199,351.89

COADY INTERNATIONAL INSTITUTE

Antigonish, Nouvelle-Ecosse

De 1960 à 1968, les évêques canadiens ont contribué en moyenne un montant annuel de \$16,000.00 pour des bourses à des étudiants latino-américains au Coady Institute.

Pour l'année 1967-68, les évêques canadiens ont donné 6 bourses en "Social Leadership" à des étudiants des Antilles et de l'Amérique Centrale. Montant: \$16,271.00.

Le "Coady International Institute" a envoyé du personnel pour promouvoir des projets d'action sociale et de développement communautaire en Amérique latine:

- a) 1 homme au Mexique pendant 2 ans;
- b) 1 homme au Honduras pendant 1 an.

APPENDICE II

MIGRATION NEWS

No 3, mai-juin 1969

COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET
L'AMÉRIQUE LATINE SUR LE PLAN
DES RESSOURCES HUMAINES

L'abbé Gérard Dionne (Ottawa)

L'an dernier, le Saint Père s'est rendu en Amérique latine, et il y a prononcé quelque vingt allocutions dans lesquelles il a livré un courageux message, affirmant que les dangers qui menacent l'Amérique latine nécessitent des mesures urgentes propres à redresser et à améliorer la situation actuelle. Certains pays de cette partie du monde font des efforts désespérés pour s'attaquer à la racine du mal.

Toutefois, cette responsabilité n'appartient pas uniquement à l'Amérique latine. Les pays plus nantis doivent organiser leurs marchés et répartir leurs devises étrangères de manière à aider les nations moins fortunées. Pour secourir les pays en voie de développement, tels ceux d'Amérique latine, on cherchera notamment à y envoyer des spécialistes du développement, laïcs ou religieux, qui formeront les dirigeants locaux et organiseront sur place des services d'assistance.

C'est pour répondre aux pressants besoins des pays d'Amérique latine en voie de développement que les Canadiens, assumant leurs responsabilités, ont fourni une contribution en ressources humaines.

Rares, peut-être, sont les Européens et les habitants d'autres continents qui connaissent l'existence de l'Office catholique canadien pour l'Amérique latine, établi depuis plusieurs années, dont le siège social se trouve à Ottawa et qui a pour but de venir en aide aux Canadiens, religieux ou laïcs, désireux de se dévouer en Amérique latine.

De fait, l'Amérique latine nous demande constamment, depuis une quinzaine d'années, des prêtres qui se chargeraient de paroisses abandonnées, des religieuses qui enseigneraient la catéchèse, des laïcs prêts à oeuvrer dans les hôpitaux et à s'occuper des enfants, des pauvres ou des lépreux. Les dirigeants, tant laïcs que religieux, réclament des techniciens et des spécialistes disposés à instruire et à former leurs futurs techniciens et spécialistes. Suivant l'exemple d'autres pays, le Canada fait l'impossible pour donner suite à ces appels.

Du fait de notre intervention, il y a, à l'heure actuelle, bon nombre de Canadiens qui travaillent en Amérique latine; à ce sujet, j'aimerais donner quelques détails sur leur lieu de travail et sur leur activité.

En 1968, à l'occasion d'un voyage en Amérique latine, j'ai pu interroger quelques évêques sur leurs besoins et leurs difficultés. Tout en manifestant leur gratitude pour l'aide reçue, ils ont fait remarquer que l'Amérique latine n'est pas une entité homogène, chaque pays, voire chaque région, présentant des différences. Il y a une similarité quant à la pauvreté et au sous-développement, mais il existe aussi des différences fondamentales d'ordre culturel et idéologique.

L'important, par conséquent, c'est l'apport de jeunes coopérants, intelligents, courageux et généreux, tant hommes que femmes, qui puissent s'adapter aux circonstances et à des milieux divers. Ces personnes fourniraient à l'Amérique latine une aide des plus précieuses.

Toutefois, l'enthousiasme et la volonté ne suffisent pas. Les candidats qui se destinent à l'Amérique latine doivent posséder, entre autres qualités, un bon équilibre psychologique et personnel, une foi vive en leur aptitude à faire face, non seulement aux changements constants et aux contrastes déroutants, mais aussi à la méfiance des gens à l'endroit des étrangers. Les coopérants doivent acquérir l'aptitude à s'assimiler à la population locale, au lieu de chercher, au départ, à transplanter là-bas leur propre mentalité et leurs vues personnelles sur la culture. En Amérique latine, il existe des valeurs d'ordre humain qu'il faut respecter, de sorte que, même s'il a besoin de développement, le continent ne veut pas que la chose lui soit imposée par les pays étrangers.

Les coopérants sont au nombre de plus de 2,000

Comme tenu des principes esquissés ci-dessus, 2,078 Canadiens s'étaient embarqués, au 1^{er} janvier 1969, pour l'Amérique latine, à destination soit de l'Amérique du Sud soit de l'Amérique Centrale, y compris les Antilles. Ce chiffre comprend les candidats venus de 32 pays et appartenant aux quatre catégories suivantes: prêtres, frères et religieuses, laïcs et instituteurs laïcs. Ces personnes sont dispersées en Amérique du Sud et en Amérique Centrale (Mexique compris) de la manière suivante:

	Prêtres	Frères et religieuses	Laïcs	Instituteurs laïques	Total
Amérique du Sud	422	657	109	38	1,226
Amérique Centrale	240	542	70	—	852
	662	1,199	179	38	2,078

J'aimerais entrer ci-après dans les détails au sujet des deux parties du vaste continent qu'est l'Amérique latine.

Amérique du Sud

Si l'on prend un à un les pays d'Amérique du Sud, on voit que les groupes les plus nombreux de Canadiens se trouvent au Pérou (409) et au Brésil (320). Suivent le Chili et la Bolivie.

Au Pérou, Canadiens, prêtres et laïcs, sont postés notamment à Lima, dans les diocèses de Chiclayo, d'Ayaviri et d'Iquitos. Ces personnes sont originaires du Québec, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et de Terre-Neuve. Parmi eux on relève 42 laïcs et 258 frères et soeurs missionnaires.

Au Brésil, c'est Sao Paulo qui compte la plupart des Canadiens, les autres se trouvant à Amazonas, à Goiás, à Maranhão, à Bahia et à Pernambuco (Recife).

Suit le tableau des affectations dans les onze pays:

Pays	Prêtres	Frères et religieuses	Instituteurs	Laïcs	Total
Argentine	17	23	—	—	40
Bolivie	46	55	3	27	131
Bésil	108	178	8	26	320
Chili	74	99	23	13	209
Colombie	11	19	1	—	31
Equateur	3	—	—	2	5
Guyanes (angl. et fr.)	12	4	—	2	18
Paraguay	9	18	—	—	27
Pérou	109	258	3	39	409
Uruguay	8	—	—	—	8
Venezuela	25	3	—	—	28
	422	657	38	109	1,226

Amérique Centrale

La répartition des Canadiens, laïcs et religieux, en Amérique Centrale présente un éventail tout aussi varié.

Parmi les îles, c'est Haïti qui tient la première place; on y relève, en effet, 406 coopérants, dont 43 seulement sont prêtres. Suit la République Dominicaine, qui compte 89 coopérants, et Cuba, qui en compte 41.

Quant à la partie continentale de l'Amérique Centrale, c'est Honduras qui reçoit le plus grand nombre de Canadiens, soit 131, laïcs ou prêtres, tandis que la Guatemala en reçoit 51.

Les Antilles, qui sont formées de neuf îles (Anguilla, Carriacou, Dominique, Grenade, Gadeloupe, Martinique, St. Kitts, Ste-Lucie et St-Vincent), offrent une gamme d'écoles et d'églises auxquelles les Canadiens apportent leur concours.

Voici le détail des chiffres concernant l'Amérique Centrale.

Pays	Prêtres	Frères et religieuses	Instituteurs	Laïcs	Total
Bahamas	10	12	—	4	26
Bermudes	8	8	—	—	16
Costa Rica	—	1	—	—	1
Cuba	22	18	—	1	41
Républ. Dominicaine	48	39	—	2	89
El Salvador	—	—	—	2	2
Guatemala	10	37	—	4	51
Haïti	43	332	—	31	406
Honduras	54	69	—	8	131
Mexique	11	3	—	—	14
Nicaragua	9	—	—	—	9
Porto-Rico	2	—	—	—	2
Antilles (angl. et fr.) (neuf îles)	23	23	—	18	64
	240	542	0	70	852

Augmentation annuelle du personnel

Comme le montre le tableau ci-dessous, il y a eu, de 1961 à ce jour, augmentation constante et régulière du nombre des Canadiens en partance pour l'Amérique latine:

Année	Total du personnel	Augmentation
Au 31 décembre 1961	1,157	
Au 31 décembre 1962	1,310	153
Au 31 décembre 1963	1,442	132
Au 31 décembre 1964	1,548	106
Au 31 décembre 1965	1,777	229
Au 31 décembre 1966	1,874	97
Au 31 décembre 1967	1,998	124
Au 31 décembre 1968	2,078	80

En moyenne, 130 Canadiens quittent chaque année le pays pour se rendre en Amérique latine et prêter leur aide aux pays en voie de développement. Il convient aussi de signaler que, parmi les prêtres, on compte sept évêques canadiens, dont deux se trouvent au Pérou et un au Brésil.

Fonctions de l'Office pour l'Amérique latine

En plus d'aider l'Église d'Amérique latine dans sa propre tâche d'évangélisation, ce programme d'assistance, s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église et s'attaquant aux problèmes engendrés par la révolution sociale, se consacre résolument à la solution des problèmes d'ordre religieux et humanitaire de l'Amérique latine. L'expansion du programme, qui est étroitement liée à l'autopromotion, embrasse tous les éléments de nature à favoriser le développement de ces pays. L'Office a pour mission de "sensibiliser les Catholiques du Canada à la gravité et à l'urgence de la situation de l'Église en Amérique latine".

L'Office est dirigé par un comité composé de cinq évêques, dont le président est M^{gr} A. Sanschagrin, autrefois missionnaire oblat au Chili et

actuellement évêque de Saint-Hyacinthe. Organisme bilingue, il n'a qu'un seul directeur pour deux départements distincts (français et anglais), chacun de ceux-ci n'ayant qu'un secrétaire. Les langues utilisées sont l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais. En général, notre personnel connaît au moins trois langues. Jusqu'ici, nous n'avons qu'une connaissance livresque du portugais.

Il est publié un Bulletin mensuel, qui contient une lettre aux lecteurs ayant trait aux problèmes touchant l'Église d'Amérique latine et à la contribution des Canadiens à cet égard, ainsi que des nouvelles sur la situation religieuse, sociale ou politique de l'Amérique latine et des renseignements généraux s'adressant à ceux qui veulent aider ou mieux connaître l'Église soeur du Sud.

Une fois par an, le Bulletin donne des statistiques sur le nombre de Canadiens postés dans les diverses parties de l'Amérique latine, en mentionnant l'adresse des diocèses ou congrégations d'origine canadienne, ainsi que le nombre de départs qui ont eu lieu au cours de l'année. Grâce à leur disposition en colonnes comparatives, ces feuilles statistiques permettent de voir rapidement le progrès accompli quant au recrutement des missionnaires. Le Bulletin est distribué, à titre gracieux, à quelque 1,700 institutions canadiennes et étrangères. Nous demandons aussi aux bénévoles laïcs d'en adresser aussi à la SUCO et autres organismes disposés à oeuvrer en dehors du Canada.

Parmi nos principales réalisations, citons la construction d'un Grand Séminaire au Honduras, — ce projet, mis en oeuvre à la demande de Rome et patronné par nos évêques canadiens, est encore administré par des prêtres canadiens — l'établissement de nombreuses institutions, collèges, séminaires, écoles, hôpitaux, dispensaires, couvents, services sociaux, paroisses, et le reste, dont la fondation et le maintien sont dus aux évêques d'Amérique latine, qui en ont fait la demande, et aux Canadiens, qui en ont pris l'initiative.

Perspectives et besoins

En dépit des véritables efforts déployés et des succès obtenus, on demande souvent aux coopérateurs étrangers s'ils sont bien accueillis en Amérique latine. Du seul fait de notre présence pour y prêcher la foi en l'avenir et le respect de l'ordre établi, n'empêchons-nous pas le progrès? Ne retardons-nous pas l'avènement de solutions décisives? Certes, la pénurie actuelle de coopérateurs et de missionnaires doit susciter l'élaboration de nouvelles méthodes; néanmoins, si les volontaires n'étaient pas là, la souffrance et la misère s'accroîtraient, l'ignorance régnerait en maîtresse et l'injustice engendrerait la révolte. Evidemment, nous retirer n'apporterait à ce problème aucune

espèce de solution. Aucune lumière n'en jaillera sur ceux à qui il revient de trouver des solutions, et personne n'aura été aidé.

Il faut préciser, toutefois, que nos laïcs et nos prêtres sont là pour collaborer. L'Amérique latine a besoin de plus d'aide qu'elle n'en reçoit en ce moment. Il faut relire l'appel lancé par les trois derniers papes si nous voulons trouver la réponse à l'"avertissement" concernant l'avenir des peuples de l'Amérique latine, dont la population constitue le tiers des catholiques baptisés et dont les appels à l'aide se font pressants.

La famille, en Amérique latine, a besoin d'être consolidée, car c'est sur elle que reposera le renouveau de l'Amérique latine. Ce continent ne pourra servir de modèle et d'exemple aux autres continents que dans la mesure où la femme y aura trouvé la place qui lui revient au foyer en tant qu'épouse et mère, où l'homme aura été éveillé à ses responsabilités d'époux et de père, où les liens du mariage chrétien auront été renforcés et où les travailleurs atteindront à un niveau de vie humain et décent grâce à d'urgentes réformes sociales.

Le président de la Commission épiscopale canadienne pour l'Amérique latine, S. E. Mgr Sanschagrin, qui analysait le texte de base de la conférence des évêques de l'Amérique latine qui s'est déroulée récemment à Medellin, en Colombie, affirmait qu'en Amérique du Sud l'opinion est partagée en deux factions, l'une qui souhaite préserver l'ordre établi, en ne permettant que le moins de changements possibles, et l'autre qui cherche à détruire l'ordre ancien par la violence pour établir un ordre nouveau, plus juste et plus humain. Entre ces deux extrêmes, l'Eglise de l'Amérique latine trouvera un heureux équilibre.

"Face au sous-développement, l'Eglise doit s'engager à fond dans la recherche du bien-être total de l'homme et des peuples de l'Amérique latine". Et le document ajoute: "Elle doit se tenir fermement aux côtés des pauvres et des déshérités, dans une attitude particulière de profond amour de l'homme. A cette fin, l'Eglise doit dénoncer l'injustice, prêcher la nécessité de la réforme des structures et collaborer à la réalisation rapide des transformations d'ensemble qui s'imposent de toute urgence. Elle doit défendre avec force et fermeté la dignité de l'homme et son droit à la liberté, facteurs indispensables de son développement total". (C.E.L.A.M.)

[Traduction]

MÉMOIRE

présenté par

l'Eglise anglicane du Canada

QUELQUES PRINCIPES À LA BASE DU PROGRAMME D'AIDE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE ANGLICANE DU CANADA

La Division du programme national et mondial de l'Eglise anglicane du Canada comprend dans son champ d'action la part de l'activité de l'Eglise que l'on appelait précédemment l'action missionnaire à l'étranger. A mesure qu'évoluent l'expérience humaine ainsi que les situations et l'intelligence des choses, les objectifs de l'Eglise à l'étranger semblent devoir s'exprimer par des orientations nouvelles. Alors qu'autrefois nous décrivions notre travail par les termes d'évangélisation, de conversion, de témoignage et de présence, nous parlons maintenant de développement et de service. Comme autrefois, la mission de l'Eglise reste fondée sur l'importance de l'autre, sur la fraternité et sur le besoin de l'amour de Dieu pour réconcilier dans l'amour tous les hommes sur toute la terre. Aujourd'hui, cependant, le principe de base semble devoir être, plutôt que d'exporter l'Eglise chrétienne à l'extérieur, que notre mission consiste à développer ce qui est déjà en place et qui peut servir aussi bien les personnes qui sont dans l'Eglise et celles qui n'y sont pas. A cette fin, nous devons définir nos buts, choisir nos moyens, établir des priorités et tracer notre programme.

Quatre notions importantes s'imposent:

D'abord, il est urgent que les projets entrepris dans les pays étrangers contribuent au développement des initiatives locales par l'utilisation des ressources locales, soit humaines, soit matérielles, afin que le produit fini, indigène et local, ne soit plus, comme jadis, une simple excroissance d'une culture étrangère. Le personnel que nous entretenons à l'extérieur doit donc s'employer surtout à former la population du pays et l'aider à s'organiser afin qu'elle soit en mesure, le plus tôt possible, de remplacer les Canadiens. De même, les sommes que nous donnons doivent être employées à constituer l'Eglise locale grâce à des programmes de formation et à lancer des expériences ou créer des ressources.

Deuxièmement: Il y a nécessité d'un dialogue constant entre nous et l'Eglise vers laquelle nous acheminons personnel et argent. Pour réussir un tant soit peu, nous devons savoir écouter les gens à qui nous nous adressons. Nous devons apprendre à élaborer les projets avec eux, et non pas à leur place. A cette fin, nous devons leur parler, et cela

chez eux, et avec eux étudier nos projets et les évaluer. Nous devons tout mettre en oeuvre pour ne pas succomber à la pire des tentations, celle d'exporter et d'imposer des idées préconçues concernant le développement.

Troisièmement: Des deux principes déjà énoncés découle celui-ci: la nécessité d'une planification intelligente tenant compte de l'envergure des projets. Nous n'excluons pas un projet modeste, de nature expérimentale, si nous prévoyons qu'il y a des chances de le développer sur une plus grande échelle dans l'avenir. Nous nous efforçons, cependant, de concentrer nos efforts sur ce qui promet d'être le plus utile. Nous donnerons notre préférence à un projet d'envergure provinciale plutôt que diocésaine, et diocésaine plutôt que paroissiale.

Quatrièmement: Le principe d'oecuménisme, qui découle lui aussi de ce qui précède. Chaque fois que la chose est possible, nous devons consulter les autres communions chrétiennes, les gouvernements et les organismes laïques, et agir de concert avec eux. Nous voulons à la fois éviter les doubles emplois et assurer la meilleure utilisation possible de nos ressources combinées.

Notre activité dans les Antilles remonte à 1965, et comprenait jusqu'en 1969 la plupart des pays et territoires de la province religieuse des Antilles: la Jamaïque, Antigua, Saint-Martin, la Barbade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Trinidad et le Honduras britannique, en Amérique centrale, ainsi que la Guyane, en Amérique du Sud. Depuis 1969, nous coopérons directement avec l'Eglise épiscopaliennne de Cuba. En 1945, notre budget pour les Antilles s'élevait à \$7,500; aujourd'hui, il approche les \$100,000.

Notre programme comprend six schémas de travail:

1. La planification:

L'Eglise anglicane du Canada fournit des fonds et des conseillers pour venir en aide à la province religieuse des Antilles, c'est-à-dire

- a) améliorer la formation du clergé avant et après l'ordination, ainsi que celle des lecteurs laïques, c'est-à-dire apporter fonds et conseillers aux consultations provinciales et antillaises de caractère oecuménique sur l'avenir du ministère, qui ont eu lieu à Kingston (Jamaïque), en novembre 1969;
- b) établir dans les divers diocèses des régimes de retraite du clergé qui soient parallèles et plus équitables, afin d'atténuer certaines situations pénibles et de faciliter la mise en place d'une politique régionale. Exemple: la consultation provinciale sur les pensions de retraite, qui s'est tenue à Trinidad en novembre 1969;
- c) faciliter la planification des projets à l'échelle provinciale. Exemple: les fonds ser-

vant aux réunions du synode provincial et de ses comités.

2. La formation du personnel:

Cette formation se poursuit à trois niveaux:

- a) Formation préparatoire à l'ordination d'Antillais. On fournit des fonds pour les étudiants antillais qui se préparent au service de l'Eglise au collège United Theologica, de Kingston, en Jamaïque, et au collège Jamaica and Codrington, dans la Barbade.
- b) Formation supérieure du clergé et du laïc antillais. On accorde, sur recommandation, des bourses pour études universitaires aux Antilles, au Canada ou au Royaume-Uni, par exemple à des étudiants du Social Welfare Centre de l'Université des Antilles à Kingston, et à des étudiants des universités canadiennes.
- c) Stages pratiques brefs, assurés par le personnel canadien travaillant avec les Antillais dans leur milieu propre, avec le concours de spécialistes et de services assurant la continuité, surtout dans les domaines du ministère paroissial et du ministère par équipes, de l'animation sociale, de l'aide à la jeunesse, du développement agricole et des coopératives. Exemple: le British Honduras New Capital Team, les dirigeants locaux du Conseil de développement coopératif d'Antigua, les jeunes chefs diocésains de Guyane et de Jamaïque, et le projet de formation du clergé de l'Eglise épiscopaliennne de Cuba.

3. Les consultations diocésaines:

L'Eglise anglicane offre à chacun des huit diocèses de la province religieuse des Antilles et à l'Eglise épiscopaliennne de Cuba les services de son secrétariat régional et de tout son personnel national pour aider à l'élaboration et au développement des projets diocésains, y compris quelques projets qui pourraient éventuellement répondre aux conditions de l'aide canadienne. Exemples: Le Diocesan Youth Program des Iles du Vent, la formation des chefs pour le Conseil des églises du Honduras britannique, l'aide diocésaine aux jeunes en Jamaïque et la formation du clergé à Cuba.

4. Le personnel canadien

A la demande de la province religieuse des Antilles, l'Eglise anglicane du Canada recrute, choisit et forme du personnel canadien et l'envoie en service pour une période de trois ans. Les frais de soutien de ce personnel sont partagés. Dans cette vie active, les Canadiens touchent le même salaire et les mêmes indemnités que leurs collègues antillais. La différence entre la somme qu'ils touchent et le salaire canadien est retenue au Canada jusqu'à la fin de leur séjour. Dans tous les cas, ce personnel travaille soit au développement, soit à

la formation du clergé, et doit se trouver, dans les trois années du service, des remplaçants indigènes. Ceux-ci se voient offrir des bourses de perfectionnement par l'Eglise anglicane du Canada. Exemples: les directeurs de la formation des chefs de la jeunesse en Guyane, Jamaïque et à Saint-Vincent, les programmes d'animation sociale d'Antigua, et le directeur de l'enseignement chrétien à Antigua.

5. Les projets subventionnés:

Des projets d'origine locale qui supposent, au niveau de leur réalisation, une certaine mesure de développement et de formation, reçoivent une aide financière. Exemple: la formation à la radiodiffusion, en Guyane.

6. Les stages d'études et de travail à l'étranger pour étudiants canadiens:

L'Eglise anglicane du Canada offre des stages de travail dans diverses régions des Antilles. Des groupes de six à dix Canadiens prennent part à des programmes d'animation sociale, par exemple à des classes d'été de récréation et d'étude, à des camps de jeunes et d'adolescents, ainsi qu'à des programmes d'assistance sociale.

Chaque été, environ trente-cinq Canadiens vont aux Antilles, au Honduras britannique par exemple, ou en Jamaïque, à Antigua, à Nevis, à Saint-Vincent, en Guyane.

Ce programme a sa contrepartie. Un nombre correspondant d'Antillais viennent chaque été au Canada afin de participer à des programmes semblables avec leurs homologues canadiens.

Il y a tant de choses à faire; les besoins sont immenses, et dans notre monde en explosion le facteur temps semble devoir jouer un rôle décisif.

Le révérend David J. Woeller
Secrétaire régional
pour les Antilles et l'Amérique latine
Eglise anglicane du Canada

Le 10 février 1970

MÉMOIRE DU CONSEIL DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DE L'ÉGLISE UNIE DU CANADA

Par Garth Legge,
Secrétaire associé du Conseil

LES ANTILLES: VUE GÉNÉRALE

1. Pays: (Personnel et engagement financier)

Trinité, 14; Grenade, 2; Jamaïque, 7;
Grande-Caïman, 2; Costa Rica, 3; Panama;
Honduras britannique; Haïti.

2. Personnel:

Nombre total de missionnaires de l'Eglise unie du Canada actuellement en poste dans la région: 28 (voir ci-dessus).

Catégories: des professeurs d'écoles secondaires, des conseillers auprès des étudiants, un travailleur social, des ministres paroissiaux, un gérant de ferme, des professeurs de théologie, un bibliothécaire.

Personnel supplémentaire en voie de recrutement: un docteur en médecine pour Haïti, des instructeurs d'écoles de métiers, un gérant d'affaires, un ministre, des professeurs d'écoles secondaires.

3. Finances: Budget annuel moyen, salaires et projets: 250,000 dollars canadiens.

4. Eglises antillaises et principaux organismes en relations avec l'Eglise unie du Canada:

Eglise unie de la Jamaïque et de la Grande-Caïman.

Eglise presbytérienne de la Trinité et de Grenade.

Eglise méthodiste des Antilles et des Amériques.

Assemblée antillaise des églises réformées.

United Theological College of the West Indies, Mona, Jamaïque.

5. Quelques principes fondamentaux:

a) Véhicule de la mission du christianisme: transmettre le témoignage de l'amour du Christ par une grande préoccupation de l'homme tout entier dans la société: humanisation.

b) Prédominance des églises locales antillaises et de leur personnalité propre; initiatives antillaises; restreindre la présence canadienne.

c) Accentuation de l'idée d'une nation à construire, et rôle de l'Eglise dans cette optique.

d) Apport, sur demande, de personnel stratégique.

e) Apport d'argent pour permettre la mise sur pied de nouveaux ministères, et réduction des subventions institutionnelles.

f) Souci de réciprocité entre le Canada et les Antilles (programmes de bourses d'études supérieures, ministres et laïcs antillais au Canada).

g) Importance décisive de l'esprit œcuménique, union dans l'Eglise, SCM à la Trinité.

6. Rôle du développement:

a) Projets en cours:

Knox College, Jamaïque

Opération Amitié, Jamaïque.

Instituto Cooperativo Inter-Americano, Panama.

Wesley College, Honduras britannique.

Christ College, Trinity.

San Pedro de Macoris, République Dominicaine.

b) Relevés, consultations avec les Eglises antillaises sur les problèmes urgents:

—exode des chefs vers l'Amérique du Nord—
rejet de la terre natale (passé d'esclavage et de sujétion)

—conséquences socio-économiques de la mécanisation, par exemple dans les industries d'entretien

—clivages suivant la race, la couleur, le niveau social

—morcellement et insularité imposés par la géographie antillaise, et moyens de réaliser une certaine cohésion antillaise.

c) Les Eglises: au Canada, enseignement du développement en appuyant davantage sur une nouvelle compréhension et une nouvelle attitude envers le tiers monde; développer une mentalité d'union dans la grande famille humaine; promouvoir la justice sociale dans les sociétés du tiers monde ainsi que dans les structures du commerce international; éviter la solution de la charité, qui habitue à la dépendance; fardeau du service des dettes de développement.

Programme de développement du Conseil canadien des églises, en collaboration avec la Conférence catholique canadienne; Coalition pour le développement.

d) L'Eglise unie du Canada et l'ACDI.

Secrétaire régional: relations personnelles avec les délégués de l'ACDI et du SUCO à l'occasion de fréquentes tournées antillaises.

Subventions de l'ACDI aux fins de participation aux projets de développement du SUCO: Knox (Jamaïque).

Dialogue avec l'ACDI et éveil des gens au rôle de l'ACDI dans le développement.

Préoccupation particulière: le rôle du Canada dans le développement des Antilles.

Ne pas voir dans les Antilles une simple source de matières premières; favoriser plutôt l'établissement d'industries secondaires de transformation propres à créer des emplois en grand nombre.

Collaboration aux programmes de planification familiale.

Circonspection quant à tout engagement militaire du Canada aux Antilles.

Moins d'aide conditionnelle; davantage de prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt.

Viser d'abord au développement propre des pays des Antilles plutôt que de rechercher pour le Canada des marchés et des possibilités d'investissements.

Souhaiter qu'une attention particulière soit portée aux Antilles.

MÉMOIRE DE L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE DU CANADA AU

Comité sénatorial permanent
des Affaires étrangères,
concernant

LA RÉGION DES ANTILLES

PAR: Mlle Mary E. Whale, secrétaire administratif des missions étrangères de l'Eglise presbytérienne du Canada.

L'Eglise presbytérienne du Canada vous est reconnaissante de la possibilité que vous lui accordez de participer aux travaux du Comité sénatorial concernant les Antilles.

Comme d'autres églises, l'Eglise presbytérienne du Canada participe depuis plusieurs années au développement des Antilles. Bien que notre Eglise se soit d'abord installée à Trinidad, nous avons dépensé en Guyane le gros de notre temps et de notre argent. Grâce au développement du United Theological Seminary, en Jamaïque, et de la Fédération des églises réformées des Antilles, devenue l'Assemblée des églises réformées des Antilles, notre champ d'action s'est élargi géographiquement.

Etant donné que l'objet de ce mémoire est d'exposer la manière dont divers organismes ont réussi à répondre à des besoins de l'homme dans les Antilles, nous ne nous attarderons pas sur les orientations de base du mouvement missionnaire chrétien.

En Guyane, où, historiquement parlant, nous avons donné notre effort le plus considérable, nous nous sommes efforcés de développer tous les aspects de la vie guyanaise. Nous souhaitons voir les Guyanais maîtres dans leur maison, prenant l'initiative de leur vie culturelle, économique et sociale.

Nous sommes arrivés en Guyane lorsque des ministres y furent invités par de grands propriétaires terriens pour enseigner aux enfants de leurs domaines. Ce premier contact permit à nos travailleurs de se trouver parmi les Antillais, et c'est depuis ce temps-là que nous oeuvrons parmi ces gens. Des écoles ont été construites, dont quelques-unes avec l'aide des planteurs, mais pour la plupart avec l'argent du Conseil des missions ou avec des sommes données, par les amis des missionnaires. Comme les enseignants étaient également des ministres du culte, la salle de classe se transformait en église, de sorte que la communauté chrétienne s'est mise à grandir. Il a été construit des églises en nombre d'endroits; cependant, le lien étroit entre l'école et l'église s'est maintenu. Les missionnaires ont fondé des écoles secondaires et une école de Bible, destinée à former des pasteurs et des

catéchètes féminines pour dispenser la doctrine chrétienne.

La Mission presbytérienne canadienne a créé des écoles élémentaires, sous le nom d'Écoles presbytériennes canadiennes. Les maîtres étaient embauchés par le Conseil des missions, groupe de missionnaires relevant du Conseil canadien des missions. Cela signifiait que l'administration de l'éducation reposait entièrement entre les mains d'un administrateur canadien, qui non seulement détenait le pouvoir d'embaucher comme celui de congédier, mais se chargeait aussi d'établir le programme des études. La formation des maîtres, dans le pays, était assez rudimentaire; les diplômés des écoles secondaires faisaient leur apprentissage en internat. A mesure qu'ils se familiarisaient avec le programme d'études, ils assumaient des charges d'enseignement. Les écoles comprenaient une ou deux grandes pièces. Il pouvait y avoir jusqu'à quatre-vingts et même cent élèves par classe.

Ce système, qui était celui des colonies britanniques, comportait des faiblesses évidentes. Toutefois, et malgré tout, l'histoire prouve qu'il a produit les chefs de file de la Guyane d'aujourd'hui. Il faut comprendre que le système que nous avons décrit était à la fois celui de l'Église presbytérienne et celui des autres groupes religieux.

Au fur et à mesure que le gouvernement de la Guyane est devenu indigène, l'éducation est devenue l'une des préoccupations majeures de ses dirigeants. Le gouvernement a commencé à assumer tous les frais de l'éducation par le moyen de subventions aux organismes qui administraient les écoles. On a mis l'accent sur l'établissement d'un système d'éducation qui confiait au gouvernement la formation des maîtres et l'établissement des programmes d'études. L'Église canadienne a assumé sa part de responsabilité à cet égard. Nous avons été heureux de l'amélioration de la formation des maîtres. Nous avons même, pour cela, fait venir au Canada deux directeurs d'écoles secondaires, qui ont étudié à l'Ontario College of Education, à Toronto, se spécialisant en administration scolaire, composition des programmes et orientation pédagogique. Peu à peu, l'idée s'est fait jour que les écoles sont mieux administrées quand l'État les prend toutes en charge, secondaires comme élémentaires. L'État s'est mis à établir ses propres écoles, et il a créé une école de formation des maîtres qui dispense une formation pédagogique plus solide. Pendant plusieurs années, la Mission a continué de garder un administrateur, qui relevait non pas du Conseil des missions, mais du ministère de l'Éducation. Les missionnaires canadiens ont donc travaillé en collaboration avec le gouvernement de la Guyane à l'avancement de l'éducation.

L'effort concentré que la Mission canadienne presbytérienne a fait porter sur l'éducation lui a

fait reléguer au second plan la formation de ses ministres ainsi que celle des dames auxiliaires. Faute de chefs mieux formés, l'Église n'a pas exercé toute l'influence spirituelle qu'elle aurait dû exercer. La Mission canadienne s'est rendu compte que les personnes qui étaient appelées à devenir ministres du culte ou diaconesses devaient pouvoir accéder à un niveau supérieur d'éducation. On a donc fermé l'école de bible, et les candidats au culte ont été envoyés au Union Theological Seminary, de Kingston, en Jamaïque. Cette mesure a eu pour effet d'étendre à une plus grande partie des Antilles l'intérêt de l'Église presbytérienne canadienne, et ultérieurement de l'amener à participer financièrement à l'oeuvre du séminaire, en particulier en fournissant à cette institution un membre de son personnel.

La Mission presbytérienne a continué de considérer l'éducation comme l'une de ses préoccupations premières; cependant, elle se souciait aussi d'aider les Guyanais à devenir eux-mêmes responsables de leur éducation. En conséquence, on a décidé de remettre au gouvernement la totalité du système scolaire, ce qui a été fait, à l'avantage à la fois de la Mission et du gouvernement guyanais. Donc, bien que l'Église canadienne ait cessé de participer directement à l'éducation en Guyane, elle n'en continue pas moins à s'y intéresser, et elle continue d'encourager les programmes de bourses d'études, pour tous les secteurs de la population.

En ce moment, nous concentrons notre effort sur la formation des chefs spirituels. Il y en a deux, actuellement, au Canada: un homme et une femme. Cette activité n'a à peu près pas cessé depuis une quinzaine d'années.

En 1957, il a été institué une Fédération consultative des églises réformées des Antilles. Elle est devenue par la suite l'Assemblée antillaise des églises réformées, qui a siégé en 1965. Son administration se trouve à Trinidad. L'Église canadienne a participé à l'établissement de cette Assemblée ainsi qu'au financement de son bureau. A l'heure actuelle, l'Église presbytérienne compte un membre du personnel de l'Assemblée antillaise, pour l'ensemble de la zone de ministère des Antilles. Il concentre son effort, actuellement, à Trinidad.

Maintenant, lorsque nous traitons avec l'Église presbytérienne de la Guyane, nous traitons avec une Église bien établie et indépendante. Le 1^{er} janvier 1968, le Conseil canadien des missions presbytériennes s'est retiré et le Consistoire de l'Église presbytérienne guyanaise a pris la responsabilité de la totalité du gouvernement de l'Église. Nous traitons maintenant d'église à église, et le Conseil des missions sert d'agent de liaison, de conseiller, entre les deux Églises, celle de la Guyane et celle du Canada. Durant ces deux années,

l'Eglise presbytérienne s'est appliquée à établir son gouvernement et à renforcer certains secteurs de son oeuvre. L'éducation reste pour elle une préoccupation primordiale. Il s'agit maintenant de former les chrétiens à assumer leur part de responsabilité quant à la vie de l'Eglise dans la collectivité. L'une des institutions établies pour remplir cette tâche est le centre de formation des laïcs, qui se trouve juste à l'extérieur de Georgetown. Dans ce centre, hommes et femmes suivent des cours pour devenir chefs laïques dans l'Eglise et chrétiens fervents au sein de la collectivité.

Tout comme les autres groupements chrétiens, l'Eglise presbytérienne canadienne est de plus en plus consciente de ce que son rôle et sa responsabilité ne peuvent plus se confiner à la vie institutionnelle de l'Eglise. Elle est consciente de ce qu'elle doit s'intégrer dans la vie de la collectivité pour aider hommes, femmes et enfants à comprendre le sens de leur vie dans le monde où ils se trouvent. Donc, à mesure que les collectivités s'ajoutent les unes aux autres en Guyane ainsi que dans toute la région des Antilles, notre intérêt le plus profond est non seulement de voir l'Eglise s'y établir, mais de nous assurer que la collectivité en général se développe, afin que toutes ses ressources humaines et matérielles servent à améliorer la vie de chaque individu. La collectivité de Black Bush Polder, dans l'East Demerara County, en est un exemple. C'est le gouvernement qui a développé cette région pour en faire une zone où pourraient aller les gens qui abandonnent les anciennes plantations de sucre et de riz afin de s'établir sur quelques acres de terre qu'ils louent d'abord du gouvernement mais dont, éventuellement du moins, ils partagent la propriété. Ce projet s'est heurté à maints problèmes; cependant, c'est à cause de ces projets qu'il y a un espoir réel de voir ici des gens possédant un sens social très prononcé atteindre à l'indépendance économique. Nous souhaitons que les chefs chrétiens développent les ressources de la collectivité dans les domaines des loisirs et de l'étude. Notre politique consiste à favoriser toute

initiative guyanaise en ces domaines du développement et à partager avec eux les frais de réalisation de leurs projets.

A cet égard, nous sommes conscients que l'un des problèmes les plus ardues de la Guyane d'aujourd'hui, et dans une certaine mesure de toute la région des Antilles, est celui des rapports raciaux entre Africains et Antillais, en particulier. L'Eglise a exprimé l'inquiétude que lui cause cette situation. Un certain travail s'est déjà accompli entre les deux principaux groupes raciaux, à l'intérieur des deux sections de l'Eglise réformée de la Guyane. Comme nous l'avons dit, du point de vue historique, la Mission canadienne s'est d'abord penchée sur les peuples antillais. Au même moment, l'Eglise d'Ecosse établissait une mission semblable chez les Africains. Bien qu'il y ait une certaine communion entre les deux "presbytères", ils ne se sont pas encore réunis en une seule unité de gouvernement. Au niveau de l'organisation, il s'est fait un certain progrès entre jeunes gens des deux races à l'intérieur des deux Eglises presbytériennes, et les femmes ont tracé un plan d'organisme interracial.

Nous insistons sur ce qui suit:

A la lumière des témoignages déjà présentés devant le Comité sénatorial, il nous semble que l'Eglise, dans les Antilles, a des intérêts très semblables à ceux qui ont déjà été exprimés ici. Nous insistons surtout sur le développement des ressources de l'individu dans la collectivité. Cela signifie que les peuples des Antilles doivent pouvoir mettre en valeur les richesses de leurs pays et en partager les bienfaits. Notre façon d'envisager le sort des Antilles, et de la Guyane en particulier, tient à notre conviction qu'un plus grand bien-être spirituel résultera pour les gens de l'utilisation de toutes les ressources des pays dans lesquels ils vivent. Ces ressources sont d'ordre matériel; cependant il y a aussi, à l'intérieur de chaque personne, les ressources autrement plus importantes de l'intelligence et de l'âme.



ORDRE DU JOUR
Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 6

SÉANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 1970

Concernant:

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

La Société "Resources Management Consultants": M. W.M. Kudryk, associé de gestion; et M. L.G. Wynnyckyj, associé — tous les deux de Toronto, Ontario.

L'Église protestante s'est appuyée à l'origine sur l'initiative guyanaise en ces domaines du développement économique et à effectuer certains travaux de terrain et à partager avec eux les frais de réalisation de son œuvre. L'adhésion de cette Église aux projets de développement économique a été un acte primordial. Il est à noter que les chrétiens à assumer leur part de responsabilité dans ce travail ont été les plus conscients que l'on ait trouvés quant à la vie de l'Église dans la Guyane. Les protestants les plus actifs de la Guyane d'aujourd'hui et dans une certaine mesure de toute la région des Antilles, est celui des rapports raciaux trouve dans l'extérieur de Georgetown. Dans ce contexte, les Églises protestantes, en particulier, l'Église méthodiste, ont été les plus actives à l'intérieur de la Guyane. Le travail a été accompli entre les deux sections de l'Église réformée de la Guyane.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Air

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Belisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

SEANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 1970

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

La Société "Resources Management Consultants": M. W.M. Kudryk, associé de gestion; et M. L.G. Wynne, associé — tous les deux de Toronto, Ontario.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caraïbe et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

La motion mise, aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin.

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion mise, aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable

sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connally (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion mise, aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 19 février 1970
(7)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures.

Présidents: Les honorables sénateurs Aird (président), Cameron, Carter, Grosart, Laird, Macnaughton, McLean, Pearson, Robichaud et Yuzyk—(10).

Présent, sans être membre du Comité: L'honorable sénateur Thompson—(1).

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint de recherche attaché au Comité.

Le Comité poursuit son étude sur la région des Antilles.

Le président (le sénateur Aird) présente les témoins suivants:

Représentants de la société Resources Management Consultants:

M. W. M. Kudryk, associé de gestion, et
M. L. G. Wynnyckyj, associé.

Les témoins reçoivent des remerciements pour leur coopération.

A midi 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

E. W. Innes

E. W. Jones
Le vice-président du Comité

VILLEGIÉ:

A l'âge de 32 ans le Comité a nommé jusqu'à nouvelle convocation du président
des délégués recevant des remerciements pour leur coopération.

M. G. W. Wilson, associé.

M. W. M. Kelly, associé de l'équipe et

représentant de la société Keweenaw Management Company.

Le président (le secrétaire) a nommé les délégués suivants:

Le Comité honore son étude sur la région des Amérindiens.

Aussi présent, M. Bernard Wood, associé de l'équipe au Comité.

Président, ainsi que les membres du Comité: L. Honorable sénateur Thompson—(1)

Stewart, L. H. McLaughlin, McGee, Peterson, Richardson et Taylor—(10)

Président. Les honorables sénateurs Van (Président), Carter, Carter,

sénateurs représentant des affaires étrangères se tenant aujourd'hui à 11 heures.

Comité honore le président et le président et a l'honneur de convocation le comité

Le effort du Sénat

(1)

Le Sénat le Sénat 1930

Senateur sénateur Connally (Ottawa-Ottawa)
Liste sur la liste des sénateurs
des affaires étrangères.
PROCES-VERBAUX

LE SÉNAT

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 19 février 1970

Le comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures.

Sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, il est déjà onze heures passées et je vois que nous avons quorum. Je déclare donc la séance ouverte, le Comité étant normalement en mesure d'entreprendre ses travaux.

Lors de nos séances précédentes, nous nous sommes souvent préoccupés de l'accélération du progrès économique aux Antilles, et nous avons souligné la nécessité de pousser la commercialisation des exportations antillaises, ainsi que la nécessité plus générale d'accentuer la compétence en matière de gestion.

Les témoins que nous entendrons aujourd'hui sont éminemment qualifiés pour parler de ces sujets. Je crois que vous leur avez tous été présentés. A ma droite, voici M. Kudryk; à sa droite, M. Wynnykyj. Il m'intéresse particulièrement de constater que ces deux messieurs sont bien connus du sénateur Yuzyk; aussi, étant donné les discours de premier ordre que celui-ci a prononcés, ces jours derniers, notamment au sujet de la troisième puissance ou troisième groupe ethnique important que compte le Canada, je crois qu'il est très heureux que nous ayons parmi nous aujourd'hui deux personnes de descendance ukrainienne. Vous avez tous reçu des notices biographiques sur MM. Kudryk et Wynnykyj; vous savez donc qu'ils sont, tous deux, des conseillers commerciaux de grande expérience. Le Comité a particulièrement hâte, il va sans dire, de connaître les impressions qu'ils ont remportées de leur mission à Sainte-Lucie.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de ce travail. Ces spécialistes ont non seulement étudié les possibilités d'amélioration de l'industrie de la banane à Sainte-Lucie, mais aussi mis en oeuvre les recommandations de l'étude qui a porté sur la gestion. A mon sens, il y a là un point de première importance: la mise en oeuvre de ces recommandations. En raison de leurs réalisations pratiques,

manifestement très fructueuses, en tant que spécialistes de la gestion aux Antilles, nos témoins exposeront des vues d'un intérêt tout particulier. Sauf erreur et d'après leur mémoire, les travaux agricoles qu'ils ont effectués à Sainte-Lucie leur ont permis d'évaluer les perspectives du secteur secondaire—par cela, j'entends, monsieur Kudryk, tout ce qui n'appartient pas au secteur primaire—de sorte qu'il nous tarde d'entendre leurs vues à ce sujet.

La société qu'ils dirigent *Resources Management Consultants*, a aussi étudié la rentabilité d'une entreprise de commercialisation, au Canada, des bananes de Sainte-Lucie. Le commerce entre le Canada et les Antilles, notamment en ce qui concerne les produits traditionnels, est souvent revenue sur le tapis lors de nos séances passées; le transport a semblé constituer un problème épineux. Nous ne savons rien encore des répercussions que peut entraîner l'utilisation des gros avions à réaction; toutefois, MM. Wynnykyj et Kudryk ont analysé en détail les perspectives actuelles, de sorte que ce sujet intéressera sûrement bon nombre de sénateurs.

Bref, honorables sénateurs, nous sommes intrigués par votre mémoire, qui est tout à fait différent de ceux que nous avons reçus jusqu'ici. Nous sommes très heureux de vous souhaiter la bienvenue à notre réunion de ce matin. Sauf erreur, M. Kudryk parlera le premier, mais les deux témoins sont prêts et disposés à répondre aux questions. Suivant notre mode habituel de procéder, j'ai demandé au sénateur Laird s'il veut bien poser quelques questions d'introduction, après quoi, bien sûr, la porte est ouverte à tous les sénateurs.

M. Walter M. Kudryk, associé, Resources Management Consultants: Monsieur le président, honorables sénateurs, mon associé et moi-même sommes très honorés d'avoir l'occasion de déposer devant le comité sénatorial permanent des affaires étrangères pour parler d'un aspect restreint mais important, à nos yeux, des relations du Canada avec les Antilles. Nous aimerions y voir une transmission de connaissances et d'aptitudes, par voie de consultations et d'orientation, permettant au Canada d'aider efficacement les Antilles du Commonwealth. Nous nous rendons compte que vous avez eu l'avantage d'entendre maints témoins distingués, spécialistes de

leur propre domaine: représentants du gouvernement canadien, universitaires et autres spécialistes vivant ou travaillant aux Antilles. Ces orateurs ont traité à fond des aspects politiques, économiques, écologiques, humains, et le reste, des relations du Canada avec les pays de cette région.

Les sociétés privées canadiennes qui exploitent d'importantes entreprises commerciales dans cette région ont aussi apporté leur contribution à l'étude de ces questions. Il semble que la participation canadienne aux Antilles s'est intensifiée avec les années et que l'avenir rendra même plus étroites et plus significatives les attaches qui unissent le Canada et les pays antillais. Il convient de souligner ici que nous ne sommes pas ici en tant que spécialistes de l'économie des Antilles du Commonwealth, mais à titre de conseillers en gestion activement engagés dans de nombreuses tâches que nous remplissons dans cette région depuis déjà longtemps.

Notre proposition touchant l'établissement, dans cette région, d'un service de consultation et d'orientation en gestion, comme l'indique notre mémoire, repose sur notre expérience personnelle et sur les résultats des travaux que nous avons accomplis sur les lieux. Notre exposé ne vise pas à suggérer une manière précise d'aborder la question, mais à signaler un besoin, apparent et à jeter un peu de lumière, du moins de notre point de vue, sur cette question.

Notre propre engagement aux Antilles du Commonwealth nous a convaincus qu'il y existe un pressant besoin de services de consultation en matière de gestion, tant au sein du gouvernement que dans le secteur industriel et commercial. Contrairement à l'opinion populaire, le problème ne réside pas dans une insuffisance de compréhension de la situation, dans les îles, ni dans le refus de l'aide des spécialistes de l'extérieur, mais dans la pénurie de devises étrangères permettant de payer ces services.

Dans un cas où nous participions à une étude sur l'administration des gages et salaires, et sur son application, y compris l'amélioration connexe de l'organisation et des méthodes, le gouvernement de l'île en cause a dû prélever des fonds sur des crédits de projets d'établissement pour payer les enquêtes menées par les spécialistes. Il ne s'agissait donc pas de contester la nécessité de l'étude, mais de se demander si on avait le moyen de la payer.

L'exécution, à Sainte-Lucie, d'une tâche d'envergure a effectivement assuré, pour la première fois, au secteur commercial de l'île l'aide d'une société de consultation en gestion établie sur place. Nous avons été étonnés du nombre de personnes qui se sont adressées à nous, bon nombre d'entre elles devenant par la suite nos clients. Parmi ceux-ci, il y avait des cultivateurs désireux de diversifier leur

production, afin de se dégager d'une économie reposant sur une récolte unique; des tenanciers de garnis et de meublés, aux prises avec des problèmes d'administration et d'exploitation; des marchands préoccupés par le contrôle de leurs stocks et autres problèmes de commercialisation; des représentants du gouvernement ayant à faire des études de rentabilité et intéressés par la gestion des ressources humaines et autres.

Les principales raisons pour lesquelles on s'adresse aux conseillers en gestion se ressemblent assez dans tous les pays, qu'ils soient en voie de développement ou développés:

a) Les conseillers constituent une source accessible de techniques et de connaissances spécialisées dont on ne dispose pas habituellement dans les pays en voie de développement.

b) Les conseillers sont en mesure d'accélérer l'application des méthodes techniques, économiques et administratives à la solution de problèmes concrets.

c) Il peut souvent arriver que les conseillers trouvent une manière nouvelle d'aborder les pratiques établies.

Enfin, aspect non négligeable, un conseiller en gestion peut d'ordinaire donner des avis impartiaux et fournir une évaluation objective des problèmes, car il n'est pas soumis à la politique intérieure et n'a pas à respecter d'allégeance vis-à-vis l'organisation.

Si les principales raisons pour lesquelles on a recours aux services des conseillers en gestion ne varient guère, quel que soit le pays, la nécessité d'y avoir recours afin de rattraper les pays nantis et, pour bon nombre d'îles, d'assurer la survivance nationale, tant du gouvernement que de la population, est beaucoup plus grande dans le cas des pays en voie de développement.

A notre avis, on ne saurait mieux aider les Antilles du Commonwealth qu'en mettant à leur disposition le bagage de connaissances et de techniques que les pays développés ont accumulé, notamment depuis la révolution industrielle. La fourniture, par le Canada, de consultations en matière de gestion pourrait apporter une aide précieuse au gouvernement des pays antillais aussi bien qu'à l'industrie antillaise.

Nous aimerions vous proposer une manière d'aborder la question; auparavant, toutefois, je signale que les pays industrialisés en sont venus à comprendre la valeur des spécialistes et de leur contribution, non seulement pour la solution des problèmes, mais plus encore pour la création des possibilités, aspect de la plus haute importance. Ainsi, dans notre propre pays, nous relevons les

services suivants. Le gouvernement fédéral fait amplement appel aux conseillers en gestion, tout en maintenant, cependant, ses propres bureaux de consultation; de même, les gouvernements provinciaux suivent cette pratique; maintes provinces patronnent des conseils de recherche, tel le Conseil de recherche de l'Ontario, dont le champ d'activité embrasse non seulement la recherche et le développement, mais aussi, dans une certaine mesure, la consultation en matière de gestion.

Inutile de dire que la plupart des pays antillais du Commonwealth n'ont pas recours à ces organismes de spécialistes; ils n'ont d'ailleurs pas les moyens, à notre avis, de compter de tels spécialistes parmi leurs employés. Toutefois, s'ils veulent utiliser efficacement leurs ressources humaines, financières et naturelles restreintes, ils ne sauraient s'en passer. Il serait peut-être difficile de justifier l'établissement d'un service de consultation en gestion dans chacune des îles, mais la chose se justifie si on les prend collectivement. Le seul fait que nous croyons à cette idée témoigne de sa justifiabilité.

On pourrait assurer un service de consultation en matière d'économie et de gestion en créant, aux Antilles du Commonwealth, un bureau rattaché à CARIFTA ou à la Banque de développement régional des Antilles, qui était, au début, entièrement financée par le Canada et partiellement gérée par un personnel de conseillers supérieurs en gestion de nationalité canadienne. On emploierait des spécialistes canadiens uniquement dans la mesure où l'on ne trouverait pas sur place les hommes possédant les titres universitaires et l'expérience professionnelle voulus. A la longue, une organisation de ce genre formerait son propre personnel; bien plus, elle représenterait, pour les gouvernements et les industries de la région, une force de compétence commerciale capable de financer ses propres opérations.

Essayons maintenant de préciser comment nous voyons un organisme de ce genre. Le Bureau de consultation en matière d'économie et de gestion serait obligatoirement situé dans un endroit central. Toutefois, pour qu'il puisse s'harmoniser avec les conditions et les besoins régionaux, on devra le compléter par un bureau extérieur comptant un conseiller généraliste et un secrétaire dans chacune des îles ou pays d'importance, à quoi l'on ajouterait un ou deux secrétaires pour chacune des îles du Vent et Sous-le-Vent. Nous croyons que le coût global d'une organisation de ce genre, compte tenu des salaires, des frais de déplacement, du coût de la vie et des dépenses de bureau, serait de l'ordre de un million de dollars (ici encore, nous donnons des chiffres approximatifs) pour la première année d'exploitation. En toute probabilité, ce montant devra être financé par CIDA, avec la participation éventuelle

des gouvernements régionaux. Par la suite, l'aide canadienne devrait décroître d'environ \$100,000 par année, chiffre estimatif du revenu créé par les entreprises lucratives montées par l'organisation. Le Bureau de consultation en matière d'économie et de gestion serait en mesure de se suffire à lui-même dans, mettons, une dizaine d'années.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, le témoin ne fait que lire des passages du mémoire.

Le Président: Oui.

Le sénateur Grosart: Je pensais que nous avions un règlement qui interdisait la chose. Nous avons tous lu ce règlement. Il n'est guère flatteur pour le Comité de relire un texte dont nous disposons déjà depuis deux semaines.

Le Président: Je crois que M. Kudryk a presque terminé son exposé, n'est-ce pas pas, monsieur Kudryk?

M. Kudryk: Oui.

Le Président: Peut-être Comité consentirait-il à le laisser continuer quelques minutes; nous passerons ensuite aux interrogations. Je crois que vous avez presque terminé.

M. Kudryk: Oui, dans quelques minutes tout au plus.

Le Président: Nous passerons ensuite aux interrogations.

M. Kudryk: Je m'excuse, monsieur le président; j'ignorais l'existence de ce règlement. J'aurais sûrement procédé autrement.

Le Président: Merci.

M. Kudryk: Veuillez accepter nos excuses, messieurs les sénateurs.

Le sénateur Macnaughton: Nous verrons à cela plus tard.

M. Kudryk: L'aide canadienne en ce qui touche les consultations en matière de gestion permettrait non seulement de:

... hâter le jour où leur croissance économique se poursuivra d'elle-même, indépendamment de toute assistance du dehors.

(je cite ici le professeur George V. Doxey, qui a déposé devant le Comité le 18 mars 1969) mais elle assurerait la documentation de gestion, grâce à laquelle ces pays pourraient rétrécir l'écart qui les sépare des pays développés, au point de rattraper peut-être ces derniers.

Le Président: Selon notre habitude, nous passerons maintenant aux interrogations. Comme l'a fait remarquer le sénateur Grosart, les sénateurs dis-

posent déjà de ce mémoire depuis assez longtemps pour en avoir pris connaissance, comme aussi du reste de la documentation fournie par M. Kudryk et dont nous lui sommes reconnaissants. Je demanderais au sénateur Laird de poser les premières questions.

Le sénateur Laird: Merci beaucoup, messieurs Kudryk et Wynnyckj. Évidemment, si nous tenons à éviter une lecture du mémoire, c'est que nous voulons passer le plus tôt possible aux questions. Nous avons entendu ici des témoins fort distingués, y compris le très honorable Lester B. Pearson et l'honorable Mitchell Sharp. Vous vous trouvez donc en excellente compagnie.

A propos de la documentation que vous avez fournie, est-il permis de vous demander si vous avez acquis quelque expérience ailleurs qu'à Sainte-Lucie et dans les îles environnantes en ce qui touche les problèmes de consultation en matière de gestion?

M. Kudryk: Nous avons travaillé à la Barbade et à la Trinité. Voilà où s'arrête notre expérience. La seule autre tâche que nous ayons eue a été exécutée au Honduras britannique, à Costa Rica et au Honduras, où j'ai étudié l'exploitation de bananes de la *Standard Fruit*, ainsi que d'autres formes d'exploitation.

Le sénateur Laird: J'ai remarqué, en lisant votre documentation les pays mentionnés en dernier lieu sont les principaux fournisseurs de bananes du Canada. Est-ce exact?

M. Kudryk: C'est très juste, monsieur.

Le sénateur Laird: Votre étude permet-elle d'espérer que Sainte-Lucie arrivera à se tailler une place dans ce commerce?

M. Kudryk: Cela est fort possible, vu les changements radicaux qui sont en train de se produire dans le domaine des transports. Il serait très difficile d'exporter au Canada par voie maritime les bananes des îles du Vent.

Le sénateur Laird: Si j'ai bien compris votre mémoire, vous semblez songer à faire de Sainte-Lucie un point d'expédition, où l'on entreposerait les bananes et autres produits des îles avoisinantes.

M. Kudryk: C'est exact.

Le sénateur Laird: Croyez-vous alors que le principal problème réside, non pas dans la qualité du produit, mais dans le transport?

M. Kudryk: Non, je crois que les deux aspects entrent en ligne de compte. Mais il va sans dire que,

pour gagner le marché, les bananes des îles du Vent devraient être de qualité supérieure et, d'après les travaux que nous avons faits, ces bananes sont peut-être supérieures à celles que nous tenons actuellement, au Canada, pour des produits de premier choix. Soit dit en passant, les bananes qui se vendent actuellement au Canada ne sont pas des produits de premier choix.

Le sénateur Laird: Elles ne sont pas de premier choix?

M. Kudryk: Non. La banane dite de premier choix, mettons, au Royaume-Uni l'emporte de beaucoup sur celle que nous obtenons généralement au Canada.

Le sénateur Laird: Où le Royaume-Uni prend-il ses bananes?

M. Kudryk: Aux îles du Vent, mais le classement se fait au Royaume-Uni, où les normes sont beaucoup plus élevées que chez nous.

Le sénateur Laird: Autre chose. J'ai relevé dans votre mémoire un passage selon lequel certaines gens absorbent plus facilement des connaissances que d'autres personnes de la même région. Voulez-vous dire qu'il existe divers degrés d'intelligence parmi la population des îles où vous avez travaillé?

M. Kudryk: Je ne vois pas à quel paragraphe vous faites allusion, sénateur.

Le sénateur Laird: Je pense que je puis le retrouver.

M. Kudryk: Je vous saurais de la faire.

Le sénateur Laird: A la première page, vous dites: Bon nombre de pays sont capables de profiter d'une aide pour mettre en valeur leurs ressources humaines et naturelles; d'autres en semblent complètement incapables, ou échouent dans leurs tentatives.

M. Kudryk: Cette affirmation est une remarque d'ouverture, d'une portée générale, au sujet de l'engagement en ce qui a trait à l'aide étrangère, affirmation portant que, dans certains pays,—il ne s'agit pas seulement ici des Antilles du Commonwealth—nous disposons déjà d'une base technique de gestion. Ainsi, prenez le cas de l'Allemagne dans l'après-guerre, qui a tiré parti au maximum de l'aide dite étrangère, au point de se remettre très rapidement des suites de la guerre. L'Allemagne est aujourd'hui l'un des pays les plus puissants d'Europe. Il existait là-bas une base technique, tandis que le pays était déjà avancé. La même technologie peut être utilisée pour les pays en voie de développement. S'il existe une base dans ces pays, ceux-ci peuvent

profiter davantage de l'aide fournie. Si nous soulignons ce point dans notre mémoire, c'est pour montrer la nécessité d'établir, dans la région, un service de consultation et d'orientation en matière de gestion.

Le sénateur Laird: A ce sujet, vous avez aussi mentionné que l'on ne ferait appel à des compétences canadiennes que lorsque les compétences locales feraient défaut. D'après vous, dispose-t-on au Canada des compétences nécessaires à cette fin ou bien sont-elles difficiles à trouver?

M. Kudryk: Le Canada possède sûrement ces compétences. Pour vous en rendre compte, il vous suffit de nous dépêcher dans les Antilles. A mon avis, nous possédons les compétences nécessaires et nous devons les utiliser à bon escient. On ne peut y arriver dans le cadre de projets isolés vu que, pour être très efficace, il faut approfondir ses connaissances, du moins c'est ce que nous dicte notre expérience. Il faut tenir compte de toutes les variables: les us et coutumes, la population autochtone, le gouvernement, le climat politique et celui des affaires. Tous ces éléments comptent dans quelque entreprise que ce soit. Un expert ne peut pas travailler en vase clos.

Le sénateur Laird: Cela m'amène à vous poser une autre question. Parlons sans ambages, quels liens avez-vous avec l'ACDI et comment vous entendez-vous avec elle?

M. Kudryk: Que je sache, nous nous entendons passablement bien. L'ACDI ne nous a rien confié depuis notre dernier contrat. A ce moment-là, nous étions au service d'une autre firme. C'était en 1969 et nous étions en mission. Nous comptons bien être éventuellement pressentis pour d'autres travaux à effectuer à l'étranger et qui seraient dans notre branche.

Le sénateur Laird: Si j'ai bien saisi, vous avez, il y a un instant, suggéré que l'ACDI devienne éventuellement partie intégrante, disons, d'une agence de coordination qui serait chargée de retenir les services de firmes comme la vôtre pour fins de consultation.

M. Kudryk: Ce serait une autre possibilité. Ce que nous voudrions, en fait, c'est installer dans la région, là où les compétences locales font défaut, une équipe d'experts à caractère permanent. Au début, cette équipe pourrait être située, en partie dans la région elle serait composée de Canadiens expérimentés qui seraient appelés à céder leurs places plus tard. L'ACDI pourrait poursuivre son activité normale parallèlement. Je ne pense pas qu'il y aurait là duplication des efforts ou même conflit d'objectifs.

Le sénateur Laird: N'est-ce pas dire en substance que l'ACDI retienne à cette fin les services de sociétés comme la vôtre?

M. Kudryk: Qu'il s'agisse d'une société, de plusieurs sociétés ou d'individus, on ne pourra répondre à votre question que lorsque les structures de l'organisme seront mieux définies, que l'organisme lui-même aura été mis sur pied et qu'on aura inventorié les compétences locales; à ce moment-là, on constatera peut-être qu'il ne faut faire appel qu'à un ou deux canadiens ou encore aucun.

Le sénateur Laird: Je remarque dans votre exposé qu'il vous est déjà arrivé d'entreprendre des travaux et d'avoir des difficultés en fait de main-d'oeuvre. Qu'en est-il des relations de la main-d'oeuvre locale avec la partie patronale?

M. Kudryk: Elles ne diffèrent guère de celles qui prévalent au Canada et aux États-Unis ou ailleurs. La main-d'oeuvre a ses exigences, comme il se doit. Ces exigences déclenchent chez les gens certaines aspirations et conséquemment ils réclament un meilleur niveau de vie ou, pour utiliser une expression populaire, une meilleure place au soleil.

Le patronat a ses propres responsabilités, que ce soit vis-à-vis les associations dont il fait partie ou les actionnaires qu'il représente. Tant et aussi longtemps que régnera ce sain climat d'échanges et d'exigences personnelles — bien que ces exigences puissent être égocentriques — on peut très bien s'accommoder de cette situation.

Dans l'étude en question, le problème a d'abord été mal posé. D'après le conseiller en gestion, la situation était nettement orientée en fonction des résultats à obtenir. Le problème ne posait aucune difficulté; il était très facile de le définir et de lui trouver par la suite des solutions. Ce qui a fait défaut dans ce cas ce sont les aménagements, lesquels étaient inadéquats, l'évaluation de la demande de main-d'oeuvre, la volonté de s'asseoir et de discuter, tout ceci dans le contexte local pris dans son ensemble: matériaux, manutention, quais, habitudes acquises dans le domaine des relations ouvrières et autres choses similaires. Il y avait des solutions bien précises au problème. Il serait faux de prétendre que la situation était hors de contrôle.

Le sénateur Cameron: J'ai lu les rapports avec beaucoup d'intérêt et je dois dire que les témoins mettent le doigt sur le noeud du problème quand ils parlent de la pénurie d'administration qui se fait particulièrement sentir dans les pays en voie de développement. Ce besoin ne se limite pas à ces pays mais il y prend une importance particulière. Je remarque qu'ils avaient un projet qui, semble-t-il, s'annonçait sous de bons augures, je veux parler du projet bananier. Vous n'avez plus rien à y voir?

M. Kudryk: Non. Nous avons terminé notre travail. Ils volent maintenant de leurs propres ailes.

Le sénateur Cameron: Depuis la publication de ce rapport, savez-vous si le projet est encore rentable.

M. Léo G. Wynnycky: conseiller en gestion des ressources, Toronto: Pas mal. L'an dernier, en juin, les profits étaient meilleurs que ceux de l'année précédente et la courbe est toujours ascendante. Quant à l'aspect économique du problème, les prix ont été maintenus et les rendements continuent de suivre la progression que nous avons fixée comme norme.

Le sénateur Cameron: Si vous pouviez résoudre le problème du transport, y aurait-il d'autres projets qui, selon vous, pourraient être développés et aboutir sur les marchés canadiens qui ne sont pas encore conquis. Vous avez mentionné les bananes. Y en a-t-il d'autres?

M. Wynnycky: Il y a place pour d'autres projets — la noix de coco, le copra peut-être — lesquels pourraient avoir des usages industriels divers. Nous n'avons pu approfondir nos recherches dans ce domaine. La papaye, comme on l'appelle là-bas, a toutefois retenu notre attention. Ce fruit offrait quelques possibilités. Mais le premier problème auquel vous avez fait allusion, le transport, en est un de taille. C'est l'un des plus importants à régler. La situation n'est pas désespérée, car le réseau routier semble être en voie de développement. Les touristes parcourent la région, on peut s'y déplacer en avion et les communications sont bonnes. Toutefois, il s'agit en grande partie d'un mouvement à sens unique: autrement dit, il n'y a pas de mouvement de retour. C'est pour cette raison qu'il y a là des possibilités. Mais la structure des coûts, de même que la situation de nos débouchés pour nombre de ces denrées engendrent des difficultés, surtout en raison du problème des transports.

Le sénateur Cameron: Vous avez cité la papaye. J'ai l'impression que le problème ici serait de faire connaître ce fruit. Il serait peut-être difficile d'en développer le goût chez les Canadiens. Je ne sais pas. J'ai l'habitude de me rendre dans cette région à titre d'étranger et de goûter-transitif certains des plats qu'on y prépare et j'avoue que la papaye ne m'emballer pas. C'est là une opinion personnelle. Diriez-vous que le pays dépend presque exclusivement d'une culture quand vous parlez des bananes.

M. Wynnycky: C'est assez juste. En fait, Sainte-Lucie est un pays des plus dépendants et j'ai des statistiques couvrant les dernières années, lesquelles prouvent qu'en moyenne les bananes représentaient 80 p.100 des exportations du pays. Aussi, toute culture d'appoint serait bénéfique à Sainte-Lucie. Le gouvernement est très conscient de cette situation et il a mis l'accent sur ce problème au cours de nos discussions. Toutefois, il n'est pas facile d'envisager les solutions qui déboucheraient sur le développement d'une culture aussi importante que celle de la banane.

M. Kudryk: En outre, il ne s'agit pas seulement

d'une économie basée sur une monoculture, en core faut-il dire qu'il n'y a qu'un seul marché pour cette culture. Comme il est possible que la Grande-Bretagne adhère au Marché Commun, le débouché qu'elle constitue pourrait être compromis. Avec une économie basée sur une seule culture qui ne bénéficie, au surplus, que d'un seul débouché, Sainte-Lucie ne peut jouir des conditions de prix dont elle jouissait dans le passé.

Le sénateur Cameron: Vous avez signalé qu'en explorant le marché canadien, vous aviez amené à constater que *Steinberg* et, je crois, *Dominion Stores* refusaient de modifier leurs canaux d'approvisionnement, mais que *Oshawa Wholesale* avait entrepris de le faire. Croyez-vous que ce négociant en gros ou d'autres qui pourraient l'imiter seraient disposés à accroître leurs achats dans cette région si le problème du transport pouvait être éliminé.

M. Kudryk: Nous avons sondé ces compagnies en ayant à l'esprit qu'il ne s'agissait encore que d'une étude de rentabilité. C'est pourquoi nous n'avons à vrai dire jamais eu l'occasion de parler affaires et de soulever les points précis qui auraient pu amener les principaux représentants de la compagnie à la table de conférence ou de négociations. Ce sont des éléments que l'on doit retenir. Quant à savoir si tout ceci constituerait sur le plan du transport un feu vert pour Sainte-Lucie et quant à savoir si les autres compagnies suivraient le mouvement, c'est à voir.

On prétendait qu'il fallait faire une tentative visant à gagner uniquement les débouchés valables. Il n'était pas du tout question d'inonder le marché canadien de bananes, parce qu'il est admis que tout le monde en souffrirait surtout Ste-Lucie et que les fonds de subventionnement de ce genre de programme de commercialisation faisaient défaut. C'est pourquoi l'approche devait être la suivante: présenter un produit de prix et de haute qualité pouvant conquérir un faible pourcentage de l'ensemble du marché canadien.

Le sénateur Cameron: A ce propos, il semble y avoir contradiction entre le par. 6 figurant à la page 2 de votre exposé et ce que vous avez affirmé aujourd'hui. A la page 2, par. 6, vous dites que les bananes forme très lourde vendues en Amérique du Nord sont d'une qualité supérieure aux bananes des Indes Occidentales vendues au Royaume-Uni. Il est possible que j'aie mal compris, mais je croyais vous avoir entendu dire que la qualité des bananes vendues au Royaume-Uni était de beaucoup supérieure à celle des bananes qu'on nous vend ici.

M. Kudryk: Je suis désolé. Je n'ai pas remarqué que c'était formulé ainsi dans l'exposé, car, si c'est le cas, c'est une erreur. Sermettez-moi de préciser. Les bananes vendues au Royaume-Uni sont classées.

Elles sont classées selon des méthodes de classification très strictes. Au Canada, c'est-à-dire en Amérique du Nord, les bananes ne sont pas vraiment assorties en catégories. En Amérique du Nord, la seule distinction c'est que les bananes trop mûres se vendent très rapidement et par conséquent à très bas prix. On peut dire cependant qu'en Amérique du Nord les bananes sont généralement de meilleure qualité qu'en Europe occidentale . . . en particulier au Royaume-Uni, parce que c'est là que nous avons acquis un peu d'expérience. J'ai passé quelque temps au Royaume-Uni pour étudier cette question. Cependant, l'acheteur exigeant et minutieux trouvera beaucoup plus facilement des bananes de qualité supérieure au Royaume-Uni que dans les supermarchés d'Ottawa, de Toronto ou de tout autre endroit au Canada parce que, là-bas, on achète vraiment selon la catégorie.

Le sénateur Cameron: En d'autres mots, nous avons le choix entre deux choses: des bananes vertes ou des bananes mûres.

Le sénateur Grosart: Puis-je demander, monsieur le président, quels sont les critères de la qualité? Comment décide-t-on qu'une banane est meilleure qu'une autre? Quant à moi, elles ont toutes le même goût.

M. Kudryk: Enfin, oui et non. Jusqu'à un certain point il s'agit d'un goût acquis, comme celui des vins. L'apparence compte aussi pour beaucoup. Les bananes décolorées et les bananes atteintes de maladie seront naturellement considérées comme étant de qualité inférieure à celle des bananes parfaites. C'est dommage que nous n'ayons pas apporté de photographies en couleur des différentes sortes de bananes parce que vous verriez alors très bien la différence entre les catégories telles qu'elles existent au Royaume-Uni. Beaucoup de gens choisissent des bananes pour en faire des corbeilles décoratives. Quant le fruit perd sa beauté, on le mange.

Le sénateur Robichaud: Puis-je poser une question qui se rattache à celle du sénateur Cameron, monsieur le président? Dans l'appendice au rapport que vous avez préparé pour la *St. Lucia Banana Growers Association*, vous dites à la page 2 qu'en 1967, à Toronto, le prix de gros moyen des bananes Chiquita était de 25.4 cents la livre. Ce chiffre me paraît plutôt élevé.

M. Kudryk: Tous ces chiffres sont en devises des Petites Antilles (orientales). Il faut diviser par deux pour en obtenir l'équivalent en monnaie canadienne.

Le sénateur Robichaud: Tout s'explique alors. Autrement, les chiffres étaient trompeurs.

Le sénateur Cameron: Toute l'économie des Antilles est axée sur le transport, sur le problème d'atteindre les marchés. D'après vous, le transport par avion apportera peut-être des changements vers 1975. Dans quelle mesure utilise-t-on présentement les avions pour transporter une denrée comme les bananes, qui pèsent beaucoup mais n'ont pas une valeur élevée par volume?

M. Kudryk: La valeur par livre?

Le sénateur Cameron: Oui.

M. Kudryk: On n'utilise pas souvent les avions pour le transport de denrées telles que les bananes dont la valeur à la livre est peu élevée. On les utilise pour d'autres denrées, comme par exemple les fraises et même les tomates et pour certaines autres légumes. Toutefois, ce que nous proposons dans notre étude est fondé sur ce qui pourrait se produire d'ici dix ou vingt ans. Par exemple, on fait présentement des études en vue de prouver qu'il est avantageux de transporter des Cadillac en avion d'un bout à l'autre du pays et que, d'autre part, il n'est pas rentable de garder en stock des voitures de luxe. Il faudrait voir quel est le rapport livre pour livre avec les bananes.

On envisage cette étude comme une initiative soutenue plutôt qu'un effort en vue de régler tous nos problèmes, ce qui serait impossible puisque la technologie évolue constamment. Voici une de nos conclusions: avec les DC-8, le projet ne serait peut-être pas réalisable, sauf dans des conditions idéales; mais, à l'époque des DC-10, des Boeing 747 et des gros Lockheed à cargo seront en service vers la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, la technologie du cargo aérien aura progressé au point de rendre ce projet réalisable.

En somme, nous essayons de prendre une avance sur nos concurrents. Beaucoup d'autres compagnies ou de pays ont engagé des capitaux dans un système de transport par eau. Par conséquent, même si les progrès technologiques facilitaient le transport aérien, les gens hésiteraient à abandonner tous leurs placements et à délaissier les navires de charge pour se lancer dans le transport aérien. En d'autres mots, il faut une période de transition. Ce que nous voulons faire à Sainte-Lucie, puisqu'il n'est pas question de capitaux pour ainsi dire, c'est de devancer la concurrence.

Le Président: Si je puis me permettre une question supplémentaire à celle du sénateur Cameron, et je crois qu'il s'agit là d'un des points fondamentaux

de votre mémoire, monsieur Kudryk, où en êtes-vous présentement avec Air Canada et les propositions que vous leur avez faites? Il me semble que beaucoup de questions restent encore sans réponse. Êtes-vous toujours en train de négocier? Air Canada fait-il des enquêtes? Attendez-vous une réponse? Sainte-Lucie attend-elle une réponse? Il n'est pas question seulement de Sainte-Lucie, comme vous le dites; je ne crois pas que l'exemple des Cadillac soit bien à propos, mais en ce qui concerne les fruits et d'autres produits de l'Ouest du Canada, de la vallée de l'Okanagan par exemple, nous devons faire face au même problème pour le transport de ces fruits jusqu'aux centres de vente ou de distribution. J'aimerais savoir où en sont les choses.

M. Kudryk: En ce qui concerne la maison *Resources Management Consultants*, le document est au point. La *St. Lucia Banana Growers Association* poursuit son travail sur une base régionale. Elle à quelques agents très compétents là-bas qui font du défrichage indépendant et qui étudient la question d'une collaboration possible avec les autres îles en vue du fret aérien et d'une mise en commun de leurs besoins. On se demande aussi si l'aéroport mis en chantier présentement à Sainte-Lucie pourra recevoir les gros avions de demain. C'est un point très important dans une entreprise comme celle-ci parce qu'on ne peut pas tout simplement construire un aéroport et cinq ans plus tard songer à en construire un autre beaucoup plus grand et capable de recevoir des Boeing 747. Air Canada nous a plus ou moins laissé entendre cependant qu'ils accepteraient de transporter la denrée quoi qu'il arrive.

Nous sommes d'avis qu'il s'agit là seulement d'une offre provisoire et qu'il y a encore moyen de poursuivre les négociations. En d'autres termes, si l'on soumettait la question aux échelons supérieurs, il y aurait sûrement beaucoup plus de précisions à faire. Nous estimons que, pour une entreprise de ce genre, on n'a pas accordé assez d'importance aux avantages de la contribution canadienne, tant pour la région que pour le Canada lui-même; c'est comme si quelqu'un avait dit à Air Canada: "Nous aimerions exporter tant ou tant de tonnes de limes, qu'est-ce que vous nous offrez?" Franchement, je crois qu'il aurait mieux valu faire des offres directes. Nous croyons qu'il y a encore beaucoup de points à négocier.

J'aimerais rappeler qu'il s'agit simplement de la première étape d'une longue étude. C'est la seule façon de l'interpréter. C'est une étude à laquelle il faudra consacrer plusieurs années parce qu'il s'agit d'une méthode tellement nouvelle, tellement con-

traire à ce qui se fait de nos jours. On mise sur la promesse de la technologie de l'avenir.

Le Président: Pour répondre à ma question directe, vous continuez de négocier avec Air Canada; la porte n'est pas close?

M. Kudryk: Nous ne négocions pas présentement avec Air Canada; on pourrait dire que les négociations sont interrompues.

Le Président: Je vous remercie parce que j'ai trouvé l'exposé de la page 20 de votre mémoire presque incompréhensible. Je ne comprenais pas ce que vous entendiez au sujet d'un voyage en un sens ou dans les deux sens. Votre réponse est très intéressante. Vous dites qu'en fait le problème est entre les mains d'Air Canada et que vous avez laissé tomber l'affaire.

Le sénateur Macnaughton: Je crois comprendre que le témoin n'a pas de mandat.

Le Président: C'est ce que je voulais établir.

Le sénateur Cameron: Je suppose que le nombre des passagers en direction des Antilles est assez élevé. En d'autres mots, aucune possibilité de combiner le service des passagers et le transport des marchandises comme on le fait par exemple dans l'avion qui part de Toronto deux soirs par semaine en direction de Vienne et de Zurich et qui transporte la moitié de sa charge en marchandises; ce système m'impressionne beaucoup. Naturellement, il n'y a pas beaucoup de passagers et on compense par le transport des marchandises. J'imagine que le cas des Antilles est différent à cause du plus grand nombre de passagers.

M. Kudryk: Il y en aura encore plus quand les avions à réaction pourront atterrir directement à Sainte-Lucie et que la plupart des passagers s'y rendront sans escale en groupes organisés; dans les avions nolisés, presque toutes les places sont occupées. Pour réussir, les conditions idéales seraient que l'avion ne transporte que des marchandises, tant à l'aller qu'au retour, parce que dans ce cas, les tarifs par livre sont les plus avantageux. Encore une fois, je ne crois pas qu'il soit possible de transporter uniquement des marchandises à l'aller et au retour à l'heure actuelle, même avec l'entière collaboration des autres îles. Par conséquent, il nous faudrait tout de même un certain volume de passagers.

Le sénateur Cameron: Je vais laisser tomber cela. J'aimerais passer maintenant aux questions d'administration.

Le sénateur Grosart: Je me demandais quand nous y arriverions. Nous avons consacré une heure aux bananes de Sainte-Lucie.

Le Président: Monsieur le sénateur Carter, c'est votre tour. Voulez-vous parler de cela?

Le sénateur Carter: Nous avons parlé de bananes et le sénateur Grosart se demandait comment on détermine la qualité et la catégorie des bananes. Elles se ressemblent toutes. Je peux lui dire que Ceylan produit dix neuf variétés de bananes. Je me demandais si les bananes des Antilles sont différentes de celles qui viennent d'autres parties du monde?

M. Wynnyckyj: Il y a autant d'opinions que d'experts sur ce sujet. Il y a de grandes ressemblances entre les bananes des Antilles et celles que l'on expédie aux marchés nord-américains, la variété *Valerie* distribuée par la *United Fruit*. Cette banane porte la marque *Valerie* tandis que celles de Sainte-Lucie ne la portent pas. Plusieurs facteurs influent sur la qualité. Certains experts maintiennent que les bananes expédiées en régime sont de meilleure qualité et qu'elles ont meilleur goût lorsqu'on les laisse en régime jusqu'au point de vente. Il y a d'autres facteurs de moindre importance et d'ordre local qui influent sur la qualité, mais en général, c'est la classification qui détermine la qualité. Si la classification se fait près du point de vente, je crois que la garantie de qualité est plus sûre. Nos bananes nous arrivent habituellement; dans des boîtes, de divers pays de l'Amérique centrale et il arrive rarement qu'on les examine ou qu'on les remballe. En somme, elles arrivent dans des boîtes, mûrissent dans une chambre de maturation à Toronto ou à Montréal et s'en vont ensuite dans les magasins; or, au Royaume-Uni, on les classe près du point de vente et, par conséquent, le contrôle de la qualité peut différer.

Le sénateur Carter: J'aimerais éclaircir un point du mémoire. Vous dites dans l'introduction que ces pays en voie de développement, surtout les Antilles, qui font l'objet principal de votre mémoire, ont besoin avant tout de connaissances techniques et administratives. Vous dites ensuite que le Canada devrait répondre à ce besoin dans le cadre de l'aide extérieure. Vous vous fondez sur une déclaration du professeur Doxey, qui a dit aux membres de ce comité que le but de l'aide extérieure est de:

... hâter le jour où leur croissance économique se poursuivra d'elle-même, indépendamment de toute assistance du dehors.

Vous avez fait précéder cette déclaration du mot "Si" et je me demande si vous êtes d'accord avec le professeur Doxey. Vous fondez votre raisonnement sur sa déclaration mais vous ne dites pas clairement si vous êtes d'accord avec lui ou non.

M. Kudryk: Nous sommes absolument d'accord avec cette déclaration, monsieur le sénateur, et nous avons rédigé tout notre mémoire en fonction de cette déclaration parce que nous l'acceptons d'emblée. C'est pourquoi nous disons qu'il faudra peut-être un million de dollars pour lancer l'affaire la première année mais que, pendant une période de dix ans, ce chiffre pourrait baisser d'environ cent mille dollars par année. Ainsi, au bout de dix ans, l'entreprise se suffirait à elle-même.

Le sénateur Carter: Ces pays défavorisés dans les Antilles dépendent de l'exportation, surtout du sucre et des bananes. En ce moment, ils jouissent d'une protection spéciale sur le marché de la Grande-Bretagne. Il semble maintenant probable que la Grande-Bretagne fera partie du Marché commun européen et j'imagine que ces pays doivent s'inquiéter et se demander si la Grande-Bretagne pourra les protéger ou leur offrir la même protection pour leurs marchés.

M. Kudryk: Nous ne sommes pas en mesure de vous répondre à ce sujet parce que nous ne sommes pas au courant des démarches entreprises par les gouvernements des îles dans ce sens. Ils font sûrement tous les efforts possibles mais nous ne pouvons vraiment pas connaître la nature de ces efforts, le succès qu'ils obtiennent ou les garanties qu'on leur offre. Mais je crois que c'est une question d'actualité et un problème très pressant pour la plupart des îles.

Le sénateur Carter: Vous admettez que les îles ont besoin de marchés d'exportation pour se développer. Elles savent sûrement que la Grande-Bretagne peut se joindre au Marché commun européen et que, la concurrence étant devenue beaucoup plus vive, elles devront soit trouver d'autres marchés, par exemple en Amérique du Nord, ou encore conclure de nouvelles ententes avec le Marché commun européen. L'application de connaissances techniques à ces deux industries pourrait-elle les aider considérablement à faire face à la concurrence et, dans le cas de l'affirmative, de quelle façon?

M. Kudryk: J'aimerais bien vous répondre: oui. Cependant, ce qui est plus important c'est que ces

pays devront, et cela aussitôt que possible, dépendre de moins en moins d'une économie fondée uniquement sur une ou deux récoltes. Il doit y avoir développement industriel et économique en dépit de toutes les difficultés. On ne peut plus continuer de se fier à une panacée, disons le tourisme par exemple, parce que le développement du tourisme a des désavantages à court terme ainsi que des avantages à court terme du point de vue de la situation monétaire. L'industrie touristique exige des capitaux considérables et peut apporter de grands avantages à un pays comme l'Espagne où l'on trouve sur place tous les ingrédients nécessaires. Le pays construit des hôtels, fabrique des meubles, fournit les ustensiles et la vaisselle et dispose déjà d'une industrie hôtelière. Mais prenons les îles: les seules choses disponibles sont l'eau et le sable pour mélanger le béton. Il faut importer tout le reste et il faut que cela se paie.

Le sénateur Carter: Et la main-d'oeuvre?

M. Kudryk: S'il n'y a pas d'ouvriers spécialisés, il faut en former. On a déjà fait certains progrès en ce qui concerne les écoles de formation pour le personnel hôtelier dans les îles les plus importantes. Reste qu'il faut tout importer sauf l'eau et le sable. Si un pays se lance dans l'industrie touristique, il doit alors contruire des routes, établir des services auxiliaires comme des buanderies, des boulangeries et une foule d'autres. D'autres îles se sont aperçues qu'il est dangereux de trop compter sur l'industrie touristique. Nous devons aussi tenir compte des malaises sociaux qu'entraîne une trop grande dépendance sur le tourisme.

Le sénateur Grosart: Ce n'est pas cela que le sénateur Carter a demandé. Il a demandé précisément si l'assistance technique pourrait améliorer l'organisation des débouchés pour les deux denrées en question. Il n'a pas demandé si elle devrait . . .

M. Kudryk: J'arrivais à cela. La réponse est oui. L'assistance technique apportera une amélioration. En outre, . . . et ceci est peut-être plus important . . . elle aidera les îles à développer leur commerce et leur industrie.

Le sénateur Carter: Oui, mais je voulais savoir au juste comment les îles procéderont et quels seront les avantages précis des connaissances techniques et d'une meilleure administration. Comment agiront-elles, quels problèmes résoudreont-elles?

M. Kudryk: Un fonctionnement efficace. Je ne veux pas insister sur la question des bananes, ce n'est pas vraiment pour cela que je suis ici. Mais . . .

nous l'avons prouvé avec les bananes . . . nous n'avons pas créé des bananes supérieures ou différentes, nous avons travaillé avec ce qui existait déjà à Sainte-Lucie.

Le sénateur Carter: Vous avez dit vous-même que les îles devront passer d'une économie axée sur un seul produit ou deux et qu'elles devront trouver d'autres ressources. Vous parlez ensuite des possibilités de l'industrie touristique qui, sans être idéale, comporterait certains avantages. Quelles sont les autres ressources naturelles auxquelles vous pourriez appliquer de nouvelles connaissances techniques et administratives dans ces régions?

M. Kudryk: Il faut reconnaître le capital humain disponible. Ces îles ne possèdent pas de ressources naturelles en général. Elles offrent des ressources humaines. Cette main-d'oeuvre peut se transformer en unités de production; on peut former des ouvriers, profiter de leur disponibilité, des salaires moins élevés et leur faire fabriquer des produits qui exigent plus d'effort humain . . . comme on l'a fait avec tant de succès à Hong-Kong.

Le sénateur Cameron: Laissons cela de côté. Vous avez proposé à l'ACDI de consacrer un million de dollars à des services de consultation; cette somme d'un million s'appliquerait-elle seulement aux sept îles des Antilles orientales ou bien à toutes les Antilles?

M. Kudryk: Elle s'appliquerait à toutes les îles du Commonwealth.

Le sénateur Cameron: Cela n'est pas si mal. Je trouvais que cette somme représentait un pourcentage élevé du total de l'aide de l'ACDI. Alors, cela s'appliquerait à toute la région des Antilles. C'est quand même une somme assez importante pour des services d'experts-conseils. Je sais que le travail des conseillers techniques est très important dans plusieurs économies mais, pour le consommateur de la région des Antilles, quels seraient les avantages de ces services de conseillers techniques? Je me rends compte qu'ils en ont probablement besoin. Ne vaudrait-il pas mieux établir des écoles de formation locales pour former des ouvriers plus habiles, des spécialistes en production agricole et ainsi de suite? Vous ne songez pas à utiliser ce million de dollars pour leur fournir ce genre de formation?

M. Kudryk: Premièrement, je crois qu'il faut un peu des deux. Deuxièmement, les programmes de formation sont déjà en cours et malheureusement une bonne partie des ouvriers spécialisés quittent les îles pour venir travailler au Canada et dans d'autres pays.

Il faudra déployer des efforts—peut-être par la création de ces services de consultation—pour que les plus aptes parmi ces gens-là soient recyclés afin qu'ils ne décident pas de quitter les îles et de venir travailler au Canada, qu'il y ait de la place pour eux et que le genre de travail et les occasions d'emploi qui leur sont offertes soient d'une nature telle qu'ils continuent à habiter les Antilles du Commonwealth; ce serait là un moyen d'y parvenir.

Le sénateur Macnaughton: Si je comprends bien votre mémoire qui est fort intéressant, vous proposez que l'on rende des services d'ordre professionnel aux îles en général, et que le Canada paie la note comme apport principal, n'est-ce pas?

M. Kudryk: Oui, et le degré de participation dépendrait de l'importance des apports des gouvernements des îles.

Le sénateur Macnaughton: Assurément. Avez-vous entendu parler de la Société de développement du Commonwealth?

M. Kudryk: Oui.

Le sénateur Macnaughton: Avez-vous examiné ses travaux?

M. Kudryk: Quels sont certains des objectifs?

Le sénateur Macnaughton: Oui.

M. Kudryk: Nous sommes au courant. Du point de vue du personnel, elle compte certes des techniciens et offre des services ce qui la rendrait comparable à un certain nombre d'organismes analogues, mettons, au Canada.

Le sénateur Macnaughton: N'est-ce pas un organisme qui a bien plus l'enverpare que cela? Le gouvernement britannique ne l'avait-il pas installé dans les îles comme semi-société de la Couronne pendant des années? N'a-t-elle pas effectué des relevés de ces îles?

M. Wynnycky: Oui sénateur, c'est le cas et ses opérations actuelles sont très solides. En fait, cette société entreprend de gérer des entreprises. Par exemple, à Sainte-Lucie la société y gère l'hôtel Beach. L'entreprise périlait quand elle s'en est emparée mais grâce à de nouveaux talents et de nouvelles techniques de gestion et l'acquisition de la propriété, la société a en réalité introduit la spécialisation dont nous parlons.

C'est un excellent moyen d'offrir de l'aide que d'aller directement dans les pays et d'y établir diverses entreprises qui restent en tout ou en partie la propriété de la société de la Couronne; par la

suite les hommes d'affaires de l'endroit et d'autres portefeuilleistes sont invités à participer à sa gestion et en fait, à travailler de concert; il y a ainsi transfert de connaissances. La société a pour objectif d'employer autant d'indigènes que possible. En fait la société fait preuve de beaucoup de souplesse en groupant des spécialistes divers pour participer à la gestion hôtelière, l'agriculture et autres domaines et en les chargeant de s'occuper d'un aspect spécial à l'étude. C'est nettement un moyen d'exploitation très efficace. Notre proposition ne va pas si loin. D'après nous, les connaissances et les spécialistes devraient être disponibles sur demande sans que la propriété entre nécessairement en cause, de la façon dont ce service de conseillers est offert au Canada: autrement dit, les conseillers ne participent pas nécessairement au projet qu'ils étudient.

Le sénateur Macnaughton: Si on a déjà acquis une certaine expérience et fait des relevés et qu'il y a déjà une organisation dotée d'un personnel dont le siège social se trouve à la Barbade, ne serait-il pas plus économique pour le Canada de lui accorder son appui au lieu l'accorder à un tout nouvel organisme qui ne serait pas doté de pareils services?

M. Wynnycky: Le régime de soutien poserait manifestement certaines problèmes. Il s'agit d'une société de la Couronne qui par exemple examinerait un projet. Lorsqu'un homme d'affaires veut entreprendre un projet, il s'adresse à la Société de développement du Commonwealth. Celle-ci l'examine et manifeste ou non son intérêt en fournissant les capitaux et les spécialistes de gestion.

Le sénateur Macnaughton: Vous êtes-vous mis en rapport avec la Société?

M. Wynnycky: J'ai traité avec la Société à propos d'une enquête précise à laquelle nous participons ensemble notamment à propos des papayes.

Le sénateur Macnaughton: Vous pourriez même vous en emparer. Connaissez-vous le premier ministre de Sainte-Lucie?

M. Wynnycky: Oui, nous avons fait la connaissance de M. Compton.

Le sénateur Macnaughton: Savez-vous que c'est un diplômé avec spécialisation de la London School of Economics notamment?

M. Wynnycky: Oui.

Le sénateur Macnaughton: Et très à la page, si je puis m'exprimer ainsi.

M. Wynnycky: Tout à fait. Nous avons énormément de respect pour M. Compton.

Le sénateur Macnaughton: Pour en revenir à la question des bananes, vous dites que c'était la récolte principale soit qu'elle représentait 80 p. 100 des récoltes?

M. Wynnyckyj: Oui.

Le sénateur Macnaughton: Quelles sont les autres récoltes?

M. Wynnyckyj: Viennent ensuite le copra et les noix de coco qui ne représentent même pas un dixième de la récolte de bananes.

Le sénateur Macnaughton: Avez-vous examiné la question de la propriété et du contrôle de l'industrie des bananes?

M. Wynnyckyj: Oui, sénateur.

Le sénateur Macnaughton: Qui contrôle cette industrie?

M. Wynnyckyj: C'est une association de producteurs de bananes. En fait l'industrie appartient aux producteurs. Le gouvernement en a fait désormais une société statutaire mais les producteurs en conservent encore la propriété. Trois administrateurs sont nommés par le gouvernement et les autres sont élus.

Le sénateur Macnaughton: Quels sont les autres concurrents?

M. Wynnyckyj: Il n'y a aucun concurrent.

Le sénateur Macnaughton: C'est une association globale?

M. Wynnyckyj: Oui.

Le sénateur Macnaughton: J'avais l'impression qu'un Norvégien ou un Suédois était venu y organiser un monopole.

M. Wynnyckyj: Vous voulez parler des industries Geest, je crois. C'est une compagnie maritime qui en fait achète toutes les bananes, les transporte et possède d'énormes installations au Royaume-Uni.

Le sénateur Macnaughton: Autrement dit, cette compagnie a la haute main grâce au contrôle maritime?

M. Wynnyckyj: Oui, mais les accords que nous avons signés avec les Îles-au-Vent — signés en groupes grâce à l'association des quatre îles — et l'association des producteurs de bananes, ont été avantageux avec le temps. En fait, on considère M.

Geest comme une personne extrêmement perspicace qui a contribué énormément au progrès qu'ont réalisés les îles. Autrement dit, c'est un personnage très bien considéré. Les industries Geest ont accordé leur appui à la recherche et mis sur pied des installations. Par exemple, ces industries se sont établies à Sainte-Lucie et elles ont travaillé dans les îles très intensément et avec beaucoup de succès à l'expansion de l'industrie de la banane.

Le sénateur Macnaughton: Autrement dit, vous êtes au courant de l'affaire. Je voulais montrer que celui qui contrôle le marché peut fixer le prix.

M. Wynnyckyj: Oui, sauf la façon dont les prix sont fixés à Sainte-Lucie et d'autres Îles-au-Vent. Les résidents ou les producteurs sont assez bien au courant de la façon dont le prix est fixé. Autrement dit, quand les choses vont mal ils en connaissent la raison et, en fait figurent dans le tableau. En réalité, l'Association des producteurs de bananes des Îles-au-Vent a pu demander à une maison de vérificateurs de lui soumettre les chiffres concernant toutes les dépenses relatives à la manutention des bananes par les industries Geest; les prix sont établis en fonction du prix des bananes vertes en vrac et des divers frais. De ce point de vue là je dirais qu'ils participent davantage au barème des prix que nous ne le faisons au Canada.

Le sénateur Macnaughton: Sauf erreur, vous dites que le gouvernement est satisfait de l'entente.

M. Wynnyckyj: Oui, il est satisfait. Ces ententes ont avantagé les pays qui, bien entendu, aimèrent toujours obtenir un meilleur marché. Comme la qualité des bananes a baissé depuis quatre ou cinq ans, autrement dit, elle s'est détériorée, le gouvernement et la compagnie maritime ont tenté divers efforts pour en améliorer la qualité et c'est l'une des initiatives que la compagnie maritime s'est fait un devoir de prendre pendant une certaine période.

Le sénateur Macnaughton: Le produit est surtout expédié à l'Angleterre?

M. Wynnyckyj: Entièrement.

Le sénateur Macnaughton: Il y a, sauf erreur, une ou deux grandes sociétés de navigation américaines qui expédient surtout aux États-Unis?

M. Wynnyckyj: Elles ne participent pas au commerce des Îles-au-Vent.

Le sénateur Macnaughton: Avez-vous l'intention d'organiser des expéditions par air?

M. Wynnyckyj: Cela dépendrait du marché je crois.

M. Kudryk: Le transport de ce produit devra nécessairement se faire par air.

Le sénateur Macnaughton: Est-ce une proposition?

M. Kudryk: Oui.

Le sénateur Macnaughton: Avez-vous examiné les possibilités de l'aéroport de l'île?

M. Kudryk: Nous connaissons le genre d'aéroport et le nombre d'avions qu'il peut recevoir—la longueur de la piste et autres détails analogues. Nous avons discuté de l'affaire avec les dirigeants de l'ACDI, bien entendu.

Le sénateur Macnaughton: Vous savez que pendant la guerre les Américains avaient à cet endroit-là une grande base aérienne que l'on pourrait facilement reconstruire, j'imagine. Elle avait de longues pistes et tout le reste, tandis que l'aéroport de l'endroit est très petit.

M. Kudryk: Oui.

Le sénateur Macnaughton: Avez-vous envisagé la question du transport routier? A quoi sert-il d'avoir un grand aéroport si l'on n'a pas de routes?

M. Kudryk: Le transport routier nous préoccupait énormément car il influait sur la qualité des bananes. On peut faire certaines choses à Sainte-Lucie et il y en a d'autres que l'on ne peut pas faire notamment construire un excellent réseau routier. Conscients de cela, nous nous sommes occupés de garnir les fruits avec du rembourrage, de rembourrer les camions et les régimes de bananes parce que nous savons que l'état actuel de tout le réseau routier non pas seulement un ou deux tronçons de route, va changer de façon significative dans un avenir rapproché.

Le sénateur Macnaughton: En tant que conseillers de gestion, vous êtes-vous intéressés au commerce touristique ou ce domaine n'entre-t-il pas dans vos attributions?

M. Kudryk: Nous nous sommes occupés professionnellement du commerce touristique. Nous avons eu un certain nombre d'entretiens avec les autorités de Sainte-Lucie au sujet des avantages et des inconvénients de l'industrie touristique mais nous n'en avons pas entrepris une étude.

Le sénateur Macnaughton: Etes-vous au courant de la situation hôtelière dans l'île?

M. Kudryk: Nous la connaissons mettons jusqu'à la fin de 1968. Des changements notoires sont survenus depuis et nous ne sommes pas compétents à mon avis pour parler de la situation actuelle.

Le sénateur Macnaughton: Etes-vous au courant des problèmes d'eau et d'électricité relatifs à l'industrie touristique?

M. Kudryk: Nous sommes au courant de certains d'une façon générale, oui.

Le sénateur Macnaughton: Je n'insisterai pas là-dessus. Vous dites dans votre mémoire que des conseillers étrangers ne seraient peut-être pas les bienvenus car il existe une jalousie indigène.

M. Kudryk: Oui mais tout dépend au fond de la façon dont se comporte le conseiller dans le milieu où il est envoyé. Cela dépend de sa maturité et de son comportement avec autrui, tout à fait indépendamment de sa compétence technique.

Le sénateur Grosart: Je n'en ai jamais rencontré un qui ne se considère pas mûr ou expert en relations publiques.

Le sénateur Macnaughton: L'idée vous a-t-elle effleuré que le Canada établisse une filiale de compagnie de navigation en particulier pour effectuer le commerce avec l'île? Nous en avons une naguère.

M. Kudryk: Oui, et elle était très efficace.

Le sénateur Macnaughton: Avez-vous une opinion à ce sujet?

M. Kudryk: Il faudrait que j'y apporte tellement de réserve que ma réponse n'aurait aucune valeur. Nous nous intéressions simplement aux présents modes de transport. Même la remise en service du transport par navires ne nous a pas semblé la formule très satisfaisante pour amener au Canada des bananes de qualité aux fins de commercialisation. D'après nous la seule façon de les transporter serait par avion. C'était la thèse de notre étude initiale.

Le sénateur Macnaughton: J'en ai parlé parce que le Canada expédie dans cette région beaucoup de produits de pâte et de papier. Dans votre mémoire vous parlez d'une agence de commercialisation au Canada. Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

M. Kudryk: L'agence de commercialisation coordonnerait l'achat de denrées canadiennes destinées aux îles de la région. Elle prévoirait leur arrivée à l'aéroport, le chargement des avions de transport affrétés et les expéditions subséquentes à la région.

Le sénateur Yuzyk: L'idée d'établir une agence de commercialisation au Canada est-elle le fruit de vos entretiens avec les autorités et les fonctionnaires de l'endroit, ou cette idée a-t-elle germé au Canada?

M. Kudryk: Sauf certains détails particuliers dont nous nous sommes nous-mêmes occupés, cette étude a été en grande partie conduite de concert avec les gens de Sainte-Lucie qui sont directement engagés dans l'industrie de la banane. On doit leur accorder le crédit de plusieurs idées qui ont été avancées. Nous avons eu avec ces gens un échange fréquent d'idées et de communications. Nous n'avons donc pas été surpris du résultat de cette étude.

Le sénateur Yuzyk: La présence au Canada d'une agence de ce genre est-elle pratique dans la solution de tous ces problèmes?

M. Wynnyckyj: Il était nécessaire d'établir une agence pour s'occuper de l'ensemble de l'aspect logistique. En d'autres termes, le projet n'est réalisable que si l'avion qui transporte des bananes au Canada est assuré d'une cargaison pour le retour. L'étude a porté sur un certain nombre de façons de s'assurer de cargaisons pour le voyage de retour. En d'autres termes, il faut que les marchands se mettent d'accord pour diriger une partie des achats vers le Canada. Il est nécessaire, pour atteindre ce but, d'établir une agence de coordination qui aurait des objectifs bien définis comme, par exemple, celui de s'assurer de cargaisons pour le voyage de retour. Il ne s'agit pas d'une agence d'une portée générale qui s'occuperait de coordonner les achats, mais qui s'occuperait surtout de cet objectif en particulier.

Le sénateur Yuzyk: Cette agence verrait-elle à maintenir l'équilibre dans les échanges commerciaux?

M. Wynnyckyj: Il faudrait qu'on étudie certains problèmes de façon particulière comme, par exemple, quel genre de fret il faudrait détourner et ce qui en résulterait dans la balance commerciale avec le Royaume-Uni, si, par exemple, c'est de ce pays que le commerce serait détourné. Quand l'on connaît les divers courants des échanges commerciaux, on sait quels sont les problèmes sérieux qui en résulteraient si les courants étaient bouleversés.

M. Kudryk: L'agence se préoccuperait beaucoup plus, dans l'avenir immédiat, de la balance dans les cargaisons que de la balance commerciale.

Le sénateur McLean: Selon des rapports parus au cours de la dernière année dans les journaux, on aurait tenté d'encourager les industriels de la Trinité et de certains autres pays à donner plus d'importance au développement des ressources naturelles telles que les pêcheries. Pourriez-vous nous dire quels genres de poissons on trouve dans les eaux qui entourent la Trinité, quels moyens la population a à leur disposition pour prendre ce poisson et en quelle quantité il pourrait être pris pour être de quelque utilité?

M. Kudryk: Monsieur le sénateur, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question à votre satisfaction. Il s'agit tout d'abord d'une

question très particulière qui demanderait une étude particulière et il faut ajouter que nous n'avons entrepris aucune étude sur la préparation du poisson ou sur la mise sur le marché du poisson.

Le sénateur McLean: J'avais l'impression que vous aviez mentionné le poisson dans votre exposé.

M. Kudryk: Il est vrai que nous avons discuté avec un fonctionnaire de la Barbade de la possibilité de vendre du poisson volant au Canada, mais nous n'avons malheureusement pas fait l'étude de cette question. Il s'agissait simplement d'une discussion.

Le sénateur McLean: Si je ne m'abuse, il y a en Jamaïque des restrictions sur le montant qu'un détaillant peut demander pour un produit qu'il importe. Je crois que les mêmes restrictions s'appliquent dans presque tous les pays des Antilles. Comment est-il donc possible de pénétrer avec succès dans un marché de ce genre?

M. Kudryk: Vous voulez sans doute parler du problème de leurs exportations de poisson au Canada contre nos exportations de poisson aux Antilles?

Le sénateur McLean: L'importateur de poisson canadien voit son profit diminuer de plus en plus, parce que les règlements imposés par le gouvernement l'empêchent de hausser le prix de détail. Il en est au point où il n'est plus profitable pour lui d'importer. Certaines entreprises dans lesquelles j'ai des intérêts expédient dans cette région des produits d'une valeur de 5 à 6 millions de dollars par année.

M. Kudryk: J'estime que les gouvernements des divers pays des Antilles devraient d'abord se préoccuper de satisfaire les marchés locaux plutôt que de songer à l'exportation. Il est certain que certaines de ces transactions peuvent être menées de front, mais les gouvernements devraient d'abord songer à satisfaire la demande locale et la clientèle pourrait peut-être forcer les gouvernements à porter leur attention de ce côté-là. Je ne parle pas ici de la demande dans une île en particulier mais dans l'ensemble de la région. Cela amènerait subséquemment un échange entre les îles.

Le Président: Monsieur le sénateur McLean, le crois vraiment que cette question n'est pas de la compétence du témoin, comme il nous l'a déjà dit.

Le sénateur Robichaud: Monsieur le président, qu'il me soit permis de revenir sur une question qui a déjà été posée et qui porte sur le transport et le mouvement des échanges. Monsieur Kudryk, vous avez mentionné dans votre exposé que vous avez fait une étude des services de transport directs entre Ste-Lucie et le Canada et de la possibilité du transport aérien. Vous nous avez également parlé des contacts que vous avez établis avec d'autres îles comme, par exemple, la Jamaïque et la Barbade, si je me souviens bien. Quelle considération auriez-

vous accordée dans votre étude au problème des échanges dans les deux directions, disons, par exemple, entre le Canada et les Antilles et entre les Antilles et le Canada, si vous aviez voulu encourager le commerce ou recommander le développement du commerce, par exemple le commerce des bananes entre Sainte-Lucie et le Canada et, en particulier, si vous aviez songé à recourir au transport aérien, sachant que le commerce dans un seul sens n'est pas rentable et qu'une compagnie comme Air Canada n'y est pas intéressée?

M. Kudryk: Nous avons accordé une très grande importance aux échanges dans les deux directions et notre étude est entrée dans les détails de cette question. C'est ce principe qui a été le premier élément de notre intérêt dans ce problème et qui a mené à entreprendre l'étude en question; nous avons pris pour acquis que le projet ne serait rentable que si les échanges se faisaient dans les deux sens. Comme une étude de l'importation des produits canadiens dans cette région avait démontré que la quantité des importations était assez considérable, nous en avons conclu que l'étude en valait la peine et qu'elle devrait être faite.

Le sénateur Robichaud: Sur quels produits canadiens en particulier avez-vous porté votre attention?

M. Kudryk: Nous indiquons, à la page 26 de notre étude, qu'on a importé à Sainte-Lucie pour une quantité de plus de sept millions de livres de produits alimentaires dans les catégories générales, soit environ 400,000 livres de bière et de tabac, 400,000 livres de savons et de cosmétiques, 170,000 livres de vêtements et de chaussures, 90,000 livres de produits pharmaceutiques, un million de livres de meubles et de machinerie et accessoires électriques, 60,000 livres de pneus et de pièces d'automobiles, 390,000 livres de peintures et d'émaux et ainsi de suite. Je vous ai donné les chiffres de 1966, qui étaient les derniers chiffres disponibles à l'époque. Incidemment, le poids total en 1966 a été de 4,400,000 livres.

Le sénateur Robichaud: Avez-vous eu l'occasion de rencontrer les fabricants canadiens des produits mentionnés pour savoir s'ils seraient intéressés à employer le transport aérien pour expédier leurs produits aux Antilles?

M. Kudryk: J'estime qu'une discussion de cette question aurait été prématurée au moment où nous avons fait notre étude. Nous voulions d'abord savoir si le projet était réalisable avant de les approcher. Je crois qu'ils seraient véritablement intéressés si le coût après transport leur permettait d'entrer en concurrence avec les fabricants de produits semblables en provenance d'autres pays. Ils perdraient tout intérêt si le coût après transport n'était pas abordable sur le marché local. Ils nous faut établir tout cela en tenant compte de ce que serait la structure des coûts si on a recours au transport aérien. Voilà pourquoi nous avons dit

qu'il s'agit d'une étude permanente, parce qu'elle rejoint un certain point de rencontre, parce qu'elle met en lumière certains problèmes et certaines occasions de progrès et qu'elle attend que l'Association des producteurs de bananes de Sainte-Lucie décide de quel côté elle veut se diriger.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, il est maintenant 1h.35 et le Sénat doit siéger à 2 heures. J'aurais espéré que nous aurions eu le temps de discuter le point principal de l'exposé, la nécessité de mettre sur pied un organisme de consultation sur la mise sur le marché, la question de savoir si l'ACDI subventionnerait cette entreprise et aussi faire la rapprochement avec le travail que l'ACDI accomplit à l'heure actuelle. Nous n'avons reçu aucun témoignage portant sur ces questions sauf une vague déclaration dans l'exposé à l'effet que l'ACDI s'est montrée fort peu intéressée à ce sujet, ce qui ne cadre pas avec les déclarations que l'ACDI nous a faites. J'aurais aussi espéré que nous aurions eu l'occasion de discuter quel rapport a l'exposé avec les nombreuses études qui ont été faites au Royaume-Uni à ce sujet ainsi que son rapport avec ce que les banques et les services canadiens de mise sur le marché font dans cette région. Il est maintenant trop tard pour s'engager dans cette discussion. J'aurais aimé obtenir des réponses à toutes ces questions parce qu'elles auraient pu nous éclairer sur les décisions que nous seront peut-être appelés à prendre au sujet de cette recommandation. Je suis d'accord de façon générale sur la nécessité de ce projet et je suis certain que tous ceux qui ont eu l'occasion de se rendre aux Antilles reconnaîtront ce besoin. De toute façon, il est trop tard pour s'engager dans une discussion à ce sujet.

Le Président: Je pourrais peut-être suggérer au sénateur Grosart qu'il choisisse un des sujets qui s'apparentent, à mon avis, à cette situation comme, par exemple, le rapport qui existe avec l'ACDI. Le témoin serait peut-être en mesure de discuter de ce rapport et nous dire comment il fonctionne.

Le sénateur Grosart: La Société canadienne de recherche et de développement accomplit à l'heure actuelle cette fonction particulière de faire de la recherche au compte des pays en voie de développement. Il nous faudrait une discussion d'au moins une heure pour entrer dans les détails et obtenir les faits dont nous avons besoin. Je vais tout de même poser ma question. Quel travail l'ACDI accomplit-elle à l'heure actuelle?

M. Kudryk: L'ACDI s'occupe de plusieurs des sujets que vous avez soulevés, monsieur le sénateur. Notre exposé n'a pas laissé entendre qu'il faudrait se débarrasser des mécanismes, surtout les bons, qui sont présentement en existence. Mais notre exposé dit bien qu'il y aurait lieu d'établir un organisme permanent de consultation, un organisme local avec

un personnel choisi sur les lieux qui, non seule ent entreprendrait des études, mais ferait peut-être aussi siennes des études qui ont déjà été faites par des organismes gouvernementaux, celles qui ont les plus grandes chances de succès, et voir à ce qu'elles soient mises en vigueur.

Le sénateur Grosart: J'ai lu votre exposé et je sais bien que vous avez fait cette suggestion. Il est cependant assez difficile de juger du mérite d'une suggestion de ce genre si l'on ne nous met pas au courant de ce qui se fait dans la région. J'imagine que vos conseillers en gestion seraient en mesure de nous donner ces renseignements, s'ils étaient appelés à témoigner devant le Comité. Mais que font les banques dans toute cette affaire? De quels avantages peut-on profiter à l'heure actuelle dans la région? Si je comprends bien, vous suggérez que l'ACDI prenne 5 p.100 du total de ses investissements dans les Antilles et les utilise à cette fin particulière. Nous voulons tout d'abord savoir ce qui se passe dans cette région. S'agirait-il dans ce cas-là d'un supplément? Se trouverait on à remplacer quelque chose qui existe déjà? Quel rôle les banques et les compagnies d'assurance jouent-elles à l'heure actuelle? Que fait l'ACDI en termes de dollars et de projets?

M. Kudryk: Nous ne pouvons pas, malheureusement, vous donner à l'heure actuelle tous les renseignements que vous nous demandez. Le but de notre présence devant le Comité est de vous vendre une idée plutôt que de vous fournir une présentation détaillée des faits, parce que j'estime que c'est cette idée qu'il importe de considérer.

Le sénateur Grosart: L'idée doit ressortir de tous ces détails. In est impossible d'évaluer une idée sans connaître tous les détails, et ce sont, à mon avis, des détails essentiels. J'estime qu'ils sont de la plus haute importance.

M. Wynnykyj: Monsieur le sénateur, il est sans doute très vrai qu'il vous faut des renseignements sur le rôle joué par les banques. Nous connaissons bien les banques, parce que nous avons fait affaires avec elles. De fait, elles souhaitaient notre présence, parce qu'elles ne possédaient pas notre compétence dans ce domaine. Nous avons dit dans notre exposé que les banques ont été les principaux bailleurs de fonds de l'Association des producteurs de bananes de Sainte-Lucie alors qu'elle était aux prises avec des difficultés financières. C'est dire que les banques s'intéressaient de très près à la question. Elles ne pouvaient évidemment faire autre chose et c'est pourquoi l'occasion s'est présentée pour les services de conseillers en gestion.

Le sénateur Grosart: Pourquoi dites-vous que les banques n'étaient pas en mesure de prêter leur concours? J'ai vu des réclames bancaires nous montrant des gérants de banque coiffés de casques de travail nous disant qu'ils ne prêtent pas d'argent sans être

plus au courant des affaires que le propriétaire de l'entreprise qui demande de l'aide. Vous nous dites maintenant que les banques n'y pouvaient rien. Les gérants de banque vous ont donc dit: "Il est épatant que nous ayons ici des gens qui peuvent juger de la valeur d'un placement".

Le Président: Il faudrait, en toute justice pour le témoin, ajouter que les banques emploient souvent des entrepreneurs et des comptables de l'extérieur.

Le sénateur Grosart: Naturellement.

Le Président: La présence de personnes possédant des connaissances spécialisées est nécessaire et j'estime que c'est là le cas de Sainte-Lucie, où l'on a fait appel à des gens de l'extérieur.

Le sénateur Grosart: Me permettriez-vous de vous demander qui a retenu les services de votre organisme?

M. Kudryk: C'est le gouvernement de Sainte-Lucie qui a pris cette initiative et qui a réglé le coût de la première étude. L'ACDI est ensuite entrée en cause et a subventionné la première étape de la mise en vigueur du projet. C'est l'Association qui a payé la plus grande partie des frais d'exploitation de 1968.

Le sénateur Grosart: Les banques ont-elles contribué quelque chose?

M. Kudryk: Les banques ont avancé le capital de fonctionnement.

Le sénateur Grosart: Ont-elles contribué quelque chose au coût de l'étude.

M. Kudryk: Non, elles n'ont rien contribué aux dépenses ou aux honoraires.

Le sénateur Grosart: Mais elles étaient cependant très heureuses de recevoir votre aide dans le problème des placements.

M. Kudryk: Oui, c'est vrai.

Le sénateur Grosart: Une autre question se pose maintenant. Nous savons que l'aide que nous accordons aux Antilles a été fournie à la suite d'une demande. Il est permis de croire que, dans le cas qui nous préoccupe, le gouvernement du premier ministre Compton a demandé l'aide de l'ACDI et que cet organisme a acquiescé à sa demande. Pourriez-vous nous dire s'il y a eu d'autres demandes faites à l'ACDI par des pays des Antilles pour des études semblables?

M. Kudryk: Est-ce aux bananes que vous pensez lorsque vous parlez d'études semblables?

Le sénateur Grosart: Non, non.

M. Kudryk: Ou à d'autres genres de placements?

Le sénateur Grosart: Oui.

Le Président: J'ajouterais qu'il s'agit, de façon particulière, de l'emploi de conseillers en gestion.

Le sénateur Grosart: Je voudrais savoir si l'on a demandé à l'ACDI de prêter les services de conseillers en gestion dans quelque endroit que ce soit des Antilles. Cela est très important, car le grand principe de notre aide est qu'elle soit accordée en réponse à une demande. Nous n'accordons pas d'aide si elle ne nous est pas demandée.

M. Kudryk: Nous pourrions répondre de façon générale qu'un certain nombre de demandes nous sont parvenues de Sainte-Lucie et de plusieurs autres îles, mais nous ne sommes pas en mesure de vous donner des exemples.

Le sénateur Grosart: Vous ne pouvez pas nous dire quels sont ces cas? Vous savez qu'il y en a, mais vous ne pouvez nous les citer. Monsieur le président, j'estime qu'il faudrait demander à l'ACDI de nous donner ces renseignements.

Le Président: Il s'agit d'une question très importante.

Le sénateur Grosart: Il serait en effet très important que nous obtenions ces renseignements. La raison pour laquelle je pose cette question, comme le président peut en témoigner, est que nous avons tous deux assisté à différentes occasions à un colloque sur les Antilles. J'ose à peine croire ce qui se serait produit si cette proposition avait été faite à ce colloque. La plupart des gens qui y assistaient étaient des Antillais et le plus important des deux sujets à l'étude était l'impérialisme canadien dans les Antilles. Ne croyez-vous pas qu'il y aurait eu une vive réaction anti-impérialiste si l'on suggérait a) qu'il se fasse un plus grand nombre d'études et b) que ces études soient faites par des étrangers? Je pose cette question parce qu'on a déclaré entre autres choses lors de ce colloque: "De grâce, ne faites plus d'études, mais donnez-nous de l'argent".

M. Kudryk: Je suis d'accord avec vos deux avancés. J'ajouterais, cependant, que notre proposition suggère que le personnel de l'organisme soit du pays et non de l'étranger, que cet organisme soit de nature permanente, géré par des gens du pays au bénéfice de l'économie locale et qu'il ne soit qu'un supplément qui n'exerce aucune autorité.

Le sénateur Grosart: Combien y a-t-il de conseillers en gestion originaires des Antilles?

M. Kudryk: Je regrette de ne pouvoir répondre; je n'en ai aucune idée.

Le sénateur Grosart: Vous croyez qu'il y en a?

M. Kudryk: Je crois qu'il y en a un certain nombre à la Trinité.

Le Président: Le sénateur Cameron pourrait-il nous renseigner à ce sujet?

Le sénateur Cameron: Pas de façon précise, mais je sais qu'il y en a fort peu. Voilà pourquoi j'en reviens à ma question originale, à savoir si l'argent devrait être dépensé de cette façon ou plutôt consacré à former les gens du pays dans la pratique de la gestion.

M. Kudryk: Il faudrait peut-être inclure dans ce concept de conseiller les professeurs d'universités qui jouent un rôle de conseillers et qui seraient, par conséquent, disponibles pour jouer ce rôle. Il y a véritablement un noyau de conseillers professionnels dans les universités. La chose s'est également produite au Canada.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il, dans le groupe des Sept petites îles, des conseillers en gestion qui exercent vraiment cette profession?

M. Wynnykyj: On les trouverait normalement dans les nombreuses sociétés de comptabilité qui ont besoin de ce genre de service. Il se pourrait aussi que les entreprises associées aient des services de gestion qui attirent des conseillers dans la région, si le besoin se faisait sentir.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il une véritable profession locale de conseiller en gestion? Je ne veux pas dire une profession qui se rapprocherait de celle d'un avocat ou d'un comptable.

M. Kudryk: Non.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions?

Messieurs, je vous remercie beaucoup. Vous avez pu vous rendre compte par le long interrogatoire que le Comité porte un grand intérêt à votre proposition. Comme je l'ai déjà dit, votre exposé a été des plus intéressants. Nous ne sommes parvenus à l'élément principal de votre exposé que très tard au cours de la discussion, mais je veux vous remercier au nom des membres du Comité.

La séance est levée.

TÉMOINS:

Du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO): M. Frank Bogdasavich, directeur exécutif; Le révérend père Harold Gardiner, directeur du programme des Antilles; et M. Robert D. Sallery, agent de relations publiques.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 7

SÉANCE DU MERCREDI 25 FÉVRIER 1970

Concernant:

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

Du Service universitaire canadien outre-mer: (SUCO): M. Frank Bogdasavich, directeur exécutif; Le révérend père Harold Gardiner, directeur du programme des Antilles; et M. Robert D. Sallery, agent de relations publiques.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 7

SÉANCE DU MERCREDI 25 FÉVRIER 1970

Concitant:

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

Du Service universitaire canadien outre-mer: (SUCCO): M. Frank Bog-
dasovich, directeur exécutif; Le révérend père Harold Gardiner, direc-
teur du programme des Antilles; et M. Robert D. Sallery, agent de
relations publiques.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caraïbe et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Guoin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 18 février 1970:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable
sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit
autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable
sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui
de l'honorable sénateur Savoy sur la liste des sénateurs qui font partie
du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable
sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (Ontario-
Ouest) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davy sur la liste des
sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires
étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 25 février 1970.

(8)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit à 10h05 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Aird (*président*), Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Eudes, Grosart, Lang, Macnaughton, Robichaud et Yuzyk.—(10)

Aussi présent: M. Bernard Wood, attaché de recherche au comité.

Le comité continue l'étude de la région des Antilles.

Le président (le sénateur Aird) présente les témoins:

Du Service universitaire canadien outre-mer:

M. Frank Bogdasavich, directeur exécutif;

Le révérend père Harold Gardiner, directeur du programme des Antilles;

et

M. Robert D. Sallery, agent de relations publiques.

Un manuel intitulé «Canadian Graduates—Their Qualifications and the Jobs They Do» est déposé et sera tenu à la disposition des membres du comité par le greffier. (Pièce «A»).

Il est convenu: Que le document de travail présenté par le SUCO intitulé «Rapport sur la région des Antilles destiné au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères» soit intégré aux procès-verbaux du Comité (Voir l'Appendice «F» des délibérations d'aujourd'hui).

Il est convenu: Que certains articles de journaux auxquels se rapportent les témoins soient déposés au Comité comme pièce «B», et que des exemplaires en soient envoyés aux membres du Comité.

On remercie les témoins de s'être présentés et de participer aux travaux du Comité.

A midi et 35 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,

E. W. Innes.

PROCES-VERBAL

1970: 81

Contournement à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation. Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit à 10h00 du matin. Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Cameron, Carter, Connolly (Orateur-Ouvrier), Fisher, Fiset, Lang, Macdonald, Macdonald et Yuzvick—(10)

Aussi présent: M. Bernard Wood, attaché de recherche au comité. Le comité continue l'étude de la région des Antilles. Le président (le sénateur Aird) présente les témoins: Du Service universitaire canadien outre-mer; M. Frank Bogdasavich, directeur exécutif; Le révérend père Harold Gardiner, directeur du programme des Antilles; et M. Robert D. Sallery, agent de relations publiques.

Un manuel intitulé «Canadian Graduates—Their Qualifications and the Jobs They Do» est déposé et sera tenu à la disposition des membres du comité par le greffier. (Pièces «A».)

Il est convenu: Que le document de travail présenté par le SUCO intitulé «Rapport sur la région des Antilles destiné au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères» soit intégré aux procès-verbaux du Comité (Voir l'Appendice «F» des délibérations d'aujourd'hui).

Il est convenu: Que certains articles de journaux auxquels se rapportent les témoins soient déposés au Comité comme pièces «B», et que des exemplaires en soient envoyés aux membres du Comité.

On remercie les témoins de s'être présentés et de participer aux travaux du Comité. A midi et 35 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,
E. W. Jones

LE SÉNAT TÉMOIGNAGES

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ottawa, le mercredi 25 février 1970

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, nos témoins ce matin sont des représentants du Service universitaire canadien outre-mer, M. Frank Bogdasavich, directeur exécutif, le révérend père Harold Gardiner, directeur du programme des Antilles et M. Robert Sallery, agent de relations publiques.

Je me suis entretenu ce matin avec les trois témoins. Voici comment ils procéderont: M. Bogdasavich parlera d'abord et les deux autres témoins ensuite. Quinze à vingt minutes sont prévues pour la présentation, et nous passerons ensuite à l'interrogation.

Vous avez tous reçu ce mémoire assez remarquable, à mon avis un excellent travail, qui donne amplement matière à réfléchir. Vous avez donc un bon aperçu des questions qui seront évoquées ici ce matin.

Honorables sénateurs, si l'on demandait à la plupart des Canadiens de nommer un organisme, gouvernemental ou non-gouvernemental, qui s'occupe d'aide aux pays en voie de développement, une forte majorité, j'en suis certain, indiquerait le SUCO. (Service universitaire canadien outre-mer). L'organisation, bien que petite et relativement nouvelle, s'est fait une réputation remarquable d'efficacité et d'enthousiasme. En dehors de sa propre contribution directe, il a intensifié l'intérêt et la préoccupation du public canadien pour les problèmes du Tiers Monde et les volontaires du SUCO, à leur retour au Canada, ont joué un excellent rôle comme catalyseurs dans leurs propres collectivités dans tout le pays.

Je dirai maintenant que je ne savais pas qui étaient les personnes assises sur le côté, près du mur, mais je suppose que ce sont quelques-uns de ces catalyseurs.

M. Frank J. Bogdasavich, directeur exécutif, Service universitaire canadien outre-mer): En effet, monsieur le président. La plupart d'entre eux font partie du personnel de mon bureau.

Le président: Je suppose qu'ils sont ici tant pour critiquer que pour participer aux délibérations. Comme l'indique le mémoire du SUCO, les Antilles du Commonwealth ont toujours été une zone où l'organisation a concentré et ses activités et 378 volontaires y ont travaillé depuis 1962. Cette année, des volontaires dans différents domaines travaillent dans dix pays ou territoires de la région.

Nous avons estimé qu'il importait, au cours de cette enquête, d'entendre des témoignages du SUCO. Tout d'abord, l'œuvre de ce groupe est très utile au développement de la région, puis elle est aussi un élément important des relations générales du Canada avec les pays de la région des Antilles. Il est très utile aussi, à mon avis, au point où nous en sommes de notre étude, de pouvoir nous entretenir de nos préoccupations avec des gens qui connaissent bien les opinions de l'Antillais moyen, et surtout de la jeunesse. Ceux d'entre vous qui ont lu le mémoire comprendront bien ce que j'entends par là.

Le mémoire porte sur un bon nombre des questions qui préoccupent le plus notre comité, et les traite avec une franchise appréciable. Je sais que nous aurons amplement matière à discuter.

Pour suivre notre procédure habituelle, le sénateur Cameron commencera l'interrogation. Je sais que plusieurs autres sénateurs sont prêts à le suivre. Je souhaite donc chaleureusement la bienvenue à nos trois témoins ainsi qu'à leurs confrères, leurs collègues.

M. Bogdasavich: Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, pour bien des raisons, il nous est très difficile de venir parler devant le comité sénatorial—la région des Antilles. D'abord, nous ne sommes pas des experts des secteurs de l'aide, du commerce ou du développement, puis, n'étant pas Antillais, nous ne pouvons prétendre parler pour les Antillais. En troisième lieu, vous avez eu la chance d'entendre antérieurement un grand nombre de Canadiens bien informés et éloquents. C'est cependant un honneur pour nous d'avoir été invités à nous présenter au comité et nous sommes heureux de vous faire part de certaines expériences du SUCO, nom sous lequel l'on connaît surtout maintenant le Ser-

vice universitaire canadien outre-mer, dans la région des Antilles.

Je dois présenter des excuses aux honorables sénateurs qui auraient préféré un document de travail en français. Depuis quelques jours, notre traducteur a une mauvaise grippe, probablement celle qui vient d'Europe.

Vous savez déjà que notre mémoire se compose de deux parties principales. Le révérend père Harold Gardiner, assis à ma droite, traitera surtout des questions ayant trait à la première partie du texte. M. Robert Sallery, notre agent d'information du public aura la grande responsabilité de répondre au sujet des observations qui font l'objet de la seconde partie du rapport.

Comme c'est la première fois que le SUCO se présente officiellement devant un comité du Sénat, j'ai cru bon, monsieur le président, de dire quelques mots de l'envergure de l'organisation et de ses finances.

Le SUCO comprend plus de 1,100 Canadiens, à la date d'aujourd'hui, à l'œuvre dans plus de 40 pays de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine et de la région des Antilles. Nous avons un programme Canadien francophone, considérable et vibrant, surtout concentré en Afrique. L'organisation est privée, non-gouvernementale, et sans but lucratif, constituée en vertu de la partie B de la loi canadienne sur les compagnies. Nous sommes reconnaissants au gouvernement canadien de sa contribution annuelle à nos programmes et du respect qu'il a toujours montré pour notre autonomie. En 1968-1969, nous avons obtenu, en vertu d'un contrat conclu avec la CIDA, un montant de \$2,734,360. Les gouvernements et organismes d'outre-mer ont contribué pour la même année un montant estimé à \$2,690,999 sous forme de rémunération et de suppléments pour le logement du personnel du SUCO qu'ils emploient.

Le SUCO reçoit aussi un appui important du secteur privé au Canada, et un appui financier indirect d'une grande variété d'organismes participants, surtout des universités et des collèges de toutes les régions du Canada, qui ont fourni du personnel bénévole, des locaux et le matériel pour les bureaux de nos comités locaux. Nous en avons 81, qui constituent des activités de recrutement et de sélection du SUCO. Des membres de l'industrie publicitaire ont participé bénévolement à la mise au point d'une publicité de recrutement qu'ont diffusée sans frais à titre de service public des journaux, des revues et la radio et la télévision. Des compagnies de produits pharmaceutiques et d'autres compagnies ont contribué des médicaments et du matériel médical pour les trousseaux de médecins qu'a emballés pour le personnel du SUCO le ministère de la Santé nationale et du Bien-

être social. Nous estimons à plus de \$500,000 la valeur totale de cette aide indirecte en 1968-1969.

Le secteur privé du Canada a contribué à nos activités environ \$400,000 sous forme de dons de particuliers, de sociétés, de fondations, de groupes et de services communautaires et des milliers de Canadiens y ont participé au moyen des campagnes des «milles pour des millions».

Comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire, le programme des Antilles bénéficie actuellement d'un budget de \$262,900 pour l'année qui se termine le 30 mars 1970. De ce chiffre, qui comprend les montants contribués par des gouvernements et des organismes de la région des Antilles, 79 p. 100 environ ont été affectés au recrutement, à la formation, aux frais de voyages, aux allocations, aux frais médicaux et aux assurances des 129 membres de notre personnel qui se trouvent actuellement aux Antilles et pour l'entretien du personnel que nous avons sur place. Le solde a été utilisé pour les frais d'administration et d'autres services de soutien au Canada.

Le total des frais encourus directement par le SUCO pour l'entretien de son personnel dans la région des Antilles pendant l'année qui se termine le 31 mars 1970 sera d'environ \$2,031 par personne. Comme la région des Antilles est plus proche du Canada, le chiffre est un peu plus bas que celui de 1968-1969 qui était, pour l'ensemble du programme, de \$2,500 par personne.

Comme dans les autres régions du monde dites «en voie de développement» ou «sous-développées», ou pays du Tiers Monde où le SUCO a des activités, la population de la région des Antilles s'efforce de suivre une voie indépendante dans le cadre de ce qu'on appelle souvent une économie double, c'est-à-dire où existe un contraste entre un niveau de subsistance de la production agricole nationale et un secteur d'exportation très lucratif dominé par des intérêts étrangers dans le même pays, pour ainsi dire sans interaction entre les deux secteurs. En ce sens, on considère qu'il y a deux économies et un contraste frappant entre les modes de vie de ceux qui relèvent de l'un et de l'autre secteur.

Dans la plupart de ces pays, la très grande majorité de la population se situe au niveau de subsistance. Ce sont les pauvres de chacun des pays, et c'est pour eux, ou plutôt pour leurs programmes, que le SUCO s'efforce de travailler, avec un succès plus ou moins grand. Ce sont leurs gouvernements qui paient une rémunération au niveau local, et non au niveau canadien, à chacun de ceux qui travaillent pour nous. C'est pourquoi notre mémoire, surtout dans la seconde partie,

essaie de présenter le mécontentement et l'inquiétude qu'ils éprouvent à notre égard et à l'égard de nos activités dans leur région. Dans nos relations avec la région des Antilles, nous estimons devoir mettre l'accent surtout sur leur développement économique; ensuite il faut qu'elles profitent équitablement au Canada. A notre avis, les Canadiens ne devraient jamais considérer la région des Antilles comme un terrain où en concurrence avec d'autres pays prospères, nous devons exploiter les ressources et les habitants pour en tirer de gros profits financiers. J'ai terminé mon exposé, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie vivement, monsieur Bogdasavich. Avant de présenter le révérend père Gardiner, je voudrais tout d'abord lui souhaiter la bienvenue, car sauf erreur il est venu spécialement de la Barbade pour se joindre à nous. Nous vous en sommes très reconnaissants, père Gardiner.

Le révérend père Harold Gardiner, Directeur régional, SUCO: Monsieur le président, honorables sénateurs, je dois solliciter votre indulgence. Je me suis enrhumé, comme d'habitude lorsque je reviens au Canada. Je me réjouis de cette occasion d'être parmi vous aujourd'hui. Nous savons tous qu'il fait bien meilleur à la Barbade en cette saison, mais j'ai estimé que l'intérêt que vous inspirent les relations entre le Canada et les Antilles jouit d'une haute priorité tant au programme du SUCO que, je crois, dans le domaine sur lequel porte votre étude. Nous avons suivi avec un vif intérêt les délibérations des séances antérieures et nous sommes très sensibles à la somme de temps et d'effort que vous avez dû consacrer à cette enquête.

Monsieur le président, dans la première partie de notre mémoire, il est question du caractère des activités du SUCO dans la région des Antilles. Comme j'y ai passé trois ans, je voudrais vous donner un bref aperçu historique et vous indiquer le déroulement du programme. Dans le mémoire, nous indiquons les différents niveaux de notre personnel, et le genre des demandes que nous recevons. Il est indiscutable que dans la région des Antilles on nous demande un personnel beaucoup plus professionnel et technique que celui que nous avons fourni dans le passé.

Nous avons expliqué brièvement dans le mémoire la décentralisation du programme et l'abandon graduel de certaines activités dans les petites îles. Tout en nous efforçant de suivre notre propre jugement en ce qui concerne des décisions de décentralisation, d'abandon et même d'inauguration de programmes, la décision et l'autorité en dernier ressort en ce qui concerne l'importance et l'orientation des programmes restent forcément aux gouvernements de la région. En

toute franchise, il nous faut reconnaître qu'on attend beaucoup du SUCO et de ses programmes d'ensemble, que notre apport dans la région des Antilles est tout au plus un minimum et que nous n'avons pas pu fournir tout le personnel qu'on y réclame.

On nous demande souvent en quoi consistent nos activités dans la région des Antilles. Nous pouvons dire que dans la plus grande mesure nous comblons des lacunes de personnel au niveau intermédiaire jusqu'à ce que les pays de la région puissent remplacer notre personnel par leurs propres citoyens. Dans un cadre plus ample, cependant, et j'estime que cela a son importance, nous avons donné pendant quelques années à de nombreux Canadiens l'occasion de prendre contact avec les problèmes nombreux et variés que pose le développement et de les comprendre.

J'ai parlé très peu dans le mémoire de l'aide canadienne, et souvent j'ai rapporté les propos de certains Antillais. Pour bien évaluer l'aide officielle canadienne il faudrait une étude plus détaillée et plus précise à laquelle participeraient les Antillais eux-mêmes.

En somme, mes commentaires portent sur les activités du SUCO dans le cadre des aspirations sociales et politiques des nombreux Antillais avec lesquels nous sommes en rapport. J'ajouterai que nous avons sur place un personnel de 129 personnes.

M. Robert Sallery (Directeur de l'Information, SUCO): Monsieur le président et honorables sénateurs, la seconde partie de notre mémoire porte, comme vous l'aurez constaté, sur les préoccupations des bénévoles, ou plutôt du personnel—comme on dit maintenant car, aux yeux des Antillais, quiconque reçoit une rémunération n'est pas un bénévole,—le personnel qui se trouve sur place et le secrétariat d'Ottawa, au sujet des relations présentes et futures du Canada avec les Antilles. Nous insistons sur le mot «préoccupations», car il s'y présente des problèmes et des situations qui, malgré les bonnes intentions des Canadiens, créent un climat d'hostilité, de méfiance et de mécontentement aux Antilles. Il y a, bien entendu, de nombreux éléments bons et favorables dans les relations entre le Canada et les Antilles actuellement, comme vous l'ont dit d'autres témoins, mais nous sommes inquiets de la possibilité sans cesse plus grande que ces rapports aillent en se détériorant au lieu de s'améliorer.

Notre inquiétude principale, et elle est la raison de notre présentation de ces questions au comité, c'est que ce sont surtout les Canadiens eux-même qui intensifient ces problèmes.

Comme nous avons assisté à plusieurs autres séances du comité sénatorial portant

sur les Antilles, y compris la dernière, nous hésitons un peu à présenter les choses comme nous l'avons fait. Ce n'est pas faute d'être entièrement convaincus de ce que nous avançons, mais parce que nous aurions voulu pouvoir vous renseigner avec plus d'ampleur et de précision, ce qui est très difficile. Comme nous l'avons indiqué au début de la seconde partie du mémoire, c'est un compte rendu impressionniste des faits dans une région où l'interprétation est particulièrement délicate et difficile que nous présentons. Nous sommes renseignés surtout par nos dialogues tant officiel que sans formalité avec les Antillais, du milieu gouvernemental, des différents partis politiques, du milieu enseignant, étudiants dits radicaux, enseignants, etc., avec lesquels nous avons des contacts quotidiens et auxquels nous inspirons, nous l'espérons, une certaine confiance. Nous comptons aussi sur les organes d'information, dont nous vous avons apporté aujourd'hui quelques échantillons, tant des journaux populaires que des journaux marginaux (underground) pour savoir comment le public interprète les événements et les rapports qui affectent le développement économique et politique de la région.

Nous espérons bien, honorables sénateurs, pouvoir vous fournir une documentation d'appui et auxiliaire suffisante pour vous mettre au courant d'une situation assez grave actuellement et qui pourrait bien s'aggraver encore.

Le président: Merci bien, monsieur Sallery.

Avant de passer aux questions, je voudrais parler un peu de ce que vous venez de dire. Nous pensons tous, à mon avis, que vous n'avez aucune raison d'être inquiets de votre mémoire par rapport à ceux qui ont été présentés antérieurement. Comme je l'ai dit dès le début—et j'ai entendu dire la même chose par d'autres membres du comité, j'apprécie beaucoup la franchise de votre texte. Nous sommes très heureux que vous ayez consigné ces opinions et, j'ajouterai, que vous ayez apporté une documentation qui, sans être complète, les appuie effectivement. Nous savons aussi que vous nous présentez ce matin uniquement vos opinions. D'autre part, nous ne saurions les considérer comme purement théoriques, puisque vous avez été là-bas, pour ainsi dire sur le terrain.

Nous vous remercions vivement, messieurs, de votre très courte entrée en matière. Nous passerons maintenant aux questions. Je donne la parole au sénateur Cameron.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, tout d'abord, je souscris à ce que vous venez de dire et je félicite les trois témoins qui, de façon brève et concise, nous ont résumé leur mémoire. Plût au ciel que tous ceux

qui comparaissent au comité aient autant de concision et de clarté.

En second lieu, je dirai tout de suite que nous sommes en présence d'un cas où l'idéalisme des jeunes trouve à s'exprimer dans le domaine international, ce qui est à l'honneur des jeunes et du Canada. Le SUCO diffère de façon frappante de certains autres organismes de jeunes dont je ne citerai pas le nom, et à mon avis, cela tient beaucoup à une différence de conception.

Le seul fait que tant de nos jeunes non seulement profitent de ce moyen pour exprimer leur idéalisme d'une façon pratique, mais le font imbus d'un esprit de service, constitue, à mon avis, un risque pour l'ensemble du programme. J'estime qu'en l'examinant on constate trois préoccupations principales. La première porte sur le rôle du SUCO dans l'enseignement, le choix des enseignants, leur intégration dans le programme local et les résultats obtenus.

La deuxième question, dont vous avez parlé, et j'en suis heureux, est l'hostilité croissante que manifestent certains secteurs de la population et que certains d'entre nous qui sommes allés dans la région ont pu constater eux-mêmes.

La troisième, probablement la plus épineuse, est l'adaptation du programme au conflit d'intérêts entre producteurs nationaux primaires et industries d'extraction et d'exportation dominées par des intérêts étrangers, problème très difficile à résoudre. Nous y reviendrons. Voilà, à mon avis, les trois problèmes qui se posent.

En ce qui concerne le rôle dans l'enseignement, je voudrais savoir et mes collègues aussi, j'en suis sûr, comment vous choisissez vos bénévoles? Qui décide en dernier lieu? Est-ce un comité? Et selon quels critères fait-il son choix? Par exemple, vous avez parlé d'un professeur d'école secondaire et d'un professeur dans une école de ligne. Pourriez-vous nous dire de quoi il s'agit. Je connais l'expression dans le domaine commercial, mais pas dans le sens où vous l'utilisez. Je ne l'ai jamais vu ainsi utilisé auparavant. Je suppose qu'il s'agit d'un programme élémentaire.

Ensuite, cela m'inquiète beaucoup que des jeunes de 24 ans, si brillants soient-ils, exécutent des études de faisabilité portant sur tous les conflits d'un monde économique assez cynique et coriace.

Voilà assez de questions pour le départ. Comment choisit-on les professeurs?

Le révérend père Gardiner: Pour commencer, c'est dans les universités que se fait surtout le recrutement des enseignants; d'autres sont engagés alors qu'ils enseignent déjà. Il y

a dans chacune des universités un comité local et le candidat passe devant un jury de sélection qui l'interroge pour essayer de se rendre compte de son aptitude pour le programme d'outre-mer.

En somme, une fois le candidat accepté par le jury local, son dossier, avec des indications de professeurs, d'écoles et autres, passe à un jury de sélection national à Ottawa qui l'étudie. Ce jury national est composé surtout de personnes ayant travaillé outre-mer. C'est après le choix d'Ottawa qu'on place réellement le candidat.

Je crois devoir donner quelques détails sur la façon de déterminer si la personne sera envoyée outre-mer, si elle est acceptable. Après avis favorable d'Ottawa, il arrive aux Antilles... pour parler de cette région... et en dernier lieu ce sont le gouvernement, le ministère de l'éducation du pays en cause qui décident. Le dossier nous arrive, à moi et à mes agents sur place et nous essayons, à l'aide des renseignements dont nous disposons, de juger si cette personne peut travailler aux Antilles. Dans l'affirmative, nous présentons le dossier à un ministère qui décide si le candidat convient. Il se peut bien qu'on nous demande un professeur de mathématiques muni de certains titres et qu'après avoir terminé les formalités nous présentions un candidat qu'on accepte ou qu'on n'accepte pas. Ce sont les gouvernements qui décident en dernier lieu et ce qu'ils nous demandent est bien précis. Même si nous avons accepté le candidat, avant d'être vraiment placé, il passe par une période d'orientation de cinq semaines qui le prépare à travailler dans le pays en question. Nous avons du personnel antillais, des bénévoles revenus au pays, et il faudrait presque une heure pour vous expliquer l'orientation. J'ai donc indiqué rudimentairement de quoi il s'agit. On présente la candidature au ministère qui décide s'ils l'acceptent, auquel cas on place le candidat.

Le sénateur Cameron: Quels critères utilise le jury de sélection?

Le révérend père Gardiner: D'abord, une personnalité stable, qui s'adapte bien au milieu canadien et à l'université; des qualités académiques, de la souplesse et une certaine idée des pays en voie de développement, du milieu dans lequel il se trouvera. Essentiellement, nous recherchons une personne mûre, ayant des titres et qualités universitaires. Il y a si longtemps que je n'ai pas fait partie d'un jury de sélection que j'oublie les différents critères.

M. Sallery: La compétence est la première qualité requise. Si le candidat a la compétence spéciale que nous cherchons, nous

savons qu'on pourra très probablement le placer. C'est là le premier critère. Viennent ensuite la stabilité et des facteurs de santé très importants.

M. Bogdasavich: Il est peut être plus facile de dire ce que nous ne recherchons pas. Quand nous parlons de stabilité et de maturité, c'est que nous avons constaté depuis des années, dans la région des Antilles et ailleurs, que les militants sociaux, dans une certaine acception du nom, ne sont pas vus d'un bon œil à l'étranger. Les gouvernements de ces pays ont de graves problèmes politiques mais dans l'ensemble, en dernière analyse, ils préfèrent les résoudre eux-mêmes dans la mesure où ils en sont responsables. Donc, un militant social, manquant de maturité, serait exclu de nos procédures de sélection et c'est pourquoi certains au Canada disent souvent que le SUCO est un organisme de l'ordre établi, mais cette attitude est fondée sur des directives catégoriques des gouvernements étrangers des Antilles et ailleurs.

Le sénateur Cameron: En réalité, vous dites que leurs propres militants leur suffisent, n'est-ce pas?

M. Bogdasavich: C'est exact.

Le sénateur Cameron: Si j'ai parlé de votre jury de sélection, c'est que dans le livre de Clyde Sanger, «Half a Loaf», un grand nombre de ceux qui avaient été choisis n'ont pas fait l'affaire—un pourcentage assez élevé—une fois arrivés sur place, malgré les critères. Je suppose que cela vous arrive dans certains cas, mais le pourcentage est-il très élevé?

M. Bogdasavich: Je vais essayer de répondre en partie à votre question. En 1968, pour une période de 12 mois, le taux des abandons pour l'ensemble du programme a été de 5 p. 100, ce que nous considérons excellent. D'autres programmes ont des pourcentages d'échec allant jusqu'à 15 p. 100 et plus. Nous sommes donc satisfaits du nôtre.

Pour l'année financière, la période de 12 mois de 1969, le pourcentage pour l'ensemble a été d'environ 9 p. 100, ce que nous considérons, pour nous, comme extraordinairement élevé, tout en se comparant favorablement avec la plupart des programmes. Le taux moyen des échecs dans des programmes de ce genre dans d'autres pays est de 8 à 11 p. 100 et nous ne considérons donc pas que le nôtre soit exagéré.

Un certain pourcentage du personnel revient pour des raisons de santé, des problèmes de santé personnels. D'autres reviennent à cause de problèmes d'ordre familial, d'un décès dans la famille, et ainsi de suite.

Sans pouvoir le dire avec certitude absolue, nous croyons que 30 p. 100 seulement des échecs sont attribuables à une erreur de placement ou de sélection dans le sens habituel du mot.

Le sénateur Grosart: Ces chiffres comprennent-ils les rappels?

M. Bogdasavich: Oui, les rappels sont compris; il s'agit du pourcentage total de nos échecs.

Le sénateur Cameron: Je suis heureux que vous nous ayez donné cette explication car d'après d'autres sources on avait l'impression que le pourcentage était bien plus élevé. J'estime qu'un taux de 5 p. 100 est excellent.

Vous dites que ce sont les autorités locales qui placent l'individu. Disons qu'il va enseigner les mathématiques et qu'on l'affecte à une école. Est-ce pour une période d'études régulière, ou commence-t-il à n'importe quel moment, et pour combien de temps?

Le révérend père Gardiner: C'est pour une période de deux ans qui, aux Antilles, commence en septembre. Il faut que ce soit pour l'année scolaire tout entière pendant deux ans.

Le sénateur Cameron: Et dans l'ensemble il y a peu de changements et la majorité terminent leur période d'affectation?

Le révérend père Gardiner: C'est exact.

Le sénateur Cameron: Maintenant, parlons de la rémunération. Vous avez mentionné une rémunération de contrepartie. Voudriez-vous définir cela, car ce n'est pas le seul cas où des organismes canadiens ont des problèmes pour la rémunération, ou pour le rapport entre les appointements canadiens et les salaires locaux. Comment avez-vous résolu ce problème?

Le révérend père Gardiner: Nous entendons par rémunération de contrepartie celle que reçoit un professeur titulaire d'un B.A., la même que reçoit un Antillais titulaire du même diplôme.

Le sénateur Cameron: Quel serait ce traitement à la Jamaïque, par exemple?

Le révérend père Gardiner: Je prendrai plutôt une autre île comme exemple. A Trinidad, le traitement est de 465 dollars des Antilles anglaises, avec ce diplôme. Si, par exemple, l'enseignant a cinq ans d'expérience, le montant augmente, mais avec le diplôme seulement le traitement est de 465 dollars des Antilles anglaises.

Le sénateur Cameron: Met-on un autre montant à son crédit au Canada?

Le révérend père Gardiner: Non.

Le sénateur Cameron: En d'autres termes, c'est là le traitement total. C'est un assez bon exemple de la contribution que font les jeunes.

Le révérend père Gardiner: Certainement, et j'ajouterais que le coût de la vie est en hausse dans certaines îles.

Le sénateur Cameron: Le titulaire paie-t-il ses frais sur son traitement.

Le révérend père Gardiner: Logement, sa nourriture, ses frais de transport et vêtements sont à sa charge. Il reçoit ce montant et il paie tout cela.

M. Sallery: Et il paie ses propres frais de voyage. Nous payons son voyage aller-retour pour se rendre aux Antilles, mais s'il veut se déplacer dans les îles cela le regarde.

Le sénateur Cameron: Et tout cela est compris dans le montant de 2,301 dollars que vous avez donné comme moyenne?

M. Bogdasavich: Ce montant ne comprend pas son traitement mensuel, honorable sénateur.

Le sénateur Cameron: Ce sont les frais généraux. Il s'agit de frais d'administration?

M. Bogdasavich: C'est cela.

Le révérend père Gardiner: Le salaire est payé par le gouvernement.

Le sénateur Grosart: Quelle serait dans l'île, la moyenne en dollars canadiens? Donnez-nous une approximation.

Le révérend père Gardiner: Environ \$2,100 canadiens.

Le sénateur Cameron: Par an?

Le révérend père Gardiner: Oui.

Le sénateur Cameron: Je pense qu'il est important pour nous de le savoir. A ce propos, je me suis trouvé en face d'un cas analogue, lors de l'envoi d'un ou deux professeurs canadiens en Angleterre. Quand j'ai dit aux intéressés qu'ils devraient payer \$15,000 par an, pour un instituteur de cette catégorie, ils ont été horrifiés, car les professeurs de cette catégorie, en Grande-Bretagne, touchent \$7,500 ou \$8,000. Nous avons alors recouru à un stratagème consistant à verser la différence au crédit des professeurs dans des comptes au Canada. Il s'agissait de personnes d'âge mûr, qui avaient des assurances à maintenir, des maisons à payer, etc. . . et on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'ils s'expatrient pour une telle somme. A mon avis, il importe d'in-

former les gens que c'est le revenu total que touchent les volontaires dans cette région.

Il est juste de dire que la plus grande partie d'entre eux sont des professeurs. L'appendice II, au dos du mémoire, montre que, depuis le lancement du programme dans les Antilles, sur 378 participants, il y a eu 268 professeurs. Ensuite, par ordre d'importance, vient le groupe des infirmières, et celui des travailleurs du Y.M.C.A. et du Y.W.C.A. Dans les autres secteurs, le nombre des volontaires est insignifiant. A titre d'exemple, on compte un technicien dentaire, un diététicien, etc... Devant le besoin de personnel médical, avez-vous quelques suggestions à faire, par exemple, en ce qui concerne les infirmières et les dentistes? Vous avez dit quelque part, je crois, qu'il y a un dentiste pour 20,000 habitants.

Le révérend père Gardiner: C'est exact.

Le sénateur Cameron: Voyez-vous quelque espoir qu'un plus grand nombre de nos ressortissants acceptent des affectations dans ces secteurs professionnels?

Le révérend père Gardiner: Lorsque j'ai rendu visite aux gouvernements et aux ministères, j'ai constaté que c'était là une de leurs préoccupations en ce qui concerne le Canada. Ils trouvent que nous ne faisons pas assez dans le secteur médical et que nous nous concentrons principalement sur l'enseignement et l'assistance technique. L'agriculture et la médecine les préoccupent. Ils estiment que nous pourrions faire beaucoup plus sur le plan médical.

Le sénateur Cameron: Il est juste de dire, n'est-ce pas, qu'ils exportent un pourcentage élevé de leurs ressortissants du secteur enseignant et infirmier, ainsi que de nombreux techniciens de laboratoire. Comment peut-on y remédier? Quelles mesures peut-on prendre pour retenir ces gens dans leur pays. De toute évidence, le SUCO ne convient pas ici et le problème est d'importance. Est-ce bien un problème d'aide étrangère? Ne résulte-t-il pas plutôt de l'ordre des priorités établie par les gouvernements locaux?

M. Sallery: Puis-je donner mon avis à ce sujet? Je pense que ce problème est causé à la fois par les facteurs que l'on vient d'exposer et par la politique du gouvernement canadien. Les universités et le secteur privé se rendent dans les Antilles et font des offres aux gens qui ont une formation. C'est tout à fait courant. Je pense que vous avez tous vu les panneaux publicitaires où c'est écrit: «Venez au Canada», et ainsi de suite. Une des difficultés que nous rencontrons avec certains de ces gouvernements provient de leur nouvelle politique qui consiste à offrir, pour des affectations dans les diverses îles, une rémunération plus élevée au personnel étranger qu'à leurs ressortissants. Ceci est contraire à nos principes en matière de salaires. S'ils sont prêts à offrir, par exemple, 900 livres à un étranger et 600 livres à un autochtone, il est bien évident qu'ils ne retiendront pas leurs ressortissants. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en prendre note et d'éviter de placer nos gens dans cette région.

Mais, dans certains cas, nous faisons concurrence à des gens formés sur place. On nous a accusés, à diverses reprises, de fournir de la main-d'œuvre bon marché. La Fédération des Professeurs jamaïcains, par exemple, a du mal à obtenir un relèvement des salaires parce qu'il est très facile actuellement au gouvernement d'obtenir des professeurs du SVO, du SUCO, et de bien d'autres sources. Il s'agit là d'une de nos préoccupations en ce qui a trait au placement du personnel enseignant et médical.

Le sénateur Cameron: Mais le nombre de professeurs fournis par la SUCO est relativement faible et ne peut guère avoir d'effet sur l'échelle des salaires du pays.

M. Sallery: Il n'en a pas. Mais si vous cherchez à toucher la réalité du doigt, vous verrez que la réaction des Jamaïcains est de regarder le groupe des étrangers et de dire: «Vous minez réellement notre position en étant disponible à des tarifs beaucoup moins élevés». Le Corps de la Paix, par exemple, monsieur le sénateur, ne coûte rien au gouvernement, qui est tout disposé à l'accepter.

M. Bogdasavich: Le problème est en fait beaucoup plus vaste, et une grande partie des responsabilités revient aux gouvernements de ces pays. Il leur appartient de faire acte de volonté politique si vous voulez, ou de mettre en évidence l'idée de construire le pays, afin de rendre leurs ressortissants fiers de vivre et de travailler dans leur propre pays. L'influence nord-américaine dans les Antilles a tendance à attirer les autochtones à l'étranger. Je sais que c'est très difficile, mais une bonne partie de cette tâche revient aux gouvernements de ces pays.

D'autre part, lorsque nous rendons aisé et attrayant pour ces professionnels autochtones de quitter cette partie du monde pour aller dans d'autres régions, nous n'améliorons pas beaucoup la situation non plus. Il s'agit d'une question très délicate, dont vous êtes certainement tous plus au courant que moi, car elle comporte des aspects comme celui de l'immigration et soulève beaucoup d'autres questions.

Les hôpitaux américains effectuent actuellement une véritable razzia de personnel dans

la région des Antilles. Le père Gardiner me disait, juste avant cette séance, qu'un très grand hôpital américain y avait envoyé une équipe de recrutement, qui offrait des salaires très élevés et faisait une très forte publicité en vue d'amener les infirmières à quitter la région. Cela, sans aucun doute, doit cesser. Il faut qu'en Amérique du Nord, nous nous rendions compte que nous n'avons pas le droit de faire des offres attrayantes à ces populations.

Le sénateur Cameron: Pensez-vous que ce facteur ait quelque chose à voir avec l'hostilité croissante à laquelle vous faites allusion dans votre mémoire?

M. Bogdasavich: C'est très possible. Une grande part de cette hostilité résulte de la division entre les deux économies, comme je l'ai dit. Si le contraste entre ces divers pays n'était pas aussi grand, peut-être nombre de ces gens resteraient-ils chez eux et travailleraient-ils dans le cadre de leurs programmes de développement. On sent le besoin d'une certaine psychologie qui semble faire défaut.

Le sénateur Cameron: Avez-vous l'impression qu'il existe dans ces pays une poussée croissante de nationalisme susceptible d'amener des changements? Je pense à la Jamaïque, par exemple.

M. Bogdasavich: Oui, il n'y a aucun doute à ce sujet.

Le révérend père Gardiner: A mon avis, ce nationalisme est réel et je prendrai la Guyane comme exemple. Le gouvernement est en train de persuader les jeunes professionnels de rester. Dans nombre de leurs ministères, vous voyez une foule d'hommes et de femmes jeunes et brillants qui sont restés et se consacrent à leur pays. Leur afflux vers l'Amérique du Nord n'a pas complètement cessé, mais on réussit maintenant à en persuader de plus en plus de rester. On a l'impression ou l'espoir que le pays se développe et que sa population participe à ce développement. Dans certaines îles plus petites, vous n'aurez peut-être pas cette impression. A la Jamaïque, le gouvernement est très préoccupé de cette fuite de l'élite intellectuelle. En pratique il ne sait pas comment y mettre un terme. Le pays a besoin de plus de centres de formation. La situation de la main-d'œuvre oblige les autorités à autoriser le départ de 12,000 ou 15,000 personnes, chaque année, et ces chiffres comprennent un nombre correspondant de personnes spécialisées.

Le sénateur Cameron: Je continue à vous interroger sur l'enseignement, bien que j'aimerais passer à un autre secteur.

Le président: Nous pourrions peut-être y revenir.

Le sénateur Cameron: Il n'est guère fait mention de formation en ce qui concerne les rudiments de la gestion des affaires. Je suppose que dans un pays où le niveau d'instruction est relativement bas, ce serait là un bon placement. Votre mémoire ne mentionne pas de cours, même élémentaires, de comptabilités ou de secrétariat, et ainsi de suite. Je suis sûr qu'il en existe, mais ne voyez-vous pas là un domaine où l'ACDI ou le SUCO pourraient jouer un rôle en vue d'aider la population à se tirer d'affaires.?

Le révérend père Gardiner: Le mémoire signale que l'on place maintenant l'accent sur l'aspect technique, spécialement dans les Antilles de l'Est et en Guyane. Nous avons aussi une grosse demande de professeurs de sciences et de mathématiques. La plupart d'entre vous sont au courant du projet des sept collèges techniques que les Britanniques doivent construire dans les plus petites îles. Leur personnel comprendra 77 professeurs et il faudra bien que quelqu'un les leur fournisse.

Nous constatons que l'importance accordée auparavant à l'enseignement classique et britannique glisse maintenant vers les études techniques. J'étais en Guyane lorsqu'on a commencé à installer les nouvelles écoles polyvalentes. Il était difficile de prévoir quelles améliorations elles apporteraient. Ces écoles, à la différence d'une école secondaire ou polyvalente ordinaires, ont trois sections: une section de grammaire, une section technique et une troisième où les élèves qui ne réussissent pas aux examens, reçoivent une formation spécialisée, aussi bonne que possible. Ensuite, s'ils en ont capables, ils peuvent subir leurs examens et continuer dans une autre section. Il s'agit là d'une initiative très intéressante, qui devrait changer le système d'enseignement en Guyane. On pourra ainsi former de nombreux artisans et techniciens. Il y aura une seule école, mais trois sections complètes qui fonctionneront en même temps. Les cours de formation technique et agricole, le département du génie, qui débute maintenant à l'université, et l'école technique de New Amsterdam contribuent tous à changer l'ensemble du régime éducatif et à préparer les gens à travailler dans leur pays. Vous constaterez partout ce changement d'optique.

Le sénateur Carter: C'est, naturellement, un vieux système, qui a fort bien fonctionné en Scandinavie et en Allemagne.

Vous ne faites aucune mention dans votre mémoire, des installations indispensables. Par exemple, la radio et la presse ont attiré l'attention sur le besoin presque choquant de

manuels scolaires et de livres de bibliothèque. Quelle importance attache-t-on au fait qu'un professeur de mathématiques ou de physique qui entre dans une école secondaire doive avoir des instruments de travail?

Le révérend père Gardiner: Ceci est un gros problème pour nous, même en ce qui concerne le placement de nos gens. Il est aussi probablement commun à d'autres organismes. Ces pays manquent d'équipement. Dans bien des établissements, il n'y a ni bibliothèque ni laboratoire. Nous envoyons des professeurs dans des écoles où quelques milliers de dollars supplémentaires pour l'équipement seraient peut-être plus utiles. Ils ont besoin de livres, mais pas toujours du genre de livres que les autres pays leur font parvenir, lesquels donnant parfois l'impression de s'en débarrasser. Il leur serait assez facile d'énoncer leurs besoins, preuves à l'appui. Je pourrais le faire pour une île, mais j'en ai dix à m'occuper.

Le sénateur Cameron: Est-ce que des manuels scolaires axés sur le milieu où ils seront utilisés sont publiés là-bas pour les écoles de ces pays?

Le révérend père Gardiner: Une conférence a eu lieu, cette année, dans une des universités, pour tenter de mettre sur pied un programme d'études antillais. Les journaux de la Guyane ont fait état de l'exposé d'un de nos professeurs du SUCO, qui a parlé de l'élaboration d'un programme d'étude de la littérature des Antilles, qu'elle connaît fort bien. Puis, la question a été discutée au cours d'un colloque. Cela montre qu'elle retient maintenant suffisamment l'attention pour qu'une étude en vue d'élaborer un programme de littérature et d'histoire antillaises ait été entreprise.

Cette évolution modifie notre politique de placement. Nous avons l'impression que, maintenant, nous ne devons plus envoyer de professeurs d'histoire dans les Antilles ni de professeurs d'anglais dans certaines régions.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, je ne voudrais pas accaparer tout le temps. Je suis vivement intéressé par la question de l'hostilité et les mesures qu'on pourrait prendre à cet égard, mais je laisse cela à mes collègues.

Le président: J'ai été avisé par les sénateurs Grosart et Carter qu'ils veulent poser des questions mais, avant de donner la parole au sénateur Grosart, M. Bogdasavich désire faire des commentaires qui ont trait à l'ensemble de vos questions.

M. Bogdasavich: Je me réfère en particulier à votre question sur les techniques de gestion et leur enseignement. Nous avons un pro-

blème de plus à cet égard, dans la plupart des régions du monde. Les pays bénéficiaires sont beaucoup plus au courant des normes britanniques. Ils ne conçoivent pas que les Canadiens soient qualifiés pour enseigner à des techniciens en commerce et en gestion des affaires. Pour exposer la situation, le SUCO a rédigé un petit livre, que je remettrai au président.

Le président: On en tirera un certain nombre d'exemplaires pour les distribuer.

M. Bogdasavich: Le livre a été mis à la disposition de tous les pays bénéficiaires d'outre-mer. Il est intitulé *Canadian Graduates—Their Qualifications and the Jobs they do*. Les diplômés canadiens: leurs qualifications et les fonctions qu'ils remplissent. Il expose les grandes lignes du programme qu'on leur enseigne dans nos écoles et ce que nous les jugeons capables de faire au Canada, une fois diplômés. Il n'est pas tout à fait complet, mais il énumère 30 secteurs, parmi lesquels ceux des techniciens en commerce et en gestion des affaires. Nous recevons maintenant plus de demandes pour des professeurs formés à ces disciplines.

Le sénateur Cameron: En vous fondant sur votre expérience, pensez-vous que c'est un secteur de développement viable? Pour ma part, je le crois, mais je peux me tromper; aussi, aimerais-je avoir votre opinion.

M. Bogdasavich: Cela ne fait aucun doute.

Le sénateur Grosart: Je félicite les auteurs du mémoire. Je retrouve dans la Partie II les réactions que j'ai eues dans les Antilles. La situation me préoccupe autant qu'eux.

Voici ma première question. Toute personne tentant de faire quelque chose à ce sujet, ou même le Comité, pour faire des commentaires et des recommandations, recherchera naturellement des preuves. Je ne vous demanderai pas si vous en détenez, parce que cela n'entre pas dans vos fonctions, mais savez-vous si l'on peut prouver que nous prenons plus que nous ne donnons, en admettant que cela soit vrai?

M. Sallery: Dans le rapport, nous disons qu'il est dramatique, à notre avis, de ne trouver au Canada aucune indication de l'importance ni de l'orientation des capitaux privés canadiens dans les Antilles. Si nous le savions, nous serions peut-être à même de répondre à la question. L'impression de beaucoup d'Antillais, à tort ou à raison, est qu'ils sont exploités.

Le sénateur Grosart: Connaissez-vous des études à ce sujet?

M. Sallery: Oui, le Centre des études sur les régions en voie de développement, de l'Uni-

versité McGill, en a effectué plusieurs. Elles concluent, en ce qui concerne la balance commerciale, le déficit, et ainsi de suite, que les Antilles perdent de l'argent.

Le sénateur Grosart: Je crois connaître les documents auxquels vous vous réferez. Toutefois, ils sont plus ou moins comme votre mémoire: ils généralisent. Je voudrais encore ici avoir les chiffres. Sont-ils disponibles?

M. Bogdasavich: Les seuls que j'ai jamais vus proviennent d'une série de publications, que je ne citerai pas comme preuve, car je ne peux pas en vérifier l'authenticité. Toutefois, j'ai vu un chiffre global couvrant les investissements des pays occidentaux dans les pays en voie de développement, le capital total investi en Europe et en Amérique du Nord et le rendement de ces capitaux. Les pourcentages, que je ne peux pas vérifier ici, étaient: 89 p. 100 pour le rendement des investissements dans les pays occidentaux, dits développés, et 263 p. 100 pour le rendement des capitaux investis dans les pays en voie de développement. Je voudrais pouvoir établir que ces statistiques sont exactes, mais cela m'est impossible.

Le sénateur Grosart: Ces pourcentages s'étendent sur une période de dix ans?

M. Bogdasavich: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Soit alors 26 p. 100 par an. Pensez-vous qu'ils pourraient s'appliquer en général aux investissements canadiens dans les Antilles? C'est une question difficile; n'y répondez pas, si vous le préférez.

M. Bogdasavich: Je dirai simplement que, s'ils ne sont pas applicables, quelqu'un, peut-être du secteur privé, a d'ores et déjà l'obligation de tirer la situation au clair, car on a certainement l'impression que des profits élevés rentrent au Canada.

Le président: Monsieur le sénateur Grosart, je ne pense pas que l'on ait évité votre question, et je suis heureux que leur impression soit portée au compte rendu. Toutefois, il convient de préciser qu'il s'agit seulement d'une impression.

Le sénateur Grosart: Naturellement, cela pose un problème pour le Comité. Comme vous le savez, nous avons posé la question et nous faisons tous nos efforts pour y trouver des réponses. Prenons le problème par l'autre bout. Que doit faire une compagnie canadienne dans les Antilles en ce qui concerne le rapport entre ses réinvestissements et les fonds qu'elle fait sortir du pays? Vous avez entendu ces critiques. Que doivent faire ces compagnies, les banques et les géants canadiens du secteur extractif?

M. Sallery: J'ai eu des entretiens officiels et non officiels avec l'Alcan à propos d'une commune. Il s'agissait de financer le service des eaux, la canalisation de l'eau, de nouveaux établissements scolaires, etc... Ces travaux ont été refusés, m'a-t-on dit. Le Conseil municipal avait demandé des fonds à l'Alcan. Celle-ci, de son côté, fait valoir ses nombreuses réalisations, notamment la création d'un milieu de classe moyenne comptant 400 familles, qui sert de zone-tampon vis-à-vis du nombre considérable d'habitants qui vivent dans la pire des misères. On peut dire qu'il y a au moins 400 familles noires qui se tirent d'affaire; mais c'est une question de stratégie.

Le sénateur Grosart: On peut répondre deux choses à cela. En premier lieu, toute compagnie qui a des activités au Canada a exactement les mêmes problèmes avec les municipalités. Ensuite, les pays bénéficiaires disent: tout cela est très bien, mais ces réalisations proviennent de nos ressources, auxquelles est venu s'ajouter le capital des entreprises; si ces entreprises n'exploitaient pas nos ressources, ce serait quelqu'un d'autre qui le ferait. Pensez-vous qu'il soit possible, pour le Canada, d'aider à la création de grosses industries locales dans les Antilles?

M. Bogdasavich: Je suis d'avis assurément que le Canada peut contribuer à établir de grosses industries, car il dispose des capitaux et des techniciens voulus. Mais il faut se demander, d'abord et avant tout, comment doit se présenter une grande entreprise dans l'un de ces pays qu'on dit en voie de développement. Il se peut fort bien que nos salaires soient disproportionnés avec la vie de la région en cause. Autrement dit, nous ne devrions probablement pas verser des salaires calculés selon le niveau de vie canadien à ceux qui travaillent dans les Antilles. Cela semble bizarre, mais ce sera peut-être nécessaire. L'entreprise privée pourrait réinvestir les sommes qui constitueraient ici des bénéfices. Les gains que nous réaliserons pour n'avoir pas versé des salaires trop élevés, ce qui, du reste, aurait fait d'un petit groupe une classe de privilégiés qui auraient gagné plus que tous les autres citoyens, pourraient être affectés de façon plus souple aux programmes gouvernementaux et au développement de la région, soit pour le service social, l'enseignement, etc., ce qui est essentiel au rapprochement des deux groupes.

Ce qu'il faut surtout, je pense, c'est que les investisseurs privés comprennent bien ce qu'est la planification en matière de développement et saisissent le degré d'acuité des difficultés qui séparent ces deux économies distinctes dans une région donnée. Les nôtres doivent se familiariser à plein avec la situa-

tion et s'efforcer d'implanter l'industrie sans pour autant engendrer ce qu'on appelle la classe moyenne. On a dit, pendant longtemps, dans l'Ouest: «C'est la bonne marche à suivre, car c'est ainsi qu'on a fait».

Le sénateur Grosart: C'est la thèse de Barbara Ward.

M. Bogdasavich: Mais il est extrêmement dangereux, à mon avis, de s'appuyer sur un tel postulat pour le développement des pays. Je ne puis que vous donner un exemple que je puiserai de mes voyages dans bien des régions du globe. J'ai visité l'Afrique orientale, et je crois que c'est là un des facteurs qui provoquent de très vives tensions sociales. Je ne puis donner de cas concret dans les Antilles, mais je sais le genre de problème que cela peut faire naître. En Zambie, les salaires des employés des mines privées de cuivre étaient 15, 20 et 30 fois plus élevés que ceux de la grande majorité de la population. Même si les compagnies ont agi en toute bonne foi et, pour ne pas exploiter nos gens, tenaient à leur verser de tels salaires dans leur propre pays, il n'en reste pas moins qu'on n'aurait jamais dû verser des salaires si élevés. Il eût été préférable de canaliser le gros de ces bénéfices vers les crédits d'expansion du gouvernement du pays.

Le sénateur Macnaughton: C'était la responsabilité du gouvernement du pays en question.

M. Bogdasavich: Oui, mais il est plus difficile d'établir les règlements voulus quand il s'agit de vastes sociétés multinationales.

Le sénateur Macnaughton: Certains, je crois, y ont assez bien réussi.

M. Bogdasavich: Je conviens qu'il ne faut pas s'en soucier outre mesure quand on fait l'effort.

Le président: Je ne veux pas interrompre la discussion, mais je prie les membres du comité de se reporter à la page 26 du mémoire, à partir du passage souligné jusqu'à la fin de l'alinéa à la page 27. Je crois que ces lignes sont très explicites à ce sujet. Tenez-vous, monsieur Bogdasavich, à ce que nous en fassions lecture pour les fins du compte rendu, ou jugez-vous que cela répond amplement à votre question?

M. Bogdasavich: Peut-être M. Sallery pourrait-il lire ce passage, histoire de verser ce texte au compte rendu.

Le président: Auriez-vous l'amabilité de nous rendre ce service? Est-ce que cela vous ira, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Certainement.

M. Sallery:

...Car il ne suffit pas à un commerce de faire des affaires honnêtes et de verser ses impôts...même si c'est tout ce que le gouvernement exige de lui...Les Canadiens, y compris les sociétés privées, doivent faire montre d'un esprit plus créateur sur le plan du développement au lieu d'entretenir l'idée réelle ou imaginaire que les Antilles constituent le club économique du Canada. Les antagonismes grandissants, nourris par les groupements du pouvoir noir ou par les universitaires radicaux, n'ont pas pour objectif, il me semble, ni dans l'immédiat ni dans le lointain, l'expulsion de tous les Blancs ou de tous les commerces canadiens. Ce qu'ils veulent, c'est de pouvoir contrôler leurs propres ressources et diriger leur économie; ils veulent renverser les courants des deux derniers siècles; dans certains cas, il s'agit de l'époque qui a suivi l'indépendance au cours de laquelle le Canada s'est engagé plus avant.

Le président: Merci, monsieur Sallery.

Le sénateur Grosart: J'allais justement en venir à ce point-là en particulier. Les gouvernements adoptent-ils les lois voulues pour définir les règles de bonne conduite des sociétés étrangères?

M. Sallery: Nous pouvons difficilement juger de l'efficacité et de la valeur d'un certain gouvernement. Je préfère ne pas essayer de répondre à cela.

Le sénateur Grosart: Avez-vous eu personnellement connaissance que des gouvernements aient établi de telles directives?

M. Bogdasavich: Aux Antilles?

Le sénateur Grosart: Oui, on peut citer l'Alcan à la Jamaïque. Par exemple, le libre accès aux plages. C'est à ce genre de situation que je songeais, et vous avez dû être témoin vous-même de cas semblables.

Le père Gardiner: Dans les Barbades, pour échapper à l'Alcan, on met sur pied un projet d'industrie touristique. Le conseiller économique me disait qu'on est à mettre au point un programme visant à intensifier la participation du gouvernement à cette industrie et l'on en établit les grandes règles. Je n'ai pas encore vu le détail du programme, mais je sais qu'on reconnaît les avantages et autres effets du tourisme et l'on s'efforce de participer davantage à certains éléments du commerce touristique et d'y exercer un contrôle plus grand. Je crois qu'on a fait de même à la Trinité. Dans la nouvelle République de la

Guyane, on prépare des règlements pour régir certains aspects du commerce. On n'a qu'à lire nos journaux des derniers jours pour se rendre compte que ça bouge à la Guyane.

M. Sallery: J'aimerais vous citer un exemple. Le président de la Guyane, M. Burnham, a dit récemment:

A notre avis, il existe encore une oligarchie au pays, qui joint d'une mainmise économique beaucoup trop grande, dont elle se sert sans discernement pour faire avancer les intérêts de leur propre groupe au détriment du reste de la population.

Sauf erreur, on s'emploie à contenir dans certaines limites ce genre de monopoles, mais je vais vous citer un autre exemple. M. Aubrey Phillips, chef suppléant du département de l'Éducation de l'Université des Antilles, a dit:

La Jamaïque est aujourd'hui le plus grand fournisseur de bauxite au monde. L'achat de petites propriétés par des sociétés américaines et canadiennes a rétabli l'ancien ordre des choses: les ressources appartiennent à des étrangers de race blanche, tandis que la main-d'œuvre est assurée par des autochtones de race noire. C'est le retour à l'esclavage. Le territoire n'a pas changé de mains et la société n'a pas modifié ses structures. Les propriétaires n'abandonneront pas leurs biens-fonds. Je n'aime pas la violence, mais je ne crois pas qu'on puisse y arriver sans elle.

Le sénateur Grosart: Quel en est l'auteur?

M. Sallery: M. Aubrey Phillips, chef suppléant du département de l'Éducation à l'Université des Antilles.

Le président: Pour les besoins du compte rendu, M. Sallery, auriez-vous l'obligeance de remettre ce texte au rapporteur, ainsi que la source, pour qu'il puisse l'inscrire correctement.

Le sénateur Grosart: Évidemment, si je pose ces questions, c'est que, à mon avis, et je crois que la plupart des Canadiens en conviendront, si nous avions attaqué ces problèmes il y a 50 ou 60 ans, nous n'aurions pas aujourd'hui les problèmes que connaissent ces pays au chapitre de la domination étrangère. Nous n'avons pas établi de principes directeurs. Tout bien considéré, nous le regrettons, car il eût été bien plus facile de le faire à ce moment-là que ce ne l'est aujourd'hui. Nous aurions pu, par exemple, insister pour qu'il y ait participation équitable des capitaux et des gouvernements locaux, mais nous ne l'avons

pas fait. On l'a fait en Suède, avec de très bons résultats.

Le sénateur Macnaughton: Au Mexique aussi.

Le sénateur Grosart: Le problème industriel va me servir à illustrer le problème auquel le comité fait face. D'une part, nous craignons, la plupart d'entre nous, d'en venir à formuler la même accusation qu'en Grande-Bretagne, que les investissements ont été bien minimes en comparaison des recettes réalisées au cours des ans. Le Canada en arrivera-t-il là? D'autre part, que répondre aux chefs d'entreprises qui vous diront: Nous devons retirer un profit de chaque activité et il nous faut courir bien des risques? Nous avons des dividendes à payer, même si les actionnaires ne demeurent pas dans le même pays où se trouve l'entreprise commerciale. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus et sur la politique de ces gouvernements. Pourquoi ne prennent-ils pas les devants et n'imposent-ils pas des règlements à tous ceux qui veulent faire des affaires sur leur territoire?

M. Sallery: Une foule de raisons, déjà énumérées, militent contre de telles mesures gouvernementales. Un tel procédé peut être très onéreux, car il faudra nationaliser les entreprises actuelles ou essayer de conclure de nouveaux contrats. Cela peut coûter très cher. Ensuite, il y a des groupes, comme le mentionnait Frank, qui font partie de la classe moyenne ou des échelons plus élevés et qui réalisent des bénéfices énormes. Ce sont des gens de la région qui ne consentiront pas toujours à modifier les bases du contrat.

M. Bogdasavich: Il leur incombe en partie de définir ces règlements, et c'est tout à fait juste. Les pressions que nous pourrions exercer pour qu'ils puissent difficilement prendre les mesures requises, voilà, dans bien des cas, ce qui retarde ces modifications. Au début de nos remarques, aujourd'hui, nous avons précisé que nous n'étions pas experts ni en économie ni dans cette sphère. Quoi qu'il en soit, il y a, à vrai dire, deux sortes de planification économique. On qualifie en général la première de planification anticyclique. Elle suppose que les institutions socio-politiques fondamentales vont demeurer stables, que la réforme foncière ne donne lieu à aucune difficulté particulière, qu'il existe un secteur privé aborigène assez étendu et que les exploitations reposent sur un budget annuel. C'est lui qui sert de guide. Le gouvernement dresse un budget annuel, et chacun dans chaque secteur doit savoir un peu en quoi il consiste. C'est la planification anticyclique. Mais dans la plupart des pays en voie de développement, ce système ne donnerait rien, bien que ce soit le

système économique que nous connaissons et auquel nous sommes habitués chez nous.

Il y a aussi la planification en fonction du développement. Elle suppose, entre autres, qu'il faudra probablement transformer les structures sociales et politiques du pays au fur et à mesure de la planification. Nous devons surtout nous garder de nous préoccuper à l'extrême des idéologies; cette préoccupation a toujours tourné au tragique. On discute trop sur les idéologies.

Le sénateur Grosart: Qui? Dans quel camp?

M. Bogdasavich: Dans les deux camps, de tous les côtés à la fois. Nous nous devons de vraiment comprendre pourquoi on procédait à ces transformations. Nous ne pouvons fournir de statistiques, mais une étude des rapports de l'OCDE nous révèle que, des sommes octroyées par l'Occident au chapitre de l'aide étrangère, une proportion infime a été affectée aux coopératives et aux projets communautaires, une proportion vraiment très infime, car nous n'y attachons pas la même importance dans notre propre développement; on ne leur accorde pas ici la même priorité. Mais quand nous voyons les gouvernements étrangers mettre sur pied de vastes programmes à cet égard, nous nous préoccuons vraiment de la chose, car, dans bien des cas, nous avons si peu contribué à ce projet.

Je ne veux pas entrer dans le détail technique des coopératives. Il en est de bonnes et de moins bonnes, at chacune a ses limites. Mais je crois vous en avoir donné l'essentiel.

Personne ne sait très bien comment procéder à la planification en matière de développement, y compris les Russes qui mettent à l'essai des programmes quinquennaux depuis une vingtaine d'années, et ils avoueront ne pas être experts en la matière, honorables sénateurs. Au cours d'un bref séjour à Cuba l'automne dernier, j'ai rencontré un économiste cubain d'expérience qui, juste avant ma visite, avait passé dix jours en compagnie d'un économiste américain, tenant de la théorie keynésienne. Nous avons tous quelque chose à apprendre des autres.

Le sénateur Grosart: En existe-t-il encore?

M. Bogdasavich: Oui, et il ne lui a pas parlé idéologie; il lui a parlé de planification, et de celle qui a trait au développement, et c'est dans cette optique que nous devons tous envisager la chose. Si j'avais à essayer de façonner une politique de développement pour le pays, je m'emploierais d'abord à bien me pénétrer de la planification relative au développement.

Le président: Je donne raison au sénateur Grosart, et je conviens avec lui que c'est une

question cruciale et fondamentale. Je me permets de rompre ici avec la procédure habituelle et de demander s'il y a des questions supplémentaires qui ont trait à cette question.

Le sénateur Grosart: Puis-je poser une autre question, pour terminer mon ordre d'idées. Vous avez parlé de l'Afrique orientale. Pourriez-vous nous donner une raison qui explique pourquoi cette question s'est présentée sous une forme différente dans les pays africains qu'aux Antilles. Vous savez de quoi je parle. Je ne dis pas devoir souscrire à la réponse de l'Afrique: la prise de possession, la nationalisation, le traitement des Est-Indiens dans les pays africains. Mais pourquoi l'approche est-elle si différente dans les pays antillais et dans les pays africains?

M. Bogdasavich: Il y a plusieurs facteurs à considérer sur la question de la viabilité d'une nation en tant que nation. Les Antilles, par exemple, comptent un bon nombre de petites îles où l'on se heurte à des difficultés. Je défie quiconque de savoir exactement quoi faire pour le développement de ces petites îles des Antilles. Il leur est bien plus difficile, par exemple, d'organiser des groupements commerciaux sur une base régionale.

Le sénateur Grosart: Je tiens à signaler, avec toutes mes excuses, que la Jamaïque est plus avancée au point de vue économique que certains des pays africains dont je parlais.

M. Bogdasavich: Elle est peut-être avancée...

Le sénateur Grosart: Sur le plan économique, selon le revenu individuel, en tenant compte du PNB.

M. Bogdasavich: Le commerce touristique a fortement contribué à l'expansion de la région des Antilles et je crois que le gros des activités de la région, d'où proviennent les revenus individuels, en dépendent dans une large mesure. Dans les régions de l'Afrique, en Afrique centrale et en Afrique orientale, il y a, entre autres, un plus fort sentiment d'appartenance à l'Afrique, ou à la Zambie, ou à la Tanzanie. Nous mentionnons dans notre rapport qu'aux Antilles le sens d'une véritable unité vient à peine de poindre, le sentiment d'être des Antilles, et non plus de la Jamaïque ou de la Trinité. Je crois que c'est cette espèce d'attitude psychologique qui explique, en partie, la différence.

Le président: J'aimerais vous redonner la parole, sénateur Grosart, mais je vais demander d'abord s'il y a des questions supplémentaires à ce sujet.

Le sénateur Macnaughton: Vous dites que peu de subventions ont été assignées au mou-

vement coopératif. Peut-être que je ne comprends pas ou peut-être est-ce en vigueur, je ne sais. Mais à quoi bon affecter des sommes importantes à un effort coopératif, si ceux qui les recevront, n'étant pas organisés, ne sauront comment les utiliser? Si l'on subventionne les municipalités qui ne sont que de minuscules hameaux, qu'advient-il alors? Comment répartiront-elles les fonds?

M. Bogdasavich: Il y aura probablement du gaspillage. Il est nécessaire de dresser un programme bien conçu.

Le sénateur Macnaughton: Et qui s'en chargera?

M. Bogdasavich: Ceux qui recevront les fonds doivent établir les modalités du programme. Le gouvernement qui vous demande de l'aide dans un but comme celui-là doit viser un dessein bien précis. Je ne peux nier que ce soit là une condition sine qua non.

Toutefois, ce sont les Nord-Américains ou les Européens qui très souvent élaborent les programmes coopératifs, et ils peuvent très bien ne pas correspondre aux besoins de la région. Je vais vous donner un exemple précis, et il me faut ici le puiser en Afrique, mais je suis sûr que vous trouverez des situations semblables aux Antilles.

Les coopératives de la Tanzanie ont été instituées, à l'origine, par les Ouest-Européens, et nous avons supposé que le père de chaque famille à revenu devait être désigné comme membre de la coopérative. Personne n'a pensé qu'en Afrique ce sont les femmes qui vaquent aux travaux agricoles, mais elles n'ont pas été désignées nommément pour faire partie des coopératives. On risque fort ainsi de se retrouver Gros-Jean comme devant. A mon avis, les programmes coopératifs doivent, au préalable, faire l'objet d'une étude approfondie et d'une préparation soignée, mais ils méritent néanmoins notre appui.

Le sénateur Grosart: Je me demande comment vous avez pu vivre au Canada et ne pas constater l'influence de la femme.

Le sénateur Cameron: Est-il vrai que ces pays ont envoyé des gens étudier le développement coopératif à l'Université Saint-François-Xavier?

Le révérend père Gardiner: Oui, en effet.

Le sénateur Cameron: Savez-vous à peu près combien?

Le révérend père Gardiner: Non, je ne le sais pas.

Le sénateur Cameron: C'est peut-être l'un des exemples les plus heureux au monde de développement coopératif.

M. Sallery: On attend quelques rapports sur diverses tentatives d'établir des coopératives. Il s'agit de programmes coopératifs sur les banques, l'agriculture, etc. Je crois qu'on a beaucoup contribué à dispenser une formation à caractère international plutôt que régional; il est en effet préférable d'envisager la question à l'échelle nationale, et cela donne des résultats plus durables. J'aurais plusieurs textes à citer à ce sujet, et j'ai aussi reçu des demandes d'aide de cette région.

Le sénateur Cameron: Je me souviens avoir visité un certain nombre de projets coopératifs de logements en construction dans la région des Montagnes Bleues à la Jamaïque, et ils étaient certainement d'une qualité supérieure à ceux qu'ils remplaçaient. Cela seul suffira à persuader quiconque de la valeur de l'idée.

Le président: Je reviens au sénateur Macnaughton, au sujet de la planification du développement, à moins qu'il n'y ait des questions supplémentaires?

Le sénateur Macnaughton: J'essayais de démontrer, et notre savant témoin était, je pense, d'accord, que nous voulons tous améliorer l'assistance technique et les méthodes, et ainsi de suite; mais, cela exige de l'argent, de l'instruction, l'état d'esprit voulu et de la compétence. Je voudrais en venir, plus tard, aux aspects, obscurs de certaines des généralisations et vous demander les suggestions positives que vous feriez à la lumière de votre expérience.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur cette phase du développement? Sinon, j'ai remarqué que les sénateurs Macnaughton et Carter aimeraient poser une série de questions... je reviendrai à vous. Je donnerai aussi la parole, dès maintenant, aux autres qui ont des questions à poser sur un sujet quelconque.

Le sénateur Cameron: Supposons que nous n'entrons pas dans ce domaine de la planification très bientôt, et je parle ici des gouvernements locaux, y a-t-il danger que nombre de ces gens envisagent la nationalisation comme solution du problème?

M. Bogdasavich: Incontestablement. Je crois que tous les témoins sont du même avis. Mais nous avons fait des déclarations qui s'adressaient, dans une grande mesure, au secteur privé, et je ne voudrais pas que nous parlions uniquement là-dessus. Il y a d'autres problèmes. Par exemple, notre conception des syndicats ouvriers et du rôle qu'ils doivent

jouer dans nos sociétés crée également des problèmes, si on ne pense pas en fonction du développement. Ainsi, dans un pays dont la population totale est de sept millions d'habitants, s'il n'y a que 600,000 salariés, c'est-à-dire 600,000 personnes qui participent d'une façon quelconque au circuit monétaire, et si ceux-ci sont répartis en syndicats et formés dans notre pays, par des syndicalistes, à avoir recours, entre autres choses, à la méthode de la grève pour obtenir de meilleurs salaires, et si les gens de ce pays, ces 600,000 employés, continuent à faire la grève, ils forment déjà une petite classe moyenne et ils élargissent le fossé qui existe entre les riches et les pauvres de la région. Donc, si vous pensez en fonction du développement, et j'essaie de dire que c'est ce qu'il faut faire, le principe s'applique alors à chacun d'entre nous, dans tous les secteurs, et je ne veux pas donner l'impression que c'est uniquement le secteur privé qui pose des problèmes. C'est nous tous.

Le sénateur Grosart: Le fait de fonctionner, dans une certaine mesure sous l'égide de l'ACDI explique-t-il votre système selon lequel le salaire est versé en contrepartie, et, par conséquent, le fait qu'il s'agit d'une aide bilatérale?

M. Bogdasavich: Me demandez-vous, monsieur le sénateur, la raison pour laquelle nous avons demandé aux gouvernements d'outre-mer de payer les salaires?

Le sénateur Grosart: Cela est-il relié, au régime d'aide bilatérale qu'exige notre agence d'aide à l'étranger?

M. Bogdasavich: Pour répondre directement: non. Cela tient en partie à un principe de notre programme, que nous remettons actuellement en question; nous croyions que les pays d'outre-mer, sachant qu'ils devront payer nos gens de leur propre poche avec de l'argent difficilement gagné, fourniront dans bien des cas, quand leur planification laisse à désirer, un petit effort spécial avant de nous demander quelqu'un, si cela leur coûte quelque chose. Ils font donc meilleur usage de nos gens et lorsqu'ils ont recours à eux, c'est probablement en raison d'un besoin réel; sinon, ils ne les demanderaient pas.

Je le répète, nous avons remis ce principe en question, mais c'est la raison fondamentale de cette disposition relative aux salaires. Ce n'est pas une exigence de l'ACDI en tant que telle.

Le sénateur Grosart: Attribuez-vous au principe de l'aide bilatérale l'accueil peu enthousiaste dont l'ensemble de notre programme d'assistance a été l'objet?

M. Sallery: Je ne dirai pas que c'est une cause majeure, monsieur le sénateur, mais c'est l'une des raisons. M. Harold Gardiner et moi-même l'avons souvent entendue de la part du gouvernement et du secteur privé.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je voudrais me joindre aux autres sénateurs pour féliciter les témoins de leur mémoire. Je crois que c'est le mémoire le plus utile que nous ayons eu jusqu'à maintenant. Même s'ils ont insisté sur le fait qu'ils se sont limités à consigner surtout leurs impressions, il se dégage de ce mémoire, pris dans son ensemble, un sentiment de certitude quant à la validité de ces impressions; en outre, ce mémoire traite de problèmes présents non seulement dans la région des Caraïbes mais dans tous les pays en voie de développement. Donc, en nous intéressant à la question sous cet angle, je crois que nous venons aux prises avec le véritable problème des pays en voie de développement.

Je voudrais revenir aux questions qui ont été posées précédemment par le sénateur Cameron au sujet de la sélection des volontaires, car je crois décélérer une note de pessimisme dans votre mémoire quant à l'avenir du SUCO dans les Caraïbes.

Ma première question, pour revenir à la sélection des volontaires et aux cours d'orientation que vous leur donnez, est celle-ci: quel est le pourcentage des refus? Votre méthode d'orientation et de sélection est-elle très efficace?

Le révérend père Gardiner: Je répondrai que le procédé de sélection et d'orientation n'est pas pleinement efficace. Il a été amélioré. L'an passé, nous avons soumis au Conseil l'idée de faire un plus grand filtrage au cours du programme d'orientation, et chaque semaine, nous réexaminons le programme. Tout le personnel, chaque semaine, passe en revue les dossiers et essaie de porter un jugement détaillé. De cette façon, nous arrivons dans une période donnée à un certain filtrage mais, je le répète, nous devons apporter un plus grand nombre d'améliorations au système parce qu'il n'est pas encore pleinement efficace.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous donner le pourcentage des refus? Est-il de 5 ou 10 p. 100?

Le révérend père Gardiner: Non, nous ne refusons pas autant de postulants. L'an passé, une seule personne a été refusée sur 59 participants au programme.

Le sénateur Grosart: S'agit-il là de tous les postulants?

M. Bogdasavich: Non, il s'agit seulement des Caraïbes.

Le président: La question portait sur l'ensemble et pas seulement sur la région des Caraïbes.

Le sénateur Grosart: Oui, pouvez-vous donner la proportion par rapport à l'ensemble des demandes, celles de tous les postulants?

M. Bogdasavich: Je le crois, même si je n'ai pas les données devant moi. Il y en a dans la pièce qui peuvent me corriger si je me trompe. L'an passé, nous avons reçu entre 1,000 et 1,100 demandes. Nous en avons accepté 600; les autres ont été rejetées. Quand je dis environ 1,100, je parle des demandes sérieuses et complètes. Nous avons beaucoup de demandes de renseignements au moment où notre campagne de recrutement bat son plein. Nous pouvons en recevoir une certaine par semaine; mais nombre d'entre elles ne reçoivent pour toute réponse qu'une simple lettre formulaire disant: «Veuillez ne pas vous donner la peine de soumettre une demande...» pour plusieurs raisons, dont la plus fréquente est l'absence des qualités requises.

Au cours de l'année financière 1968-1969, si je me souviens bien, nous avons reçu environ 3,000 demandes de renseignements. Il en est résulté 900 demandes sérieuses dont un peu plus de 500 ont été acceptées.

Le sénateur Carter: Une fois que vous avez choisi tous vos volontaires pour l'année, avez-vous un pourcentage élevé de personnes qui abandonnent? Sauf erreur, ils s'engagent pour deux ans; combien y en a-t-il qui lâchent avant cette échéance, ou même avant la fin des six premiers mois?

M. Bogdasavich: Je crois avoir dit qu'il y a eu 5 p. 100 d'abandons en 1968-1969 et pour l'année 1969-1970, qui se termine le 31 mars, la proportion des abandons sera de 9 p. 100. Nous venons juste de terminer dans nos bureaux, monsieur le sénateur, une analyse complète de la question, et ce mémoire n'est arrivé à mon bureau qu'il y a trois ou quatre jours. Cette analyse explique longuement les raisons qui motivent les abandons. Il s'agit quelque fois de raisons de santé et ainsi de suite. A partir de cette analyse, nous formulons des recommandations pour essayer de diminuer le taux des abandons. J'ai déjà mentionné ce matin que 9 p. 100 n'est pas vraiment un pourcentage élevé. C'est plutôt normal. Il fût un temps où l'on jugeait avec horreur toute personne qui abandonnait. Nous pensons que c'était une chose abominable à faire. Mais il y a de bonnes raisons de renvoyer les gens chez-eux, et en ce qui concerne

le programme, nous ne pointons plus du doigt un homme qui ne peut faire le travail ou qui occupe un poste qui ne lui convient pas. Nous aimerions avoir, disons, un taux de départs de 8 ou 9 p. 100.

Le sénateur Carter: Avez-vous les chiffres d'autres organismes, et leur pourcentage des abandons, pour fins de comparaison?

M. Bogdasavich: Je sais que le Corps des volontaires de la paix a une moyenne actuelle de 9 à 10 p. 100. On s'attend à un pourcentage de 15 p. 100 pour l'année financière sur le point de se terminer.

Le sénateur Lang: Là où le SUCO est établi, y a-t-il une région particulière où le pourcentage des abandons est plus élevé qu'ailleurs?

Le révérend père Gardiner: C'est aux Caraïbes que le pourcentage est le plus élevé.

M. Bogdasavich: Cette région est responsable de l'augmentation du pourcentage de 5 à 9 p. 100.

Le sénateur Lang: Y a-t-il une raison qui explique ce fait?

Le révérend père Gardiner: En fait, il y a diverses raisons. Je crois qu'en dehors des raisons générales, il y a des raisons particulières qui expliquent cet état de fait aux Caraïbes. D'abord l'âge limite était moins élevé. En deuxième lieu, par suite du niveau des conditions d'admissibilité, et je ne veux pas, pour l'instant, m'étendre outre mesure sur les conditions d'admissibilité, les étudiants sortent de l'école technique après seulement deux ans de formation et sans expérience. Nous les y envoyons ni plus ni moins à titre expérimental et les affectons à différentes écoles secondaires, mais ils se sont heurtés à des difficultés. Si leur travail avait été technique, ils auraient tenu le coup. En outre, le soi-disant malaise ou le pouvoir noir a causé des ennuis dans un certain secteur. Quand certains jeunes se mettent à désertir un endroit, les autres jeunes sont bien tentés de leur emboîter le pas. Peut-être y avait-il lieu de réviser la sélection et l'orientation, mais l'endroit lui-même était source de difficultés dans cette région-là en particulier. J'y ai assisté à une conférence de trois jours, qui avait pour thème les défections et au cours de laquelle nous nous sommes demandés si nous devions poursuivre. Conclusion? Certains des départs étaient bien motivés à ce moment-là. Mais les choses ont changé et repris leur cours normal, et c'est ici que se pose la question des remplacements. On a trouvé des substituts pour la région dont l'orientation a changé du tout au tout et répond aujourd'hui, pour la première fois, aux exigences du milieu. Je crois que

nous avons amélioré la situation. L'année précédente, nous comptons 89 enseignants, jeunes et inexpérimentés pour la plupart. Or, il est très difficile de soutenir 89 jeunes s'il n'y en a pas plus qui sont qualifiés. La moyenne d'âge est passée, cette année, de 22 à 24 ans et les personnes en cause ont plus d'expérience.

Le sénateur Grosart: Devez-vous faire face à des défections de sympathie? Je songe ici à ceux qui envisagent le problème sous l'angle considéré dans la deuxième partie du document, à ceux qui se proclament activistes.

M. Sallery: Nous avons eu quelques cas.

M. Bogdasavich: Mais il y en a très très peu. Nous avons fait des expériences dans le cadre de ce programme. Nous avons fait participer au programme des gens qu'on pourrait appeler des activistes politiques, s'ils possédaient aussi d'autres qualifications. Nous avons jugé utile leur participation au programme, même si l'on ne peut conclure à rien de précis. Beaucoup ont senti, dès le début, que, malgré leur intérêt à la chose, ils feraient mieux d'attendre d'être de retour au pays pour manifester à leur gré leur intérêt. Un Canadien peut bien, dans son propre pays, parler à sa guise de ce qu'il croit être des manquements de notre part, mais il ne devrait pas le faire à l'étranger. La grande majorité d'entre eux l'ont finalement compris.

Le sénateur Cameron: Vous dites que l'âge moyen est maintenant de 24 ans, et qu'il était avant de 22 ans. Quel est l'âge minimum que vous avez fixé?

Le révérend père Gardiner: Environ 19 ans.

Le sénateur Cameron: Croyez-vous qu'il y ait lieu d'élever cet âge de façon appréciable?

M. Bogdasavich: Oui. A franchement parler, vu la proximité des Antilles, nous croyions bien connaître la région. Il en était ainsi au début. Estimant l'endroit familier, nous avons cru bon y dépêcher nos candidats les plus faibles. Pour nous, c'était le pays du soleil, mais nous nous étions mépris. L'âge moyen de ceux qui participent à notre programme latino-américain est, cette année, de 31 ans.

Le président: A-t-il donné les mêmes résultats?

M. Bogdasavich: Les choses n'ont jamais été aussi mal que dans le premier cas. Mais ce sont les deux régions où nous comptons le plus de départs. Nous avons simplement été trop présomptueux. Nous avons cru trop facilement que la région serait propice à notre travail.

Le sénateur Carter: Votre nouveau programme de réorganisation va exiger des ouvriers beaucoup plus qualifiés et plus spécialisés et vous n'en trouverez pas dans ce groupe d'âge. Vous devrez chercher chez de plus âgés. Pour en revenir à la note pessimiste que j'ai cru déceler dans le mémoire, provient-elle de votre crainte de ne pouvoir trouver les travailleurs voulus, ou, si vous en trouvez, de ne pas savoir ce que l'avenir vous réserve vu les conditions changeantes aux Antilles dans le domaine où oeuvrent le Canada et SUCO?

Le révérend père Gardiner: Nous ne voulions pas nous montrer pessimistes. Seulement réalistes. Auparavant, s'il fallait 80 personnes pour les Antilles, nous les y envoyions et espérions qu'ils feraient l'affaire. Mais il faut chercher aujourd'hui des gens spécialisés dans une technique particulière, et c'est une autre paire de manches. Recruter de tels spécialistes n'est pas aussi facile que nous l'aurions espéré. Évidemment, si des étudiants, au sortir de l'université, doivent faire face à un climat de chômage comme nous en connaissons aujourd'hui au Canada il peut alors nous être possible de les embrigader. Mais quand il s'agit de techniciens plus expérimentés, de jeunes pères de famille, ce qui fait entrer en ligne de compte la question du salaire et du logement, voilà qui est autre chose. Ceux qui ont de l'expérience peuvent se voir assigner des tâches où le travail est différent de celui auquel ils sont habitués, et ils pourront connaître, pendant quelques années, une frustration plus vive. Il s'agit de trouver des gens qui acceptent notre philosophie, nos politiques et celles des pays où nous travaillons.

Le sénateur Grosart: D'après votre expérience, l'expérience du travail est-elle plus importantes que les diplômes universitaires?

M. Sallery: Nous croyons que oui. Les gens d'expérience sont certainement beaucoup plus utiles, mais il faut toujours tenir compte des normes gouvernementales qui exigent des parchemins. Il leur faut un diplôme.

Le sénateur Grosart: Ne recrutez-vous que des diplômés?

M. Bogdasavich: Non, environ 30 p. 100 de ceux qui participent à notre programme, à l'étranger, n'ont pas de diplôme universitaire. Au début de la décennie, en 1961, le gouvernement de bien des pays nouvellement promus à l'indépendance ne voulait rien d'autre que des docteurs en philosophie. Mais quand nous avons mis le programme sur pied, beaucoup ont soutenu qu'il fallait dépêcher, à l'étranger, dans bien des cas, de bon cultivateurs canadiens. Nous commençons, aujourd'hui, à enrégimenter des fermiers canadiens

pour aider au développement, et à délaissier l'idée des grands diplômés, car on sent qu'il faut aujourd'hui s'arrêter à des préoccupations plus terre-à-terre. Il faut plus de gens qui fassent ces recherches et nous livrent leurs recommandations.

J'aimerais dire quelques mots sur les difficultés que nous éprouvons à trouver des gens mieux qualifiés pour combler les postes vacants. Cela éclairera la situation exposée dans le mémoire. Peut-être faudrait-il verser à ces gens un salaire un peu plus élevé pour qu'ils consentent à nous suivre. J'aimerais verser au compte rendu un texte qui vous exposera les véritables motifs de notre politique salariale.

Le président: Y consentez-vous, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord!

M. Bogdasavich: Elle se résume, pour l'essentiel, à ceci. Nous avons dit:

Les fonds d'établissement, d'ailleurs beaucoup trop rares, servent, dans une large mesure, à maintenir le niveau de vie de l'effectif des agences donatrices à celui auquel il était habitué dans son pays. Non seulement cela draine-t-il sérieusement des fonds déjà maigres, mais en outre, les pays bénéficiaires doivent affecter des fonds à des postes non prioritaires. C'est sous ce jour qu'il faut comprendre la politique de la SUCO de verser à son personnel un salaire à peu près équivalent, et c'est l'un des traits qui nous distinguent de bien d'autres organismes de main-d'œuvre.

C'est là notre déclaration officielle. Cela veut dire, par exemple, que, à l'étranger, j'ai vécu dans des quartiers bien meilleurs que je n'aurais pu me le permettre au Canada. Les donateurs semblent avoir eu l'idée que s'engager dans le domaine de l'assistance à la main-d'œuvre, c'est vraiment rendre un grand service aux gens, et vous vous attendez à ce qu'il y a de mieux. C'est très malsain, non seulement parce que, à l'étranger, certains sont trop bien rémunérés, mais aussi parce que les pays bénéficiaires doivent fournir des logements et des installations vraiment au-dessus de leurs moyens.

Je peux vous donner un exemple plus précis des deux extrêmes. Et ni l'un ni l'autre n'est à recommander. J'ai séjourné à l'University College, à Dar-Es-Salaam. J'étais curateur en criminologie. Notre maison était vraiment splendide. Des Chinois ont construit une filature à trois milles de chez nous, et l'ont baptisée «usine de l'amitié». Environ 300 ouvriers vinrent sur les lieux et bâtirent leur propre maison avec le bois de caisses qui avaient été utilisées pour le transport des machines. Bien

que bien des gens là-bas m'aient dit: «Personne au monde ne viendra me dire, dans mon propre pays, ce qu'il faut faire», il n'en reste pas moins que la vue des Chinois qui s'établissaient de cette façon en a fortement impressionné un grand nombre. Voilà donc les deux extrêmes, et cela vous donne une idée de pourquoi de notre politique.

Le sénateur Grosart: Et ils n'avaient pas de serviteurs indigènes?

M. Bogdasavich: Oui, à l'occasion. Quand je suis allé à l'étranger, j'ai décidé que je ne voulais pas de serviteurs.

Le sénateur Grosart: D'accord, mais je parlais des Chinois.

M. Bogdasavich: Non, les Chinois n'en avaient pas, mais je me demande si leurs raisons étaient fondées. Les Chinois avaient beaucoup de peine à communiquer. Quand je suis allé à l'étranger, avoir des serviteurs me semblait une chose absolument horrible. J'ai précisé clairement que je n'en voulais pas. En moins de trois semaines, le bruit a couru dans tous les villages voisins de l'université que je ne voulais pas d'Africain dans ma maison. Voilà, à leurs yeux, pourquoi je ne voulais pas de serviteur. Je puis vous assurer, honorables sénateurs, que, par la suite, ma maison était pleine de serviteurs.

Le président: Permettez-moi de vous poser des questions personnelles. La première: «Quel était alors votre âge?» La seconde: «Étiez-vous marié?»

M. Bogdasavich: J'étais célibataire et j'avais vingt-cinq ans.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Grosart: La même chose est arrivée pour notre programme d'immigration. Je me souviens que lorsque le gouvernement jamaïcain avait fait des arrangements avec le gouvernement canadien pour que cinq cents Jamaïcains soient admis à titre de domestiques, je me trouvais en ce pays à une conférence: la première déclaration qui avait été faite a été: «En vertu de la loi canadienne d'immigration, il faut que vous deveniez domestique pour pouvoir être admis au Canada.»

Le sénateur Cameron: Si vous élevez le degré de maturité de vos coopérants SUCO jusqu'à, disons, 27, 28, 30 ans, cela ne vous placera-t-il pas devant la situation inévitable d'avoir à établir, pour obtenir leur participation, une dualité de traitement? En d'autres termes, les payer selon le salaire local, tout en leur permettant de se faire une réserve; encore une fois, parce que ces personnes sont

probablement mariées, ont des versements à faire sur des assurances ou des hypothèques, etc. Et si vous agissiez ainsi, prévoyez-vous quelque problème, à part celui d'obtenir plus d'argent à cette fin?

Le sénateur Lang: Le problème de l'impôt sur le revenu en particulier.

M. Bogdasavich: Oui, ce sera leur problème. On pourrait y arriver de plusieurs manières, dont l'une serait d'agir comme vous le suggérez. Nous avons suivi cette méthode pour quelques programmes. Par exemple, le Corps de la Paix aux États-Unis verse soixante quinze dollars par mois à un compte bancaire pour chacun de ses membres. Nous n'avons pas eu de tels fonds. Ce serait une manière d'aborder la question. Il est certain que quelle que soit la manière que nous choisirons de le faire, il nous faudra exercer une surveillance étroite sur le montant exact que nous mettons à la disposition de nos gens d'outre-mer, durant leur séjour là-bas.

Depuis trois ou quatre ans, nous n'avons jamais éprouvé de fierté du fait qu'en maintes occasions nous travaillons pour un salaire très minime. Non à cause de l'idée de service, mais plutôt, à cause de ce que je déclarais plus tôt. Franchement, il est possible que nous ayons à tenter de trouver plus d'argent.

Le sénateur Carter: J'ai quatre autres questions. Vous avez été très franc dans vos critiques des programmes de la SUCO et des programmes canadiens en général. L'une de ces critiques se rapporte aux retards causés par trop d'études. Qui est l'auteur de toutes ces études? Pourquoi ne pouvons-nous poursuivre le travail? Où se trouve la responsabilité?

Le sénateur Grosart: Soit dit en passant, selon moi, cela se rapportait à l'ACDI, plutôt qu'à SUCO.

Le président: Le mémoire s'y réfère bien précisément.

Le sénateur Grosart: Je crois qu'il s'agissait de l'ACDI.

M. Bogdasavich: A mon avis cette question a une réponse particulière et une réponse générale. Je prierais le Père Gardiner de répondre sur les cas particuliers et j'essaierai de faire quelques commentaires sur les cas en général.

Le président: Pour la gouverne du Comité, il s'agit de la page 14 du mémoire.

Le révérend père Gardiner: Je rapporterai les faits plutôt que de donner une interprétation. J'ai rencontré un certain nombre de fonctionnaires de gouvernement de quelques

îles et en Guyane, et chacun d'eux... Voulez-vous répéter cette question précise?

Le sénateur Grosart: Le trop grand nombre d'études.

Le sénateur Carter: On perd trop de temps avec les études.

Le sénateur Grosart: Au troisième alinéa de la page 13.

Le révérend père Gardiner: Les ministères de trois pays différents, pour vous donner trois exemples différents m'ont dit qu'ils voulaient me rencontrer. Ils désiraient que soit porté à l'attention du Comité du Sénat, qu'il y a gaspillage de main-d'œuvre de leur côté dans le travail administratif du programme d'aide. Ils avaient des hommes arrêtés à un travail administratif, qui tentaient de décrire des projets pour lesquels ils n'étaient pas encore prêts. Il y a beaucoup d'études en cours. Je ne suis pas pour parler des études de justification des projets; mais on dit qu'il y a beaucoup d'études en cours et beaucoup trop, surtout de certains projets avant qu'ils n'aient été approuvés. On prendrait trop de temps à réaliser ces projets et trop de temps s'écoule entre la planification et l'exécution. Il leur a été expliqué qu'il s'agit de quelque chose de nouveau et qu'il nous faut absolument plus de détails.

Le sénateur Carter: Je voudrais savoir qui a la responsabilité de ces études. Qui décide qu'il doit y avoir des études avant que l'on se mette à l'ouvrage?

Le révérend père Gardiner: Je m'en tiens au particulier.

M. Bogdasavich: Je vais tenter de m'en tenir au général sans mettre le doigt sur une agence en particulier. Je crois qu'il est un phénomène dans le domaine du développement, que presque chaque agence, que le programme soit bilatéral ou multilatéral (et certaines agences des États-Unis sont plus coupables que d'autres) favorise les études de justification. Il ne s'agit même pas de demandes contre un projet donné; mais il arrive qu'un nombre considérable d'études sont faites sur des généralités. Parfois ces études prennent la forme de conférences de quatre jours, préparées pendant six mois par plusieurs personnes appartenant aux côtés donnant ou bénéficiaire, et rien de concret n'en résulte. Il y a beaucoup de ça.

Je crois que la solution idéale serait une décentralisation, poussée à un haut degré, des programmes d'aide. Ce qui veut dire que si on a une agence d'aide gouvernementale, il faudrait tout d'abord que cette agence jouisse d'une autonomie considérable pour pouvoir

mener certains programmes à bien. Si cette agence demande que chaque initiative se rapportant à l'un ou l'autre de ses engagements parte de son bureau au pays donnant, c'est qu'elle n'a pas suffisamment délégué d'autorité. On doit établir des bureaux sur place et mettre sur pied des programmes semblables à ceux que notre propre opération ACDI tente d'accomplir actuellement. Il ne suffit pas d'établir des bureaux sans un maximum d'autorité et d'autonomie. Il faut que plus d'autorité est donné aux gens qui sont là-bas sur les lieux.

La deuxième plainte est celle que nous avons entendue dans toutes les régions, à savoir: lorsqu'un tel engagement local est terminé, il faut encore se référer à l'agence du pays donnant, ce qui veut dire un retard considérable. Par exemple, si vous ne permettez pas qu'une personne engagée dans un programme d'aide quelconque dépasse le montant de cent mille dollars sans qu'elle vérifie auprès de l'agence mère, et que vous envoyiez une équipe de votre agence d'aide pour étudier le cas, cette équipe devrait jouir du maximum d'autonomie. Les gouvernements bénéficiaires se sont souvent plaints que des équipes avaient été envoyées pour faire l'étude d'un projet, mais qu'elles ne pouvaient s'engager en aucune façon. Elles devaient retransmettre toute l'affaire à leur propre bureau national, où la question devait suivre l'horaire des études prévues pour cette question etc, etc.

Alors, il me semble que la solution serait une certaine autonomie à vos agences donnan-tes et il devrait y avoir une décentralisation maximum au sein de l'agence elle-même.

Le sénateur Grosari: Quel est le laps de temps dans votre propre agence entre une demande et la réponse?

M. Bogdasavich: Cela pourrait durer entre deux à neuf mois. Tout dépend de la date d'arrivée de la demande.

Le sénateur Grosari: En d'autres termes, cela dépend du moment où elle se heurte à la bureaucratie?

M. Bogdasavich: Oui. Normalement, nous leur disions que s'ils voulaient des gens de notre agence vers la fin de juillet 1970, il leur faudrait placer leur demande avant le 1^{er} janvier 1970. C'est là le délai maximum.

Le sénateur Grosari: Par quels rouages passe votre réponse?

M. Bogdasavich: J'imagine que cela serait une question de placement.

Le sénateur Grosari: Je veux dire la décision. Est-ce que vous répondez «oui» ou «non» quand vous recevez une demande?

M. Sallery: En général nous ferions bon accueil à toute demande, étant au courant de nos possibilités au Canada. Lorsque nous recevons, comme cela est arrivé l'an dernier, une demande pour 20 ingénieurs de circulation aérienne de la Tanzanie, nous savons qu'il ne nous est pas possible d'obtenir un tel personnel, alors nous tentons d'arrêter la demande à la source.

Le sénateur Grosari: Votre réponse pourrait être «non»; mais je vous demande quels sont les rouages...

M. Sallery: L'officier du personnel sur place dans le pays intéressé sait en général quel genre de personnel sera disponible.

Le sénateur Cameron: Attendez une minute. Nous parlons de décentralisation maximum et d'autonomie maximum; mais nous sommes ici dans le domaine des gouvernements d'autres pays qui apparaissent et cela suppose une grande multiplicité d'organisations. Quel système le gouvernement hôte emploie-t-il pour coordonner et canaliser ces activités afin que les agences soient au courant et peuvent dire: «Bon, écoutez, un tel s'occupe de telle chose, ne vous en mêlez-pas». C'est là le genre de coordination dont je me préoccupe dans l'organisation.

M. Bogdasavich: Voulez-vous que nous répondions en ce qui concerne la région des Antilles, ou en général?

Le président: Je crois que vous devriez répondre relativement à la région des Antilles.

Le révérend père Gardiner: Je prendrai d'abord la Guyanne comme exemple. En Guyanne tout est coordonné par l'entremise du ministère de l'Économie et de la Planification.

Le sénateur Cameron: Il s'agit d'un ministère du gouvernement guyannais?

Le révérend père Gardiner: Oui. Tous les candidats passent par la filière de mon bureau. Lorsqu'ils sont approuvés, ils vont vers ce corps législatif, qui approuve les candidats d'abord, puis les répartit soit au ministère de l'Instruction, soit au ministère de la Santé, soit au ministère de l'Agriculture. En Jamaïque la coordination se fait par l'entremise du ministère de la Finance. Tout est canalisé de là, et ensuite envoyé au ministère de l'Instruction publique ou au ministère de la Santé. Il en est de même pour Trinidad. Dans certaines îles, parmi les plus petites, on a pu avoir quelques difficultés à cause du manque de coordination des agences volontaires. Toutefois c'est ainsi que nos soumissions sont

acheminées, c'est-à-dire par l'entremise de leurs ministères.

Le sénateur Cameron: Donc, s'il y a chevauchement, c'est la faute du service de planification du gouvernement local?

M. Bogdasavich: C'est exact.

M. Sallery: Est-ce que vous parlez du placement du personnel technique?

Le sénateur Cameron: Oui. Je pense aux diverses agences, dont SUCO.

M. Bogdasavich: La faute en incombe un peu à chaque partie, mais en premier lieux à eux. Lorsque nous avons commencé à travailler avec des gouvernements individuels dans la région des Antilles et ailleurs, au début de 1960, nous avions à faire à chaque ministère et parfois à chaque division et cela voulait dire un grand nombre de personnes avec lesquelles il fallait traiter. La situation maintenant est beaucoup plus comme vous l'avez décrite. Il nous faudrait une «division de composition des cadres» qui verrait à la coordination. Elle prendrait cette responsabilité.

Selon notre propre programme, nous avons un directeur des bureaux sur place dans chaque pays. Pour ce qui est des Antilles, nous avons un directeur régional à la tête de tous les directeurs de ces pays, qui de plus y demeure. Longtemps avant le 1er janvier 1970, ils recevront un nombre considérable de demandes des gouvernements de leur région. Deux ou trois mois avant le 1er janvier, la plupart de ces demandes auront été examinées par notre personnel sur place et coordonnées par l'entremise du directeur régional. Cela se fait longtemps avant que la liste définitive nous parvienne. Tout le travail se fait pendant un ou deux mois avant que les listes nous arrivent à Ottawa. Toutes les décisions ont été prises par notre personnel qui est sur place.

Il évalue selon ce que nous ferons fondamentalement et est tenu au courant de la disponibilité de main d'œuvre au Canada.

Le sénateur Cameron: Quel est le mécanisme de liaison entre les différentes agences? Quelle liaison existe entre votre agence et une agence britannique ou une agence américaine, qui travaille sur place?

Le révérend père Gardiner: Dans la plupart des régions, nous les rencontrons et regardons ensemble les demandes de placement. Elles ont nos listes et nous avons les leurs. C'est la seule coordination que nous ayons avec ces agences.

Pour vous donner un exemple: nous avons dû nous retirer progressivement d'une île parce que les frais d'administration étaient

trop onéreux; mais une autre agence a pu y placer des gens à un coût moins élevé pour cette île. Parfois, il s'agit d'un personnel qui cadre mieux avec le travail que nos gens. Il en est de même pour le système britannique d'enseignement, il faut des gens qui y soient familiers.

Il existe donc une certaine somme de coordination à ce niveau. Nous nous servons de la même méthode avec les Corps de la Paix et avec le SVO. Mais encore une fois, quand des demandes précises nous parviennent, nous devons les considérer et dans certains cas, nous devons répondre «non».

Dans les Antilles, cependant, il y a un grand nombre d'agences où n'existe aucune coordination. Il y a aussi plusieurs agences du Canada, qui toutes travaillent dans une île en particulier, où n'existe aucune coordination entre elles.

M. Bogdasavich: Au niveau supérieur de la main-d'œuvre, il a été proposé que le programme des Nations Unies pour le développement (PDNU) pourrait jouer ce rôle de coordinateur dans chaque région. A notre propre niveau, le plus loin que nous ayons été à cette fin, fut en Afrique orientale où nous avions recommandé que le gouvernement affecte l'un de ses hommes pour prendre la responsabilité entière de la coordination des activités de nos types d'agences. Il exerce les fonctions de président, à une réunion régulièrement convoquée, à laquelle tous les organismes du même genre que le nôtre siègent et échangent leurs impressions, et reçoivent des directives du gouvernement. Ce système a assez bien fonctionné dans le secteur où il a été mis à l'essai.

Le président: Ça me paraît avoir beaucoup de sens.

Le sénateur Carter: Vous mentionnez dans votre mémoire que la méfiance s'accroît à l'égard des Blancs en général et que la confiance portée au Canada, pourtant excellente auparavant, diminue maintenant. Cette perte de confiance graduelle à l'égard du Canada s'insère-t-elle dans le contexte global de la méfiance croissante envers les Blancs, ou bien existe-t-il des raisons spéciales pour qu'elle soit dirigée vers le Canada?

Le président: Je crois qu'on a déjà répondu à la question, du moins en partie, mais je voudrais l'adresser à M. Sallery.

M. Sallery: De l'avis de plusieurs, l'histoire des Blancs n'a pas été très heureuse dans les Antilles. C'est un énoncé général en ce qui concerne les Blancs. Les Antillais refusent de traiter avec les Américains, les Canadiens, les Britanniques et d'autres, ou sont soupçonneux à leur égard. J'ai remarqué qu'on fait de plus

en plus fréquemment allusion aux Canadiens dans les nouvelles publiées dans la presse non conformiste et dans la presse populaire. A mon avis, on le doit aux intérêts accrus des Canadiens dans les affaires et aux touristes canadiens dans la région des Caraïbes.

Le sénateur Carter: Sur quoi mettent-ils le doigt en ce qui concerne le Canada?

Le président: Sénateur Carter, je comprends que les témoins en ont des exemples spécifiques à présenter. Avec l'autorisation du comité, je voudrais distribuer ces coupures.

Le sénateur Carter: Pouvons-nous les considérer comme lues et passer à la question suivante?

Le sénateur Cameron: Les inscririez-vous au dossier?

Le président: Il serait inconvenant de le faire avant d'en avoir pris connaissance.

Le sénateur Grosart: Je propose qu'on laisse la décision à la discrétion du président.

M. Sallery: J'ai ici diverses coupures de journaux que je mettrai à votre disposition.

Le président: Nous en ferons la distribution aux membres du comité.

Le sénateur Grosart: Même si elles doivent être distribuées, pourriez-vous répondre à la question du sénateur Carter: Voyez-vous, de notre côté, des raisons spéciales pour que les Canadiens soient ainsi pointés du doigt et que notre prestige ait terni?

M. Sallery: On critique tout spécialement l'attitude de l'industrie privée canadienne, les touristes canadiens, quelques-unes des banques, la manière de traiter nos affaires et le reste. C'est ce genre de choses qui prévaut de plus en plus.

Le sénateur Grosart: En d'autres termes, plus ils nous voient, moins ils nous aiment.

Le président: C'est la même chose avec nos meilleurs amis.

Le sénateur Lang: Le événements de l'Université Sir George Williams ont-ils accentué l'antipathie?

M. Bogdasavich: C'en a été une conséquence.

M. Sallery: Oui.

Le sénateur Carter: Je crois que le sous-entendu de votre réponse à la question que les sociétés canadiennes soient de bons citoyens constitués en corporation, a été en gros qu'il appartient au gouvernement local

d'établir les principes directeurs. C'est là un problème primordial parce qu'il s'applique non seulement aux Caraïbes, mais partout, dans tous les pays en voie de développement. J'aimerais entendre votre réaction à ceci: N'y a-t-il pas plus de signification sous-entendue parce qu'en réalité, ce qu'ils n'aiment pas et ce contre quoi ils protestent n'est pas tant la compagnie même ou son activité que le système duquel la société est l'émanation concrète et les effets qu'engendre le système. Il en résulte un nombre restreint de personnes jouissant de revenus très élevés d'une part, une masse énorme de gens ayant un niveau de vie de subsistance, d'autre part, la classe moyenne étant inexistante. Toute entreprise qui s'établit dans un pays en voie de développement créera ce genre de situation accompagnée de toutes les tensions qui en découlent.

N'y a-t-il rien que les sociétés puissent faire elles-mêmes dans une tentative pour en arriver à une philosophie d'action dans cet établissement?

M. Sallery: Je n'ai rien contre les entreprises qui opèrent dans plusieurs pays. Je pense que n'importe quelle bonne société qui a la sagesse de planifier seule tiendrait compte d'une bonne part de ces critiques. Nous avons l'exemple de grandes sociétés pétrolières qui l'ont fait et qui ont travaillé en collaboration avec les gouvernements locaux. Dans certains cas, elles ont transféré leurs droits de propriété au pays concerné, contre la garantie d'une participation aux bénéfices. Ce genre de planification est très utile et aide considérablement aux pays en voie de développement.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous faire entrer cette attitude dans le cadre de leur propre intérêt bien compris? Si ces critiques continuent, ces sociétés perdront éventuellement leur investissement, comme ce fut le cas dans les pays du Moyen-Orient.

M. Bogdasavich: Nous n'avons que trop parlé des investissements au futur; nous devrions plutôt nous assurer qu'une société nous rapportera quelque bénéfice à l'avenir. C'est cela qui constitue vraiment leur intérêt bien compris.

Lorsque nous avons examiné nos recommandations, nous en avons rejeté une qui ne nous semblait pas pertinente; il s'agissait pour le gouvernement canadien de s'engager à établir des lignes de conduite à l'égard des investissements à l'étranger. Nous l'avons rejetée comme inadéquate parce que nous ne disposons pas de renseignements suffisants pour étayer une telle proposition.

Un point sur lequel nous devrions insister dans l'immédiat, c'est d'établir des études

plus poussées de ce que devrait être la planification du développement. Cette étude pourrait se réaliser en investissant des capitaux canadiens dans un centre de recherche international ou ailleurs. Tout ce domaine est délicat parce que les gens ont l'impression qu'ils sont injustement critiqués lorsqu'on les invite à dépassionner les débats.

Le sénateur Macnaughton: J'espère que mes questions ne seront pas considérées impertinentes. Je suis vraiment à la recherche de renseignements auprès de témoins qui, nous le présumons, ont acquis beaucoup d'expérience. En vous posant ainsi des questions, nous pourrions dégager votre attitude, ce qui est précisément mon objectif.

A la deuxième partie de votre mémoire, vous dites qu'ils «ont l'impression d'avoir la mauvaise part». Puis, à la page 20, vous déclarez:

Le désir d'avoir autant de richesse devient grandissant mais cette richesse est cependant difficile à acquérir.

Je suppose que nous voudrions tous être riches.

Dans le dernier paragraphe, vous parlez de radicaux qui se réfèrent à plusieurs entreprises comme l'Alcan, les banques, les compagnies d'assurance, la *Distillers Corporation* et autres, qui, disent-ils, semblent toutes retirer de très bons bénéfices alors que la plupart des Antillais n'ont à peu près rien. Est-ce si extraordinaire pour des sociétés privées d'aller dans des pays en voie de développement? Y aurait-il eu développement si elles n'y étaient pas allées? N'ont-elles pas beaucoup fait pour l'éducation des hauts fonctionnaires des gouvernements qui ont récemment acquis leur indépendance? Qu'avez-vous à répondre à cela? Il y a l'autre côté de la médaille, celui des villes et des magasins créés par les sociétés, et les autres réalisations de même nature.

M. Sallery: Je me reporte encore une fois aux coupures de journaux que j'ai ici, sans en inscrire une en particulier au dossier. L'idée de beaucoup d'Antillais est que le fossé en est encore un entre Noirs et Blancs. Les sociétés étrangères, quelle qu'a pu être leur contribution, ne semblent pas, à la moyenne des gens, avoir contribué au développement d'aucun état particulier, insulaire ou continental.

Le sénateur Lang: Pouvez-vous hasarder une conjecture: La même attitude prévaudrait-elle si tous les employés d'une société dans les Antilles, par exemple une banque, étaient de race noire?

M. Sallery: Non, je ne le crois pas.

Le sénateur Grosart: Ça pourrait réussir.

M. Sallery: Ça devrait réussir. Peu importe la personne assise à l'avant, peu importe si le personnel est Noir, Blanc, chinois ou n'importe quoi. Le fait est qu'ils sont conscients que le revenu des corporations n'est pas réinvesti dans leur pays. Nous ne pouvons pas les convaincre qu'une bonne partie de l'argent est réinvesti. Je souhaiterais que ce fût le cas. Ces gens continuent de nous dire que les hommes d'affaires font de toute évidence du profit. La question réside dans l'importance du profit.

Le sénateur Lang: S'agit-il d'une question de sentiments, s'agit-il d'une question d'économique ou d'autre chose?

M. Bogdasavich: Les deux

Le sénateur Macnaughton: On pourrait dire la même chose des habitants de notre pays, des États-Unis ou de beaucoup d'autres pays.

M. Sallery: Monsieur le sénateur, ce sont les gens qui le disent.

Le sénateur Carter: Sommes-nous allés vraiment au fond du problème? Si l'on veut aller au fond des choses, ne s'est-il pas créé chez ces gens l'idée qu'ils sont condamnés à être des forçats, à cause de l'impossibilité de créer des industries demandant une technique avancée, qui leur permettraient d'entrer en concurrence avec les pays développés? Et de ce fait, ils seront toujours confinés à des travaux serviles. C'est en tout cas ce que j'ai compris en lisant votre mémoire.

M. Sallery: Ce n'est pas ce que j'aurais voulu dire en réalité.

Le sénateur Lang: Demandez au sénateur de nous parler de sa propre province.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ma seule question complète en réalité ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, j'ai toujours suivi l'évolution du SUCO depuis sa fondation par le D^r Leddy et d'autres sans doute. Je ne pense pas qu'un autre organisme similaire au Canada n'ait obtenu de meilleurs résultats que les volontaires du SUCO.

Le sénateur Lang: Bravo.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le passé et les méthodes de cet organisme m'ont vivement impressionné et je suis sûr qu'il en est de même pour vous tous. Pour s'en convaincre, nous avons l'idéalisme et les faits dont on a prouvé l'existence et que le mémoire nous a présentés. La question a déjà été discutée ici. Dans d'autres pays du Commonwealth, on parle actuellement de la nécessité de mettre des capitaux en commun et d'attirer des capitaux étrangers pour assurer le

développement. Je me demande si les critiques émanent principalement de la presse, que ce soit la grande presse ou la presse non conformiste, et si on y attache trop d'importance, et si vous pensez qu'elles viennent du gouvernement même. En d'autres termes, quelle est l'attitude officielle, par opposition à celle qui a été exprimée dans la presse, à propos de la domination canadienne, de la domination étrangère, qui se manifeste par une trop grande exploitation et une contribution insuffisante?

M. Bogdasavich: Il nous serait très difficile d'être les porte-parole des ces autres gouvernements. S'ils venaient à faire des déclarations publiques, je crois qu'ils seraient circonspects. Sur un plan officieux, peut-être seraient-ils plus critiques. C'est tout ce que je puis dire.

M. Sallery: Je pense qu'il serait fort imprudent d'insister sur ce point, avant d'en avoir discuté avec les haut fonctionnaires du gouvernement. Même s'ils ne sont pas prêts à associer mon nom ou le leur au dialogue, on peut encore faire beaucoup officieusement. Pour différentes raisons, il ne peut se faire qu'au niveau du gouvernement.

M. Bogdasavich: Pour en revenir aux critiques, j'aimerais souligner que non seulement nous devrions nous préoccuper de leur avis selon lequel nous exportons hors de leur pays des profits indus mais encore explorer ce qui constitue le fond du problème, c'est-à-dire la manière dont les profits sont réinvestis dans ce pays par le secteur privé et comment ces investissements concordent avec les propres projets de développement du gouvernement. Cette question peut représenter un sujet important de discorde quoique, dans certains cas, ces profits exorbitants ne quittent pas effectivement le pays. Ce qui compte en fait, c'est la manière dont les fonds sont réinvestis dans le cadre des projets de développement de chaque secteur.

Le sénateur Macnaughton: Le sénateur Connolly a plus ou moins résumé ce paragraphe. Je voudrais toutefois souligner qu'à la Barbade, par exemple, le gouvernement promet des encouragements fiscaux très avantageux aux industries qui veulent s'y installer, et cela pour des raisons évidentes. Beaucoup d'industries emploient de plus en plus de personnel local à mesure qu'il devient qualifié dans le domaine technique, administratif et autre. C'est aussi le cas à Nassau.

M. Sallery: Puis-je faire une objection? Dans la dernière édition dominicale du New York Times, il y avait un placard publicitaire de la Barbados Export Corporation exhortant

des sociétés privées à s'installer à la Barbade. L'annonce mentionnait la «main-d'œuvre à bon marché», ce qui est peut-être vrai; le coût de la main-d'œuvre est bas; mais nous avons assisté à une levée de boucliers générale de la part de certaines personnes qui sont d'avis qu'on ne peut inciter des sociétés occidentales à venir s'établir aux Caraïbes uniquement parce que la main-d'œuvre est bon marché.

Le sénateur Macnaughton: Je ne suis certes pas d'un avis contraire, mais d'un autre côté, on n'a pas besoin d'un manteau de fourrure ou d'un manteau d'hiver là-bas; et à cause du coût de la vie et pour d'autres raisons, la main-d'œuvre est meilleur marché.

M. Sallery: Justement, ce qui m'intéresse, c'est la réaction des gens qui s'attachent à ce genre de chose.

Le sénateur Macnaughton: A Nassau, le gouvernement a pour politique qu'une nouvelle société ne peut embaucher une personne de race blanche de l'extérieur, même une secrétaire, avant qu'elle n'ait d'abord épuisé les ressources du marché local du travail. Est-ce bien ou mal? Dans un sens, naturellement, c'est bien. Dans un autre, il empêche le développement.

A la page 21 de votre mémoire, vous affirmez que les îles ne peuvent concurrencer les grandes nations industrielles de l'Amérique du Nord, et autres. Y a-t-il une raison pour qu'elles le fassent? Ce que je veux apprendre de vous, messieurs, c'est quel genre d'industrie canadienne privée devrait aller là-bas avec des capitaux et tenter de se développer pour son bien et celui des habitants. Il serait apparemment insensé de mettre sur pied une industrie textile ou du charbon, s'ils ne possèdent pas les matières premières.

M. Sallery: C'est le genre de question qu'à mon avis, les Antillais devraient eux-mêmes se poser. Ils disposent déjà de ressources telles que la bauxite et d'autres minéraux encore, et la possibilité de produire des fruits. Je ne veux pas en arriver aux bananes.

Le sénateur Macnaughton: Nous avons eu cela la semaine dernière.

Le sénateur Cameron: Et le sable et l'eau.

Le sénateur Macnaughton: Et le sexe que vous avez oublié. En ce qui a trait au tourisme, on trouve l'affirmation suivante à la page 24 du mémoire:

...la question qui semble plus pertinente est la suivante: la croissance de qui et/ou à quel prix. Ce n'est pas seulement une considération d'ordre économique mais plutôt d'ordre socio-économique.

Diriez-vous que tout le tourisme a été mauvais?

M. Sallery: Non.

Le sénateur Macnaughton: Diriez-vous qu'il y a un bon côté à cela?

M. Sallery: Oui, bien sûr.

Le sénateur Macnaughton: Vous êtes au courant du développement dans les différentes îles, nous pouvons citer la Barbade à titre d'exemple supplémentaire, en ce qui a trait à la création d'emplois, aux revenus pour les gens de l'endroit, à la formation qui est donnée dans l'industrie hôtelière, qui, à son tour, peut réagir de toutes les façons et en haut et en bas de l'échelle et au besoin de fournir des choses locales pour le réseau hôtelier.

M. Sallery: Oui.

Le sénateur Macnaughton: J'essaie de faire ressortir l'autre aspect.

M. Sallery: Je n'ai pas de doute à ce sujet. Ce que nous essayons de faire c'est de relater les faits, à savoir qu'il existe des doutes concernant des pertes énormes. Si les îles se développent à partir du tourisme et qu'elles reçoivent un très grand nombre de gens venant du monde occidental, il y a certains prix à payer et on discute encore à savoir si oui ou non elles veulent payer ce prix.

Le sénateur Macnaughton: C'est un sujet qui les concerne, mais je ne pense pas que nous devrions être condamnés à cet égard.

M. Bogdasavich: Il est vrai aussi que la dignité humaine doit être prise en considération quand vous donnez une image à une région et je pense qu'une partie de cette image est d'ordre sociologique, tel que mettre l'accent sur la notion qu'un grand nombre de gens de couleur possèdent beaucoup de rythme. Ce n'est plus ainsi que les gens de couleur se considèrent aujourd'hui. Le problème provient en grande partie de l'image, mais une des autres difficultés, et je pense que vous avez remarqué cela au cours de vos audiences, est que le secteur local de l'agriculture n'a pas été rattaché à l'industrie touristique. Si vous entrez dans un magasin, dans n'importe lequel de ces pays, vous découvrirez que les légumes proviennent de la Floride. Au cours de nos conversations avec les directeurs étrangers des industries touristiques, nous découvrons que souvent ils ne se montrent pas très intéressés à relier le secteur agricole à l'industrie du tourisme. Ils devraient montrer un grand intérêt.

Le sénateur Macnaughton: C'est avant tout

une question de planification du développement pour le gouvernement local.

M. Sallery: Nous pouvons aider en nous intéressant à la question.

Le sénateur Grosart: Pour les besoins du compte rendu, pourrais-je demander aux témoins si, à la dernière ligne, le mot «fait» ne devrait pas être «payé»? Je pense que c'est une erreur typographique.

Le président: Pourrions-nous éclaircir ce point précis. A la dernière ligne de la page 24 du mémoire, on lit le mot «fait». Il est évident que ce devrait être «payé».

Le sénateur Macnaughton: A la page 25, vous faites allusion à l'identité antillaise. Certains d'entre nous connaissons les difficultés que les Antilles ont rencontrées quand elles ont essayé d'établir leur confédération ou fédération, quel que soit le terme exact. Avez-vous quelque chose à dire à cet égard... la Trinité contre la Jamaïque?

M. Sallery: Oui. Au contraire de ce qui a été dit ici, je pense qu'il y a un mouvement, aux niveaux politique et économique en faveur d'une nouvelle unité antillaise d'un certain genre. C'est surtout parce que les Antillais ont senti qu'il est très difficile d'obtenir du Canada ou de l'Amérique ou de tout autre endroit, sur une base bilatérale, le genre de choses qu'ils demandent depuis trois ou quatre ans. Ils ont senti qu'une voix unifiée serait écoutée avec beaucoup plus d'attention.

Le sénateur Grosart: Pourrais-je poser une autre question à ce sujet? Avez-vous des renseignements sur la restriction concernant la mobilité de la main-d'œuvre entre la Jamaïque et la Trinité?

M. Sallery: Je n'ai pas les statistiques ici.

Le sénateur Cameron: Entre Haïti et Nassau.

M. Sallery: Il y a une demande importante en provenance de la Guyane sollicitant tout surplus de population spécialisée.

Le président: C'est un point très pertinent.

M. Bogdasavich: La critique la plus vigoureuse que nous entendons à propos de la question de l'unité antillaise est celle qui est dirigée contre leurs propres chefs par leurs propres gens. Seriez-vous d'accord avec cela?

M. Sallery: Oui.

Le sénateur Macnaughton: J'aimerais maintenant me reporter à la page 26, «Sommes-nous vraiment utiles». Il y a beaucoup de

choses au sujet de la frustration et de l'hostilité et de tout ce qui s'ensuit. Vous poursuivez alors en disant, «Heureusement, ce n'est pas le point de vue de tous, mais nous croyons que les Canadiens pourraient faire beaucoup plus pour améliorer l'efficacité de leur aide, sous quelque forme que ce soit.» Suit ensuite l'extrait que nous avons déjà incorporé au compte rendu. A la page 27, vous continuez en donnant diverses citations des journaux locaux, telles que «Évaluez d'abord le coût national», «Le vide du passé colonial se comble», «La présence du R.-U. dans les Antilles suscite de plus en plus de frustration» et «Toujours la même dépendance depuis l'indépendance». Tout cela ajoute à toute une accusation dans un sens. Je suppose que la critique ne nuit jamais, surtout si elle est faite dans un but constructif, mais n'est-elle pas un peu partielle là-bas? Je connais un bon nombre des hommes politiques locaux et certains sont des personnages plutôt influents dans les différentes îles; ils utilisent la presse locale pour lancer des slogans comme certains de nos hommes politiques américains peuvent le faire.

M Sallery: Vous vous êtes mépris sur notre intention. Nous essayons de présenter quelques-uns des sujets d'inquiétude dont on n'entend pas souvent parler. Je pense qu'il y a de très bonnes relations. Je m'inquiète du fait que la critique devient plus fréquente.

Le sénateur Macnaughton: C'est le but de ma question, obtenir votre réaction. Je sais que vous vous inquiétez, sans cela vous ne le mettriez pas ici, et sur ce point la question a été soulevée. A propos de la conséquence de l'affaire de l'Université Sir George Williams, avez-vous quelque chose de concret ou de constructif à dire à ce sujet? Quelle en a été la conséquence là-bas?

M. Sallery: Je pense que ce fut une réaction mixte?

Le sénateur Macnaughton: Est-ce qu'ils le comprennent?

M. Sallery: Je pense que chacun essaie de le comprendre à sa propre façon. Lors de la visite du gouverneur général Michener, immédiatement après cette affaire, on lui a interdit et barré la porte de l'Université des Antilles à Trinidad. Cela faisait certainement partie de la réaction. Les publications de nouvelles dans le magazine ABENG ont suggéré que le Canada fait assez d'argent pour acheter plusieurs ordinateurs avec les profits qu'il fait dans la bauxite. C'était certainement une réaction.

Le sénateur Macnaughton: Posons le problème de la façon suivante: à la page 26,

concernant les compagnies canadiennes qui opèrent dans la région, la conclusion de votre mémoire à savoir que d'être un «bon citoyen intégré et payant des taxes... n'est pas assez. Les Canadiens, y compris les sociétés privées, doivent s'engager dans des genres plus positifs d'activités reliées au développement...» D'une façon générale vous avez répondu à cela, je l'admets, mais pourriez-vous être plus précis?

M. Sallery: En ce qui a trait au genre de développement que nous pourrions faire?

Le sénateur Macnaughton: Oui.

M. Sallery: Je pense que je pourrais en nommer quelques-uns, oui. Je suggère que vous entendiez aussi un grand nombre d'Antillais. Ceux qui travaillent depuis plusieurs années pour ce genre de choses, par exemple, la formation poussée en administration du personnel local. Aussi réinvestir les profits qui restent, dans les secteurs qui font l'objet d'une demande du gouvernement, au lieu de d'autres secteurs qui ne sont pas aussi utiles au développement d'ensemble.

Le sénateur Macnaughton: C'est très bien en principe, je l'admets, mais avez-vous quelque chose de positif? Prenez, par exemple, le gouvernement de la Barbade qui, je pense, est d'une capacité raisonnable et c'est certainement un gouvernement composé entièrement de gens de couleur maintenant, n'est-ce pas? Ils semblent accomplir du très bon travail sur la scène industrielle, sur la scène financière, sur la scène du développement général et sur la scène démocratique. Ils ont un très bon gouvernement qui a beaucoup d'idées, et quoi encore. Êtes-vous en train de dire que nous prenons tout simplement 5 p. 100 du profit de la société Alcoa et que nous le remettons au gouvernement en disant: «Voici, développez votre île»? Avez-vous quelque chose de précis?

M. Sallery: Je ne voudrais pas faire ce genre de recommandation parce que je ne pense pas que nous ayons assez prêté attention, tendu assez l'oreille, à ce que les Antillais ont eux-mêmes demandé. Si vous parlez de palliatifs ou d'une politique ou d'une solution, je suggérerais une chose à savoir que ce que nous faisons maintenant, n'est pas suffisant.

Le sénateur Macnaughton: Cela s'applique généralement, je crois.

M. Bogdasavich: Par exemple, il y a une série d'articles de journal venant de la Guyane au sujet des compagnies d'assurance, de ce qu'elles font avec leurs profits en Guyane. Un des hommes d'affaires réellement

éminents de l'endroit qui s'occupe d'assurance a dit, «naturellement, nous aimerions, et nous souhaiterions faire partie intégrante du processus de développement de la Guyane, et nous aimerions le faire de la façon que l'indique le gouvernement» mais il a dit lui-même «bien entendu, vous devez tenir compte du fait que les bureaux nationaux ne sont nulle part près de la Guyane, ils sont en Amérique du Nord, et nous devons faire tout ce qu'ils déterminent, soit qu'ils vont nous laisser utiliser les profits de la façon que vous avez indiquée dans votre plan de développement.» Je crois que nous ne pouvons être plus ou moins vagues que cela.

Le sénateur Robichaud: Comme le temps passe, je me limiterai à une seule question, et je vais aller à la dernière page, ou l'avant-dernière page, appendice 1, page 28. Je remarque qu'on a déjà abordé brièvement ce sujet mais j'aimerais obtenir d'autres commentaires. Sur le nombre de coopérants du SUCO présentement dans les Antilles, je remarque que depuis 1964 il est allé en augmentant, mais en 1969, il y a eu une diminution de 30 p. 100 en général, tandis que dans certains pays comme la Grenade par exemple, le nombre est passé de 4 à aucun. En Guyane, il est passé de 17 à 9, soit une diminution de 50 p. 100. A la Trinité, il est passé de 7 à 3, soit plus de 50 p. 100 et à la Barbade, il est passé de 13 à 7, soit presque 30 p. 100. Maintenant, quelle est la principale raison de cette baisse ou diminution du nombre de personnel. Est-ce dû au nombre limité de demandes de la part du gouvernement d'accueil, ou au nombre limité de fonds disponibles, ou quelle est la raison?

Le révérend père Gardiner: Il y a plusieurs raisons à cette diminution. Nous avions trop de personnel l'année précédente. Je pense que nous n'avons pas fait l'étude appropriée dans le domaine du placement et nous n'avions pas le personnel sur place nécessaire pour parcourir la région et faire une évaluation. Nous faisons les placements à partir d'Ottawa, pour un bon nombre de leurs demandes.

Depuis ce temps nous avons mis du personnel sur place, un plus grand nombre d'organismes, qui rencontrent les gouvernements pour vérifier avec eux ce qu'ils veulent, et qui considèrent les emplois, et découvrent ce que d'autres organismes font en ce qui concerne certaines tâches que nous n'accomplissons pas bien. Nous avons pu retirer nos gens de ces postes ou nous ne les avons pas affectés.

Le sénateur Grosart: Ne vous inquiétez-vous pas du fait que vous vous retirez de petits pays en faveur de grands pays là-bas?

Le révérend père Gardiner: Je m'inquiète. Oui, je m'inquiète du fait que nous nous retirons de certains endroits, mais avec les programmes que nous avons dans les dix îles, avec les ressources limitées que nous avons, nous ne pouvons simplement pas nous étendre suffisamment.

Le sénateur Grosart: Ne courez-vous pas le danger de faire exactement la même chose que vous critiquez chez les grosses sociétés, vous allez là où il est bon d'aller. Vous vous retirez de la Dominique, de Grand Cayman, de la Grenade, de Montserrat. N'êtes-vous pas en train de faire la même chose que vous reprochez aux grosses compagnies, à savoir prendre la voie facile?

Le révérend père Gardiner: La Grenade, nous n'avons eu aucune demande de la Grenade.

Le sénateur Grosart: Mais vous dites que vous vous retirez de la Grenade.

Le révérend père Gardiner: Nous n'avons pas fermé la porte aux négociations, mais nous n'avons reçu aucune demande d'eux. En ce qui concerne la Dominique, nous n'avons reçu des demandes que pour un ou deux, et nous ne pouvions continuer d'aller là.

Le sénateur Grosart: Alors ce n'est pas correct de dire que vous vous retirez. «Vous retirez» signifie que vous en avez terminé. Êtes-vous en train de vous retirer définitivement et dites-vous que vous en avez fini avec eux?

Le révérend père Gardiner: Nous retirer...

Le sénateur Grosart: Dites-vous que vous vous retirez complètement, dites-vous que vous en avez terminé avec la Dominique, que vous en avez terminé avec Grand Cayman.

Le révérend père Gardiner: Il y a un organisateur qui s'en va à la Dominique le mois prochain.

Le sénateur Grosart: Alors vous ne quittez pas, vous vous retirez temporairement.

Le révérend père Gardiner: Oui.

Le sénateur Grosart: C'est bien.

Le président: Honorables sénateurs, il est maintenant midi et demi. J'aimerais faire une remarque un peu spéciale ici ce matin. Je pense que l'excellence de votre mémoire n'a été égalée que par la justesse et l'à-propos de vos interventions respectives de ce matin. Ce fut de première qualité du début à la fin.

La seconde remarque que j'aimerais faire est qu'il a été très utile de voir l'intérêt de

votre équipe et de les avoir ici ce matin. Je pense que cela témoigne de l'enthousiasme au sujet du SUCO et, comme d'autres sénateurs

l'ont dit auparavant, c'est une organisation dont le Canada peut être fier à juste titre.

La séance est levée.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

Le sénateur Grosart: Il y a eu un grand succès, mais il y a eu aussi un grand échec. Le succès, c'est que nous avons pu nous entendre sur une grande partie de nos problèmes. L'échec, c'est que nous n'avons pas pu nous entendre sur une autre partie de nos problèmes. Mais, dans l'ensemble, je pense que nous avons fait un grand pas en avant.

ANNEXE «F»

RAPPORT
 AU
 COMITÉ DES
 AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU SÉNAT
 SUR LES
 ANTILLES

par

LE SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN
 OUTRE-MER

CONTENU

PREMIÈRE PARTIE:

- Aperçu historique: le SUCO aux Antilles.
- Le SUCO aujourd'hui.
- Le SUCO: projections d'avenir.

DEUXIÈME PARTIE:

- Remarques et préoccupations.

APPENDICE I

APPENDICE II

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE DU SUCO AUX ANTILLES

Le SUCO a pris la relève de deux organismes de coopération déjà établis au Canada, le Canadian Overseas Volunteers (COV) et le Canadian Voluntary Commonwealth Service (CVCS).

En 1961 et 1962, le Canadian Overseas Volunteers établi à Toronto avec filiale à Québec, a envoyé en mission d'un an des volontaires en Asie, au Ceylan et à Sarawak. A la même époque, un Anglais enseignant au Canada, Guy Arnold, fondait un autre organisme d'aide volontaire destiné aux seuls pays du Commonwealth. A l'origine, le CVCS visait tous les pays du Commonwealth; de fait, sa portée s'est limitée aux Antilles. Il différerait du COV à certains égards. M. Arnold voulait organiser des missions d'un an et des stages à court terme pour les mois d'été. De plus, il faisait venir des groupes de jeunes campeurs antillais qui passaient l'été en Ontario. Le CVCS ne se limitait pas aux étudiants ou diplômés d'université; il engageait aussi les jeunes finissants du secondaire.

En 1960, deux étudiants de l'Université de la Colombie canadienne ont pris conscience que les services à l'étranger avaient non seulement besoin de spécialistes mais aussi du concours des jeunes. Aidés d'autres étudiants et de professeurs intéressés à la question, ils ont constitué un Comité présidé par M. Cyril

Belshaw, Ph. D., professeur d'anthropologie ayant acquis beaucoup d'expérience dans l'aide aux pays en voie de développement. Le recteur de l'Université et le Conseil des étudiants ont accordé leur appui au Comité qui prit le nom de «Comité du recteur pour le service outre-mer.

Le 20 mars 1961, se rendant à la demande d'un grand nombre de particuliers et d'organismes, la Commission de l'UNESCO convoquait une réunion afin de discuter de la possibilité de constituer une agence nationale a-religieuse, s'occupant du service outre-mer. En plus des représentants du COV et du Comité de l'Université de la Colombie canadienne, on y retrouvait aussi des délégués et des observateurs du Bureau de l'aide extérieure et de plusieurs organismes universitaires.

A la suite de cette réunion et de celles qui l'ont suivie, on a décidé de rédiger la charte d'un organisme national, ayant un comité exécutif national fort et disposant, à l'échelle du pays, d'un personnel relevant du chef de l'administration, le secrétaire exécutif. En juin 1961, l'assemblée annuelle de l'Association des universités et collèges du Canada se tenait à l'Université McGill de Montréal; le 6 juin, avait lieu une réunion spéciale sous la présidence de M. J. Francis Leddy, président de la Commission canadienne de l'UNESCO. On y retrouvait des délégués de vingt et une universités du Canada et de vingt-deux organismes reliés au service outre-mer. Après de longs débats, on adoptait le projet de charte et le SUCO devenait un organisme national.

Ayant participé à la fondation du SUCO, le Canadian Overseas Volunteers cessait d'exister séparément après avoir envoyé ses derniers volontaires en Asie à l'été de 1962. En 1964, le SUCO déployait toutes ses activités aux Antilles. Bien que n'ayant pas participé à la fondation du SUCO, le CVCS y était intégré dès 1963 et cessait, lui aussi, d'exister séparément après avoir rempli son programme de 1964.

Au cours de la même année, le SUCO met-tait ses principes à l'épreuve aux Antilles: il réclamait pour ses trente et un coopérants le versement d'un salaire par le gouvernement local et des missions de deux ans. Il fallait donc leur accorder plus de postes au sein des bureaux d'État, réduire le nombre d'emplois mal définis réservés aux jeunes et évaluer avec plus de précision la main-d'œuvre nécessaire à la région. En 1964, on affectait un plus grand nombre d'enseignants aux écoles secondaires. Plus de spécialistes contribuaient à mettre en œuvre les programmes d'aménagement des gouvernements. Ainsi, un géologue étudia les Montagnes bleues avec une équipe du *Jamaican Scientific Research Council*: un agronome enseigna à des campeurs du *Jamaica Youth Corps* comment subvenir à tous leurs besoins dans la nature et deux infirmières en hygiène publique travaillèrent dans la région rurale de Ste-Lucie.

Pendant l'année 1965, une tendance qui persiste encore aujourd'hui commençait à se manifester: le pourcentage d'enseignants du secondaire diminuait légèrement. En même temps, il se produisait une augmentation du nombre d'enseignants spécialisés en économie domestique et dans les matières commerciales. Comme partout ailleurs dans le monde, pour la période 1966-1967, notre programme aux Antilles atteignait presque le triple de son importance antérieure.

En 1965, la Trinidad-Tobago demandait des professeurs aptes à dispenser l'enseignement des humanités dans les écoles secondaires rurales. Signe encourageant, au cours de cette période d'activité intense du SUCO, des diplômés de la Trinité purent remplir les postes. Le SUCO parvenait à satisfaire aux besoins moins de deux ans après avoir reçu les demandes. Dans d'autres régions, comme à la Jamaïque et à Antigua, les demandes augmentaient parce qu'on manquait d'enseignants au primaire et qu'on venait d'approuver les diplômes décernés au Canada aux enseignants du primaire.

En 1966-1967, l'extension du programme aux Antilles s'accompagnait de l'envoi d'une plus grande proportion de coopérants sans diplôme universitaire destinés à répondre à de nouvelles exigences du services outre-mer. Au cours de l'année du centenaire, trente-cinq p. 100 des cent quarante volontaires affectés à la région n'avaient pas de formation universitaire. On nous demande toujours plus de technocrates, techniciens et travailleurs spécialisés capables de dispenser un enseignement officiel ou officieux. Cette tendance reflète les nouvelles priorités des programmes scolaires aux Antilles.

Tout au début, le directeur à Ottawa voya-geait régulièrement aux Antilles afin de ren-contrer les responsables des gouvernements et des organismes privés; il recueillait leurs demandes, voyait à placer les volontaires et visitait le personnel déjà en place. On employait, à temps partiel, des coordinateurs chargés d'assurer la liaison entre le directeur et le personnel. En 1966, on nomme un coordi-nateur à plein temps à la Jamaïque; il est aidé de coordinateurs travaillant à temps partiel à la Trinité et à la Guyane. En janvier 1968, on nomme un deuxième coordinateur à plein temps et on divise la région en deux secteurs. Le premier s'occupe de la Jamaïque, Antigua, Ste-Lucie, Montserrat, la Dominique, Saint-Kitts, des Îles Cayman, du Honduras britannique; le deuxième est chargé de la Guyane, de la Trinité et Tobago, de la Bar-bade, de Grenade, de Carriacou et de Saint-Vincent.

Depuis le début, on avait fait appel à de jeunes enseignants, sans expérience; il devint évident qu'il y avait trop de débutants, trop de coopérants sans ressource parce qu'ils avaient de la difficulté à s'adapter. Les res-ponsables régionaux devaient utiliser une grande partie de leur temps à visiter les volontaires afin de leur apporter l'appui nécessaire. De toute nécessité, il fallait reviser nos positions.

Pour consolider l'administration, on prit la décision d'installer le directeur sur place (à la Barbade) et de lui adjoindre trois responsa-bles régionaux: l'un à la Jamaïque, le deux-ième à la Barbade et le troisième à la Guyane. On nomma un adjoint administratif à Ottawa afin de servir d'agent d'information et d'intermédiaire entre le bureau de la Bar-bade et l'administration principale à Ottawa. Il fallut bien des discussions avant d'adopter ce nouveau mode de fonctionnement. Grâce aux trois responsables régionaux et au direc-teur sur place, on peut aider davantage les coopérants; de plus, il est maintenant possible d'étudier plus sérieusement les demandes et les affectations correspondantes.

Pour fortifier notre équipe de volontaires, nous avons choisi le groupe 1969-1971 avec plus de rigueur et de sérieux. Bien que le programme ait prévu l'envoi de quatre-vingt-cinq volontaires, nous n'en avons accepté que soixante-deux en septembre 1969. L'âge moyen variait entre vingt-deux ans et demie et vingt-quatre ans. On a accepté peu de coopérants sans compétence pédagogique. Depuis un an qu'on a décentralisé l'administration, notre équipe aux Antilles constate que le ren-dement est meilleur, surtout pour cette raison.

LE SUCO: ACTUALITÉ ET PROJECTIONS D'AVENIR

En juin 1970, notre programme prendra fin dans cinq îles des Indes occidentales: à la Dominique, aux Îles Cayman, à Grenade, à Montserrat et à Carriacou. Les motifs de cet abandon sont évidents: quatre ou cinq enseignants ne peuvent avoir qu'une influence minime sur le développement d'une petite île. Sur le plan administratif, il en coûte trop cher d'entretenir trois ou quatre coopérants du SUCO sur une île. Dans certains cas, d'autres agences de coopération peuvent desservir l'île à meilleur compte.

A. LA GUYANE

Après la Jamaïque, la Guyane vient au deuxième rang, quant au nombre de coopérants qu'elle reçoit du SUCO. Il y a deux ans, on y demandait surtout des enseignants du secondaire. On y a placé trois agronomes, un ingénieur civil et trois spécialistes des sciences médicales. L'an dernier, on y a encore réclamé plus de techniciens et de praticiens. Nous avons pu y envoyer deux ingénieurs, un géologue, détenteur d'une maîtrise, des techniciens et des spécialistes des sciences médicales ainsi que des enseignants. Dans le domaine de l'éducation, on réclame surtout des professeurs de sciences.

LA TRINITÉ ET TOBAGO

Tous les ans, la Trinité et Tobago demande au SUCO quelques professeurs du secondaire spécialisés dans l'enseignement des mathématiques et des sciences. On nous a parfois demandé des coopérants hautement spécialisés, mais nous n'avons pu en recruter. A la Trinité, les coopérants sont en général très satisfaits de leur poste et le taux d'abandon y est presque nul.

B. LES PETITES ANTILLES

Les Petites Antilles comprennent la Barbade, Ste-Lucie, Grenade, Carriacou, Saint-Vincent, Saint-Kitts, Montserrat, la Dominique et Antigua. Il s'y trouve actuellement quarante-quatre coopérants: des enseignants du secondaire, un pharmacien, des techniciens de laboratoire et de radiologie, des infirmières et des enseignants en technologie. Le responsable de la région consacre une bonne partie de son temps à visiter les nombreuses îles qui composent son territoire. Chacune possède sa physionomie propre et présente des problèmes et des besoins différents. Comme les ressources du SUCO sont limitées, nous avons tenté

d'évaluer les besoins de même que les possibilités d'utilisation des coopérants avant de procéder aux affectations.

C. LA JAMAÏQUE

La Jamaïque demeure encore notre principal client. L'enseignement y est la grande priorité. Nous avons placé la plupart de nos coopérants dans les écoles secondaires, surtout pour l'enseignement des matières académiques d'intérêt général; toutefois, les demandes d'enseignants dans le secteur des arts industriels ont grandement augmenté. On y affecte seulement quelques praticiens et techniciens chaque année. Nous n'arrivons jamais à satisfaire à toutes les demandes du gouvernement de la Jamaïque, surtout dans les secteurs professionnels et techniques.

L'équipe en place aux Antilles a tenté d'établir un programme quinquennal de priorités et d'affectations. Dans le passé, ce programme présentait des demandes que nous ne pouvions aisément satisfaire. Néanmoins, des changements se produisent et, cette année, on a surtout besoin de professeurs de sciences, de techniciens et de praticiens. Nous devons peut-être abandonner certaines îles plus tôt que nous ne le prévoyions à moins que nous n'arrivions à recruter le personnel nécessaire.

A. LA GUYANE, LA TRINITÉ ET TOBAGO

La Guyane se prépare fébrilement à célébrer les fêtes de la République. Malgré le climat enfiévré, on réussit à abattre du travail sérieux en concevant des projets pour améliorer l'agriculture et l'enseignement. Cette année, les nouveaux aménagements apportés à l'Université de la Guyane, l'Institut de technologie de New Amsterdam et la nouvelle école polyvalente favoriseront la formation technique. Grâce à ces réalisations et à bien d'autres, comme la mise en œuvre du programme de santé, l'espoir et l'enthousiasme règnent à la Guyane.

Les dirigeants de la Guyane sont conscients de la bonne volonté des Canadiens et leur sont reconnaissants de l'aide substantielle qu'ils leur accordent, en particulier dans les secteurs de l'aviation civile, de l'enseignement et de la recherche en planification. Néanmoins, ils ne reçoivent pas toujours l'aide voulue dans les secteurs où se font sentir leurs besoins les plus pressants. Ainsi, ils souhaiteraient qu'on les aide à développer les industries de production comme l'élevage des bestiaux.

Bien entendu, on s'efforce maintenant de rendre l'aide canadienne plus efficace; dans ce sens, en diminuant le contenu obligatoire requis de 80 p. 100 à 66 2/3 p. 100, on devrait

obtenir un meilleur rendement. Naturellement, on souhaite pour l'avenir diminuer encore ce 66 2/3 p. 100.

On y a exprimé aussi certaines réserves quant à la mise en application des programmes. Souvent, il s'écoule trop de temps entre la conception des programmes et leur élaboration, la recherche et les propositions qui s'ensuivent puis leur mise en œuvre. Il faut s'efforcer de diminuer davantage ces retards.

Bien que parmi tous les pays, le Canada offre les meilleures conditions d'emprunts, la Guyane ne s'est pas prévalu de tous les avantages qu'il aurait pu lui fournir, à cause des restrictions portant sur les dépenses locales.

Dans le domaine de l'aide technique et de ses coopérateurs, la Guyane a fait l'éloge de l'Agence canadienne de développement international. Elle ne s'oppose pas à l'envoi de conseillers mais, elle aurait davantage besoin de coopérateurs spécialisés accomplissant des tâches bien déterminées. Elle souhaite qu'on lui accorde une aide mieux articulée. Dans ce sens, la Guyane a évalué le programme du SUCO en le reliant à ses propres projections d'avenir. Elle est satisfaite des coopérateurs du SUCO «qui reçoivent leurs traitements du pays où ils sont en mission et subissent le moins de pression possible. Le pays ne dépend pas totalement de l'aide du Canada et on nous accepte dans la mesure où l'on a besoin de nous. Grâce à l'avènement de la République coopérative, la Guyane n'aura pas de difficulté à recevoir des coopérateurs en provenance d'autres pays. Elle présente un système économique mixte: l'entreprise privée côtoie la propriété coopérative et celle d'État. C'est pourquoi la présence canadienne ne pose aucun problème. Le pays aimerait que le SUCO travaille surtout dans l'enseignement secondaire et universitaire tout en fournissant une aide technique et médicale.

L'exploration et la mise en valeur des sols sont prioritaires. Un de nos géologues travaille actuellement à l'étude des sols avec une équipe indigène; nous y avons aussi trois agronomes. On y a grandement besoin de personnel hautement spécialisé.

Il y a beaucoup de Canadiens à la Guyane et, sauf quelques rares exceptions, ils y sont bien accueillis.

Bien entendu, le tourisme ne constitue pas une ressource principale. L'absence de plage et de moyen de transport vers l'intérieur du pays découragent les touristes.

La Trinité compte parmi les îles les plus avancées; il se peut qu'à l'avenir notre action y soit moins importante que dans certaines petites îles. L'ACDI compte onze enseignants à la Trinité, tandis que le SUCO n'en a que neuf. L'ACDI abandonne graduellement le

secteur de l'enseignement secondaire et se préoccupera surtout à l'avenir de la formation des enseignants et de l'enseignement technique. Le SUCO devra peut-être fournir plus d'enseignants.

B. LES PETITES ANTILLES

Il est plus difficile de prévoir l'avenir du SUCO dans les Petites Antilles. Les dirigeants espèrent que nous pourrions apporter une aide technique efficace et productive, vu qu'ils en ont fait une nouvelle priorité. On construit actuellement sept nouveaux collèges d'enseignement technologique dont la direction et le personnel dépendront de la Grande-Bretagne. De toute évidence, l'Angleterre ne pourra fournir tout le personnel, on nous l'a d'ailleurs fait savoir. On demandera l'aide de toutes les agences à cet égard.

Des conflits de race agitent les petites îles. Les organismes locaux ont dénoncé le SUCO parce qu'il procure des postes de confiance à des immigrants blancs. Bien que les attaques n'aient visé personne en particulier, nous croyons toutefois qu'il est nécessaire de savoir si cette atmosphère chargée ne nuit pas au travail de nos coopérateurs. Lors d'une récente réunion des coopérateurs des Petites Antilles, on a discuté de l'action et de l'avenir du SUCO dans cette région. Notre personnel se ressentait de l'âpreté du conflit et c'est pourquoi la portée de notre travail diffère selon les îles.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans les Petites Antilles. Les programmes d'aide comprennent la formation d'enseignants, l'envoi d'enseignants spécialisés, l'enseignement technique, la construction d'aqueducs, d'aéroports, de ports et dernièrement on y a ajouté la recherche en agronomie. Notre présence se fait aussi sentir dans les banques, les sociétés d'assurance et les sociétés immobilières. Les touristes et les hommes d'affaires y témoignent aussi de notre influence. Nous avons discuté de l'avenir du SUCO avec les dirigeants des gouvernements de la Barbade et des Petites Antilles.

En général, on nous est reconnaissant de l'aide apportée. Pour l'instant, le manque de ressources dans les petites îles rend notre concours indispensable. Selon les dirigeants, il est très difficile de concevoir et de réaliser des programmes de petite envergure. La plupart des organismes d'aide préfèrent accorder leur appui à des programmes déterminés.

L'administration et les démarches fastidieuses incombent alors au petit nombre des techniciens et des praticiens des îles.

Certaines îles ne tirent pas toujours pleinement parti des conseillers. On y souhaite plus de coopérateurs adonnés à un travail déterminé

comme dans le secteur de l'impôt, par exemple.

Les enseignants spécialisés constituent une bonne part de notre contribution. Certains dirigeants désirent que l'ACDI fournisse plus de praticiens et de techniciens. Le SUCO pourrait leur procurer des enseignants spécialisés à meilleur compte.

La santé constitue un problème d'envergure là où il y a surpopulation. Les dépenses en immobilisation sont élevées et on manque lamentablement de personnel. L'exode des compétences constitue un grave problème. Les gouvernements des petites îles déplorent le fait que leurs médecins de talent s'orientent vers les pays plus avancés. Le Canada pourrait peut-être aider davantage dans le secteur médical.

Le tourisme représente une ressource importante pour certaines îles des Petites Antilles. Comme il n'y a presque pas de matières premières et que les frais de transport sont élevés, il est souhaitable que l'État prenne le tourisme en main et s'occupe davantage de la distribution des terres. On préfère les industries secondaires au tourisme, mais dans des endroits comme la Barbade, le secteur secondaire ne se développe pas aussi rapidement que le tourisme.

L'État doit résoudre le problème de l'organisation et de la prise en charge de l'industrie touristique.

L'un de ses effets salutaires c'est de procurer de bons emplois à ceux qui sont spécialisés. On projette d'ouvrir une nouvelle école d'hôtellerie qui devrait aider à la formation du personnel. Le gouvernement de la Barbade a prévu qu'il y participerait; il est en train d'organiser le personnel technique et professionnel de façon à améliorer l'industrie touristique.

On a besoin d'aide pour développer l'agriculture. La Barbade a reçu \$650,000 pour effectuer une étude portant sur l'utilisation du sucre de canne obtenu grâce à un nouveau procédé de fabrication de la provende. Cette étude devrait aussi bénéficier aux autres îles.

Dans les îles, on est satisfait du SUCO, mais on exprime maintenant des besoins plus précis.

C. LA JAMAÏQUE

L'avenir du programme à la Jamaïque paraît plus prometteur que partout ailleurs. Les besoins y sont vitaux et l'on y utilise pleinement les coopérants. Pour 1970, la plupart des demandes concernent l'enseignement, en particulier le cours secondaire du premier cycle. Ce qui constitue un bon terrain pour le SUCO, vu que ce genre d'emplois ne requiert

pas de formation académique très spécialisée. A mesure que leurs instituts pédagogiques se développeront, les besoins diminueront.

Le ministre des Finances, l'honorable E. Seaga et le ministre de l'Éducation, M. E. A. Allan, ont tous deux souligné l'importance des besoins de la Jamaïque en éducation: la construction d'un plus grand nombre d'écoles primaires, des instituts pédagogiques et plus de personnel compétent pour travailler dans les institutions. L'exode des enseignants au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni nuit au recrutement des professeurs pour les écoles de la Jamaïque. M. Allan nous a fait connaître, dans l'ordre, ses priorités dans le secteur de l'enseignement primaire, technique et secondaire (premier cycle). Il craint de ne pas recevoir assez d'aide pour répondre aux simples besoins d'expansion normale du pays. Il s'est dit satisfait de l'apport du SUCO et de l'ACDI dans le secteur de l'enseignement.

Tout comme bien d'autres dirigeants des Indes occidentales, M. Seaga a de nouveau souligné que celles-ci constituent un terrain d'essai pour les coopérants techniques et spécialisés. Le Canada bénéficie de l'apport de plusieurs travailleurs spécialisés originaires de la Jamaïque ou d'autres îles des Antilles. A cause de l'exode des compétences, les îles ne disposent pas suffisamment de praticiens ni de techniciens. Il est déjà arrivé qu'en une seule année, la Jamaïque perde autant de médecins qu'elle en avait formé. Les pays avancés pourraient investir plus d'argent dans les centres de formation des Indes occidentales (surtout à la Jamaïque) afin d'aider ces pays à produire plus de techniciens et de praticiens.

Comme c'est le cas pour d'autres pays, on souhaite que l'aide accordée soit plus souple; il se fait un grand gaspillage d'énergie au niveau de la direction, des études et de l'administration générale. On y retrouve les mêmes préoccupations qu'aux Petites Antilles. On y souhaite l'extension des programmes et l'octroi d'un plus grand nombre de prêts à long terme.

Les pays participants et les autres organismes mettent trop de temps à étudier les projets avant de les approuver. Ils souhaitent plus de souplesse dans l'envoi de l'aide et du matériel, souplesse qui résulterait à la fois de conceptions plus généreuses et de discussions bipartites pour définir les besoins. Ils constatent qu'ils ne progressent pas aussi rapidement que d'autres pays; ils voudraient qu'on leur accorde plus de subventions qu'ils pourraient appliquer à leurs besoins les plus urgents. Ils en ont surtout contre les discussions interminables qui retardent l'application des mesures efficaces. Il faut six mois pour

organiser les grandes conférences et il s'écoule encore plusieurs mois avant qu'on ne passe à l'action. Pourtant, le temps est un facteur de l'avancement des pays.

Vu le nombre d'organismes qui œuvrent aux Antilles, il est évident qu'il faut travailler davantage en collaboration. Seulement à la Jamaïque, on retrouve des coopérants allemands, anglais, américains, canadiens; il y a aussi PNUD, l'UNESCO et d'autres. A première vue, on pourrait croire qu'on ne manque pas de spécialistes. Toutefois, la division de la Main-d'œuvre prévoit un avenir difficile. En 1973, le manque de travailleurs spécialisés sera extrême. L'émigration puise surtout dans les réserves d'artisans et de praticiens. L'émigration dans le secteur médical dépassera les possibilités de formation. Il n'y a pas d'école d'art dentaire aux Antilles, c'est pourquoi plusieurs dentistes diplômés à l'étranger préfèrent demeurer dans le pays où ils ont effectué leurs études. A la Jamaïque, on compte un médecin pour 4,000 habitants et un dentiste pour 20,000. Avec l'ouverture du nouvel hôpital de Montego Bay, il faudra trente-cinq spécialistes ainsi que des infirmières diplômées. Les centres de planification familiale auront besoin d'un plus grand nombre de médecins. Au cours des cinq prochaines années, on aura besoin de cent cinquante médecins de plus. Il n'y a pas suffisamment d'enseignants. Les écoles ne peuvent accueillir que la moitié des étudiants qui en font la demande. Plusieurs enseignants diplômés sont étrangers. Les instituts de pédagogie n'accordent de diplôme qu'à environ mille enseignants par année.

Ironie du sort, malgré le manque extrême d'infirmières, une équipe représentant un hôpital d'État d'un pays plus avancé a fait du recrutement à la Jamaïque. A cause des avantages sociaux, des traitements et autres incitations, les Indes occidentales peuvent difficilement conserver leurs spécialistes et leurs compétences.

Vu l'expansion démographique, la division de la Main-d'œuvre estime que quinze mille personnes doivent émigrer chaque année. Le problème vient de ce que les pays plus avancés ont des critères élevés de sélection.

A cause de l'expansion de l'industrie et du tourisme aux Antilles, on aura besoin de techniciens et d'administrateurs.

Notre avenir aux Antilles dépend de bien des facteurs, en particulier des besoins que formuleront les gouvernements. Les demandes de coopérants hautement spécialisés qu'on nous présente actuellement le démontre clairement. Il faudra modifier le recrutement au Canada de façon à attirer les techniciens et les praticiens qu'on nous demande. Le versement de traitements équivalents complique

notre tâche si nous voulons engager des hommes compétents ayant charge de famille. Peut-être sera-t-il nécessaire d'accorder un supplément aux praticiens, si nous voulons continuer de servir efficacement aux Antilles.

Pour l'année en cours, nous prévoyons dépenser \$262,000 aux Antilles. Nous avons 129 coopérants dans les Antilles, dont cinq responsables sur place avec secrétariat, en plus d'un adjoint à l'administration et d'un secrétaire à Ottawa. Cette somme comprend aussi les frais de transport des coopérants, les frais médicaux, l'orientation et la formation, les allocations d'établissement et de retour, les traitements et les frais de déplacement des responsables sur place.

En gros, nos prévisions de dépenses pour 1970-1971 sont les suivantes:

Subventions	\$21,060
Transport	66,420
Orientation et formation (Canada et outre-mer)	53,500
Administration sur place (trois responsables et secrétaire)	83,115
Allocations (établissement, retour et autres)	62,005

TOTAL \$265,300

L'aide accordée directement ou indirectement au SUCO en 1968-1969 se répartit comme il suit:

Bureaux et gouvernements outre-mer*	45 p. 100
ACDI	40 p. 100
Université, collèges, publicité	8 p. 100
Campagne de financement au Canada	7 p. 100

Les gouvernements des Antilles voudraient que le SUCO s'engage à long terme à participer à leurs programmes d'aménagement. Nous devons nous assurer de l'aide du Canada avant de prendre des engagements du genre. Les demandes se font plus précises et l'on a besoin de coopérants d'expérience, spécialisés et compétents. Le SUCO s'est taillé, dans le passé, une bonne renommée. Le temps est venu de recruter, de former et de fournir des personnes plus compétentes et jouissant d'une plus grande expérience. Il se peut que nous ne puissions le faire. Dans ce cas, les gouvernements décideront de notre avenir aux Antilles.

DEUXIÈME PARTIE REMARQUES ET PRÉOCCUPATIONS

En 1966, lors d'une conférence portant sur les Antilles et les provinces atlantiques du

* Le Gouvernement de la Barbade a mis gratuitement des locaux à la disposition du Bureau régional.

Canada, l'honorable J. Cameron Tudor, alors ministre de l'Éducation à la Barbade, a déclaré:

«Les Antilles font confiance au Canada plus qu'à toute autre puissance. Le Canada n'a pas de tradition impérialiste.

Il ne domine pas de réseau politique comme les grandes puissances et, par conséquent, ne peut jouer de ses influences.

Il est accepté d'emblée des pays afro-asiatiques dont la montée et l'influence constituent l'élément le plus déterminant des relations internationales.

Il comprend les problèmes de l'unité dans la diversité.

Il dialogue avec les petits pays sans paternalisme et ne leur dicte pas de conduite.»

Plusieurs de nos coopérants aux Antilles sentent que cette «confiance dans le Canada» est ébranlée dans bien des régions. Certes, ce n'est pas encore sensible à l'échelle de l'ensemble des populations, mais la montée des publications marginales «underground» comme *Abeng*, *Moko*, *Outlet* et même la revue plus conventionnelle *New World*, le laisse entrevoir. De plus en plus d'Antillais prennent conscience des liens qui unissent le Canada aux Antilles et, avec ou sans fondement, croient que ces relations jouent à leur détriment. Nous ne connaissons pas exactement l'ampleur de ces sentiments, ni ne pouvons prévoir leur durée; toutefois, il est évident que les critiques, constructives ou autres, vont en augmentant dans les Indes occidentales. Un dicton qui a cours dans certaines régions des Antilles dit que:

Si t'es Blanc: tout va bien,
Si t'es Brun: on verra bien,
Si t'es Noir: rien à faire!

Aux yeux du peuple (et non seulement des jeunes universitaires radicaux et des partisans des Panthères noires) «tous les Blancs sont blancs» et certains Noirs sont eux aussi blancs. Au sens strict, on devient de plus en plus méfiant à l'égard du monde des Blancs, en particulier à l'égard de l'Angleterre, des États-Unis et du Canada. Encore une fois, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer, chiffres en main, l'ampleur de ces sentiments; toutefois, on les rencontre de plus en plus fréquemment et nous voulons que les Canadiens le sachent.

Nous avons tenté par divers moyens de cerner les causes de cette animosité et de ce ressentiment. Au début du siècle, on pouvait mettre ces sentiments sur le compte de la montée des nationalismes, du rejet des «chal-

nes colonialistes» avec leurs séquelles de «domination» et «d'exploitation», de l'aspiration des peuples à recouvrer leur dignité en tant que nations et qu'hommes libres. Même dans la période qui suit l'accession à l'indépendance, il est difficile de faire abstraction des vieilles rancœurs. Nous savons tous que c'est une tâche compliquée; même au Canada, plusieurs sont d'avis que nous ne nous sommes pas encore départis des vieux réflexes du «colonialisme anglais» et de l'«impérialisme américain». Si nous employons ces termes, ce n'est pas parce que nous endossons leur contenu mais, plutôt, parce qu'ils sont fréquemment utilisés aux Antilles pour y dénoncer l'exploitation canadienne et son néo-colonialisme.

Nous aimerions discuter de certains problèmes que les milieux gouvernementaux et autres des Antilles nous ont soumis et qui peuvent être à la base de l'animosité grandissante à notre égard. Quels sont les éléments qui l'alimentent?

Tout d'abord, si on ressent de l'amertume et de l'inimitié c'est parce qu'on se rend compte que l'indépendance politique n'a pas entraîné l'indépendance économique; par conséquent, on se prend à douter de la réalité de l'indépendance politique. Bien entendu, cette hypothèse n'a rien de neuf. Il y a bien des années, Marti a dit, à propos de l'Amérique latine: «Quiconque parle d'union économique sous-entend l'union politique. Le pays acheteur dicte ses vues au pays vendeur qui les exécute. Il est nécessaire d'équilibrer le commerce si l'on veut obtenir la liberté». Quelques Antillais sont d'avis que leurs pays connaissent un état de plus grande subordination qu'avant l'indépendance. Ils dépendent des échanges, du tarif, des barrières et règlements du commerce, des restrictions de la douane, du GATT qui, à leur avis, a été conçu «par et pour les pays riches».

En même temps, nous savons tous que la présence du Blanc ou de l'Étranger se fait davantage sentir dans les îles. Qu'il soit homme d'affaires ou touriste, l'étranger, par rapport aux Antillais, paraît extrêmement riche, creusant ainsi davantage le fossé qui sépare les populations indigènes, livrées au dur combat de la survivance économique, de ceux qui nagent dans l'opulence; c'est le traditionnel fossé qui divise le monde en riches et pauvres. Toutefois, les défavorisés souffrent davantage de la disparité sociale, de l'aisance qu'ils n'ont pas; l'étalement des richesses éveille des besoins. Ils désirent plus ardemment vivre dans l'abondance, ce qui est loin d'être facile: de là, leurs sentiments de frustration.

Toutefois, les radicaux nous demandent souvent pourquoi le commerce étranger, pour-

tant si rentable dans leurs propres pays, ne semble pas leur profiter autant. Pourquoi l'Alcan, les banques, les sociétés d'assurances ou les distilleries comme la *Seagram's Ltd.*, la *Sherriffs (Jamaica) Ltd.*, la *Colgate-Palmolive*, la *Brandram-Henderson (CIL) Ltd.*, la *Winnwell Manufacturing Co.* (Cuirs), la *Waterman Leather Products*, la *Bata Shoe*, la *Jamaica Fibre Glass Company* et j'en passe, paraissent toutes très rentables tandis que la plupart des entreprises antillaises ne le semblent pas.

Nous connaissons toutes les explications rationnelles qu'on peut leur servir: il faut du capital d'investissement, des possibilités massives de transformation qu'ils n'ont pas, vu l'absence de ressources hydrauliques ou les déboursés énormes que nécessitent les usines d'énergie nucléaire; il faut aussi des débouchés suffisants pour écouler les produits, ce que les sociétés locales, souvent, n'ont pas et bien d'autres raisons.

Quoi qu'il en soit, ces explications ne satisfont pas les Antillais qui voient toujours les étrangers faire de très bonnes affaires aux Indes occidentales, tandis que seuls quelques rares Antillais peuvent y arriver. De plus, on craint, en général, que les entreprises étrangères qui s'installent aux Antilles, n'aient pas pour résultat d'accroître le nombre des sociétés et de stimuler les échanges commerciaux. Les Antillais constatent que les filiales étrangères font concurrence aux entreprises locales, existantes ou sur le point de se constituer; parce que les premières reçoivent l'appui des grandes puissances économiques des pays avancés comme le Canada, on craint que le commerce local ne soit complètement anéanti. Dans la même veine, certains considèrent les investissements étrangers d'un mauvais œil car, selon eux, ils nuiraient à la vie économique du pays plutôt que de la stimuler. Bien entendu, leur principal argument c'est que les recettes de l'entreprise locale sont plus souvent consommées sur place ou investies à nouveau dans l'économie locale, tandis que les sociétés étrangères placent leurs surplus financiers dans leur propre pays. C'est l'argument de base qu'on utilise contre ce qu'on appelle «l'impérialisme économique»: nous savons tous que le terme a servi à désigner les investissements canadiens aux Antilles. Le SUCO n'a pas la compétence voulue pour juger du bien-fondé de cette accusation, mais nous en ressentons de plus en plus le poids.

D'autre part, nous sommes en mesure de constater que le verset 29 du chapitre 25 de l'évangile selon saint Matthieu reflète la réalité:

«Car à celui qui a on donnera et il y aura (pour lui) surabondance; mais à celui qui n'a pas on enlèvera même ce qu'il a.»

L'économiste suédois, Gunnar Myrdal, a compris, le premier, que cette prophétie amère de saint Matthieu (peut-être le premier économiste du développement) s'appliquait à la lettre au marché mondial. Myrdal en a déduit qu'on place surtout son argent dans les entreprises éprouvées plutôt que dans celles qui sont hasardeuses, soit dans l'abondance de l'Europe ou de l'Amérique du Nord, plutôt qu'aux Antilles ou dans les autres pays dénués du Tiers Monde. Compte tenu de la portée politique et sociale de l'entreprise privée, il est compréhensible que les argents disponibles alimentent l'entreprise privée plutôt que publique et, aux Antilles, seulement celles qui se proposent un rendement rapide plutôt que l'équilibre de la progression sociale. Dans la même veine, Myrdal soutient qu'il n'est pas nécessaire que l'homme politique ou l'homme d'affaires occidental soit foncièrement mal intentionné pour nuire de façon considérable aux populations des Antilles ou du Tiers Monde en général. Il n'a, pour ce faire, qu'à être simplement réaliste ou fidèle à sa logique.

Nous avons discuté avec plusieurs Antillais des propositions du *Committee on Economic Development (CED)*, l'un des organismes d'affaires des plus libéraux et des plus recherchés aux États-Unis. En 1966, il a recommandé que les nouveaux pays concentrent leurs argents «dans les secteurs où la valeur du produit promet d'augmenter le plus.» Ce qui est conforme à la plus saine logique occidentale; en conséquence, il faudrait accorder la priorité aux industries d'exportation «susceptibles d'attirer le grand commerce étranger, si elles arrivent à concurrencer les mêmes industries existant ailleurs. Toutefois, plusieurs économistes antillais sont d'avis que leurs entreprises ne peuvent soutenir la concurrence des industries gigantesques et bien organisées du Canada, de l'Europe et des États-Unis. Par conséquent, à leur avis, ce serait gaspiller que d'investir toutes leurs énergies dans un secteur technologique moderne qui, en définitive, ne ferait que doubler la production de l'industrie occidentale mais, à des prix beaucoup plus élevés et défiants toute concurrence. De fait, instinctivement, les pays moins riches se spécialisent dans le secteur économique que les grandes puissances dédaignent: le primaire. Pour certains économistes antillais avec lesquels nous sommes en rapport, cela signifie que «les Antilles doivent se soumettre volontairement au rôle qu'on leur imposait au temps du colonialisme. Nous devons nous y plier, non pas sous la menace du revolver, comme jadis, mais en conformité des «lois» du marché mondial. Ces lois forcent les Antilles à se spécialiser dans les produits d'exportation qui conviennent aux besoins des

grandes puissances, parce que c'est la solution logique qui s'impose dans un système créé par et pour les grandes puissances. Bien entendu, cette solution ne tient aucun compte des besoins des populations ou de l'obligation d'ériger un ensemble économique moderne et équilibré.

Cette «solution logique» revient à dire que les pays riches se réservent les secteurs où le travail est plus facile, les biens plus abondants, les périodes de loisirs plus longues et le niveau de vie plus élevé; tandis qu'en se confinant au secteur primaire, les pays moins avancés, comme les Antilles, doivent se contenter des corvées de la production primaire et d'un marché sclérosé ou en perte de vitesse. Ils doivent donc vendre à vil prix et acheter à la hausse les produits de l'industrie florissante de l'Ouest.

Si c'est là le monde où nous vivons, il est compréhensible qu'il engendre des rancunes tenaces et même la haine.

Nous avons remarqué que souvent, au cours de vos discussions, vous considérez le tourisme comme un stimulant ou un élément de la croissance économique. Nous aimerions, à ce sujet, vous apporter quelques réflexions des économistes et hommes politiques antillais. Au départ, personne ne nie que le tourisme puisse contribuer à la croissance économique; toutefois, il convient de nous demander qui profitera de cette croissance et à quel prix elle s'accomplira. Il s'agit donc d'un problème politico-social qui déborde le simple plan économique. Bien des Antillais se demandent «qui encaissera les recettes»? Ils se demandent aussi s'ils souhaitent vraiment que leurs pays soient envahis par des Occidentaux en mal de soleil, de sable, de mer et d'aventures amoureuses. Comme le disait un autre Antillais: «Les touristes occidentaux sont très suffisants. Ils parcourent deux ou trois milliers de milles pour venir chez nous; pourtant, ils exigent le même genre d'hôtel, la même nourriture qu'ils retrouvent chez eux; en plus, ils exigent que nous soyons à l'affût de leur moindre désir. En vérité, l'Occident a conservé sa mentalité de colonisateur.» Bien entendu, ce sont là propos extrêmes et plutôt négatifs. Il n'en demeure pas moins que plusieurs s'interrogent sérieusement sur les conséquences économiques, sociales, culturelles et politiques qu'il faudrait payer.

Dans les Antilles, surtout parmi les radicaux, on s'interroge aussi sur le nationalisme antillais. Est-il plus important d'être Jamaïquain qu'Antillais? Au cours des audiences précédentes du présent Comité, on a traité de la grande diversité des problèmes et des aspirations des différentes îles qui composent les Antilles. On a aussi souligné le fait qu'elles

sont formées d'États indépendants et que, par conséquent, il faudrait peut-être cesser de parler des «Antilles» en tant que région unifiée. Toutefois, en même temps, les Antillais prennent conscience du fait que, volontairement ou pas, on exploite le vieux principe «diviser pour régner». Certains sont d'avis que, même sur le plan économique, le front uni antillais pourrait tirer meilleur parti des investissements étrangers, que le pouvoir de marchandage des États isolés actuels ne peut le faire. Bien entendu, cette critique vise davantage les gouvernements locaux que le Canada mais, elle alimente tout de même les rancœurs dont nous avons parlé.

De plus, on nous a fait savoir qu'il faudrait que les agences de coopération aux Antilles coordonnent davantage leurs efforts afin que l'aide en provenance du Canada soit plus efficace. En plus de l'ACDI et des sociétés privées (à ce sujet, nous déplorons avec M. Strong et M. le sénateur Grosart que nous ne connaissions ni l'étendue ni les secteurs d'investissement des Canadiens aux Antilles) une foule d'organismes canadiens apportent leurs concours aux Antilles: l'AMPM, le SUCO, le YMCA, l'AMC, le SACO et les organismes religieux. De plus, plusieurs associations américaines, anglaises, allemandes et autres y travaillent. Tant d'étrangers, tous animés de «bonnes intentions» engendrent un gaspillage inouï et un dédoublement inutile d'efforts. Souvent, ces étrangers ne trouvent pas à servir efficacement mais, à cause des nombreux attrait d'ordre pécuniaire ou climatique, ils ne retournent pas dans leur pays. Ils demeurent sur place, payés à ne rien faire; les Antillais ne peuvent que se scandaliser d'un gaspillage du genre. Nous avons constaté que la décentralisation, soit la nomination de responsables sur les lieux, nous permet de trouver plus d'emplois valables pour les coopérants techniques du Canada. Nous sommes heureux de voir que l'ACDI a, elle aussi, adopté cette pratique, du moins en ce qui concerne la Jamaïque et la Guyane. De plus, les programmes d'orientation destinés aux Canadiens qui se rendent aux Antilles sont très profitables. Souvent, on comprend mieux les Indes occidentales et on s'y adapte plus vite, si l'on a pu se familiariser, au préalable, avec la mentalité de la région, sa culture, ses aspirations, ses mésaventures historiques. Il faut peut-être déplorer que les touristes et les hommes d'affaires ne puissent suivre ses cours.

Il se peut qu'à la base de ces sentiments de frustration et d'animosité, on remette en question notre présence aux Indes occidentales. Que nous soyons touristes, hommes d'affaires, membres de l'ACDI ou du SUCO, il reste à savoir si nous leur aidons vraiment.

Dans certains cas, c'est le contraire qui se produit. Notre mission aux Antilles pourrait profiter beaucoup plus au Canada qu'aux Antilles. Heureusement, tous ne partagent pas cet avis; mais, selon nous, les Canadiens pourraient accorder une aide beaucoup plus efficace. Dans le monde des affaires, il ne suffit pas d'être honnête sociétaire et de verser fidèlement ses impôts, même si c'est tout ce que l'État exige. Les Canadiens, y compris les sociétés privées, devraient s'intéresser aux aspects plus constructifs de l'aménagement économique plutôt que de perpétuer le mythe de leur monopole aux Antilles, «chasse gardée» du Canada. Il nous semble que les Panthères noires ou les intellectuels radicaux ne souhaitent pas l'expulsion de tous les Blancs ni de toutes les entreprises canadiennes. Ce qu'ils veulent, c'est recouvrer leurs avoirs, prendre la direction de leur économie et mettre fin à l'exploitation systématique des deux derniers siècles; aux yeux de certains, ceci comprend aussi la période qui a suivi l'accession à l'indépendance, période où le Canada en a profité pour consolider ses assises.

Plusieurs d'entre vous ont peut-être parcouru, à l'occasion, les divers journaux antil-

lais (il ne s'agit pas seulement des feuilles clandestines). Comme nous, vous vous êtes sans doute penchés avec inquiétude sur les sujets qu'on y a traités récemment. Ils témoignent des préoccupations grandissantes des Antillais par rapport à leur avenir. Des titres comme: «Ne vous «vendez» pas aux gouvernements étrangers.» (dans l'*Antigua Star* du 5 novembre 1969); «Les Antilles s'élèvent contre la menace économique» (l'*Advocate* du 4 décembre 1969); «Qu'en coûtera-t-il au pays?» (*The Voice* du 6 décembre 1969); «Les importations: bête noire des Antilles» (l'*Advocate News* du 7 décembre 1969); «Les servitudes du colonialisme» (l'*Advocate* du 30 novembre 1969); «La colère monte contre le Royaume-Uni» (le *Guardian* du 6 novembre 1969); «Indépendance?» (l'*Antigua Star*); «Le néo-colonialisme», et combien d'autres! Même au Canada, la presse accorde de plus en plus d'attention à ces problèmes.

Bien que le présent exposé aborde surtout les aspects négatifs de nos relations avec les Antilles, nous sommes persuadés qu'il était de notre devoir de les exposer avec objectivité.

Appendice II

	1962*	1963*	1964	1965	1966	1967	1968	1969	Total
<i>Enseignement</i>									
Enseignants.....	2	9	22	22	45	62	59	47	268
Professeurs d'université.....	—	—	—	—	1	1	1	1	4
Spécialistes (économie domestique).....	—	—	—	—	1	—	1	—	2
Bibliothécaires.....	—	—	—	—	—	1	—	—	1
<i>Santé</i>									
Infirmières (surveillantes y compris).....	—	—	3	1	6	6	4	4	24
Techniciens de laboratoire.....	—	—	—	1	—	2	2	2	7
Techniciens en radiologie.....	—	—	—	1	—	2	2	—	5
Physiothérapeutes.....	—	1	—	—	—	—	1	—	2
Pharmaciens.....	—	—	1	—	—	1	—	1	3
Radiologues.....	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Techniciens (art dentaire).....	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Hygiénistes (art dentaire).....	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Diététicien.....	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Techniciens en nutrition.....	—	—	—	—	—	—	1	—	1
<i>Technologie</i>									
Architectes.....	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Ingénieurs.....	—	—	—	—	1	—	4	1	6
Ingénieurs civils.....	—	—	—	—	—	—	2	—	2
Géologues.....	—	—	1	—	—	—	—	1	2
Dessinateurs.....	—	—	—	—	—	—	1	1	2
Urbanistes.....	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Techniciens en informatique.....	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Techniciens en outillage.....	—	—	—	—	—	—	1	—	1
<i>Travail communautaire (jeunesse, animation sociale)</i>									
Le YMCA—YWCA.....	2	8	—	—	2	—	1	—	13
Animateurs (jeunesse).....	1	3	2	—	—	—	—	—	6
Travailleurs sociaux.....	—	—	—	—	—	2	—	1	3
Animateurs sociaux.....	—	—	—	—	—	1	—	—	11
Agents de probation.....	—	1	1	—	1	—	1	—	4
<i>Agriculture</i>									
Agronomes.....	—	—	—	—	2	—	3	—	5
<i>Divers</i>									
Administration.....	—	—	1	—	2	1	2	3	9
TOTAL.....	5	22	31	25	62	81	90	62	378

*Coopérants du CVCS.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 8

SÉANCE DU MARDI 3 MARS 1970

Concernant:

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

M. Roy Matthews, directeur exécutif suppléant, Private Planning Association of Canada.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John A. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Zuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 8

SEANCE DU MARDI 3 MARS 1970

Concours

LA REGION DES ANTILLES

TÉMOINS

M. Roy Matthews, directeur exécutif suppléant, Private Planning Association of Canada.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caraïbe et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité.

La motion, mise au voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin.

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion mise, aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 29 octobre 1969:

« Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur

McDonald propose appuyé par l'honorable sénateur Smith

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caribéenne et à l'établissement d'un rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à recevoir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qui sont nécessaires aux fins de l'enquête, et au tarif de détermination et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les renseignements obtenus à ce sujet au cours de la dernière session soient délégués au comité.

(7 minutes)
La motion, mise au vote, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

l'honorable sénateur McDonald propose appuyé par l'honorable sénateur Gouin

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise au vote, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

« Avec la permission du Sénat,

l'honorable sénateur McDonald propose appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (Onewa-Onewa) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion mise au vote, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI, 3 mars 1970

(9)

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit à 11 h 10 du matin.

Présents: Les Honorables Sénateurs Aird (*Président*), Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Eudes, Fergusson, Grosart, Laird et Robichaud. (8)

Aussi présent: M. Bernard Wood, Adjoint de Recherches auprès du Comité.

Le Comité reprend son étude de la région des Antilles.

Le président (le sénateur Aird) présente le témoin:

M. Roy Matthews, directeur exécutif suppléant,
Private Planning Association of Canada.

Sur une motion du sénateur Robichaud:

Il est résolu: Que le Comité demande au Gouvernement de lui fournir un exemplaire du document où sont définies les «attributions» de la «Private Planning Association» pour l'étude intitulée «Les conséquences, pour le Canada, d'un accord de libre-échange Canada-Commonwealth», que l'Association doit exécuter par contrat pour le compte du gouvernement canadien. (*Document déposé plus tard à titre de Pièce «E»*)

Le témoin dépose les documents suivants:

- a) Etude exécutée par contrat pour le compte du gouvernement canadien par la «Private Planning Association of Canada» et intitulée: «Les conséquences, pour le Canada, d'un accord de libre-échange Canada-Antilles du Commonwealth» (*Pièce «C»*).
- b) Etude exécutée par contrat par M. Roy Matthews pour le compte de l'Agence canadienne de développement international et intitulée: «Façons d'accroître la participation d'intérêts canadiens privés dans les pays en voie de développement» (*Pièce «D»*).

On remercie le témoin de son apport aux travaux du Comité.

A 1 h 05 de l'après-midi, le Comité lève la séance jusqu'à l'appel du président.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,
E. W. Innes

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 3 MARS 1970

(9)

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit à 11 h 10 du matin.

Présents: Les Honorables Sénateurs Aird (Président), Carter, Connolly (Gouverneur en chef), Eudes, Ferguson, Grosart, Laird et Robichaud. (8)

Aussi présent: M. Bernard Wood, Adjoint de Recherches auprès du Comité

Le Comité reprend son étude de la région des Antilles.

Le président (le sénateur Aird) présente le témoin:

M. Roy Matthews, directeur exécutif suppléant,

Private Planning Association of Canada.

Sur une motion du sénateur Robichaud:

Il est résolu: Que le Comité demande au Gouvernement de lui fournir un exemplaire du document ou sont déduites les «attributions» de la «Private Planning Association» pour l'étude intitulée «Les conséquences, pour le Canada, d'un accord de libre-échange Canada-Commonwealth», que l'Association doit exécuter par contrat pour le compte du gouvernement canadien. (Document déposé plus tard à titre de pièce «E».)

Le témoin dépose les documents suivants:

a) Etude exécutée par contrat pour le compte du gouvernement canadien par la «Private Planning Association of Canada» et intitulée: «Les conséquences, pour le Canada, d'un accord de libre-échange Canada-Antilles du Commonwealth» (Pièce «C».)

b) Etude exécutée par contrat par M. Roy Matthews pour le compte de l'Agence canadienne de développement international et intitulée: «Façons d'accroître la participation d'intérêts canadiens privés dans les pays en voie de développement» (Pièce «D».)

On remercie le témoin de son rapport aux travaux du Comité.

A 11 h 05 de l'après-midi, le Comité lève la séance jusqu'à l'appel du président.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,

E. W. Jones

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, mardi le 3 mars 1970.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin à 11 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, depuis le début de notre enquête, une de nos principales tâches a consisté à déterminer la place que le commerce occupe actuellement, et occupera éventuellement, dans les relations du Canada avec les Antilles. Les questions commerciales étaient l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de la Conférence Canada-Antilles du Commonwealth à Ottawa, en 1966; à l'issue de cette réunion, on s'était engagé à étudier la possibilité d'établir entre les pays participants une zone de libre-échange.

A nos réunions de l'an dernier, de hauts fonctionnaires nous avaient informés que le gouvernement canadien avait chargé la "Private Planning Association of Canada" de procéder à une analyse préliminaire. Nous sommes très heureux que cette étude, intitulée "Conséquences, pour le Canada, d'un accord de libre-échange Canada-Antilles du Commonwealth", ait maintenant été publiée; notre comité sera donc en mesure de l'examiner. On vous a tous prévenus, je crois, que le texte intégral vous est accessible. Le comité peut sans doute s'en attribuer indirectement le mérite car c'est à la suite des questions que nous avons posées aux ministres des Affaires extérieures et du Commerce que ce document a été publié.

La présence parmi nous, ce matin, de M. Roy Matthews, directeur exécutif suppléant de la "Private Planning Association of Canada", qui a participé activement à la préparation de ce rapport, nous sera particulièrement utile. Nous vous avons distribué une notice biographique de M. Matthews, accompagnée d'une documentation supplémentaire sur l'association qu'il représente.

Soi dit en passant, c'est le Comité du commerce canadien, de ladite Association, qui a patronné la publication d'un ouvrage de MM. Levitt et McIntyre intitulé *Relations économiques Canada-Antilles*. Vous vous souvenez que cet ouvrage, que tous les membres du Comité ont eu l'occasion

d'étudier, est un des documents qui a servi de point de départ à notre étude.

Nous avons invité M. Matthews à nous entretenir ce matin des rapports économiques futurs entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. Il nous parlera principalement des leçons et des constatations qui se dégagent de l'étude sur le libre-échange. Tout en reconnaissant les multiples difficultés que cela comporte, nous pourrons, je l'espère, l'amener à nous dire ce qu'il pense de l'orientation probable des courants commerciaux au cours des quelques prochaines années. Bien entendu, c'est le sujet qui nous intéresse le plus. Nous ne sous-estimons ni leur complexité ni leur importance à long terme et c'est pourquoi nous espérons que M. Matthews pourra nous aider aujourd'hui à nous attaquer efficacement à ces problèmes.

Je pense, monsieur Matthews, que tous les membres du Comité vous ont déjà été présentés. Nous proposons que M. le sénateur Robichaud ouvre la période des questions, suivi du sénateur Grosart; bien entendu, il sera loisible aux autres sénateurs de vous interroger, au fur et à mesure de nos délibérations.

Nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue, monsieur Matthews. Bien que nous n'ayons pas eu beaucoup de temps, vous et moi, pour dresser le programme de nos réunions, j'espère que vous êtes disposé à faire quelques observations préliminaires avant que nous passions aux questions.

M. Roy A. Matthews (directeur exécutif suppléant, Private Planning Association of Canada): Merci, monsieur le président. Je me proposais de commencer par vous fournir certains renseignements sur moi-même et sur l'association que je représente. Mais le président m'a déjà présenté et je crois qu'on a déjà distribué aux honorables sénateurs ma notice biographique; je me contenterai donc de vous dire quelques mots de la "Private Planning Association of Canada".

J'imagine que vous possédez déjà une certaine documentation sur cette association mais, comme elle porte un nom assez mystérieux et énigmatique qui mystifie tout le monde, je crois bon de préciser

qu'il s'agit d'un organisme privé, sans but lucratif, qui s'occupe de recherche économique et dont les travaux sont exécutés surtout par l'entremise de comités composés d'hommes d'affaires chevronnés, de chefs syndicaux, de représentants de fédérations agricoles, d'organismes provinciaux, et ainsi de suite, c'est-à-dire de personnes recrutées exclusivement dans le secteur privé. Mais l'oeuvre de l'association ne se limite pas à ces comités; elle exécute aussi d'autres travaux de type différent dont je vous donnerai un exemple lorsque je vous expliquerai comment nous en sommes venus à entreprendre l'étude qui vous a été soumise.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Depuis combien de temps votre association existe-t-elle?

M. Matthews: Depuis 1958. Certains documents indiquent même 1957. Nous ne sommes pas trop sûrs de la date exacte où notre activité a vraiment commencé.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vos publications nous parviennent régulièrement, parfois même plusieurs fois par année.

M. Matthews: En effet.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous les adressez à la plupart des sénateurs, n'est-ce pas?

M. Matthews: Je crois que tous les sénateurs et tous les membres du Parlement figurent sur notre liste de complaisance; nous leur adressons toutes nos publications.

Comme l'a dit M. le président, c'est en 1966-1967 que l'association s'est d'abord intéressée aux Antilles lorsque son Comité du commerce canadien a commandité une étude entreprise par M. Kari Levitt de l'Université McGill et M. Allistair MacIntyre de l'Université des Antilles (Jamaïque) sur les relations économiques Canada-Antilles.

Un peu plus tard, le ministère des Affaires extérieures, agissant, je crois, au nom de plusieurs ministères fédéraux, nous a invités à procéder à une étude sur une question précise,—qui revenait très souvent dans les discussions sur les relations entre le Canada et les Antilles,—celle de savoir s'il y aurait avantage à conclure un accord de libre-échange entre les deux régions.

Inutile de revenir ici, j'imagine, sur la genèse de cette étude. J'en reparlerai; il est du reste probable que nous discuterons, au cours de la période de questions, des raisons ou des motifs qui nous portent à croire qu'un accord de libre-échange entre les deux régions serait peut-être profitable. Mais je ne m'y arrêterai pas pour le moment; vous connaissez très bien le sujet, je n'en doute pas.

Avant d'entreprendre ce travail, notre association, comme c'est l'habitude, a réuni une équipe de compétences. Nous avons un personnel très limité à notre bureau de Montréal et, lorsque nous voulons procéder à une étude, nous recrutons des gens de l'extérieur, la plupart du temps dans les universités, les travaux étant dirigés, coordonnés et surveillés par notre bureau bien qu'un ou deux des rédacteurs soient choisis à l'extérieur. C'est la façon dont nous procédons généralement; ceux que nous recrutons ailleurs que chez nous sont rémunérés.

Dans le cas qui nous occupe, le professeur George Doxey, de l'Université York (Toronto) est un de deux que nous avons recrutés à l'extérieur. Il enseignait, à l'époque, à l'Université des Antilles, à la Barbade. De fait, je crois qu'il y est encore; je ne suis pas sûr qu'il soit revenu.

Le président: Il a comparu devant le Comité.

M. Matthews: Oui, je le crois. Le professeur Ronald J. Wonnacott et un de ses élèves diplômés, M. R. W. Baguley, tous deux de l'Université Western, de London (Ontario), faisaient aussi partie de l'équipe. Je vous dirai dans un instant pour quel motif particulier nous les avons choisis. De plus, nous avons chargé la "Saguenay Shipping Company", c'est-à-dire en somme son économiste, M. Peter Smith, de dresser une évaluation particulière des coûts, des tarifs et des modalités de transport, qui sont, évidemment, un des éléments dominants de l'étude.

J'ai promis de vous dire quelques mots des titres et qualités des deux hommes que nous avons recrutés à l'Université Western. M. Ronald Wonnacott est un de ceux qui se sont intéressés de près à l'idée d'un accord de libre-échange Canada-Etats-Unis. Avec son frère Paul, qui enseigne aux Etats-Unis, il a été parmi les premiers à envisager cette possibilité. Bien qu'un accord de libre-échange entre le Canada et les Antilles soit une question tout à fait différente, dont les répercussions seraient beaucoup moins étendues et où la position du Canada se trouverait renversée en ce sens qu'il serait le plus puissant des deux associés au lieu de figurer au second plan comme dans le cas d'un accord avec les Etats-Unis, nous avons cru, étant donné la similitude des méthodes employées pour ces évaluations, que le professeur Wonnacott, excellent économiste, aurait qualité pour se joindre à notre équipe.

C'est donc ainsi que nous avons procédé.

Voici, maintenant, en gros, comment notre étude a été organisée: Nous avons d'abord étudié les

courants commerciaux actuels et nous avons ensuite envisagé les perspectives commerciales en l'absence d'un accord de libre-échange. Ces deux chapitres ont été rédigés principalement par M. George Doxey. Puis, nous nous sommes demandés quelles seraient les répercussions d'un accord de libre-échange sur les industries primaires, en particulier sur l'agriculture. Cette tâche a été confiée à notre personnel et c'est moi qui ai fait le gros du travail. Le chapitre suivant, oeuvre du professeur Wonnacott, aidé de M. Baguley, a porté sur les industries de fabrication; c'est en réalité un des chapitres principaux de l'étude. Deux autres chapitres sont consacrés aux rapports Puerto Rico-Etats-Unis en tant qu'ils peuvent nous éclairer sur les répercussions d'un accord de libre-échange Canada-Antilles.

Je reviendrai là-dessus dans un instant.

Enfin, un chapitre de conclusions était suivi d'appendices sur les tarifs-marchandises, sur les dispositions principales de CARIFTA, zone de libre-échange des Antilles, et sur les concessions fiscales prévues par les lois de Puerto Rico; il comprenait aussi un assez grand nombre de tableaux et autres documents.

Je m'excuse de vous avoir retenus si longtemps mais il était important que je vous expose le schéma de l'étude car il traduit bien ma façon de concevoir la question.

Comme l'a proposé votre président, je vais énumérer rapidement les différents éléments de l'étude dans l'espoir que nous puissions aborder les détails au cours de la discussion. Cependant, je voudrais m'arrêter maintenant sur quelques points, si vous le permettez.

Dans un chapitre d'introduction, nous avons traité certaines questions préliminaires reliées indirectement au sujet mais qui, de toute évidence, sont importantes. Nous nous sommes demandé sur quels principes reposerait un accord de libre-échange Canada-Antilles; nous avons considéré la faiblesse des économies antillaises qui a amené ces pays à envisager diverses sortes d'accords commerciaux, en particulier, bien entendu, au sein de la région même, comme vous le savez sans doute, et à se tourner ensuite vers l'extérieur. De fait, par tradition, les Antilles, se tournent depuis longtemps vers l'extérieur à diverses fins et non pas uniquement pour envisager la possibilité d'accords commerciaux. Vous n'ignorez pas que des liens particuliers existent depuis longtemps entre les Antilles et la Grande-Bretagne; à certains moments, les Antilles ont compté sur les Etats-Unis comme source d'assistance et de soutien, comme débouché d'émigration, et ainsi de suite; le Canada, du moins

jusqu'à un certain point, est le troisième pays vers lequel les Antilles se tournent traditionnellement.

Cette préoccupation, en plus de la nécessité d'élargir le contexte économique sur lequel portaient nos recherches, nous a amenés à considérer l'opportunité d'une entente commerciale entre le Canada et les Antilles; il nous a donc fallu forcément, dans ce chapitre d'introduction, nous demander ce qu'on entend exactement par la possibilité d'un accord de libre-échange. A cette fin, que veut dire le libre-échange? S'agit-il simplement de droits douaniers ou les cadres du problème doivent-ils être élargis au-delà des droits d'importation?

Nous n'avons pas trouvé de réponse complète mais il nous a semblé tout à fait évident que notre étude serait insuffisante si elle se limitait au tarif douanier puisque, dans le cas de nombreux produits, le commerce dépend d'éléments beaucoup plus importants que les droits de douane. Pour ne citer qu'un couple d'exemples, les Antilles soutiennent depuis longtemps que certains aspects des politiques provinciales d'achat du rhum ne correspondent pas à leurs meilleurs intérêts; or, la modification du tarif douanier n'y changerait pas grand chose. De même, le commerce des bananes est aux mains de très puissantes sociétés internationales comme la "United Fruit Company", qui déterminent, dans une large mesure, en fonction de leurs propres intérêts, lesquels ne seraient guère touchés par un remaniement du tarif douanier, sur quels marchés il leur est le plus profitable d'écouler les bananes qui leur viennent des Antilles, de l'Amérique centrale et d'ailleurs.

Il faut donc tenir compte de ces différents éléments qu'on a tendance, de nos jours, à grouper sous la rubrique générale des "obstacles non tarifaires", nom qui en réalité, à mon avis, ne leur convient pas, et qui faussent l'orientation du commerce et sont des facteurs qui, en tout cas, ont à diverses fins plus d'importance que les droits douaniers. Il nous a donc paru essentiel d'en signaler immédiatement l'existence puisqu'on prend très souvent l'habitude de considérer la liberté du commerce comme une simple élimination du tarif douanier.

Nous avons aussi abordé une question qui, dans cet éclairage, revêt évidemment une grande importance, celle de savoir ce que veut dire au juste le libre-échange entre le Canada et les Antilles. Est-ce que cela signifie la suppression mutuelle des droits douaniers et autres obstacles, de part et d'autre? Est-il concevable que les pays des Antilles, dont les marchés, vulnérables, sont relativement protégés, éliminent les droits douaniers et autres

obstacles qui nuisent aux importations canadiennes ou parlons-nous ici, en réalité, d'une transaction à sens unique ou, en somme, d'un traitement préférentiel qui, aux yeux du Canada, serait en quelque sorte un prolongement de l'aide extérieure qui ouvrirait le marché canadien aux produits des Antilles sans que le Canada s'attende à la pleine réciprocité? Nous n'avons pas pu en venir à des conclusions définitives sur ce point parce que la solution se trouve aux mains des gouvernements et ne peut être arrêtée qu'à la table des négociations. Nous avons voulu, cependant, signaler les considérations qui pourraient influencer sur toute décision portant sur la nature d'un accord commercial.

Après ce préambule, nous sommes passés aux chapitres principaux de notre étude; si vous le permettez, je mentionnerai très brièvement quelques aspects des points que nous avons considérés.

Notre examen a porté d'abord sur les industries primaires, en particulier sur l'agriculture. Les Antilles comptent lourdement sur les produits primaires et sur le commerce des produits primaires. A première vue, on pouvait donc supposer que c'est dans ce secteur qu'un accord de libre-échange pourrait être le plus profitable.

Vous trouverez quelques données là-dessus, à partir de la page 38. La bauxite et l'alumine comptent pour environ 40 p. 100 des importations canadiennes globales en provenance des Antilles du Commonwealth; le sucre représente une autre tranche de 40 p. 100, le pétrole 10 p. 100 ou plus, tandis que le solde se compose en très grande partie de produits agricoles de diverses catégories. On voit donc que les denrées primaires représentent une très forte proportion des produits que nous importons de cette région.

Si l'on s'en tient, pour le moment, aux perspectives d'importation, au Canada, de produits des Antilles du Commonwealth, on pourrait supposer, à première vue, que c'est dans ce domaine qu'un accord de libre-échange offre le plus de chances de succès. Cependant, si on y regarde de plus près, on n'en est pas aussi sûr. Les marchés de l'alumine et du pétrole sont régis principalement par des facteurs étrangers aux droits douaniers et autres obstacles commerciaux ou, du moins, échappent dans une large mesure aux influences de cette nature.

Ce sont des denrées dont le commerce est aux mains, ou fait partie en quelque sorte de la structure même, de très puissantes sociétés internationales; plus vous étudiez les éléments qui influent sur le commerce de produits de ce genre plus vous êtes convaincus que la libéralisation du commerce

ne peut être qu'un élément d'importance relativement mineure dans l'écheveau des échanges de ces denrées entre les Antilles et le Canada.

Si nous passons à l'agriculture, le produit principal est, évidemment, le sucre. Au fond, le commerce de cette denrée est régi par des accords entre gouvernements, accords qui ne seraient pas sensiblement modifiés par des changements apportés au tarif douanier ou aux restrictions commerciales.

Le rhum est une autre denrée importante; comme je l'ai dit déjà, son commerce relève dans une large mesure des politiques d'achat des régions provinciales des alcools. Le rhum n'est pas un simple numéro du tarif douanier, au sens qu'on donne habituellement à cette expression.

Le commerce des bananes dépend dans une large mesure de la nature des accords commerciaux et des liens qui unissent les grandes corporations multi-nationales, comme aussi des réseaux de vente au gros et au détail qui leur sont rattachés.

Nous avons plusieurs commentaires à faire au sujet des problèmes commerciaux que poserait un accord de libre-échange dans le cas de denrées de ce genre mais nous ne voyons pas comment les droits douaniers ou autres obstacles traditionnels au commerce pourraient jouer un rôle essentiel à l'égard de produits de ces catégories.

Si nous passons à certaines autres denrées comme les agrumes, les jus, les légumes, les fruits tropicaux et exotiques et le bétail, il est possible que les droits douaniers et les autres restrictions commerciales de type traditionnel jouent un rôle plus important pour ce qui est du commerce entre la région et le Canada. Mais, même là, il est clair que d'autres facteurs sont beaucoup plus importants. Il est évident que l'agriculture des Antilles a quelque chose de particulier en ce sens qu'elle est en quelque sorte une agriculture paysanne, pour ce qui est de la culture d'un grand nombre des produits que je viens de mentionner, c'est-à-dire les fruits tropicaux, les légumes, le bétail et autres denrées de cette nature, jusqu'aux bananes dans une certaine mesure. On s'y heurte aux écueils que nous exposent, dans les termes suivants, des économistes antillais comme Havelock Brewster et Clive Thomas:

Dès qu'on tente d'examiner l'économie agricole des Antilles, ne fût-ce que superficiellement, on a immédiatement sous les yeux certains des facteurs complexes et variés qui ont empêché sa transformation en un secteur économique modernisé et productif. On constate que certains de ces problèmes (par exemple, un afflux insuffisant de capitaux) se retrouvent dans tous les secteurs des économies antillaises. D'autres (le contrôle des eaux,

par exemple) se limitent plus ou moins au secteur agricole, tandis qu'une troisième catégorie de problèmes (l'organisation rurale, par exemple) ont leur origine dans la société elle-même et nous obligent à tenir compte de considérations historiques, sociales et politiques, aussi bien qu'économiques.

Le président: Pour la gouverne des membres du Comité, cette citation figure à la page 48 du mémoire, sous le titre: "Considérations générales".

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, permettez-moi de faire remarquer que nous nous trouvons à nouveau devant le même vieux problème: la lecture d'un mémoire que nous avons déjà lu. Quelle pratique adopterons-nous à l'avenir?

Le président: Pour gagner du temps, sénateur Grosart, j'allais proposer au témoin de nous décrire succinctement chacune des rubriques. M. Matthews, nous avons ce mémoire en main et il est disponible. Je propose donc que vous terminiez votre introduction. Je sais que lorsque nous passerons aux questions, nous devons revenir au mémoire pour répondre auxdites questions. Je vous prie de poursuivre afin que nous puissions passer aux questions.

M. Matthews: Si vous avez lu le mémoire, il ne me restera pas grand-chose à ajouter. Je résumerai cependant les conclusions que vous pourrez en tirer vous-mêmes. Cela ne fera de tort à personne. Quelques secondes me suffiront, d'ailleurs, pour résumer, dans leurs grandes lignes, les conclusions qui, à mon sens, se dégagent de ce mémoire.

Les Antilles pourraient trouver des débouchés intéressants quoique relativement limités, semble-t-il, sur le marché canadien pour quelques produits manufacturés, en particulier dans le domaine des textiles et dans celui des vêtements. En revanche, on ne voit guère de débouchés possibles sur le marché antillais pour des marchandises canadiennes exportées sous le régime du libre-échange. D'après le document, certains produits chimiques et, chose étonnante, certains types de meubles pourraient cependant trouver à s'écouler sur le marché antillais. Mais il s'agirait probablement de petites quantités d'articles très variés dont l'exportation ne profiterait de manière spectaculaire à aucune industrie canadienne en particulier, les profits se répartissant plutôt entre un grand nombre de ces industries.

En ce qui concerne la possibilité pour les Antil-

les de vendre sur le marché canadien (qu'il s'agisse de textiles, d'articles d'habillement ou autres), il nous a semblé que cette possibilité était subordonnée à une autre possibilité, celle de pouvoir attirer dans ces îles des capitaux canadiens ou américains, voire même en provenance d'autres pays développés, qui seraient affectés à la construction d'usines pour la fabrication d'articles destinés principalement au marché canadien. Si vous avez lu le mémoire, vous comprendrez ce que je veux dire. En effet, il ne semble pas y avoir un très grand réservoir de capitaux, de cadres, d'hommes d'affaires énergiques dans les Antilles. Ayant étudié d'assez près le cas de Porto-Rico et des Etats-Unis, nous avons cru à tort peut-être, que les Antilles ne mettraient sans doute guère à profit les chances que leur offrirait le libre-échange si celui-ci ne s'accompagnait pas d'un afflux considérable de capitaux, de cadres, de compétences, etc., en provenance du Canada voire des Etats-Unis ou d'un autre pays occidental qui verrait dans le libre-échange avec le Canada l'occasion d'implanter des usines dans cette région.

Le président: Je vous remercie beaucoup, M. Matthews. Nous passerons maintenant aux questions.

Le sénateur Robichaud: Permettez-moi d'abord de dire que j'ai lu ce rapport volumineux et bien documenté. Vous y dites, ai-je remarqué, que ceux qui l'ont préparé ont décidé de garder le justemilieu en étudiant le projet qui, nous le savons, est complexe. Il comporte des problèmes très complexes sur lesquels se sont déjà penchés avant nous des politiciens, des gouvernements, des hommes d'affaires, etc. Il m'a semblé, d'autre part, déceler dans tout le rapport un sentiment d'incertitude sur les initiatives à prendre ou à ne pas prendre; un pessimisme non déguisé perce même dans les diverses conclusions du mémoire. Je sais que vous avez déjà dit un mot à ce sujet, mais avant de passer aux questions, voudriez-vous nous indiquer les termes exacts du mandat confié par le gouvernement à la "Private Planning Association" lorsqu'on vous a demandé d'entreprendre ce travail? Les termes étaient-ils précis ou généraux?

M. Matthews: Plutôt généraux. Nous avons reçu une lettre de deux pages—malheureusement je ne l'ai pas sous les yeux. Elle comportait 12 à 15 points. Le gouvernement était désireux de nous voir passer ces divers points en revue en étudiant

les conséquences pouvant résulter pour notre pays d'un accord de libre-échange entre le Canada et les Antilles qui font partie du Commonwealth. On y touchait à une grande variété de sujets. Le gouvernement voulait que nous examinions, grosso modo tout au moins, les répercussions dudit accord sur les accords commerciaux particuliers existant déjà entre le Canada et les Antilles et que nous étudiions en passant les relations existant entre ces îles et la Grande-Bretagne et les répercussions éventuelles de ce nouvel accord sur lesdites relations. On nous demandait également si tout les pays—ou certains pays—des Antilles ne pourraient être amenés à entrer dans l'Association de libre-échange des pays de l'Amérique latine ou le Marché commun d'Amérique centrale. Il y avait une multitude de questions secondaires que l'on nous demandait d'étudier parallèlement. La seule recommandation précise, je pense, consistait à nous demander d'étudier sous l'angle canadien et non sous l'angle antillais les conséquences d'un accord de libre-échange entre le Canada et les Antilles.

Le président: La "Private Planning Association" verrait-elle des inconvénients à ce que ce document soit mis à la disposition du Comité?

M. Matthews: Aucunement.

Le président: A mon avis, honorables sénateurs, nous devrions demander au gouvernement une copie de cette lettre d'instructions. Etes-vous d'accord?

Les sénateurs: Oui.

Le sénateur Laird: Y est-il question de l'industrie touristique?

M. Matthews: Non, je ne crois pas qu'il y soit question de l'industrie touristique.

Le sénateur Robichaud: Je constate, à la lecture de ce rapport, que la conclusion à laquelle on a abouti, quant aux effets du libre-échange, est totalement différente dans le cas, par exemple, de l'industrie des denrées essentielles et dans celui de l'industrie des produits manufacturés. Voici ce que l'on peut lire, entre autres, à la page 55, au chapitre intitulé: Les effets du libre-échange sur l'industrie des denrées essentielles:

En ce qui concerne les exportations des Antilles vers le Canada, ce ne sont pas actuellement les tarifs d'importation, qui sont géné-

ralement bas ou non-existants, qui constituent la principale entrave au commerce.

Un peu plus loin, au paragraphe suivant, on lit:

Dans l'ensemble, il n'y a guère d'espoir de voir les exportations de produits essentiels des Antilles vers le Canada augmenter considérablement, dans un avenir rapproché tout au moins, même si ces produits peuvent entrer librement au Canada.

A la page suivante, au dernier paragraphe, on peut lire:

Devant une situation aussi complexe, comportant autant d'impondérables, l'auteur de ce chapitre n'hésite pas à admettre qu'il lui est impossible de déterminer les effets qu'un accord de libre-échange avec les Antilles pourrait avoir sur les exportations de produits essentiels canadiens. Tout ce qu'il peut dire c'est qu'à la longue peut-être ces effets pourraient être bénéfiques pour nos exportations, mais au début les résultats seront assurément très modestes.

Au chapitre 5, page 75, sous le titre: Les effets du libre-échange sur l'industrie des produits manufacturés, voici ce que dit le rapport:

Le libre-échange est véritablement la clé du problème, tant parce qu'il encouragera les réformes de structure que parce qu'il fournira les débouchés qui doivent être la raison d'être de ces réformes.

Il y a une telle discordance entre les conclusions auxquelles l'on a abouti dans le cas des industries primaires et dans celui de l'industrie manufacturière, M. Matthews, que je vous serais obligé de bien vouloir nous en donner la raison.

M. Matthews: Oui, volontiers. D'abord, je ne crois pas que la dernière phrase que vous venez de lire constitue une conclusion, en ce sens que l'on ne veut pas dire par là que le libre-échange constitue la clé du problème, qu'il suffit d'ouvrir les frontières pour que tout aille bien.

Le sénateur Robichaud: C'est exactement pour cela que je pose cette question. C'est la réaction que j'ai eue.

M. Matthews: On veut dire que, potentiellement, le libre échange pourrait devenir la clé qui permettrait aux Antilles, ou tout au moins leur donnerait la possibilité, d'élargir leur très petit marché, leur

économie très fragmentée—une économie morcellée qui ne produit que de petites quantités d'un large éventail de produits. Le libre-échange, dans un contexte donné, leur permettrait de mettre sur pied une économie plus spécialisée dont la production serait plus importante et les articles moins nombreux, et théoriquement tout au moins de résoudre leurs difficultés.

Mais il s'agit ici du libre-échange en général. Une certaine forme de libre-échange pourrait vraiment constituer la clé du problème. En continuant à lire le rapport, vous verrez plus loin qu'on y dit que le libre-échange avec le Canada serait peu avantageux en pratique pour ce type de produits manufacturés.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): A cause de la petitesse du marché canadien, je suppose.

M. Matthews: Oui, et à cause de l'éloignement de ce marché, ce qui implique des frais de transports élevés, sans parler d'un problème très différent, mais qui entre aussi en ligne de compte: comment aller là-bas? S'il était possible du jour au lendemain de créer dans ces pays un milieu idéal favorable au libre-échange, d'y envoyer des capitaux qui permettraient aux hommes d'affaires d'ériger de grandes usines là-bas, en utilisant de la main-d'oeuvre antillaise à bon marché et d'exporter leurs produits sur le grand marché métropolitain du Canada, alors on pourrait parler de chances de succès. Mais il se fait que les hommes d'affaires des Antilles ont déjà créé, pour un mal ou pour un bien, de petites entreprises industrielles vulnérables, dont les structures s'avèreraient trop difficiles à transformer pour s'adapter à la nouvelle situation.

Mais, en un certain sens, ce n'est là qu'un début. Grosso modo, il y a lieu de faire une nette distinction entre le secteur primaire et l'industrie manufacturière. Dans le secteur primaire, les tarifs douaniers sont très bas ou inexistant. Dans les Antilles, les problèmes que rencontre le secteur primaire sont de nature endémique—agriculture paysanne, techniques de commercialisation assez primitives, complexité des relations entre sociétés, accords sur le commerce du sucre, etc. Ce n'est pas un accord de libre-échange qui va résoudre ces problèmes. C'est sous un autre angle qu'il faut s'y attaquer. Par contre, dans l'industrie manufacturière, ces problèmes se rencontrent dans une moindre mesure. Il s'agit ici de difficultés moins complexes sur le plan strictement industriel—petites entreprises, petits marchés, etc. Par rapport aux

autres pays, le Canada a un tarif douanier relativement élevé pour bon nombre de produits antillais. Si, en vertu d'un accord spécial, ce tarif était aboli, les Antilles pourraient exporter davantage de produits vers le Canada.

Donc, dans un cas, les perspectives sont assez bonnes, tandis que dans l'autre, il n'y a rien à espérer car l'abolition des barrières douanières n'est pas la solution du problème.

Le sénateur Robichaud: Ce rapport a-t-il été communiqué aux pays des Antilles? Si oui, M. Matthews, avez-vous eu connaissance de leur réaction? Ce rapport est très bien documenté et contient des renseignements précieux.

M. Matthews: Ce rapport a été entrepris aux termes d'un contrat avec le gouvernement; la procédure que nous suivons est donc différente de celle à laquelle nous recourons normalement lorsque nous travaillons pour le Comité canadien du Commerce ou tout autre organisme. Dès qu'il a été terminé, nous l'avons donc remis au ministère des Affaires extérieures. C'est sa propriété et nous n'avions pas le droit de le distribuer à qui que ce soit. Renseignements pris auprès de ce ministère, il envisageait depuis longtemps de le mettre en circulation mais ne l'avait pas fait. Enfin, tout récemment—il y a quelques semaines—on m'a dit que le rapport en question avait été non pas mis en circulation à proprement parler mais envoyé en plusieurs exemplaires aux hauts-commissaires des pays des Antilles, avec instruction de les distribuer à ceux qui en feraient la demande. Il a donc été plus ou moins mis en circulation.

Je ne sais donc pas jusqu'à quel point les gouvernements intéressés en ont pris connaissance et quelle a été leur réaction.

Le sénateur Robichaud: Permettez-moi de poser ma question sous une autre forme. En préparant ce rapport, ses auteurs doivent sans aucun doute avoir consulté certaines personnes dans les Antilles. Quelle a été la réaction de ceux qui ont été approchés ou interrogés? Se sont-ils montrés intéressés et enthousiastes ou au contraire pessimistes?

M. Matthews: Qu'entendez-vous par là? Qu'ils étaient intéressés et enthousiastes à l'idée que nous faisons un rapport ou à l'idée d'un accord de libre-échange entre le Canada et les pays des Antilles?

Le sénateur Robichaud: Disons à l'une et à l'autre perspective. Se sont-ils montrés intéressés en

apprenant que nous préparions un rapport et à la perspective des avantages que pourrait retirer leur pays d'un accord de libre-échange avec le nôtre?

M. Matthews: Vous ne vous laissez pas facilement démonter.

Le président: Il vous faudra répondre à deux questions maintenant, M. Matthews.

M. Matthews: En règle générale, ils se sont montrés très intéressés en apprenant que nous faisons cette étude. Je crois par ailleurs qu'ils sont, dans l'ensemble, assez sceptiques quant à la possibilité, sur le plan politique, de conclure un accord de ce genre et ils ne croient guère qu'ils en retireraient de grands avantages.

En ce moment, ce qui retient toute leur attention — il en était ainsi du moins lorsque j'étais là-bas et tout porte à croire que c'est toujours le cas — c'est CARIFTA, un accord de libre-échange entre les divers pays des Antilles. En ce moment donc, un accord avec le Canada leur semblait très prématuré.

“Lorsque cet accord-ci aura été définitivement conclu” nous ont dit certains, “peut-être sera-t-il temps de tourner les yeux vers le Canada pour un accord de ce genre, mais pas avant quelques années”. Voilà l'attitude d'esprit que j'ai notée là-bas. Ceux qui se montraient les plus réceptifs à l'idée disaient: “A titre de deuxième étape, cette idée est intéressante. Nous devrions l'étudier, car somme toute les pays des Antilles qui vont entrer dans cette union douanière ne constitueront encore qu'une très petite région, avec une économie encore très restreinte. Lorsque CARIFTA aura été signé, il pourrait être intéressant d'envisager une union douanière avec un ou plusieurs grands marchés métropolitains extérieurs. Il est bon d'étudier dès à présent cette possibilité et nous sommes enchantés que vous fassiez cette étude.” Les plus pessimistes disaient: “Il faudra encore bien des années”, mais personne ne voyait d'objection à ce que nous entreprenions cette étude ou envisagions cette possibilité.

Le sénateur Robichaud: L'intérêt manifesté variait-il d'un pays à l'autre. Par exemple, montrait-on plus d'intérêt à la Trinité ou à la Jamaïque que dans les petites îles?

M. Matthews: Je n'ai pas eu l'occasion de me rendre partout. J'ai été à la Jamaïque, à la Trinité et à la Barbade. Je n'ai pas noté une grande diffé-

rence entre ce qu'on m'a dit dans ces trois îles. Peut-être n'y suis-je pas resté assez longtemps; je n'y ai été qu'à deux reprises et pour un court séjour. Par ailleurs, c'est surtout à l'Université de West-Indies, à Kingston (Jamaïque) que j'ai eu la plupart de mes entretiens. J'ai parlé à des professeurs originaires de diverses îles. Un de mes interlocuteurs était de Ste Lucia, par exemple, mais étudiait à la Jamaïque. Il m'a donc été impossible de discerner une différence bien nette entre les opinions des ressortissants des diverses îles. Peut-être cette différence était-elle discernable, mais elle était trop subtile pour que je la saisisse.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Si je comprends bien, à votre avis, les perspectives d'industrialisation des Antilles ne sont pas brillantes, du moins dans l'immédiat.

M. Matthews: Elles sont déjà un peu industrialisées et le marché de la Jamaïque et de la Trinité est relativement grand pour ces petites îles et relativement prospère pour un pays sous-développé car, d'après les critères assez rudimentaires que l'on utilise en l'occurrence, ces deux pays sont en réalité à mi-chemin entre les pays développés et les pays sous-développés. Il est donc clair que ces deux îles sont mûres pour s'adonner à l'industrie manufacturière, dans certaines limites — elles le font d'ailleurs; mais leur industrialisation sur une grande échelle me semble improbable.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ou généralisée?

M. Matthews: Ou généralisée, oui.

Le plus fascinant dans cette enquête c'est qu'on ne peut s'empêcher de se demander s'il ne serait pas possible de recommencer dans ces îles l'expérience de Hong-Kong. Mais c'est dans des considérations qui n'ont rien à voir avec l'économie qu'il faudrait se lancer pour comprendre comment Hong-Kong a pu devenir ce qu'elle est. Il s'agit d'un phénomène incroyable. Il est clair qu'il a fallu qu'une petite étincelle jaillisse et se propage pour que cette ville qui, selon les critères des économistes, ne se prêtait pas à devenir un centre d'industrie manufacturière connaisse un essor aussi fantastique.

C'est à cela qu'on songe dans les Antilles, où les salaires sont peu élevés et la main-d'oeuvre compétente — pas très énergique, peut-être, selon les critères américains, mais avec des ressources considérables d'énergie et d'initiative. Je crois que tous

ceux qui ont été dans les Antilles ont eu l'impression que ces pays étaient intéressants et dynamiques. Dans ces conditions, on peut se demander si l'accord douanier qui nous occupe ne pourrait pas constituer cette petite étincelle dont nous parlions plus haut, qui permettrait à l'industrie de fabriquer pour l'exportation, celle-ci étant le seul moyen d'arriver à développer un large potentiel industriel. Sans exportations, ce potentiel est très faible car les îles sont petites et leur population est relativement peu élevée.

Le sénateur Robichaud: Il est question dans le rapport d'investissements destinés à l'expansion des industries. A la page 113, une des recommandations est ainsi conçue:

Le gouvernement canadien pourrait faire des Antilles sa tête de lance dans ces efforts en vue d'encourager les entreprises canadiennes à investir dans les pays en voie de développement.

A plusieurs reprises, on nous a donné, devant ce Comité de sérieuses raisons de douter que des investissements privés canadiens aussi importants seraient vu d'un oeil favorable dans les Antilles, par certains secteurs de l'opinion tout au moins. Qu'en pensez-vous?

M. Matthews: Oui, on peut se demander si des investissements étrangers à très grande échelle seraient les bienvenus. Certains secteurs de l'opinion—pour reprendre l'expression que vous avez utilisée, je crois—s'opposeraient sans aucun doute à de tels investissements. Encore faudrait-il savoir si ce secteur est assez important et a suffisamment d'influence pour peser dans la balance.

Le sénateur Robichaud: Cette résistance viendrait-elle des entreprises ou de la classe laborieuse?

M. Matthews: A mon avis, elle viendrait, comme c'est le cas dans tant de circonstances similaires, dans notre monde moderne, des jeunes, des gens à moitié instruits, des étudiants, des gamins qui sont toujours prêts à lancer une brique dans la fenêtre de la société étrangère la plus proche.

Le sénateur Robichaud: Et des banques même?

M. Matthews: Oui, je doute que les gouvernements, dans la majorité des îles au moins, se montrent adversaires de ces investissements, mais il est certain qu'une fraction importante des intellectuels le seraient. Certains de ceux-ci n'ont pas eu l'air particulièrement enchanté—peut-être aurais-je dû

le dire tantôt en réponse à une de vos premières questions—lorsque nous avons laissé entendre que nous aimerions jeter un coup d'oeil sur les résultats de l'accord entre les Etats-Unis et Porto-Rico. Certains de nos interlocuteurs n'ont pas trouvé cela une bonne idée.

Le sénateur Robichaud: Particulièrement à la Guyane.

M. Matthews: Je n'ai pas visité la Guyane. Mais dans les îles que j'ai visitées, beaucoup de gens, en particulier dans les universités, etc., considéraient le cas de Porto-Rico comme celui d'un pays qui aurait vendu son âme pour quelques dollars. Je ne crois pas que cela soit tout-à-fait juste, mais, comme vous aurez pu certainement vous en rendre compte vous-mêmes, messieurs, si vous avez été là-bas, il y a énormément de fierté nationale, et celle-ci prend la forme d'un refus de toute immixtion étrangère dans l'économie. C'est une situation qui est courante; on la rencontre ailleurs; à deux pas de cette salle même. Mais je pense que les grosses sociétés dites multinationales ont le potentiel nécessaire—si l'on peut parler ainsi dans notre monde moderne—pour aider certains pays sous-développés à se lancer.

Si vous le permettez, je m'écarterai quelque peu du sujet. N'est-il pas curieux de voir en ce moment les sociétés américaines établir des usines au Japon, à Taïwan, à Hong-Kong, au Mexique, et dans d'autres pays où les salaires sont relativement bas, usines qui s'occuperont de fabriquer ou d'assembler une multitude d'objets qui seront largement exportés vers les Etats-Unis. Prenons les jouets, par exemple. La succursale d'une société installée à Taïwan fabrique un jouet dont 90 pour cent de la production sera exportée aux Etats-Unis. Elle a avantage à procéder de la sorte parce que la fabrication du jouet en question comporte beaucoup de travail et que la main-d'oeuvre est peu coûteuse à Taïwan. J'ignore si cette manière de faire est vue d'un bon oeil à Taïwan, mais fait intéressant à noter, il y a opposition de la part des syndicats de main-d'oeuvre américains qui prétendent que les Américains sont privés de ces emplois.

Le sénateur Carter: Je me trouvais à Taïwan en octobre dernier. Timex était en train de s'établir dans ce pays. On l'accueillait à bras ouvert.

M. Matthews: C'est ce qui se passe souvent dans les pays qui sont en bordure des pays développés. Ils sont tout proches. Taïwan est situé assez loin des Etats-Unis mais en ligne directe et le transport maritime est bon marché. Mais au Mexique, la frontière est toute proche. On parle des industries

frontalières. La même situation pourrait exister en Europe à l'égard de l'Afrique du Nord et de certaines parties du Moyen-Orient, ainsi qu'au Japon à l'égard de l'Asie du Sud-Est. Cette région lisière du tiers-monde semble présenter des possibilités d'avenir et les Antilles sont situées dans cette zone.

Il serait intéressant de savoir si, dans les années à venir, un grand progrès sera réalisé dans la solution du problème des pays sous-développés grâce aux sociétés multinationales qui peuvent implanter des usines là où les facteurs économiques sont les plus favorables, ou si l'on rencontrera, dans les pays en question, une opposition, soit politique pour une raison, soit syndicale pour une autre. Les sociétés en question sont susceptibles d'apporter une solution aux problèmes du tiers-monde.

Le président: M. Matthews, ce que vous venez de dire n'est pas du tout une digression. En commençant, vous vous en souviendrez sans doute, je vous ai invité à nous faire part de vos réflexions. D'autre part, je crois que vous avez répondu à la question du sénateur Robichaud, surtout en ce qui concernait les Antilles.

Le sénateur Grosart: Comme le sénateur Robichaud, j'ai relevé ce qui m'a semblé être des contradictions dans le mémoire. Peut-être est-ce parce que ce mémoire a été écrit par plusieurs personnes. Il n'est donc pas concluant. Ce n'est pas une critique que je fais là; je constate seulement la chose.

Permettez-moi de relever un exemple de différences de ce genre. On dit, à la page 3, que le libre-échange avec le Canada est une des possibilités les plus intéressantes du genre, et à la page 4 qu'un accord de libre-échange entre le Canada et les Antilles faisant partie du Commonwealth semble politiquement possible.

Parmi de nombreuses divergences, je citerai une des conclusions figurant à la page 114, qui semble dire tout le contraire. La voici:

... il ne faut pas fonder trop d'espoirs sur les conséquences directes d'un accord de libre-échange avec le Canada pour assister à un essor de l'agriculture.

À la page suivante, on dit:

... le libre-échange entre le Canada et les Antilles qui font partie du Commonwealth ne suffira pas pour que la situation économique des Antilles s'améliore remarquablement.

Il est question ici de l'aspect industriel.

Pourquoi ces contradictions apparentes, monsieur Matthews?

M. Matthews: J'espère qu'elles sont plus apparentes que réelles.

Le sénateur Grosart: Je dis qu'elles sont apparentes car je ne pense pas les avoir lues hors du contexte; j'ai lu avec beaucoup d'attention.

M. Matthews: J'aurais dû mieux peser mes mots. Lorsque j'ai dit dans l'introduction que le libre-échange avec le Canada est une des possibilités les plus intéressantes du genre, j'aurais dû appuyer sur "possibilités".

Théoriquement, c'est-à-dire à première vue, parmi les diverses possibilités qui s'offrent aux Antilles de nouer des liens spéciaux avec les pays de ce que j'ai appelé le grand marché métropolitain, c'est le libre-échange avec le Canada qui semble le plus intéressant.

À l'appui de cette affirmation, je citais, dans un renvoi en bas de page, le livre de Jefferson, dans lequel il compare les avantages respectifs qui résulteraient pour les Antilles d'une association avec le Canada, le Marché commun, l'Association de libre-échange de l'Amérique latine et le Marché commun d'Amérique. D'après lui, c'est l'association avec le Canada qui semblait la perspective la plus intéressante.

C'est tout au début que je disais cela, lorsque je passais en revue les diverses possibilités, mais vers la fin, après avoir examiné le problème sous tous ses aspects, on doit, je pense, en rabattre un peu et conclure que les perspectives ne sont pas tellement brillantes. C'est, en un certain sens, ce que je voulais dire.

Par ailleurs, si le mémoire n'est pas concluant, comme vous le dites, c'est que je ne suis moi-même certain de rien. Bien que nous nous soyons efforcés de remplir notre tâche le mieux possible, la portée limitée de cette étude, les ressources dont nous disposons, le facteur temps, etc. ne nous ont pas permis de conclure avec certitude si le projet serait bon ou mauvais, ou quels en seraient les effets. Il y a, en effet, trop d'impondérables, trop de difficultés en vue, en particulier dans le domaine des produits agricoles.

Vous avez cité, je crois, deux passages relatifs à ce domaine de l'agriculture. Il s'agissait en quelque sorte de réflexions sous forme de conclusion. Mon impression était que dans le proche avenir, nous

n'avions certainement pas beaucoup de chances d'exporter nos produits vers les Antilles, car en établissant CARIFTA, ces pays avaient dressé de nombreuses barrières qui restreignent le commerce avec les autres pays.

Mais regardons les choses de plus près. Si l'accord CARIFTA était un très grand succès, en particulier sous l'angle industriel, le niveau de vie des Antilles se relèverait considérablement et, dans ce cas, leur agriculture, telle qu'elle est organisée actuellement du moins, ne serait pas en mesure de répondre à la demande en produits à haute teneur en protéines qui suit généralement le relèvement du niveau de vie. Nos perspectives d'exportation de produits agricoles seraient alors meilleures.

Faisons encore un pas de plus. Il se passerait là-bas ce qui s'est passé à Porto-Rico. Les liens spéciaux de ce pays avec les Etats-Unis n'ont pas eu pour résultat des exportations fantastiques de produits agricoles aux Etats-Unis. Il leur vend quelques ananas, mais c'est à peu près tout. Par ailleurs, les exportations de produits manufacturés de ce pays vers les Etats-Unis ont tellement enrichi les Porto-Ricains qu'ils exigent plus de denrées alimentaires à haute teneur en protéines qui coûtent plus cher. C'est pour répondre à cette demande que l'industrie laitière s'est développée à Porto-Rico, et les cultivateurs qui auparavant ne produisaient que des légumes, par exemple, qui doivent être vendus par les Etats-Unis, produisent maintenant des produits laitiers tandis que ce sont les Etats-Unis qui lui vendent des légumes.

Le sénateur Grosart: Ils peuvent maintenant se payer des ananas en boîtes au lieu d'ananas frais, comme l'a dit quelqu'un.

M. Matthews: Le succès de CARIFTA pourrait donc avoir des répercussions sur la conjoncture économique des Antilles. Nous entrons ici dans le domaine des conjectures et nous ne pouvons donc rien affirmer avec certitude. La chose est possible, c'est tout ce que nous pouvons, en toute honnêteté, affirmer, mais personne n'en sait rien.

Le sénateur Grosart: Disons que le libre-échange global n'est pas une solution. En supposant que le Canada veuille vraiment aider économiquement les Antilles qui font partie du Commonwealth, pensez-vous que si nous faisons un effort spécial pour acheter davantage d'agrumes de ces pays, cela donnerait une impulsion énorme à toute l'économie des Antilles?

M. Matthews: Je crois que cela l'aiderait beaucoup.

Le sénateur Grosart: Selon votre rapport, elles ont actuellement 5 pour cent de notre marché. Vous dites à la page 37:

Toutefois, la conjonction de plusieurs facteurs, entre autres, le dynamisme des entreprises et un financement suffisant, pourrait être couronnée de succès.

A la page précédente, vous dites:

Sur le plan économique, on ne voit pas pourquoi les Antilles du Commonwealth ne pourraient pas devenir le fournisseur principal de ces produits sur le marché canadien.

Que faudrait-il faire pour cela?

M. Matthews: Tout porte à croire qu'il y a peu de chances qu'on en arrive là sans qu'un chef d'entreprise canadien, américain ou autre occidental ne s'en mêle. Je n'ai pas pu vérifier la chose moi-même, mais je crois qu'il y a au Honduras britannique des firmes canadiennes faisant le commerce des agrumes qui sont très prospères.

Le sénateur Grosart: C'est dans votre rapport.

M. Matthews: Je l'ai noté dans un renvoi en bas de page. Je crois qu'elles ont fait du bon travail. Les statistiques montrent même que les importations d'agrumes en provenance de ces pays ont fortement augmenté, à cause de ces entreprises, Je présume. La manière dont le secteur agricole a été organisé pour ce type de produit est la preuve que la chose est possible. On l'a fait dans certaines régions.

Le sénateur Grosart: A la page 46 du rapport, il est question d'entreprises canadiennes dans le Honduras britannique. Je cite:

Si l'on recommençait cette expérience dans certaines autres îles des Antilles, toute l'industrie des agrumes de cette région pourrait en être transformée.

Que faut-il faire pour cela? Supposons que nous voulions le faire, comment procéder? Quelles sont les mesures à prendre? D'abord, si nous donnions l'exclusivité du marché canadien aux Antilles, quelles répercussions cela aurait-il sur leur économie?

M. Matthews: Vous m'en demandez trop. Pour vous répondre, il faudrait que je m'assoie et fasse quelques calculs.

Le sénateur Grosart: Les effets seraient-ils importants?

M. Matthews: Oui, je crois qu'ils seraient très importants. Dans l'ensemble, c'est sans aucun doute

de changements relativement peu importants que nous parlons. Je crois qu'il faut être très prudent dans toute cette affaire. Si l'on excepte la Trinité, la Jamaïque et la Guyane, c'est le tourisme qui va se développer dans les Antilles au cours des prochaines années et cela peut créer d'autres problèmes. Voilà une industrie en plein essor: elle croît de 10 à 15 p. 100 par an et rien ne pourra l'arrêter, hormis des bouleversements politiques, la décision de ces pays de ne plus recevoir de touristes, ou une sérieuse dépression en Amérique du Nord, ce qui est improbable, je l'espère. Cet essor de l'industrie touristique doit se poursuivre. A mon sens, il fera plus pour la plupart de ces îles que tous les efforts en vue d'encourager le commerce des agrumes.

Mais si l'on considère d'autres secteurs que le tourisme, dans le contexte économique, social et politique des Antilles, alors l'industrie des agrumes mérite de retenir notre attention, je pense. Quant à savoir ce qu'il faudrait faire pour mettre sur pied une industrie d'agrumes efficiente, bénéfique pour la région, cela dépasse ma compétence. Je ne suis pas un homme d'affaires.

Dans les dernières pages de cette étude, je me suis permis d'insinuer, comme on l'a dit tout à l'heure, que le gouvernement pourrait commencer par les Antilles dans ses efforts en vue d'encourager les investissements privés dans les pays en voie de développement. Ce n'est un secret pour personne que l'Agence canadienne de développement international s'intéresse à la possibilité d'encourager les investissements privés dans les pays du tiers-monde. Encourager les entreprises privées à se rendre dans ces régions est, bien sûr, le tout dernier-cri en matière de développement économique. Les Antilles reçoivent beaucoup d'aide du Canada, mais ce qu'il faudrait savoir c'est si elles pourraient mettre à profit une aide beaucoup plus considérable, aide du genre de celle que nous entendons généralement. Au lieu de nous cantonner dans cette forme traditionnelle d'aide au développement, ne vaudrait-il pas mieux aller plus loin et encourager l'industrie privée à aller s'établir là-bas, ce qui constituerait une forme d'aide beaucoup plus large.

Quant à savoir comment s'y prendre pour encourager les hommes d'affaires antillais à organiser leurs entreprises de manière plus efficace pour vendre leurs produits sur le marché canadien, ou pour inciter les Canadiens à établir des usines aux Antilles, je n'en sais, ma foi, rien. Nous entrons ici dans le domaine de l'organisation industrielle, de la gestion, du commerce, toutes choses qui sont étrangères à un économiste.

Le président: J'aimerais poser une question complémentaire pour faire suite à celle du sénateur Grosart. Il me semble qu'à la page 113 du mémoire, note 2, vous dites que la Private Planning Association a récemment terminé, à titre d'étude sous contrat pour l'A.C.D.I., un rapport intitulé: Moyens destinés à inciter les compagnies privées à investir dans les pays en voie de développement. C'était à Montréal, en mai 1969.

Le sénateur Grosart: C'était à cela que je songeais, monsieur le président.

Le président: Continuez la question alors, sénateur Grosart. Je pense — et c'est la raison de ma question — que les membres du Comité devraient pouvoir prendre connaissance de ce document puisque nous soulevons la question. Le sénateur Grosart demande quels sont les moyens en question.

Le sénateur Grosart: J'en choisis un au hasard. Il s'agit d'un moyen qui, d'après votre rapport, permettrait d'amener certains agrumes à Montréal à un coût inférieur à celui de la United Fruit Company. Les agrumes sont une denrée idéale pour le commerce entre les Antilles et le Canada. Si nous trouvions ce moyen pour les agrumes, nous pourrions faire de même pour un autre produit. Pour le moment, je laisse de côté les exportations industrielles, pour ne songer qu'aux avantages que doivent en retirer les Antilles. Que faut-il faire, ou plutôt, pourquoi n'a-t-on pas réussi à le faire? Est-ce à cause de la pénurie de transports? S'agit-il d'un manque d'initiative de la part des entreprises canadiennes? Est-ce parce que nous sommes bloqués par la United Fruit Company et que personne n'ose se dégager d'elle? Quelle en est la raison?

M. Matthews: Je tiens d'abord à mentionner que cette étude sous contrat pour l'A.C.D.I., dont il a été question ici, faisait partie de mon travail personnel de réexamen du programme canadien d'aide au développement, qui a été organisé et présidé par Maurice Strong. J'étais l'une des sept ou huit personnes de l'extérieur qui ont participé à ce travail. Nous avons chacun rédigé un rapport sur un aspect différent de l'effort canadien d'aide au développement. C'est parce que je travaillais pour cette organisation au lieu d'être professeur à l'université que ce travail a été effectué sous forme de contrat par la Private Planning Association. Voilà de quoi il s'agit et je crois que tout le rapport, y compris le travail en question, a été déposé.

Le président: Bien. Notre adjoint me dit qu'il en est bien ainsi et que ce document sera mis à la disposition de tous les membres du Comité.

M. Matthews: Ce document ne répondra que partiellement à votre question, sénateur Grosart. C'est surtout un recueil de renseignements sur la manière dont les Etats-Unis et certains autres pays étrangers encouragent le secteur privé à s'intéresser au tiers-monde, outre quelques idées sur la manière de stimuler les chefs d'entreprises. Il vous intéressera sans doute, mais je ne sais pas s'il répondra entièrement à votre question: pourquoi n'a-t-on encore rien fait en ce sens? ainsi qu'à celle qui a trait aux agrumes.

Nous avons pensé, lorsque nous avons rédigé ce rapport, que si l'on n'avait pas encore fait grand-chose dans ce domaine, c'était surtout parce que les hommes d'affaires sont mal renseignés sur les possibilités dans cette région. Ce que je vais dire peut sembler superficiel, mais les Américains ont constaté à peu près la même chose. En règle générale, à l'exception des cadres de haute direction d'une poignée de très grosses sociétés qui vont partout dans le monde, sociétés qui deviennent de plus en plus nombreuses, l'homme d'affaires moyen américain connaît à fond sa boutique, son marché national, un peu moins bien les marchés de pays adjacents ou d'autres pays connus, comme l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest ou, de nos jours, le Japon; mais n'est pas très au courant des marchés des pays en voie de développement; et le peu qu'il sait de ces pays l'effraie souvent, car il croit qu'ils sont instables sur le plan politique, que l'eau n'y est pas potable, etc.

Le sénateur Grosart: Permettez-moi de vous interrompre. D'après le rapport, les Américains vont là-bas et nous pas.

M. Matthews: Oui, c'est ce qui se passe, mais c'est surtout parce qu'ils ont plus de sociétés internationales. Je pense qu'il faut tenir compte de cette différence entre nos deux pays. Aux Etats-Unis, il y a davantage de chefs d'entreprises dynamiques, habitués à compenser les risques qu'ils prennent en établissant une usine dans un pays où le gouvernement est peu stable, en investissant dans un autre pays politiquement plus stable.

Le président: Permettez-moi de faire une remarque qui servira de contrepoids à ce que vous venez de dire. Les Canadiens ont, en ce domaine, des avantages énormes sur les Américains grâce aux établissements financiers qu'ils ont là-bas. Ceux-ci peuvent leur fournir une masse de renseignements sur le pays qu'ils connaissent à fond. Il me semble donc que cela annule en partie ce que vous venez de dire.

Le sénateur Grosart: A la page 25, votre mémoire s'attaque à la politique du gouvernement canadien. Je cite:

Les firmes multi-nationales jouent aussi un rôle important dans les relations économiques entre le Canada et les Antilles du Commonwealth et jusqu'ici la politique du gouvernement canadien n'a rien fait pour encourager ce rôle. Jusqu'à tout récemment, par exemple, on chargeait nos commissaires à l'étranger d'encourager les exportations canadiennes, mais on ne leur demandait pas d'attirer l'attention des investisseurs éventuels sur les possibilités qui s'offraient à eux, le cas échéant, dans ces pays.

Est-ce là que le bât blesse?

M. Matthews: Oui, je le crois. C'est un des autres membres de l'équipe, George Doxey, qui a écrit cela, mais si je n'avais pas cru qu'il y avait du vrai là-dedans, j'aurais supprimé ce passage. Je pense que l'on encourage aujourd'hui nos commissaires à l'étranger à s'occuper davantage d'un secteur auquel ils ne s'intéressaient pas naguère, celui des possibilités d'investissements, outre les débouchés commerciaux. Jusqu'ici il semblerait qu'il y avait une lacune à cet égard.

Le sénateur Grosart: L'ACDI fait-elle tout ce qu'elle peut en vue d'encourager les investissements privés? En effet, par rapport aux autres pays, les investissements privés n'interviennent que pour une très faible part dans l'ensemble de l'aide fournie par le Canada. L'ACDI fait-elle assez dans cette direction?

M. Matthews: J'ignore si elle fait assez, mais il y a un an et demi ou deux ans, elle a créé une division spéciale — j'ai oublié son nom exact. Je sais que Maurice Strong qui est, naturellement, bien au courant du monde des affaires désire vivement encourager cette division et renforcer la partie du programme canadien d'aide au dévelop-

pement destinée à inciter les investisseurs privés à diriger leur regard vers le tiers-monde. Mais quant à savoir si cet organisme fait tout ce qu'il peut, je n'en sais rien. Je dois m'en remettre à...

Le sénateur Grosart: S'agit-il, en fait, d'un manque d'initiative de la part des entreprises privées au Canada ou de l'absence d'une politique d'ensemble du gouvernement à l'égard des Antilles? Où est-ce les deux?

M. Matthews: J'hésite à répondre que...

Le sénateur Grosart: Ces deux déclarations figurent dans votre mémoire. Je ne les invente pas.

M. Matthews: Même si elles sont dans le mémoire, j'hésite à dire ce que je pense devant ce Comité, car je ne suis pas un expert sur les Antilles. Certains des auteurs du mémoire qui ont collaboré avec nous sont plus experts que moi en ce domaine et ils seraient mieux en mesure de répondre à cette question. Je pense cependant qu'il y a un peu de vrai dans ces deux assertions. Nous n'avons pas de politique cohérente en ce qui concerne les Antilles et je suppose que l'un des buts de ce Comité est d'encourager le gouvernement à adopter une politique cohérente à l'égard de ces pays. Je crois que nous sommes tous d'accord pour souhaiter des liens spéciaux et étroits avec les îles des Antilles, bien que nous ne sachions pas exactement de quelle nature devraient être ces liens.

En ce qui concerne le commerce...

Le sénateur Grosart: Excusez-moi, monsieur Matthews, je voudrais tirer une conclusion de cela. J'aime beaucoup votre dernière phrase, que nous sommes tous d'accord pour souhaiter des liens spéciaux et étroits avec les Antilles, mais que nous ne savons pas comment cela se fera.

Le sénateur Carter: Je me bornerai à poser une question qui fait suite à celle que vient de poser le sénateur Grosart. Vous dites que cette étude a été faite en se plaçant sous l'angle des avantages que retirerait le Canada et, en réponse au sénateur Grosart, vous avez dit que les résultats n'ont pas été concluants; qu'il y avait trop d'impondérables. Voici la question que je me pose. A-t-on songé, au cours de cette étude, que dans un avenir très rapproché la Grande-Bretagne entrerait probablement dans le Marché commun et que dans ce cas, les

pays des Antilles se verraient forcés de se chercher un autre partenaire? S'il en est ainsi, quelle chance le Canada aurait-il d'être choisi?

Le président: Il a déjà été question de ceci dans une question posée précédemment et vous y avez répondu, M. Matthews. Je vous prie néanmoins de répondre globalement au sénateur Carter.

Le sénateur Grosart: Avant que M. Matthews ne réponde, j'aimerais rectifier une chose qu'a dite le sénateur Carter. Je tiens à préciser que je n'ai lu nulle part dans le mémoire qu'il avait été rédigé surtout sous l'angle des intérêts du Canada.

M. Matthews: Il a été rédigé surtout sous l'angle des intérêts du Canada.

Le sénateur Carter: Mais dans le mandat qui vous a été confié il était question des avantages pour le Canada.

M. Matthews: Y a-t-il une différence que, pour ma part, je ne vois pas entre "intérêts" et "avantages"?

Le sénateur Grosart: Non, il n'y en a pas. Le sénateur Carter a raison et j'ai tort. Je suis consterné que le mandat ait été rédigé en ces termes.

M. Matthews: Je vous laisserai débrouiller cette question avec les ministères intéressés. En toute équité, je dois dire à la décharge du gouvernement canadien que l'intention originale, comme on le verra à la page 1, avait été d'effectuer deux études, l'une sous l'angle canadien, en examinant les avantages qui en résulteraient pour le Canada, et l'autre sous l'angle antillais, en examinant les avantages qui en résulteraient pour les Antilles. Pour autant que je sache, l'étude sous l'angle des Antilles n'a pas encore été commencée. Sans doute est-ce parce qu'il faut décider qui l'entreprendra et qui la paiera, car il ne s'agit pas d'un seul pays mais de plusieurs. C'est surtout pour cela que le gouvernement canadien voulait examiner la situation purement sous l'angle canadien. Il a ses raisons. Je lui laisse le soin de les expliquer.

Le sénateur Grosart: Je vous félicite de n'avoir pas du tout étudié la question sous le seul angle canadien.

M. Matthews: Il m'a semblé que le commerce n'était pas une rue à sens unique.

Le sénateur Grosart: Surtout lorsqu'il s'agit de libre échange.

M. Matthews: Etudier les importations canadiennes en provenance des Antilles revient à étudier les exportations des Antilles vers le Canada; c'est la même chose. Aussi avons-nous dû forcément considérer les deux aspects du problème.

Le sénateur Grosart: Vous avez bien fait.

M. Matthews: Pour en revenir à la question du sénateur Carter, nous étions conscients de ce que signifierait l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, à supposer qu'elle ait encore lieu; nous savions que les pays des Antilles n'en souhaiteraient sans doute que davantage se trouver un partenaire ailleurs. Je ferais simplement remarquer que ces pays témoignent en ce moment d'un esprit ombrageux et nationaliste et répugnent quelque peu à chercher ailleurs qu'aux Antilles mêmes. Ils estiment que la zone de libre échange des Antilles leur offrira une gamme de possibilités qui leur permettra d'améliorer l'efficacité de leur économie. Beaucoup d'entre eux espèrent s'acheminer ainsi vers une certaine forme de fédération politique. Il reste que les plus réfléchis et les plus perspicaces se rendent compte que la zone sera incapable de voler de ses propres ailes, quel que soit le sens qu'on donne à cette expression dans notre monde moderne, et qu'ils ont, au contraire besoin de se créer des liens de toutes sortes, économiques et politiques peut-être, mais aussi des possibilités d'immigration, en dehors de la région des Antilles. Avec le déclin de l'influence anglaise, les habitants des Antilles — et c'est ce que prévoient les Britanniques, je pense, — se tournent de plus en plus vers le Canada. C'est une tendance marquée. Je n'avais jamais visité les Antilles avant d'entreprendre cette étude et j'ai été impressionné de voir à quel point on y avait les yeux tournés vers le Canada.

Le sénateur Grosart: Elles regardent vers le Canada par la porte d'entrée et les Américains y entrent par la porte de derrière.

M. Matthews: Oui, peut-être, dans une certaine mesure. Peut-être y aurait-il, pour le gouvernement canadien, des mesures à prendre afin d'y améliorer les activités des intérêts économiques par rapport à celles des Américains.

Le sénateur Laird. A tort ou à raison, quand j'entend ici, au Comité, les témoins des Antilles ou quand je parle à des gens de là-bas, j'ai l'impression qu'en ce qui concerne la fabrication et l'industrie, ils souhaitent vivement voir le Canada leur apporter de l'argent, des compétences techniques et le reste et aimeraient voir démarrer les choses mais qu'ils répugnent fortement à laisser

tout cela entre nos mains: ils voudraient, en fait, que cela passe entre les leurs. Quelles observations auriez-vous à faire à ce sujet? Je vous le demande sans mettre de gants.

M. Matthews: Je ne sais de quelle utilité seraient les remarque que je pourrais faire si ce n'est que l'impression que vous venez de décrire est corroborée par beaucoup de gens. Cette question a trait, en fait, à ce que nous disions tout à l'heure lorsque nous parlions des sociétés multinationales. C'est, en soi, un phénomène d'évolution que l'on constate dans beaucoup de pays et non point seulement dans les Antilles du Commonwealth. Les autochtones exigent une participation de plus en plus grande à la direction de ces sociétés; ils estiment que c'est du siège principal qu'une entreprise est dirigée d'où des incidences politiques autant qu'économiques. Nous avons déjà entendu ce son de cloche, ici au Canada, et nous ne sommes pas loin de croire cette attitude partiellement fondée. Tout cela dépend en grande partie de la mesure dans laquelle une société multinationale est susceptible d'évoluer de façon à devenir, en fait et surtout à paraître dans l'ensemble, une entreprise internationale. Si les habitants des Antilles étaient sincèrement persuadés que l'usine du coin de la rue dont le personnel à tous les échelons, jusqu'au président, est à 99 pour cent antillais, dont les produits semblent, d'après leur description, être fabriqués en fonction de leur mode de vie et dont la personnalité civile est celle d'un bon citoyen et le reste, les habitants des Antilles, dis-je, ne considéreraient pas cette usine comme un corps étranger au sein de leur société. Ils la considéreraient comme faisant partie d'une vaste entreprise internationale et le fait que son siège principal se trouve à New York, Toronto ou Londres serait indifférent.

Le sénateur Grosart: Comme la Canadian General Electric?

M. Matthews: C'est vraiment là le noeud de la question, n'est-ce pas? J'espère ne pas frapper à la mauvaise porte en disant cela, mais j'estime que c'est vraiment une question passionnante: de savoir dans quelle mesure ce phénomène formidablement dynamique et dont la croissance est prodigieuse, celui de la société multinationale, peut se transformer, d'une façon générale, en une entreprise internationale, dans l'intérêt de l'économie.

Le sénateur Grosart: La principale question n'est-elle pas de savoir où vont les dividendes?

M. Matthews: Je ne le crois pas, monsieur.

Le sénateur Grosart: Ce doit pourtant être le fond du problème car cela a des répercussions sur

la balance des paiements. Il s'agit d'argent gagné dans un pays par les citoyens d'un autre. C'est là que réside le problème des sociétés multinationales. Selon vous, l'idéal serait de voir de nombreux pays participer, par leurs investissements, à la création de ces sociétés.

Le président: Cela nous ramène à notre discussion sur le fonctionnement des sociétés installées en pays étranger, sur les directives auxquelles elles se conforment et sur les activités qu'elles exercent. Toute cette question des sociétés multinationales est fascinante et peut-être devrions-nous prier M. Matthews de revenir nous en parler un autre jour.

Le sénateur Grosart: Oui, certes.

Le président: C'est un concept dont la portée générale dépasse largement le cadre des Antilles.

M. Matthews: Il y a des gens, à Regina (Saskatchewan), qui ne peuvent se faire à l'idée que tout cet argent continue d'affluer vers Bay Street, à Toronto.

Le sénateur Grosart: C'est précisément ce que je veux démontrer.

M. Matthews: Prétendez-vous qu'ils aient raison à cet égard?

Le sénateur Grosart: Je ne dis pas qu'ils ont raison.

M. Matthews: C'est-à-dire que les entreprises, à Regina, devraient être financées par des actionnaires habitant les environs immédiats de la ville et qu'on a tort d'en chercher le financement au dehors?

Le sénateur Grosart: Je ne dis pas qu'on a tort, mais je prétend que c'est là qu'il faut chercher la solution à une grande partie de nos problèmes bancaires. Lorsque les banques ont comparu devant le comité des banques de la Chambre, c'est un problème qui n'a pas cessé de revenir sur le tapis, dans notre propre contexte canadien. On leur a demandé: "Puisse-vous de l'argent à l'ouest pour l'investir à l'est?" Elles se sont évertuées à nous montrer la distribution homogène de leurs actionnaires. Il en va de même pour la Bell Telephone. Lorsqu'une entreprise a ses actionnaires répartis dans la même région que ses clients, il n'y a pas de problème.

M. Matthews: A ce point de vue, j'avoue que ce serait peut-être une solution bien qu'en tant qu'économiste je me demande si c'est vraiment la bonne manière de gérer nos affaires.

Le sénateur Grosart: Je ne veux pas m'étendre outre mesure sur ce sujet, mais on a proposé entre

autres, à titre de suggestion, que ces sociétés multinationales, une fois établies, consentent à rétrocéder une partie de leurs stocks dans chaque pays.

Le président: C'est ce qu'elles font en ce moment, dans certains cas.

Le sénateur Grosart: Oui, et ce devrait être le cas pour les relations Canada-Antilles.

Le sénateur Laird: Je dois ajouter le point final et il ne manque pas d'être angoissant: il y a deux semaines, on nous a fait une suggestion très intéressante au sujet des problèmes de transport qui seraient, dit-on, très réels quand il s'agit de commerce avec les Antilles. On prétend que l'avènement des Jumbo jets va tout révolutionner. Auriez-vous songé à envisager la question ou à en faire une étude?

M. Matthews: C'est en effet, une question qui est au premier plan des préoccupations, ici, dans le secteur des transports. Malheureusement on ne connaît guère, en ce moment, les facteurs d'ordre économique qui interviennent dans ce cas. On en sait peut-être davantage à ce sujet qu'on n'en savait à l'époque où nous avons terminé cette étude. Sans doute y a-t-il sur le Boeing des informations plus complètes que celles que possède le Canada.

Tout ce que je puis dire en ce moment — car je ne me suis plus penché sur ce problème depuis lors — c'est qu'il semble, en effet, que le Jumbo jet doit ajouter une nouvelle dimension à l'ensemble du problème.

On s'attend aux Antilles, tout comme dans les lignes aériennes, à voir employer les Jumbo jets pour assurer le transport vers les îles. Il n'en était pas encore question à l'époque où nous avons entrepris cette étude. On pensait qu'ils seraient utilisés dans certaines des grandes îles mais pas dans les plus petites. Maintenant, tout le monde parle de renforcer les pistes car on prévoit un mouvement de trois ou quatre cents personnes à la fois qui justifierait à coup sûr l'entreprise.

Le sénateur Grosart: Et les marchandises?

M. Matthews: C'est précisément là où j'allais en arriver. La capacité de ces avions est énorme et leurs tarifs semblent devoir être très raisonnables, du moins dans les débuts.

Prenez par exemple certaines marchandises comme les vêtements qui sont faits de textiles relativement légers dont toute la valeur est une valeur ajoutée, dirons-nous. Il s'agit d'un produit peu encombrant mais qui implique beaucoup de main-d'oeuvre. C'est une valeur que l'on peut embarquer dans la cale d'un Boeing 747; c'est un mode de transport tout à fait pratique pour ce type de mar-

chandise. Cela assurerait un service de porte à porte, régulier et sûr, alors que le problème dans un très grand nombre d'îles, c'est que les avions ne s'y arrêtent pas. En effet, très souvent il n'y a pas assez de marchandises à charger pour y justifier des arrêts réguliers. Cela ne fait pas l'affaire des industriels. Ils veulent savoir quelle quantité de marchandise ils peuvent envoyer tel ou tel jour et être sûrs qu'elle arrivera à Montréal tel autre jour. Cela pourrait donc transformer certains aspects de la question d'une manière très marquée. Il faut également songer aux marchandises périssables, aux fruits frais, aux fleurs et choses de ce genre. Et aux marchandises de volume réduit, aux produits de grande valeur qui ne font pas l'objet d'un commerce intensif mais qui pourraient être très intéressants dans ce contexte.

Le sénateur Robichaud: Des installations frigorifiques, aideraient à résoudre ce problème de navette. Faute d'avoir ces installations, la manutention de ces marchandises devient difficile.

M. Matthews: C'est exact, mais c'est un peu comme la question de la poule et de l'oeuf: qui des deux a été créé en premier lieu? Peut-être les îles n'ont-elles pas d'installations frigorifiques faute d'avoir des services maritimes réguliers et peut-être n'ont-elles pas de services maritimes réguliers parce qu'elles n'ont pas d'installations frigorifiques.

Le sénateur Grosart: En plusieurs endroits, votre rapport souligne l'existence d'un certain nombre de produits susceptibles d'être exportés. Pourriez-vous nous dire pourquoi l'on y mentionne en particulier ces textiles ainsi que ces appareils et ces équipements électroniques—je suppose qu'il s'agit d'équipement électronique léger—et ces produits chimiques? Est-ce parce qu'ils impliquent beaucoup de main-d'oeuvre ou une main-d'oeuvre à meilleur marché?

M. Matthews: La main-d'oeuvre à meilleur marché est la raison majeure. Les appareils sont fait en grande partie à la main ainsi que les produits chimiques, qui sont principalement des médicaments. L'équipement électronique se compose principalement de circuits de fil électrique, de radios et de choses de ce genre. C'est donc là la raison principale et il est intéressant de remarquer

que ce sont précisément les produits avec lesquels Puerto Rico a démarré.

Le sénateur Grosart: Savez-vous si l'on a fait une étude comparative entre les relations qui existent entre Puerto Rico et les Etats-Unis et la situation des Antilles hollandaises? En effet, là aussi le revenu par tête d'habitant a beaucoup augmenté par rapport au niveau des autres pays des Antilles, n'est-il pas vrai?

M. Matthews: Non, je n'en sais rien.

Le sénateur Grosart: Il serait très intéressant d'établir un parallèle avec la situation qui existe entre Puerto Rico et les Etats-Unis; nous y trouvons les mêmes facteurs avec des composantes différentes.

M. Matthews: Ce serait intéressant, en effet, mais je n'ai pas eu l'occasion d'obtenir des renseignements de ce genre. Ce serait intéressant d'en avoir à condition qu'ils ne soient pas en néerlandais.

Le président: Je suppose que le contexte de la situation Puerto Rico-Etats-Unis était espagnol.

M. Matthews: Non, tout était en anglais.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser?

Eh bien, M. Matthews, il me reste à vous remercier au nom du Comité, ce que je fais de grand coeur. Je tiens à préciser que si nous vous avons posé beaucoup de questions c'est que le Comité s'intéresse beaucoup à ce projet et vous aurez peut-être été surpris de constater que nous avions tous lu le mémoire.

M. Matthews: Vous avez bien fait votre part du travail.

Le président: Vous aurez sans doute également trouvé intéressant, à votre point de vue, d'avoir à défendre un certain nombre d'auteurs qui y ont contribué et qui sont arrivés à des conclusions diverses. D'autre part, en ce qui concerne nos efforts, le Comité considère ce mémoire comme une véritable pierre angulaire et je suis sûr qu'il nous sera très utile à l'avenir.

Je tiens à vous dire au nom du Comité combien nous avons apprécié votre participation.

La séance est levée.

que ce sont uniquement les produits avec lesquels
l'Union soviétique a des relations.

Le sénateur Crozier demande si l'on a fait
une étude comparative entre les relations qui
existent entre Puerto Rico et les États-Unis et la
situation des Antilles hollandaises. En effet, la
question de savoir quelle quantité de
matières premières il pourrait enlever de son territoire et
de son sous-sol à l'exportation est une question
qui se pose également à l'égard de ces îles.

M. Matthews: Non, je n'ai pas vu de rapport
à ce sujet. M. le sénateur Crozier: Il y a-t-il un rapport
d'établir un parallèle avec la situation qui existe
entre Puerto Rico et les Antilles hollandaises? Vous
avez les mêmes facteurs avec les Antilles
hollandaises, non? M. Matthews: Non, pas du tout.

M. Matthews: Ce rapport, intéressant en effet,
mais ce n'est pas un rapport d'origine américaine.
C'est un rapport de caractère international. Il ne
vous a-t-il pas semblé qu'il ne soit pas en relation
avec la condition qu'il se trouve dans ce rapport?

Le président se rappelle que le rapport de la
situation Puerto Rico-Etats-Unis était un rapport
américain et qu'il ne s'agit pas d'un rapport
international.

M. Matthews: Non, tout était en anglais.
Le président: Avez-vous d'autres questions?

Le sénateur Matthews: Il me reste à vous
demander un renseignement. On dit que dans le
rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
il y a une mention de la situation des Antilles
hollandaises. Cette mention est-elle faite dans
le rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
ou dans le rapport de la situation des Antilles
hollandaises? M. Matthews: Dans le rapport de la
situation Puerto Rico-Etats-Unis.

M. Matthews: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises. M. le
président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises. M. le
président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises.

Le président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises. M. le
président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises. M. le
président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises.

Le président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises. M. le
président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises. M. le
président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises.

Le président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises. M. le
président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises. M. le
président: Vous avez bien fait votre rapport
sur la situation des Antilles hollandaises.

chandise. Cela constituerait un service de ports à
partir de la situation des Antilles hollandaises
un grand nombre d'îles. C'est tout ce qu'il y a
de mieux que l'on puisse faire.

Cela pourrait donc constituer certains aspects de
la situation des Antilles hollandaises. Cela pourrait
être un service de ports à partir de la situation
des Antilles hollandaises. Cela pourrait être un
service de ports à partir de la situation des
Antilles hollandaises. Cela pourrait être un
service de ports à partir de la situation des
Antilles hollandaises. Cela pourrait être un
service de ports à partir de la situation des
Antilles hollandaises.

Le sénateur Hobbs: Les Antilles hollandaises
sont-elles une région à problèmes? M. Matthews:
Non, ce n'est pas une région à problèmes.

Le sénateur Crozier: En plusieurs endroits, vous
parlez de la situation des Antilles hollandaises.
Cela est-il en relation avec la situation des
Antilles hollandaises? M. Matthews: Non, ce n'est
pas en relation avec la situation des Antilles
hollandaises.

Le sénateur Matthews: Il me reste à vous
demander un renseignement. On dit que dans le
rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
il y a une mention de la situation des Antilles
hollandaises. Cette mention est-elle faite dans
le rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
ou dans le rapport de la situation des Antilles
hollandaises? M. Matthews: Dans le rapport de la
situation Puerto Rico-Etats-Unis.

Le sénateur Matthews: Il me reste à vous
demander un renseignement. On dit que dans le
rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
il y a une mention de la situation des Antilles
hollandaises. Cette mention est-elle faite dans
le rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
ou dans le rapport de la situation des Antilles
hollandaises? M. Matthews: Dans le rapport de la
situation Puerto Rico-Etats-Unis.

Le sénateur Matthews: Il me reste à vous
demander un renseignement. On dit que dans le
rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
il y a une mention de la situation des Antilles
hollandaises. Cette mention est-elle faite dans
le rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
ou dans le rapport de la situation des Antilles
hollandaises? M. Matthews: Dans le rapport de la
situation Puerto Rico-Etats-Unis.

Le sénateur Matthews: Il me reste à vous
demander un renseignement. On dit que dans le
rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
il y a une mention de la situation des Antilles
hollandaises. Cette mention est-elle faite dans
le rapport de la situation Puerto Rico-Etats-Unis
ou dans le rapport de la situation des Antilles
hollandaises? M. Matthews: Dans le rapport de la
situation Puerto Rico-Etats-Unis.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 9

SÉANCE DU MARDI 17 MARS 1970

Concernant:

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOIN:

M. John D. Harbron, Rédacteur en chef associé, *Le Telegram*, de Toronto, Canada.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

LE COMITE SENATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ETRANGERES

Président: L'honorable John A. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 2

SÉANCE DU MARDI 17 MARS 1970

Concernant:

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOIN:

M. John D. Harbron, Rédacteur en chef associé, Le Télégramme de Toronto, Canada.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

“Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caraïbe et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.”

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

“Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin.

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.”

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

“Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion mise, aux voix, est adoptée.”

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 18 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 17 mars 1970.
(10)

Conformément à son ajournement et à son ordre de renvoi, le Comité sénatorial permanent des Affaires extérieures se réunit ce matin à 11h10.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Cameron, Grosart, Laird Macnaughton, McLean, Robichaud et White. — (10)

Présent, mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur Isnor.

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint à la recherche du Comité.

Le Comité poursuit son étude de la région des Antilles.

Le président (sénateur Aird) présente le témoin:

M. John D. Harbron

Rédacteur en chef associé

Le *Telegram* de Toronto.

Adopté: Que la déclaration d'ordre général intitulée.

“*Le Canada en Amérique antillaise — Technique de présence*”, soumise par le témoin, soit imprimée en annexe aux délibérations du Comité (Voir annexe “G” du Procès-verbal de ce jour)

Le Comité remercie le témoin de la contribution qu'il a apportée à son étude.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

ATTESTE:

Le Greffier du Comité,
E. W. Innes

Extrait des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires extérieures, le mercredi 18 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

PROCÈS-VERBAUX

L'honorable sénateur [nom] par [titre] [nom]

, P.C., [titre]

Le mardi 17 mars 1970

(19)

Conformément à son ajournement [titre] du Comité sénatorial permanent des Affaires extérieures se réunit ce matin à 11h10.

Le président (sénateur Aird) (président), Cameron, Gosart, Laird, Macnaughton, McLean, Robichaud et White. — (10)

Présent, mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur [nom].

Aussi présent: M. Bernard Wood, adjoint à la recherche du Comité.

Le Comité poursuit son étude de la région des Antilles.

Le président (sénateur Aird) présente le témoin:

M. John D. Harbison

Rédacteur en chef associé

Le Telegram de Toronto.

-Adopté: Que la déclaration d'ordre général intitulée:

"Le Canada en Amérique antillaise — Technique de présence", soumise par le témoin, soit imprimée en annexe aux délibérations du Comité (Voir annexe "G" du Procès-verbal de ce jour)

Le Comité remercie le témoin de la contribution qu'il a apportée à son étude.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

ATTESTE:

Le Greffier du Comité,

E. W. Innes

COMITE SENATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ETRANGERES

TEMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 17 mars 1970.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit ce matin à 11 h. 10, sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, au cours de cette dernière étape de notre étude sur les Antilles, nous essayons d'interpréter le sens de nos précédents témoignages et de nous fixer sur les conclusions et les recommandations qu'il y a lieu de présenter.

De même que nous avons tout d'abord demandé à d'éminents témoins de nous présenter la région des Antilles, il semble aujourd'hui indiqué que nous revenions à des considérations d'ordre plus général afin d'évaluer la situation. Pour faire cette évaluation, nous devons tenir compte non seulement des éléments que nous avons réunis au cours de nos audiences, mais aussi des importantes tendances nouvelles qui régissent les relations canado-antillaises.

Le premier témoin que nous avons invité dans ce but est M. John Harbron, rédacteur en chef associé du *Telegram* de Toronto, et l'un des plus grands experts canadiens sur l'Amérique latine. Les députés ont reçu une notice biographique à son sujet et connaissent donc ses antécédents ainsi que les nombreux documents qu'il a écrits dans ce domaine. Il a étudié à Cuba en 1940 et, depuis longtemps, s'intéresse spécialement à la région caraïbe. A l'instar de notre Comité, il a surtout étudié cette région dans son ensemble et non par zones particulières. Récemment, il a écrit, sous une forme originale, une étude comparée de la Jamaïque, de Porto-Rico et de la République Dominicaine. Nous avons distribué à tous les députés ce document intitulé "Islands in Transition". Je pense que vous avez en main ce livret vert.

Nous espérons que, dans son mémoire, M. Harbron nous présenterait une vue d'ensemble des relations canado-antillaises actuelles et son opinion quant à l'avenir. Nous n'avons pas été déçus et, au début de cette réunion, je tiens à l'en remercier. Au nom de ce Comité, je lui souhaite très cordialement la bienvenue.

Avant de demander à M. Harbron de présenter ses remarques d'introduction, j'aimerais signaler une erreur typographique dans la version anglaise du mémoire. Le premier mot de la page 4 devrait

être "If" au lieu de "In". Monsieur Harbron, nous avons fait une erreur de transcription qui, pratiquement, modifie le sens de ce passage. Je prie les honorables sénateurs de prendre note de cette rectification.

Quand Mr. Harbron aura terminé ses remarques préliminaires, je demanderai aux sénateurs Cameron et Macnaughton de diriger l'interrogatoire.

M. John Harbron (Rédacteur en chef associé du Telegram de Toronto): Merci, monsieur le Président. Honorables sénateurs, c'est de propos délibéré que j'ai donné à mon mémoire le titre "Le Canada et l'Amérique antillaise". J'ai toujours considéré cette région comme étant en fait, l'Amérique caraïbe, c'est-à-dire la zone de l'hémisphère occidental située entre l'Amérique du nord et l'Amérique du sud. En réalité, il faudrait y inclure le Mexique. Cependant, je n'en ai pas parlé dans mon mémoire parce que, à mon avis, si l'on veut essayer de comprendre la situation, ce que j'essaie de faire depuis des années, il y a suffisamment de travail sans qu'on se lance dans l'expérience mexicaine qui, de bien des façons, est différente et unique. Permettez-moi simplement de souligner que, du point de vue géographique, le Mexique constitue une partie importante de l'Amérique caraïbe, ainsi que nous pouvons le constater d'après la carte.

C'est pourquoi, dans ces conditions, j'ai préparé mon mémoire avec à l'esprit cette idée plus générale. Autrement dit, j'ai laissé de côté ce que nous appelons aujourd'hui les Antilles du Commonwealth, et englobé les pays espagnols ainsi que les pays dépendants et semi-dépendants qui relèvent encore des juridictions française et hollandaise. J'ai inclus également un pays dont on n'a pas beaucoup parlé jusqu'à maintenant au cours des audiences. Il s'agit d'Haïti, république francophone, qui partage l'île d'Hispaniola avec la République Dominicaine, de langue espagnole.

J'ai donc élargi ainsi la zone géographique et présenté, dans mon mémoire, des idées générales sur ce que j'appelle les deux courants traditionnels de la présence canadienne en Amérique antillaise, soit le secteur public et le secteur privé.

J'ai indiqué que le secteur privé s'occupe surtout de l'industrie extractive dans des pays comme la Jamaïque et la nouvelle république de Guyane

ainsi que, plus récemment, dans la République Dominicaine. Il s'occupe également de notre rôle du point de vue bancaire.

Quant aux autres intérêts, ils sont constitués par des accords privés dans l'industrie hôtelière et des placements en valeur de portefeuille canadiens sur le nouveau marché des valeurs de la Jamaïque. Le second courant traditionnel dont j'ai parlé est celui du secteur public et j'ai indiqué à ce sujet que les intérêts publics et privés sont communs. J'ai également fait quelques références au travail des organismes canadiens qui s'occupent en premier lieu de ce qu'on appelle le développement communautaire, soit le SUCO, et à l'oeuvre missionnaire dans les Antilles.

J'ai fait quelques références particulières à l'oeuvre des Oblats canadiens anglais et français et à d'autres ordres catholiques dans l'Amérique caraïbe, ainsi qu'à l'intérêt évident que manifeste le secteur public canadien par l'intermédiaire des accords de l'A.C.D.I. et à nos prêts, qui établissent en dollars canadiens à la Banque interaméricaine de développement, dont nous ne sommes pas encore un pays membre. Les prêts que le Canada envoie à la BID sont ensuite versés par la Banque centrale d'Amérique centrale afin de servir, dans la zone du marché commun d'Amérique centrale, au développement de l'infrastructure principalement.

Dans le mémoire, je souligne un point qui sera peut-être controversé. A mon avis, en effet, nous avons une lourde responsabilité à assumer dans la modernisation tant des pays que des territoires que nous avons beaucoup aidés, où nous avons fait des investissements privés. Autrement dit, ce sont les pays, et dans une certaine mesure les dépendances, des Antilles du Commonwealth. D'après des jugements qui ne sont pas tous personnels, je dirais que le développement de l'infrastructure dans des pays comme la Jamaïque ou la Trinité, ou encore la Guyane, sont très en retard et que le développement de la scolarité, des services publics et du réseau routier retombent aujourd'hui en grande partie sous la responsabilité de ces pays. Je crois qu'ils sont suffisamment compétents du point de vue administratif et technique pour réaliser cela.

Le processus exécutif du gouvernement de la Jamaïque n'est certes pas étranger à ce pays. C'est un processus historique, qu'il a largement connu sous l'administration coloniale.

La complexité des sociétés de pays tels que la Jamaïque, la Trinité et la Guyane tire son origine du mouvement syndicaliste d'où sont issus leurs systèmes politiques; presque tous les grands leaders des Antilles du Commonwealth viennent du mouvement syndicaliste.

Les facteurs de déséquilibre de la balance commerciale des pays des Antilles du Commonwealth sont encore plus importants. Le fait est, par exemple, que la Jamaïque a des difficultés à diversifier son économie, qui est basée sur le sucre. La situation de ce pays est ainsi et il doit réduire ses importations afin que des pays métropolitains comme le Canada ou les Etats-Unis deviennent son principal marché pour l'exportation des produits agricoles, ce que les Jamaïcains n'ont pas encore réussi à faire. Cependant, ce sont là des problèmes que les pays des Antilles du Commonwealth peuvent, presque certainement, résoudre par leurs propres moyens. En fait, les ressortissants de la Jamaïque et de la Trinité que nous avons ici, au Canada, et qui travaillent en qualité de professionnels ou autres, pourraient, en réalité, travailler dans leur propre pays. Il pourrait y avoir de la place pour eux et leurs ressources dans leur pays.

Bien entendu, ceci n'est pas tout à fait vrai de toutes les régions des Antilles du Commonwealth car des zones comme les Iles-sous-le-Vent et les Iles du Vent ne sont pas aussi compétentes que les régions plus grandes au point de vue administratif et technique. Je crois que dans son excellente étude *The Economics of Development in Small Countries With Special Reference to the Caribbean*, M. William Demas se rapporte à ce qu'il appelle un processus de substitution de l'exportation. Pour développer les plus petites Iles-sous-le-Vent et du Vent, il faudrait que les produits fabriqués par les plus grands pays des Antilles du Commonwealth, comme la Jamaïque et la Trinité, puissent être importés hors-taxes et que, à leur tour, les grands pays réduisent leur production agricole, permettant ainsi, en fait, aux petits pays d'exporter leurs propres produits, malgré la forte concurrence locale. Les pays des Antilles du Commonwealth pourraient également s'entendre au sujet des incitations fiscales et des lois sur le développement de l'exportation, plutôt que de prendre ces mesures les uns contre les autres, ce qu'ils font en réalité à l'heure actuelle.

Ceci m'amène, je crois, au pénultième point de mon mémoire, à savoir que nous devons associer nos obligations à long terme vis-à-vis des Antilles à ce genre de choses. Cependant, ce sont les pays eux-mêmes qui doivent prendre l'initiative des plans d'intégration économique. Par exemple, l'*Export Industry Encouragement Law*, du gouvernement jamaïcain offre certains avantages aux sociétés étrangères qui exportent des produits semi-finis vers les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou le Canada. Cependant, cette loi ne s'applique pas l'intérieur de la zone du CARIFTA. Autrement dit, pour créer une société jamaïcaine destinée à servir le marché de l'exportation vers la Guyane

ou la Trinité, ce genre de structure n'existe pas encore. Mais la Jamaïque a la possibilité de modifier les lois de cette nature afin de bénéficier des accords CARIFTA qui ne font que naître et sont encore à peine élaborés.

Le dernier point que je soulève dans mon mémoire concerne le rôle plus diffus que, à mon avis, nous sommes appelés à jouer dans les Antilles hispaniques. Depuis des années, j'ai souvent répété, par oral et par écrit, que le Canada avait des liens plus étroits avec les grands pays en voie de développement dans les Antilles et en particulier avec le Venezuela et la Colombie. Je mets le Venezuela à part car je trouve qu'il y a de nombreuses ressemblances entre ce pays et le nôtre. C'est, en vérité, un pays vide, sous-peuplé et qui a encore d'énormes besoins en gens compétents dans les domaines de la gestion, de la technique et de l'administration. Nombre d'entre eux seront des immigrants, comme ce fut le cas dans notre propre pays. Néanmoins, l'utilisation qu'ils en feront sera plus limitée. Autrement dit, comment les entreprises du Venezuela se modernisent-elles? Eh bien, elles utilisent de long en large les méthodes américaines de comptabilité industrielle et de génie, etc. . . , mais dans le cadre du contexte vénézuélien. C'est là une des expériences principales que fait le secteur industriel secondaire de notre pays. Comment interpréter les principes de l'*Harvard Business School* et les appliquer à une entreprise moyenne ou même à une grande entreprise canadienne dont les capitaux sont peut-être étrangers ou, encore, qui peut être la filiale d'une société étrangère?

Alors, si l'on veut établir ce genre de liens, il faut évidemment travailler autrement que comme nous l'avons fait auparavant. Nous agissons surtout, ainsi que je le dis, par l'intermédiaire des programmes d'intégration économique des Antilles et je consacrerai donc autant de temps et de place au marché commun d'Amérique centrale. Cette idée est bien plus avancée que celle de CARIFTA et, en fait, elle constitue l'unique chance qu'une intégration quelconque ait lieu en Amérique centrale où, historiquement, toutes les intégrations politiques ont échoué, comme nous l'avons constaté l'été dernier avec la brève guerre que se sont livrée le Honduras et le Salvador.

Voici un point dont je n'ai pas parlé dans mon mémoire mais dont je ferais aussi bien de parler maintenant. Si personne ne me posait de question à ce sujet, ce serait la première fois depuis de nombreuses années. Je pense que le Canada devrait se joindre à l'Organisation des Etats américains. Je dis cela car il est impossible de former une communauté avec les pays des Caraïbes espagnoles sans faire partie de leur organisation internationale,

de même que nous ne pourrions être utiles aux pays du Commonwealth si nous n'étions pas membres de CARIFTA et d'autres organismes associés comme la Banque de développement des Antilles, ce que nous faisons déjà.

Maintenant, les difficultés politiques de l'entrée de l'OECA ne m'inquiètent pas, comme ce serait le cas si l'intervention de Saint-Domingue en 1965 se reproduisait. Cependant, je pense qu'il est nécessaire que nous fassions partie de cette organisation ou de quelque organisme successeur. Il y aura toujours une organisation internationale dans les Antilles espagnoles car, comme je le dis, ce mot espagnol *Comunidad* veut dire compréhension de ce que sont les problèmes posés par l'infrastructure du Venezuela ou, pour prévoir le rôle futur des Chiliens qui, de bien des façons, sont les Canadiens d'Amérique latine (un avocat chilien peut être l'avocat conseil en matière de législation du travail auprès de la société Chrysler du Venezuela), les économistes chiliens mettent en place de la structure de la *Guyana Development Corporation*. Ce sont des professionnels sans idéologie particulière qui circulent dans tout le continent. Ce genre de participation sera mieux compris dans le contexte dont je parle si, en fait, le Canada est membre de l'Organisation des Etats américains ainsi que de la Banque interaméricaine de développement. Supposons qu'à un moment donné elle se soit appelée l'Organisation des Etats révolutionnaires américains et que, comme je l'ai souligné dans mon mémoire, nous courrions de graves difficultés avec les systèmes politiques des Antilles. Je ne vois pas pourquoi nous ne nous joindrions pas même à eux. L'histoire, en effet, n'arrêtera pas son cours dans cette partie du monde afin d'empêcher une sorte de révolution en Jamaïque, révolution qui ne sera peut-être pas du type castriste mais du genre de celle du Mexique ou de la Guyane et qui pourrait être inspirée par des soulèvements raciaux plutôt que politiques ou par des déséquilibres économiques. Ces pays sont membres de l'Organisation des Etats américains. Vous devez avoir présent à l'esprit que la Jamaïque, la Barbade et la Trinité sont trois pays des Antilles du Commonwealth qui font partie de l'Organisation des Etats américains.

En conclusion, monsieur le Président, je dirais qu'à long terme, le rôle que nous jouerons à l'avenir dans l'Amérique antillaise sera tout d'abord lié à ces éléments en rapport avec l'intégration économique lorsque l'entité de la région est en cause. C'est là que se trouve notre place. De cette façon, plutôt que de fonder un port au Salvador à un moment donné, ou de nous lancer avec espoir dans le développement des compétences en matière de gestion ou autres domaines au Venezuela, ce qui peut n'être que le fruit du hasard,

nous nous engageons dans le sens des changements à long terme de l'économie et de la situation sociale de la région toute entière.

Il existe cependant une exception basée sur la simple réalité. Nous possédons, dans les Antilles, de grandes industries extractives qui ont joué un rôle privé ainsi qu'un grand rôle public et qui vont poursuivre leur action dans deux républiques: la République Dominicaine où la *Falconbridge Dominicana S.A.* a déjà passé des accords financiers et commencé la construction d'une usine et le Guatemala, par l'intermédiaire d'accords semblables que l'EXMIDOL (Inco.) peut signer avec le gouvernement de ce pays. Je ne tiens pas à préciser les aléas politiques qu'ils pourraient devoir affronter, peut-être du genre de ceux que la société *Alcan Jamaica* a eu la chance d'éviter en participant jusqu'à maintenant à l'économie de la Jamaïque.

Le président: Je vous remercie, monsieur Harbron. Je pense que vous aviez raison en disant que nous vous aurions questionné sur notre participation à l'OEAE. Personne, à mon avis, ne vous aurait posé de question sur notre participation à l'Organisation des Etats révolutionnaires américains, mais on vous aurait demandé des renseignements sur l'OEAE. Je vous remercie d'avoir prévu cela.

Le sénateur Cameron: Monsieur le Président, monsieur Harbron, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons lu ce mémoire, qui nous a surpris à une ou deux reprises, ce dont nous reparlerons au cours de notre interrogatoire.

Je poserais d'abord une question très générale quant à votre suggestion selon laquelle il faut considérer cette région comme un tout. Si l'on s'en tient à l'histoire, ceci semble poser quelques problèmes car souvenez-vous qu'il y a quelques années existait une fédération des pays des Antilles du Commonwealth, fédération qui n'a duré que trois ans avant d'être dissoute. On parle maintenant, sans doute de façon plus réaliste, de créer une sorte de marché commun des Antilles, regroupant encore des pays du Commonwealth. Etant donné que la première fédération partielle de cette région ne fut pas couronnée de succès et qu'elle s'est désagrégée, pensez-vous qu'il y ait plus de chances maintenant de réussir à créer une sorte de fédération de la région toute entière, avec pour base l'économie, qu'il n'y en avait avec cette région limitée aux pays du Commonwealth. Il est entendu que c'est votre avis sinon vous n'auriez pas fait cette suggestion, mais dans quelle mesure avez-vous espoir que cela se réalisera, même s'il faut un certain temps?

M. Harbron: Je suis plus optimiste sur les chances de CARIFTA que sur celle de la première idée de fédération des Indes occidentales car, de toute

évidence, les entités impliquées dans l'affaire, les nouveaux pays et les nouvelles dépendances, sont beaucoup plus exigeants au sujet de ce programme qu'ils ne l'étaient il y a 10 ou 15 ans lorsque la fédération s'est scindée. Cependant, sénateur Cameron, je répète que je suis en même temps pessimiste quant aux chances de succès de CARIFTA parce que cela dépend en grande partie du dispositif que ces pays créeront par eux-mêmes. Nous pouvons leur donner tous les conseils qu'ils nous demanderont; nous pouvons les aider à fonder la Banque de développement des Antilles, ce que nous avons fait jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars. Néanmoins, en fait, c'est aux Jamaïquains, qui jouent un rôle prépondérant, de se méfier des jalousies et des conflits internes existant, par exemple, entre eux et la Trinité ainsi que la Guyane, qui apparaissent comme une république. C'est aux Jamaïquains qu'appartient de développer des techniques dans le cadre de leur marché commun et de les mettre en oeuvre.

A l'heure actuelle, par exemple, les exportations de la Jamaïque vers les pays du CARIFTA s'élèvent à environ 3 p. 100 du total. Jusqu'à maintenant, notre rôle a consisté surtout à leur fournir des moyens de transport. A quel moment, par exemple, les pays du CARIFTA décideront-ils de se passer de nos services et d'établir leurs propres moyens de transport? Ils passeront des accords d'affrètement ou réorganiseront une partie de leurs besoins en capitaux pour créer une flotte marchande d'état, quelle que soit la voie qu'ils choisissent.

D'un côté, j'ai bon espoir que leur motivation ne soit pas principalement d'ordre politique, mais économique et, aujourd'hui, les associations économiques semblent avoir plus de succès, surtout en Amérique latine. De l'autre côté, je reste pessimiste car ces pays ont beaucoup fait de difficultés avec leur économie intérieure et risquent d'en avoir encore davantage quand ils voudront aligner leurs économies extérieures pour que les accords CARIFTA puissent fonctionner.

Le sénateur Cameron: Vous dites que ces pays vont se donner l'infrastructure dont ils pourront tirer avantage et à partir de laquelle ils pourront développer cette sorte de coopération économique. Vous dites, par exemple, et à juste titre, je crois, que la Jamaïque ou les Bahamas ont mis en place une infrastructure qui permettrait de le faire. Cependant, est-il réaliste de penser que certaines des plus petites îles pourront le réaliser? Combien de temps faudra-t-il? Pouvez-vous prévoir ce cela va se réaliser, même dans un délai raisonnablement court?

M. Harbron: Les plus petites îles et, là encore, je me réfère à M. William Demas, car il a fait quelques suggestions très nettes touchant leur dé-

veloppement économique, ont des difficultés. On ne peut se baser entièrement sur le sucre car, dans les pays grands producteurs de ce produit, comme la Jamaïque et la Trinité l'industrie du sucre est inefficace et d'un prix de revient élevé et que, d'autre part, elle est protégée par des contingents privilégiés. Certaines de ces îles sont très petites. Montserrat a une population totale d'environ 13,000 habitants et la plus célèbre concession de St-Lucia est à environ deux ou trois milles de la plage. Aussi, vous favorisez le tourisme, mais il y a, de toute évidence, une limite, car il n'y a qu'un nombre limité de propriétés foncières et ces îles ne peuvent absorber qu'une quantité limitée de touristes.

Je reviens au point que j'ai soulevé tout à l'heure en étudiant mon mémoire, à savoir la suggestion du professeur Alister McIntyre d'une substitution de l'exportation. Il faudrait permettre à ces petits territoires de prendre une partie de la production agricole des plus grands et d'importer, hors-taxes, les biens manufacturés de la Jamaïque ou de la Trinité. La Barbade fait actuellement d'énormes efforts pour diversifier son industrie, efforts qui sont bien sûr limités. Elle procède de la même façon que la Jamaïque au cours des années 50 afin de créer une industrie secondaire. Encore une fois, ces accords de marché commun sont viables mais ils doivent être signés de façon interne par ces pays. Ce n'est pas qu'ils n'en soient pas capables. Nous ne parlons pas des nations d'Afrique occidentale ou orientale où les gens qui peuvent prendre en main les problèmes d'infrastructure sont extrêmement rares. Nous parlons de pays qui peuvent exporter des ressources humaines de cette nature. Peut-être pourrait-on faire travailler certaines de ces personnes sur ce genre de problèmes dans le cadre de CARIFTA.

Le sénateur Cameron: Une fois encore, la Jamaïque et les Bahamas, auxquels je penserais par rapport aux îles plus petites, possèdent une fonction publique et une communauté d'hommes d'affaires modernes qui ont du talent et du savoir-faire. Cependant, même ainsi, j'ai l'impression qu'ils n'ont pas assez de gens comme cela et en particulier à la Jamaïque. S'ils n'en ont pas assez, que dire des autres pays? Compte tenu de votre connaissance de ces pays, pensez-vous qu'ils possèdent, en premier lieu, le potentiel économique humain, les entrepreneurs indigènes et la compétence, en second lieu les ressources financières qui leur permettraient de faire ce qui est nécessaire.

M. Harbron: Examinons la question sous un angle différent. Il devient pratiquement impossible, vu la situation économique de la Jamaïque ou de la Trinité et dans une mesure moindre de la Guyane, de former des travailleurs spécialisés ailleurs que dans les industries extractives, comme celle

de la bauxite, car cela revient beaucoup trop cher. A la Jamaïque et à la Trinité, le chômage peut atteindre 25 p. 100 mais ces pays ne vous donneront aucun chiffre précis. Nous pouvons facilement donner des conseils aux autres. Cependant, le message le plus clair que nous puissions donner à un pays comme la Jamaïque est de diversifier son économie à côté de l'industrie du sucre.

Actuellement, le sucre que produit la Jamaïque coûte environ \$120 la tonne. Certains de ses concurrents, comme Hawaï et l'Australie, qui sont complètement mécanisés, peuvent produire du sucre pour la moitié de cette somme, et même moins. Le prix du sucre jamaïquin est protégé par des quotas et des privilèges.

Il existe à la Jamaïque une exploitation sucrière de taille moyenne appelée Inwood qui, d'après ce que j'ai appris sur place, produit entre 25 et 30,000 tonnes de sucre par an. Cependant, elle pourrait produire, avec un excédent, tous les fruits et légumes dont les habitants de la Jamaïque ont besoin.

D'autre part, la Jamaïque importe chaque année pour environ 72 millions de dollars de produits alimentaires. Si vous allez dans un hôtel à Kingston ou à Montego Bay, tous les pois que vous mangerez dans la soupe aux pois que vous achèterez seront importés du sud-ouest de l'Ontario. Il n'y a rien de tel qu'une soupe aux pois faite avec des poids cultivés à la Jamaïque.

Tels sont les problèmes de main-d'oeuvre pour lesquels ces pays ont besoin d'aide. Cependant, la politique actuelle de la Jamaïque consiste à éviter la mécanisation de l'industrie du sucre car cela augmenterait le chômage. Néanmoins, il semble que la Jamaïque soit capable de créer des marchés d'exportation pour ses produits agricoles et de stimuler les exportations des excédents de l'agriculture.

A la Jamaïque existe un Office de commercialisation des agrumes dont est membre la société *Alcan*, le plus gros producteur d'ortaniques du pays. Cependant, cette société ne peut exporter d'ortaniques; elle doit passer par l'Office de commercialisation des agrumes.

Pourquoi Israël peut-il envoyer des oranges à Montréal et à Toronto alors que les Jamaïcains ne peuvent faire aucune expérience significative pour, ensuite, créer une industrie de l'exportation qui augmenterait la force ouvrière dans le domaine agricole. Pourquoi construire à Kingston et autour de la ville davantage d'usines de capital qui emploient un nombre donné d'ouvriers alors que 25 p. 100 peut-être de la force ouvrière jamaïquine est en chômage ou inemployable?

Ainsi, nous parlons ici de rendre viable du point de vue économique une partie importante des Iles du Vent et sous-le-Vent alors que les plus grands

pays des Antilles du Commonwealth, qui doivent en prendre la responsabilité, ne sont pas viables eux-mêmes du point de vue économique.

Le sénateur Cameron: N'y a-t-il pas une contribution à apporter en ce domaine? Vous dites que les pays plus développés, comme la Jamaïque ou la Trinité sont sûrement capables de réaliser de telles choses, mais vous n'avez pas parlé des Bahamas, qui le sont certainement aussi. Lors de précédentes discussions de ce Comité, nous avons soulevé la question: pourquoi ces gens n'ont-ils pas profité de l'occasion qu'ils avaient de commercialiser des agrumes au Canada? Ils peuvent certainement les cultiver. La seule chose que nous leur demandons, en tant que consommateurs, est de nous assurer une production continue et d'une qualité donnée ainsi que l'organisation nécessaire. S'ils en sont capables, pourquoi ne l'ont-ils pas fait? Il me semble que quelque chose ne va pas. S'ils ont la compétence voulue aux niveaux administratif et économique, pourquoi n'ont-ils pas développé leur potentiel agricole, en particulier dans le domaine des agrumes, des tomates et autres produits de ce genre. Nous pourrions économiser sur le marché extérieur si nous n'étions pas obligés d'acheter nos oranges et autres agrumes à la Floride et au Nouveau-Mexique, comme à l'heure actuelle. Nous ferions des économies si ces pays nous exportaient ces produits, mais il ne s'est rien passé. Il est vrai qu'il y a un problème de transport; mais quelle est la solution?

M. Harbron: A mon avis, la solution réside en partie dans le fait que ces îles ont été prises par le besoin de créer d'urgence des industries de transformation. Avec quelques connaissances de base de l'économie, on se rend compte qu'une industrie parallèle de transformation dans ces îles est du gaspillage. Cependant, la Jamaïque y est obligée depuis le début des années 50. Il y a également le fait que l'industrie du sucre est devenue de plus en plus insuffisante au cours des dix ou quinze dernières années. Les Etats-Unis ont supprimé le quota du sucre cubain en 1960, de sorte que tous ces pays en ont une partie. J'admets cependant que, dans le cas de la Jamaïque, cette part ne soit pas très importante, tandis que la République Dominicaine bénéficie d'une très grande partie de l'ancien quota cubain.

J'aimerais savoir, sénateur, s'ils se seraient déplacés dans les régions dont j'ai parlé et s'ils auraient pris des mesures pour leur industrie sucrière si la révolution cubaine n'avait pas eu lieu. Une grande partie du sucre produit dans les Antilles, sauf celui qui était autrefois soumis aux quotas du Royaume-Uni, était encore exporté aux Etats-Unis sous le quota de ce pays qui, de l'ordre, me semble-t-il, de \$6.14 les cent livres, constituait toujours la meilleure offre pour les producteurs

de sucre des Antilles. C'est là une des raisons. Les Etats-Unis ayant supprimé leur quota, la Guyane en bénéficie d'une petite partie, la Jamaïque d'une partie, la République Dominicaine d'une partie plus grande, etc.

Une autre raison est que ces pays doivent déterminer dans quelle mesure ils remplaceront par autre chose les incitations d'exemptions fiscales, les exonérations de l'impôt sur les sociétés, etc. Un pays qui a créé un système d'exemptions fiscales ne peut que très difficilement modifier sa politique. Nous pouvons y inclure Porto-Rico, car certains datent de 34 ans, pour aller dans l'extrême nord-ouest de ce pays; il en est de même en ce qui concerne la Jamaïque. Si vous allez à l'extrême nord-ouest de la Jamaïque, vous bénéficierez d'importantes exemptions fiscales. Aucun gouvernement ne peut supprimer ce système d'incitations fiscales du jour au lendemain.

D'autre part, la Jamaïque et d'autres pays auront du mal à prendre des mesures législatives destinées à restreindre l'expatriation de capitaux, qui peut atteindre des proportions importantes. Je n'ai aucun chiffre, mais ces pays doivent expatrier beaucoup de capitaux. Il n'y a aucune restriction sur l'expatriation des capitaux des pays des Antilles du Commonwealth.

Aussi, nous disons à la Jamaïque et à la Trinité: résolvez certains de ces problèmes fondamentaux au moment où nous, Canadiens, ne sommes pas capables de résoudre les nôtres.

J'ai mentionné une autre question au sujet des races, dont on n'a pas beaucoup parlé au cours de ces audiences. Tous, nous savons qu'il n'y a pas d'homogénéité raciale dans ces pays. La moitié de la population de la Guyane, par exemple, est originaire des Indes orientales. Les différences de race à la Jamaïque procurent un grand sujet d'étude pour les sociologues, mais on pense qu'elles sont en voie de disparition. Néanmoins, elles jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de planifier l'économie et d'orienter les activités.

La même chose est vraie de la Trinité. Une partie des difficultés de ce pays, et vous connaissez toute la nouvelle expression "Empire canadien", ne sont pas seulement d'ordre économique mais aussi racial. Le fait est que la population de la Trinité est composée en grande partie d'habitants originaires des Indes orientales, au tempérament lutteur et entreprenant. Les communautés noires de ces pays ont été plus étroitement liées au développement syndical et politique.

Le premier ministre de la Guyane est un universitaire sans grande influence dans la région. Tout cela s'ajoute, la difficulté de diversifier l'économie hors de l'industrie du sucre, la richesse de la terre, les lourdes obligations de l'industrialisation jointes aux nombreuses incitations et ex-

emptions fiscales, ainsi que le risque croissant de conflits raciaux, facteurs qui pourraient bouleverser toutes ces espèces de déséquilibres.

Le sénateur Cameron: Quel est le prix de revient du sucre cubain, comparé à celui de la Jamaïque?

M. Harbron: J'ai assisté il y a quelques semaines aux audiences de la Commission du tarif du sucre. M. Louis Audette a demandé à tous ceux qui comparaissaient, d'Australie à la Jamaïque et des îles Fidji à Cuba, le prix de revient du sucre. Personne ne lui a répondu. Je pense qu'il est très élevé en ce qui concerne Cuba. L'industrie sucrière ne peut plus être une industrie de main-d'oeuvre. Il est clair qu'il faut mécaniser la production du sucre. L'Australie et Hawaï sont très avancés en ce domaine, y compris les moyens de transport en masse. La délégation cubaine aux audiences de la Commission du tarif du sucre a déclaré que son pays ne possédait pas le type de navires nécessaires pour expédier du sucre dans notre pays. Les bateaux nolisés à l'Allemagne de l'ouest, la France ou la Grande-Bretagne, ce qui se fait, sont portés sur une liste noire aux Etats-Unis. Pour entraîner des dizaines et des milliers de gens dans les champs de canne à sucre pour des motifs idéologiques, il faut que l'économie soit très mal en point. Le fait même de couper la canne trop haut ou trop bas la détruit et vous n'obtenez pas assez d'extrait de la canne que vous enlevez. Je pense que la Commission du tarif doit avoir quelques chiffres confidentiels sur ce qu'il en coûte pour produire du sucre dans tous ces pays. Il y avait deux commissions royales sur le sucre, la *Mordecai Royal Commission* à la Jamaïque en 1966 et la *Persaud Royal Commission* à la Barbade. Elles présentaient, dans leur mémoire, une liste de prix de revient compétitifs.

Le sénateur Cameron: Je me demandais si vous aviez des chiffres établissant que les Cubains avaient atteint un prix de revient inférieur, mais il semble que vous n'en ayez pas. Compte tenu du climat actuel d'antagonisme croissant avec l'Empire canadien, comme vous l'appellez, quels seront, à votre avis, les conséquences que cela pourrait entraîner à l'avenir sur les perspectives d'investissement de capitaux de cette région tout d'abord et, ensuite, sur la coopération interîles?

M. Harbron: En ce qui concerne les capitalistes canadiens, ils sont prêts à s'établir dans les Antilles du Commonwealth malgré les convulsions politiques croissantes comme le font traditionnellement les capitalistes privés américains. A l'heure actuelle, par exemple, la *Cerro de Pasco Company*, qui a investi entre 400 et 500 millions de dollars au Pérou, est prête à poursuivre son action en qualité de société privée et la junte militaire péru-

vienne est prête à l'y autoriser. Elle se demande sans cesse si quelque décret émanant de Lima ne déclarera pas sa participation à l'industrie extractive d'intérêt public. Si nous sommes aussi audacieux que les investisseurs américains des Antilles, d'Amérique latine, je ne crois pas que ce qui s'est passé ces quelques dernières semaines puisse bouleverser l'augmentation des investissements

Quelle était votre seconde question, sénateur?

Le sénateur Cameron: Compte tenu de ce climat, pensez-vous que, si les perspectives tendent à encourager les investissements interîles et non sur une base individuelle, cela serait mieux en considérant la situation dans son ensemble, comme vous l'avez fait?

M. Harbron: Que voulez-vous dire par interîles?

Le sénateur Cameron: Vous avez dit qu'il fallait considérer cette région comme formant un tout. Si les perspectives d'avenir des pays les plus développés ne sont pas aussi heureuses que l'on pourrait s'y attendre, est-il réaliste d'espérer avoir plus de succès dans les zones les moins développées?

M. Harbron: Si l'on considère la région dans son ensemble aujourd'hui, y compris les républiques d'Amérique centrale, cela dépend réellement de l'audace dont voudront faire preuve les entreprises canadiennes! Dans le marché commun d'Amérique centrale, par exemple, la société Boise Cascade, l'un des plus grands producteurs américains de pâte à papier et de papier journal, construit une énorme usine au Honduras, région quasi-intouchable qui possède diverses essences de bois utiles à son fonctionnement. Je suis sûr qu'elle continue à construire cette usine en dépit de la guerre que se sont livrés l'été dernier le Honduras et le Salvador. La *Chase Manhattan Bank* s'est installée dans la République Dominicaine après le soulèvement de Saint-Domingue avec un capital initial de \$500,000. La moitié de cette somme provenait de AID dans la République Dominicaine. Cette banque s'est installée malgré la concurrence effrénée des banques dominicaines et, bien sûr, des nôtres. Ils n'ont pas plus de garanties que la société *Falconbridge* que les élections du 16 mai se passeront dans le calme et que le président Balaguer sera réélu, ou que la République Dominicaine ne penchera pas vers l'aile droite ou l'aile gauche, avec les conséquences désastreuses que l'on peut prévoir du point de vue politique. La Banque de Nouvelle-Ecosse s'est maintenue malgré l'intervention de Saint-Domingue. Nos banques ont quitté Cuba dans des circonstances qui, selon elles, étaient moins ruineuses que lors de la nationalisation des banques privées américaines. Le secteur privé fonde sur les circonstances et la com-

plexité de la gestion son jugement sur la possibilité de participer au marché commun d'Amérique centrale, à CARIFTA, à l'économie dominicaine ou autres.

Pour répondre d'une autre façon à votre seconde question, je dirais qu'il faut prévoir dans quelle mesure l'extrémisme politique, le Pouvoir noir et les interventionnistes maoïstes donneront une impulsion supplémentaire aux politiciens intellectuels des Indes occidentales qui souhaitent le genre de changement dont j'ai parlé tout à l'heure et qui pourraient être obligés de négocier et d'agir avec plus de précipitation qu'ils ne le désirent. Si tel était le cas, ce ne serait, en fait, pas différent de ce qui, historiquement, s'est passé dans les Caraïbes.

En 1958, au cours de la révolution de Cuba, certains Cubains pensaient que, sous le régime de Fidel Castro, ce pays suivrait peut-être l'exemple du Mexique, deviendrait une sorte de démocratie sociale, mettrait fin à la corruption et donnerait à l'entreprise privée un but qu'elle n'avait pas sous le régime dictatorial de Batista. Cela n'a pas eu lieu. Les grands perdants de la révolution cubaine, au point de vue politique et idéologique, ne furent pas les millionnaires mais ceux qui avaient cru que Fidel Castro était peut-être un social démocrate, ce qu'il n'a évidemment jamais été. Celui qui veut engager le secteur privé canadien dans ces régions doit comprendre la situation politique et avoir le goût de l'aventure.

La société *Falconbridge*, par exemple, avait déjà engagé dans la République dominicaine les 50 millions de dollars destinés à la construction de sa centrale électrique et des autres installations connexes de la fonderie avant que la société, ses banquiers et le président Balaguer n'ait accepté l'entente annoncée en janvier. Le cas de *Falconbridge* répond à votre question en ce qui concerne la République Dominicaine.

Le sénateur Cameron: D'après vos remarques et, surtout, votre dernière réponse, vous pensez qu'il n'y aura pas de nationalisation ou, si cela arrivait, qu'elle serait assez libérale. Je pense en particulier à la Jamaïque où l'on parle beaucoup de reprendre les industries. Il en est de même en Guyane. A votre avis, les industries extractives risquent-elles d'être nationalisées d'ici cinq à dix ans?

M. Harbron: Etablir un parallèle est très difficile mais ce serait désastreux pour l'industrie si un autre pays des Antilles traversait une période révolutionnaire intense semblable à celle que le Mexique a connu pour aboutir à ces changements. D'un

autre côté, si la Jamaïque devait faire la même chose que le Venezuela, où la demande du secteur public est de plus en plus forte (l'accord de 40 p. 100, 60 p. 100 sur les redevances du pétrole en faveur des sociétés pétrolières au Venezuela est maintenant de 60 p. 100, 40 p. 100 en faveur du gouvernement vénézuélien), je crois que des sociétés comme *Alcan* se maintiendraient dans ce pays. Après tout, la société *Alcan* est, à la Jamaïque, une société jamaïquaine tandis que ses concurrents ne le sont pas, et ne sont que des filiales de sociétés multi-nationales.

Prédire l'avenir des Antilles est extrêmement difficile et dangereux. J'ai souligné dans mon mémoire qu'étant donné la complexité de certaines de nos sociétés dans les Antilles, quand une société mère traite avec le premier ministre de la Jamaïque ou avec le président Balaguer en République Dominicaine, tous deux savent qu'il s'agit d'abord d'un accord commercial, qu'il n'y a pas derrière eux de complexe militaire ou industriel dont l'intention est, en toute connaissance de cause ou autrement, de dominer l'économie nationale. Je ne sais pas en combien de temps on peut espérer qu'une nouvelle génération de politiciens ou, s'ils prennent le pouvoir, de politiciens extrémistes, acceptera ce fait.

Si l'on étudie soigneusement les sociétés *Inco*, *Falconbridge* ou *Alcan*, comme le font quelques politiciens des Antilles, on peut dire que ce ne sont pas des sociétés entièrement canadiennes. Ce sont des sociétés multi-nationales du Canada, comme il y en a aux Etats-Unis et en Allemagne de l'ouest. Ceci soulève la question de savoir quelle est la différence et quelle force politique émergera. Ainsi que je l'ai dit dans mon mémoire et dans le document que j'ai rédigé, il n'est pas du tout sûr que la Jamaïque ne suive l'exemple de la République Dominicaine ou que cette dernière ne juge que l'expérience du président Balaguer ne soit celle qui lui convienne pour rationaliser, au cours des dix prochaines années peut-être, le système gouvernemental.

Le sénateur Cameron: Vous avez soulevé un vaste ensemble de questions et je me dois donc de ne pas monopoliser tout le temps.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur Harbron, à la page 7 de votre mémoire, vous écrivez:

Il est vrai . . . que le rôle joué par le Canada dans la détermination des techniques futures de sa présence et de son action en Amérique antillaise, qu'il s'agisse de modernisation dans le secteur privé ou d'action missionnaire dans le secteur social, ne paraît pas correspondre parfaitement à ce tableau.

Cependant, ailleurs dans le mémoire, vous semblez manifester une certaine prudence et quelques craintes sur la situation des entreprises canadiennes travaillant dans les pays du Commonwealth en particulier. Par exemple, à la page 2, vous dites:

Même en Jamaïque. . . on peut s'attendre d'ici dix ans à une vive réaction politique contre la grande entreprise privée canadienne.

Pensez-vous que ce soit inévitable?

M. Harbron: Voulez-vous dire seulement à la Jamaïque?

Le sénateur Macnaughton: Vous parliez de la Jamaïque et c'est un excellent exemple, je crois, car la société *Alcan* y est installée et, selon vous, y fait du bon travail jusqu'à maintenant.

M. Harbron: Non, je ne crois pas. J'essaie de faire de mon mieux, en tant que Canadien, en disant que notre philosophie est quelque peu différente et plus éclairée que celle de certaines sociétés américaines ou de certaines industries des Etats-Unis. Je dis également que ce fait ne comptera pas beaucoup, étant donné les changements politiques que nous pouvons prévoir à la Jamaïque.

Le sénateur Macnaughton: Ai-je raison de penser, d'après votre mémoire, que 50 p. 100 de leurs bénéfices sont imposés par le gouvernement local?

M. Harbron: Oui. En fait, cette augmentation de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est toute récente. J'ai contrôlé le fait sur la société *Alcan*.

Le sénateur Macnaughton: Il s'agit de 40 à 50 p. 100, une partie importante de leurs bénéfices?

M. Harbron: Oui.

Le président: Permettez-moi de prendre la parole. Je crois que le problème du sénateur Macnaughton est qu'à la page 2, vous avez utilisé le mot "vive", qui m'a étonné quand je l'ai lu. Apparemment, vous avez adouci le sens de ce mot dans la réponse que vous venez de faire à la question du sénateur Macnaughton.

M. Harbron: Où ai-je écrit cela?

Le président: Page 2.

Le sénateur Macnaughton: Voici la phrase:

. . . on peut s'attendre d'ici dix ans à une vive réaction politique contre la grande entreprise privée canadienne.

Pensez-vous que ce soit inévitable?

M. Harbron: Eh bien, non, ce n'est pas inévitable mais je crois qu'il y a de fortes chances que

cela arrive car il n'y a aucune raison que les sociétés nationales des Antilles soient gênées de quelque façon que ce soit par les changements sociaux de la nature de ceux qui ont lieu dans d'autres parties du monde.

Le sénateur Macnaughton: Je croyais que l'image que les gens se faisaient des Canadiens dans ce pays était différente. C'est ce que vous écrivez à la page 7:

. . . le rôle joué par le Canada . . . ne paraît pas correspondre parfaitement à ce tableau.

M. Harbron: L'image que se font de nous les gouvernements et institutions auxquels nous avons affaire actuellement est différente. Ce ne sera pas nécessairement le cas dans 10 ou 15 ans. Supposons, par exemple, que la Jamaïque devienne un pays très socialiste. Ceci implique bien d'autres conséquences désastreuses et d'autres interventions militaires éventuelles des Etats-Unis. Supposons que la République Dominicaine ne parvienne pas à résoudre ses problèmes constitutionnels. Tant que nous agissons comme maintenant, grâce aux ententes bilatérales que nous avons signées dans le cadre des accords de l'ACDI et des accords avec le marché commun d'Amérique centrale, il est évident que l'on attend autre chose des entreprises privées canadiennes. A la Banque interaméricaine de développement, on pense que notre secteur privé installé dans les Antilles ne poursuit aucun but idéologique. Nous sommes là-bas pour y gagner de l'argent, c'est certain. Néanmoins, la réponse de notre secteur privé aux demandes de changements sociaux est très souvent plus spontanée que ne l'a été celle des sociétés américaines. Nous n'avons pas parlé de la Guyane depuis quelques minutes. Que l'expérience républicaine échoue dans ce pays et que le malaise racial sous-jacent de la Guyane domine, l'image canadienne n'en subira aucun contre-coup.

Le sénateur Macnaughton: Dans les conditions actuelles, quelles chances y a-t-il que les investissements canadiens augmentent dans les Antilles du Commonwealth?

M. Harbron: Voulez-vous parler de l'industrie secondaire?

Le sénateur Macnaughton: De l'entreprise privée. Pensez-vous que le gouvernement canadien devrait encourager l'entreprise privée à s'établir là-bas et à y investir? Vous dites oui, prenez votre courage à deux mains, dépensez votre argent et tentez votre chance comme Boise Cascade. Si vos prévisions sont aussi sombres qu'il y paraît, pensez-vous que nous devriez le faire?

M. Harbron: A vrai dire, je ne crois pas, actuellement, que ce soit le rôle que le Canada est appelé à jouer, à long terme, dans les Antilles. Je pense que nous devrions travailler le plus possible avec ces sociétés par l'intermédiaire des accords du marché commun sans offusquer ces pays dans leurs attitudes et leurs positions nationales. Franchement, je ne vois pas pourquoi la Jamaïque, ou quelque autre île, aurait besoin d'un nouvel hôtel maintenant. Ce dont les Jamaïquains ont besoin, c'est d'une formule permettant de diversifier leur économie en dehors de la canne à sucre, pour laquelle la Jamaïque a une certaine nostalgie. Il serait sans doute plus utile que les entreprises privées canadiennes augmentent les prêts que nous consentons par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement et mettent les ingénieurs canadiens spécialement à la disposition de l'Amérique centrale. Dans ce jeu particulier, ce seraient les Américains du centre qui prendraient de nombreuses décisions au sein du marché commun d'Amérique centrale. Nous pourrions faire travailler l'entreprise privée dans ces régions au lieu de prévoir davantage d'hôtels et d'usines de transformation étrangères, qui ont peut-être des avantages pour la communauté locale, mais seulement des avantages limités.

Le président: Je ne vous suis pas très bien. Nous parlions, je crois, de l'entreprise privée, et c'est sur cela que portait la question du sénateur Macnaughton. Si je comprends bien, vous dites que dans le secteur public, l'aide canadienne serait plus utile dans le cadre du marché commun d'Amérique centrale. Cependant, j'ai l'impression que vous n'avez pas répondu à la question.

M. Harbron: Peut-être ne me suis-je pas expliqué assez clairement. Je voulais dire que, pour remplir ses obligations comme la construction des routes, du réseau électrique, le secteur public devrait évidemment faire appel à l'entreprise privée canadienne, mais à un échelon secondaire. A mon avis, le rôle de notre entreprise privée serait plus important si elle faisait cela au lieu de pénétrer directement dans le secteur industriel.

Le sénateur Macnaughton: Si j'ai bien compris votre réponse, vous voulez dire que, pour aider ces pays, le Canada devrait investir plus de fonds par l'intermédiaire du système bancaire international, plutôt que d'y installer l'entreprise privée?

M. Harbron: En effet:

Le sénateur Macnaughton: Autrement dit, des prêts plus nombreux et plus importants?

M. Harbron: Oui. Je pense que nous devrions

faire partie de la Banque interaméricaine de développement et, en ce moment peut-être, de l'OEA.

Le sénateur Macnaughton: En laissant aux hommes d'état locaux le soin de distribuer et d'investir ces prêts.

M. Harbron: Aujourd'hui, dans le rapport annuel de la banque, nous indiquons nos prêts en dollars canadiens. Ce sont bien des prêts en dollars canadiens pour les 50 millions de dollars environ que nous avons prêtés à la banque. Je ne sais pas comment sont déboursés ces fonds dans la région du marché commun d'Amérique centrale par la Banque centrale du marché commun d'Amérique centrale et dans quelle mesure ils sont assujettis. Je pense qu'ils sont assujettis de façon importante sinon ce que je dis n'aurait aucun sens.

Le sénateur Macnaughton: Plus loin dans votre mémoire, vous mettez, en général, l'accent sur la diminution de la participation canadienne dans la zone du Commonwealth et son augmentation dans la zone n'appartenant pas au dit Commonwealth. Vous parlez, par exemple, du Venezuela. De quelle façon pouvons-nous espérer éviter des difficultés du même genre, surtout dans un pays comme le Venezuela?

M. Harbron: Parce que si nous faisons ce que j'ai suggéré au Venezuela et en Colombie, nous le ferions dans le contexte vénézuélien. Ils ont déjà mis en place une société pour le développement. Ils ont non seulement fait leur propre planification, mais ils ont également commencé à construire de nouveaux sites urbains. Ils ont introduit des industries primaires. Certains de ces pays, qui ont pris de nombreuses décisions fondamentales de cette nature, manquent des hommes compétents en matière de gestion que nous avons au Canada. Je dis que nous seront invités à y venir et à y jouer un rôle secondaire. Il n'est pas possible d'aller dans un pays comme le Venezuela et de nous y engager aussi fortement que nous l'avons fait à la Jamaïque. A mon avis, une grande partie de ces pays sont aujourd'hui capables d'élaborer d'importants processus de planification. La *Guyana Development Corporation*, par exemple, était dirigée par le général Rivard, un ingénieur militaire qui a fait une carrière de premier ordre dans l'armée vénézuélienne. Qui peut prévoir ses décisions? Dès 1964, notre ambassade disait que ce dont les Vénézuéliens avaient besoin était quelques compétences en matière de gestion et de technique, sortes de choses que nous avons pu faire dans les régions en voie de développement du nord du Manitoba ou pour créer l'industrie dans l'ouest de l'Ontario. Ce sont les Américains qui envoient ce genre de talents au Venezuela, pas nous.

Nous aidons à établir une école d'administration commerciale à l'université des Indes occidentales et je sais quels sont les problèmes que les Vénézuéliens doivent résoudre, étant donné qu'ils sont plus liés à ceux du Canada que ceux des Jamaïcains. Ces derniers doivent résoudre eux-mêmes la plupart de leurs problèmes fondamentaux. Après avoir été libérés en 1958 du régime dictatorial, les Vénézuéliens résolvent leurs problèmes eux-mêmes dans une certaine mesure. Nous n'irions là-bas que pour les aider comme nous l'avons fait, en réalité, au Salvador quand nous avons financé le port d'Acajutla. Nous n'avions pas décidé qu'Acajutla était, du point de vue géographique, le meilleur endroit pour fonder un port moderne. Cette décision fut prise par les habitants du Nicaragua, de Costa-Rica et d'autres pays d'Amérique centrale. J'aimerais qu'un jour ces pays viennent automatiquement nous trouver pour nous demander: "Pouvez-vous faire une étude de viabilité ou nous donner quelques hommes compétents en gestion afin de développer de vastes domaines du secteur public (comme, en fait, certains de nos accords avec la Banque interaméricaine). Je crois que nous avons au Paraguay une étude de viabilité qui fait ce genre de chose. Nous ne disons pas aux Paraguayens qu'ils devraient construire une route traversant le centre du pays; ils savent qu'ils en ont besoin. C'est une partie du système pan-américain. Nous faisons une étude de viabilité pour le Paraguay grâce aux 800,000 dollars canadiens que nous leur avons prêtés.

Mais, comment savez-vous cela? En 1964, notre ambassadeur au Venezuela disait que les Canadiens venaient dans ce pays sans même connaître l'existence d'une société pour le développement. Ils voulaient conclure des accords commerciaux démodés avec les Vénézuéliens. Ils voulaient vendre des produits que les Vénézuéliens essayaient de fabriquer eux-mêmes. Ces derniers essaient de réduire eux-mêmes leurs substitutions d'importation. Ils ne veulent pas des talents de fabricants compétitifs, mais les talents particuliers que nous avons à leur offrir.

Je considère les Antilles comme étant d'expression espagnole plutôt qu'anglaise car la majorité des habitants de ces pays parle espagnol, et la meilleure façon de le savoir est d'être là où ils sont tous. Vous pouvez, si vous le voulez, rencontrer les plus importants planificateurs vénézuéliens à Caracas. L'ambassade peut s'arranger pour vous faire rencontrer, par exemple, le directeur de la *Guyana Development Corporation* mais, en fait, cela n'arrive pas.

En 1968, j'ai passé une semaine à l'Organisation des Etats américains. Je n'achetais ni ne vendais quoi que ce soit. Ce faisant, je peux vous dire

que vous pouvez prendre connaissance de l'étendue des besoins pour lesquels ces pays disent qu'ils veulent faire appel à nous. Ils ne cessent de dire: "Bien, votre pays a fait des expériences de développement en Colombie-Britannique" ou "votre pays doit connaître bien des choses sur la façon de rendre la petite industrie compétitive, ou de la maintenir en vie" ou encore "votre pays doit savoir quelque chose sur la façon d'établir des règlements ni trop sévères, ni trop restrictifs pour les sociétés multi-nationales". Mais je suis le seul intéressé à dire: "Oui, nous savons cela". A ce moment-là je m'aperçois qu'on n'a jamais établi ces rapports et qu'ils sont mal compris.

Quand nous allons à Kingston, à la Jamaïque, à Georgetown, ou ailleurs, nous pensons encore être dans une position quelque privilégiée parce que nous parlons anglais. Pour autant que je sache, monsieur le Président, et si la République Dominicaine maintenait sa stabilité politique, l'ensemble de l'expérience de la société *Falconbridge* au cours des années 70 pourrait constituer une expérience complètement nouvelle du Canada dans le développement de l'infrastructure. Je veux dire par là que les demandes de nickel latéritique exigent qu'une société comme *Falconbridge* aille dans ces régions où les revenus des devises étrangères peuvent en faire la principale et l'unique source de revenus de la République Dominicaine.

Le sénateur Macnaughton: Pouvoir se rendre à Kingston, à la Jamaïque, parler anglais et pouvoir comprendre rapidement le système politique local, qui est semblable au nôtre à quelques petites variantes près, cela ne constitue-t-il pas un avantage? Si je comprends bien, vous faisiez particulièrement allusion à l'entreprise privée. Alors, rendez-vous au Venezuela. Le système politique y est totalement différent et les gens n'y parlent pas forcément anglais. Il y a également la difficulté de la langue et le fait que vous avez affaire à un gouvernement totalitaire. Que pensez-vous des engagements et des investissements américains dans ce pays? Ils y contrôlent pratiquement tout. Pourquoi disperser nos efforts dans un pays comme le Venezuela quand nous avons tant à faire à la Barbade, à la Trinité et à la Jamaïque, où les habitants sont en quelque sorte nos frères de sang?

M. Harbron: Qui dit que ce sont nos frères de sang?

Le sénateur Macnaughton: Oui, j'admets que cela diminue.

M. Harbron: Le Venezuela n'a pas un gouvernement totalitaire. Le président Rafael Caldera est

l'un des plus éminents présidents d'Amérique latine, élu démocratiquement. Il est au pouvoir avec un gouvernement minoritaire démocrate-chrétien.

Le problème fondamental de la Jamaïque, et j'y reviens, est l'agriculture. Il faut que les Jamaïquains le résolvent, car nous ne pouvons le faire pour eux. Le gouvernement jamaïquain a, vis-à-vis du sucre, une attitude réactionnaire dans son ensemble. Empêcher la mécanisation pour enrayer le chômage n'est pas une solution. C'est un problème que les Jamaïquains doivent résoudre. Il y a dans ce gouvernement et dans les organismes consultatifs, comme dans les gouvernements précédents, des Jamaïquains qui prennent les décisions qui conviennent pour résoudre l'inefficacité et le contre-effet de l'industrie du sucre sur l'économie jamaïquaine.

Même en tenant compte de tous ces liens historiques, politiques et linguistiques, cela ne fait pas beaucoup de différence. Supposons que toutes ces régions aient été dominées par l'Espagne; supposons que les pirates aient perdu toutes leurs batailles, qu'à chaque fois qu'un gallion espagnol sortait, il chassait les anglais et que la Jamaïque ne soit pas devenue britannique en 1655. Si toutes ces îles étaient d'expression allemande ou espagnole, je me demande s'il serait difficile de considérer cette région comme un tout du point de vue géographique; pourrions-nous dire que toute cette région est d'expression espagnole et qu'elle a différents régimes dont la plupart seraient totalitaires ou semi-totalitaires. Aussi, prenons tous nos engagements dans des régions semblables en Afrique occidentale ou orientale où les habitants parlent anglais. Je reviens à ce que je disais tout à l'heure, à savoir que les besoins en hommes compétents des Vénézuéliens et des Colombiens et, dans des circonstances légèrement différentes, des mexicains, sont ceux des grands pays en voie de développement, dont nous faisons partie. Certains de nos concitoyens considèrent la *Guyana Development Corporation* et se demandent comment les Vénézuéliens peuvent aller si vite et investir une telle partie de leur budget national dans une énorme société pour le développement. Nous ne faisons pas de choses comme cela. Nous avons souvent une mentalité de comptables en matière de développement. Cependant, nous sommes sur le point d'établir, nous aussi, un projet de société pour le développement, à savoir, je crois, la Société canadienne de développement. Les Mexicains possèdent quelque chose de semblable depuis 1934, la *Nacional Financiera*, et leur projet est basé sur une saturation de la loi sur l'industrie, c'est-à-dire une participation d'environ 51 p. 100. Les Mexicains appliquent ce programme et prennent chaque cas plus ou moins à mesure qu'il se présente. Finalement, vous aboutissez à une parti-

cipation mexicaine, publique ou privée. C'est une expérience que font les Mexicains dans leur vie publique depuis plus de trente ans, à tort ou à raison. L'expérience de la *Guyana Development Corporation* est vieille de 10 ans.

Bâtir de nouvelles villes, déplacer les populations, donner un sens à la vie en ville, justifier les dépenses budgétaires dont ont besoin les sociétés de développement pour prendre de l'extension, les pays hispano-américains en font l'expérience depuis longtemps. Ils n'ont pas besoin de nous pour cela. Ils ont besoin de nous pour conduire les affaires convenablement, pour que nous intervenions avec notre compétence en matière de gestion. Ce sont des aspects fondamentaux dans notre pays aujourd'hui, mais que nous ne connaissions pas il y a peut-être 35 ans.

Le sénateur Macnaughton: A la page 4 de votre mémoire, vous dites:

Les Jamaïquains, d'autre part, voient avec une certaine envie l'expérience porto-ricaine.

Pensez-vous qu'ils seraient prêts ou aimeraient faire une expérience semblable avec le Canada ou les États-Unis?

M. Harbron: Je crois.

Le sénateur Macnaughton: Dans ce cas, quel pays? Ils devraient sacrifier leur indépendance.

M. Harbron: Je pense qu'ils choisiraient sans doute les États-Unis en raison de l'exemple pratique de Porto-Rico. Cependant, une fois encore, le grand avantage de Porto-Rico est que ses habitants sont Américains. Un autre avantage réside dans les accords qu'ils signent avec l'étranger depuis ces 25 dernières années. M. Roy Matthews a dit que la Jamaïque pourrait devenir le Hong-Kong des Antilles.

Le président: Un point d'éclaircissement. Je ne crois pas que c'était une spéculation, mais plutôt une déclaration.

M. Harbron: Eh bien, M. Matthews et moi-même avons déjà spéculé là-dessus.

Le sénateur Macnaughton: Quels avantages la Jamaïque, la Barbade, la Trinité et Tobago ont-ils tirés, à votre avis, de leur participation à l'OEA?

M. Harbron: Ils sont évidents et certains responsables de ces pays vous en parleraient en toute franchise. Il ne fait aucun doute que la Trinité et la Barbade participent à l'OEA tout d'abord à cause du montant de l'aide et des compétences

techniques que leur fournissent les organismes des Etats-Unis tels que AID, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Ils y participent surtout parce que c'est dans leur intérêt. Ainsi que me le disait un notable de la Trinité il y a deux ans, les Etats-Unis auraient plus de difficultés pour intervenir dans un pays membre de l'OEA que dans un pays qui n'en fait pas partie. Voilà, me semble-t-il, une déclaration sans détours de quelqu'un qui voit son intérêt personnel et qui ne fait état, d'une façon ou d'une autre, d'aucune raison pour laquelle nous devrions entrer dans l'Organisation des Etats Américains.

Le sénateur Carter: Monsieur le Président, le sénateur Macnaughton a déjà parlé de certaines questions qui m'intéressaient. Néanmoins, M. Harbron dit dans son mémoire qu'à l'avenir, les gouvernements de la Jamaïque et les critiques actuels de la politique de développement souhaitent prévoir le rôle que l'entreprise privée ou autre, sera nécessairement appelée à jouer. Dans quelle mesure cela est-il dû à l'influence de Cuba dans les Antilles, compte tenu en particulier du nationalisme croissant qui apparaît dans ces pays?

M. Harbron: Cuba a eu une influence plus importante dans les pays d'origine espagnole et en particulier dans ceux où la situation ressemblait plus ou moins à celle de Cuba, où il y avait un secteur agricole dépossédé, comme dans le cas du Guatemala. L'influence de Cuba se faisait sentir, bien entendu, en République Dominicaine, qui a toujours connu un puissant mouvement pro-cubain. Ils se trouvent de nouveau dans la situation que, à tort ou à raison, connaissait Cuba avant 1958. Je ne crois pas que ce soit aussi important dans les Antilles du Commonwealth. Par exemple, je ne pense pas que les "Rastafarians" de la Jamaïque aient des tendances castristes. Ils sont originaires d'Ethiopie et rêvent avec nostalgie de retourner dans cette Afrique d'où ils sont venus. L'influence castriste n'est probablement pas très forte dans les groupes du Pouvoir noir de la Trinité car, comme vous l'avez sans doute lu, les militants du Pouvoir noir de La Havane ont eu des difficultés. Autrement dit, les Cubains ont eu leur propre révolution, leurs propres sursauts, leurs propres problèmes et les révolutionnaires cubains ont le sentiment profond d'avoir résolu le problème racial. C'est vrai en partie car, avant 1958 à Cuba, si vous étiez Noir, vous ne pouviez pas entrer dans certains clubs et autres endroits et vous ne pouviez pas occuper certains emplois. Qui donc aurait besoin des militants du Pouvoir noir des Etats-Unis ou d'ailleurs? La poussée révolutionnaire cubaine a pour but de faire autre chose, de faire marcher l'économie du sucre, de créer une éducation primaire. Voilà ce qu'il s'agit de faire.

Le sénateur Carter: Mais si vous écoutez à la radio ou à la télévision ces extrémistes du Pouvoir noir, vous avez l'impression qu'ils se sentent exploités par l'industrie qui fait son apparition. D'autre part, vous déclarez dans votre mémoire que des sociétés comme *Alcan* et *Falconbridge*, et d'autres encore, peuvent s'attendre à l'avenir à un traitement plus sévère. Comment ces extrémistes peuvent-ils espérer résoudre leurs problèmes en décourageant ces industries? Il est exact que Cuba a réussi à le faire, mais ce pays dispose de ressources que n'ont pas les autres. Comment donc peuvent-ils, avec les maigres ressources dont ils disposent, espérer réussir ce qu'ils souhaitent, même si Cuba y est parvenu?

M. Harbron: Bien entendu, dans le cas de la Trinité, il y a une ressource naturelle importante, le pétrole, mais je pense que les militants du Pouvoir noir sont quelque peu différents et un peu plus complexés que les révolutionnaires cubains. Ces derniers ont disposé de 10 ans et leur révolution a apporté quelques avantages, substantiels même, mais a aussi connu de graves échecs. Les militants du Pouvoir noir sont beaucoup plus attachés à la question raciale que les révolutionnaires cubains. A la Trinité, par exemple, il y a un taux élevé de chômage dans la population noire, bien qu'elle contrôle actuellement le gouvernement. Dans le contexte trinitain, il se pourrait fort bien que le but du Pouvoir noir soit de créer une nouvelle force politique explosive qui chasserait le gouvernement actuel et entraînerait la Trinité dans une sorte de processus révolutionnaire qui, à mon avis, aurait pour conséquence la nationalisation de l'industrie. Cependant, je ne crois pas qu'ils puissent se mettre au niveau de l'expérience révolutionnaire cubaine.

Le sénateur Carter: Le sénateur Macnaughton a parlé de l'expérience porto-ricaine et dans votre mémoire vous dites que l'école de commerce de l'université des Indes occidentales est beaucoup moins dynamique que son homologue de Porto-Rico. Y a-t-il une raison particulière à cet état de choses? Des liens plus étroits avec des universités canadiennes pourraient-ils corriger quelque chose?

M. Harbron: Vous reportez-vous à ce que je disais de l'université de Porto-Rico?

Le sénateur Carter: Oui. Vous dites à la page 5 que l'école de commerce de l'université de Porto-Rico est, de toute évidence, plus dynamique que son homologue de l'université des Indes occidentales à la Jamaïque.

M. Harbron: Eh bien, c'est dû au fait que ce sont des industriels porto-ricains qui l'ont fondée

et qu'ils ont très bien réussi leur opération "Bootstrap". Ainsi que je le disais tout à l'heure à propos du Venezuela, ils pensent que l'université de Porto-Rico avait besoin d'une école de ce genre, bien que ce centre n'aide pas tout à fait le secteur privé. Bien des sociétés des Etats-Unis y sont allées mais leurs techniques de gestion n'étaient pas assez appropriées aux besoins des Porto-Ricains. Par contre, l'université des Indes occidentales s'attache davantage à répondre aux besoins universitaires plutôt qu'à la pratique des affaires. Il ne semble pas qu'elle fasse preuve de dynamisme.

Le sénateur Carter: Mais l'économie n'est pas aussi dynamique que celle de Porto-Rico?

M. Harbron: Les Porto-Ricains ont une économie très dynamique.

Le sénateur Carter: Oui, mais l'économie de Porto-Rico est beaucoup plus dynamique et ce pays a une plus grande expérience. Cependant, pourquoi ces deux écoles ne sont-elles pas aussi dynamiques l'une que l'autre?

M. Harbron: Ils veulent adapter l'expérience américaine aux conditions de Porto-Rico. Autrement dit, ils veulent se servir de l'expérience des sociétés américaines dans les îles en matière de gestion et l'appliquer plus précisément aux besoins immédiats de Porto-Rico. Le fait est que l'école de commerce fut fondée en grande partie par des industriels porto-ricains et c'est pourquoi, sans aucun doute, ils savaient ce qu'ils voulaient faire. Ils l'ont probablement fait malgré certaines pressions qu'ils ont dû subir de la part des *independentistas* de Porto-Rico, ou ce que nous appelions des séparatistes. Mais, c'est l'entreprise privée à Porto-Rico; les Porto-ricains ont déduit de leur expérience américaine qu'ils avaient besoin de cette école pour que l'économie de leur pays devienne plus compétitive et plus efficace. Par contre, à Kingston, on a l'impression, en premier lieu, que l'université des Indes occidentales a des difficultés. Elle connaît des dissensions politiques et idéologiques et semble s'intéresser davantage à l'aspect universitaire qu'au secteur privé.

Le sénateur Cameron: Permettez-moi de vous interrompre. Voilà, je crois, la clé du problème. Les Indes occidentales s'intéressent surtout à l'aspect universitaire.

M. Harbron: En effet.

Le sénateur Cameron: Tandis que l'autre s'intéresse à . . .

Le président: La productivité.

Le sénateur Cameron: Oui et le divorce entre l'intérêt universitaire et l'intérêt de l'industrie et du commerce est fatal.

Le sénateur Carter: Une dernière question. Vous avez parlé du port à la page 7. Voilà encore un exemple de ce que peut maintenant faire le Canada pour aider les Antilles. Y a-t-il d'autres réalisations de ce genre auxquelles le Canada pourrait s'intéresser?

M. Harbron: J'ai ici une liste des réalisations auxquelles nous avons participé par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement. Ces réalisations englobent une grande variété d'activités du genre de celles dont nous avons parlé.

Au Brésil par exemple, 847,000 dollars canadiens sont consacrés à une étude portant sur l'aménagement d'un aéroport. Une des activités les plus intéressantes est la formation de professeurs d'université chiliens, à la recherche et à la science technologique. Ceci représente un prêt de 4.2 millions de dollars canadiens. La république de Colombie a établi un fond de pré-investissement afin de préparer des projets spéciaux et des études générales. Ceci se rattache aussi à ce que je disais tout à l'heure et la banque dispose d'un prêt d'un million de dollars dans ce but.

La république de l'Equateur, où nous venons de fermer notre mission diplomatique, fait une étude de préinvestissement destinée à développer le bassin de la rivière Guayas, ce qui représente 1.2 millions de dollars, et ainsi de suite, jusqu'à un total d'environ 50 millions de dollars. Ce sont tous des pays hispano-américains.

Le sénateur Laird: En ce qui concerne les investissements privés canadiens, pouvez-vous nous dire quelle proportion des bénéfices gagnés dans les Antilles doivent rester sur place afin d'assurer le développement, par rapport à ceux qui partent sous forme de dividendes, et le reste?

M. Harbron: Je ne peux que vous dire ce que déclare à ce sujet la société *Alcan*. J'ai posé la question à deux banques mais elles n'ont pas voulu me donner ces renseignements bien que la *Bank of Nova Scotia (Jamaica) Limited* établisse un rapport annuel distinct.

Cependant, il faudrait demander à une personne qui dispose de la confiance des gouvernements des Antilles du Commonwealth de faire

cette étude. Dans la plupart des cas vous pourriez de cette façon, réunir de nombreux renseignements.

Le sénateur Laird: Sur la question de l'assistance pratique, tous nos témoins ont, d'une façon ou d'une autre, laissé entendre que l'industrie touristique n'avait pas une très grande valeur. Quelle est votre opinion?

M. Harbron: Elle est très partagée. Quand je me rends dans les Antilles du Commonwealth, je suis gêné par ce que je vois à l'extérieur de l'hôtel. Ma femme et moi pouvons aller dans un hôtel de Montego Bay et payer \$7 chacun pour le souper. Or, je sais que la préposée à la lessive ou la domestique qu'emploie un de mes amis, qui peut avoir un condominium, ne touche que \$14 par semaine soit ce que nous payons pour notre souper.

Je sais également qu'à Montego Bay, les Jamaïcains ne peuvent aller nager en toute liberté que dans une petite partie des plages. Avez-vous essayé d'utiliser la monnaie jamaïcaine à Montego Bay? J'ai vécu à Cuba au cours des années 40 et je me souviens de tout cela. Les Cubains ne pouvaient aller sur la plage de Varadero. Comme je l'ai dit dans ma brochure, regardez ces gens dans les yeux et vous y trouverez du ressentiment. Malgré tout, j'aime passer des vacances à la Jamaïque, à la Barbade ou à la Trinité. Personnellement, je préfère les pays d'expression espagnole. Ma réponse est donc partiellement subjective, mais elle tient compte de tous ces espoirs qui se sont révélés vains pour la plupart des habitants de l'Amérique antillaise.

D'un autre côté, on ne peut cependant pas nier les avantages substantiels que le tourisme a apportés à ces pays. J'ai beaucoup insisté sur la formation et le développement d'hommes compétents et l'un des programmes de formation les plus poussés de toutes les Antilles doit, certainement, être celui du gouvernement de la Barbade qui apprend aux gens à diriger les hôtels du pays, à servir les tables correctement, à enlever du personnel aux exploitations sucrières et à l'utiliser dans l'industrie hôtelière. Le premier ministre de la Barbade a dit un jour qu'il aimerait prendre chaque acre d'exploitation sucrière et le convertir en exploitation industrielle ou en installation touristique.

Je pense donc qu'il faut peser ces deux facteurs. Cela vaut certainement la peine, jusqu'à un certain point, de faire des investissements pour introduire le tourisme, compte tenu de la situation dont nous avons parlé tout à l'heure. Néanmoins, ce faisant, vous amenez dans les Antilles la

foule des pays métropolitains. Les habitants savent que pour un repas vous payez autant que ce qu'ils toucheraient pour une semaine de travail dans une maison. D'autre part aussi, pour en revenir au problème racial, dans quelle mesure les indigènes de la Jamaïque, de la Trinité ou de la Guyane sont-ils admis dans certains hôtels, à moins qu'ils ne fassent partie de la classe supérieure?

Ainsi, c'est en fait un ensemble de réponses; un jour tout devra se terminer comme je l'ai dit. Si je peux exprimer clairement mon idée, les Jamaïcains devront avoir accès à leurs propres plages. Tel est le cas à Porto-Rico où je sais que les plages sont du domaine public en dépit du tourisme qu'il y a dans cette île.

Le sénateur Laird: Mais, entre temps, cela ne contribue-t-il pas en fait, d'une façon importante, au développement économique de ces diverses îles?

M. Harbron: Je ne crois pas que le tourisme soit aussi important pour l'économie de ces îles que le serait, disons, la diversification de l'agriculture. Les hôtels ont leurs propres normes de formation de capital et bien de dollars sortent du pays sous forme de revenus expatriés. Nous savons que la Jamaïque importe chaque année 72 millions de dollars de produits alimentaires. J'ai l'impression que le moment venu, le facteur le plus important pour l'économie jamaïcaine sera le fait de résoudre les problèmes agricoles qu'elle n'a pas encore résolus.

Le sénateur Laird: Une dernière question. J'ai remarqué avec intérêt votre référence à l'université *Western Ontario* car je suis moi-même diplômé de cette grande institution. Mais, pratiquement, un diplômé de l'école d'administration des affaires sera-t-il très utile là-bas pour faire progresser le savoir-faire technique s'il n'a reçu aucune formation spéciale dans le domaine de l'histoire des Antilles, de la langue espagnole; autrement dit, s'il n'a reçu une formation très spécialisée?

M. Harbron: C'est nécessaire. Dans le cas des Antilles d'expression espagnole, il doit connaître l'espagnol. Dans celui des Antilles du Commonwealth, il doit avoir des connaissances sur certains aspects dont nous avons parlé aujourd'hui et les considérer avec sympathie. A mon avis, ce serait vraiment une forme d'exploitation que d'envoyer un jeune homme brillant dans un pays des Antilles du Commonwealth sans le mettre au courant des problèmes raciaux, de l'évolution historique des syndicats et des partis politiques.

Les militants du SUCO et les missionnaires s'adonnent à l'enseignement des langues et aux

programmes de formation politique. L'église anglicane, par exemple, a un diocèse au Venezuela dont l'évêque, Guy Marshall, parle espagnol couramment. Le prêtre qui dirige l'église à Caracas parle également espagnol. Le diocèse dispose de quelques personnes chargées du développement communautaire qui, toutes, parlent également espagnol. Ils sont sortis d'une école confessionnelle de San-José, au Costa-Rica, dont le but est d'apprendre l'espagnol aux missionnaires.

Le sénateur McLean: J'aimerais vous poser une question au sujet des touristes? Sommes-nous bien accueillis, en qualité de touristes, dans cette région?

M. Harbron: Certainement.

Le sénateur McLean: Sommes-nous les bienvenus là-bas?

M. Harbron: Supposons que vous descendiez de voiture sur la route qui borde la côte jusqu'à Negril, la plage qui n'est pas aménagée. Descendez de voiture et dites au chauffeur d'aller se promener. Allez parler aux gens qui vivent dans les cabanes, dont les enfants ne vont pas à l'école et n'iront jamais à l'école. Interrogez-les.

Dans les grands centres urbains, vous rencontrez des gens qui ont, plus ou moins, les mêmes avantages que nous. Je me suis, un jour, perdu dans les bas quartiers de Caracas en compagnie d'un prêtre. Ni l'un ni l'autre n'avons été bien reçus, bien que tous deux sachions parler espagnol. Tout ce que nous voulions, c'était retrouver notre chemin. Cela dépend donc de la communauté dont il s'agit.

Le sénateur McLean: Vous avez parlé du transport. Envisage-t-on quelque chose sur la côte Est? Ils dépendent tous d'une seule ligne. Il s'agit de transporter les marchandises en direction du nord.

Vous êtes à la merci de ces gens et tout le monde paraît savoir que vous pouvez payer. Il y a des augmentations qui atteignent 20 p. 100. Un des gouvernements envisage-t-il de faire quelque chose? Quelqu'un doit payer. Dans la région de la Jamaïque, par exemple, existent des lois en vertu desquelles vous ne pouvez pas ajouter plus de 30 p. 100. Vous ne pouvez pas le faire?

M. Harbron: Voilà une excellente question, sénateur McLean. Il y a quelques années, les Ghanéens voulaient fonder une compagnie maritime nationale, la *Black Star*. Ils ont passé un contrat de gestion avec la *Zim Israel Shipping Line* afin de former les officiers et l'équipage. Il y avait un accord au sujet des bénéfices. Aujourd'hui donc, le *Black Star* est la compagnie maritime nationale du Ghana. Elle possède une flotte de

nouveaux cargos hollandais qui transportent le même genre de cargaison que les exportations pour certains pays des Antilles. Ils vont à bien des endroits et remontent la voie maritime jusqu'à Toronto. Je pose donc la question: pourquoi ne pas faire passer les frais des compagnies maritimes nationales dans le budget de la Jamaïque ou de la Trinité, s'il n'est pas possible de faire autrement. Après tout, c'est ce qui s'est passé pour *Air Jamaica*. *Air Canada* a un contrat de participation de 50 p. 100 au développement d'une compagnie aérienne nationale jamaïcaine. La société *Air Jamaica* est la première parce que le gouvernement de son pays pense au tourisme. Cependant, c'est certainement par une compagnie maritime nationale qu'il faudrait faire venir les produits jamaïcains dans notre pays. Quelques pays d'Afrique sont beaucoup plus avancés que certains pays des Antilles dans le domaine des subventions qu'ils accordent à la marine marchande. On ne peut, disons, utiliser la flotte de la société *Alcan* parce que les bateaux transportent leur cargaison dans un sens. Ils font un voyage à pleine charge et reviennent à vide. Ils ne sont pas prévus pour assurer le genre de transport dont nous parlons.

Le sénateur McLean: Ils sont construits pour transporter leur cargaison dans un sens, mais ramènent de la bauxite et transportent des produits divers vers le sud.

M. Harbron: Nous parlons de moyens de transport permettant d'exporter les produits des Antilles.

Même s'ils ne réalisent pas cela, dans quelle mesure ces pays parviendront-ils à augmenter leurs exportations mutuelles grâce à un accord de coopération, puisqu'ils ne peuvent le faire sans moyen de transport. Ils auraient pu faire quelque chose en nolisant des bateaux, ce qu'a fait le Ghana avant d'acheter les siens. Pourquoi les Jamaïcains n'essaient-ils pas de signer un contrat de gestion avec la société *Zim*? C'est probablement la compagnie maritime nationale qui a le mieux réussi.

Le sénateur Grosart: Monsieur Harbron, le secteur public canadien ne risque-t-il pas, quant aux résultats, de ne pas s'engager assez en essayant d'établir sa présence dans chaque pays des Antilles et d'Amérique du Sud? Ne serait-il pas plus raisonnable pour nous de choisir une seule région et d'essayer d'y avoir une réelle influence. Je pense naturellement aux Antilles du Commonwealth.

M. Harbron: Je ne pense pas que nous nous engageons insuffisamment car je connais les prêts que nous avons consentis, par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement, aux pays des Antilles espagnoles. Nombre d'entre ces prêts sont liés à des projets qui ne seraient jamais

nés ou pour lesquels rien n'aurait été décidé s'il n'y avait pas eu un marché commun d'Amérique centrale ou une zone de libre échange d'Amérique latine. En un sens, donc, je crois que nous ne nous disperserions pas trop dans le secteur public, si nous continuions à ce taux que, si je comprends bien, nous essayons de porter à 1 p. 100 du GNP. En second lieu, nous participons aux processus de décisions, selon les meilleures prévisions de ces régions et de ces pays dans ces groupements régionaux. Que cela nous plaise ou non, mieux vaut que les petites républiques d'Amérique centrale se groupent et décident ensemble de construire un port et de signer une entente, que d'essayer de signer une sorte d'accord local, que des extrémistes ou des groupes du Pouvoir noir pourraient prendre sous leur contrôle, en usant d'un droit de préemption sur tout ce que nous voudrions faire.

Le sénateur Grosart: Ma question a trait précisément à l'influence des ressources nécessairement limitées dont nous disposons. J'irais au-delà des Antilles et vous demanderais: "Est-il raisonnable que notre secteur public essaie de faire quelque chose dans 72 pays du monde?"

M. Harbron: Pas avec ce dont nous avons besoin pour développer notre propre infrastructure ici même. Mais je crois aussi qu'à l'avenir, Ottawa décidera si nous devons poursuivre notre action dans l'Amérique antillaise ou si nous devons nous engager plus avant au sein de la francophonie, ou de l'Afrique francophone. Les circonstances, dans ce cas, sont très différentes. Si nous participions à la francophonie en faisant ce dont nous avons parlé ici, nous devrions travailler avec des pays qui ne sont pas aussi évolués que la Jamaïque, la Trinité ou la Guyane.

Le sénateur Grosart: Est-il juste de déduire de l'expérience de Porto-Rico, des Antilles néerlandaises, ou de Taiwan qu'il est plus logique qu'un seul pays mette en oeuvre un seul programme intensif dans une région sous-développée que de laisser tout le monde oeuvrer un peu partout?

M. Harbron: Peut-être, sénateur Grosart, si nous avons été là avant que les grands pays viables des Antilles ne deviennent indépendants. Mais, en disant que cela s'applique à la Jamaïque, vous dites que cela s'applique à un pays indépendant. La Guyane est, elle aussi un nouvel Etat indépendant, et Porto-Rico est un territoire des Etats-Unis.

Le sénateur Grosart: Quelle est votre opinion au sujet des Antilles hollandaises?

M. Harbron: A mon avis, les Hollandais font un

travail exceptionnel dans leur propre dépendance, mais ils n'ont réellement pas besoin de quoi que ce soit du genre de recherches dont nous parlions, si ce n'est d'une étude de faisabilité.

Le sénateur Grosart: Voilà ce que je veux dire; la politique nationale des hollandais est de concentrer leurs efforts dans ces régions. A mon avis, c'est la raison pour laquelle le revenu par habitant des Antilles néerlandaises est supérieur à celui du reste des Antilles.

M. Harbron: Supposons que le pouvoir métropolitain, le Royaume-Uni par exemple, ait dû faire cela autrefois. Cependant, c'était difficile pour les Britanniques, car le sucre constituait le principal lien entre le Royaume-Uni et les Indes occidentales. D'autre part, l'organisation des cartels du sucre était différente au dix-neuvième siècle de ce qu'elle est aujourd'hui. Il fallait donc se libérer de l'économie du sucre, ce que ne peut encore faire l'industrie du sucre, même maintenant.

Dans notre cas, il est trop tard pour prendre des engagements dans cette voie. Cela signifierait, en fait, que nous signions une sorte d'accord d'association comme les Portoricains l'ont fait avec les Etats-Unis. Je crois que c'est trop tard.

Le sénateur Grosart: Personnellement, je ne pense pas que ce soit trop tard, même s'il faut une association politique directe pour valider ce point de vue. Cependant, je laisserais cette question de côté.

Je suis étonné qu'en discutant des Antilles et des liens qui l'unissent au Canada, nous parlions sans cesse de ce que cette région devrait faire. On pourrait dire du Canada presque tout ce que vous avez dit des Antilles. Ce que vous dites du sucre dans ces pays pourrait s'appliquer, par exemple, au blé canadien. Nous pourrions actuellement leur poser des questions sur leur production de sucre, et ils pourraient nous en poser sur notre production de blé. On pourrait également soulever la question des propriétés étrangères.

L'aide de notre secteur public se fonde sur la réponse. Vous avez dit, je crois, et je suis d'accord, que la chose la plus importante que nous puissions faire serait de leur fournir des personnes entrepreneurs et compétentes en gestion. Si vous répondez aux demandes de ces pays, je me demande s'ils ont fait une demande et, si votre théorie est correcte, pourquoi ils ne l'ont pas faite?

Je connais, moi aussi, quelques-uns des leaders de ces pays; ce sont des hommes très intelligents. S'il en est ainsi, pourquoi demandent-ils ce qu'ils demandent et non ce que vous pensez qu'ils devraient demander?

M. Harbron: La réponse réside en partie dans le fait qu'il existe une grave dichotomie historique entre le Canada et l'Amérique antillaise. Ils savent que nous avons des relations avec les Antilles du Commonwealth, ce qui est exact. Notre attitude vis-à-vis des Antilles espagnoles est négative. D'autre part, j'ai l'impression que certaines personnes du gouvernement ou du ministère des Affaires extérieures qui ont servi dans les Antilles d'expression espagnole, ne font que projeter ailleurs la façon dont bon nombre d'entre nous considérons nos concitoyens d'expression française.

Le sénateur Grosart: Pourquoi les hommes d'état des Antilles du Commonwealth ne demandent-ils pas que nous les aidions?

M. Harbron: Je crois qu'ils le font et, qu'à leur façon, ils demandent que nous les aidions de diverses façons à créer leur infrastructure, aide dont je dis qu'ils n'ont pas besoin. Il y a assez de monde dans les pays des Antilles du Commonwealth pour qu'ils puissent résoudre leurs problèmes personnels.

Cette question a déjà été évoquée au cours d'une audience précédente. Cependant, si vous envoyez là-bas des militants du SUCO ou des gens qui ont une éducation religieuse, et que vous les fassiez participer à un projet de développement communautaire pour lequel ils touchent un salaire donné, vous diminuez ainsi l'obligation qu'ont les planificateurs jamaïquains de résoudre eux-mêmes la crise scolaire, la crise du logement. Les militants du SUCO ou les missionnaires y vont et disent qu'ils vont mettre en oeuvre un programme particulier. Cependant, je ne vois pas comment le problème pourrait être résolu de cette façon, car ils sont peu nombreux à se rendre dans ces îles et les Jamaïquains doivent résoudre le problème scolaire de leur pays. Ce n'est pas à nous de le faire pour eux.

Le sénateur Grosart: A propos de l'infrastructure, vous avez parlé des routes. Le Canada n'est-il pas exactement dans la même situation? Nous avons fait construire par les Américains une grande partie de notre infrastructure, comme les chemins de la côte nord du Québec et du Labrador, ainsi que la route de l'Alaska. Pourquoi serait-ce à nous de leur dire qu'ils devraient faire ceci, cela ou autre chose?

M. Harbron: Prenez une semaine pour circuler en voiture à la Jamaïque et vous ne pourrez vous empêcher de faire des commentaires sur leur épou-

vantable réseau routier. Vous pourriez faire des observations fallacieuses sur la façon dont ils se défont des exemptions fiscales et dire: "Vous ne collectez pas d'argent parce que vous accordez des exemptions fiscales aux hôtels. Cet argent devrait entrer dans le régime fiscal afin de construire des routes décentes à la Jamaïque". J'ai posé cette question à des Jamaïquains.

Le sénateur Grosart: Vous pourriez dire la même chose des routes, à Ottawa.

M. Harbron: Les Américains n'ont pas construit la route transcanadienne. Il y a au moins 25 ans que la route de l'Alaska est construite. Notre pays a une tradition anglaise pour la construction de routes. Ce sont les *Royal Engineers* qui, il y a très longtemps, ont construit des routes dans cette partie du monde et qui ont construit la Piste du caribou. Nous n'avons besoin de demander à personne de nous dire comment construire une route comme la transcanadienne. Je ne crois pas que les pays d'Amérique centrale aient besoin de quelqu'un pour construire la route panaméricaine.

Le sénateur Grosart: Mais ils doivent trouver l'argent quelque part, comme nous avons dû trouver l'argent pour construire les chemins de fer de la côte nord du Québec et du Labrador.

M. Harbron: Certains pays d'Amérique centrale ont obtenu de l'argent grâce à leurs recettes fiscales, qui ne sont pas très élevées, mais une grande partie provient de la Banque internationale de développement et de la Banque mondiale. Cependant, ils ont encore besoin d'ingénieurs et de firmes spécialisées en génie pour les guider, afin de savoir où les routes doivent aller. Ils ont encore besoin du matériel lourd nécessaire pour les construire.

Le sénateur Grosart: Pour en revenir à cette question de la compétence générale de nombreux hommes d'Etat de ces pays, si, par exemple, la société *Inwood Estate* dont vous parliez, peut satisfaire à la demande du marché agricole jamaïquain, pourquoi n'est-ce pas fait?

M. Harbron: Revenons-en au blé. Pourquoi ne parvenons-nous pas, d'une façon ou d'une autre, à trouver une substitution satisfaisante pour tout le blé que nous cultivons? Il semble toujours y avoir de graves difficultés avec les denrées, quel que soit le régime que vous ayez.

Ainsi que vous l'avez dit tout à l'heure, sénateur Grosart, si je critique leur économie du sucre, les Jamaïquains peuvent, à leur tour, me dire: "Vous êtes dans la même situation que nous. Vous aller donner des subventions à vos fermiers pour qu'ils ne cultivent pas de blé. Nous avons empêché la mécanisation de notre équipement". Cependant, je crois qu'il faut commencer. Il y a en

Jamaïque, par exemple, la société *Jamaican Frozen Food Service*. C'est une des premières sociétés de cette importance dans les Antilles du Commonwealth. Elle a un marché ouvert au sein de CARIFTA parce qu'elle fabrique un mélange d'aki et de poisson canadien, denrée alimentaire principale des classes inférieures des Antilles et que, d'autre part, elle commence à l'exporter vers les autres pays des Antilles. Elle aimerait étendre le champ de ses productions à d'autres produits surgelés comme les légumes et les fruits, mais elle a des difficultés pour réaliser ce désir. Il n'y a aucun contrôle de la qualité. Elle ne peut se fier aux matériaux qui arrivent chaque jour à son usine, de sorte qu'elle puisse établir une norme de production et un programme de vente grâce auquel elle pourrait vendre ses produits et profiter des accords CARIFTA. Voilà le genre de choses que l'on pourrait mettre en oeuvre.

Il faudrait améliorer le contrôle de la qualité et le marché mais, là encore, les Jamaïquains reviennent vous trouver en disant: "Bien, examinons l'*Inwood Estate*. Combien de fermiers cultivent la canne dans cette exploitation? Il y en a un grand nombre; que faire alors? Soit dit en passant, cette exploitation s'est diversifiée en partie en se lançant dans la fabrication du rhum. Mais, que faites-vous avec tous ces producteurs de canne? Leur association est très puissante en Jamaïque. Vont-ils prendre tous ces petits lopins de terre et se mettre à cultiver, de façon non compétitive, des fruits et des légumes? C'est très difficile de répondre, mais je répète que ce problème est en grande partie un problème jamaïquin et que ce sont les Jamaïquains qui doivent le résoudre. Il en est de même pour les habitants de la Trinité et de la Guyane.

Le sénateur Grosart: Pensez-vous qu'il soit réellement possible d'exercer les fonctions administratives importantes de l'étranger sans qu'elles soient liées à des investissements en dollars étrangers?

M. Harbron: Eh bien, je ne crois pas, monsieur le sénateur, car l'expérience de Porto-Rico avec l'étranger est complètement différente de celle de la Jamaïque.

Le sénateur Grosart: Je ne parle pas de cela. Je vous demande si d'une façon générale, vous pouvez trouver des philanthropes qui peuvent exercer des fonctions administratives importantes. Par "philanthropes" j'entends des personnes envoyées là-bas aux frais, disons, du Canada, pour améliorer le sort des autochtones.

M. Harbron: Leurs méthodes sont désuètes. Plusieurs petites sociétés canadiennes ont des exploitations étrangères le long de la côte nord de la Ja-

maïque. J'en ai visité quelques-unes. Elles sont en contact étroit avec leurs employés. Elles peuvent compter jusqu'à 75 ou 100 femmes qui viendront de leur village pour travailler à la pièce. Leur revenu hebdomadaire n'est pas très important, mais c'est un revenu, et elles peuvent en disposer de la plus grande partie dans cette localité.

Le sénateur Grosart: Mais tout cela est lié aux investissements en dollars.

M. Harbron: Oui, toutes les matières premières sont importées en franchise. Par exemple, une société fabrique des gants de base-ball. Toutes les matières premières sont importées hors taxes. Cette installation à l'étranger se contente de coudre les différents morceaux.

Vous parlez des philanthropes mais le gars qui dirige cette petite usine est très proche de son personnel. Si deux ou trois des femmes qui occupent un poste clé sont malades, il le sait tout de suite et veut savoir combien de temps elles le resteront, car elles sont essentielles à sa petite chaîne de fabrication. Il est clair que les usines étrangères sont utiles à la Jamaïque. Néanmoins, combien de ces femmes, ou de leurs familles, pourraient-elles être employées à un travail plus lucratif? J'en reviens une fois de plus à la question de l'agriculture.

Le sénateur Grosart: Je crois que je n'ai pas clairement posé ma question. J'essayais d'établir une comparaison entre ce que j'appelle les compétences en gestion d'entreprise "philanthropes" et celles qui sont liées à l'investissement en dollars. Vous avez dit, me semble-t-il, que dans le cadre de notre aide extérieure, certains de ces pays devraient nous envoyer des experts qui nous diraient quoi faire au sujet des substitutions d'importation, ce qui n'a rien à voir avec les bénéfices du Canada et, soit dit en passant, je suis partisan de cela.

Permettez-moi de reparler des Antilles du Commonwealth et de la République Dominicaine. Après l'intervention de Saint-Domingue en 1965, l'opération américaine AID a agi avec une certaine puissance dans ce pays. C'était surtout un processus d'intervention, qui a fonctionné avec ce qui serait devenu un service des revenus internes, le gouvernement s'occupant des ressources essentielles et du système scolaire. Cela constitue en soi une étude de la façon dont tous ces spécialistes peuvent intervenir à un endroit comme celui-là et, en fait, moderniser, changer les positions, rendre le régime fiscal et les services publics viables et utiles. Je crois que la Jamaïque a dépassé ce stade. Les Jamaïquains sont suffisamment compétents pour prendre des décisions par l'inter-

médiaire de leurs propres organismes gouvernementaux. Par exemple, ils n'ont pas besoin que nous leur disions comment transformer la Commission du marché des agrumes en une société d'exportation. Les Dominicains, ou les Centre-Américains, qui sont beaucoup moins développés du point de vue de l'administration des services publics, auraient peut-être besoin de méthodes de ce genre.

Le sénateur Grosart: Monsieur le Président, il

est une heure. J'aurais bien d'autres questions à poser à la suite de l'excellent témoignage de M. Harbron. Permettez-moi de le féliciter de ses intéressantes observations.

Le président: Monsieur Harbron, je ne peux que vous redire toute notre gratitude. Cette matinée a été très bien remplie, intéressante et stimulante. Je vous remercie infiniment.

La séance est levée.

Il n'est pas facile de transformer une commission en une société d'exportation. Les Dominicains, ou les Centre-Américains, qui sont beaucoup moins développés du point de vue de l'administration des services publics, auraient peut-être besoin de méthodes de ce genre.

Il n'est pas facile de transformer une commission en une société d'exportation. Les Dominicains, ou les Centre-Américains, qui sont beaucoup moins développés du point de vue de l'administration des services publics, auraient peut-être besoin de méthodes de ce genre.

APPENDICE "G"

EXPOSE DOCUMENTAIRE

pour le

COMITE SENATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Canada en Amérique antillaise:
Technique de présence.

par John D. Harbron

La présence du Canada en Amérique antillaise (par cette désignation, j'entends les Antilles hispaniques, françaises et néerlandaises au même titre que les Antilles du Commonwealth) s'est affirmée traditionnellement sur deux plans.

D'abord, dans le secteur privé: importants investissements canadiens dans quelques pays, notamment la Jamaïque, la Guyane et la République Dominicaine, avec concentration typique dans les industries d'extraction et le commerce bancaire. Ensuite, dans le secteur public, mais avec une certaine confusion des deux plans privé et public dans certains cas importants.

Du côté du secteur public, la concentration est moindre: subventions d'équipement ou prêts des gouvernements ou des banques internationales en vue de la création d'industries nouvelles dans le secteur privé, et plans réalisés véritablement dans le secteur public et en vue du développement social. On rangera dans ces dernières catégories l'aide de gouvernement à gouvernement: par exemple l'aide à l'Université des Indes occidentales, de Mona (Jamaïque), ou à l'Université de Guyane, les programmes de formation de maîtres, l'activité d'animation sociale du SUCO, et l'activité missionnaire des églises canadiennes, de l'Eglise catholique surtout.

Dans certains cas peu nombreux mais très importants, comme pour l'activité de développement infrastructurel que poursuit l'*Alcan* en Jamaïque, ou celui, analogue, de la *Falconbridge Dominicana S.A.* à Bonao (République Dominicaine), lequel comporte la création d'une ville nouvelle pour 1972, année de démarrage de l'entreprise, le secteur privé canadien et le secteur public antillais ne peuvent que venir en contact l'un avec l'autre. Chaque fois, de mémoire d'entreprise canadienne, tout se déroule dans l'amitié, sans que viennent en conflit ni les principes ni des visées idéologiques.

Eh bien, d'après moi, cette passivité aura une fin. La *Falconbridge* et encore plus *EXMIBOL S.A.*, la filiale de l'*International Nickel* au Guatemala, lorsque celle-ci conclura avec le gouvernement guatémaltèque le contrat longtemps attendu d'installation d'une fonderie à El Estor, se heur-

teront peut-être au même genre de résistance politique, opposée à toute grande industrie étrangère en mesure de dominer une faible économie latino-américaine, que celle qu'ont rencontrée les entreprises américaines depuis un quart de siècle et qu'elles n'ont pas toujours surmontée.

Le chiffre du budget national, dans ces républiques antillaises petites mais vitrioliques, ne sera guère plus élevé que les bénéfices prévus des fonderies géantes que posséderont dans ces pays les deux grandes entreprises dont il s'agit. Le budget du Guatemala, par exemple, est de l'ordre de 150 millions de dollars par année.

La façon dont nous nous débrouillerons avec un éventuel "pulpo segundo" (une "seconde pieuvre") au Guatemala, ce qui est une allusion aux menées du "pulpo primero", la *United Fruit Company*, dans la vie nationale de ce pays, préoccupe d'avance et même obsède les hommes politiques et les intellectuels du Guatemala. Si nous nous en tirons avec honneur, on y verra la démonstration d'une plus grande adresse de nos entrepreneurs, dans les pays en voie de développement, que n'en ont montré les entrepreneurs américains.

Même en Jamaïque, où l'*Alcan* a mis en place un admirable dispositif de développement social dans la région où elle s'est implantée (allant en général au-delà des obligations que lui font les lois de restaurer les terres bouleversées par les opérations d'extraction de la bauxite), même dans ce pays, on peut s'attendre d'ici dix ans à une vive réaction politique contre la grande entreprise privée canadienne.

Déjà de brillants intellectuels et hommes politiques de la Jamaïque commencent à jongler avec les bénéfices nets réalisés dans leur pays par l'*Alcan*, qu'ils comparent avec le faible apport d'*Alcan* aux recettes fiscales du pays, et ils tirent de cette comparaison des conclusions attristantes... et inexacts. Leur conclusion centrale, c'est que l'*Alcan* est un des principaux exploiters étrangers de la Jamaïque, du fait qu'elle expédie au loin des millions de tonnes de minéraux jamaïquains sans verser en retour plus qu'une infime redevance.

Ces théoriciens ne tiennent pas compte du fait que l'*Alcan (Jamaica) Ltd*, constituée en société commerciale dans l'île, est imposée au taux de 50 p. 100, sur ses bénéfices comptables; le taux, qui était de 40 p. 100, vient en effet d'être relevé.

Ces nationalistes jamaïquains (c'est d'ailleurs un qualificatif que je n'ai guère entendu employer dans le même contexte qu'en République Dominicaine ou au Guatemala) souhaitent que l'entreprise étrangère verse des sommes plus considérables à la fiscalité, afin que l'Etat soit en mesure de développer l'infrastructure nationale suivant sa façon

d'en apprécier la nécessité, et non pas suivant la façon de voir de la grande entreprise d'extraction ni celle des petites industries secondaires implantées de l'étranger.

Et lorsque je parle de nationalistes, il ne s'agit pas d'extrémistes du Pouvoir noir ni d'autres révolutionnaires, mais des Jamaïquains du Parti national, des syndicats ouvriers et des milieux de l'enseignement, qui éprouvent de plus en plus d'irritation à voir entre les mains d'étrangers tous les grands moyens de production de l'île.

L'infrastructure jamaïquaine (les services publics, si vous préférez) se trouve dans une situation grave. Le réseau routier est un des plus mal en point de toute l'Amérique antillaise. Les écoles ne peuvent accueillir que 50 p. 100 à peine des enfants. Les services d'utilité publique fonctionnent mal et sont souvent mal gérés. L'exportation nette de ressources humaines de l'île, comme d'autres îles, d'ailleurs, et notamment de la Trinité, prend des proportions graves, qui grandiront encore si le milieu national ne crée pas un plus grand nombre d'emplois. Le chômage est endémique, à un niveau incroyablement élevé: 15 à 20 p. 100, dans cette économie insulaire où il y a pourtant formation nette de capitaux. Et beaucoup de ces chômeurs, étant donné la nature particulière de l'économie et ses transformations, sont irrécupérables.

Il n'y a absolument pas encore en Jamaïque, même si le besoin en est grand, de programmes de recyclage professionnel le moins comparables à ceux qui ont fait leur apparition au Canada. Quant à l'analphabétisme, ni le gouvernement jamaïquain ni les autres gouvernements des Antilles du Commonwealth n'en révèlent avec précision le pourcentage, mais il est de toute façon beaucoup trop répandu, dans un pays où il existe déjà assez d'administrateurs pour qu'on soit en mesure d'entreprendre une modernisation élémentaire.

Or, il faut bien le dire, à la différence de ses voisines moins choyées par l'histoire (la République Dominicaine et Haïti), l'île jamaïquaine a bénéficié de toutes les possibilités et de tout le patrimoine administratifs dont avait besoin un pays en voie de développement et à base économique encore étroite.

Si les gouvernements futurs de la Jamaïque et les adversaires de la politique de développement actuelle escomptent trop le rôle nécessaire de l'entreprise privée en augmentant ses charges fiscales par un accroissement des redevances qu'elle doit verser, par des impositions plus fortes sur les sociétés commerciales, par l'abolition de tous les privilèges fiscaux, il leur faudra déployer pour résoudre leurs problèmes sociaux un talent et une habileté qu'on ne leur connaît pas encore.

C'est aux Jamaïquains eux-mêmes à reconstruire leur réseau routier, à ouvrir des écoles, à retenir par divers avantages leurs meilleurs cerveaux et leurs techniciens. Ne se félicitent-ils pas, d'ailleurs, d'avoir évité les chemins tragiques du désordre et du désespoir où s'enlise Haïti, grâce à la longue domination coloniale des Britanniques et aux avantages (non sans mélange) qui en sont issus: syndicalisme, structuration politique, organisation fondamentale de l'enseignement.

Les Jamaïquains, d'autre part, voient avec une certaine envie l'expérience portoricaine. A la différence de leur île, Porto-Rico fait partie des Etats-Unis, ce qui fait que les Portoricains, eux, peuvent toujours tenter fortune dans la vaste économie de la métropole, alors que les Jamaïquains doivent rester chez eux.

Il faut dire cependant que les Portoricains, d'une manière ou d'une autre, ont imaginé au départ une remarquable formule de croissance par "entrepreneurship". C'est là un fait historique dont ne se souviennent plus depuis longtemps les grandes entreprises privées aujourd'hui établies à Porto-Rico et qui naguère n'y voyaient qu'une île somnolente. Ce n'est pas l'industrie privée qui a fourni les modèles de l'extraordinaire "Operation Bootstrap" (plus officiellement la PRIDCO, c'est-à-dire la *Puerto Rican Industrial Development Corporation*). Les deux exemples dont s'est inspiré surtout l'ancien gouverneur Munoz Marin ont été la CORFO (*Corporacion de Fomento de la Produccion*) du Chili, avec ses belles réalisations, qui fut créée en 1939, et la *Nacional Financiera S.A.* du Mexique, aux succès plus remarquables encore peut-être (il s'agit d'une banque d'Etat pour le développement). Cette dernière institution, qui existe depuis 35 ans, fournirait sans doute au Canada un excellent modèle pour sa Corporation de développement, si jamais celle-ci doit voir le jour.

Lorsque les prudents propriétaires fonciers et planteurs de canne à sucre se rendirent compte de tout ce que l'Etat pouvait faire pour le lancement et le financement d'industries nouvelles, ils embrayèrent avec l'opération Bootstrap et supplémentèrent l'Etat dans le secteur industriel, ce qui était précisément le but visé. L'élan principal vint naturellement d'entreprises du continent, qui affluèrent entre 1947 et 1967, attirées par des privilèges fiscaux pouvant durer jusqu'à 34 ans et par le bas niveau de la rémunération salariale.

Les Portoricains ne furent pas lents à mettre à profit les moyens de gestion et les techniques apportés par les entreprises privées de l'extérieur. Le taux de croissance phénoménal de Porto-Rico, à peu près égal aux 10 p. 100 annuels du Japon, permet de mesurer assez bien le succès de l'opération. L'Ecole des hautes études commerciales de

l'Université de Porto-Rico donne l'impression d'être plus dynamique que celle qui démarre à l'Université des Indes occidentales, en Jamaïque, malgré toute l'aide du Canada à cette dernière.

La Jamaïque, déjà, possède un bon réservoir de compétences (dont une partie, il est vrai, se sont expatriées) si on la compare à ses voisins Haïti et la République Dominicaine. Un bon nombre de ces compétences lui ont été apportées ou ont été formées sur place par les entreprises étrangères, petites ou grandes, qu'ont attirées dans l'île les privilèges fiscaux et autres encouragements.

Il reste que le Centre de la productivité de la JIDC (*Jamaican Industrial Development Corporation*), organisme d'Etat, poursuit des recherches sur le coût élevé par travailleur de la création de nouveaux emplois techniques, indication d'un certain déséquilibre dans le tableau général des investissements par rapport aux avantages dont l'économie a encore un besoin urgent de bénéficier. A mon avis, toutefois, il s'agit là de problèmes proprement jamaïquains et qu'il revient au premier chef aux Jamaïquains de résoudre. L'exemple portoricain aussi imparfaitement comparable soit-il, notamment en raison de la facilité de l'accès au marché métropolitain des Etats-Unis, indique la voie à suivre à cet égard par toute société antillaise.

Je tiens à dire un mot, maintenant, de l'activité de notre secteur public. Les Canadiens qui travaillent dans le secteur public, dans le secteur social, en Amérique antillaise, éprouvent des réserves vis-à-vis de notre rôle et de notre but qui ressemblent à celles des Canadiens du secteur privé. Trop souvent, par exemple, des personnes dévouées et certainement compétentes qui s'occupent d'animation sociale ou d'"intervention dans le processus social" s'en prennent à toutes les institutions quelles qu'elles soient et réclament leur transformation avec un zèle que les éloigne de leur rôle propre et nécessaire.

Des "entrepreneurs" sociologiques comme nos équipes dévouées et actives du SUCO, ou encore les Oblats canadiens, qui poursuivent leur rôle historique en particulier dans les Antilles hispaniques et francophones, voilà des gens qui s'attaquent directement aux âpres problèmes et à la misère brutale des 10 à 25 pour cent des populations nationales qui en sont encore à une économie de subsistance.

Le missionnaire catholique canadien a joué et joue encore un grand rôle en Amérique antillaise. Il y a eu au même moment, en République Dominicaine, jusqu'à 400 prêtres, formés au Canada. La moitié d'entre eux, peut-être, avaient fait partie des diocèses catholiques du Cuba d'avant Castro. Je me rappelle en particulier un Jésuite de

Montréal qui était en 1947 vice-recteur du *Colegio Belén* (Collège de Bethléem), dans un faubourg de La Havane. C'était la plus grande école privée de garçons dans toute l'Amérique latine. Fidel Castro lui-même en est un ancien élève.

Les dévôts sincères des diverses églises, lorsqu'ils suivent les sentiers du Maître parmi les pauvres, les isolés, les malades et en général les "sans-voix", ne peuvent guère s'empêcher de sentir qu'ils répondent au même appel qu'autrefois:

"J'avais faim et vous m'avez donné à manger.
J'étais malade et vous m'avez hébergé. J'étais nu et vous m'avez vêtu."

Au Canada, pays où ce n'est pas une idéologie qui trace la voie à suivre à l'endroit de l'Amérique latine, la compassion dont se teinte notre action reflète bien les conditions de notre vie nationale. En d'autres termes, on n'imagine guère un prêtre ou un pasteur prenant le maquis au Guatemala ou en Colombie parce qu'il verrait son Canada plaquer l'appareil d'une domination militaire et industrielle sur la faible armature d'un pays sans défense et peu développé.

Il est vrai, et on peut le dire sans moraliser à la façon d'autrefois, que le rôle joué par le Canada dans la détermination des techniques futures de sa présence et de son action en Amérique antillaise, qu'il s'agisse de modernisation dans le secteur privé, ou d'action missionnaire dans le secteur social, ne paraît pas correspondre parfaitement à ce tableau.

Il n'est pas moins vrai, cependant, que les Américains, avec leur zèle multiforme pour la transformation des conditions sociales dans cette partie du monde (que ce soit par un programme de formation aux méthodes de gestion pour une filiale industrielle, ou par l'oeuvre humanitaire d'un prêtre chez les indigents) se montrent souvent animés d'une sorte de vocation qui n'est guère différente de la nôtre. Or, si progressive qu'ait pu être leur activité, l'influence écrasante de leur pays sur la vie économique et politique de l'Amérique antillaise comme de l'ensemble de l'Amérique latine a parfois dissipé au vent leurs meilleures intentions.

De quelle façon devons-nous donc nous y prendre, avec la riche diversité de compétences que nous pouvons offrir à l'Amérique antillaise: industries entraînant de fortes immobilisations, commerce bancaire, assistance-équipement, prêts financiers, SUCO, intervention de prêtres dans les couches arriérées des sociétés, développement des changes culturels? Comment donc nous y prendre, en tenant compte des rythmes inégaux de croissance et de structuration des nombreuses communautés nationales antillaises?

Notre action s'exerce à des niveaux et suivant

des modes tels que les communautés nationales de l'Amérique antillaise peuvent bénéficier au maximum de "l'expérience canadienne". Cela comporte la participation à des projets auxquels les entreprises canadiennes n'avaient guère touché précédemment, et cela comporte aussi notre retrait progressif des secteurs traditionnels où s'est exercée notre aide.

S'il est un exemple d'un secteur nouveau de notre activité, d'ailleurs peu connu, c'est le financement de la modernisation d'Acajutla, port de mer en eau profonde du Salvador, qui s'est effectué par le moyen d'un prêt de \$6,400,000 consenti à la Banque de développement interaméricaine, laquelle l'a déboursé par l'intermédiaire de la banque centrale du Marché commun centro-américain.

Il s'agit du seul marché commun opérant en dehors du géant qu'est la Communauté économique européenne. Il peut faire état d'assez grands succès en matière de planification et de modernisation, surtout si l'on tient compte de l'histoire incohérente des luttes politiques en Amérique centrale.

Le Canada n'a joué aucun rôle de premier plan dans la décision qu'ont prise les bureaucrates du MCCA (Centro-américains pour la plupart) de moderniser le port d'Acajutla. Cette décision fut précédée de longs débats entre les pays membres du marché commun. Le Guatemala, qui est la plus grande de ces républiques, comptait sur le marché commun pour financer le port de mer dont il avait besoin sur le Pacifique. Le Honduras se voyait déjà, de la même façon, doté d'un port moderne. La décision prise a favorisé Acajutla parce que ce port permettra pour l'ensemble du marché commun, dans des conditions commodes, l'exportation des matières premières et l'importation des machines et autres produits industriels dont ces pays ont besoin.

Notre aide la plus considérable et la plus utile aux pays de l'Amérique antillaise, au-delà de l'avenir immédiat, devrait être accordée à la grande république sous-développée qu'est le Venezuela, plutôt qu'aux traditionnelles Antilles ex-britanniques, dont certaines, je l'ai déjà dit, sont déjà bien équipées.

Le Venezuela ressemble par plus d'un côté au Canada. La majeure partie de son territoire manque de bras et attend son développement. Comme le Canada, le Venezuela est sous-peuplé. Son économie, comme la nôtre, est dominée par les propriétaires étrangers de ses industries d'extraction et de ses usines. Le pétrole et le minerai de fer y tiennent le premier rang, et les industries d'extraction, comme beaucoup des nôtres, appartiennent à des entreprises des Etats-Unis.

A la différence du Canada, mais de même que le Brésil, la Colombie et le Chili, ses voisins d'Amérique du Sud, le Venezuela a pris des mesures extraordinaires afin de développer l'intérieur de son territoire pendant que les rentrées de devises provenant des exportations de pétrole et de minerai de fer continuent d'être fortes.

Le Venezuela importe des Etats-Unis, d'Europe et aussi du Canada de nombreux techniciens appartenant aux domaines du génie, de la gestion et du développement professionnel. Caracas, tout comme Edmonton, Calgary ou Vancouver, est une agglomération urbaine en bordure d'un territoire peu touché par l'homme. C'est un marché sur lequel affluent les techniciens du développement moderne.

Cependant, comme le Canada, le Venezuela manque d'administrateurs formés, aussi bien dans le monde des affaires que dans les services publics. L'adaptation des méthodes de la technologie et de l'administration américaines aux besoins nationaux moins grands du Venezuela pose le même problème qu'au Canada.

Notre pays a tout de même absorbé beaucoup plus de techniques que le Venezuela, et c'est de ce côté que devrait être orientée à l'avenir une part de notre action dans la Méditerranée américaine: vers une association de nos compétences et de celles de ce pays-là, et non plus seulement vers l'aide aux Antilles du Commonwealth, qui ont des administrateurs et des membres des professions libérales en surnombre, au point d'en exporter au Canada.

Je repense à une discussion qui avait lieu à Caracas en juin 1964 au sujet de la fondation d'un institut de gestion pour l'industrie privée et l'Etat. Aucun des participants n'avait jamais entendu parler de la *School of Business Administration* (école des hautes études commerciales) de notre université *Western Ontario*. Cette école a pourtant formé ou recyclé des Canadiens par milliers en vue de postes de cadres intermédiaires dans des filiales canadiennes de sociétés américaines ou européennes qui savent adapter leurs techniques de gestion aux besoins d'ici.

Ce que l'on a vu, c'est un institut de gestion mis sur pied par un groupe de trois fondateurs: le gouvernement du Venezuela, d'abord, puis la *Creole Investment Corporation*, ingénieuse et active filiale financière de la *Creole Petroleum*, elle-même filiale de la *Standard Oil of New Jersey* (qui, au Venezuela, fait pendant à ce qu'est au Canada l'*Imperial Oil Limited*), et enfin la *School of Business* de l'université Northwestern de Chicago. La *business school* de l'université *Western Ontario* ne se serait-elle pas trouvée là tout à fait dans son élément?

Dans un tout autre sens, le Cuba révolutionnaire de Castro nous offre un "rôle spécial" d'un genre différent. C'est la première fois que le Canada se voit invité à participer à une dynamique révolution sociale, mais alors aux conditions propres de cette révolution. Les besoins cubains, si l'on songe au caractère total de la révolution castriste, ce n'est pas nous qui les avons suscités, ni par l'action de notre secteur privé sur les marchés antillais, ni par une exportation à Cuba d'idées sociales canadiennes.

Ce que nous demande Cuba, c'est ce que nous avons qui lui manque dans son économie propre, dans son économie révolutionnaire. Jusqu'à présent, c'est surtout notre secteur agricole qui en a profité: exportation vers Cuba de cheptel de reproduction, de produits agricoles, de produits chimiques, de volailles, de machines agricoles légères, de farine de blé.

Pour leur part, les Cubains souhaitent vivement accroître leurs exportations de sucre brut sur notre marché national, mais ils se heurtent au système préférentiel et aux contingentements qui assurent de diverses manières des prix avantageux aux exportateurs de sucre des Antilles du Commonwealth, dont les industries sont pourtant des plus en plus inefficaces et les prix de revient de plus en plus élevés.

Nous devrions accueillir avec joie cette possibilité d'équilibrer les échanges commerciaux entre le Canada et Cuba. Certains de nos fabricants se voient déjà approvisionner Cuba en produits industriels, en machines et en produits chimiques autrefois fournis par les Etats-Unis.

Les Cubains n'ont pas besoin de nos missionnaires, de nos volontaires du SUCO, de nos idées en ce qui concerne le développement. Les voyages à Cuba d'étudiants, d'universitaires ou de syndicalistes ouvriers ne sont que des voyages d'études, mais on s'aperçoit que les voyageurs reviennent influencés par l'expérience cubaine. Au prix de nombreuses libertés personnelles, le castrisme a surmonté certains retards dans les domaines de l'éducation, de la sécurité sociale et du développement social auxquels la plupart des sociétés de l'Amérique antillaise n'arrivent pas à s'arracher aussi rapidement et massivement qu'il le faudrait.

C'est dire que la présence canadienne actuelle, particulièrement dans la région caraïbe, va comporter des disparitions graduelles d'activités qui ne seront pas forcément suivies d'initiatives canadiennes nouvelles du genre de celles dont il vient d'être question à propos du Venezuela, du Salvador et de Cuba, à moins que l'on ne prenne conscience davantage, dans cette partie du monde, des moyens techniques que possède notre pays.

Il faut évidemment faire une exception pour les cas où une entreprise canadienne exerce ou promet d'exercer un rôle puissant ou un rôle de domination dans l'extraction des minéraux. J'ai déjà indiqué les ennuis qu'éprouvera peut-être l'*Alcan* en Jamaïque d'ici dix ans, selon que le secteur public jamaïcain aura ou n'aura pas la compétence et le désir d'assumer lui-même une part importante des rôles sociaux très progressifs que jouent déjà l'*Alcan* et ses concurrents américains de la bauxite.

La *Falconbridge Dominicana S.A.*, qui démarquera vers 1972, et peut-être aussi plus tard, l'*ED-MIBOL S.A.* (filiale de l'*INCO*), au Guatemala, seront peut-être (ce qui ouvre des perspectives passionnantes) des géants canadiens éclairés qui aideront ces républiques besogneuses mais fort susceptibles à diversifier leur économie. La manière dont la *Falconbridge* va créer une ville nouvelle à Bonao, de conception canadienne, et peut-être éviter les erreurs dont se sont accompagnées tant de nécessaires créations de villes par les géants industriels des Etats-Unis ailleurs dans le monde, fera la fierté du Canada, du point de vue de l'oeuvre qu'il aura accomplie outre-mer, pour toute la seconde moitié de notre siècle si complexe.

Il est une autre action entreprise par le Canada et qu'il doit poursuivre, et c'est l'aide aux projets antillais d'unification économique.

Cela nous permettra de garder le contact avec ceux des territoires que nous aidons traditionnellement, c'est-à-dire les Antilles du Commonwealth, mais cela nous entraînera aussi à collaborer avec d'autres territoires avec lesquels nous n'avons eu que peu de rapports.

Les deux regroupements économiques de cette partie du monde, le Marché commun centro-américain et la Zone de libre-échange des Antilles (CARIFTA), à peine nés, sont en butte à de graves difficultés, en particulier la CARIFTA, dont les territoires antillais du Commonwealth les plus petits veulent déjà se détacher pour former un bloc économique régional des Antilles orientales.

Certains Etats de la région caraïbe qui ne font partie ni de l'un ni de l'autre de ces regroupements, et en particulier la République Dominicaine, commencent à envisager d'en faire partie, sans avoir choisi encore entre les deux. En ce moment, la République Dominicaine penche plus vers la CARIFTA que celle-ci ne souhaite son adhésion. La Trinité, qui naguère gardait ses distances avec les "Antilles latines", commence pour sa part à discerner les avantages économiques d'une liaison soit avec la République Dominicaine, soit avec le Venezuela.

Notre récente participation financière de 15 millions de dollars à la Banque de développement

des Antilles, organisme créé il y a un an (10 millions pour grossir la capitalisation de la Banque et 5 millions pour l'ouverture d'une caisse spéciale de crédit à conditions faciles), cette participation doit être maintenue, même si d'autre part notre présence diminue dans tel pays que nous aidions traditionnellement et apparaît au contraire dans tel autre.

Bien sûr, nous pouvons financer par ci par là des aménagements portuaires ou moderniser des méthodes de gestion. Mais nous sommes une puissance moyenne possédant des ressources considérables et une assez grande expérience, que nous pouvons mettre en oeuvre dans la région caraïbe. Comme l'a dit un spécialiste de la question, "le Canada traiterait d'un seul coup, non plus avec un petit pays d'un million d'habitants, mais avec toute une partie du monde".

Disons pour conclure que, pendant une génération ou deux, nous allons avoir affaire dans les Antilles à quelques régimes politiques très durs. Rien ne permet de croire que la Jamaïque, ou la Trinité ou la Guyane demeureront nécessairement "stables", au sens où nous entendons ce mot. La Jamaïque, par exemple, au seuil des années 1970, exporte des excédents de capitaux mais constitue en même temps un pays en voie de développement dont un habitant sur quatre languit dans le chômage chronique. Elle ressemble de façon alarman-

te au prospère Cuba de 1958 au seuil des années 1960.

Je voudrais, pour finir, répéter les paroles de mon associé américain John Plank: "J'arrive de l'Amérique latine et je vois les Antilles comme un tout. Je n'ai jamais été un spécialiste des questions du Commonwealth. Ce que je connais, c'est l'Amérique latine, et plus particulièrement certaines régions de l'Amérique latine."

J'ajouterai, moi Canadien, parce que M. Plank aurait trop de délicatesse pour critiquer nos traits nationaux, que nous devrions nous débarrasser de nos oeillères en ce qui concerne la prétendue nécessité de travailler en association avec les Antilles du Commonwealth plus qu'avec les autres pays de la région caraïbe, et que nous devrions également cesser nos fréquents prêchi-prêcha sur le rôle et la mission que notre pays aurait à remplir de ce côté-là. Le "sentiment anticanadien" dont les dépêches ont fait état lors des troubles de la Trinité, il y a peu de temps, même s'il régnait surtout chez des extrémistes, devrait nous ouvrir les yeux sur le fait que certains Antillais nous voient comme "l'Empire canadien".

L'autonomie culturelle par rapport à ce qui est proprement britannique doit devenir aussi populaire, parce qu'aussi nécessaire, à l'endroit des Antilles que chez nous au Canada.

Ottawa (Ontario), le 17 mars 1970

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970



ORDRE DE RENVOI

Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 10

SÉANCE DU MARDI 17 MARS 1970

Seule et unique séance sur le Bill C-12,

intitulé:

“Loi portant création du Centre de recherches
pour le développement international”.

TÉMOINS:

M. O. M. Solandt, président du Conseil des sciences du Canada; et M. Stuart Peters, coordonnateur du programme visant à l'établissement du Centre de recherches pour le développement international.

RAPPORT DU COMITÉ

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John A. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin
(Quorum 7)

N° 10

SÉANCE DU MARDI 17 MARS 1970

Seule et unique séance sur le Bill C-12.

intitulé:

"Loi portant création du Centre de recherches
pour le développement international."

TÉMOINS:

M. O. M. Solandt, président du Conseil des sciences du Canada; et M. Stuart Peters,
coordonnateur du programme visant à l'établissement du Centre de recherches
pour le développement international.

RAPPORT DU COMITÉ

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 5 mars 1970:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-12, intitulé: «Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international».

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est —
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Étant posée la question sur la motion, elle est —
Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat le 2 mars 1970:

Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyée par l'honorable sénateur McMorris, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-12 intitulé: «Loi portant création de Centre de recherches pour le développement international».

Après débat, l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur McMorris, C.P.,

Étant posée la question sur la motion, elle est —

Résolue par l'affirmative.

Le débat est adjourné à la deuxième lecture du Bill C-12.

(L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur McMorris, C.P., que le bill soit déposé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.)

Étant posée la question sur la motion, elle est —

Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat: ROBERT FORBES

White
Zuzuy (03)

Martin et Flynn, MM.

(7 pages)

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 17 mars 1970.

(11)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 h 05.

Présents: les honorables sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Croll, Eudes, Fergusson, Grosart, Haig, Laird, Macnaughton, McLean, Pearson, Robichaud et Yuzyk (14).

Présent sans être membre du Comité: l'honorable sénateur McDonald (*Moosomin*).

Aussi présents: M. E. Russell Hopkins, secrétaire-légiste et conseiller parlementaire, et M. Bernard Wood, adjoint de recherche du Comité.

Le Comité étudie le bill n° C-12, intitulé «Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international».

Le président (le sénateur Aird) présente les témoins suivants:

M. O. M. Solandt, président du Conseil des sciences du Canada; et

M. Stuart Peters, coordonnateur du programme visant à l'établissement du Centre de recherches pour le développement international.

Les articles 1 à 9 inclusivement du bill n° C-12 sont adoptés.

Au sujet de l'article 10:

Le sénateur Macnaughton propose que l'article soit modifié par la suppression du paragraphe (3) et la substitution du paragraphe suivant:

«(3) L'un des gouverneurs, autre que le président ou le vice-président du Conseil et qui est citoyen canadien, peut être membre du Sénat ou du Parlement; il ne perçoit pas de rémunération, mais, s'il est membre de la Chambre des communes, il peut se faire rembourser ses frais; et le fait d'occuper le poste pour lequel ses frais sont payables ne le rend pas inéligible ni incapable de siéger ou de voter à la Chambre.»

Le sénateur Grosart propose une autre modification, selon laquelle le nouveau paragraphe (3) se lirait comme suit:

«(3) Deux des gouverneurs, autres que le président ou le vice-président du Conseil et qui sont citoyens canadiens, peuvent être choisis parmi les membres du Sénat ou de la Chambre des communes; le membre ainsi choisi ne perçoit pas de rémunération, mais, s'il est membre de la Chambre des communes, peut se faire rembourser ses frais; et le fait d'occuper le poste pour lequel ses frais sont payables ne le rend pas inéligible ni incapable de siéger ou de voter à la Chambre.»

Après délibération, la modification proposée par le sénateur Grosart est adoptée.

L'article 10 est adopté après modification.

Les articles de 11 à 18 inclusivement sont adoptés.

Au sujet de l'article 19:

Le sénateur Grosart propose que l'article 19 soit supprimé et remplacé par le suivant:

- «(19) Le Centre est réputé,
- a) aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, une organisation du Canada, telle que la décrit l'article e) du paragraphe (1) de l'article 62 de ladite loi, et
 - b) aux fins de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès*, une organisation du Canada, telle que la décrit le sous-alinéa (i) de l'alinéa d) du paragraphe (1) de l'article 7 de ladite loi».

La modification est adoptée et l'article 19, dans sa forme modifiée, est adopté.

Les articles 20, 21 et 22 inclusivement, ainsi que le titre, sont adoptés.

Le bill, dans sa forme modifiée, est adopté et le président est prié d'en faire rapport en ce sens au Sénat. (On trouvera, dans la page jointe au présent procès-verbal imprimé, le rapport pertinent du Comité.)

Les témoins sont remerciés de leur collaboration.

A 16 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à prochaine convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,

E. W. Innes

RAPPORT DU COMITÉ

TÉMOIGNAGES

LE MARDI 17 mars 1970.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été déféré le Bill C-12, intitulé: «Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international», a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 5 mars 1970, étudié ledit Bill et en fait maintenant rapport avec les amendements suivants:

1. *Pages 5 et 6:* Retrancher le paragraphe (3) de l'article 10 et y substituer ce qui suit:

«(3) Deux des gouverneurs, autres que le président ou le vice-président du Conseil et qui sont citoyens canadiens, peuvent être choisis parmi les membres du Sénat et de la Chambre des communes; un membre ainsi nommé ne perçoit pas de rémunération mais peut se faire rembourser ses frais; et le fait d'occuper le poste pour lequel ses frais sont payables, s'il est membre de la Chambre des communes, ne le rend pas inéligible ni incapable de siéger ou de voter à la Chambre des communes.»

2. *Page 8:* Retrancher l'article 19 et le remplacer par ce qui suit:

«19. Le Centre est réputé,

a) aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, être une organisation, au Canada, du genre décrit à l'alinéa e) du paragraphe (1) de l'article 62 de ladite loi, et

b) aux fins de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès*, être une organisation au Canada, du genre décrit au sous-alinéa (i) de l'alinéa d) du paragraphe (1) de l'article 7 de ladite loi.»

Le président:

John B. Aird.

Après délibération, le mode de nomination du Rapporteur Grosart est adopté.

L'article 10 est adopté après modification.

Le 17 mars 1970.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été délégué le Bill C-12, intitulé: «Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international», pour compléter le rapport de l'année 1970, a tenu une séance le 17 mars 1970 et en fait maintenant rapport avec les amendements suivants:

1. Pages 2 et 6. Retenir le paragraphe (2) de l'article 10 et y substituer ce qui suit: «Le Centre de recherches pour le développement international sera dirigé par un président nommé par le Sénat et qui sera un citoyen canadien, pourvu qu'il ait une expérience adéquate en matière de relations internationales et de développement international. Le Centre de recherches pour le développement international sera financé par le gouvernement du Canada et par les provinces et les municipalités qui ont le droit de voter à la Chambre des communes.»

2. Pages 2 et 6. Retenir le paragraphe (1) de l'article 10 et y substituer ce qui suit: «Le Centre de recherches pour le développement international sera financé par le gouvernement du Canada et par les provinces et les municipalités qui ont le droit de voter à la Chambre des communes.»

Le président
John C. B. Ambrose

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. Innes

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 17 mars 1970.

Le comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été renvoyé le bill C-12, "Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international", se réunit aujourd'hui à 15 heures pour étudier le bill, sous la présidence du sénateur John B. Aird.

Le président: Honorables sénateurs, comme vous le savez, la réunion de cet après-midi a pour but d'étudier le bill C-12. "Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international", qui a été renvoyé au Comité le 5 mars. Je suppose que tous les sénateurs possèdent un exemplaire du bill.

En envisageant la manière dont le Comité devait traiter cette question, nous avons examiné les débats auxquels ce bill a donné lieu dans l'autre Chambre, ainsi que le travail accompli par le comité des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes. Le rapport complet de ce comité, qui figure dans son procès-verbal n° 13, daté du 11 février, était très impressionnant. Le comité a confié l'étude initiale du bill à son sous-comité de l'aide au développement international, qui a entendu plusieurs spécialistes et pris connaissance d'une abondante documentation. Des exemplaires de ce procès-verbal ont été distribués aux membres du Comité, la semaine dernière. Il semble superflu de nous engager dans une étude approfondie du présent bill; néanmoins, nous avons cru nécessaire d'accorder de l'attention à un aspect important.

Etant donné le statut autonome du Centre de recherche, les gouverneurs et le personnel de cet organisme auront l'entière responsabilité du choix et de l'application des projets de recherche. J'estime donc qu'il importe encore pour le Parlement d'avoir une idée nette du genre de travail à entreprendre. En ce moment, la chose présente un intérêt particulier pour le Sénat, car elle touche la recherche scientifique et, partant, le domaine plus général de la politique scientifique du Canada.

Honorables sénateurs, nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nous, presque à un moment d'avis, un témoin exceptionnellement qualifié pour parler du projet de centre et des possibilités scien-

tifiques du Canada. Il s'agit de M. O. M. Solandt, président du Conseil des sciences du Canada, que bon nombre de sénateurs connaissent bien. Canadien éminent, M. Solandt est surtout mieux connu de plusieurs membres du Comité.

Je vous prie de croire à notre gratitude, monsieur Solandt, pour avoir accepté, la semaine dernière, de venir étudier le bill C-12 avec le Comité. Je suis convaincu que vous apporterez une précieuse contribution, à cet égard, aux deux chambres du Parlement. Sauf erreur, vous devez, monsieur, faire un bref exposé verbal. Ensuite, je sais que plusieurs sénateurs aimeront vous poser des questions.

Nous devrions terminer l'interrogation de M. Solandt, mettons, vers 16 h, 16 h 15, moment auquel nous passerons immédiatement à l'étude, article par article, du bill.

Monsieur Solandt, soyez le bienvenu. C'est avec joie que nous écouterons votre exposé.

M. O. Solandt, président du Conseil des sciences du Canada: Merci beaucoup, sénateur Aird. Je suis très heureux d'avoir été invité à vous parler du Centre de recherches pour le développement international. Comme l'a très aimablement expliqué le sénateur Aird, je n'ai reçu qu'un avis très bref, de sorte que je n'ai pu préparer mon exposé aussi attentivement que je l'aurais voulu. J'ai toutefois examiné d'assez près les dépositions fournies au comité des Communes; en supposant que vous les avez tous lues, j'aimerais limiter mes observations aux aspects sur lesquels il me paraît nécessaire de m'étendre. Je veux cependant qu'on me comprenne bien: en général, je suis entièrement d'accord avec MM. Strong et Brecher, les deux principaux témoins entendus par ce comité, aux Communes; si je ne répète pas leurs propos, je n'en estime pas moins que ceux-ci étaient sages et judicieux, et qu'on doit suivre attentivement leurs conseils. Je tâcherai d'ajouter des précisions pour compléter leurs propos, au lieu de les répéter.

En guise d'introduction, je dirai que le Conseil des sciences, en étudiant la politique scientifique du Canada, a toujours considéré comme l'un des objectifs les plus importants de cette politique de veiller à partager notre abondance et notre prospé-

rité avec les pays moins fortunés, et cela dans toute la mesure du possible; le Conseil des sciences estime aussi que la communication avec le pays en voie de développement, sur les plans scientifique et technologique, est l'une des manières dont le Canada peut fournir une aide des plus utiles. Aussi, lorsqu'on a mis de l'avant le projet de Centre de recherches pour le développement international (C.R.D.I.), le Conseil des sciences a-t-il appuyé chaleureusement et soutenu la chose; de fait, M. Gaudry et moi-même avons déposé devant un comité du Cabinet et appuyé cette idée, avant même que le bill fût présenté à la Chambre des communes. Mes propos sont donc fondés en partie sur les débats tenus antérieurement au Conseil des sciences, où le problème général a été étudié à fond.

J'aimerais d'abord poser une affirmation d'ordre très général, qui n'a pas de rapport particulier avec la compétence propre du Conseil des sciences, ni de la science elle-même, mais qui me paraît capitale comme fondement de l'étude touchant le travail du C.R.D.I. Nos efforts en vue de venir en aide aux pays en voie de développement, ne doivent pas reposer sur la prémisse selon laquelle ceux-ci acceptent ou doivent adopter, soit nos objectifs soit notre système de valeurs. Nous devons avoir comme but d'essayer de leur communiquer les moyens technologiques pertinents, qu'ils utiliseront pour faciliter la réalisation de leurs objectifs, compte tenu de leur système de valeurs.

Si je dis cela, ce n'est pas que je m'oppose aux efforts des missionnaires, qu'il s'agisse de religieux, de professeurs ou d'employés de bureau, voire d'industriels, qui cherchent à changer les objectifs et le système de valeurs des pays où ils exercent leur activité. Je dis seulement que, dans le cas du C.R.D.I., ce but doit rester tout à fait à l'arrière-plan et que le programme, dans l'ensemble, doit viser à permettre aux pays en voie de développement de se développer selon la manière qui correspond à leurs désirs. Certes, c'est là affirmer une vérité des plus évidentes; on a toutefois tendance à l'oublier parfois.

En conséquence, le C.R.D.I. doit mettre l'accent sur la communication des moyens technologiques aux pays en voie de développement. A cette fin, on a surtout besoin des services de spécialistes des sciences naturelles et d'ingénieurs, particulièrement s'ils sont rompus à la communication des méthodes. Ce travail, toutefois, ne sera efficace que s'il se complète, d'une manière coordonnée, d'un apport judicieux de la part des sciences sociales. Si je place la technologie au premier rang, c'est que, à mon sens, on a eu tendance, dans les dépositions antérieures, à sous-estimer cet aspect. Je ne voudrais pas non plus lui donner une importance excessive. Il me paraît très clair que, même si les sciences sociales, notamment l'économie et les sciences politiques, ont un grand rôle à jouer dans

la planification des programmes, ce sont surtout les spécialistes des sciences naturelles et les ingénieurs qui entrent en jeu lorsque vient le moment de passer à l'action et d'exécuter des choses. Il nous faut, au sein du C.R.D.I., une équipe efficace, composée de spécialistes de ces deux catégories de disciplines.

J'oserais dire aussi un mot au sujet de la représentation politique au sein de cet organisme. Sauf erreur, cette question a fait déjà l'objet de débats. J'aimerais avancer, pour fins d'étude, l'opinion selon laquelle un organisme de ce genre aurait davantage à compter, dans son conseil d'administration, une personnalité possédant une longue expérience de la politique. Certains témoins ont soutenu avec instance, comme nous l'avons fait nous-même, qu'il existe, par rapport à d'autres domaines d'activité, un besoin de collaborateurs ayant des connaissances pratiques. Je suis sûr que cet avis est aussi partagé par un bon nombre des personnes ici présentes, qui estiment que le théoricien des sciences politiques ne connaît pas toujours les solutions les plus pratiques à employer pour résoudre un problème, qu'il tend, probablement plus que tout autre théoricien, à se cantonner dans sa tour d'ivoire et que, par conséquent, le praticien des sciences politiques peut apporter une précieuse contribution. Peut-être faudrait-il songer aussi à choisir un politicien de grande expérience qui n'appartienne pas à la députation actuelle. Je le répète, j'hésite à dogmatiser à ce sujet, car la question est très épineuse; néanmoins, vu l'expérience que j'ai acquise dans les affaires, je crains, comme beaucoup de gens, l'intervention d'un député en exercice au sein du conseil d'administration d'un organisme de ce genre. C'est, du reste, le problème que l'industrie éprouve lorsque le conseil d'administration comprend parmi ses membres des employés. Ce problème a été étudié et réglé de diverses manières par l'industrie; il est donc certain qu'on pourra trouver une solution efficace dans le cas qui nous occupe.

Le sénateur Grosart: Dans l'espèce, il s'agirait d'employeurs qui feraient partie du conseil d'administration.

M. Solandt: Je dis simplement que je suis favorable à l'idée d'admettre des praticiens de la politique au sein du conseil.

Le sénateur Macnaughton: C'est une nouvelle tendance prometteuse.

M. Solandt: Je pense que c'est une tendance réaliste.

J'aborde maintenant un deuxième point, que j'avance avec une vigueur particulière, afin de faire contrepoids aux arguments déjà apportés. Les débats que j'ai lus portaient presque exclusivement

sur le rôle des universités à cet égard, ainsi que sur les relations à prévoir entre le Centre et les universités. J'estime qu'il faut accorder beaucoup plus d'attention au rôle de l'industrie dans ce domaine, tout comme aux relations à assurer entre le Centre et l'industrie. Ce qu'il faut, dans ce domaine, c'est de l'action; et quand on veut obtenir des résultats, on s'adresse d'ordinaire à l'industrie, qui fournit des réponses singulièrement efficaces. Citons, par exemple, le transport, domaine dans lequel le Canada, comme on l'a dit à plusieurs reprises, peut apporter une contribution appréciable aux pays en voie de développement. L'aide qui est fournie à cet égard provient surtout, soit de la Division des consultations internationales des Chemins de fer Nationaux, que j'assimile, pour le moment, à une industrie, soit de diverses sociétés d'ingénieurs conseils du Canada, qui excellent vraiment à résoudre les problèmes de transport. Quant aux universités, elles excellent à proposer des solutions théoriques pour ces problèmes, mais quand on veut des résultats concrets, il faut vraiment recourir à l'industrie. J'estime—et je suis sûr que chacun d'entre vous en conviendra—que s'il y a une tâche précise à accomplir, l'industrie est d'ordinaire en mesure de l'accomplir à meilleur compte, plus rapidement et avec plus de succès que le gouvernement ou les universités. A ce sujet, je crois qu'il faut s'enlever de la tête l'idée selon laquelle les ambitions lucratives ont quelque chose d'immoral. Je conviens que, lorsqu'il s'agit de développement international, on ne doit pas rechercher d'abord le lucre; néanmoins, il ne faut pas en exclure les sociétés qui réalisent des gains en s'adonnant à ce travail, pour la simple raison qu'elles réalisent des gains. On se rappellera que, le plus souvent, la moitié des bénéfices sert à payer le travail de développement, tandis qu'une bonne partie du reste est affectée au perfectionnement des spécialistes canadiens. Je le répète, j'appuie particulièrement sur ce point: le rôle de l'industrie. Il faut viser à un équilibre raisonnable. Si j'ai insisté sur ce point, c'est que, jusqu'ici, on n'y a attaché qu'une importance insuffisante. J'espère que vous ne verrez pas là une tentative d'exclusion des universités. Loin de moi une pareille intention.

J'aimerais parler brièvement des catégories de personnes qui doivent s'occuper de ce travail. Ici encore, j'appuie vigoureusement sur la question, car les commentaires formulés jusqu'ici au sujet du personnel ont insisté énormément sur la nécessité d'une expérience spécialisée en ce qui a trait au développement des pays en voie de développement. D'après l'expérience que j'ai acquise en matière de recherche opérationnelle pour fins militaires et celle qui s'y est ajoutée ensuite quand je suis passé dans l'industrie, il n'est pas toujours sage de rechercher les spécialistes les plus avancés pour l'exécution du très difficile travail qui consiste à coordonner l'action des spécialistes de plusieurs

disciplines; en effet, il faut aussi recruter des spécialistes éminents des diverses disciplines qui entrent en jeu. Par exemple, pour résoudre un problème particulier, il sera peut-être préférable de trouver un physicien de tout premier ordre, au lieu d'en embaucher un de compétence moindre, qui ait consacré 10 ans au travail de développement. Le physicien qui a contribué au travail de développement sera beaucoup plus utile pour la planification générale du travail, mais quand il s'agira de physique, il faudra recourir à un spécialiste. Il importe de se faire une juste idée d'ensemble de cette organisation. Ici je parle non seulement du Centre lui-même, mais aussi de ses employés forfaitaires, qui doivent former un noyau de personnes d'expérience, spécialisées dans les problèmes de développement et entourées par un groupe variable de véritables spécialistes de disciplines particulières, qu'on invitera à oeuvrer dans un domaine particulier. Je vous prie de noter que le Centre devra consacrer du temps et de l'argent au recrutement d'un nombre suffisant d'universitaires. Il faudra non seulement recruter des diplômés versés en questions de développement, mais aussi inciter les spécialistes de toutes les disciplines pertinentes à consacrer au développement au moins une partie de leur carrière. Inutile de dire qu'il importe d'intéresser de plus en plus les jeunes gens à ce travail, chose qui se fera, dans une grande mesure, en multipliant les contacts avec les universités.

J'aimerais vous laisser un autre message à propos d'une question qui a été soulevée par des témoins antérieurs et que je vous exposerai aussi plus brutalement qu'il n'est nécessaire. Il faut nous garder de toute attitude prétentieuse en ce qui concerne l'aide scientifique et technologique que nous voulons offrir aux pays en voie de développement. Il existe, au sein des milieux scientifiques, une très réelle affectation, que les membres du comité sénatorial de la politique scientifique ont déjà signalée; il s'agit d'un sentiment selon lequel on n'est un véritable homme de science éminent que si l'on se consacre à quelque recherche fondamentale obscure. A cet égard, le Canada est au moins aussi déplaisant que les autres pays. Ce serait un désastre que de communiquer aux pays en voie de développement cette attitude prétentieuse. Malheureusement, la chose s'est produite dans d'autres pays, mais pas particulièrement au Canada. J'énumérerai dans un instant, en faisant appel à mes souvenirs, les résultats fâcheux qu'une telle attitude a entraînés en Inde. Certes, les scientifiques, les ingénieurs et les spécialistes des sciences sociales doivent apprendre à adapter leurs connaissances aux régimes sociaux et éducationnels déjà établis sur place. Cela comporte très souvent la

nécessité de communiquer des moyens technologiques très inférieurs à ceux que nous pouvons offrir, mais qui sont beaucoup plus adaptés aux besoins du groupe et de la région assistés.

J'ai lu avec intérêt la déposition dans laquelle on a signalé, par exemple, qu'une usine de Tanzanie, sauf erreur, qui compte 1,700 employés et possède des machines très perfectionnées, n'est pas aussi productive que celle qui compte 3,000 employés et ne dispose pas de machines aussi efficaces. A mon avis, aucun de ces points de vue n'est vraiment exact. Si l'on veut fournir à un pays en voie de développement les moyens technologiques voulus pour construire une usine, il faut lui montrer comment construire l'usine et comment l'adapter au milieu, de manière à obtenir des produits de la plus haute qualité possible au prix unitaire le plus bas possible. Si la main-d'oeuvre est bon marché, il suffit de modestes capitaux qui se conjuguent avec une abondante main-d'oeuvre; dans le cas contraire, il faut trouver de gros capitaux et restreindre l'embauche. Les méthodes et les techniques d'analyse les plus avancées peuvent être utilisées pour résoudre un problème, avec le résultat que, vu le prix insignifiant de la main-d'oeuvre, on ne peut plus se permettre aucune mécanisation.

Vous connaissez tous les histoires qu'on raconte au sujet des difficultés qu'il faut surmonter pour amener directement les gens à remplacer les bâtons à creuser pas des charrues accouplées. Je ne fais ici que souligner ce genre d'histoire.

Je voulais formuler quelques affirmations au sujet des leçons que m'a apprises mon voyage en Inde, l'automne dernier; toutefois, je serai bref, car j'ai déjà parlé assez longtemps. Première leçon importante: si vous allez en Inde—la plupart d'entre vous ont visité des pays en voie de développement—vous constaterez que les savants les plus remarquables de ce pays ne le cèdent en rien à ceux du Canada. Il est impensable que l'on fasse des projets en vue d'aider un pays comme l'Inde, si ce n'est dans un esprit d'étroite collaboration avec ses savants et ses dirigeants politiques. Toute opinion selon laquelle nous dépassons de beaucoup les habitants de ces pays, est complètement fausse.

Dans le cas de l'Inde, ce qui m'inquiète le plus—je crois qu'il vaut la peine de signaler la chose comme l'une des observations les plus courantes—c'est que ce pays est actuellement en train de s'industrialiser, avec plus ou moins de succès, selon la formule occidentale. Notre mode d'industrialisation implique nécessairement l'urbanisation. Il faut trouver un moyen de corriger cet état de choses, mais pour l'instant, tel est le déroulement de la situation. Or, l'urbanisation de l'Inde est une pensée terrifiante, car on y compte 500,000 villages. Sa population dépasse actuellement les

500 millions d'âmes. Que 70 à 80 p. 100 de ces habitants se déplacent vers les villes et l'on assiste à une tragédie, car si un déplacement aussi massif entraînait un désastre pour les villes les plus avancées de l'Amérique du Nord, il engendrerait une catastrophe pour des villes de l'Inde aussi primitives que Calcutta, par exemple.

En regardant cette situation, il ne faut pas penser uniquement au produit national brut. Ainsi, notre PNB par tête est 25 ou 30 fois plus élevé que celui de l'Inde; cela ne veut pourtant pas dire que nous avons obtenu de 25 à 30 fois plus de succès à créer une société génératrice de bonheur et de succès. Le rapport de succès social à établir se rapproche bien plutôt de la parité, quelles que soient les apparences sur le plan matériel; nous ne devons donc pas viser seulement à élever le PNB par tête de ce pays au même niveau que le nôtre, puisque bon nombre de nos problèmes tiennent à notre situation d'abondance. Les problèmes de ce pays proviennent peut-être de la pauvreté, mais il y a sûrement un juste milieu à découvrir.

Enfin, je tiens à souligner que le C.R.D.I. est une riche idée. Sous une habile direction, il obtiendra l'appui des divers milieux scientifiques du Canada et du monde entier. Il permettra d'accomplir de grandes choses pour les pays moins développés comme pour le Canada. Je n'hésite pas à affirmer que, même s'il remporte un succès modéré—je suis sûr qu'il aura un grand succès—il fera beaucoup plus que recouvrer ses frais, du simple fait qu'il augmentera la productivité des programmes de l'A.C.D.I. En supposant que le C.R.D.I. dispose, au début, d'un budget qui atteindra rapidement les 5 millions de dollars, ou encore, dans un avenir assez rapproché, le niveau visé par M. Sharp, soit 5 p. 100 de notre budget d'assistance, et si l'on considère que nous dépensons actuellement plus de 300 millions de dollars, et bientôt jusqu'à 500 millions par an, il est évident que, si le travail du C.R.D.I. augmente l'efficacité et la productivité de ce programme, soit du programme canadien uniquement, de 1 p. 100, mettons, il fera ses frais; et s'il augmente de 2 ou de 3 p. 100, il sera tout à fait rentable. Comme l'expérience des choses de ce genre autorise à croire que la recherche interdisciplinaire sérieuse, bien conçue, entraîne habituellement des hausses de productivité de l'ordre de 10, 15 et 20 p. 100, nous pouvons considérer le projet comme un investissement prudent, un but des plus raisonnables du point de vue du contribuable canadien.

Deuxièmement, le C.R.D.I. peut offrir la possibilité d'attirer l'attention, tant du public que des milieux politiques, sur les bons effets de la science et de la technologie. Nous avons tendance en Amérique du Nord à considérer les mauvais effets. Nous associons la science et la technologie avec le

complexe militaire-industriel, la pollution et d'autres choses de même nature. Dans les pays en voie de développement, nous verrons, à mesure que nous leur venons en aide, que la science et la technologie peuvent aussi faire quelque chose de bon. Elles peuvent faire beaucoup pour la communauté scientifique au Canada en tant que foyer de coopération vivante qui favorise l'échange entre les sciences sociales et naturelles.

Je suis vraiment enthousiaste à ce sujet et je sais, d'autre part, que les membres du Comité du Sénat se rendront compte de son importance.

En dernier lieu et c'est probablement le point le plus important, c'est peut-être une cause à laquelle la jeunesse canadienne se ralliera. Je suis sûr qu'une grande partie du mécontentement de la jeunesse se trouve dans son désaccord avec les buts matériels de notre société. Le C.R.D.I. concentrera l'attention sur le développement de la vie des peuples et devrait attirer et inspirer quelques-uns des meilleurs parmi nos jeunes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Solandt.

Je suis sûr que tous les honorables sénateurs seront d'accord pour dire, que la nature et le contenu mêmes de votre exposé si succinct, monsieur Solandt, ont justifié notre décision de vous inviter à déposer au comité.

Comme je l'ai mentionné, je pense que nous devrions passer aux questions. Le sénateur Grosart m'a fait dire qu'il voulait en poser et si quelque autre sénateur avait la même intention, je serai heureux qu'il le fasse savoir à M. Innis, secrétaire du Comité, de façon que nous puissions poursuivre nos délibérations d'une façon régulière. Le sénateur Grosart a la parole.

Le sénateur Grosart: Merci beaucoup, monsieur le président. Monsieur Solandt, j'ai bien peur de vous mettre dans l'embarras.

M. Solandt: J'en ai l'habitude.

Le sénateur Macnaughton: Ce n'est pas la première fois.

Le sénateur Grosart: J'allais dire que ce n'était pas la première fois que j'ai essayé de vous mettre dans l'embarras et comme vous vous en êtes toujours tiré haut la main, je m'attends à ce que vous le fassiez encore.

La raison pour laquelle je vais vous mettre dans l'embarras est que la seule chose qui semble manquer dans l'exposé jusqu'à présent, c'est une description du C.R.D.I. en tant qu'entité fonctionnelle. Quel sera son personnel? Que seront ses programmes et ses projets?

Tout d'abord, je ferai remarquer ceci: Je sais que vous insistez seulement sur des points qui ont peut-être été oubliés, mais il me semble vraiment que vous donnez plus d'importance au déplacement de la technologie et de la recherche canadiennes dans ces pays qu'au développement de leur propre recherche.

Il y a un danger possible: Je crains, que nous ne suivions de trop près l'exemple de l'Agence canadienne de développement international. En effet vous avez employé le mot "lié" à ce sujet. Vous avez parlé de la mise de fonds dans les universités et l'industrie au Canada. La plus grande partie de l'argent serait-il, d'après vous, dépensé au Canada ou hors du Canada?

M. Solandt: J'ai hésité à brosser le tableau du centre comme je le vois, parce que, d'une part, il ne relève pas de moi et je ne veux pas porter préjudice à la situation de ceux qui sont chargés de ce travail ou leur créer des difficultés et que, d'autre part, je n'en avais pas le temps. Mais je conçois certainement le centre comme une entité assez petite qui s'occuperait presque uniquement des analyses, de la planification et, plus particulièrement, de la mise au point des techniques permettant de découvrir comment on obtient les changements sociaux et économiques voulus dans les pays en voie de développement.

Vous savez que l'une de nos difficultés est qu'ayant jeté un coup d'oeil sur un pays, nous constatons qu'il a des problèmes, mais que nous ne savons pas exactement où se trouvent, pour ainsi dire, les points d'influence. Comment faire pour réaliser les changements que nous et eux-mêmes regardons comme souhaitables. Je m'imagine le centre comme s'occupant de la méthodologie, de la planification et de l'obtention des ressources nécessaires pour faire le travail.

J'espère qu'une grande partie du travail sera fait par des Canadiens. Je dis cela, parce que c'est nous qui fournissons l'argent et je voudrais que nous en retirions la plus grande partie du bénéfice —je ne tiens pas à ce qu'on nous en attribue le mérite, ce n'est pas mon affaire.

Je voudrais voir cette entreprise aider à l'avancement du Canada alors que nous contribuerons au développement des autres. A mon avis, une grande partie du travail s'effectuera dans les pays en voie de développement et, parmi tous ceux qui y travailleront à un moment donné, il est probable qu'une minorité seulement sera canadienne. Comme j'imagine qu'ayant décidé ce que nous voulons faire dans un pays X, nous y enverrons pour l'aider une petite équipe de Canadiens qui seront très vite rejoints par un grand nombre d'indigènes, dans l'idée que (s'il s'agit d'un nouveau système de transport,

par exemple) lorsque ce qu'on entreprend sera mis au point, on emploiera presque uniquement des indigènes qui auront appris le métier en travaillant. L'explication est-elle claire?

Le sénateur Grosart: Sauf que je voyais cela plutôt comme un centre international qui se trouverait par hasard au Canada, et qui, financé à ses premières étapes, par le Trésor canadien, serait international quant à ses perspectives et sa conception et n'aurait pas de rapport avec les bénéfices directs qu'en tireraient l'industrie ou les universités canadiennes. Si je m'exprime ainsi, c'est que nous prévoyons ici une dépense de 5 millions de dollars qui augmentera à 25 millions, si je me réfère à vos comptes. Pourquoi cette somme devrait-elle aller précisément à l'industrie et aux universités canadiennes, quand nous disposons déjà d'un fond de 550 ou 700 millions de dollars à cette fin. Pourquoi ne disons-nous pas que c'est de l'argent international, de l'argent que nous voulons employer pour trouver la meilleure équipe, où qu'elle se trouve dans le monde et ne plus penser à y avoir des Canadiens?

M. Solandt: En ce qui concerne le choix de l'équipe, je suis tout à fait d'accord pour chercher des spécialistes n'importe où nous pouvons les trouver et nous ne devrions pas avoir d'objections à engager des étrangers. D'autre part, je serais un peu déçu si nous étions pris dans un cercle vicieux, ce qui est malheureusement si souvent le cas au Canada. Mettons, par exemple, que le meilleur spécialiste dans un domaine déterminé se trouve au Danemark: nous engagerons un Danois pour faire le travail et il forme toute une série d'autres Danois de façon à créer un monopole danois dans lequel le Canada n'aura aucune part. Je crois qu'il faudra trouver un juste milieu. Je m'accorde entièrement avec vous pour dire que nous ne devrions jamais considérer que les choses ne doivent jamais être faites au Canada, ou qu'elles doivent toujours l'être pour que le Canada puisse en retirer la valeur financière. Mais je dirais que nous devrions essayer de tracer un programme de manière à aider au développement canadien du point de vue scientifique, technique, social et intellectuel.

Le sénateur Grosart: Mon objection est que nous avons déjà une dépense fédérale de 650 millions de dollars pour la recherche et le développement et que l'A.C.D.I. y affecte 300 millions, ce qui fait 1 milliard de dollars en tout. Ne pourrions-nous pas, pour une fois, oublier les bénéfices du Canada et penser seulement à l'avantage des pays en voie de développement?

M. Solandt: Je songe à 3 ou 4 grandes sociétés américaines qui prendraient le milliard avec joie en vous garantissant de "livrer la marchandise", et qui feraient un travail de premier ordre.

Le sénateur Grosart: Livrer quelle marchandise?

M. Solandt: Un programme de recherche sur le développement.

Le sénateur Grosart: Peu importe qu'il soit américain ou canadien. Ce que je propose, c'est que ce soit les savants et les institutions scientifiques des pays en voie de développement qui tirent profit de la mise de fonds et, par conséquent, du développement de leur propre potentiel.

M. Solandt: Je suis entièrement d'accord avec vous à ce sujet. Tout ce que je dis, c'est que l'aide qu'ils obtiennent de l'extérieur soit canadienne quand c'est raisonnablement possible. Mais je dis "raisonnablement" car nous ne devrions pas avoir d'objection à employer pour nous aider les savants d'un autre pays. Mais si l'on prend un spécialiste danois, je voudrais qu'il eût pour adjoint un jeune Canadien, qui pourrait s'instruire en suivant sa voie.

Sans m'y opposer trop catégoriquement, je n'aimerais pas voir cette réalisation entièrement détachée du Canada, de sorte que nous fournirions l'argent nécessaire, mais que si, dans 10 ans, il n'y avait plus un seul Canadien employé dans l'entreprise nous nous déclarerions parfaitement satisfaits. J'en serais malheureux et je me dirais qu'apparemment les Canadiens ne se sont pas assez développés pour pouvoir répondre à pareille invite à l'action.

Le président: Je n'avais pas l'intention d'examiner le bill en détail, mais j'appellerai l'attention du comité sur un point précis: Les buts et les attributions du Centre définis par l'article 4 sont, en partie, les suivants:

(voir Bill C-12)

M. Stuart Peters, que j'aurais dû vous présenter avant, a attiré mon attention sur ce passage. M. Peters est à la droite de M. Solandt. Il a été le coordonnateur de ce programme. Cette définition pourrait servir, au moins jusqu'à un certain point, à consigner au compte rendu les objectifs et les pouvoirs particuliers du Centre.

Le sénateur Grosart: Cela ne m'est d'aucun secours, car chacun peut interpréter comme il veut ces buts et ces pouvoirs. Je n'ai pas d'objections à ce qu'il y ait une certaine phraséologie ici. Cependant, si vous le dites, monsieur Solandt, j'accepte que nos idées soient moins divergentes que je ne le pense.

M. Solandt: Tout d'abord, je suis d'accord que ce qui importe est la motivation de ceux qui dirigent le Centre. Vous pourriez en appliquant la présente loi, diriger une institution entièrement canadienne qui fonctionnerait à l'avantage du Canada. Ce serait, je pense, désastreux et je suis sûr que telle n'est pas l'intention.

L'autre extrême serait que vous puissiez faire fonctionner une agence qui ne contribuerait guère au développement du Canada; et à mon avis cela aussi est un extrême inacceptable. Je pense que nous devons prendre le juste milieu où nous ne cherchons pas à faire fonctionner cette entreprise pour le profit commercial du Canada, mais pour le profit culturel, si vous voulez, de façon que nous élargissions notre expérience de compréhension sur la manière d'aider les gens.

Je suis d'accord avec vous quand vous dites que la plus grande partie de l'aide devrait être donnée aux pays concernés et que la mesure du succès de cet institut—et je pense que c'est probablement un point important que je n'ai pas souligné—la mesure de son succès ne devrait pas être sa réputation de perfection scientifique, mais le nombre de groupes de savants locaux qui ont été formés et travaillent comme résultat de cet effort.

Le sénateur Grosart: Quelles sortes de projets aimeriez-vous voir inclus dans le programme initial du Centre? C'est une question difficile, mais j'ai dit que j'allais vous mettre dans l'embarras. J'allais vous demander de "brosser un tableau" mais, en tant qu'"ancien" du comité du sénateur Lamontagne, je devrais peut-être parler d'"un modèle structuré". Que proposera, d'après vous le conseil des gouverneurs comme programme initial? Nous n'avons à ce sujet aucune indication, qu'il s'occupera soit du commerce du riz soit de la transformation de la technologie canadienne actuelle. Que proposez-vous?

M. Solandt: Je crois que M. Peters vous donnera probablement une réponse beaucoup plus précise que moi.

Le président: Le comité souhaite-t-il que nous entendions M. Peters maintenant ou quand nous reprendrons le bill article par article?

Le sénateur Grosart: Eh bien, il pourrait peut-être répondre dès maintenant à cette question.

M. Stuart S. Peters, Conseiller spécial du président (Agence canadienne de développement international): Monsieur le président, ce sera, bien sûr, la prérogative du président désigné qui sera le directeur en chef du C.R.D.I. de proposer des programmes que le Conseil des gouverneurs devra approuver. On prévoit que ce centre sera, dans cette affaire, l'intermédiaire honnête qui réunira les meilleurs talents qui peuvent être obtenus dans le monde entier, et qu'il aiguillera ces talents avec efficacité sur des problèmes bien définis qui se posent au niveau des masses pour employer un terme, dont on se sert un peu trop souvent. D'autre part, le Centre doit employer à la solution de ces problèmes, tout le talent disponible des secteurs privés, publics et institutionnels du Canada. Il faudra donc utiliser à cette fin certains aspects de l'activité qui existent déjà. L'un de ces aspects que je citerai simplement comme exemple, car je n'ai pas l'autorité de parler politique à l'égard du Centre, est celui des techniques de l'alimentation et de l'agriculture. Cette zone d'activité est caractérisée comme l'un des besoins les plus grands en ce qui concerne le problème mondial de l'alimentation insuffisante ou défectueuse et le Canada a certaines connaissances techniques dans ce domaine. Il y a encore un autre champ d'activité, et c'est la dissémination de renseignements sur la recherche en rapport avec le développement international.

Le Canada pourrait être le dépositaire de beaucoup de renseignements concernant les besoins de la recherche et la recherche en cours, car nous sommes politiquement acceptés par tant de nations. Nous pourrions recevoir les renseignements et les diffuser. Si le Centre doit être une agence efficace de recherche, il est évident qu'il doit être au courant de ce qui se passe. Or c'est là que se trouve une des plus grosses lacunes dans le monde de la recherche aujourd'hui: Ne pas savoir ce qui se passe, ce qui est prévu par la recherche et où il y a eu des erreurs dans le passé. Evidemment le Centre s'en occupera. Quelques autres secteurs d'activité ont aussi été pris en considération; les transports sont un domaine dont se préoccupe le Canada, comme d'ailleurs, les ressources hydrauliques et les travaux relatifs aux ressources par rapport à la répartition et à l'inventaire des terres ainsi que d'autres choses dans cet ordre d'idées. Mais monsieur le président, il est très difficile de trop approfondir ce sujet, parce que ce sera la prérogative du président avec le concours du Conseil des gouverneurs du C.R.D.I., qui apportera à ce Centre, comme il a été prévu, précisément le pragmatisme auquel nous tenons.

Le sénateur Grosart: Et bien, j'éprouve encore quelque inquiétude quand j'entends M. Peters dire que nous allons examiner si nous avons au Canada la compétence voulue à cet égard, ou dans toute autre matière, et que ce sera l'un des facteurs qui déterminera la voie dans laquelle nous nous engagerons. J'espère bien que quand le Conseil commencera à dresser ses programmes, il regardera dans le monde entier et verra quels sont les problèmes et comment ils peuvent être résolus grâce à des fonds canadiens. J'en resterai là.

Encore une question qui est, elle aussi, une question "modèle". Quelle sorte de gens devraient, selon vous, faire partie du Conseil? On envisage qu'il se composera de 21 membres, dont 11 doivent être des Canadiens. Qui seront ces membres? Je ne veux pas que vous me donniez de noms, mais quel sera leur apport et de quelles disciplines viendront-ils? De quelle expérience s'inspirera leur apport à votre avis? Les Canadiens, par exemple, qui et que seraient-ils? Et les autres?

M. Solandt: Eh bien, tout d'abord j'aimerais en voir un nombre raisonnable, peut-être 20 p. 100, choisis d'abord parce qu'ils ont l'expérience d'un véritable travail d'aide aux pays en voie de développement. Comme je l'ai déjà dit, j'espère qu'ils ne prédomineront pas absolument, car je pense que dans tout groupe de ce genre, certains auront toujours tendance à faire les choses de la manière qui leur a réussi dans le passé. J'envisage la possibilité d'un autre groupe assez important, composé de personnes faisant autorité dans le domaine des sciences naturelles, du génie et des sciences sociales au Canada, et je pense que ces deux groupes s'équilibreront assez bien. J'espère qu'au moins un ou deux d'entre eux seront des gens d'expérience dans l'administration nationale des sciences canadiennes, des membres du Conseil national de recherches par exemple, du Conseil des sciences, ou d'un autre organisme du même genre, et que quelques-uns d'entre eux seront les jeunes gens les plus brillants dans leur domaine particulier.

Il me semble que les représentants venant de l'extérieur du Canada se répartiront probablement un peu de la même manière, mais ce serait dommage de les prendre uniquement parmi les gens qui ont de l'expérience en développement. Je pense que vous voudriez inclure dans le Conseil certains des dirigeants du pays en cause; j'en suis même convaincu. Et je ne voudrais pas renoncer à l'idée d'expérience politique que nous discutons, car je crois que tant de problèmes comportent des aspects

politiques et que l'homme politique acquiert dans la pratique et dans une forte mesure un grand sens de ce qu'on peut faire sans offenser personne, ou du moins seulement ceux qu'on veut. Maintenant, je reviendrai sur ce qu'a dit le Dr Peters pour y ajouter un mot. J'espère qu'en plus de ce qu'il a esquissé, le Centre s'efforcera de bien examiner le genre d'aide qui donnerait les meilleurs résultats dans les pays concernés, et par "résultats" je veux dire ce qui aiderait les pays à réaliser ce qu'ils veulent faire. J'ai une certaine appréhension en constatant que, automatiquement, nous tenons pour établi que tous les pays veulent s'industrialiser aussi vite que possible, et je pense que nous pouvons créer des problèmes pires que ceux que nous arrivons à résoudre dans certains de ces pays. C'est pourquoi je voudrais que nous regardions ces problèmes avec beaucoup d'attention. A mon avis, les sciences sociales peuvent y contribuer; je pense que les analystes peuvent y contribuer grâce à leurs méthodes nouvelles. Je sais que quelques-uns des groupes américains, qui s'orientaient à l'origine sur la défense, ont fait un travail très original et j'espère le voir inclus dans le programme.

Le sénateur Grosart: Quand vous dites "les sociologues et les systèmes d'analyse", vous envisagez vraiment toute la gamme d'un bout à l'autre?

Le sénateur Pearson: Je proposerai, monsieur Solandt, de demander à ce groupe de savants de s'attaquer à un problème en particulier, soit au développement des ressources naturelles des régions dont il s'agit. Ces pays qui souffrent beaucoup de privations et de famine, nous devons nous occuper d'eux en améliorant leur agriculture, les moyens de transport et communications, les autoroutes etc. A cette fin, il faudra engager non seulement nos propres savants et spécialistes, mais ceux de pays européens ainsi que des régions où nous nous rendons, de façon à les former de telle manière que, dans des conditions analogues, ils deviennent eux-mêmes des spécialistes dans leur domaine et des dirigeants dans leur pays. Je pense que si nous continuons à nous montrer tout le temps les maîtres, le problème que nous constatons maintenant aux Antilles se perpétuera. Apparemment, on relève actuellement là-bas dans les affaires, etc. une tendance très nettement hostile aux Canadiens, qu'on n'aime pas à cause des événements qui se sont déroulés à l'Université "Sir George William". J'aimerais voir les personnes envisagées venir ici et devenir membre de cette équipe, puis repartir. Est-ce une chose possible? Pensez-vous que nous pourrions le faire?

M. Solandt: Voulez-vous dire que des personnes des pays en voie de développement devraient venir au Canada?

Le sénateur Pearson: Oui.

M. Solandt: Oui, certainement. J'envisage même qu'à un moment donné, il y ait un pourcentage important d'agents du centre qui seraient originaires d'autres pays que le Canada et que bon nombre d'entre eux viendraient des pays en voie de développement. N'est-ce pas, M. Peters?

M. Peters: Absolument.

Le sénateur Pearson: Merci, c'est ce que je voulais savoir.

M. Solandt: A mon avis, c'est essentiel.

Le sénateur Grosart: Résoudre les problèmes des pays tropicaux à Ottawa?

M. Solandt: Non, de venir à Ottawa et de contribuer aux travaux de planification, puis de retourner aux Tropiques en compagnie d'une équipe pour y résoudre les problèmes particuliers à ces régions.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, j'incline à penser, comme le sénateur Grosart, qu'on ne nous donne pas une vision très dynamique des faits, du moins dans leur présentation, mais surtout dans les documents que j'ai eu sous les yeux. Ceux qui parmi nous s'y connaissent en recherche et en développement, peuvent s'en rendre compte, mais si tous ces faits sont destinés à être portés à la connaissance d'un vaste public, il faut dire qu'il laisse beaucoup à désirer. Dois-je conclure de ce que vous avez dit, M. Solandt, que vous envisagez que le centre pourrait former et envoyer un certain nombre de groupes d'études ou d'équipes de chercheurs dont la composition serait de caractère international?

M. Solandt: Oui.

Le sénateur Cameron: En effet, je crois que c'est quasi indispensable. Par exemple, la Hollande a entrepris l'un des projets probablement les plus spectaculaires en matière de régularisation des eaux et d'assèchement au monde dans le cadre de son programme d'assèchement des polders. Ce programme s'achèvera probablement en 1978 selon les prévisions actuelles. Il existe bien d'autres régions au monde où l'on pourrait employer cet acquis technologique et ce matériel; selon vous donc, le centre pourrait prendre en charge ou faciliter la mobilisation de ces ressources et leur affectation dans une quelque autre région? Dans ce cas précis, nous pourrions donc tirer parti de l'expérience qu'ont acquise les Hollandais et envoyer des équipes dans les diverses parties du globe. Est-ce un projet de ce genre que vous voudriez mettre au point?

M. Solandt: J'ai toujours envisagé cette oeuvre comme un iceberg dont la pointe que vous apercevez à Ottawa ne serait que la petite partie qui affleure à la surface, alors que la plus grosse partie du travail, parrainée par le centre, s'effectuerait ailleurs qu'à Ottawa, une bonne partie en d'autres endroits du Canada, mais une partie importante se ferait ailleurs dans le monde et principalement dans les pays en voie de développement, mais de nouveau pas en totalité. Comme vous le dites, s'il est un pays qui a grand besoin d'aide dans le domaine de la construction des digues, on pourrait alors envoyer, avec l'appui du centre, une équipe en Hollande pour y maîtriser les techniques.

Le sénateur Cameron: Il ne s'agit pas simplement de construction de digues, mais du plateau continental.

M. Solandt: Je crois que je me suis de nouveau exprimé très maladroitement en confondant le programme du centre avec celui de l'A.C.D.I. Selon moi, ils ne relèveront pas de la même administration mais, comme j'envisage la question, le centre pourrait être d'une aide précieuse à l'A.C.D.I. en déterminant les problèmes à aborder et la manière de les aborder.

Je tendrais donc à considérer le centre comme un organisme qui agirait non seulement sur son propre programme — qui pourrait être de 25 millions de dollars en 10 ans — mais aussi sur l'ensemble du programme canadien et, j'ose espérer, sur le programme d'ensemble de l'O.N.U. Si nous nous acquittons parfaitement de notre tâche en nous appuyant sur une assise suffisamment internationale, nous découvrirons comment aider les gens et nous influencerons donc sur le programme de l'O.N.U. et les programmes internationaux d'aide bilatérale de tout genre.

Le sénateur Grosart: Vous ne pensez pas à assortir de certaines conditions les fonds octroyés dans le cadre du mandat?

M. Solandt: Non, ce serait une décision malheureuse, selon moi.

Le sénateur Cameron: Vous avez fait allusion à la nécessité d'organiser la création et l'exploitation des techniques agricoles dans les pays en voie de développement. Il se fait justement que notre comité a tenu toute une série de séances consacrées aux Antilles. Pour ma part, j'estime que nous sommes revenus à notre point de départ en ce qui concerne l'utilisation des fonds et des ressources que nous avons investis, par l'intermédiaire de l'A.C.D.I. et dans le cadre du programme général d'aide à l'étranger, afin de rationaliser l'application de ces programmes dans ces pays. La production de la canne à sucre s'y poursuit à des taux très peu rentables. Prenons les agrumes: Pas la moindre action organisée. La diversification des cultures,

apparemment, n'a pas progressé d'un pas. Estimez-vous que le centre pourrait intervenir et assurer une utilisation plus efficace des crédits, de la main-d'oeuvre et du matériel qu'on ne le fait actuellement.

M. Solandt: Vous venez vraiment de définir l'un des objectifs fondamentaux du centre si ce n'est le principal, c'est-à-dire déterminer le mode d'utilisation le plus efficace de ces éléments. Comme vous l'avez dit, les fonds que nous avons investis aux Antilles n'ont pas donné les résultats que nous escomptions. Ce que nous devons faire maintenant, c'est étudier les faits et c'est là, selon moi, un domaine où le spécialiste des sciences sociales et l'homme politique pragmatique peuvent nous aider à découvrir pourquoi nous n'avons pas abouti au résultat auquel nous avons visé et à déterminer si l'on peut faire mieux la prochaine fois.

Le sénateur Cameron: Je crois aussi que nous devrions faire appel aux spécialistes des sciences sociales, mais peu d'entre eux, il est vrai, ont fait preuve de suffisamment de savoir-faire pour obtenir de très bons résultats. Connaissez-vous une autre formule qui vous permettrait de fournir le dosage idéal de spécialistes des sciences sociales, d'universitaires et d'industriels? Je pose cette question parce que nous n'y sommes pas encore parvenu, selon moi.

M. Solandt: Je ne crois pas qu'il existe une formule magique. L'une de nos difficultés vraisemblablement est que nous exigeons trop de nos spécialistes des sciences sociales au stade actuel du développement et, au cours des entretiens qu'a eu le Conseil des sciences avec ces spécialistes, ceux-ci ont fait remarqué à plusieurs reprises qu'on leur demandait de tout savoir du comportement de l'être humain, mais qu'ils n'avaient pas derrière eux ces siècles d'études indispensables pour rassembler tous les renseignements nécessaires. Donc, lorsque nous parlons du rôle qu'ils joueront dans ces études, nous devons être sincères en les y intégrant, mais nous ne devons pas en attendre trop de leur part ni nous attendre à ce qu'ils connaissent toutes les réponses. Nous connaissons certaines de ces difficultés au Canada. Il me semble avoir entendu parler récemment dans cette enceinte de problèmes dans le secteur agricole et pourtant nous avons une population très raisonnable.

Le président: Ce point particulier a été évoqué au cours d'une autre audience que nous avons tenue ce matin.

Le sénateur Cameron: Vous avez fait allusion à l'importante expérience que nous avons acquise dans le domaine des transports. Je dois dire, respectueusement, que depuis que vous avez quitté le C.N.R., nous ne sommes même plus parvenus à faire circuler le courrier au Canada. M. Peters a insisté énormément sur la nécessité de savoir ce qui se faisait aux quatre coins du monde, ce qui

vous permettrait d'établir, comme je l'avais appelé ainsi à plusieurs reprises, une sorte d'inventaire des projets. S'est-on préoccupé de savoir comment dresser cet inventaire des projets en cours qui se rapporteraient spécialement aux pays en voie de développement, s'est-on préoccupé du réseau de communications qu'on utiliserait ou qu'on devrait utiliser pour tirer parti de ces données?

M. Peters: Eh bien, nous en avons déjà débattu un peu avec les organismes affiliés à l'O.N.U. ainsi qu'avec l'O.C.D.E. Plus spécialement, il y a les recherches du Conseil économique et social, sa proposition de plan d'action à l'échelle mondiale et cet immense stock de renseignements qu'il a constitué au sujet de l'application de la science et de la technologie au développement. Il y a la Banque mondiale, les études d'investissement faites par l'O.N.U. sur les programmes de développement ainsi que le travail qu'effectue le centre de l'O.C.D.E. pour le développement. Tous ces organismes nous ont assuré de leur soutien, ils sont disposés à fournir au centre les renseignements qu'ils possèdent pour l'aider à découvrir les points-clés de la recherche. Il appartiendra donc au centre d'assumer cette tâche en se dotant d'un organe efficace de coordination administrative.

Je ne puis pas vous dire avec certitude comment cela se fera, mais c'est une difficulté que le centre et ses dirigeants doivent surmonter. Voilà l'offre qui nous a été faite, il ne tient qu'à nous d'en profiter. Selon moi, il ne s'agit pas de se lancer à la recherche d'idées nouvelles, alors que tant d'autres ont déjà effectué un travail qui a mis en évidence quelques-uns des besoins les plus criants des régions les moins développées du globe en matière de recherche. Que le nouveau centre tire donc parti de ce qui a été fait pour déterminer les besoins en matière de recherche avant d'émettre de nouvelles idées.

Le sénateur Cameron: C'est juste. Je suis complètement de cet avis. Nous avons fait partie, il y a quelques mois, d'un comité de politique scientifique et nous avons découvert que certains organismes très respectables, gouvernementaux et autres avaient acquis une expérience dans certains domaines et que d'autres ministères avaient fait les mêmes recherches dans le même domaine, sans, toutefois, qu'il s'établisse une coopération entre eux. Il n'y avait pas d'échanges de renseignements ou quoi que ce soit du même genre. Il se peut qu'il se produise la même chose sur le plan international, sauf si l'on met en place les organes qui assureront la mobilisation intégrale de toutes les connaissances acquises.

M. Peters: Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous en avons été averti. Nous le savons depuis le début. Si nous ne suivons pas ce conseil, qui nous est venu de bien des sources, je ne sais ce qui se produira.

Le sénateur Cameron: Nous vous reverrons ici.

M. Peters: Oui, c'est juste et je sais que votre démarche sera parfaitement justifiée.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'ai obtenu les réponses que je voulais, mais il y a encore un ou deux autres points que je voudrais connaître.

Après son entrée en fonction, le Conseil des gouverneurs devra mettre au point son programme, et pour ce faire, il devra émettre des jugements et prendre des décisions. Quel est le mécanisme que vous prévoyez pour permettre aux pays en voie de développement, les pays que nous allons aider, d'influer sur la prise des décisions? Sera-ce par le truchement de l'O.N.U. ou bien directement? Le Conseil des gouverneurs peut très bien dire dans sa sagesse: Nous allons réaliser un projet A pour le compte du Nigéria, alors que ce projet particulier peut très bien ne pas constituer une priorité pour ce pays. Comment ferez-vous pour éviter ce genre d'ennuis?

M. Solandt: J'imagine très bien ce que nous pourrions faire, mais M. Peters en sait probablement plus que moi à ce sujet.

M. Peters: En fait, nous n'en sommes encore qu'aux commencements. Je suis ouvert à toute idée, quelle qu'elle soit, car personne ne possède la réponse à tous ces problèmes. Toutefois, monsieur le sénateur Carter, les renseignements dont nous avons besoin, selon qu'on puisse le déterminer, devraient venir de toute source: de l'O.N.U., des particuliers, des missions, de services de l'A.C.D.I. et du C.R.D.I.. Peu importe la source de ces renseignements, le centre doit être le "dépôt" de ces idées; il doit, par une saine gestion, être à même d'utiliser efficacement, d'étudier, de cataloguer et de rassembler ces idées et suggestions.

Si vous envisagez un problème, vous avez nécessairement un point du globe comme cible. Les habitants de cette région devraient, évidemment, nous aider à définir le problème. S'ils n'y reconnaissent pas un problème, nous n'y en verrons pas un non plus. Notre action doit avoir un sens dans leur contexte, elle doit concorder avec leurs objectifs sociaux, compte tenu également d'autres questions qui ont déjà été soulevées et que nous avons déjà abordées.

Le sénateur Grosart: Mais s'il doit s'agir d'un centre international de recherches, c'est faux alors. Vous devez aller sur place et déterminer quels sont les problèmes. Si c'est un centre international de recherches que nous voulons; voilà sa fonction. Ce n'est pas un simple centre de renseignements.

M. Peters: Oui, ne croyez-vous pas que cela peut se faire par le dialogue avec eux, monsieur le sénateur?

Le sénateur Grosart: Si, mais le sénateur Carter s'enquerrait du mécanisme de participation. Il ne demandait pas la solution rêvée ou espérée, mais le mécanisme.

M. Peters: Cela se fera par l'intermédiaire de leurs institutions et gouvernements.

Le sénateur Grosart: Et le centre alors? C'est le problème que nous avons avec l'A.C.D.I. qui agit en fonction des programmes qui lui sont soumis — et ça ne fonctionne pas très bien. Quelle voie choisirez-vous? allez-vous agir en fonction de programmes ou bien allez-vous mettre sur pied un mécanisme qui permettrait aux pays en voie de développement de dire: "Nous avons un problème. Nous désirons qu'on l'étudie". Et vous serez alors en mesure de leur dire comment s'y prendre. Si vous vous en tenez à ce genre de réponse générale, vous ne réussirez pas, c'est un fait.

M. Peters: Mais l'A.C.D.I. est une agence qui agit en fonction de programmes qui lui sont soumis. Cela peut passer pour une banalité, mais le centre lui, s'oriente vers la résolution de problèmes.

Le sénateur Grosart: Ne jouez-vous pas avec les mots? Lorsque vous dites que l'A.C.D.I. est une agence qui agit en fonction des programmes qui lui sont soumis, mais que le C.R.D.I. s'oriente vers la résolution de problèmes, vous ne répondez pas à la question. Quel est le mécanisme? C'est ce que veut connaître le sénateur Carter.

M. Peters: Il nous faut trouver un mécanisme efficace. Je ne pense pas que nous l'ayons déjà, autrement nous n'essayerions pas d'établir un centre de recherches de ce genre. Nous devons nous frayer de nouvelles voies, non seulement pour devancer les problèmes, mais pour résoudre efficacement par la recherche ceux qui existent déjà. Et nous donnons au mot "recherche" son sens le plus large, il nous faut procéder par une approche véritablement multidisciplinaire dont les assises et la crédibilité seraient telles qu'elles fonderaient les diverses disciplines pour faire oeuvre commune et efficace.

Le président vous donnera un exemple de cette méthodologie dans le cas de certains programmes qui devront être approuvés par le Conseil des gouverneurs. Il leur appartiendra de dire: "Bon, il s'agit de technologie alimentaire, mettons-nous au travail." Et quelles que soient les structures de recherche qu'il ait conçues, le président devra alors rassembler les spécialistes qui s'attacheront à résoudre les problèmes.

M. Solandt: Je voudrais ajouter un petit mot pour dissiper les craintes du sénateur. Pendant la guerre, lorsque la situation n'était pas tellement différente, puisque nous essayions d'appliquer les

ressources de la science et de la technologie pour résoudre des problèmes qui, manifestement, n'étaient pas de nature scientifique et qui se posaient dans des régions isolées, l'expérience que j'avais acquise en recherche opérationnelle m'a appris que, plus souvent que de coutume, les indigènes se méprennent totalement sur la nature même de leurs problèmes.

Le sénateur Macnaughton: Nous y sommes.

M. Solandt: Ils savaient que quelque chose n'allait pas, c'est certain. Ils établissaient alors leur diagnostic et sollicitaient notre aide dans une direction précise. Mais après un examen plus attentif et après avoir commis pas mal d'erreurs, nous découvrons que leur diagnostic était tout à fait faux et que, ce dont ils avaient besoin, était complètement différent de ce qu'ils avaient demandé.

Je suis certain que cela se produit aussi dans les organismes internationaux. Je penserais donc d'abord à faire exécuter le travail au centre avant de faire appel à des experts qui, riches d'une longue expérience des pays en voie de développement, iraient sur place s'entretenir du problème avec la population indigène en se basant sur leurs propres connaissances spéciales et qui nous reviendraient probablement avec une recette toute différente quant à la manière de concevoir l'aide.

Le sénateur Grosart: Ou, du moins, ils apporteraient une réponse recherchée.

M. Solandt: Oui.

Le sénateur Carter: A supposer que nous entreprenions un projet dans un pays en voie de développement, on peut toujours établir, maintenir, créer, appliquer, soutenir, etc., toutes sortes de pouvoirs, mais viendra un moment où il vous faudra faire machine arrière, lorsqu'ils seront obligés de vous dire: "Il faut laisser tomber". Ça ne marche pas. Je ne trouve aucune disposition dans ce bill qui règle le mécanisme de ce genre de décision. Comment cela pourrait-il se faire, selon vous?

M. Solandt: Sans vouloir être trop cynique, j'espère que certains pays en voie de développement nous montreront comment y parvenir, car c'est quelque chose dont nous avons grandement besoin au Canada.

Le sénateur Pearson: Il me semble que les sénateurs pourraient vous en apprendre dans ce domaine.

M. Solandt: Franchement, il s'agit d'un problème d'administration auquel la science doit faire face généralement. L'industrie est le seul secteur à avoir réglé ce problème d'une manière raisonnablement satisfaisante, car le dollar y règne en maître tout-puissant. Les directeurs étudient un projet, décident s'il a une chance de réussir ou non et, même s'il

a une chance de réussir, si la dépense en vaut la peine, autrement ils laissent tomber. C'est ce qui ne se fait, ni à l'Etat, ni dans les universités et je doute qu'on le fasse en matière d'aide à l'étranger.

Le sénateur Cameron: J'espère que nous allons nous y mettre.

M. Solandt: Oui, nous devrions commencer dans ces secteurs.

Le sénateur Grosart: Vous nous aidez à rédiger le rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique.

Le sénateur Carter: Il semble que ces erreurs se répètent sans cesse et qu'il n'existe aucune méthode d'évaluation périodique.

M. Solandt: C'est un des arguments solides qui militent en faveur du recours à l'industrie comme agent d'exécution autant que possible, car vous pouvez faire appel à l'industrie et dire: "Le contrat expire mardi prochain," et c'est fini. Mais si vous faites appel à l'Etat ou à un département d'une université et si vous leur tenez ce langage, vous n'aboutissez nulle part. Nous devons combler cette lacune en nous assurant que chaque action que le centre entreprend, soit assortie d'un délai qu'il faille respecter. Nous essayerons cette méthode deux, trois ou cinq ans s'il le faut, mais à la fin de cette période, nous ne renouvellerons le projet qu'après une étude minutieuse. J'insiste fortement pour qu'on adopte cette ligne de conduite.

Le sénateur Carter: Je voudrais, pour le premier projet, faire une suggestion que je demanderai à MM. Solandt et Peters d'apprécier. Selon moi, nous devrions entreprendre des recherches sur les modalités de l'expansion des pays en voie de développement, car certaines lois économiques y jouent sûrement un rôle. J'estime, pour ma part, qu'on n'a pas suffisamment exploré ce domaine. Chaque pays en voie de développement veut rattraper, comme vous l'avez dit, les pays riches en s'industrialisant aussi vite que possible. Ils suivent cette voie pendant quatre, cinq ou même dix ans pour se rendre compte soudainement qu'ils ne possèdent pas les structures voulues pour soutenir l'industrie. Ce point est d'une importance capitale, il devrait faire l'objet d'études approfondies. S'il est des lois qui régissent l'expansion des pays en voie de développement, nous devrions les connaître pour y conformer nos programmes.

M. Solandt: Les Britanniques ont effectué de nombreuses études dans ce domaine. Nombreuses sont les hypothèses vérifiées relativement aux modalités de développement. J'estime que le centre devrait se spécialiser dans ce domaine et y consacrer la majeure partie de ses efforts. Qu'on considère chaque action entreprise comme une expérience,

qu'on essaye, non seulement de prévoir ce qui se passera, mais aussi de contrôler et de vérifier si ce qu'on avait prévu s'est bien produit. S'il y a divergence, quelles en sont les raisons? Ces études contribueraient à une meilleure formulation d'une politique de développement.

Le sénateur Carter: Je ne crois pas qu'il vous soit nécessaire d'attendre pour entreprendre le programme parce que l'histoire est remplie d'exemples de pays qui ont essayé de prendre ce raccourci et qui ont constaté que c'était impossible.

Le président: Messieurs les sénateurs, nous avons presque terminé à l'heure prévue; il est quatre heures et vingt de l'après-midi. Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Cameron: J'aimerais que M. Solandt revienne sur un point. Lorsque l'on confie un projet à l'industrie privée, a-t-il dit, on fixe une date limite. Il a laissé entendre, et c'est ce que j'aimerais corriger, qu'on ne peut faire de même lorsqu'il s'agit d'un ministère du gouvernement ou d'une université. Je crois que le délai doit s'appliquer également dans leur cas. C'est cela qui ne va pas. Voyez-vous une raison particulière pour ne pas imposer une date limite aux ministères du gouvernement ou aux universités?

M. Solandt: Quand il s'agit d'un délai fixe, non, je ne vois pas pourquoi les mêmes conditions ne s'appliqueraient pas dans tous les cas.

Le président: Je ne veux pas abuser de votre temps, monsieur. Nous aimerions étudier le bill article par article. Il y aura probablement plusieurs amendements. M. Hopkins, légiste et conseiller parlementaire, et M. Ryan du ministère de la Justice seront ici pour nous aider. A vous de décider si vous voulez rester, monsieur.

M. Solandt: Je peux facilement rester jusqu'à cinq heures et demie. J'ai un avion à prendre.

Le président: Merci beaucoup. Mettons le bill en discussion.

Article premier?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

(Les articles 2 à 9 inclusivement sont adoptés sans modification)

Le président: Article 10. J'aimerais faire une remarque au sujet du paragraphe (3) de l'article 10. Au cours des derniers jours, divers représentants de l'A.C.D.I. et le légiste du Sénat, M. Hopkins, en ont discuté. J'aimerais vous faire remarquer la terminologie du paragraphe (3) de l'article 10, qui

ne comporte aucune obligation et qui se lit ainsi:

(3) L'un des gouverneurs, autre que le président ou le vice-président du Conseil et qui est citoyen canadien, peut être membre du Parlement; il ne perçoit pas de rémunération mais peut se faire rembourser ses frais; et le fait d'occuper le poste pour lequel ses frais sont payables ne le rend pas inéligible ni incapable de siéger ou de voter à la Chambre des communes.

A mon avis, il va de soi que dans des circonstances ordinaires l'expression "membre du Parlement" inclut clairement à la fois les sénateurs et les députés à la Chambre des communes. Cependant, à cause de la condition exprimée par la suite et qui commence par les mots "il ne perçoit pas", dans ce paragraphe (3), on conclut que le paragraphe (3) ne s'applique qu'aux membres de la Chambre des communes. Je me suis intéressé à la remarque de M. Solandt sur les hommes politiques pragmatiques et pratiques. Je crois qu'on a préparé un amendement, monsieur le sénateur Macnaughton?

Le sénateur Macnaughton: Oui, monsieur le président. Je propose de retrancher le paragraphe (3) de l'article 10 et de le remplacer par ce qui suit:

(3) L'un des gouverneurs, autre que le président ou le vice-président du Conseil et qui est citoyen canadien, peut être membre du Sénat ou de la Chambre des communes; il ne perçoit pas de rémunération mais peut se faire rembourser ses frais et, s'il est membre de la Chambre des communes, le fait d'occuper le poste pour lequel ses frais sont payables ne le rend ni inéligible ni incapable de siéger ou de voter à la Chambre des communes.

Le président: Quelqu'un veut-il appuyer l'amendement?

Le sénateur Haig: Je l'appuie.

Le président: Y a-t-il des commentaires?

Le sénateur Grosart: Oui, monsieur le président.

Si je comprends bien, l'amendement s'applique seulement à l'un des gouverneurs, c'est-à-dire soit un membre de la Chambre des communes ou un membre du Sénat.

Le président: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Je ne crois pas que ce soit là la meilleure manière d'aborder la question. L'amendement devrait inclure à la fois des personnes qui sont membres de l'une ou de l'autre Chambre. C'est la pratique normale pour la représentation du Parlement du Canada auprès des délégations et des conseils, selon le cas, et la plupart du temps, il y a un représentant de chacune des deux Chambres. Pourquoi limiter cette représentation à une seule Chambre?

Le sénateur Carter: J'aimerais poser une question à un des témoins. Je comprends l'avantage de ce genre de représentation auprès du conseil d'une société de la Couronne qui s'occupe des affaires du Gouvernement; mais, dans le cas du Centre, nous risquerions de compliquer les choses parce que d'autres pays voudraient peut-être aussi s'y faire représenter et nous nous retrouverions au beau milieu d'une querelle idéologique.

Le président: Est-ce au président que vous posez cette question?

Le sénateur Carter: J'aimerais connaître l'opinion des témoins sur ce point. Serait-ce une bonne idée?

M. Peters: Vous me mettez vraiment sur la sellette parce que je m'y suis personnellement opposé. Je dois donc parler en mon nom propre et au nom des membres de l'équipe de travail en qui j'ai eu confiance et qui m'ont appuyé en tant que coordonnateur de cette proposition. Avant tout, il faudrait organiser le Centre pour en faire un organisme aussi autonome et aussi authentiquement international que possible en vertu de nos lois nationales. Pour ceux qui s'intéressent au projet mais qui ne connaissent pas encore très bien notre système parlementaire, il semblerait en être ainsi mais si nous ajoutons cet amendement, nous flanquons le Centre d'un chien de garde.

Demandons-nous alors quel est le rôle de ce surveillant en ce qui a trait au fonctionnement du Centre quand il y a déjà un ministre, nommé par le Conseil privé, qui est chargé de faire rapport au peuple canadien sur les dépenses d'argent et le programme du Centre. M. Sharp a clairement exposé ces questions dans son discours en troisième lecture le 20 février et je ne crois pas qu'il soit nécessaire que j'y revienne. Il me semble toutefois qu'il y ait encore des doutes sur cette question.

D'un autre côté, on peut dire pour rationaliser que le peuple canadien, qui y va de ses deniers, pourra s'acheter une place au sein du Conseil des

gouverneurs grâce à cet amendement bien qu'en général, on n'est pas en faveur de cela.

Le sénateur Macnaughton: Que penser de notre témoin principal? Il était d'accord. Pourquoi?

M. Solandt: Je regrette mais vous m'avez mal compris: J'approuvais l'inclusion d'une personne d'expérience pratique en politique mais j'ai proposé, trop délicatement sans doute, qu'il serait préférable que cette personne ne soit pas membre du Parlement à l'heure actuelle.

Peut-être pourrais-je ajouter quelques remarques sur ce qui s'est dit. Ici au Canada nous avons l'impression qu'en établissant le C.R.D.I. nous établissons un organisme extraordinairement indépendant de tout contrôle gouvernemental; cependant je suis certain qu'aux Etats-Unis pareil organisme serait beaucoup plus indépendant. J'ai eu la chance d'être trustee de la *Mitre Corporation* à Boston; c'est un des nombreux centres de recherche sans but lucratif qui comptent presque entièrement sur le gouvernement des Etats-Unis pour leur financement. *Rand* est une autre compagnie bien connue de développement systématisé. Je connais bien aussi le *Riverside Research Institute* qui reçoit environ 85 p. 100 de ses fonds du gouvernement fédéral et 15 p. 100 des gouvernements des états et des municipalités; malgré cela, ces institutions ne dépendent pas du gouvernement, elles n'ont rien à voir avec l'Auditeur général et ne font pas rapport à un ministre ou quoi que ce soit. Je crois que nous devons voir à ce que le Centre reste aussi indépendant que possible.

En lisant les témoignages, je partage les doutes de certains membres au sujet de la C.J.C. et de certaines autres expériences en autonomie que nous avons tentées; mais je crois que nous devons veiller à ce que le Centre demeure aussi autonome que possible.

Le sénateur Macnaughton: D'après notre système, qui n'est pas celui des Etats-Unis, je ne vois rien d'anormal à ce qu'un sénateur ou un membre de la Chambre des communes soit membre d'une organisation comme celle-ci. Après tout, nous ne sommes pas des citoyens de seconde classe et nous y sommes directement intéressés. Notre présence même au Sénat ou à la Chambre indique que depuis longtemps nous nous sommes intéressés très activement aux affaires de notre pays. Qui saurait mieux s'occuper des intérêts du peuple que ses représentants élus ou même nommés?

Le sénateur Grosart: Pourquoi la présence d'un membre du Parlement ou du Sénat nuirait-elle à l'autonomie de l'organisme plus que celle d'un représentant du secteur universitaire ou industriel? S'il n'y en a qu'un ou deux, ils n'ont pas le contrôle. Ils n'ont même pas mandat de faire rapport. Ils sont là simplement pour ajouter leurs connaissances dans le domaine politique à celles des académiciens, des scientifiques et des autres experts. Pourquoi pas?

M. Solandt: Monsieur, comme vous l'avez dit, cette personne est le représentant de l'employeur.

Le sénateur Grosart: C'est exact.

M. Solandt: Le Parlement fournit l'argent et l'agence fait rapport au Parlement par l'entremise du ministère.

Le sénateur Macnaughton: Qui est l'employeur? Le Parlement ou la Fonction publique?

M. Solandt: Ce ne devrait être ni l'un ni l'autre, à mon avis.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, il existe aujourd'hui au Canada un certain élément de mécontentement parce que, et ici j'exagère, le pays est mené à coup de règlements et par des fonctionnaires publics et non pas par les représentants élus par le peuple. C'est là une des raisons de l'amendement et une des raisons pour lesquelles je suis en faveur de l'amendement.

M. Solandt: Je m'excuse, monsieur le président, je ne devrais pas me mêler de cela.

Le président: J'aurais peut-être dû vous laisser partir.

Le sénateur Macnaughton: Nous voulons tirer profit de vos lumières.

Le sénateur Grosart: Vous allez finir par recommander seulement des candidats défaits.

M. Solandt: Je comprends très bien vos sentiments et, dans le cas d'une agence qui est si près du gouvernement, je crois que vous avez présenté de bons arguments. Pour ma part, je voudrais que tout cela soit tellement étranger au gouvernement que la question ne se pose même pas. Voyez-vous, il n'a jamais été question qu'un membre du Congrès ou du Sénat des Etats-Unis fasse partie du conseil de la *Battelle Foundation* pour surveiller ce qui se passe et cependant, cette institution reçoit environ 70 p. 100 de ses fonds du gouvernement. Comme je le disais tantôt la *Rand* reçoit 90 p. 100 de ses fonds, et ainsi de suite. Ces organisations sont infiniment plus indépendantes et j'aurais préféré qu'il en soit ainsi dans le cas du Centre. Néanmoins, une telle autonomie ne serait pas con-

forme à la tradition canadienne et je suis certain que, tout en suivant cette tradition, nous sommes capables d'organiser le Centre avec beaucoup de succès dans son cadre actuel. Mais il faut certainement voir à ce que le Centre fonctionne sans avoir l'apparence d'une agence gouvernementale.

Le sénateur Grosart: Puis-je faire une remarque, monsieur le président? D'après ce que certains d'entre nous ont pu entrevoir du système américain dans le domaine même des sciences et de la technologie, je dirais qu'il s'exerce dans ce pays un contrôle politique plus sévère que le nôtre à cause des pouvoirs d'appropriation et d'enquête de leurs divers comités. On ne peut pas comparer le *Battelle Memorial Institute* et le Centre à ce point de vue. Le Congrès des Etats-Unis a le contrôle complet et absolu.

M. Solandt: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Un contrôle que notre Parlement n'a pas.

M. Solandt: Le Congrès tient ses distances à l'égard de ces organisations sans but lucratif. Si la marchandise n'est pas livrée, ils disent: "Nous vous coupons les vivres dès demain".

Le sénateur Grosart: Et si elle est livrée, alors: "Nous allons vous donner plus d'argent".

M. Solandt: C'est une relation fort satisfaisante.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, je suis fortement en faveur de l'amendement pour une autre raison que voici: certains d'entre nous ont constaté que les relations entre la science et la technologie d'une part et les parlementaires de l'autre laissent à désirer précisément parce que le Parlement n'y porte aucun intérêt et qu'il n'existe actuellement qu'un seul comité pour témoigner de l'intérêt du Parlement dans le domaine de la science. Nous aurions sûrement là une excellente occasion de manifester l'intérêt du Parlement dans tout ce domaine.

Le président: De toute façon, messieurs les sénateurs, rappelons-nous que l'article ne comporte aucune obligation. Il dit bien "peut être membre".

Le sénateur Grosart: Oui.

Le président: La question de l'amendement est aux voix. Qu'est-ce que vous décidez? Avez-vous d'autres remarques à faire au sujet de l'amendement?

Le sénateur Grosart: Je propose un sous-amendement à l'amendement, monsieur le président: je

propose que deux des gouverneurs puissent être membres du Conseil; l'amendement se lirait donc ainsi qu'il suit:

Deux des gouverneurs, autres que le président ou le vice-président du Conseil et qui sont citoyens canadiens, peuvent être des membres du Sénat ou de la Chambre des communes; ils ne perçoivent pas de rémunération mais peuvent se faire rembourser leurs frais; et, s'ils sont membres soit du Sénat ou de la Chambre des communes, le fait d'occuper un poste pour lequel leurs frais sont payables ne les rend pas incapables de conserver leur poste au Sénat et à la Chambre des communes.

Il faudrait peut-être éclaircir un peu, monsieur le président.

Le sénateur Carter: Vous redoublez l'influence du Parlement.

Le sénateur Grosart: Comme le disait le président, l'article ne comporte aucune obligation. Tout dépend du Conseil.

Le président: Excusez-moi, monsieur le sénateur Grosart, mais votre sous-amendement stipule-t-il clairement qu'il doit y avoir un membre de la Chambre des communes et un membre du Sénat?

Le sénateur Grosart: Non. Mon sous-amendement ne dit pas cela. Il dit simplement qu'il y aura deux membres. Encore une fois, aucune obligation. Le gouverneur en conseil, en vertu de l'amendement, n'est pas obligé de nommer un membre du Parlement. En vertu du sous-amendement, il peut en nommer deux. Il est libre de nommer un membre de chaque Chambre.

Le sénateur Pearson: Mais pourrait-il par exemple nommer deux sénateurs?

Le président: C'est ce que je demandais au sénateur Grosart. Ce n'est pas ce que vous voulez dire, monsieur le sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Non, ce n'est pas ce que je voulais dire mais je répète, tout dépend du gouverneur en conseil. L'article ne comporte aucune obligation, alors il y a deux places libres pour des membres du Parlement; les deux Chambres sont incluses.

Le président: Je suppose que tous les honorables sénateurs ont lu les témoignages. La question a été longuement discutée à l'autre endroit et dans leurs comités. Nous devons maintenant procéder au vote. Ceux qui sont en faveur du sous-amendement?

Le sénateur Grosart: Je pourrais peut-être demander d'abord si le proposant de l'amendement accepte le sous-amendement?

Le sénateur Macnaughton: Je n'ai pas le choix. Vous avez le droit de proposer le sous-amendement.

Le sénateur Grosart: Je vous le demande, seulement pour savoir.

Le président: J'ai bien peur que non.

Le sénateur Grosart: Il est parfaitement convenable que le motionnaire d'un sous-amendement demande au proposant de l'amendement s'il est prêt à l'accepter. Il est libre de dire non. Il peut dire ce qu'il veut.

Le sénateur Macnaughton: Je ne veux pas dire non mais je vais le laisser tel quel. Votez en faveur du sous-amendement et vous le rendez encore plus fort.

Le sénateur Grosart: J'essayais d'obtenir votre aide.

Le président: Nous allons mettre aux voix le sous-amendement tel que l'a énoncé le sénateur Grosart. Tous ceux qui sont en faveur?

Compte des votes — 11 en faveur.

Le président: Ceux qui sont contre?

Compte des votes — 0.

Le président: Monsieur le sénateur Grosart, M. Hopkins me dit qu'il faudra changer un peu la terminologie.

Le sénateur Grosart: Oui.

Le président: Le sous-amendement est adopté.

L'article 10, ainsi modifié, est-il adopté?

Quelques sénateurs: Adopté.

Le sénateur Cameron: On m'attend dans le couloir. S'il y a d'autres amendements intéressants, appelez-moi, s'il-vous-plaît.

(Les articles 11 à 14 inclusivement sont adoptés sans commentaires)

Le président: L'article 15 est-il adopté?

Le sénateur Grosart: Puis-je poser une question à M. Solandt? Selon vous, est-il souhaitable d'insister pour que le bureau central soit au Canada?

M. Solandt: Oui.

Le sénateur Grosart: Vous êtes d'accord?

M. Solandt: Oui.

Le président: L'article 15 est adopté. L'article 16?

Quelques sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 17 est-il adopté?

Quelques sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 18 est-il adopté?

Quelques sénateurs: Adopté.

Le président: Le sénateur Grosart aimerait proposer un amendement à l'article 19.

Le sénateur Grosart: Je propose l'amendement suivant. A la page 8, que l'article 19 soit retranché et remplacé par les mots que voici:

"19. Le Centre est réputé,

(a) aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, une organisation au Canada telle que la décrit l'alinéa (e) du paragraphe (1) de l'article 62 de ladite loi; et

(b) aux fins de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès*, une organisation au Canada telle que la décrit le sous-alinéa (i) de l'alinéa (d) du paragraphe (1) de l'article 7 de ladite loi."

Le but de l'amendement est de retrancher les mots "de charité" de l'article. Ce n'est peut-être qu'une question de sémantique mais il faut éviter que quelqu'un dans un pays en voie de développement ou ailleurs lise la loi et se dise: "Les Canadiens s'imaginent qu'ils nous font la charité".

L'amendement ne change pas les conséquences juridiques de l'article tel qu'il se lit maintenant. Il évite simplement l'expression "de charité".

Le président: J'aimerais confirmer les dernières paroles du sénateur Grosart. M. James Ryan, Chef de la Direction exécutive du ministère de la Justice est avec nous. Et M. Hopkins me dit que le changement proposé n'enlèverait rien au sens et qu'il resterait évident que les dépenses seraient déductibles. J'appuie du fauteuil le retranchement des mots "de charité".

M. Hopkins: Oui. Nous le changerons pour y faire mention de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le sénateur Pearson: Est-ce que les mots "de charité" n'avaient pas été inclus précisément pour proposer que certains pays pourraient avancer des fonds au Centre?

Le sénateur Grosart: Il est question de cela ailleurs dans la loi.

Le président: Je crois que vous avez raison et qu'à notre époque, il est plus sage d'éviter le mot "charité".

Tous ceux qui appuient l'amendement?

Quelques hon. sénateurs: D'accord.

Le président: Ceux qui sont en faveur de l'article tel qu'il a été amendé?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 20 est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 21 est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 22 est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: Le titre est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: Le bill amendé est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du bill en conséquence?

Quelques hon. sénateurs: Entendu.

La séance est levée.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président suppléant: L'honorable ALLISTER GROSART

N° 11

LE MARDI 21 AVRIL 1970

Concernant:

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOIN:

M. le docteur E. Eaton, professeur d'économie et directeur de la Division des études professionnelles au Collège Atkinson, Université York, Toronto, Ontario.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1960-1970

SÉNAT DU CANADA

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John A. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Zuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

N° 11

LE MARDI 21 AVRIL 1970

Concerne:

LA RÉGION DES ANTIILLES

TÉMOIN:

M. le docteur E. Eaton, professeur d'économie et directeur de la Division des études professionnelles au Collège Atkinson, Université York, Toronto, Ontario.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caraïbe et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin.

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 18 février 1970:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable
sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit
autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable
sénateur Gouin.

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de
l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du
Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable
sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (Ontario-
Ouest) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste
des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des af-
faires étrangères.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 21 avril 1970.
(12)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures et cinq minutes.

Présents: Les honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Ottawa-ouest*), Eudes, Fergusson, Grosart, McLean, Quart, Robichaud et Yuzyk—(10).

Présent, mais sans être membre du Comité: L'honorable sénateur McDonald (*Moosomin*).

Aussi présent: M. Bernard Wood, chercheur adjoint du Comité.

Le Comité poursuit son examen de la région des Antilles.

Le président suppléant (le sénateur Grosart) présente le témoin:

M. le docteur Georges E. Eaton,

Professeur d'économie et directeur de la Division des études professionnelles au Collège Atkinson,

Université York,

Toronto, Ontario.

Le Comité remercie le témoin des renseignements qu'il a fournis sur les questions à l'étude.

A 13 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. INNES.

—est elle, notion la sur notion le écoré tant
«évitamantiffi par l'adité»

Extrait des procès-verbaux de la séance du mardi 21 février 1970:

PROCES-VERBAL

«... du nom de la séance...
Le mardi 21 février 1970
... (12) ...»

Que le Comité sénatorial ait tenu sa séance le mardi 21 février 1970, à 11 heures et cinq minutes.

Présents: Les honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (Ottawa-ouest), Gougeon, Grosart, McLean, Quarr, Robichaud et Yask—(10).
Présent, mais sans être membre du Comité: L'honorable sénateur Mc-Donald (Montréal).

Aussi présent: M. Bernard Wood, chercheur adjoint du Comité.
Le Comité poursuit son examen de la région des Antilles.
Le président suppléant (le sénateur Grosart) présente le témoin:

M. le docteur Georges E. Eaton,
Professeur d'économie et directeur de la Division des études professionnelles au Collège A'Kinison,
Université York,
Toronto, Ontario.

Le Comité remercie le témoin des renseignements qu'il a fournis sur les questions à l'étude.
A 13 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
E. W. INNES.

«... le Comité sénatorial...»

«... le Comité sénatorial...»

«... le Comité sénatorial...»

«... le Comité sénatorial...»

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 21 avril 1970

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 heures et cinq minutes, sous la présidence du sénateur Allistair Grosart (*vice-président*).

Le vice-président: Honorables sénateurs, il est passé 11 heures et nous avons quorum. Le sénateur Aird, président du Comité, a dû s'absenter, son père étant tombé malade. Il m'a demandé, à titre de vice-président du Comité, de présider la séance.

Je suis heureux de vous présenter notre conférencier. Nous nous félicitons d'avoir pu le convaincre de venir nous parler. Il faut dire qu'il ne s'est pas trop fait prier.

M. George Eaton est né à la Jamaïque. Il a reçu sa formation universitaire au Canada et en France, allant jusqu'au doctorat à l'Université McGill et poursuivant des études plus avancées à la Sorbonne. Il a enseigné à l'Université des Antilles. Il a fait partie de diverses commissions d'enquête. L'une d'elles avait trait à l'industrie de l'hôtellerie à Antigua—c'est une question que nous avons attentivement étudiée—et une autre portait sur l'industrie du sucre en Guyane. Divers autres États, notamment l'Éthiopie et la Somalie, l'ont chargé de diverses études. Il est présentement professeur d'économie et directeur de la Division des études professionnelles à l'University York de Toronto.

Sauf erreur, M. Eaton va passer en revue certaines des questions qui ont donné lieu ici à des témoignages. Il a suivi nos délibérations et, de la sorte, pourra nous faire bénéficier de ses observations.

La semaine dernière, il était de passage à la Jamaïque lors de la conférence des premiers ministres des pays antillais rattachés au Commonwealth. J'espère qu'il pourra faire res-

tir les points saillants de ces réunions qui portaient sur l'avenir et sur les problèmes des pays antillais rattachés au Commonwealth.

M. Eaton, nous vous remercions d'être venu et nous avons hâte de vous entendre.

M. le docteur George Eaton, professeur d'économie et directeur de la Division des études professionnelles au Collège Atkinson, Université York: Merci, monsieur le président.

Tout comme les autres témoins qui m'ont précédé devant votre Comité, je tiens à vous remercier de votre aimable invitation. Je regrette grandement de ne pas avoir pu préparer de texte à cause du programme fort chargé qui a été le mien ces derniers temps. Je me permets donc de proposer le canevas suivant. Je pourrais tout d'abord revenir sur certains témoignages afin de commenter brièvement certaines des propositions qui ont été formulées au sujet du rôle que le Canada devrait jouer aux Antilles. Je m'arrêterais ensuite sur certaines questions, par exemple la rentabilité de l'industrie sucrière et son rôle dans l'économie des Antilles, le tourisme, la main-mise étrangère sur les ressources (la question, selon moi, va se poser avec acuité dans l'ensemble des Antilles). Enfin, je parlerais brièvement de l'opinion que l'on se fait du Canada aux Antilles. Je pourrais faire un court exposé sur chaque point et ensuite répondre aux questions. Cette façon de procéder vous convient-elle, monsieur le président?

Le vice-président: Préférez-vous que les questions soient posées après chaque exposé partiel ou seulement à la fin?

M. Eaton: Il conviendrait de le faire après chacun des exposés partiels.

Le vice-président: Entendu. Veuillez nous dire quand vous aurez terminé. A ce moment-là, je demanderai aux sénateurs Robichaud et Bélisle de prendre la parole.

M. Eaton: En passant en revue les témoignages, j'ai d'abord remarqué qu'ils se résumaient au fond à trois propositions principales. En premier lieu, on a donné à entendre que le déclin de l'influence et de l'activité de la Grande-Bretagne dans les Antilles créait une sorte de vide que le Canada pourrait s'empresse de remplir. Le Royaume-Uni assumait jusqu'à tout récemment la majeure partie de l'administration des Antilles, puisqu'il s'agissait de ses colonies. Maintenant qu'elles sont presque toutes devenues indépendantes, on estime que la Grande-Bretagne ne peut plus porter le fardeau de son ancien empire et on pense même qu'elle préfère exploiter les débouchés plus profitables de l'Amérique latine. A ce qu'on dit, les États-Unis n'ont pas de politique précise à l'égard des Antilles, ne les considérant que dans l'ensemble des plans stratégiques et militaires, et ils verraient d'un très bon œil une participation grandissante du Canada au soutien de la région. Pour ma part, j'estime que ce concept du «vide», a quelque chose d'odieux.

Certains concepts n'ont apporté à l'humanité que peine et misère et l'un des plus pernicieux selon moi a été le concept de souveraineté. Que de violences et que d'atteintes à la dignité humaine ont été perpétrées au nom de la souveraineté! Une autre théorie se rapproche beaucoup du concept de la souveraineté; celle qui veut qu'un «vide» ou un «manque» se crée dès qu'une puissance coloniale se retire d'une région donnée, «vide» qu'un autre pays doit s'empresse de combler. Les anciennes colonies seraient incapables de mobiliser elles-mêmes leurs propres ressources et d'agir toutes seules. En se fondant sur ce principe pour participer à l'évolution des Antilles, le Canada prendrait une attitude extrêmement rétrograde et ne tiendrait aucun compte des avantages qu'il retirerait lui-même.

Prenons le cas du Royaume-Uni. En assurant des débouchés à l'industrie sucrière des Antilles dans le cadre du *Commonwealth Sugar Agreement*, il fait preuve d'un grand sens social et de beaucoup de générosité, personne ne le conteste, mais on semble oublier que les Antilles achètent à peu près tous leurs véhicules automobiles au Royaume-Uni et importent en plus du même pays une énorme quantité de produits industriels. J'aimerais bien savoir quel est, à supposer qu'on puisse l'établir, le bilan global des avantages que ces échanges apportent aux pays industrialisés et aux pays en voie de développement. Il me semble que les deux parties sont toujours gagnantes.

Certains témoins ont signalé au Comité que des hommes d'affaires canadiens ont déjà engagé des pourparlers pour construire un

hôtel à la Barbade au coût de dix millions de dollars. Quand l'honorable Lester Pearson est venu témoigner devant vous, il a rappelé qu'une proportion d'au moins 38 p. 100 de l'aide financière accordée depuis vingt ans est retournée aux pays prêteurs pour le service de la dette. Je veux simplement faire ressortir l'aspect négatif du concept du «vide à combler». Il suppose que les populations en voie de développement sont incapables de prendre leurs affaires en main. Il suppose que le régime colonial doit se maintenir sous une forme ou sur une autre. J'espère que le Canada refusera d'accepter ce concept du «vide» et ne s'engagera pas sans réflexion dans une voie que d'autres pays plus expérimentés n'osent choisir.

D'autres ont souhaité que le Canada accorde aux Antilles un traitement de faveur à cause des liens que l'histoire a créés. Dans le même ordre d'idée, certains membres du Comité ont dit que le Canada devrait peut-être concentrer ses ressources là où les chances de succès sont les plus fortes afin d'illustrer ce qu'on peut accomplir quand on dispose à la fois d'une compétence administrative suffisante et d'un minimum de ressources de base. C'est là un concept qui me semble fort valable, non seulement pour les Antilles, mais aussi pour d'autres régions du monde.

Les pays en voie de développement s'inquiètent fort des chiffres qu'on cite parfois pour établir la démarcation entre les pays qui jouissent d'un niveau de vie satisfaisant et ceux qui n'ont pas encore franchi ce seuil. On a soutenu par exemple qu'un pays qui bénéficie d'un revenu de \$500 par tête n'a plus besoin d'aide puisque son économie a démarré et qu'on doit se porter à l'aide de pays encore plus pauvres. Les chefs des pays en voie de développement demandent fort légitimement sur quelle norme on s'appuie pour déclarer qu'un revenu de \$500 suffit à assurer un niveau de vie acceptable dans les pays en voie de développement, dans les pays chauds surtout. Personne ne propose par exemple de réduire l'aide à la Nouvelle-Zélande, où le revenu par tête dépasse de beaucoup \$1,700. Pourquoi accorde-t-on une aide presque illimitée à Israël par exemple, dont le revenu par tête dépasse de beaucoup \$1,000? Le premier ministre de Trinidad, le Dr Williams, a fortement insisté sur ce point dans une conférence à laquelle j'assistais. Il a dit que les pays en voie de développement devraient s'opposer fermement à ce que les pays riches décident qu'un revenu par tête de \$500 suffit à assurer un niveau de vie acceptable. J'estime personnellement qu'on a attaché trop d'importance à la théorie dite du «progrès équilibré». Je ne crois pas qu'il faille restreindre le progrès de certains pays afin que tous les pays

parviennent au même rythme à un niveau de vie minimum, ce qui revient à dire qu'ils doivent tous demeurer uniformément pauvres. Je ne crois pas qu'on doive même appliquer cette théorie au Canada, mais cela est une autre affaire.

En réalité, il est un genre de développement qui a une origine indirecte: la meilleure façon d'assurer le développement économique des régions pauvres, c'est de laisser aller de l'avant les régions et les secteurs économiques qui progressent le plus facilement. Au Canada même, on en est venu à la conclusion, je pense, que ce serait une erreur grave que de ralentir l'activité de Montréal dans l'espoir de faire progresser la ville de Québec. Nous avons de bonnes raisons de croire que lorsque Montréal progresse, le rythme de croissance de Québec peut lui-même doubler, et que lorsque l'activité économique ralentit à Montréal, Québec fait face à deux fois plus de difficultés. Cet effet de levier a pour grave inconvénient d'accentuer la disparité entre les régions. Il est facile de freiner le progrès d'une région en voie de développement, mais il est beaucoup plus difficile d'accélérer le relèvement des régions pauvres.

Ce serait donc une erreur selon moi—et cela vaut pour les Antilles—que de dire: «Ralentissons la croissance de l'Ontario et du Québec parce que nous voulons stimuler celle des provinces Maritimes?» Certains ne partagent pas mon avis, je le sais. Quant à moi, j'estime qu'il serait peut-être bon que le Canada concentre ses efforts dans les régions qui disposent d'administrateurs compétents et qui offrent la possibilité de voir quels progrès une aide pourrait susciter.

En dernier lieu, certains témoins ont proposé que le Canada considère toute la région baignée par la Mer des Caraïbes comme une seule région, l'Amérique latine comprise, et consacre tous ses efforts à la création d'institutions régionales plutôt qu'au soutien de secteurs limités.

Nombre de témoins ont déclaré que le Canada ne devrait pas soutenir telle ou telle industrie, par exemple celle du sucre, dont on dit qu'elle doit disparaître et dont je parlerai plus en détail tantôt, mais bien plutôt se préoccuper de nouveaux ensembles politiques à créer, et de nouvelles institutions régionales à établir.

Je me contenterai de dire pour le moment que depuis le XVIII^e siècle certainement, et même peut-être depuis le XVII^e, on a cherché à fédérer les pays antillais. Toutes les tentatives ont échoué parce qu'elles étaient mises

de l'avant par une puissance étrangère—le Royaume-Uni principalement, mais aussi parfois le Canada—pour des motifs d'efficacité administrative. Ce serait une erreur que de reprendre le même principe dans ce cas-ci.

Les groupements humains qui, dans les Antilles, se rattachent au Commonwealth diffèrent les uns des autres en dépit de certains traits culturels et ethniques communs. Ils présentent des différences qui touchent à la culture, à la géographie et à l'orientation d'ensemble. J'estime que le projet CARIFTA, ce qu'il y a de plus nouveau en matière de développement dans la région, a de meilleures chances d'aboutir du fait que l'initiative a été prise par les gouvernements antillais eux-mêmes. Ce serait une grave erreur que de vouloir imposer de l'extérieur l'unification économique ou politique.

La réalité est entièrement autre. La Jamaïque a décidé de se retirer de la fédération. Comme le gouvernement actuel de la Jamaïque a été élu après s'être prononcé contre la fédération, il serait chimérique d'espérer qu'il appuie un mouvement quelconque d'intégration régionale ou politique. Certains événements forceront sans doute un jour ces pays à s'unir. Si la Grande-Bretagne, par exemple, est admise dans la Communauté européenne, il en résultera une menace d'ordre externe. Or, c'est là l'une des raisons fondamentales pour lesquelles les fédérations se forment. Jusqu'à présent, rien n'a menacé la sécurité des Antilles. Dans un certain sens, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne peut modifier la situation.

Ceux qui considèrent que les pays de l'Amérique latine et la partie des Antilles qui se rattachent au Commonwealth doivent ne former qu'un tout cherchent à réunir deux éléments fort disparates. Les pays antillais dont il est ici question ont perdu à peu près toutes leurs caractéristiques tribales. L'un des problèmes qui se posent est précisément que les Antillais sont devenus plus anglais que les Anglais; avec les années, on en a fait de pseudo-Anglais. Ces Antillais considèrent les gens de langue espagnole comme des étrangers, pour eux, ce sont des «Latins», des gens imbus de politique, instables, partisans de la dictature. Pourtant, la tendance au regroupement que l'on observe en diverses régions, dont l'Europe, a poussé les pays antillais rattachés au Commonwealth à se tourner vers les pays de l'Amérique latine. Je pense qu'on commence à vouloir prendre contact.

Le lien le plus intéressant est celui qui rattache la Commission économique de l'Amérique latine et l'organisme CARIFTA. On se propose d'effectuer conjointement certaines recherches et de mettre diverses ressources en commun. Ici encore, il s'agit d'une initiative prise par les intéressés, sans aucune pression de la part de puissances étrangères.

Compte tenu de l'histoire de la région, le Canada, soit au niveau du gouvernement soit au niveau des citoyens, commettrait une erreur s'il exerçait des pressions pour hâter l'unification des pays antillais simplement parce que ce serait plus pratique, administrativement parlant. Laissons les Antilles et l'Amérique latine trouver peu à peu une solution, même imparfaite, car c'est ainsi qu'on obtiendra des résultats permanents.

La Nigéria nous fournit un exemple concluant. L'Angleterre y a rattaché l'un à l'autre, pour des raisons administratives, deux groupements qui constituaient des ennemis héréditaires. Quand elle s'est retirée, ces deux groupements ont cherché à s'entre-détruire. Les mêmes erreurs ont été commises en Afrique et en Asie et il importe d'en tirer la leçon qui s'impose.

Pour conclure cette partie-ci de mon exposé, j'insiste sur l'importance du programme CARIFTA. Cette initiative pleine de promesse montre que, chez les Antillais, l'instinct de survivance se manifeste avec de plus en plus de force. Il faut tenir compte du même élément en ce qui a trait à l'Amérique latine et par conséquent faire preuve de prudence. Je me demande souvent pourquoi les pays industrialisés cherchent à imposer aux pays en voie de développement des solutions qu'ils n'acceptent pas pour eux-mêmes.

Que de fois n'a-t-on pas déclaré,—je me demande si l'on plaisantait vraiment,—que, pour régler les problèmes posés par l'inégalité économique des diverses régions du Canada, il suffirait d'établir ailleurs la population des provinces Maritimes! Pour des raisons évidentes, les citoyens des provinces Maritimes ont rejeté cette solution, mais, au fond, le reste du Canada y gagnerait beaucoup à vivre au contact de ces gens si pleins d'humour et si bienveillants. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que les Antillais veuillent préserver certaines de leurs caractéristiques ethniques.

Je viens de passer brièvement en revue les trois thèses que l'on met de l'avant relativement au rôle que doit jouer le Canada aux Antilles. Je crois que le Canada devrait songer à concentrer ses efforts dans une région donnée afin que les résultats soient plus marqués. Je pense qu'il faut tenir compte des liens que l'histoire a établis entre le Canada et les Antilles dans le cadre du Commonwealth. Je m'oppose fortement à la

théorie dite du «vide», qui n'a constitué qu'un prétexte pour les pays puissants qui voulaient bousculer les pays faibles, et pour les pays riches qui voulaient exploiter les pays pauvres.

Le vice-président: M. Eaton a demandé que nous examinions son exposé point par point. Je prie le sénateur Robichaud de poser les premières questions relativement à la première partie.

Le sénateur Robichaud: Merci, monsieur le sénateur. Nous sommes vraiment privilégiés d'avoir parmi nous M. Eaton qui étudie depuis des années les problèmes qui se posent aux Antilles. Je n'ai qu'une ou deux questions à poser au sujet de la première partie de son exposé général. J'espère pouvoir poser des questions plus précises lorsqu'il aura examiné les autres aspects de la situation. Le gouvernement canadien, on le sait, s'intéresse au développement des pays antillais qui se rattachent au Commonwealth et, depuis quelques années surtout, leur accorde une aide plus importante. Nous diriez-vous quelles raisons précises peuvent pousser le gouvernement canadien à accroître l'ampleur de son programme?

M. Eaton: Tout d'abord, tout au cours de notre histoire, il a existé des liens, commerciaux et autres, entre les Antilles et le Canada. La morue constituait l'un des principaux éléments de l'alimentation des esclaves. Durant mon adolescence, on me donna à croire qu'il s'agissait d'une «nourriture d'esclave» sans aucune valeur nutritive. Heureusement, nous savons aujourd'hui que la morue constitue une précieuse source de protéines et qu'elles peut fort bien continuer de faire partie de notre régime. Il faut aussi tenir compte de notre attachement traditionnel au régime parlementaire. L'une des principales raisons pour lesquelles les Antilles s'intéressent au Canada, c'est que ce dernier pays possède à la fois une partie des traditions britanniques et une partie de la vigueur des États-Unis. Le Canada pourrait ainsi exercer une influence qui s'inspirerait des traditions britanniques et tiendrait compte de la proximité des États-Unis.

Il ne faut pas oublier, non plus, les ressources humaines dont disposent les Antilles, ressources dont on a parlé à plusieurs reprises. Je reviendrai sur la question tantôt, car j'ai des opinions personnelles sur ce point. De toute façon, il existe dans ces pays d'immense ressources humaines, tout particulièrement au sein de la fonction publique, qui dans certaines îles, possède toute la compétence que l'on puisse désirer. Par conséquent, pourvu que l'aide soit maintenue à un niveau suffisant, les Antilles pourraient, en s'aidant elles-mêmes, atteindre un niveau de vie acceptable. Bien

que la pression de l'opinion publique soit un problème interne assez sérieux, du point de vue de l'aide extérieure que l'on accorde, il ne s'agit pas en réalité d'une bien forte pression et l'aide canadienne, même à un niveau considérable, ne serait pas onéreuse à ce point pour le contribuable canadien. Voilà donc quelques raisons qui me portent à dire que l'influence canadienne dans cette région devrait se poursuivre. Il s'agit d'une partie du Commonwealth, pour autant que cette alliance ait su mériter, bien que des changements d'importance se soient produits au sein du Commonwealth au cours des dernières années.

Le sénateur Robichaud: Une certaine inquiétude semble s'être manifestée au Canada, surtout au cours des derniers mois, au sujet de l'attitude de certains pays des Antilles envers le Canada. Pouvez-vous nous dire jusqu'à quel point l'aide canadienne a aidé à créer un climat de bonne entente envers le Canada?

M. Eaton: Je crois que c'est le professeur Doxy qui a fait remarquer que le Canada est bien vu à l'heure actuelle, parce qu'il ne fait pas grand chose. Les récents événements qui se sont déroulés aux Antilles ont eu des effets sérieux en ce qui concerne le Canada. De fait, je dirais qu'il y a actuellement un plus grand courant d'hostilité et de ressentiment envers le Canada, en tant que puissance, qu'envers toute autre puissance que je connaisse au cours des quelques dernières années. Il s'agit d'une tendance très récente qui a pris naissance à la suite des développements dans l'industrie du sucre. Les premiers ministres des Antilles rattachés au Commonwealth sont venus au Canada en 1966 pour étudier les ententes commerciales canado-antillaises. Il en est résulté que le Canada a donné certaines garanties qu'il ferait tout en son pouvoir pour prêter son concours dans la négociation de l'entente internationale sur le sucre. Le Canada a accepté en même temps de verser un remboursement pour certains droits de douane sur le sucre. Ce remboursement s'est élevé à environ 29 cents le cent livres. Cela signifie que le gouvernement canadien a fait aux gouvernements des Antilles un remboursement qui leur a été utile de bien des manières. Ainsi, par exemple, j'ai été personnellement impliqué dans un litige touchant le sucre à la Barbade où l'existence de ce remboursement supplémentaire a été très utile aux employeurs, aux ouvriers et au gouvernement lui-même en rendant possibles certains rajustements dans les salaires et le niveau de vie.

Le Gouvernement du Canada a abrogé cette entente de façon unilatérale il y a environ quatre jours pour des raisons qu'il n'a pas

rendues publiques. Les gouvernements des Antilles n'ont pas caché leur mécontentement. De fait, vous avez pris connaissance d'une copie de la résolution adoptée par les gouvernements des Antilles. Cette résolution, qui a été adoptée le 17 avril, fait état du mécontentement à l'égard de la décision du Canada qui aurait été prise de façon unilatérale et sans consultation. J'estime que cette décision peut avoir de très sérieuses répercussions sur la présence du Canada aux Antilles. De fait, si vous examinez cette résolution, vous verrez dans la dernière partie l'inventaire des immobilisations canadiennes dans la région et vous constaterez quel genre de représailles ces gouvernements pourraient prendre, bien que rien dans la résolution ne laisse supposer une telle ligne de conduite. Le ressentiment qu'on y éprouve est considérable, parce qu'il y a toujours eu au cours des années un ressentiment général au sujet de la position canadienne au sujet du sucre. Vous savez que le Canada a été amené à faire partie de l'entente du Commonwealth sur le sucre dès son entrée en vigueur en 1947-1948, non en tant que producteur, mais en tant qu'acheteur.

L'idée maîtresse était que le Canada achèterait du sucre à des prix qui permettraient aux gouvernements des Antilles de jouir d'un revenu assez stable. Il est arrivé que le Canada n'a pas acheté son plein contingent aux Antilles lorsque le prix su sucre a connu une ascension marquée sur le marché mondial. Le Canada a plutôt tenté de trouver des sources moins coûteuses en Afrique du Sud et ailleurs. Toutefois, lorsque le prix du marché mondial a baissé à son plus bas niveau, le Canada s'est empressé de prendre tout son contingent aux Antilles. Dans un récent article paru dans le *Daily Gleaner*, Sir Robert Kirkwood, président de l'Association du sucre des Antilles a fait un parallèle entre la position du Canada et celle des Hollandais d'antan:

Au plan commercial, l'erreur des Hollandais a été de donner trop peu et de trop demander.

On laisse apparemment entendre que les Canadiens souffrent d'une mentalité de marchands plutôt que de l'esprit aventurier des industriels innovateurs, en ce sens qu'ils sont prêts à acheter au marché le moins coûteux et de revendre sur le marché le plus élevé. On a donc été témoins d'un ressentiment considérable découlant du fait que le Canada refuse, en sa qualité de partenaire dans le marché du Commonwealth, de payer pour le sucre des prix qui permettraient aux producteurs antillais de recouvrer leurs frais de production.

Je vais vous donner quelques exemples de ce qui est en cause dans cette situation. Le Royaume-Uni a payé en 1965 £46.11.6d, soit environ \$138 canadiens la tonne de sucre; les

États-Unis ont payé environ le même prix, soit £45.17.4d; au cours de la même année le Canada a payé £25.5.5d., soit environ la moitié du prix payé par les deux autres puissances. Au cours de cette même année, le coût de production dans la seule Jamaïque était de £42.12.9d, ce qui fait que le Canada achetait du sucre antillais (car tout ce qu'il faisait était d'acheter du sucre au prix du marché mondial plus la préférence) à moins du coût de production. La même chose s'est produite en 1966 lorsque le Royaume-Uni a payé £47.10.0d., les États-Unis £45.9.0d., et le Canada £25.2.3d. Le coût de production en Jamaïque était alors de £45.13.5d. En 1969, le Royaume-Uni versera £47.10.0d. la tonne, les États-Unis £63.12.0d, la tonne et le Canada, en sa qualité de grande puissance du Commonwealth, versera £38.12.0d. la tonne. Le coût de production pour une tonne de sucre en Jamaïque se situera à environ £57.10.0d.

Les gouvernements des Antilles se sont inquiétés du fait que les Canadiens se sont trop souciés de leur habileté marchande. En d'autres termes, vous achetez sur le marché le moins coûteux et vous vendez, si vous le pouvez, sur le marché le plus profitable ou aux prix les plus élevés. J'estime que les gouvernements des Antilles ont raté leur chance en 1966, lorsqu'ils n'ont pas essayé de négocier avec le Canada un genre d'entente du Commonwealth sur le sucre qui aurait engagé le Canada à garantir des prix suffisamment rémunérateurs.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Permettez-moi de poser une question. Vous venez de dire que les Britanniques payaient un certain prix, que les Américains en payaient un autre et que le Canada payait un prix beaucoup moins élevé. Dans le cas des Britanniques et des Américains, les acheteurs sont-ils les mêmes qu'au Canada? En d'autres termes, est-ce une agence qui, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, paie ces prix? Comment les achats sont-ils faits? Si je comprends bien la situation au Canada, il n'y a pas d'agence gouvernementale qui s'occupe des achats.

M. Eaton: Vous avez raison.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il s'agit d'un marché libre et l'acheteur individuel de sucre est libre d'acheter où il le veut bien. Je cherche à me renseigner, car il me semble que c'est là une situation peu ordinaire. La même chose vaut-elle au Royaume-Uni et aux États-Unis?

M. Eaton: Il n'en va certainement pas de même au Royaume-Uni. Je crois que le Canada n'a pas d'agence centrale d'achats pour la simple raison qu'il n'existe aucune entente contractuelle. Si le Canada était partie à une entente, il est probable qu'il y aurait un genre d'agence, il y aurait garantie

d'un certain paiement pour le sucre qui serait alors distribué à des entreprises privées. Il n'y a donc aucune complication dans cette situation, à ce que je vois. Il est évident que le Gouvernement des États-Unis n'a pas été obligé de mettre sur pied une agence très compliquée.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous en êtes certain?

M. Eaton: Non, pas que je sache.

Le sénateur Connolly: Comment donc les Américains s'y prennent-ils pour persuader l'entreprise privée de payer un prix si élevé?

M. Eaton: C'est tout simplement que ce prix, qui est élevé pour les Antilles, ne présente aucune difficulté pour le distributeur américain. Je ne suis pas absolument fixé sur les ententes particulières aux États-Unis, mais je crois que c'est le gouvernement américain qui établit son contingent; il détermine le montant qui peut être fourni par les sources domestiques et il avertit ensuite chaque gouvernement étranger du montant de sucre qui est disponible et du prix. Je crois qu'une agence de courtage s'occupe ensuite de la redistribution du sucre. Je serais peut-être en mesure de vous donner des renseignements supplémentaires en consultant des collègues.

Le sénateur Carter: Je me demande si le professeur ne pourrait pas jeter un peu de lumière sur une certaine question. Le Canada achetait-il à un prix plus bas que le prix du marché? Le Canada versait-il aux Antilles moins que le prix du marché?

M. Eaton: Il n'y a véritablement pas de prix du marché dans le sens que vous lui prêtez. De toute la production mondiale de sucre, un huitième seulement environ est offert sur le marché libre. Les sept autres huitièmes de la production mondiale sont vendus en vertu d'ententes protégées, c'est-à-dire des ententes telles que celle du Commonwealth. La France a ses ententes et l'Afrique du Sud a les siennes. Par conséquent, il n'y a pas, en un certain sens, un véritable marché mondial, parce que le prix est très artificiel. Cela veut dire qu'une fois reçue l'assurance d'un certain prix pour le sucre, certains pays peuvent se permettre d'offrir en vente sur le marché mondial leur surplus au complet, quel que soit le prix qu'ils obtiennent. Il est donc sans conséquence de dire que les producteurs antillais sont incompetents en ce qui touche le prix mondial, parce que le prix mondial est tout à fait artificiel. Un huitième de l'approvisionnement mondial de sucre est déversé sur le marché libre et c'est justement ce sucre que le Canada achète, plus la préférence.

Le sénateur Carter: Si je ne me trompe pas, les Îles françaises produisent du sucre à environ la moitié du prix que celui qui est produit par les Antilles du Commonwealth. On pour-

rait donc dire, en d'autres termes, que ce sont des producteurs plus efficaces.

M. Eaton: J'ai de la difficulté à traiter de la question d'efficacité. On pourrait peut-être dire que des producteurs sont efficaces ou moins efficaces en fonction du coût définitif de leur production. En Guyane, cependant, où en raison de la topographie, les terres consacrées à la culture du sucre sont au-dessous du niveau de la mer, je dirais qu'il s'agit d'une exploitation d'une efficacité incroyable et très peu d'entreprises avancées du côté technologique pourraient améliorer les normes d'efficacité qu'on a atteintes en Guyane. Il s'agit là d'une exploitation très efficace, toutes choses comprises et compte tenu du fait qu'on doit faire face à ces problèmes, des problèmes difficiles comme la réglementation des eaux sous le niveau de la mer par un système très compliqué de canalisations. Le prix de la production est nécessairement élevé, mais j'estime que c'est là une toute autre question.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous dire au Comité ce que vous pensez de ces ententes commerciales? Sont-elles bonnes ou mauvaises pour les Antilles? Comment est-il possible d'améliorer l'efficacité si ces pays sont subventionnés d'une façon ou de l'autre par des ententes de ce genre?

M. Eaton: Pour la simple raison que la tendance à la rationalisation se poursuit tout le temps. Un des aspects les plus étonnants de l'industrie du sucre aux Antilles a été le déclin continu de l'embauche dans l'industrie du sucre au fur et à mesure de la mécanisation; c'est ce qui se produit depuis longtemps. Même si vous disiez à certains gouvernements des Antilles de mécaniser complètement cette industrie, ils n'en seraient pas capables parce que, en raison de l'agriculture au flanc des collines et de la topographie de ces pays, il faudrait une toute nouvelle technologie pour mettre au point un nouveau genre de machinerie pour couper la canne à sucre dans une telle région.

Le sénateur Carter: J'ai demandé si ces ententes commerciales avaient un bon ou un mauvais effet.

M. Eaton: Elles ont un bon résultat en ce sens qu'elles accordent au producteur un remboursement qui lui permet de poursuivre la modernisation. Elles garantissent à ces pays une certaine stabilité dans les revenus d'exportation, elles leur permettent de poursuivre leurs programmes de développement et elles permettent des augmentations de salaires régulières dans l'industrie du sucre. Il ne faut pas oublier qu'il y a un grand nombre de produits qui sont l'objet d'ententes internationales et le sucre n'en est qu'un seul. Il arrive que le sucre a plus de retentissements politiques que les autres. Les gouvernements des

Antilles s'inquiètent du fait que le Canada, qui est membre du Commonwealth et qui fait partie de l'entente, n'est pas prêt à payer pour le sucre un prix qui permettrait aux producteurs de la région de recouvrer leurs frais de production.

Le sénateur McLean: Je ne peux encore m'expliquer pourquoi les pays des Antilles vendent encore leur sucre au Canada à un si bas prix. La question qui se pose est certainement quel prix le consommateur canadien devra payer et non le gouvernement canadien.

M. Eaton: En vertu de l'Entente du Commonwealth sur le sucre, les producteurs des Antilles sont obligés de fournir un contingent de sucre particulier pour le Canada. Le Canada peut leur dire en tout temps: «Quand bien même vous pourriez vendre tout votre sucre à la Grande-Bretagne ou aux États-Unis à des prix de préférence, vous devez réserver un certain contingent pour le Canada s'il en exprime le désir».

Le sénateur McLean: Mais il doit l'acheter au prix du marché mondial?

M. Eaton: Oui, au prix du marché mondial, plus le taux préférentiel. C'est le prix que le Canada verse. J'en reviens à dire que le prix du marché mondial n'est pas un prix économique qui a une véritable signification. Il s'agit d'un prix artificiel pour le surplus de sucre et c'est ce prix que le Canada paie, plus le taux préférentiel.

Le sénateur McLean: Mais ce n'est pas le Gouvernement qui est responsable pour ce prix. Ils sont obligés de coter un prix et ce sont les consommateurs de sucre qui déterminent le prix et non le gouvernement du Canada.

M. Eaton: En vertu de l'entente actuelle.

Le sénateur Robichaud: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser au sujet du sucre. Nous avons traité jusqu'à maintenant de la position du Canada, mais je voudrais que M. Eaton nous dise si les gouvernements de cette région ont fait des efforts pour réduire leur coût de production ou s'ils insistent pour conserver l'ancienne méthode de produire le sucre?

M. Eaton: Si vous me permettez de parler un peu de la production du sucre en général dans les Antilles, je dirais que c'est un sujet qui vous intéresse beaucoup, comme membres de ce Comité, mais qui préoccupe beaucoup les gouvernements qui sont en cause. Je ne connais pas un seul chef politique aux Antilles qui ne serait pas prêt à discontinuer la production du sucre. Il y a beaucoup de raisons qui les poussent à penser ainsi et la première est qu'il y a toujours la possibilité que des substituts chimiques ne viennent remplacer la canne à sucre ou le sucre produit par la canne. Voilà la première raison.

En deuxième lieu, je ne connais aucune autre occupation, si ce n'est le travail exécuté par une chaîne de forçats, qui exige un labeur si cruel et si brutal que la coupe de la canne à sucre. Si jamais l'occasion se présente, je vous recommande d'aller voir ce qui se passe en Guyane où l'on met le feu aux champs de canne à sucre par peur des serpents et autres insectes; les ouvriers s'avancent dans le champ avant même que la flamme ne soit éteinte pour la bonne raison que, si l'on attend trop longtemps avant de couper la canne une fois qu'elle a brûlé, il y a danger qu'elle ne perde son contenu de sucrose. C'est là un travail dur et brutal. De plus, on l'a toujours associé au travail manuel et à l'esclavage. Ce travail a eu de fortes conséquences sociales dans les Antilles et nous avons tous tâché de nous en éloigner.

On se préoccupe donc, comme je l'ai dit précédemment, de discontinuer la production du sucre. Mais de quelle façon doit-on procéder? Nous voici devant des économies aux dimensions limitées et, dans certains cas, aux ressources naturelles limitées. Étudions, si vous le voulez, le cas de la Jamaïque. L'instauration d'une mécanisation complète pourrait déplacer 20,000 ouvriers, ce qui aurait pour effet de déranger la vie de 80,000 à 100,000 personnes. Je puis vous assurer qu'il y aurait une révolte sanglante au bout de quelques jours. Un ouvrier ne peut, vous savez, juger d'un système économique par des statistiques. Nous nous sommes engagés, au cours de la dernière décennie, dans un exercice des plus frauduleux et c'est celui du jeu des chiffres. On a demandé aux gens de faire toutes sortes de sacrifices au nom de ce qu'on a appelé le revenu per capita. Mais l'homme qui est sans travail juge de l'efficacité d'un système par les effets qui en résultent pour sa seule personne. Il serait irresponsable, de notre part ou de la part de tout gouvernement, d'aller trouver les ouvriers de la canne à sucre des Antilles et de leur dire: «Il nous faut vous recycler, car nous n'avons d'autre choix que de nous plier à une considération théorique et de restructurer notre économie».

Comme je l'ai dit précédemment, j'entrevois la discontinuation de la production du sucre comme une possibilité lointaine, mais il serait irresponsable et téméraire de la part d'un chef politique de dire que cette industrie doit être abolie dès maintenant. Que ferait-on de tous ces ouvriers qu'on déplacerait? Quelle serait la solution de remplacement? En même temps, j'estime que l'industrie du sucre est constamment rationalisée avec le résultat que le gouvernement de la Jamaïque a mis un embargo sur l'importation de la machinerie qui mènerait à une plus grande mécanisation de l'industrie du sucre. Mais le gouvernement s'est peu à peu rendu compte qu'il était

impossible de trouver des ouvriers pour certaines tâches particulières. Les ouvriers étaient d'avis que c'étaient des tâches trop serviles et il fut donc possible de confier les tâches en question à des machines. Une pénurie de main-d'œuvre, surtout de chauffeurs de tracteurs, se fit donc graduellement sentir lorsque l'exode de la population vers le Royaume-Uni commença en 1950 et les producteurs commencèrent à songer à introduire la prochaine étape de la mécanisation.

Le gouvernement de la Jamaïque permet à l'heure actuelle une certaine proportion de mécanisation sur une base d'expérimentation pour voir quelles en seront les répercussions. J'appuierais personnellement sans réserve la discontinuation immédiate de l'industrie du sucre si certains choix s'offraient comme, par exemple, si les ouvriers étaient libres d'émigrer où bon leur semblerait. Je me souviens avoir révisé l'étude qu'on avait faite, au début des années 50, au sujet de la mécanisation sur une certaine plantation en Jamaïque. On y avait procédé à un déplacement majeur des travailleurs et on leur avait donné une compensation de renvoi. Lorsqu'on demanda quelque temps plus tard à des chercheurs d'établir ce qui était arrivé à ces gens, la plupart d'entre eux demeurèrent introuvables. Ils s'étaient servis de cet argent, ils avaient vendu leurs biens et ils avaient ensuite émigré au Royaume-Uni. Ce pays leur a maintenant fermé ses portes et je doute que le Canada soit prêt à accepter un grand nombre d'immigrants qui n'ont pas de métier.

On ne peut donc prendre ces hypothèses en considération, comme on ne saurait considérer l'immigration sur une grande échelle pour répondre aux pressions de l'opinion publique ou d'autres avenues d'embauche. Mon opinion est donc qu'on ne peut adopter une position théorique dans le cas que nous étudions présentement. Quel est donc l'objectif ultime de l'activité économique? J'estime que c'est de venir en aide aux êtres humains et je vois d'un mauvais œil les théoriciens économistes qui aboliraient une industrie pour des raisons purement idéologiques parce qu'ils veulent forcer un gouvernement à restructurer son économie. Je ne vois pas comment on pourrait parvenir à cette fin sans effusion de sang. A ceux qui seraient portés à recommander ce moyen, j'offre comme exemple instructif le cas de Cuba. Voici un pays qui a peut-être subi la révolution idéologique la plus profonde depuis la révolution bolchévique de 1917.

Que se passe-t-il à Cuba? On concentre des efforts considérables sur le développement de l'industrie qui offre les avantages les plus immédiats, soit l'industrie du sucre. Les gouvernements des Antilles commettraient un suicide politique s'ils décidaient d'abandonner

sur le champ l'industrie du sucre. D'autres témoins ont suggéré à maintes reprises devant ce Comité que le Canada ne devrait pas concentrer son aide extérieure sur le sucre afin de forcer ce mouvement. Ce n'est que la suite normale des événements qui amènera ce changement. J'estime que ce serait, de toute façon, la moins sage des propositions.

Il faut se rendre compte que le but principal de la politique économique des Antilles est l'emploi. C'est ainsi que la Commission Pearson sur l'Assistance internationale recommande, et avec raison, d'accorder la priorité à l'augmentation de l'emploi plutôt qu'à l'augmentation du revenu. Si vous examinez la politique des gouvernements des Antilles, vous constaterez que la plupart ont réussi magnifiquement à augmenter le revenu national, mais l'augmentation du revenu national n'est pas du tout la même chose que l'augmentation de l'emploi. Lorsqu'il n'y a pas un système de bien-être social bien structuré, l'emploi est plus important que le revenu national. Voilà pourquoi j'estime que la Commission Pearson avait raison.

Pour en revenir à la politique du sucre, je crois qu'il y aura toujours lieu de rationaliser cette politique, de diminuer le coût de la main-d'œuvre et les autres frais de production et qu'il y a un besoin pressant de mécanisation. Le Gouvernement, cependant, doit se garder d'adopter des programmes qui détruiraient tout ce qui a été fait depuis que les gouvernements des territoires en question ont pris à leur charge la direction de leurs destinées. J'estime que ce serait de leur part une grave erreur que de diminuer, pour des raisons purement théoriques, une industrie qui a été le principe vivifiant de leur économie.

Je ne vois pas bien non plus que l'on s'attende que des pays peu développés du point de vue économique puissent régler des problèmes agricoles que des pays comme le nôtre, qui sont plus avancés dans ce domaine, ont été incapables de régler depuis l'avènement de la révolution industrielle. De fait, il est un peu ironique, comme certains sénateurs l'ont fait remarquer, que le Canada soit obligé de payer aujourd'hui des milliers de dollars à des cultivateurs pour diminuer leur production de blé et de considérer en même temps qu'une modeste garantie de prix stables aux gouvernements des Antilles est une difficulté insurmontable et un obstacle au bon fonctionnement du marché international.

Le vice-président: Je crois que les honorables sénateurs ont prévu vos arguments. J'espère, monsieur Eaton, que vous n'y voyez pas d'objection.

M. Eaton: Pas du tout, monsieur le président.

Le vice-président: Je vais donc vous laisser continuer la discussion comme vous l'enten-

drez. Je vais maintenant accorder la parole au sénateur Bélisle.

Le sénateur Bélisle: Merci, monsieur le président.

Vous avez dit, il y a un moment, monsieur Eaton, que le Canada n'est pas trop populaire à l'heure actuelle et qu'il perd du terrain tous les jours. Quand j'ai assisté l'année dernière à la quinzième Conférence du Commonwealth, j'ai constaté qu'il se produisait déjà un changement d'attitude envers le Canada de la part de ce que j'appellerais la partie occidentale du Commonwealth et, dans son discours d'ouverture, le premier ministre, M. Williams, a affirmé que son gouvernement songeait à modifier la constitution du pays et de se constituer en république.

Voici la question que je veux vous poser. Avez-vous l'impression qu'il vous viendra plus d'aide économique de l'Inde, du Pakistan et toute cette région du Commonwealth? Assurément il ne peut vous venir de main-d'œuvre de cette région.

D'après vous, quelles sont les perspectives d'association économique des Antilles avec d'autres blocs économiques et quelle est l'ampleur de l'intérêt de différents pays à s'associer à la Grande-Bretagne, si ce pays entre dans le Marché commun européen?

M. Eaton: Je répondrai d'abord à la première partie de la question, la question d'une association plus étroite entre tous les pays des Antilles. J'estime que le développement de la CARIFTA est un pas dans la bonne voie, pourvu qu'on ne s'attende pas à des résultats trop rapides et trop considérables. C'est quand même une solution hybride, car l'entente comporte un certain nombre de réserves. Il y a toute une liste d'articles sur lesquels le tarif douanier sera maintenu pendant cinq ans pour les pays plus développés et pendant 10 ans pour les pays moins développés. J'estime que, même au sein de la CARIFTA, les pays des Antilles doivent se rendre compte que cette sorte de traitement préférentiel est, en quelque sorte, une façon d'éviter le problème de base, qui est la liberté de mouvement du commerce entre tous les pays du Commonwealth des Antilles. Cela permettra au mouvement d'unification de se développer, surtout entre la Jamaïque, la Trinité, la Barbade et la Guyane et d'étendre ensuite ses avantages aux pays de moindre importance. A l'heure actuelle, la plupart des pays du Commonwealth des Antilles ont une politique restrictive en matière d'immigration.

Le sénateur Bélisle: Oui, très restrictive.

M. Eaton: C'est bien vrai. A mon avis, c'est là une politique à courte vue, car vraiment je ne suis pas d'avis que la concentration des investissements dans quelques-uns des pays de moindre importance, aux dépens des pays plus importants, parviendra à résoudre le pro-

blème. Cette politique n'est qu'une phase intermédiaire au cours de laquelle, à mesure que la spécialisation et autres avantages semblables seront poussés à leur conclusion logique, il y aura liberté de mouvement.

La politique actuelle, y compris l'importance marquée que l'on accorde à la Banque de développement régional, ne peut s'expliquer que par les restrictions imposées au libre mouvement du commerce. Si ce mouvement avait été complètement libre, il n'aurait pas été nécessaire à la banque régionale de concentrer ses efforts presque exclusivement sur les îles les moins développées.

Je crois aussi qu'il se développera un mouvement d'intérêt croissant du Commonwealth des Antilles à l'égard de l'Amérique latine. Ce développement sera lent en raison du problème des communications. Quand je fréquentais l'école secondaire en Jamaïque, j'étais considéré comme un excentrique, parce que j'étudiais l'espagnol. On pouvait tout aussi bien apprendre le français comme langue seconde, étant donné que c'est une langue de culture et la langue de la diplomatie et qu'on espérait passer un jour des vacances en Europe; mais il n'était pas question de visiter des pays de langue espagnole.

Ce mouvement de collaboration progressera lentement, car nous connaissons très peu les peuples de l'Amérique latine. Cependant, beaucoup de nos compatriotes, les économistes surtout, sont conscients de ce que les penseurs et les techniciens de l'Amérique latine ont fait, par le moyen de l'ECLA, pour faire comprendre leurs problèmes économiques de même que les problèmes des Antilles, de sorte que j'espère qu'il se produira un mouvement croissant de réciprocité. Ce mouvement commencera naturellement par les pays les mieux situés à cette fin. Ainsi, par exemple, il existe une association assez étroite entre la Trinité et le Venezuela et trois des pays du Commonwealth des Antilles sont membres de l'OAS. A mon avis, ces mouvements doivent être encouragés, mais il ne faut pas les imposer de force.

La question de la Communauté économique européenne est une question très complexe. Je puis vous dire que les gouvernements des Antilles ont étudié cette question à fond; ils ont prévu quels sont les avantages qu'ils devront accorder en retour de l'achat de leur sucre par le Marché commun européen, et quelle sorte de réciprocité commerciale il faudrait instituer. Ce sont là des problèmes complexes et, à vrai dire, il est difficile de prévoir ce qu'il faudra faire tant que la Grande-Bretagne n'est pas entrée dans ce Marché commun. Les Britanniques pourront peut-être conserver leurs marchés traditionnels et peut-être qu'ils ne le pourront pas. Il y a plusieurs

types d'association. Il y a le type français, comme les accords de Yaounde, et il y a le type est-africain fondé sur l'article 238 du Traité de Rome. Il y a aussi un type d'association qui ne porte que sur certains domaines désignés, comme l'association entre le Maroc et la Tunisie d'une part et le Marché commun européen d'autre part.

Je sais que les gouvernements des Antilles ont étudié ces problèmes au cours de la dernière conférence; mais, tant que la Grande-Bretagne ne sera pas entrée dans le Marché commun et que la situation ne sera pas devenue plus claire, il est très difficile de prédire quel type d'entente il faudra faire. Quant à moi, ce problème ne m'inquiète pas. Je crois qu'il est préférable que les ententes soient dictées par la logique des événements.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous dire au Comité quel sera probablement le type d'entente qui sera conclu advenant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

M. Eaton: Je suis ici dans une situation délicate et j'espère, monsieur le sénateur, que vous m'excuserez si je ne me prononce pas catégoriquement. Je ne voudrais pas faire des déclarations qui me forceraient à révéler des renseignements confidentiels.

Le sénateur Bélisle: Monsieur Eaton, vous avez parlé de création de nouveaux emplois.

M. Eaton: Oui.

Le sénateur Bélisle: A mon avis le tourisme a toujours été un grand débouché. Avez-vous l'impression que l'on a fait tout ce qu'il y a à faire dans ce domaine? Les revues du Canada et des États-Unis nous apprennent que les touristes ne reçoivent pas toujours chez vous un accueil enthousiaste. Soit dit sans malice.

M. Eaton: Voilà un sujet de discussion fort intéressant. Tout d'abord voici quelques faits au sujet des questions qui se posent à ce propos dans notre pays. Comme vous le savez, en raison de nos importations de légumes et autres aliments, il y a une forte quantité de notre argent qui sort du pays. Il y a, d'autre part, une certaine récupération de profits. Il faut établir un certain équilibre entre les besoins réels et les besoins imaginaires des touristes, en matière d'alimentation. C'est là un problème que la population des Antilles devra résoudre elle-même. A mon avis, la population réagit trop vivement en face des attitudes des touristes, dont elle se fait une fausse idée. Mais la population des Antilles n'est pas la seule à avoir de telles réactions. Nous avons eu la même attitude au Canada au sujet des investissements étrangers. A mon avis, c'est là un problème imaginaire. Les Canadiens n'ont qu'à formuler sur ce point les normes fondamentales. Les États-Unis ont

beaucoup plus besoin des matières premières du Canada que le Canada n'a besoin des États-Unis, mais c'est là une autre question. Cet équilibre, donc, entre les besoins réels et les besoins imaginaires des visiteurs est un problème qui doit être résolu par les gouvernements et les peuples des Antilles.

Vous avez aussi entendu parler des répercussions sociales du tourisme. Qu'est-ce qui peut arriver s'il se produit une affluence extraordinaire de visiteurs, surtout de race blanche, dans de petites localités où la majorité n'est pas de race blanche? A mon avis, la réponse à cette question est tout à fait conjecturale. En me fondant sur mon expérience à la Barbade et en Jamaïque, je suis en mesure d'assurer que les conséquences, du point de vue social, ne sont pas si graves qu'on ne l'a dit. Au contraire, le tourisme en Jamaïque a eu un effet très salubre. Vous pouvez avoir l'impression que la situation n'est pas satisfaisante, en ce sens que vous n'êtes pas traités avec toute la déférence que vous espérez. Il faut noter que notre association avec les pays de race blanche a toujours été avec les membres des classes dirigeantes. A mesure que le tourisme s'est développé, on a constaté qu'il y a aussi d'autres classes de la société au sein des populations de race blanche; il y a aussi la classe ouvrière. Dans les hôtels et les restaurants de la Jamaïque, il est naturel que le personnel de ces établissements accueille plus volontiers les membres de la population du pays. Après tout, ces gens sont les égaux des étrangers de race blanche. En résumé, je n'éprouve aucune inquiétude au sujet des répercussions du tourisme sur la vie sociale.

Vous avez fait allusion à l'accueil peu sympathique que l'on fait aux touristes. Cela m'étonne. L'Italie est affligée de scènes de violence dans sa vie politique et dans sa vie industrielle. La France a ses grèves d'étudiants qui érigent des barricades dans les rues et qui se battent avec la police. Et, cependant, je n'entends pas dire que les Canadiens s'abstiennent de visiter ces pays à cause de ces conflits. Par contre, quand on entend parler d'une certaine perturbation aux Antilles, on s'inquiète au sujet de la stabilité politique de ces pays. Après tout, qu'est-ce qui doit vous intéresser? Être bien servi ou être traité avec déférence? Le manque apparent d'enthousiasme à l'égard des touristes provient du fait que l'économie du pays est en croissance. J'irai même jusqu'à dire qu'une certaine manifestation de froideur ou d'hostilité est un signe évident du développement de l'économie; car, si les gens sont très occupés, ils n'ont pas le temps à consacrer à la courtoisie. Je ne veux pas dire qu'on ne peut pas combiner les affaires et la courtoisie. Les Japonais semblent avoir réussi à le faire. Du reste, l'attitude affairée dont il est question est la

même à l'égard des gens du pays que pour les visiteurs.

Je n'ai jamais oublié ma première expérience dans un grand magasin des États-Unis. Je m'attendais qu'on me dirait: Bonjour, monsieur. Qu'est ce que nous pouvons faire pour vous? Pouvons-nous vous être utiles? Au contraire, on m'a dit simplement: Qu'est-ce que vous voulez? Je dois dire que la situation n'est pas aussi grave au Canada dans ce domaine. Mais je reviens au point en litige. Qu'est-ce que vous voulez en tant que touriste? Est-ce un service expressé qui indique que vous êtes le bienvenu et que vous contribuez à l'économie du pays? Ou est-ce une manifestation de déférence? Je crains fort que la déférence est aujourd'hui à la baisse dans les pays des Antilles. L'attitude à l'égard des touristes varie d'une île à l'autre. A la Trinité, par exemple, les voyageurs peuvent se sentir frustrés; mais il faut dire que le tourisme est une chose toute récente dans cette île. Jusqu'ici, étant donné qu'ils avaient du pétrole, la population n'était pas obligée de compter sur le tourisme. A vrai dire personne n'a jamais été aussi exaspéré que je l'ai été en traversant le pays. J'ai refusé trois fois de mettre pied à terre à l'aérogare de la Trinité, parce que j'avais l'impression que les fonctionnaires de l'immigration et de la douane ne désiraient pas être dérangés. J'ai l'impression, cependant, que la Commission du tourisme et le Gouvernement lui-même sont engagés dans une campagne de développement du tourisme. Pour le moment nous avons affaire à un pays où l'industrie du tourisme n'en est qu'à ses débuts.

Il est certain qu'à la Jamaïque les gens sont beaucoup plus occupés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois. Ils sont plus préoccupés de faire de l'argent.

La motivation du gain est la chose importante. Si vous voulez prendre la photo de quelqu'un, cette personne sait ce que vous voulez en faire. Pourquoi ne vous demanderait-elle pas de l'argent en retour? J'ai fait faire un jour le tour de la Jamaïque à un groupe de visiteurs canadiens. Chaque fois qu'ils voyaient un paysan vêtu d'une façon un peu bizarre, dans ses habits de travail, ils voulaient arrêter et le photographe. Ici, dans notre pays, si quelqu'un arrivait inopinément et voulait nous photographe, les femmes demanderaient à retoucher leur coiffure et à changer de vêtements pour paraître présentables. Pourquoi ne pas accorder la même faveur aux gens de ces pays? Les étrangers s'intéressent à tout ce qui est bizarre, parce que ce qui est normal n'est pas considéré comme nouvelle. On éprouve de plus en plus la motivation du gain, et cette motivation a touché les habitants de ces pays autant que les personnes qui les visitent.

Au sein de la population agricole de la Jamaïque d'où venaient mes parents, il fut un temps où les cultivateurs s'aidaient les uns les autres à faire leurs récoltes pour se procurer tout simplement les aliments dont ils avaient besoin. Aujourd'hui il n'y a plus personne qui soit disposé à faire cela: tout le monde veut se faire payer. En d'autres termes, c'est là un effet du développement de l'économie et je ne crois pas qu'il faille s'en alarmer outre mesure.

Une autre chose qu'un pays doit tolérer s'il commence à être reconnu comme une puissance mondiale, c'est qu'il est devenu une cible pour les autres pays. Au temps de la puissance de l'Empire britannique, c'étaient les Anglais. Aujourd'hui ce sont les Américains. Si le Canada atteint un plus haut degré de puissance, il y aura toujours une certaine hostilité contre le Canada, qui sera devenu une puissance mondiale. Cela est tout à fait inévitable.

Je résume ces propos au sujet de la Jamaïque et de la Barbade, que j'ai connues, et de certaines autres îles, en disant que je ne m'inquiète pas des attitudes sociales qui découlent de leur développement. Je crois que le facteur d'antagonisme est un facteur passager. Il existe parfois une certaine confusion entre la déférence et la servilité. Cette attitude est facile à comprendre de la part des jeunes nations conscientes de leur dignité et de leur identité nationale. Je ne crois pas que cette attitude doive alarmer les Canadiens outre mesure.

S'il s'est manifestée une hostilité croissante à l'égard du Canada, je crois que cette hostilité a eu pour cause le commerce du sucre. L'affaire de l'Université Sir George Williams a eu quelque répercussions dans certaines régions des Antilles, un peu plus à la Trinité d'ailleurs. Tout le monde comprend le caractère tragique de la situation, quand on pense que ces choses sont arrivées à Sir George Williams, l'université la plus libérale à l'égard des étudiants des Antilles. Mais je ne crois pas que cet événement aient des répercussions durables dans la plupart des pays, même s'ils font de l'instabilité politique prévalant à la Trinité et, à un moindre degré, en Guyane. J'estime que la question du sucre est un facteur politique beaucoup plus important.

Il y a eu aussi beaucoup d'irritation au sujet de la répartition de l'assistance en provenance du Canada. On s'est plaint de la complication des procédures et du fait qu'il faut beaucoup de temps pour examiner les demandes de secours, pour prendre des décisions et pour mettre les décisions en pratique. Cette façon de procéder a provoqué beaucoup de mécontentement.

Le vice-président: Monsieur Eaton, je crois que nous éprouvons tous un certain scrupule au sujet de la façon dont nous avons accueilli votre exposé. J'espère que nous n'avons pas trop bouleversé votre programme. Vous avez constaté combien les sénateurs se sont intéressés aux renseignements que vous leur avez fournis. Il y en a encore d'autres qui désiraient vous poser des questions. Puis-je vous demander de continuer à leur répondre.

M. Eaton: Certainement.

Le sénateur Robichaud: Je n'ai pas de difficulté à vous croire quand vous dites que les ouvriers de l'industrie sucrière veulent abandonner ce travail extrêmement pénible. J'ai deux questions à poser à ce sujet. Voici la première: Est-ce qu'il ne serait pas avantageux pour ces pays d'abandonner la production du sucre et à adopter un autre genre de culture? Ma deuxième question est basée sur une résolution dont vous nous avez fait tenir une copie et qui se lit comme il suit:

Attendu qu'à la Conférence Canada-Antilles tenue à Ottawa en juillet 1966, le Gouvernement du Canada a consenti aux gouvernements de pays producteurs de sucre du Commonwealth des Antilles un remboursement de 29c (canadiens) par 100 livres sur les droits de douane payés pour les importations de sucre au Canada jusqu'à concurrence de 275,000 tonnes...

(Si mon rapide calcul est correct et si le contingent total est atteint, cela ferait, n'est-ce pas? un remboursement d'environ \$1,750,000.)

M. Eaton: C'est exact.

Le sénateur Robichaud: Ne croyez-vous pas que, vu les circonstances actuelles, au lieu de se plaindre du fait que le Canada ne remplit pas complètement son engagement, ces pays recevraient bien volontiers du Canada l'offre d'un fonds de 5 millions de dollars pour le développement de leur agriculture? Il s'agit de comparer \$1,750,000 avec 5 millions de dollars. Si ces pays sont désireux d'abandonner la production du sucre, qui n'est pas rentable, ne pensez-vous pas qu'ils accueilleraient bien volontiers l'offre du Canada?

M. Eaton: Je n'ai aucun doute qu'ils accueilleraient volontiers cette offre. La difficulté, c'est qu'il y a là deux questions différentes. Les gouvernements des pays des Antilles ne voient pas une relation nécessaire entre un remboursement de droits de douane et l'établissement d'une caisse de développement. La première offre a été le résultat d'une négociation entre les gouvernements des pays antillais et le gouvernement canadien. Ce fut le résultat d'une négociation faite de bonne

fois et à l'amiable. C'est à l'abrogation unilatérale de cet accord par le Canada qu'ils s'opposent catégoriquement. Il n'y a eu, que je sache, absolument aucune consultation entre le gouvernement du Canada et ceux des Antilles.

Non seulement cela, mais en termes simplement politiques, il s'agit là d'une réaffectation de fonds de la part du gouvernement lui-même, en faveur d'une institution régionale qui répartira l'argent entre des régions non productrices de sucre. Mais, à mon avis, ceci est de moindre importance. Les deux questions sont complètement distinctes.

Pour moi, l'opposition réside dans l'idée que l'une des questions remplace l'autre. Les gouvernements des Antilles pensent que si le gouvernement du Canada veut contribuer d'une manière significative à l'économie de cette région, il devait acheter le sucre à un prix honnête. Alors, il n'y n'aurait aucun besoin de remboursements. L'autre problème, à savoir les Fonds d'Équipement, est tout à fait distinct.

Je désapprouve ici le paternalisme du Canada. Vous abrogez unilatéralement un accord et substituez une forme de paiement à une autre, comme si les deux choses étaient interdépendantes. En réalité, ce sont deux problèmes bien distincts.

Le sénateur Robichaud: Cette offre de 5 millions de dollars ne s'ajoute-t-elle pas aux autres fonds affectés par le Canada à l'aide extérieure? C'est un montant supplémentaire de 5 millions de dollars n'est-ce pas?

M. Eaton: Cela se peut, mais voyez-vous nous devons séparer les deux questions. La première est l'abrogation unilatérale d'un accord fait de bonne foi et l'autre est la déclaration unilatérale d'une aide à donner. A mon avis les gouvernements des Antilles changeront peut-être d'opinion quand le gouvernement du Canada leur fera savoir ce qui est en jeu et quels sont les priorités dans ce nouveau plan. Mais, le fond de l'affaire est qu'ils n'ont pas été consultés sur ce point et c'est l'origine de leur étonnement dans cette région.

La sénatrice Ferguson: Merci monsieur Eaton. J'ai certes trouvé votre exposé tout à fait intéressant et je suis sûr, que nous avons beaucoup appris. Les questions, que je vais poser se rapportent à Antigua car je m'intéresse particulièrement à ce pays. Je crois que je suis le dernier à y avoir été. Les questions s'appliquent aussi à d'autres endroits.

Dans le *Caribbean News* de février, il est fait mention d'une brasserie en construction à Antigua et dans laquelle les Antiguanais seuls peuvent investir. Le montant de l'investissement est très limité, car ils veulent le répartir entre un grand nombre de gens, et les intéresser. J'ignore dans combien d'autres endroits ceci a été essayé. Pouvez-vous nous dire si c'est un succès et si les gens souscrivent à ces actions.

M. Eaton: Je peux vous donner un exemple, qui m'est familier à la Barbade. Un industriel de la Guyane a créé là une nouvelle brasserie qui a réussi dès le début. En quelques années, pourtant, les investisseurs de la Barbade purent acquérir la majorité des actions. Pour ceux d'entre nous qui ont été là-bas, cela marche toujours très bien.

La sénatrice Ferguson: Je ne savais pas que c'était une brasserie de ce genre.

M. Eaton: A mon avis, ceci est d'une importance symbolique. Là, prenant la Barbade comme exemple dans une petite communauté, il est possible de démontrer les possibilités d'investissement et la capacité de la main d'œuvre locale et, ce faisant, d'effectuer un changement dans le type traditionnel d'investissement des indigènes, le faisant passer aux investissements en valeurs et aux investissements industriels. Pour moi, il est juste de dire que dans les prochaines années, on peut s'attendre à ce que les gouvernements des Antilles prennent un intérêt grandissant au problème du contrôle étranger des terres et des ressources de base. L'approche variera de région en région et de pays en pays.

Il y a là, à mon avis deux questions qui intéresseront tout particulièrement les Canadiens. La première: comment empêcher que des étrangers fassent de nouvelles acquisitions des ressources de bases des Îles? La seconde: étant donné la propriété étrangère actuelle, comment élargir la participation?

Les gouvernements ont la possibilité d'adopter des politiques variées et je vais en énumérer quelques-unes. Tout d'abord, les gouvernements des unités les plus grandes encouragent les entreprises actuelles à élargir leur participation et cela a été un succès assurément dans le domaine bancaire à la Jamaïque où la Banque de Nouvelle-Écosse est devenue, selon l'expression, «jamaïcaine». La *North American Life Insurance* est également devenue «jamaïcaine». Vous affermissez là, me semble-t-il, le climat d'investissement parmi la population locale qui était opposée aux affaires de par son passé et ses traditions.

Il y a 15 ans, autant que je sache, il n'y avait pas un seul directeur administratif de couleur à la Jamaïque. Compte tenu de la tradition britannique on entraînait dans les professions libérales ou dans l'administration. Ainsi, les ratés seulement entraient dans les affaires alors que les plus doués apparemment entraient dans le gouvernement. Aujourd'hui nous assistons à un déplacement du pôle d'attraction: le secteur d'entreprise se développe. A mon avis, l'accent sera mis sur la participation grandissante de Jamaïcains dans des firmes jamaïcaines.

Les Jamaïcains ont tendance à être moins idéologiques sur cette question que les habitants de Trinidad et de Guyane. Je connais personnellement la Jamaïque. Il serait impossible pour d'autres banques de s'établir à la Jamaïque sans qu'il y ait à juste titre une participation majoritaire de Jamaïcains. Comment peut-on diriger l'économie avec une politique fiscale et monétaire si on ne peut pas contrôler les ressources et les administrations de base? La Jamaïque, que je sache, utilise un autre moyen très pratique, à savoir les permis. A partir du moment où un permis est exigé, il est possible d'en négocier la teneur et les conditions. Jusqu'ici les Jamaïcains se méfiaient d'une législation discriminatoire, mais, à mon avis, dans les Antilles de l'est et particulièrement en Guyane la confrontation sera probablement résolue par une législation directe plutôt que par des moyens administratifs.

M. Demas vous a parlé de la politique de Trinidad en ce qui concerne le tourisme. Il n'y aura ni casinos, ni droits exclusifs aux plages, ni colonies exclusives de touristes, ni quartiers résidentiels exclusifs de touristes, ni discrimination dans les hôtels. Mais, là encore, il ne faut pas généraliser. La Barbade, Sainte-Lucie et quelques autres îles ont résolu la question des droits aux plages en ne permettant pas qu'elle devienne un problème. Ces îles ont mis au point un ensemble de lois qui donne à tous les droits d'accès. A la Jamaïque, ceci sera sans doute un point crucial, car les habitants n'ont pas accès à la côte Nord tout entière. Il semble que les droits de propriété des étrangers sont aussi solidement protégés que ceux des autochtones par le code et la constitution existants. Il sera donc difficile d'établir des droits de passage sans remanier le régime juridique. Le gouvernement a tenté d'exercer un contrôle avec la Loi sur le Contrôle des plages et, quand un investissement commercial est en cause, comme l'établissement d'une plage commerciale, le Gouvernement peut imposer certaines conditions. Outre cela, le Gouvernement a essayé d'établir des plages publiques mais elles ne sont

pas complètement au point, car elles n'ont pas les installations adéquates. A mon avis, étant donné la structure juridique existante, le point crucial sera d'assurer aux Jamaïcains l'accès aux installations hôtelières et aux plages, à prix modérés. L'accès aux plages ne vaudra rien dire pour le grand public, s'il n'a pas les moyens de payer les prix demandés. Ainsi, si la population locale peut être effectivement exclue par des prix élevés, le tourisme pourrait servir à perpétuer un système socialement exclusif et haïssable que, de plus en plus, les Jamaïcains et les Antillais sont désireux de rejeter. Mais il faut être pragmatique à ce sujet.

En attendant, je vous demande simplement de comprendre l'inquiétude locale. Voici un autre exemple ayant trait à la possession de la terre à l'accès aux plages en Jamaïque.

Près de Montego Bay, une firme acquise de vastes étendues de terre, avec des fonds régionaux aussi bien qu'étrangers, en vue de développer une communauté à la fois résidentielle et touristique. Des villas, des habitations à logements multiples, et des immeubles en co-propriété sont construits et ceci représente véritablement la plus séduisante mise en valeur de propriétés jamais vue à la Jamaïque. La première partie fut vendue aux États Unis et au Canada sans publicité, et quand les Jamaïcains l'ont appris, la majorité des terrains étaient vendus à des Américains et des Canadiens. Ce n'est pas tout; dans tous les cas, les acheteurs étrangers ou autres ont été encouragés à prendre trois terrains, les exploitants leur donnant l'assurance de revendre deux terrains et leur permettant aussi d'acquiescer leur gratuitement. En conséquence les Jamaïcains devront maintenant payer plus cher aux Canadiens ou aux Américains pour participer à ce projet.

Or, c'est précisément ce genre de chose qui doit cesser. C'est pourquoi le Gouvernement de la Jamaïque a dû imposer—je crois, cependant, que ce n'est pas encore appliqué—une taxe de transfert de 20 p. cent pour les non-résidents qui achètent des terrains, sauf s'ils prouvent leur intention de commencer un projet de mise en valeur avant un an.

C'est, me semble-t-il un impôt tout à fait raisonnable. A mon avis, on verra aux Antilles, un jour, des secteurs d'activité économique comme ceux dont je viens de parler, où les investisseurs étrangers ne pourront participer qu'en tant qu'associés. Il y aura bien sûr des secteurs où l'investissement privé étranger sera encouragé sans restriction. Mais il se peut également qu'on interdise l'investissement privé étranger dans les utilités publiques. Et logiquement c'est bien ce qui devrait

se passer. Mais, il ne faut pas, ne semble-t-il, généraliser sur l'attitude des Antilles, quant à la propriété étrangère. Cependant, on peut dire par exemple, que la Guyane et peut-être Trinidad également, sont probablement plus soucieux sur la possession par les étrangers des ressources de base. Mais là encore, me semble-t-il, la solution de base sera pragmatique. Comme vous vous en rendez compte, c'est là un problème qui touche le monde entier et qui se pose à nous, ici au Canada.

Permettez-moi d'ajouter ceci, je ne veux pas être trop long; il existe un problème qui me fascine: c'est l'énorme recherche de sécurité de la part des investisseurs, la sécurité des bénéfices aussi bien que de la propriété. Votre comité a soulevé ce point avec presque tous les témoins qui ont comparu devant lui. Mais je vous pose la question: quelle est la justification du système capitaliste, si les capitalistes ne veulent pas prendre de risques? Si les capitaux privés nécessitent toutes ces assurances, pourquoi a-t-on besoin du système de l'entreprise privée? J'avais l'impression qu'une partie de la justification des bénéfices était le risque encouru. Cette idée de sécurité semble être une obsession; nous voulons et la sécurité économique et la sécurité politique. Nous avons besoin des motivations sérieuses.

Ainsi que vous l'avez entendu en témoignage, la Guyane commence maintenant à obtenir des niveaux de revenus plus élevés avec l'industrie de la bauxite, alors que les concessions incitatrices sont en voie de disparaître. Pourquoi, au fond, ces concessions ont-elles été nécessaires? Dans tous les cas le capital serait venu là pour obtenir une ressource stratégique, ou pour la bauxite, comme le capital ira n'importe où pour exploiter du pétrole. Je suis convaincu que, de la même manière également, le capital de l'Ouest irait en Union Soviétique et en Chine et en enfer même, à condition qu'il y ait une assurance de rapatriement des bénéfices et des dividendes.

Voici mon point de vue personnel, de nouveau. On parle de capitaux hasardeux et risqués; réfléchit-on sérieusement? Pourquoi a-t-on besoin de toutes ces assurances? Ce point m'a beaucoup frappé en lisant vos témoignages: tout le monde veut qu'on lui garantisse tous ces moyens importants de protection. Pour moi, vous démontrez ici, que nous n'avons plus besoin d'une économie mixte, d'un système capitaliste. Cela m'apparaît comme une conclusion logique.

Le sénateur Carter: J'ai deux questions à poser. Avant de les poser, je veux être certain d'avoir compris la réponse de M. Eaton aux questions du sénateur Connolly sur les prix du sucre. Si j'ai bien compris, le prix payé par l'Angleterre est garanti par le gouvernement du Royaume Uni, et le prix payé par les États-Unis est également garanti par le gouvernement des États-Unis. Est-ce correct?

M. Eaton: A vrai dire, sénateur, je ne suis pas certain de l'entente avec les États-Unis. Je ne connais pas réellement le mécanisme exact utilisé aux États-Unis. Mais je suis sûr qu'il n'est pas le même que celui de la Grande Bretagne. Je crois qu'il existe de nombreuses maisons de courtage aux États-Unis, qui voudraient acheter le sucre. C'est mon impression mais je ne sais pas si c'est exact. Peut-être puis-je vérifier et vous le faire savoir avant de quitter Ottawa. Je ne pense pas qu'il y aurait des difficultés au Canada si le gouvernement canadien disait qu'il garantit un certain prix. On pourrait se servir du bureau central de commercialisation ou bien du secteur privé de l'industrie. Il est possible que le prix du sucre serait alors plus élevé pour le consommateur canadien.

Le sénateur Carter: Mon point est que les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni ont quelque chose à voir avec les prix payés par ces pays aux producteurs de sucre des Antilles, mais dans le cas du Canada, nos prix résultent d'une sorte de formule contenue dans l'accord, par laquelle vous payez sur la base de ce qu'on appelle le prix sur le marché mondial, ou bien le prix courant, plus un tarif préférentiel. La situation est donc différente en ce qui concerne le Canada: le gouvernement canadien n'y est pas engagé de la même manière.

M. Eaton: J'admets cela. Mais le problème est le suivant: Pourquoi le gouvernement du Canada n'agirait-il pas comme ceux de la Grande Bretagne et des États-Unis? Il est déjà regrettable que le gouvernement du Canada jouisse de ce genre d'avantage. Mais ce qui est encore pire, me semble-t-il, c'est quand le prix sur le marché mondial grimpe en flèche à la suite d'une pénurie temporaire, le Canada ne se sert pas du contingent qui lui est réservé selon l'Accord du Commonwealth relatif au sucre. C'est seulement quand le prix sur le marché mondial a tendance à baisser, que les Canadiens disent, réservez-nous notre sucre, s'il vous plaît.

Le sénateur Carter: Je comprends bien, mais vous mettez trois pays ensemble: les États-Unis, le Canada et le Royaume Uni comme s'ils étaient identiques. Puis vous continuez, ou du moins vous avez dit plus tard, qu'il existe, aux Antilles, un certain mécontentement contre le Canada à cause de ces prix. Alors, qui est mécontent? Est-ce le gouvernement ou bien les gens qui paient ces prix? Si oui, essaie-t-on de montrer la distinction qui existe entre le Canada et les deux autres pays?

M. Eaton: Je ne pense pas qu'on nie le fait que les relations avec le Canada sont très différentes. Ce dont on se préoccupe, là-bas, c'est que les Canadiens ont offert la résistance la plus forte à toute négociation sur un accord dans le genre de celui du Commonwealth. A mon avis, comme je l'ai déjà dit, les gouvernements des Antilles, ont laissé passer leur chance en 1966. Ils n'ont pas mener cette négociation à bonne fin à ce moment-là. Je ne sais pas s'ils réussiraient maintenant et c'est là tout le problème.

Le vice-président: A mon avis, c'est la question du sénateur Carter qui nous préoccupe le plus: quel est la nature de la garantie des prix donnée par le Royaume Uni et les États-Unis? Ou bien pour parler autrement: pourquoi les acheteurs privés de sucre dans ce pays ne font-ils pas la même chose que ceux du Canada? Y a-t-il un accord de pays à pays?

M. Eaton: C'est exact. Dans le cas du Royaume Uni il y a l'Accord du Commonwealth sur le sucre. Pour les États-Unis il existe un contingentement imposé par le gouvernement des États-Unis, qui détermine la quantité de sucre qui peut être importée annuellement dans l'économie. Comme je l'ai dit, je ne suis pas certain du véritable mécanisme aux États-Unis, mais je peux le trouver. En vérité, je devrais le savoir mais cela ne m'a pas frappé. Je peux le rechercher et donner ce renseignement au secrétaire de votre Comité. Je pense que vous voulez connaître la nature précise des accords avec le Royaume Uni, les États-Unis et le Canada. Je vous donnerai ce renseignement, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Eaton, en tant qu'économiste, savez-vous par hasard pourquoi le Canada n'a pas voulu participer au même genre d'accord que le Royaume-Uni et les États-Unis?

M. Eaton: Monsieur le président, je me hasarderai à donner une réponse à condition que vous me promettiez de ne pas me prendre pour un facétieux.

Le vice-président: Mais, pas du tout.

M. Eaton: J'ai toujours dit que je pensais le Canada habité par des Écossais. En effet, je crois que si on regarde le monde des affaires du Canada, on trouvera un secteur essentiellement conservateur. Je pense que ceci est reflété par le fait, que les Canadiens ont mis longtemps avant de commencer à investir dans leur propre économie. Je me souviens, lorsque j'étais étudiant que je m'intéressais au débat sur le pipeline. Il paraissait surprenant, vous savez, que les Canadiens ne soient pas prêts à donner de l'argent pour réaliser ce genre de chose. Cela a changé maintenant. Je dirais que c'est un genre de conservatisme enraciné dans le groupe des administrateurs-gérants canadiens. C'est l'argument le plus fort contre la prétendue domination des Américains dans les entreprises canadiennes. A mon avis, si nous étions dominés par des Américains, nos directeurs seraient beaucoup plus spéculatif et innovateur, tandis que notre conception est beaucoup plus traditionnelle. Pour nous il s'agit de ne pas prendre de risques semble-t-il. Si vous faites une bonne affaire en achetant le sucre meilleur marché, pourquoi payer plus cher? Très franchement, je ne crois pas qu'il n'y ait autre chose que cela, monsieur le président.

Le sénateur Carter: Monsieur Eaton, vous avez parlé de nos liens grandissants avec l'Amérique latine. Je me demande si vous avez inclus Cuba dans cela; quelle influence exerce ce pays sur la région des Antilles?

M. Eaton: Dans un sens je dois dire, que mon point de vue jusque récemment, rejoignait celui d'un bon nombre de personnes qui ont témoigné devant vous: Pourquoi, par exemple, ne pas collaborer avec Cuba en ce qui concerne le domaine du sucre? Mais la position prise par l'honorable Mitchel Sharp, m'avait impressionnée: à savoir que Cuba a toujours dominé le marché du sucre. Même, quand la production du sucre à Cuba ne se montait qu'à quatre ou cinq millions de tonnes, il avait la même position vis-à-vis les Antilles du Commonwealth. Ce n'est donc pas une situation nouvelle. Que Cuba produise un jour dix millions de tonnes par an, cela ne fait pas plus de différence que si Cuba avait une production de quatre ou de cinq millions de tonnes.

Dans la pratique, l'établissement des prix présente des difficultés. Comment adapter nos prix à l'échelle de Cuba? Comment faire un rapprochement entre les traités commerciaux intervenus avec les Antilles, et le commerce d'échange qui se pratique entre Cuba et l'Union soviétique? En toute franchise je ne prévois aucun resserrement immédiat des liens qui existent entre la Jamaïque et Cuba, par exemple. Les Jamaïquains semblent avoir une attitude particulièrement réservée envers Cuba. Nous avons là des milliers de Jamaïquains et ils ont toujours été là, mais en dépit de cela nous avons toujours hésité à établir des relations diplomatiques. Je suis persuadé que c'est parce que nous ne voulions pas déplaire aux Américains que nous avons agi avec autant de circonspection. D'autre part, je crois que l'opinion de M. Williams de Trinidad, opinion partagée par un nombre de plus en plus imposant de chefs de file, et selon laquelle il est impossible de ne faire aucun cas de Cuba, je crois, dis-je, que cette opinion est bien fondée, et j'entrevois même la possibilité que le commerce finisse par s'établir avec Cuba. Les problèmes posés par les différentes idéologies ne m'inquiètent pas du tout. Les États-Unis font des investissements en Yougoslavie et si l'occasion se présente ils iront en Pologne et en Union soviétique. Je crois que cela ne pose aucun problème, je crois que c'est plutôt affaire d'association historique. La Jamaïque n'a jamais commercé beaucoup avec Cuba. En vérité, le gouvernement actuel, lequel est éminemment conservateur, si vous me pardonnez cette expression, semble croire que quiconque visite Cuba mérite d'être privé de son passeport. Je crois que cela fait partie de leur obsession pour la sécurité. Une partie du problème des Antilles dans leur ensemble, monsieur le président, ainsi que l'a si justement exposé l'un de vos témoins,—je crois que c'est le père Dionne de l'Amérique du Sud,—c'est le danger que le souci de la sécurité fasse oublier la nécessité d'une réforme sociale. Je crois que c'est un danger réel aux Antilles. En effet, M. Williams de Trinidad a réagi avec beaucoup de modération en face de l'agitation politique que l'on désigne sous le nom de mouvement du pouvoir noir. Il a dit que le gouvernement est conscient de la nécessité d'apporter rapidement des modifications au régime actuel, mais qu'il est difficile de le faire, par l'entremise des mécanismes de la bureaucratie. Le système démocratique se prête mal aux changements rapides, et c'est là une partie du prix que nous payons pour avoir adopté le système démocratique libéral. J'ai toujours dit que la démocratie est un enfant de la paix et qu'elle ne peut être séparée de sa mère. C'est aussi l'enfant de l'abondance. Elle présuppose une société jouissant d'un certain surplus économique qui lui épar-

gne les débats d'urgence continuels. Elle tient plutôt pour acquis que nous pouvons débattre à l'infini quelles sont les ressources que nous devons consacrer à la poursuite de nos divers objectifs sociaux. Tout en concédant que le processus démocratique est très lent, M. Williams a donné l'avertissement qu'il ne tolérerait aucune destruction ni violence politique.

Je dirais donc, dans le cas de Cuba, qu'il faut reconnaître l'existence des Cubains dont les relations avec les États-Unis se normaliseront inévitablement. Cuba serait un marché intéressant pour les pays des Antilles. Toutefois, nous ne pouvons forcer les Cubains à commercer avec eux; il faudra les convaincre qu'il serait au mieux de leurs propres intérêts en ce moment de nouer de nouvelles relations commerciales. Mais, pour répondre à votre question, je crois que c'est bien ce qui se produira. Je crois, également, que les principaux producteurs de sucre, les pays des Antilles membres du Commonwealth, l'Amérique latine et Cuba devraient établir un cartel international plus efficace pour contrôler les prix.

Le sénateur Yuzyk: Ma question a une portée très générale et cherche à compléter le témoignage de M. Eaton. Nous sommes bien aises qu'il soit venu témoigner et nous ait fait profiter de ses sages conseils. Nous sommes bien heureux de constater que les divers pays des Antilles font tout leur possible, dans les circonstances actuelles, pour voler de leurs propres ailes. C'est avec beaucoup de satisfaction que les Canadiens accueillent de telles nouvelles, et nous voulons entretenir de bonnes relations avec ce genre de pays. Vous nous avez suggéré plusieurs moyens pour améliorer nos relations avec ces pays, mais je crois que nous ne vous avons pas donné l'occasion d'exposer toutes vos opinions concernant l'amélioration des relations entre le Canada et les Antilles. Aimerez-vous ajouter quelque chose à ce que vous avez déjà dit?

M. Eaton: Certainement, je crois que le Canada peut leur apporter de l'aide en certains domaines. Il s'agit d'aide au développement, un domaine dans lequel je n'ai aucune expérience. A titre d'exemple, l'évolution actuelle des Antilles nous indique que certains services pourraient y être développés en commun. Il pourrait s'y établir une fonction publique interchangeable, les fonctionnaires pouvant passer d'un pays à l'autre tout en conservant les mêmes avantages. Il y aurait lieu également, d'y établir des services communs dans le domaine des transports, de la météorologie, de la diffusion, et bien d'autres. Des services communs peuvent également s'établir dans le domaine de l'éducation et, en particulier, dans celui des examens. C'est là un domaine où l'on peut profiter des structu-

res régionales, tirer le plus d'avantages possible des services administratifs et fournir une aide qui pourra produire des fruits. Je dirais qu'une partie du problème, non seulement en ce qui concerne l'aide apportée par le Canada mais, d'une façon générale, l'aide aux pays en voie de développement, résulte du fait que nous sommes victimes d'un certain nombre de fausses hypothèses. A titre d'exemple, j'ai été renversé de constater que l'on a supposé qu'il est toujours possible d'envoyer des gens médiocres dans les pays en voie de développement parce que leur économie est peu développée. En vérité, leurs experts trouvent rarement leur contre-partie dans les pays avancés. Ils sont extraordinairement éminents. C'est le cas de M. Demas qui a comparu devant vous. La Jamaïque et la Barbade ont plusieurs hommes de compétence égale, et il en est de même des autres îles. Nous devrions être prêts à y envoyer des personnes compétentes, afin de libérer ceux qui s'y entendent le mieux dans les affaires et les investissements. Dans le but d'aider l'Éthiopie, une université américaine y a dépêché, il fallait s'y attendre, un professeur adjoint, en se disant sans aucun doute que si vous êtes professeur adjoint aux États-Unis vous êtes assez compétent pour occuper une chaire en Éthiopie. C'est un raisonnement ridicule, car les experts sont tout aussi compétents en Éthiopie qu'ailleurs. Il faut établir une distinction entre cette forme d'aide et le cas où les besoins se situent au niveau intermédiaire. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire d'y envoyer nos meilleurs hommes. Dans les pays en voie de développement, l'écart entre les cadres moyens de soutien et les cadres supérieurs est tellement grand que toute personne compétente peut y apporter une contribution positive.

J'ai remarqué en lisant le compte rendu que l'on s'est demandé ce que le Canada devrait faire pour enrayer l'exode des intellectuels des Antilles. Je crois que le Canada ne peut rien faire sous ce rapport. Je suis persuadé qu'il y a plus qu'un exode d'intellectuels. A l'heure actuelle, il s'agit de ce que l'on pourrait appeler une soupape de sûreté pour les personnes qui ne sont pas satisfaites du régime politique, et c'est certainement le cas de la Jamaïque. Un grand nombre de ceux qui émigrent de ce pays le font pour des raisons politiques.

Dans les petits pays, l'atmosphère politique a tendance à devenir très chargé, peut-être surchargé. Ce qui m'inquiète des petits pays—et c'est pourquoi les étrangers peuvent y jouer un rôle positif,—c'est qu'il est impossible de rester neutre. Lorsque je me rends dans les Antilles pour y faire des recherches, je me trouve constamment dans une situation difficile. Lorsque je me rends en Jamaïque, par

exemple, et que je dis que je viens faire de la recherche sans être voué à un gouvernement ou à un parti particulier, les gens me pressent de me déclarer pour ou contre l'un ou l'autre. Je crois que, d'un certain point de vue, il est malheureux que la politique ait envahi tous les domaines, comme c'est le cas en Jamaïque.

Par conséquent, je suis persuadé que l'exode des intellectuels signifie qu'ils ne sont pas satisfaits du régime. Vous pourrez juger vous-mêmes si c'est une bonne ou une mauvaise chose.

Pour revenir à la question, je dirais qu'au niveau intermédiaire de l'assistance technique, le Canada peut apporter une contribution très significative, particulièrement dans le secteur privé. Dans le domaine de la gestion, les cadres moyens sont particulièrement faibles. Cette faiblesse résulte en partie du préjugé contre l'enseignement technique, dont vous avez entendu parler, et ce préjugé sera très difficile à vaincre.

Lorsque j'ai fait équipe avec un Canadien et un Anglais pour aller en Somalie, nous avons cru qu'une occasion magnifique se présentait à nous, que nous récririons la loi de la fonction publique et que nous doterions la fonction publique de structures entièrement nouvelles, car c'était notre mission. C'était une de ces occasions uniques nous permettant de remanier profondément toute la structure de la fonction publique. Nous voulions en premier lieu donner autant d'importance aux services techniques qu'aux services administratifs; le premier ingénieur serait aussi bien rémunéré que le sous-ministre équivalent dans le secteur administratif. Nous avons donc imprégné tous les cadres de la nouvelle fonction publique de cette philosophie. En dépit de tous nos efforts, toutefois, je dois avouer que nous avons perdu cette bataille. Ils ne pouvaient concevoir qu'un technicien reçoive la même rémunération qu'un agent d'administration. Nous nous sommes butés à la vieille orientation traditionnelle. En conséquence, les progrès seront très lents.

Dans le domaine de l'éducation, je crois que nous pouvons apporter une contribution positive. J'estime que les Antilles sont prêtes à accueillir de plus en plus d'investissements privés. Cependant, si vous voulez vous faire donner toutes les garanties possibles de sécurité et éliminer tout élément de risque, ces pays devraient peut-être se tourner vers l'investissement public plutôt que vers l'entreprise privée. Tout ce dont nous avons besoin en réalité c'est une certaine assurance que nous pourrions rapatrier nos dividendes, que nous obtiendrions des permis de travail pour les techniciens que nous devons y envoyer pour protéger nos investissements, que l'état n'adoptera aucune mesure fiscale ou monétaire discriminatoire, pourvu que nous soyons ins-

crits comme sociétés locales, et ainsi de suite. Ce sont là des garanties raisonnables. Je ne vois pas pourquoi le secteur privé voudrait, en sus de ces garanties, autre chose que l'occasion de mettre à profit son expérience de la gestion et ses connaissances techniques pour exploiter les occasions qui se présentent.

Dans le domaine de l'aide offerte par le gouvernement, je crois que cette aide devra comporter beaucoup moins de restrictions. Ainsi que vous le savez, les frais d'expédition des marchandises ne sont pas payés par le Canada, et ces frais peuvent être très onéreux pour le pays recevant l'aide. A titre d'exemple, je sais que l'aide accordée dans le passé par le Canada dans le domaine de l'habitation, un des besoins les plus réels des Antilles, fut un échec complet, car le coût des matériaux canadiens, des services canadiens et de tous les autres éléments canadiens, a mis ces maisons hors de la portée des familles à revenu modique. En conséquence, dans certains domaines nous devons sacrifier nos profits si nous voulons que notre aide soit plus efficace. Il y a beaucoup de progrès à faire de ce côté.

Le sénateur Fergusson: Après cet excellent résumé de M. Eaton, concernant ce qu'il croit que le Canada devrait faire, ma question ne semblera peut-être pas très appropriée, car elle concerne une seule petite île. Ainsi que je l'ai déjà dit, mes questions se rapportent surtout à l'île d'Antigua, bien qu'elles s'appliquent aussi à d'autres îles. Je voudrais que vous nous parliez de la nouvelle usine de désalination, que j'ai vue à peine commencée et qui fournira 8.2 millions de gallons d'eau en plus d'une forte quantité d'électricité. Même après avoir écouté ce que vous avez dit au sujet du sucre et de son coût,—et je crois avoir compris ce que vous avez dit,—je dois souligner qu'Antigua ne produit pas de sucre; or, l'une des raisons qu'on m'a données, c'est que le sucre n'y pousserait pas. Je me demande si ces usines de désalination produiront suffisamment d'eau pour que l'on y fasse la culture du sucre si on le désire. Je me demande également si on a connu des succès avec d'autres usines du même genre dans d'autres îles des Antilles.

M. Eaton: Je n'en connais aucune autre. L'eau était très rare à Antigua. Je suis d'avis, toutefois, qu'ils ne devraient pas reprendre la culture du sucre après l'avoir abandonnée. Ils peuvent se tourner vers d'autres industries. Ils avaient l'habitude de produire du coton et la pêche offre des possibilités très intéressantes. Leur homard est excellent.

Je crois que la difficulté n'est pas surtout de trouver de l'eau mais plutôt des débouchés pour la production, mais nous n'avons pas approfondi cette question à laquelle vous semblez vous intéresser. Je partage l'avis de plusieurs d'entre vous que c'est là un problème que les pays des Antilles devront solutionner eux-mêmes. Pour ma part—et je ferai un peu figure d'hérétique—je crois que le problème de la diversification de l'agriculture dans les pays des Antilles n'a pas un caractère économique mais plutôt politique. Tout régime politique, ainsi que vous le savez, doit récompenser ses adhérents, autrement il ne pourrait fonctionner. En Jamaïque, à titre d'exemple, tous ces offices commerciaux et, de fait, tous les organismes publics, se rapprochent beaucoup de ceux des États-Unis, et le personnel est renouvelé au complet chaque fois qu'il y a un changement de gouvernement. En outre, dans toutes les agences de mise en marché, qu'elles s'occupent d'agrumes, de bananes ou d'autres produits, celles dont le volume est assez élevé tirent profit de cette concentration du volume, mais tout le régime est fondé sur le vote unique. Les producteurs d'agrumes ont le vote unique et prennent les décisions, ce qui signifie que les gros producteurs ont effectivement les mains liées. C'est pourquoi je dis que c'est plutôt une question de politique que d'économique.

Nous avons eu la même expérience en bien d'autres domaines. Après la guerre, nous avons dépensé des millions pour morceler les terres, afin de les donner aux anciens combattants qui venaient tous des villes et ne connaissaient rien à l'agriculture. Par la suite, nous avons dû dépenser des sommes de plus en plus grandes et intimider les gens, d'une façon démocratique naturellement, pour leur imposer l'intégration des plus petites unités et en former de grandes.

On nous dit maintenant la même chose au sujet du sucre, c'est-à-dire que nous devrions fragmenter les plantations en fermes de 60 acres. Toutefois, les tenants de cette politique n'ont fait aucune proposition pour réformer l'enseignement afin de produire une sorte de cultivateur scientifique. Il y a donc lieu de se demander ce qui se produirait si les plantations de sucre étaient morcelées et ce qu'il adviendrait de l'économie d'échelle?

Par conséquent, les pays des Antilles devront résoudre eux-mêmes le problème de la mise en marché. Il s'agit en réalité d'un conflit entre la politique et le régime de partis, d'une part et, les réalités de la mise en

marché et des lois de l'économique, d'autre part. Cette situation se retrouve dans la plupart de ces pays.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je me demande si je pourrais faire une suggestion. M. Eaton nous a fourni quantité de renseignements très précieux, mais ces renseignements auraient été plus complets s'il avait eu le temps de préparer un mémoire. Je me demande s'il ne pourrait pas, dans quelque temps, présenter au Comité un bref mémoire touchant les questions qu'il n'a pas abordées aujourd'hui.

Le vice-président: J'avais pensé à autre chose, sénateur Carter. En remerciant le Dr. Eaton, je me proposais de suggérer que le Comité serait heureux de l'inviter de nouveau d'ici peu.

Le sénateur Carter: Ce serait peut-être encore mieux.

Le vice-président: Je crois savoir qu'il sera à Ottawa dans environ un mois et, avec votre permission, je transmettrai cette suggestion à M. Eaton et à l'exécutif du Comité.

Les questions soulevées par M. Eaton ont provoqué une discussion des plus intéressantes. Je crois que nous sommes tous conscients du fait que nous nous sommes concentrés jusqu'ici sur le point de vue canadien des relations Canada-Antilles. Je sais que le président voulait commencer par M. Eaton et continuer ensuite avec des Antillais. Je crois savoir que M. Eaton est maintenant un Canadien, mais le Canada et les Antilles ont tous deux besoin de lui. Je ne sais pas comment il parviendra à nous partager son temps et ses talents, mais je suis persuadé qu'il parviendra à le faire à la satisfaction des deux pays, même si nous ne parvenons pas à élaborer une entente également satisfaisante pour les deux pays, en ce qui concerne le sucre.

M. Eaton, je vous remercie de nouveau au nom du Comité. Notre rencontre a été des plus stimulante et productive car, depuis quelque temps, nous étions tous conscients que nous avions besoin de votre façon unique d'aborder la discussion des relations entre le Canada et les Antilles.

M. Eaton: Merci beaucoup, monsieur le président.

(La séance est levée.)



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N° 12

SÉANCES DU MARDI 9 JUIN 1970

ET DU MARDI 16 JUIN 1970

Concernant :

LA RÉGION DES ANTILLES

RAPPORT FINAL DU COMITÉ
concernant
LES RELATIONS CANADO-ANTILLAISES

Index des délibérations du Comité
durant
la première et deuxième session de la vingt-huitième législature
concernant
LA RÉGION DES ANTILLES

Le président a dit que les questions soulevées par M. Eaton ont été l'objet d'une discussion des plus intéressantes. Il a dit que nous sommes tous conscients de l'importance de ces questions et qu'il est de notre devoir de nous en occuper.

Le président a dit qu'il a eu l'honneur de rencontrer M. Eaton et de discuter avec lui les questions soulevées par M. Eaton. Il a dit qu'il est de notre devoir de nous en occuper et qu'il est de notre devoir de nous en occuper.

**LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Zuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

SEANCES DU MARDI 9 JUIN 1970
ET DU MARDI 16 JUIN 1970

Concernant:

LA RÉGION DES ANTILLES

concernant

LES RELATIONS CANADO-ANTILAISES

Index des délibérations du Comité

durant

la première et deuxième session de la vingt-huitième législature

concernant

LA RÉGION DES ANTILLES

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,
Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoy sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 9 juin 1970.

(13)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères se réunit ce matin, à huis clos, à 11 heures.

Présents: Les honorables sénateurs: Aird (président), Carter, Eudes, Ferguson, Gouin, Grosart, Laird, Quart, Robichaud et Yuzyk. (10)

Aussi présents: M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire des Affaires extérieures et du Commerce étranger et M. Bernard Wood, adjoint de la recherche du Comité.

Les documents suivants sont déposés et désignés de la façon suivante:

- a) Une lettre de l'honorable J. W. Pickersgill, président de la Commission canadienne des transports et une lettre de M. O. G. Stoner, sous-ministre des Transports—Pièce «F». (Nota: un résumé des renseignements contenus dans ces lettres a été envoyé aux membres du Comité le 10 juin 1969.)
- b) Un bref résumé des directives essentielles concernant la mise en œuvre du programme d'aide de l'Association médicale canadienne en faveur des pays en voie de développement dans les Indes occidentales—Pièce «G».
- c) Un mémoire de la Banque Royale du Canada concernant le rôle des banques canadiennes dans la région des Antilles—Pièce «H».
- d) Un document du ministère des Finances concernant le traitement tarifaire accordé par le Canada aux pays antillais du Commonwealth et les importations en provenance de ces pays.—Pièce «I».
- e) Le tourisme—données statistiques concernant les voyages touristiques dans les Antilles en 1968, soumises par l'Association de voyages des Antilles—Pièce «J».
- f) Un aide-mémoire fourni par M. Theodore Sealy, directeur du *Daily Gleaner* de Kingston, Jamaïque, concernant le sucre et autres questions connexes—Pièce «K».

Sur la proposition de l'honorable sénateur Carter,

Il est décidé: Que nonobstant les termes de l'entente actuelle avec le Centre parlementaire des Affaires extérieures et du Commerce étranger, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères prolongera l'entente actuelle jusqu'au 30 juin 1970 et qu'il conclura une entente révisée avec ce Centre en ce qui a trait à la prestation d'aide à la recherche et autres services, ladite entente devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1970 et le demeurer jusqu'à la troisième session de la vingt-huitième législature, ou au moins jusqu'au 30 juin 1971, si la session prend fin avant cette date.»...

Le Comité considère ensuite la rédaction de son « Rapport au Sénat » sur la région des Antilles.

A 12h. 45 le Comité suspend ses travaux jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

RÉUNION DE L'APRÈS-MIDI

(14)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité se réunit cet après-midi, à huis clos, à 2 heures.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Carter, Eudes, Gouin, Grosart, Laird, Quart et Robichaud. (8)

Aussi présents: (Les mêmes personnes qu'à la réunion du matin.)

Le Comité poursuit son étude du « Projet de rapport ».

A 4h. 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

MARDI, le 16 juin 1970

(15)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité senatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin, à huis clos, à 11h. 15.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Bélisle, Carter, Eudes, Fergusson, Haig, Laird et Yuzyk.—(8)

Aussi présents: M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire des Affaires extérieures et du Commerce étranger et M. Bernard Wood, Adjoint à la recherche du Comité.

Le Comité reprend son étude du « Projet de rapport » dans la forme révisée qui a été adoptée à la suite de la réunion du 9 juin 1970. Le rapport est modifié davantage et sur la proposition de l'honorable sénateur Carter,

Il est décidé: Que ledit rapport sera adopté sous le titre « Rapport au Sénat » du Comité et qu'il sera présenté au Sénat par le président tout comme l'a été le rapport du Comité concernant les relations canado-antillaises.

Sur une proposition de l'honorable sénateur Laird,

Il est ordonné: Que le Comité fasse imprimer sous forme de brochure, 1,500 exemplaires bilingues de son Rapport au Sénat concernant les relations canado-antillaises.

Il est convenu: Que le Comité fera imprimer à titre d'annexe « H » aux présentes délibérations, un index du texte imprimé des délibérations du Comité, tenues au cours de la session actuelle et de la session dernière, concernant la région des Antilles.

A 12h. 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,

E. W. Innes.

MEMBRES DU COMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ

Le MARDI 23 juin 1970.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été déféré la question concernant la région des Antilles, a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 29 octobre 1969, terminé son étude et fait maintenant rapport de ses conclusions et recommandations dans le document publié en appendice.

Président: L'honorable John B. Aird
Vice-président: L'honorable Alister G. Grant
Le président,
JOHN B. AIRD.

et

les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (Niveau)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (Ottawa-Ouest)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Ferguson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (Carleton)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Mania

(Quorum 7)

Notes:

*Les sénateurs Thorvaldson, Savoie et Davey ont été membres du comité pendant la première session de la 28^e législature. Les sénateurs Savoie et Davey ont été remplacés par les sénateurs Nichol et Connolly (Ottawa-Ouest) respectivement pendant la deuxième session.

**Le sénateur Thorvaldson est décédé le 2 août 1969.

La séance est ouverte à 14 heures 15 minutes.
A 15 heures 15 minutes, le Comité se réunit à l'après-midi.

RAPPORT DU COMITÉ

Le MARDI 23 juin 1970

(14)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été délégué la question concernant la région des Antilles, a, pour commencer à l'ordre de jour du 23 octobre 1968, terminé son étude et fait maintenant rapport de ses conclusions et recommandations dans le document publié en appendice.

Le président

JOHN B. AIRD

Le Comité pour le «Projet de rapport»

A 15 h. 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

MARDI, le 16 juin 1970

(15)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin, à huis clos, à 10 h. 15.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Bélisle, Carter, Eudes, Ferguson, Harg, Laird et Yuryk.—(8)

Aussi présents: M. Peter Dobeil, directeur du Centre parlementaire des Affaires extérieures et du Commerce étranger et M. Bernard Wood, Adjoint à la recherche du Comité.

Le Comité reprend son étude du «Projet de rapport» dans la forme révisée qui a été adoptée à la suite de la réunion du 3 juin 1970. Le rapport est modifié de façon à ce qu'il soit plus clair et sur la proposition de l'honorable sénateur Carter.

Il est décidé que ledit rapport sera adopté sous le titre «Rapport au Sénat» du Comité et qu'il sera présenté au Sénat par le président tout comme l'a été le rapport du Comité concernant les relations canado-antillaises.

Sur une proposition de l'honorable sénateur Laird:

Il est ordonné que le Comité fasse imprimer sous forme de brochure, 1,500 exemplaires bilingues de son Rapport au Sénat concernant les relations canado-antillaises.

Il est ordonné que le Comité fera imprimer à titre d'annexe «H» aux présentes délibérations, un index du texte imprimé des délibérations du Comité, tenues au cours de la session actuelle et de la session dernière, concernant la région des Antilles.

A 15 h. 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

ATTESTÉ

Le Greffier du Comité,

E. W. James

MEMBRES DU COMITÉ
(En date du 16 juin 1970)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

et

les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Pearson
Cameron	Hastings	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Carter	Laird	Quart
Choquette	Lang	Rattenbury
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McElman	Sparrow
Eudes	McLean	Sullivan
Fergusson	Nichoi	White
Gouin	O'Leary (<i>Carleton</i>)	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

Notes:

*Les sénateurs Thorvaldson, Savoie et Davey ont été membres du comité pendant la première session de la 28^e législature. Les sénateurs Savoie et Davey ont été remplacés par les sénateurs Nichol et Connolly (*Ottawa-Ouest*) respectivement pendant la deuxième session.

**Le sénateur Thorvaldson est décédé le 2 août 1969.

MEMBRES DU COMITÉ
(En date du 16 juin 1970)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grossart

et

les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	Parson
Cameron	Hastings	Phillips (Rigaud)
Carter	Laird	Quart
Chopette	Lang	Rattenbury
Connolly (Ottawa-Ouest)	Macnaughton	Robichaud
Croll	McEman	Spartow
Eudes	McEann	Sullivan
Ferguson	Nichol	White
Gouin	O'Leary (Carlton)	Yuzk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

Notes:

* Les sénateurs Thorvaldson, Savoie et Davey ont été membres du comité pendant la première session de la 28^e législature. Les sénateurs Savoie et Davey ont été remplacés par les sénateurs Nichol et Connolly (Ottawa-Ouest) respectivement pendant la deuxième session.

** Le sénateur Thorvaldson est décédé le 2 août 1969.

ORDRES DE RENVOI

Première session de la vingt-huitième législature (1969)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

Le Comité des affaires étrangères, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations étrangères et aux relations avec le Commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 19 décembre 1968:

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, *Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, *Martin, McElman, McLean, O'Leary (*Carleton*), Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk.—(30)

*Membres d'office.

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du Canada, le jeudi 13 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles aient le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 18 juin 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 19 juin 1969:

Avec la permission du Sénat,

Le sénateur McDonald propose, appuyé par le sénateur Langlois:

Que le comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger mercredi prochain, le 25 juin 1969.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région caraïbe et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 30 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 novembre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le nom de l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Davey sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

* * *

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

ROBERT FORTIER.

- La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 juin 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 19 juin 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Lajoie,

Que le nom de l'honorable sénateur Langlois soit substitué à celui de l'honorable sénateur Savoie sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Lajoie,

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RAPPORT

concernant les

RELATIONS DU CANADA AVEC LA RÉGION CARAÏBE

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	
Résumé des conclusions et des recommandations	xiii - xxiii
I Introduction	1 - 2
II La région caraïbe et la politique étrangère du Canada	3 - 7
III Les rouages du gouvernement canadien	9 - 12
IV Les relations commerciales	13 - 21
V L'aide au développement	23 - 34
VI L'investissement privé	35 - 40
VII Le travail des organismes bénévoles	41 - 42
VIII L'immigration	43 - 45
IX Le tourisme	47 - 49
X Les transports et les communications	51 - 52
Appendices:	
A. Liste des témoins entendus par le Comité	53 - 54
B. Statistiques générales du commerce	55 - 56
C. Importation au Canada de bananes et d'agrumes	57 - 58
D. Observations sur les exportations traditionnelles	59 - 60
E. Statistiques de l'immigration	61 - 62

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 Réservé tous droits réservés
 Ottawa, le 18 février 1970

RAPPORT

concernant les
 Relations du Canada avec la Région Caraïbe

RELATIONS DU CANADA AVEC LA RÉGION CARAÏBE

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à se réunir pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président du Sénat
ROBERT FORTIER

Résumé des conclusions et des recommandations
 xiii - xiii

1 - 2	I Introduction	
3 - 7	II La région caraïbe et la politique étrangère du Canada	
9 - 12	III Les relations du gouvernement canadien	
13 - 21	IV Les relations commerciales	
23 - 34	V L'aide au développement	
35 - 40	VI L'investissement privé	
41 - 42	VII Le travail des organismes bénévoles	
43 - 45	VIII L'immigration	
47 - 49	IX Le tourisme	
51 - 52	X Les transports et les communications	

Appendices:

23 - 24	A. Liste des témoins entendus par le Comité	
25 - 26	B. Statistiques générales du commerce	
27 - 28	C. Importation au Canada de bananes et d'agrumes	
29 - 60	D. Observations sur les exportations traditionnelles	
61 - 62	E. Statistiques de l'immigration	

AVANT-PROPOS

En vertu du mandat qui lui a été confié le 4 février 1969, le Comité des affaires étrangères a mené une étude approfondie des relations canado-antillaises.

Le rapport du Comité s'inspire largement des témoignages recueillis au cours des séances que le comité a tenues pendant les deux sessions de la 28^e législature. La lecture du rapport devrait s'accompagner de celle du compte rendu des *Délibérations* de toutes ces séances. On trouvera à l'appendice A du rapport la date des séances et le nom des témoins. Le fascicule n^o 12 des *Délibérations* du Comité pour la présente session contiendra un index.

Le Comité tient à remercier tous ceux qui sont venus témoigner devant lui, ainsi que tous les particuliers et les groupements qui, par leur aide et leur collaboration, ont grandement contribué à son étude.

Il est incontestable que des complications et des problèmes majeurs sont en cause, mais le Comité demeure convaincu qu'une politique de concertation permanente est non seulement possible mais encore essentielle si le Canada veut fournir un effort majeur pour aider les pays de la région à se développer.

Il est incontestable que des complications et des problèmes majeurs sont en cause, mais le Comité demeure convaincu qu'une politique de concertation permanente est non seulement possible mais encore essentielle si le Canada veut fournir un effort majeur pour aider les pays de la région à se développer.

Généralités

1. Le Comité sénatorial conclut au manque de cohérence de la politique canadienne à l'endroit des Antilles du Commonwealth. Le Canada devrait manifester un intérêt particulier pour la région; une telle politique serait valide, avantageuse et dans les meilleurs intérêts de tous les intéressés. Il est dès lors impératif que le gouvernement canadien définisse clairement sa stratégie future dans la région des Antilles.

Le Comité recommande que le Canada, tout en attachant plus d'importance à ses relations avec tous les pays de la région, continue de refléter les besoins particuliers qui l'unissent aux pays de l'Commonwealth de cette région.

AVANT-PROPOS

En vertu du mandat qui lui a été confié le 4 février 1969, le Comité des affaires étrangères a mené une étude approfondie des relations canado-américaines.

Le rapport du Comité s'inspire largement des témoignages recueillis au cours des séances que le comité a tenues pendant les deux sessions de la 28^e législature. La lecture du rapport devrait s'accompagner de celle du compte rendu des Délibérations de toutes ces séances. On trouvera à l'appendice A du rapport la date des séances et le nom des témoins. Le fascicule n. 12 des Délibérations du Comité pour la présente session contiendra un index.

Le Comité tient à remercier tous ceux qui sont venus témoigner devant lui, ainsi que tous les particuliers et les groupements qui, par leur aide et leur collaboration, ont grandement contribué à son étude.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RAPPORT FINAL SUR LES RELATIONS CANADO-ANTILLAISES

(Résumé des conclusions et des recommandations)

Rétrospectivement il apparaît que la conférence des chefs de gouvernement des Antilles et du Canada, tenue en 1966, a consacré le principe selon lequel les États doivent être «partenaires du développement», trois ans avant que la commission Pearson ne popularise l'expression. De bien des façons, les pays qui participaient à la conférence avaient une occasion unique de réaliser cet idéal de collaboration, mais la suite des événements a été, dans l'ensemble, décevante.

En bien des secteurs, les progrès ont été tangibles et encourageants, mais il est tout à fait certain qu'on n'en est pas arrivé à des échanges de vues francs et complets, qui sont essentiels à une réelle collaboration. Cette constatation nous mène directement à la recommandation générale la plus importante du Comité. Les espoirs de 1966 peuvent encore se réaliser et la coopération canado-antillaise pourra s'accomplir si tous les intéressés se montrent disposés à poursuivre les contacts étroits qui s'étaient amorcés à cette époque.

Il est incontestable que des complications et des problèmes majeurs sont en cause, mais le Comité demeure convaincu qu'une politique de concertation permanente est non seulement possible mais encore essentielle si le Canada veut fournir un effort majeur pour aider les pays de la région à se développer.

Généralités

1. Le Comité sénatorial conclut au manque de cohérence de la politique canadienne à l'endroit des Antilles du Commonwealth. Le Canada devrait manifester un intérêt particulier pour la région; une telle politique serait valide, avantageuse et dans les meilleurs intérêts de tous les intéressés. Il est dès lors impérieux que le gouvernement canadien définisse clairement sa stratégie future dans la région des Antilles.

Une politique
d'intérêt
particulier

Le Comité recommande que le Canada, tout en attachant plus d'importance à ses relations avec tous les pays de la région, continue de refléter les liens particuliers qui l'unissent aux pays du Commonwealth de cette région.

- La nécessité du dialogue** 2. Toute politique cohérente d'intérêt particulier implique une association qui ne se maintiendra que par la consultation continue et la planification coopérative. Il faut éviter, à tout prix, le paternalisme et les décisions ou mesures unilatérales.
- Les tables rondes** 3. Le temps est venu de reprendre les entretiens multilatéraux sur le plan politique entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth. Les participants pourraient alors mettre en œuvre les projets amorcés à la Conférence de 1966, s'engager dans de franches discussions sur les questions d'actualité et arrêter des lignes de conduite pour l'avenir. Le gouvernement canadien devrait donc s'entretenir avec les gouvernements antillais du Commonwealth pour organiser une nouvelle conférence soit au niveau des chefs de gouvernement, soit au niveau des ministres.
- L'hétérogénéité de la région** 4. La politique du Canada doit reconnaître et respecter le caractère distinct et les aspirations diverses des pays et des territoires des Antilles du Commonwealth. Les encouragements du Canada à la coopération régionale doivent donc être distribués avec le plus grand soin afin de ne pas porter atteinte à la souveraineté ou à l'auto-détermination des pays en cause.
- Les liens constitutionnels** 5. Le gouvernement canadien devrait réviser la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles. C'est une perspective assez lointaine, mais le gouvernement canadien doit être disposé à discuter l'idée d'une association politico-économique plus étroite entre le Canada et les pays de la région.
- Malaises et hostilité** 6. Mis à part certains courants bien définis qui se manifestent dans la région, le Canada peut s'attendre à être reçu par une critique et une hostilité soutenues, voire croissantes, par certains secteurs de l'opinion dans les Antilles. Il faudra des efforts constants pour contenir la situation et éviter des réactions excessives de la part du public canadien ou d'autres effets qui seraient néfastes à nos relations. Il importe de bien montrer que le Canada, même s'il s'intéresse à la stabilité des Antilles, ne tient pas mordicus au statu quo et reconnaît le besoin d'une évolution graduelle.

Les rouages du gouvernement canadien

- Plus grande priorité** 1. Le comité sénatorial conclut que, pour une politique cohérente d'intérêt particulier, tous les ministères et organismes qui participent directement aux relations canado-antillaises doivent leur prêter une attention plus soutenue et améliorer leurs rouages administratifs à cet égard. Les besoins de la région en fait de développement doivent constituer les considérations dont on s'inspirera pour formuler et appliquer toutes les politiques appropriées.
- Coordination des mesures** 2. Il est impérieux d'améliorer la coordination des politiques et des mesures des différents ministères intéressés aux relations canado-antillaises. On devrait confier à un même ministère toute la responsabilité

de cette coordination. Le comité interministériel des relations entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth devrait avoir le mandat clair et précis de se tenir sans cesse au courant des problèmes actuels et à long terme. Il doit se réunir régulièrement et plus fréquemment.

3. Il y aurait beaucoup à tirer d'un nouveau partage des fonctions au sein de chaque ministère, de manière que nos relations avec les pays des Antilles du Commonwealth soient considérées dans un cadre régional et hémisphérique, plutôt que dans le contexte général du Commonwealth. De l'avis du Comité, la récente réorganisation du ministère de l'Industrie et du Commerce est de bon augure à cet égard.

L'optique hémisphérique

4. Il faut attacher plus d'importance qu'on ne l'a fait jusqu'ici à l'efficacité de la représentation canadienne dans la région des Antilles. Toute décision concernant les services de représentation doit tenir compte des effets importants du tourisme et des investissements sur le volume des affaires officielles. Dès que les considérations budgétaires le permettront, le gouvernement canadien devrait établir une mission à la Barbade et rouvrir une mission en République dominicaine. Il faut aussi s'attacher à améliorer la représentation canadienne dans le groupe des sept petites îles.

Critères des services de représentation

5. La qualité de la représentation canadienne dans la région des Antilles jouera un rôle décisif sur les relations futures entre le Canada et les Antilles. Tous les ministères doivent donc relever l'importance des postes dans les Antilles, même des postes d'aides techniques et des autres postes temporaires, afin de tenir compte de la nature exigeante et délicate des tâches.

Le personnel et les affectations

Les relations commerciales

1. Le comité du Sénat a conclu que malgré l'évolution inévitable du régime du commerce entre le Canada et les Antilles il y a des possibilités d'expansion avantageuse des échanges dans les deux sens. Il faudra cependant un programme planifié de collaboration et d'action multilatérales pour enrayer la tendance actuelle qui se traduit par une baisse du volume total du commerce de part et d'autre.

Niveau du commerce

2. Tout plan d'assistance canadienne au développement à long terme des Antilles devra mettre fortement l'accent sur les possibilités d'exportation des Antilles. Le gouvernement canadien peut augmenter considérablement ses efforts pour surmonter les obstacles tant officiels que non-officiels qui s'opposent à l'augmentation des importations de cette région vers le Canada.

Exportations des Antilles du Commonwealth vers le Canada

3. Le gouvernement canadien devrait proposer la création d'un office mixte canado-antillais de commercialisation dont le financement sera assuré au départ par le Canada. Un tel office pourrait mener des enquêtes sur le marché, établir des contrats de distribution, faire la publicité et la propagande générale du commerce complémentaire dans

Aide pour la commercialisation

les deux sens. Ce programme d'aide, relativement peu coûteux pourrait avoir pour les pays des Antilles des résultats considérables et durables. Un choix judicieux de produits d'exportation (on peut actuellement citer comme exemples les bananes, le rhum et certains agrumes), assurerait à l'office des résultats très avantageux.

Exportations
de sucre

4. De graves malentendus ont surgi récemment, dus en partie la manière dont a été supprimé le programme de réduction des droits de douane pour le sucre, qui datait de 1966. Il semblerait qu'on ait omis de fournir aux pays producteurs en cause les explications nécessaires à cet égard. A l'avenir, toutes les modifications importantes des politiques canadiennes à l'égard des pays des Antilles devraient être précédées d'échanges de vues détaillés au niveau politique.

Le fonds d'assistance à l'agriculture, qui remplace le programme de réductions tarifaires, peut être très avantageux si on l'administre en fonction d'une étroite collaboration. Il importe que les pays producteurs de sucre ne subissent pas de perte d'avantages avec ce programme.

Le Canada devrait reconnaître pleinement le dilemme qui se pose pour les pays producteurs de sucre et les difficultés qu'ils rencontrent pour réaliser une diversification de leur production. Ce n'est pas en achetant le sucre antillais à des prix au-dessous du prix de revient qu'on crée un climat de bonne volonté.

Exportations
de rhum

5. Les rhums excellents et extrêmement concurrentiels des Antilles du Commonwealth devraient bénéficier d'un maximum d'aide sur le marché canadien. L'accord de 1966 visant l'application de règlements sur l'étiquetage est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1969, mais, il ne semble pas pour autant que les importations aient augmenté de façon frappante. Le comité recommande que le gouvernement canadien étudie à nouveau l'efficacité de cette mesure et que des entretiens aient lieu au niveau ministériel avec les différentes provinces du Canada au sujet des avantages réciproques pour le Canada et les Antilles du Commonwealth.

Produits
finis et
semi-finis

6. Une augmentation des investissements canadiens dans les conditions voulues fournirait non seulement des capitaux mais des compétences en gestion et en commercialisation qui sont bien nécessaires pour aider les industries secondaires d'exportation des Antilles. Des entreprises de ce genre doivent dans la mesure du possible être de celles qui mettent l'accent sur la main-d'œuvre et, de préférence être établies en collaboration avec les investisseurs locaux. Encourager de telles industries par des stimulants devrait être un des objectifs prioritaires de la nouvelle Banque de développement régional et du programme d'assistance canadienne.

Exportations
canadiennes

7. D'une façon générale, les exportateurs canadiens se sont laissés distancer par leurs concurrents en ce qui concerne la satisfaction des besoins croissants et changeants des pays des Antilles, en ce qui concerne les importations. Les exportations habituelles (à l'exception du blé et de

la farine) se sont maintenues à un niveau assez constant, mais il faudra déployer bien plus d'efforts concertés pour que le Canada conserve une proportion raisonnable de l'ensemble du marché antillais.

8. Les activités d'assurance à l'exportation et de financement des exportations de la Société pour l'expansion des exportations devraient avoir des répercussions de plus en plus importantes sur le mouvement actuel et futur des produits d'exportation concurrentiels canadiens vers les Antilles. Les nouvelles dispositions adoptées en 1969 devraient permettre à la société des activités accrues et plus dynamiques.

Initiatives
d'encourage-
ment des ex-
portations

9. La possibilité de création d'une zone de libre échange Antilles-Canada, qui fut discutée à la conférence de 1966, a fait maintenant l'objet d'une étude commandée par le gouvernement canadien. Bien que ce rapport ne soit pas concluant sur certains aspects, il indique des possibilités limitées pour la création d'une telle zone. Si les gouvernements des Antilles du Commonwealth exprimaient leur intérêt à pousser plus avant l'étude de la question, le rapport constituerait une base utile de discussion.

Zone de
libre échange
avec le
Canada

L'aide au développement

1. Le Comité du Sénat constate que les Antilles du Commonwealth sont actuellement la région qui bénéficie, par habitant, des plus fortes allocations de fonds canadiens d'aide au développement—ce qui constitue, dans une large mesure, la reconnaissance du «statut particulier» dévolu à la région par la politique extérieure du Canada.

La priorité
des Antilles

Le gouvernement canadien devrait continuer à intensifier l'emploi des fonds de l'Agence canadienne de développement international en premier lieu dans les Antilles du Commonwealth. Il est, en effet, fort possible de trouver de nouvelles formes d'aide qui conviennent aux besoins actuels de ce secteur géographique.

2. Dans tout effort de développement, les programmes d'aide du Canada doivent avoir pour principe d'admettre le rôle prédominant des ressources produites au pays même. Le rôle de soutien du Canada sera beaucoup plus efficace si le gouvernement coordonne et harmonise ses programmes dans divers secteurs qui peuvent essentiellement influencer sur les perspectives d'expansion économiques.

L'effort ré-
gional et la
coordination

3. La politique actuelle de l'A.C.D.I. qui consiste à concentrer l'effort sur les plus petites îles des Antilles orientales est bien fondée. Le principe de planification quinquennale qu'établit le programme pertinent est un pas dans la bonne direction, mais le comité s'inquiète de la trop grande importance accordée aux projets d'expansion du tourisme. Le programme doit rester souple, et l'Agence canadienne de développement international devra donner une suite favorable aux demandes tendant à augmenter l'aide au secteur agricole.

Le
programme
des Antilles
orientales

Encourage-
ment de la
coopération
antillaise

4. Le Comité recommande la continuation de l'appui des projets et programmes tendant à la coopération et à l'intégration régionale. L'aide actuelle à l'Université des Antilles et à la Banque de développement régional est très utile à cette fin. Tous les programmes de coopération devront, toutefois, continuer au rythme convenu par les gouvernements de la région et aucune institution régionale ne devra trop compter sur l'appui extérieur.

Programmes
d'aide
générale

5. Le Comité du Sénat recommande les modifications suivantes des programmes d'aide du Canada afin d'en augmenter l'efficacité et d'améliorer le climat des relations canado-antillaises:

a) Aide aux «programmes»—La subvention directe des programmes de développement des pays antillais afin d'en supprimer divers aspects inutiles et décevants et de démontrer, d'une façon aussi marquante que valable la confiance et l'esprit d'association du Canada.

b) Aide «conditionnelle»—Une ligne de conduite consistant à libérer l'aide consentie est dans l'intérêt à long terme le mieux conçu de toutes les parties intéressées et serait accueillie avec plaisir par les gouvernements des Antilles. L'A.C.D.I. devrait, en outre, explorer la possibilité de permettre l'utilisation des fonds affectés à l'aide «conditionnelle» pour des acquisitions dans d'autres pays en voie de développement, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes pour l'industrialisation et l'intégration économique aux Antilles.

c) Le coût de revient local—Une nouvelle libération de la ligne de conduite adoptée par le Canada en ce qui concerne le paiement des frais régionaux, afin de tenir compte du «coût indirect du change» (c.-à-d. le coût des éléments importés), et d'exclure les frais d'expédition de la composante «locale».

Planification
de l'aide
future

6. Toute aide future du Canada devrait s'orienter davantage vers l'expansion directe des secteurs d'exportation appropriés de l'économie des Antilles. L'agence dont la création est proposée dans la partie 3 des «Relations commerciales» constituerait un instrument très utile pour un apport de cette nature. D'autre part, l'aide technique du Canada dans la région doit s'exercer de plus en plus dans le domaine de l'administration, en adoptant des programmes souples d'éducation permanente et de formation au travail même.

«Société
canadienne
de développe-
ment outre-
mer»

7. Une «Société canadienne de développement outre-mer» pourrait jouer un rôle important dans l'encouragement de l'activité locale du secteur privé aux Antilles, suppléant ainsi l'aide bilatérale actuelle du Canada et l'activité de la Banque de développement régional. La possibilité d'établir une société à cette fin mérite de retenir sérieusement l'attention du gouvernement canadien.

8. Les chapitres du rapport sur «Le tourisme», «L'immigration», «L'Investissement privé» et «L'activité des organismes bénévoles» renferment des recommandations spécifiques concernant les mesures d'aide dans ces divers domaines. Autres programmes d'assistance

L'investissement privé

1. Le Comité du Sénat est convaincu que l'investissement privé du Canada a fait un apport sensible au développement des Antilles. Les gouvernements de la région l'ont encouragé et la plupart de leurs ressortissants l'approuvent. Cependant, il s'est produit comme, d'ailleurs, au Canada, une évolution fondamentale dans les conditions qui régissent l'activité relative aux investissements de provenance extérieure. Il faut absolument se rendre compte des changements intervenus dans ces conditions si les placements canadiens doivent toujours jouer un rôle utile dans l'expansion des Antilles et avoir des conséquences bienfaisantes pour les rapports canado-antillais. Sa place dans les relations canado-antillaises

2. Le gouvernement du Canada devrait adopter des mesures énergiques pour encourager les investisseurs canadiens qui se rendent compte des besoins et des conditions de la région en cause. La coopération du gouvernement canadien

La nouvelle activité d'assurance-investissement de la Société de développement des exportations devrait favoriser l'augmentation des placements productifs et peut-être stimuler l'élaboration de programmes appropriés par les entreprises intéressées. Quand la Société préconise les entreprises conjointes avec les investisseurs de la région, elle prend l'initiative progressiste qui s'impose.

Le Comité recommande que la Division du commerce et de l'industrie de l'Agence canadienne de développement international assume le rôle plus vaste d'un centre d'information sur les possibilités d'investissement dans les pays en voie de développement. Le travail d'aide infrastructurale et préalable de l'A.C.D.I. consiste à «semmer pour récolter» en fournissant les fonds essentiels qui stimuleront l'activité du secteur privé. Le Canada doit continuer à prêter ce genre d'aide, que les gouvernements des Antilles ne manqueront probablement pas de lui demander avec une insistance croissante.

3. Étant donné que l'intérêt et la réputation nationale du Canada sont en jeu, le Comité estime que le gouvernement canadien doit tenir compte, dans sa ligne de conduite, de la situation géographique et de l'étendue des investissements privés de provenance canadienne aux Antilles. Le Comité a appris avec étonnement, à la suite de recherches poussées, que le Bureau fédéral de la statistique collige et collationne des données sur les emplacements privés du Canada, mais que les ministères ou services auxquels incombe l'établissement des programmes ignorent apparemment l'existence de cette documentation. Or, ces données sont essentielles pour se faire une idée d'ensemble de la participation du Canada et pour organiser d'avance les services et de représentation et Renseignements sur les investissements privés

d'aide officielle au développement. Il y aurait lieu de faire connaître l'existence de ces renseignements au personnel de ces services et ministères et lui en faciliter l'accès au besoin.

La participation régionale

4. Il est essentiel que les investisseurs canadiens reconnaissent et acceptent le fait que les Antillais trouvent de plus en plus intéressant d'être propriétaires des richesses et de l'industrie de leur région. En ce qui concerne les investissements existants, certaines entreprises ont pris l'initiative d'offrir des actions sur place avec des résultats très encourageants. L'institution d'un régime d'achat d'actions pour les employés sera un moyen très utile à cette fin.

Il faut s'attendre qu'en ce qui concerne les investissements futurs, la demande de participation régionale augmentera et qu'il y aura une tendance marquée à fonder des entreprises conjointes et à passer des contrats de gérance. Si les investisseurs canadiens peuvent s'adapter de façon satisfaisante à ces nouvelles conditions, leurs entreprises continueront de fonctionner avec profit et ils feront un apport encore plus utile à l'économie des Antilles.

Extension des avantages que représentent les ressources

5. Les pays de la région des Antilles se sont fermement engagés à mettre peu à peu fin à leur dépendance actuelle de la production de matières premières et à obtenir une plus grande part des avantages économiques que leur procurera le produit ouvré des ressources antillaises. La première participation canadienne à l'exploitation d'une industrie fondée sur les ressources du pays concerne la bauxite et l'alumine. Alors que les résultats obtenus par la société en question sont considérés comme assez bons, on peut s'attendre à ce que les milieux antillais exercent une pression croissante en vue de participer davantage au traitement des matières premières dans la région.

6. L'autre secteur principal où s'exerce l'activité des sociétés canadiennes, c'est-à-dire celui des établissements financiers est, de par sa nature, un domaine délicat. Il sera de plus important pour les entreprises en cause de poursuivre une politique qui encouragerait, d'une part, la participation des habitants du pays en leur offrant la possibilité de se procurer des actions et, d'autre part, la formation plus poussée d'un personnel antillais. Les sociétés dont il s'agit seront, en outre, tenues de se plier aux exigences de ceux qui leur demanderont d'adapter étroitement leur exploitation aux besoins d'expansion des collectivités antillaises.

Activité économique secondaire

7. Tous les investisseurs canadiens aux Antilles doivent prendre de plus en plus conscience de la nécessité de stimuler une activité économique secondaire en encourageant, dans la plus grande mesure possible, l'achat par la population de marchandises et de services. Il est absolument nécessaire que l'économie locale tire un plus grand profit de l'industrie touristique et de l'industrie de fabrication.

Principes concernant le personnel

8. Toutes les sociétés établies aux Antilles doivent reconnaître qu'il est nécessaire de recruter sur place un personnel qui occupera des posi-

tions à tous les niveaux. Les entreprises canadiennes ne doivent pas se contenter de s'en tenir aux exigences des gouvernements antillais, mais amélioreront beaucoup leur rendement en engageant sans hésitation du personnel antillais, surtout pour les positions de direction et de surveillance. Il y aurait lieu de donner plus d'importance à l'usage qui consiste à recruter des étudiants des Antilles du Commonwealth et d'autres expatriés au Canada.

Le travail des organismes bénévoles

1. Le Comité estime que les subventions versées pour des travaux financés à part égale avec les agences bénévoles, par l'entremise de la division des programmes spéciaux de l'A.C.D.I., ont été un moyen très efficace d'utiliser les fonds d'aide au développement dans les Caraïbes. Le Comité estime que le programme devrait être élargi et que, dans certains cas, l'A.C.D.I. pourrait légitimement contribuer en plus forte proportion au coût des travaux.

Aide du gouvernement canadien

L'immigration

1. Le Comité a pris acte des fortes augmentations de l'immigration en provenance des Antilles et il est encouragé de constater que les modifications apportées récemment à la politique d'immigration du Canada ont supprimé d'anciennes sources de friction.

L'Immigration et les relations entre le Canada et les Antilles

2. Les mouvements saisonniers de travailleurs agricoles vers le Canada, depuis 1967, ont été très utiles et ont fourni de l'emploi à court terme à plusieurs milliers de travailleurs des pays antillais membres du Commonwealth. La formule semble satisfaisante pour tous les intéressés et il faudrait favoriser la croissance de ce programme et de programmes semblables.

Programme de travailleurs agricoles

3. Le Comité s'est vivement préoccupé de la question de l'exode des cerveaux, aux Antilles, que beaucoup considèrent comme l'un des grands problèmes de la région. Tout en reconnaissant que la responsabilité d'atténuer ce problème appartient tout d'abord au pays de l'immigrant qualifié, le Comité recommande fortement au gouvernement canadien d'épauler les initiatives de ces pays en ce sens.

L'immigration et l'exode des cerveaux

4. Les initiatives que prend l'A.C.P.I. pour réduire l'immigration d'étudiants antillais inscrits dans les maisons canadiennes d'enseignement sont très utiles. En accordant des bourses d'étude aux étudiants de l'université des Antilles, surtout au niveau des études préparatoires au premier grade, on accorde une aide tout aussi efficace à un coût moins élevé, sans favoriser l'émigration. Le Comité a été heureux de constater l'augmentation de la proportion des étudiants antillais qui retournent travailler dans leur pays. Les programmes de recrutement des compagnies de la région aident à ramener dans leur pays des étudiants et d'autres expatriés et le Comité recommande que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration accorde tout l'appui possible à cette forme de recrutement.

Aide à l'enseignement

Le tourisme

Effets
sociaux et
économiques

1. Tout en reconnaissant l'importance vitale de l'industrie du tourisme pour de nombreux pays des Caraïbes, le Comité a été amené à se préoccuper de l'effet global du tourisme sur ces pays et sur les relations entre le Canada et les Antilles en général. Les témoignages rendus devant le Comité donnent à entendre que le tourisme entraîne un certain nombre de mauvais effets sociaux secondaires, sans produire nécessairement tous les avantages économiques prévus. Le Comité reconnaît qu'il appartient d'abord aux gouvernements locaux de régler ce problème, mais il a plusieurs propositions précises à formuler.

Avantages
secondaires
d'ordre
économique

2. Pour que l'industrie touristique produise des effets considérables et durables, le Comité estime qu'une plus grande proportion des produits dont elle a besoin, depuis les denrées de consommation jusqu'aux matériaux de construction, devraient être des produits locaux, plutôt que des importations, comme c'est généralement le cas actuellement. Sans doute, faudrait-il surtout que les gouvernements locaux stimulent la production et l'achat sur place, tout en orientant le goût des touristes vers les produits locaux, mais le Comité croit que le Canada pourrait jouer un rôle considérable en dirigeant une plus forte partie de son aide vers la production connexe au tourisme et en adoptant des politiques de coopération dans d'autres domaines.

Exemption
des droits de
douane
pour les
touristes
canadiens

3. A la Conférence de 1966, on a discuté la possibilité d'accorder de plus grandes exemptions douanières aux touristes canadiens qui reviennent des Caraïbes. Tout en admettant le bien-fondé des arguments invoqués par le gouvernement du Canada contre des mesures discriminatoires de cette nature, le Comité estime qu'il serait légitime d'accorder un traitement de faveur aux pays en voie de développement en général. Le Comité recommande qu'on accorde une attention spéciale à cette proposition, qui pourrait apporter un grand avantage immédiat à des régions en voie de développement comme les Antilles.

Les transports et les communications

Progrès
général

1. Le Comité est encouragé par le progrès réalisé à l'égard d'un certain nombre de questions relatives au transport et aux communications depuis la Conférence de 1966 et il estime que ce secteur continuera d'être un élément important de l'aide au développement accordée par le Canada aux pays antillais.

Le transport
entre le
Canada et les
Antilles

2. Le Comité a approfondi la question du transport direct entre le Canada et les Antilles, question abordée à la Conférence de 1966. A cause du rapport étroit entre cette question et les possibilités d'échanges commerciaux, le Comité croit que toute la question du transport direct pourrait très utilement faire l'objet de nouveaux pourparlers multilatéraux avec les gouvernements des Antilles.

Ces pourparlers pourraient porter sur l'étude sur le transport maritime faite par le gouvernement canadien, mais ils pourraient aussi essayer d'évaluer les possibilités du transport aérien des marchandises. Les perspectives du transport aérien, entre le Canada et les Antilles, qu'elle qu'en soit la forme, s'amélioreront rapidement à mesure que l'innovation pénétrera dans ce domaine.

du monde présente pour le Canada une importance particulière. Ce sont les yeux une grande place. Comme ce n'était pas l'un des aspects qui ont attiré une attention particulière dans le cadre de la dernière étude de la région étrangère, le Comité a jugé bon de faire une étude distincte sur les problèmes manifestés dans les relations canado-caribéennes. Les renseignements sur lesquels cette étude arrivait à ses fins. Il se produit en effet que le développement en évolution qui revêt une grande importance pour le Canada.

Le Comité a entrepris son investigation dans le cadre d'une enquête qui s'intéresse traditionnellement notre pays à s'intéresser aux problèmes et aux possibilités de développement de cette partie du monde. Dans une première phase, il a recueilli un certain nombre de spécialistes de la région caribéenne qui ont exposé devant lui la situation et lui indiqué les tendances à prévoir dans plusieurs de ces pays et territoires. Le Comité a fait porter ensuite son étude sur les politiques et l'action effective des ministères du gouvernement canadien qui jouent un rôle dans nos relations avec la région caribéenne. Après cet examen de la politique officielle du Canada, il a tourné son attention vers le secteur privé. Il a recueilli des témoignages sur l'activité des entreprises canadiennes établies aux Antilles et sur celle des services d'assistance bénévoles. Dans une dernière phase, enfin, le Comité a entendu plusieurs témoins lui indiquer l'orientation prévisible de nos relations futures avec les territoires de cette partie du monde qui font partie du Commonwealth et aussi avec ceux qui n'en font pas partie, et chercher à déterminer ce que sera le cadre économique dans lequel évolueront les relations canado-antillaises.

Cette enquête, naturellement, s'est faite dans une optique canadienne. Le Comité s'est efforcé de toujours conserver le point de vue antillais, mais pour diverses raisons n'a pas cherché à le faire exposer par des dirigeants politiques ni par les hauts fonctionnaires des Antilles. Le Comité a jugé, dans le même esprit, qu'en général il ne convenait pas d'émettre des recommandations à d'autres gouvernements, autres et plus diverses de leurs politiques doivent, cela est clair, influer de façon décisive sur le cadre au centre des recommandations du Comité aux organismes publics du Canada, aux représentants, aux investisseurs, etc.

L'enquête s'est étendue à un domaine très vaste. Au-delà des rapports officiels, le Comité s'est intéressé aux nombreux et importants rapports institutionnels, commerciaux et personnels qui composent eux aussi le tableau des relations entre le Canada et les Antilles. Géographiquement, rien n'a été négligé, car l'étude a englobé toute la région caribéenne. Dans la pratique, cependant, on a mis l'accent principal sur les pays et les territoires des Antilles du Commonwealth, avec lesquels le Canada a le plus de liens traditionnels. Mais on n'a

Effets sociaux et économiques

Ces pourparlers pourraient porter sur l'état de l'industrie touristique et sur les avantages sociaux et économiques de l'industrie. Les gouvernements des Antilles pourraient également envisager des possibilités de transport aérien direct entre le Canada et les Antilles afin de faciliter le trafic aérien et de permettre un certain nombre de mauvais effets sociaux secondaires, sans produire nécessairement tous les avantages économiques prévus. Le Comité reconnaît qu'il appartient d'abord aux gouvernements locaux de régler ce problème, mais il a plusieurs propositions précises à formuler.

Avantages secondaires d'ordre économique

2. Pour que l'industrie touristique produise des effets considérables et durables, le Comité estime qu'une plus grande proportion des produits dont elle a besoin, depuis les denrées de consommation jusqu'aux matériaux de construction, devraient être des produits locaux, plutôt que des importations, comme c'est généralement le cas actuellement. Sans doute, faudrait-il surtout que les gouvernements locaux stimulent la production et l'achat sur place, tout en orientant le goût des touristes vers les produits locaux, mais le Comité croit que le Canada pourrait jouer un rôle considérable en dirigeant une plus forte partie de son aide vers la production connexe au tourisme et en adoptant des politiques de coopération dans d'autres domaines.

Exemption des droits de douane pour les touristes canadiens

3. A la Conférence de 1966, on a discuté la possibilité d'accorder de plus grandes exemptions douanières aux touristes canadiens qui viennent des Caraïbes. Tout en admettant le bien-fondé des arguments invoqués par le gouvernement du Canada contre des mesures discriminatoires de cette nature, le Comité estime qu'il serait légitime d'accorder un traitement de faveur aux pays en voie de développement en général. Le Comité recommande qu'on accorde une attention spéciale à cette proposition, qui pourrait apporter un grand avantage immédiat à des régions en voie de développement comme les Antilles.

Les transports et les communications

Progress réalisés

1. Le Comité est encouragé par le progrès réalisé à l'égard d'un certain nombre de questions relatives au transport et aux communications depuis la Conférence de 1966 et il estime que ce secteur continuera d'être un élément important de l'aide au développement accordée par le Canada aux pays antillais.

Le développement du trafic aérien Canada et des Antilles

2. Le Comité a approfondi la question du transport direct entre le Canada et les Antilles, question abordée à la Conférence de 1966. A cause du rapport étroit entre cette question et les possibilités d'échanges commerciaux, le Comité croit que toute la question du transport direct pourrait très utilement faire l'objet de nouveaux pourparlers multilatéraux avec les gouvernements des Antilles.

I INTRODUCTION

En décidant d'entreprendre une étude générale et poussée des relations du Canada avec la région caraïbe, le Comité avait conscience de ce que cette partie du monde présente pour le Canada une importance particulière et tient à ses yeux une grande place. Comme ce n'était pas l'une des régions qui devait retenir une attention particulière dans le cadre de la révision générale de la politique étrangère, le Comité a jugé bon de faire une étude distincte des tendances qui se manifestent dans les relations canado-caraïbes. Les événements ont prouvé que cette étude arrivait à son heure. Il se produit en effet dans la région caraïbe une évolution qui revêt une grande importance pour le Canada.

Le Comité a entrepris son investigation dans le même esprit qui a porté traditionnellement notre pays à s'intéresser aux problèmes et aux perspectives de développement de cette partie du monde. Dans une première phase, il a entendu un certain nombre de spécialistes de la région caraïbe lui exposer divers aspects de la situation et lui indiquer les tendances à prévoir dans plusieurs de ces pays et territoires. Le Comité a fait porter ensuite son étude sur les politiques et l'action effective des ministères du gouvernement canadien qui jouent un rôle dans nos relations avec la région caraïbe. Après cet examen de la politique officielle du Canada, il a tourné son attention vers le secteur privé. Il a entendu des témoignages sur l'activité des entreprises canadiennes établies aux Antilles et sur celle des services d'assistance bénévoles. Dans une dernière phase, enfin, le Comité a entendu plusieurs témoins lui indiquer l'orientation prévisible de nos relations futures avec les territoires de cette partie du monde qui font partie du Commonwealth et aussi avec ceux qui n'en font pas partie, et chercher à discerner ce que sera le cadre économique dans lequel évolueront les relations canado-antillaises.

Cette enquête, naturellement, s'est faite dans une optique canadienne. Le Comité s'est efforcé de toujours connaître le point de vue antillais, mais pour diverses raisons n'a pas cherché à le faire exposer par des dirigeants politiques ni par les hauts fonctionnaires des Antilles. Le Comité a jugé, dans le même esprit, qu'en général il ne convenait pas d'adresser des recommandations à d'autres gouvernements, même si leurs attitudes et leurs politiques doivent, cela est clair, influencer de façon décisive sur la mise en œuvre des recommandations du Comité aux organismes publics du Canada, aux exportateurs, aux investisseurs, etc.

L'enquête s'est étendue à un domaine très vaste. Au-delà des rapports officiels, le Comité s'est intéressé aux nombreux et importants rapports institutionnels, commerciaux et personnels qui composent eux aussi le tableau des relations entre le Canada et les Antilles. Géographiquement, rien n'a été négligé, car l'étude a englobé toute la région caraïbe. Dans la pratique, cependant, on a mis l'accent principal sur les pays et les territoires des Antilles du Commonwealth, avec lesquels le Canada a le plus de liens traditionnels. Mais on s'est

aussi étendu assez longuement sur les relations entre le Canada et les pays et les îles hors-Commonwealth qui touchent à la mer des Caraïbes. Le Comité a jugé que le Canada devait continuer de concentrer de la sorte son attention sur les pays faisant partie du Commonwealth. Il reste que, dans plusieurs des autres Antilles, la présence du Canada paraît devoir s'accroître, ce qui est d'ailleurs souhaitable, et que les domaines dans lesquels tous les pays de cette partie du monde travailleront en étroite collaboration paraissent devoir se multiplier.

Le Comité a également envisagé la question dans ses perspectives plus lointaines: tendances actuelles et évolution probable des relations canado-antillaises. Aussi n'a-t-il pas laissé de trouver préoccupant le caractère anticanadien des récents désordres survenus dans la région, même s'il replaçait ces événements dans la perspective plus large de nos relations à long terme. Cela n'est pas sous-estimer l'urgente importance de ces manifestations. Il a vu ces événements comme un signe très clair que bien des idées reçues, en ce qui concerne la région des Antilles, sont aujourd'hui dangereusement dépassées. L'opinion publique canadienne, d'ailleurs, ne s'y est pas trompée. Elle a senti que l'évolution rapide des conditions dans cette partie du monde était lourde de conséquences pour le Canada, et elle a signalé au Comité le pressant besoin d'une réévaluation officielle des relations canado-antillaises. Les audiences à la suite desquelles a été rédigé le présent rapport ont pris la tournure d'un réexamen et d'une réévaluation en profondeur, au fur et à mesure que des spécialistes sont venus y livrer en toute liberté leurs connaissances et leurs vues sur les nombreux et complexes dilemmes de la situation. Des points de vue largement divergents ont trouvé de la sorte à s'exprimer. Cependant, un thème commun sous-tendait chacun des exposés: l'importance constante du lien qui unit le Canada et la région caraïbe.

II LA RÉGION CARAÏBE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

Les modalités actuelles des relations canado-antillaises remontent à juillet 1966, date où s'est tenue à Ottawa la conférence des chefs de gouvernement du Canada et des Antilles du Commonwealth. Cette conférence qui constituait une initiative nouvelle, unique en son genre, visait à une révision générale des relations, à une époque où la plupart des anciennes colonies britanniques des Antilles, désormais formées en fédération, cherchaient à s'adapter à de nouvelles données constitutionnelles.

On avait tant et si bien préparé la conférence que les participants ont pu épuiser un ordre du jour très chargé dans un climat d'étroite et cordiale consultation. On annonça, à l'issue de la rencontre, que la collaboration s'intensifierait par un certain nombre de nouvelles mesures hardies. On s'entendit sur un protocole relatif au traité de commerce conclu en 1925 entre le Canada et les Antilles; le gouvernement canadien s'est engagé à accroître considérablement ses subventions à long terme d'aide au développement; et l'on a conclu des ententes précises sur d'autres questions économiques, sur les migrations, sur les transports et les communications, sur les questions internationales d'intérêt commun et sur les relations culturelles. En outre, le gouvernement canadien a formulé une proposition importante au sujet des importations de sucre de la région.

La conférence suscita partout la bienveillance mutuelle et l'optimisme général quant à l'avenir des relations canado-antillaises. Le communiqué final traduisait ainsi cet état d'esprit:

Au cours des trois derniers jours, on a réalisé d'immenses progrès vers un rapprochement, sur le double plan de la consultation et de la collaboration, entre les pays du Commonwealth de l'hémisphère occidental. Ce résultat laisse bien présager de l'avenir et tous les participants en retireront bientôt des avantages concrets. Les chefs de gouvernement qui ont participé à cette conférence sont bien résolus à poursuivre et à fortifier cette collaboration fructueuse qui existe entre eux et qui a pris racine cette semaine à Ottawa.

Comme pour donner suite à cette déclaration, les États représentés convinrent de se réunir de nouveau (à une date indéterminée) pour discuter des relations dans les grandes lignes et pour faire le point. On a mis sur pied un certain nombre d'autres mécanismes pour assurer que les questions abordées à la conférence seraient suivies de mesures efficaces.

Le Comité s'est d'abord soucié de vérifier si l'évolution des rapports, après la conférence, entre le Canada et les Antilles répondait aux espoirs d'étroite collaboration conçus en 1966. Il a constaté, bien à regret, que non. Le succès retentissant de la conférence a laissé trop attendre des résultats futurs. On a peut-être sous-estimé les difficultés fondamentales qu'il fallait surmonter pour réussir à

mettre d'accord les divers pays antillais. On a peut-être aussi trop misé sur la possibilité d'un dialogue soutenu.

Quelles que soient les causes, il est maintenant évident que le sursaut de collaboration de 1966 n'a pas eu de lendemain. Si l'on en juge par les conflits ouverts qui ont entouré la récente décision du Canada de mettre fin au rabais des droits douaniers sur le sucre qu'il avait accordé en 1966, il est évident que les communications entre le Canada et les Antilles, au lieu d'être serrées et nourries, sont parfois, assez déficientes.

Les mécanismes de consultation sur lesquels on s'était entendu pour donner suite aux pourparlers de 1966 n'ont pas fonctionné avec toute l'harmonie et toute l'efficacité souhaitées. On n'a pas convoqué de nouvelle conférence et le comité des questions commerciales et économiques ne s'est réuni qu'une seule fois, en février 1967. Le comité interministériel du gouvernement canadien chargé d'étudier les relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth, semble n'avoir fonctionné que de façon intermittente.

Le Comité reconnaît, par contre, que tous les projets précis entérinés par la Conférence ont progressé. Le Canada a respecté intégralement plusieurs des engagements concrets qu'il avait contractés en 1966. Par exemple, dans le domaine de l'aide au développement, le Canada a dépassé de loin l'objectif quinquennal annoncé à la Conférence, et il verse aux Antilles du Commonwealth une aide aussi généreuse par tête qu'à n'importe quelle autre région du globe. Cependant, dans bien d'autres cas, les progrès ont été lents et peu importants. Et pour plusieurs des projets conjoints qu'on avait proposés, ou bien le travail s'est fait séparément ou bien le Canada s'en est occupé seul.

De l'avis du Comité, la politique canadienne à l'égard des Antilles manque de cohérence et l'on doit, de toute urgence, la mieux définir. Le Comité est également convaincu que, dans le cadre d'une collaboration et d'une consultation étroites, le Canada devrait manifester pour la région un intérêt soutenu et particulier. On connaît bien la plupart des raisons qui militent en faveur d'une telle orientation: le voisinage géographique, linguistique et culturel; les liens commerciaux d'autrefois, et ceux d'aujourd'hui; le va-et-vient considérable des habitants entre les deux régions; les investissements de longue date et d'autres engagements privés. Pour le Comité, la plupart de ces raisons n'ont rien perdu de leur actualité, et le gouvernement canadien devrait prendre carrément parti pour une politique favorisant particulièrement la région et son développement.

En préconisant l'adoption d'une politique de concentration régionale et de consultation multilatérale, le Comité n'oublie pas les difficultés auxquelles donne lieu la multiplicité des juridictions politiques dans la région des Antilles du Commonwealth. Le Canada, comme d'ailleurs toutes les autres puissances étrangères, doit respecter l'individualité de ces pays et accepter, dans ses rapports avec eux, les complications et les répétitions que cela suppose.

L'un des objectifs que le Canada s'est fixé dans la région, c'est de favoriser l'intégration dans les Antilles du Commonwealth. Même si la viabilité à long terme de la région dépend essentiellement, en toute probabilité, de la collaboration économique (et de certaines unions politiques), l'histoire démontre clairement que cette collaboration doit être endogène et se développer tout

naturellement. Toute pression du Canada ou d'une autre puissance étrangère pourrait facilement produire l'inverse des résultats escomptés. Le Canada devrait donc encourager les institutions régionales et les projets établis par les gouvernements locaux eux-mêmes.

A signaler, toutefois, que la Conférence de 1966 a servi de véritable catalyseur à une collaboration intra-régionale. En élaborant la position «régionale» qu'ils devraient défendre devant le Canada, les pays antillais du Commonwealth se sont rapprochés les uns des autres sur plusieurs points. On a réalisé depuis lors des progrès considérables, à bien des égards, pour ce qui est de la collaboration (par ex., CARIFTA et la Banque de développement régional) et on a amélioré de beaucoup les mécanismes de consultation intra-régionale. Une nouvelle conférence du Canada et des Antilles du Commonwealth pourrait, comme la première, avoir un effet bénéfique sur les projets de collaboration dans la région.

Les Canadiens, pour leur part, verraient bien d'autres avantages à une nouvelle conférence multilatérale à l'échelon supérieur pour faire le point des relations. On pourrait y passer en revue les progrès réalisés à la suite des propositions de 1966, poursuivre certains projets, en abandonner d'autres. Un grand nombre de questions à débattre se présentent d'elles-mêmes à l'esprit, comme par exemple, tout le travail de planification sur bien des aspects de l'aide que le Canada consentira à l'avenir au développement. Cette table ronde permettrait, enfin, un échange libre qui serait d'un secours incalculable pour régler les tensions actuelles et pour établir les modalités futures des relations.

De l'avis du Comité, le gouvernement canadien devrait sans tarder, entrer en pourparlers avec les gouvernements antillais sur la possibilité d'une nouvelle conférence des chefs de gouvernement ou peut-être de quelques réunions préliminaires des ministres.

Il convient aussi de s'interroger sur un autre sujet d'extrême importance. On ne peut plus en douter: il existe un déséquilibre fondamental dans les relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. D'une superficie beaucoup plus grande et d'une puissance économique bien supérieure, le Canada fait figure de géant auprès de ces petits pays. Et les différences raciales ne tendent qu'à élargir le fossé. Le Canada s'y manifeste par ses investissements, son commerce, son tourisme et même son aide au développement et il y passe, toutes proportions gardées, pour une grande puissance. Quelles que soient les intentions ou les orientations du Canada, sa position va automatiquement lui attirer un certain sentiment d'impopularité, voire d'hostilité. On continuera de taxer le Canada de «néo-colonialisme». Le Canada ne peut plus s'attendre à trouver dans la région les égards ni la bonne volonté presque intarissable de jadis.

Si le Canada veut, par ses politiques, s'intéresser à la région de façon particulière, il lui faudra probablement affronter sous ce rapport une critique et une hostilité accrues. Les Canadiens n'y ont pas été exposés dans le passé, et il faudra déployer des efforts particuliers pour les contenir dans certaines limites et éviter toute réaction dommageable.

On pourrait aussi réduire de beaucoup les craintes sans fondement des Antillais. On peut démontrer, sans faire de comparaison malveillante, que le Canada s'est relativement bien comporté dans la région. En outre, bon nombre

des mesures précises que recommande le présent rapport pourraient contribuer à l'amélioration des relations à tous les niveaux.

En recommandant l'adoption d'une politique d'intérêt particulier, le Comité songeait à la possibilité d'établir des liens politiques directs entre le Canada et les pays des Antilles du Commonwealth. C'est une possibilité qui revient sur le tapis par intervalles depuis nombre de décennies, mais elle a semblé plus lointaine ces dernières années, surtout que plusieurs pays des Antilles du Commonwealth ont accédé à leur entière indépendance.

La Fédération des Antilles s'étant soldée par un échec, le rétablissement d'une certaine union politique à l'intérieur de la région ne semble pas être réalisable dans l'immédiat. Cela demeure néanmoins un objectif à longue échéance pour beaucoup de ces pays et on doit en tenir compte dans l'évaluation des possibilités futures. Dans l'intervalle, la position constitutionnelle des sept petites îles demeure vague et les discussions actuelles quant à l'engagement politique du Canada se centrent d'ordinaire sur ces îles. Les dépendances de la Grande-Bretagne et les pays qui conservent un statut d'association avec elle délaissent, à des degrés divers, les liens constitutionnels qui les unissaient étroitement à elle, ce qui donne libre cours à la conjecture sur de nouvelles formes de lien politique avec le Canada.

Sur ce point, l'idée du Comité rejoint fondamentalement celle que le gouvernement canadien a exprimée au Comité, soit qu'il est peu probable qu'on puisse établir des liens constitutionnels dans un avenir prévisible. Les territoires intéressés des Antilles seront peu portés à nouer des relations qui seraient intrinsèquement unilatérales et que beaucoup jugeraient néo-coloniales. Il y aurait aussi certains obstacles manifestes pour le Canada.

Le Comité recommande au gouvernement canadien d'adopter une approche souple et de se montrer disposé à discuter toute proposition visant à une association politico-économique plus étroite entre le Canada et les pays des Antilles.

Conclusions et recommandations (II)

Une politique
d'intérêt
particulier

1. Le Comité sénatorial conclut au manque de cohérence de la politique canadienne à l'endroit des Antilles du Commonwealth. Le Canada devrait manifester un intérêt particulier pour la région; une telle politique serait valide, avantageuse et dans les meilleurs intérêts de tous les intéressés. Il est dès lors impérieux que le gouvernement canadien définisse clairement sa stratégie future dans la région des Antilles.

Le Comité recommande que le Canada, tout en attachant plus d'importance à ses relations avec tous les pays de la région, continue de refléter les liens particuliers qui l'unissent aux pays du Commonwealth de cette région.

La nécessité
du dialogue

2. Toute politique cohérente d'intérêt particulier implique une association qui ne se maintiendra que par la consultation continue et la planification coopérative. Il faut éviter, à tout prix, le paternalisme et les décisions ou mesures unilatérales.

3. Le temps est venu de reprendre les entretiens multilatéraux sur le plan politique entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth. Les participants pourraient alors mettre en œuvre les projets amorcés à la Conférence de 1966, s'engager dans de franches discussions sur les questions d'actualité et arrêter des lignes de conduite pour l'avenir. Le gouvernement canadien devrait donc s'entretenir avec les gouvernements antillais du Commonwealth pour organiser une nouvelle conférence soit au niveau des chefs de gouvernement, soit au niveau des ministres.

Les tables
rondes

4. La politique du Canada doit reconnaître et respecter le caractère distinct et les aspirations diverses des pays et des territoires des Antilles du Commonwealth. Les encouragements du Canada à la coopération régionale doivent donc être distribués avec le plus grand soin afin de ne pas porter atteinte à la souveraineté ou à l'autodétermination des pays en cause.

L'hétéro-
généité
de la région

5. Le gouvernement canadien devrait réviser la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles. C'est une perspective assez lointaine, mais le gouvernement canadien doit être disposé à discuter l'idée d'une association politico-économique plus étroite entre le Canada et les pays de la région.

Les liens
constitu-
tionnels

6. Mis à part certains courants bien définis qui se manifestent dans la région, le Canada peut s'attendre à être reçu par une critique et une hostilité soutenues, voire croissantes, par certains secteurs de l'opinion dans les Antilles. Il faudra des efforts constants pour contenir la situation et éviter des réactions excessives de la part du public canadien ou d'autres effets qui seraient néfastes à nos relations. Il importe de bien montrer que le Canada, même s'il s'intéresse à la stabilité des Antilles, ne tient pas mordicus au statu quo et reconnaît le besoin d'une évolution graduelle.

Malaises et
hostilité

Le temps est venu de reprendre les ententes multilatérales sur la base du plan politique entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth. Les participants devraient avoir mentionné dans de franches discussions à l'avenir sur les questions d'accès et d'investissement des capitaux pour l'avenir. Le gouvernement canadien devrait donc continuer ses négociations avec les gouvernements antillais du Commonwealth pour organiser une nouvelle conférence soit au niveau des chefs de gouvernement, soit au niveau des ministres ou par d'autres moyens.

4. La politique du Canada doit reconnaître et respecter le caractère distinct et les aspirations diverses des pays et des territoires des Antilles du Commonwealth. Les encouragements du Canada à la coopération régionale doivent donc être dirigés vers le plus grand nombre possible de pays de la région. Les dépenses de la région de la Bretagne et les pays qui y ont un intérêt doivent être prises en compte.

5. Le gouvernement canadien devrait réviser la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles. C'est une perspective assez lointaine, mais le gouvernement canadien doit être disposé à discuter l'idée d'une association politico-économique plus étroite entre le Canada et les pays de la région.

6. Mis à part certains courants bien définis qui se manifestent dans la région, le Canada peut s'attendre à être reçu par une attitude de neutralité soutenue, voire hostile, par certains secteurs de l'opinion dans les Antilles. Il faudra des efforts constants pour contenir la situation et éviter des réactions excessives de la part du public canadien ou d'autres effets qui seraient néfastes à nos relations.

Le Comité recommande que le Canada, même s'il s'intéresse à la stabilité des Antilles, ne tient pas moricous au statu quo et reconstruise une évolution graduelle.

Une politique d'intérêt particulier

1. Le Comité sénatorial conclut au manque de cohérence de la politique canadienne à l'endroit des Antilles du Commonwealth. Le Canada devrait manifester un intérêt particulier pour la région; une telle politique serait valable, avantageuse et dans les meilleurs intérêts de tous les intéressés. Il est dès lors impérieux que le gouvernement canadien définisse clairement sa stratégie future dans la région des Antilles.

Le Comité recommande que le Canada, tout en attachant plus d'importance à ses relations avec tous les pays de la région, continue de refléter les liens particuliers qui l'unissent aux pays du Commonwealth de cette région.

La nécessité de dialogue

2. Toute politique cohérente d'intérêt particulier implique une association qui ne se maintiendra que par la consultation continue et la planification coopérative. Il faut éviter, à tout prix, le paternalisme et les décisions ou mesures unilatérales.

III LES ROUAGES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Le Comité a constaté que, s'il était difficile de maintenir une consultation étroite avec les gouvernements caraïbes, c'est que, dans une large mesure, nos relations avec les Antilles semblent venir assez bas dans l'échelle des priorités de certains ministères du gouvernement canadien et qu'il semble y avoir manque de coordination sous ce rapport.

Le Comité juge que tous les ministères intéressés devraient prendre avantage conscience des répercussions pour le développement des décisions gouvernementales dans une multitude de domaines. Les avantages de l'aide au développement sont trop souvent annulés par les décisions prises dans d'autres secteurs et qui ne semblent pas avoir de rapport, à première vue, avec le développement des Antilles ou les relations canado-antillaises. (On peut citer, à titre d'exemple, certains aspects de la politique canadienne d'immigration, sur laquelle nous reviendrons plus loin.) Cet effort concerté d'aide canadienne va donc nécessiter aussi de meilleures communications et une meilleure coordination entre les divers ministères intéressés. Le Comité recommande qu'un même ministère soit chargé de la coordination des politiques officielles relatives à la région des Antilles.

Le comité interministériel des relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth devrait devenir un mécanisme plus efficace de communication et de coordination. L'organisme, pour être utile à l'avenir, devra se réunir plus régulièrement et plus fréquemment. Il pourra ainsi déceler toute faille dans les politiques dès les débuts de la planification et recommander les rajustements nécessaires. Il constituera aussi un forum très utile où l'on pourra discuter la conjoncture actuelle et future relativement aux relations, ce qui permettra aux fonctionnaires intéressés de se tenir au courant des événements et de mieux prévoir les besoins futurs de la politique canadienne.

Le Comité pense que les relations avec les Antilles du Commonwealth recevraient une attention beaucoup plus efficace, à l'intérieur des ministères, si elles étaient étudiées dans un cadre hémisphérique régional plutôt que dans le contexte général du Commonwealth, comme c'est le cas actuellement. Cette réorganisation accroîtrait l'efficacité de la nouvelle politique hémisphérique du Canada et favoriserait une nouvelle formule mieux harmonisée avec l'orientation de ses relations futures. Il est vrai que le Commonwealth lui-même constitue un lien important entre le Canada et les pays antillais qui en sont membres, mais le Comité croit néanmoins qu'il faudrait considérer à part les relations purement bilatérales, qui vont gagner sans cesse en importance. Le Commonwealth perd de son influence comme facteur de cohésion dans l'établissement des relations politiques dans la région, et sa raison d'être économique va forcément s'amenuiser à mesure que la Grande-Bretagne cherchera une nouvelle orientation économique du côté de l'Europe. Et pendant ce temps, les pays des Antilles du Commonwealth nouent de nouveaux liens importants avec leurs voisins latino-américains

et jaugent les avantages à tirer d'associations économiques à l'intérieur de l'hémisphère. Ce projet de réorganisation administrative, de l'avis du Comité, permettrait au Canada de façonner une politique antillaise qui soit plus cohérente et de plus en plus réaliste.

Le Comité a appris que le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait, en mai dernier, une réorganisation en ce sens et il espère que tous les autres ministères intéressés emboîteront le pas.

Les consultations avec les gouvernements antillais membres du Commonwealth sur les affaires hémisphériques ont, semble-t-il, porté fruit à la conférence de 1966; aux yeux du Comité, cette question devrait continuer à jouer un rôle important dans les relations. Ici comme dans d'autres organisations et forums internationaux (par exemple, aux Nations Unies et dans ses organismes spécialisés), le Canada et les pays des Antilles auront parfois des vues parallèles et, dans ces cas-là, la collaboration pourra être très efficace. Le Comité tient cet élément pour très utile, car il permet une meilleure compréhension entre le pays développé et la région en voie de développement.

Le Comité a étudié la portée des services de représentation que le gouvernement canadien a dans la région. Constatant le volume croissant des affaires officielles qui résultent de l'importance du tourisme, des investissements, du commerce, de l'aide au développement et de l'immigration, le Comité tire la conclusion qu'à l'avenir, la région caraïbe devrait avoir une plus grande priorité qu'elle n'en a eue jusqu'à maintenant en ce qui a trait à l'expansion des services de représentation. Les missions locales, bien constituées, joueront un rôle important dans la réalisation d'une politique d'intérêt particulier et dans la suppression des sources possibles de friction. Le Comité juge donc que, sous ce rapport, il serait fortement à conseiller d'établir une mission canadienne permanente à la Barbade, qui entretient un haut-commissariat à Ottawa. On devrait aussi songer à améliorer la représentation canadienne dans le groupe des sept petites îles.

Même si le Comité ne s'est pas attardé de façon particulière, dans son étude, sur les pays antillais qui n'adhèrent pas au Commonwealth, il s'est tout de même penché avec beaucoup d'attention sur nos relations avec la République dominicaine et sur la décision du gouvernement d'y fermer sa mission. Et le Comité de conclure qu'il s'agissait là, tout compte fait, d'un geste malheureux, preuve qu'il faut adopter une stratégie d'ensemble mieux pensée à l'égard de cette région.

Et l'on n'aurait pu choisir un moment moins propice pour annoncer cette décision: le gouvernement dominicain venait de nommer un nouvel ambassadeur au Canada, et l'on a fait part de la décision aux Dominicains de façon sèche et sans explications suffisantes. Nombreux sont ceux qui, en République dominicaine, ont vu dans cette décision que les priorités canadiennes n'étaient pas favorables à leur pays.

Il faut aussi tenir compte des questions générales relatives à la stratégie d'ensemble du Canada en matière d'aide au développement de la région. Le Canada investit, depuis longtemps, des sommes considérables en République dominicaine, et la décision de fermer la mission n'a suivi que de quelques jours la conclusion d'un accord (intervenu à la suite de longues négociations) entre

une société canadienne et le gouvernement dominicain au sujet d'un immense projet d'investissements dans l'industrie du nickel. Ce projet sera d'une telle ampleur qu'il entraînera une augmentation considérable des affaires officielles, lesquelles seront beaucoup plus difficiles à diriger sans mission résidente. Le Comité croit que si le gouvernement canadien veut encourager les investissements privés comme moyen de contribuer au développement, il doit considérer les investissements comme l'un des principaux critères de la représentation diplomatique. Le Comité recommande au gouvernement de rouvrir une mission en République dominicaine dès que les considérations budgétaires le permettront.

Le Comité considère que, s'il est vrai que le Canada doit être mieux représenté dans les Antilles, il faut aussi, et pour les mêmes raisons, que cette représentation soit du plus haut calibre. Tous les ministères intéressés devraient considérer les affectations dans les Antilles comme exigeantes et donnant lieu à des situations délicates; on devrait, par conséquent, en relever l'importance. Le Comité suppose même que les défis iront probablement s'accroissant. On devrait donc s'assurer, avec le plus grand soin, que tous les gens associés de près ou de loin (par exemple, en raison de projets d'assistance technique) avec le gouvernement canadien possèdent les aptitudes professionnelles et personnelles voulues.

Conclusions et recommandations (III)

1. Le comité sénatorial conclut que, pour une politique cohérente d'intérêt particulier, tous les ministères et organismes qui participent directement aux relations canado-antillaises doivent leur prêter une attention plus soutenue et améliorer leurs rouages administratifs à cet égard. Les besoins de la région en fait de développement doivent constituer les considérations dont on s'inspirera pour formuler et appliquer toutes les politiques appropriées.

Plus grande
priorité

2. Il est impérieux d'améliorer la coordination des politiques et des mesures des différents ministères intéressés aux relations canado-antillaises. On devrait confier à un même ministère toutes la responsabilité de cette coordination. Le comité interministériel des relations entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth devrait avoir le mandat clair et précis de se tenir sans cesse au courant des problèmes actuels et à long terme. Il doit se réunir régulièrement et plus fréquemment.

Coordination
des mesures

3. Il y aurait beaucoup à tirer d'un nouveau partage des fonctions au sein de chaque ministère, de manière que nos relations avec les pays des Antilles du Commonwealth soient considérées dans un cadre régional et hémisphérique, plutôt que dans le contexte général du Commonwealth. De l'avis du Comité, la récente réorganisation du ministère de l'Industrie et du Commerce est de bon augure à cet égard.

L'optique
hémisphérique

4. Il faut attacher plus d'importance qu'on ne l'a fait jusqu'ici à l'efficacité de la représentation canadienne dans la région des Antilles. Toute décision concernant les services de représentation doit tenir

Critères
des services
de représentation

compte des effets importants du tourisme et des investissements sur le volume des affaires officielles. Dès que les considérations budgétaires le permettront, le gouvernement canadien devrait établir une mission à la Barbade et rouvrir une mission en République dominicaine. Il faut aussi s'attacher à améliorer la représentation canadienne dans le groupe des sept petites îles.

Le personnel
et les
affectations

5. La qualité de la représentation canadienne dans la région des Antilles jouera un rôle décisif sur les relations futures entre le Canada et les Antilles. Tous les ministères doivent donc relever l'importance des postes dans les Antilles, même des postes d'aides techniques et des autres postes temporaires, afin de tenir compte de la nature exigeante et délicate des tâches.

IV LES RELATIONS COMMERCIALES

1. *Généralités*

Le Comité a constaté que le caractère des échanges commerciaux entre le Canada et les Antilles a changé. Le volume total des échanges demeure stable et considérable, atteignant dans les deux sens un chiffre d'environ 200 millions de dollars par an, mais l'ancien équilibre complémentaire entre les deux régions perd rapidement de son importance.

L'offre et la demande évoluent rapidement, évolution que n'a pas suivie le commerce canado-antillais: la proportion des échanges, en valeur relative, a diminué pour les deux régions. Si les tendances actuelles persistent, on peut prévoir une nouvelle baisse relative et peut-être même aussi une diminution des échanges en chiffres absolus. Le comité croit fermement cependant qu'un programme bien conçu de collaboration et d'initiatives multilatérales pourrait enrayer la tendance et accroître considérablement le commerce canado-antillais. Des mesures énergiques s'imposent pour trouver de nouveaux produits exportables, les mettre en marché et les annoncer. A l'échelon officiel, il faudra que les deux parties collaborent étroitement au lancement de ces nouveaux éléments d'échanges commerciaux.

Le Comité a constaté que depuis quelques années la balance totale des échanges s'est déplacée en faveur des exportations canadiennes et que les statistiques de 1969 traduisent une saine augmentation du commerce dans les deux sens. (Des données statistiques réparties selon les pays et les principales marchandises figurent à l'appendice B du présent rapport.) Le Comité croit aussi que la détérioration des termes de l'échange pour les exportations à partir des Antilles se maintiendra, ce dont on doit tenir compte dans toute discussion sur les relations commerciales. Le Comité a constaté avec satisfaction l'amélioration des prix mondiaux du sucre consécutive à l'Accord international sur le sucre de 1968.

2. *Exportations des Antilles.*

a. *Généralités*

L'économie des pays des Antilles dépend beaucoup du commerce et l'augmentation de leurs exportations jouera, dans leur développement, un rôle déterminant. Le Comité estime donc qu'une politique canadienne d'aide au développement de la région devrait mettre l'accent surtout sur les possibilités d'une croissance engendrée par les efforts des pays mêmes, grâce à une augmentation de leur commerce.

b. *Aide à la commercialisation*

A des degrés différents selon les pays de la région, le marché canadien représente pour tous un débouché important. Le Comité recommande instamment que le gouvernement du Canada, dans le cadre d'une politique particulière à cette

région, aide par tous les moyens directs et indirects les exportations des Antilles vers les marchés canadiens.

Un initiative majeure, qui pourrait être d'une valeur immense selon le Comité, serait la création d'un office mixte de commercialisation canado-antillais. Le Comité est persuadé qu'un tel organisme, chargé d'étudier les marchés, de négocier des contrats, d'assurer les livraisons et de faire, d'une façon générale, de la publicité et de la propagande pour les produits provenant des Antilles, obtiendrait des résultats rapides pour la vente de nombreux produits. Il semble exister des possibilités immédiates pour les bananes, le rhum et les produits à base d'agrumes.* L'Office pourrait aussi aider considérablement les exportateurs antillais de produits finis et semi-finis.

Le Comité estime non seulement que le programme d'aide canadienne devrait aider au financement d'un tel office, mais qu'il serait incomplet sans cette initiative. Il est très probable, de l'avis du Comité, que ce programme, d'un coût relativement modeste, aurait des résultats très considérables et contribuerait à un développement durable des Antilles. On peut fixer au moyen de consultations les modalités de son financement, qui pourraient prendre la forme d'une aide normale de gouvernement à gouvernement, d'un financement direct au Canada même, ou d'une ou plusieurs autres formules. L'organisme, une fois lancé, les autorités canadiennes, en continuant de s'y intéresser, aideraient à son fonctionnement efficace, et pourraient combattre les pratiques de concurrence déloyale susceptible de nuire aux importations en provenance des Antilles.

c. *Importations de sucre*

Le Comité s'est penché attentivement sur la question des importations de sucre, élément important et souvent controversé des relations du Canada avec un certain nombre de pays de la région des Antilles. Le programme canadien des réductions tarifaires, appliqué après la conférence de 1966, a été bien accueilli par les gouvernements de la région. Néanmoins, comme il n'a pas la générosité des subventions de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et comme le Canada continuait d'acheter le sucre des Antilles du Commonwealth au-dessous de son prix de revient, ces pays ont tenu d'abord leurs autres engagements et n'ont jamais entièrement utilisé le contingent offert par le Canada à tarif réduit. La signature, à la fin de 1968, du nouvel Accord international sur le sucre a entraîné une augmentation générale des prix dont ont bénéficié les producteurs antillais.

Le Comité estime que l'abandon récent par le gouvernement canadien du programme de réductions tarifaires et son remplacement par une subvention annuelle directe de 5 millions de dollars sous forme de fonds d'assistance à l'agriculture s'appuyaient probablement sur de sérieux motifs économiques à long terme. On se demande donc pourquoi les gouvernements antillais ont si amèrement protesté contre cette décision et l'ont «condamnée» par une résolution adoptée en avril de cette année par la sixième conférence des chefs de gouvernement des Antilles du Commonwealth.

*Il est question, plus loin dans cette partie du rapport, des importations de rhum. On trouvera à l'appendice C quelques notes sur les possibilités d'augmentation des exportations de bananes et d'agrumes vers le Canada.

Le Comité est d'avis que ce malentendu regrettable provient d'une grave lacune dans les communications entre les gouvernements canadien et antillais et que des échanges de vues et un dialogue plus efficaces auraient pu empêcher ce différend et ses conséquences malheureuses.

Les gouvernements antillais ont estimé qu'ils n'avaient pas été consultés comme il y aurait eu lieu de le faire sur cette décision et que le nouveau fonds ne remplaçait pas le programme de réductions. Ils semblaient mécontents aussi du manque de renseignements précis sur les objectifs du fonds et la période prévue pour son application. Les pays producteurs de sucre, en particulier, étaient inquiets de ce que le fonds sera administré par régions plutôt que par pays et qu'il n'y ait aucune garantie d'une aide continue à l'industrie sucrière en difficultés.

Le Comité espère que ces problèmes ont été résolus au cours d'entretiens ultérieurs et que le nouveau fonds sera administré sur la base d'une étroite collaboration. Il devrait servir non seulement aux programmes qui visent à la diversification de l'agriculture, mais aussi à appuyer considérablement et directement l'industrie sucrière dont la situation, par bien des aspects, ressemble à celle de l'industrie canadienne du blé.

Ces récentes difficultés concernant les importations de sucre ont fait ressortir à nouveau aux yeux du Comité le besoin de consultations étroites et continues au niveau politique entre le Canada et les Antilles. La question du sucre restera probablement une source de frictions à moins que le Canada n'accorde des subventions bien plus importantes. Le fait que le Canada compte de plus en plus sur le sucre d'Afrique du Sud, qui bénéficie encore du traitement préférentiel accordé aux pays du Commonwealth sur le marché canadien, contribue à aggraver le problème. L'abandon de cette préférence, même si elle ne rapporterait probablement pas grand chose matériellement aux exportateurs antillais, supprimerait certainement un motif de mécontentement particulièrement irritant pour les Antillais.

d. *Importations de rhum*

Le tarif douanier canadien sur le rhum n'a pas été le principal obstacle à l'augmentation des importations de ce produit des Antilles. Dans le passé, la difficulté principale provenait des habitudes d'achat des régies provinciales des alcools et de l'insuffisance des règlements d'étiquetage du rhum de provenance différente. Le gouvernement du Canada, conformément aux engagements pris à la conférence de 1966, a poussé l'adoption de nouveaux règlements sur les étiquettes (mis en vigueur le 1^{er} juillet 1969) et a usé de son influence auprès des régies provinciales des alcools pour les encourager à augmenter leurs achats de rhum antillais. On n'a pas encore pu évaluer les répercussions de ces initiatives sur les ventes, mais le Comité estime que le gouvernement du Canada devrait continuer de s'intéresser à ce produit et évaluer à nouveau l'efficacité de cette mesure et d'autres moyens d'aider à la vente du rhum. Les régies provinciales des alcools pourraient aider directement en augmentant leurs achats de rhum antillais et le Comité recommande que des entretiens à ce sujet soient agencés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au niveau des ministres.

Le Comité estime qu'il serait néfaste et regrettable que les exportateurs de rhum antillais continuent de perdre la part du marché canadien auquel leur donne droit la qualité et le caractère très concurrentiel de leur produit.

e. Produits finis et semi-finis.

Les exportations antillaises de produits finis et semis-finis vers le Canada, bien qu'elles aient considérablement augmenté depuis quelques années, n'ont pas encore atteint des proportions importantes. Le Comité croit qu'une augmentation de l'industrie secondaire d'importation est essentielle au développement de la région et il espère donc qu'un programme de préférence généralisée et non réciproque sera mis sur pied sous peu pour les exportations des pays en voie de développement, ce qui devrait donner un élan considérable à la production dans les Antilles.

Le Comité estime aussi que les entreprises canadiennes peuvent jouer un rôle très utile dans ce domaine en augmentant leurs investissements dans la région pour la production destinée à l'exportation. Les apports en compétences techniques et en gestion, et la connaissance des marchés canadiens ont peut-être autant d'importance que les capitaux proprement dits. De tels investissements doivent tenir compte des besoins et des conditions locales, chercher à s'associer à des entreprises locales et mettre l'accent sur les industries qui dépendent surtout de la main-d'œuvre et qui ont des avantages accessoires économiques importants. Le Comité estime qu'il y a lieu d'encourager vivement les industries d'exportation qui remplissent ces conditions et il espère que la nouvelle Banque de développement régional leur accordera priorité. Le programme d'aide canadienne pourrait comporter des méthodes d'incitation pour compléter le programme d'assurance des investissements de la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

f. Bauxite et alumine

Aucune restriction ne gêne le mouvement de bauxite et d'alumine des Antilles, principale exportation de la région vers le Canada. Le problème le plus urgent porte sur la répartition des bénéfices de ce commerce. Ces relations industrielles ont été nouées à l'origine parce que les richesses des Antilles en minerai de bauxite et celles du Canada en énergie hydroélectrique se complètent dans l'intérêt mutuel. Cependant, les pays en voie de développement s'inquiètent de plus en plus de dépendre d'une matière première qui s'épuise (si graduellement que ce soit dans certains cas) et ils tiennent à tirer de l'exportation de ces ressources le maximum d'avantages pour le pays même. On doit probablement s'attendre que le climat instable persiste en attendant un compromis raisonnable entre les deux parties. La société d'extraction dont le siège est au Canada a sur ses concurrents l'avantage d'avoir ajouté à ses opérations sur place le traitement du minerai, (surtout à la Jamaïque) contribuent ainsi au développement économique et communautaire. La société a aussi assumé les frais de l'étude de rentabilité des possibilités hydro-électriques en Guyane, qui pourraient éventuellement mener à l'établissement d'une forderie dans ce pays.

Il est probable qu'on augmentera la pression sur tous les producteurs de matière première pour qu'ils détournent une plus grande partie de la valeur ajoutée aux produits finis vers les économies locales. Bien des Antillais font leurs les

opinions d'un auteur qui, en 1964, a évalué à 9 cents le revenu local et gouvernemental revenant aux territoires producteurs des Antilles pour chaque dollar d'aluminium fini. Les sociétés d'extraction de matières premières devront, dans leur propre intérêt tenir de plus en plus compte de cette pression pour augmenter leurs activités de traitement. Les chapitres suivants du présent rapport sur les investissements privés porteront dans une grande mesure sur le commerce de bauxite et d'alumine.

3. *Exportations canadiennes*

a) *Généralités*

Le niveau absolu des exportations du Canada vers les Antilles du Commonwealth a peu varié depuis quelques années, mais la proportion du marché en croissance que dessert le Canada a diminué. Cette tendance tient en grande partie à la diminution du caractère complémentaire des deux économies et des politiques de remplacement des importations des gouvernements locaux. Il semble aussi, cependant, que les exportateurs canadiens n'aient pas réussi à arracher à leurs concurrents une partie du nouveau marché d'importation plus complexe de la région.

Si le gouvernement du Canada adoptait une attitude particulièrement sympathique et favorable envers certains produits d'exportation des Antilles, les gouvernements de la région disposeraient de différents moyens d'accorder des avantages réciproques aux exportations canadiennes sans forcément nuire à l'efficacité générale. Pour certaines catégories de produits, il y a eu depuis quelques années diminution notable ces dernières années alors que d'autres ont gagné du terrain considérablement. On trouvera à l'appendice D du présent rapport les commentaires du comité sur différentes catégories de produits que le Canada exporte depuis longtemps vers les Antilles

b) *Le rôle des investissements pour augmenter les exportations*

Les débouchés les plus dynamiques de la région des Antilles sont ceux des produits finis de toutes sortes. Le Canada exporte depuis longtemps différentes catégories de produits, mais un grand nombre d'entre eux sont en volume décroissant par suite des politiques de substitution des importations qui ont été appliquées avec succès. D'une façon générale, il semble que le Canada se soit laissé distancer par d'autres pays exportateurs dans la concurrence pour la vente des produits finis plus complexes pour lesquels il existe maintenant une demande dans la région. Dans ces domaines, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon ont été très actifs et ont obtenu de bons résultats. La difficulté fondamentale pour l'exportation de beaucoup de produits fabriqués au Canada provient des prix de revient relativement élevés. Il semble peu probable aussi que de nombreux producteurs canadiens soient disposés à adapter leurs produits aux conditions antillaises, étant donné que ce marché n'absorbe qu'une faible partie de la production totale.

En plus de ces obstacles fondamentaux, deux autres facteurs, reliés entre eux, freinent l'expansion des exportations de produits finis canadiens. Il semble souvent que le mouvement d'exportations des pays fournisseurs vers les Antilles soit étroitement lié au volume d'investissements industriels des citoyens de ces pays fournisseurs, rapport qui s'explique facilement: le produit est généralement

connu, on a l'habitude de l'acheter, et dans bien des cas il y a d'étroites relations entre les sociétés.

Il semble que ce lien entre les investissements et les exportations soit une raison importante du retard du Canada dans la fourniture d'importations à des industries secondaires nouvelles et en expansion rapide. Dans ces secteurs, les investisseurs américains, japonais et européens ont été bien plus actifs, et ils ont pu, de ce fait augmenter le volume de leurs exportations de machines, de pièces détachées, et de matériaux. Il faudrait donc beaucoup de nouveaux investissements canadiens (dont le caractère désirable doit être pesé en tenant compte d'autres considérations) pour que le Canada conserve une part intéressante du marché antillais en pleine expansion en ce qui concerne l'exportation de produits finis.

Les relations entre les sociétés canadiennes susceptibles d'exporter et les sociétés d'autres pays exportateurs constituent un autre facteur. Dans bien des cas, la différence entre les prix de revient ou des exonérations des droits d'importation offertes à titre de stimulant ont annulé l'avantage que représentait autrefois le tarif préférentiel entre pays du Commonwealth. De ce fait, certaines sociétés américaines qui avaient antérieurement avantage à fournir les importations des Antilles par l'intermédiaire de leurs filiales canadiennes, préfèrent maintenant, semble-t-il, fournir ces exportations à partir de leurs usines aux États-Unis, plus proches et souvent plus productives. Il est évidemment difficile de déterminer le volume des marchandises en cause, et ce problème ne doit pas être étudié séparément d'autres questions plus vastes: propriété étrangère et de contrôle de l'industrie canadienne. A cause de la répercussion qu'elle peut avoir sur le niveau de l'activité économique du Canada et surtout sur les exportations et les devises, la question est urgente.

c. Mesures officielles pour encourager les exportations

Depuis 1945, les exportations canadiennes ont été facilitées par l'intervention de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Depuis 1961, conformément à l'article 21 de la loi, cette société se livre activement aussi au financement des exportations, ce qui s'est révélé une forme utile d'apports de capitaux pour beaucoup de pays en voie de développement, y compris ceux des Antilles.

En 1969, la société a été remplacée par la Société pour l'expansion des exportations (EDC) dont les pouvoirs en matière d'assurance, de garantie et de financement sont beaucoup plus étendus. Les activités de cette société auront un effet important sur les perspectives d'exportations canadiennes vers les Antilles du Commonwealth, surtout si l'A.C.D.I. poursuit sa politique de dissocier l'aide canadienne de toutes conditions. Le comité espère que l'EDC sera dotée des moyens de répondre à ces besoins et de prendre de nouvelles initiatives dans le domaine de la promotion des exportations. Les activités de l'office mixte de commercialisation préconisé plus haut apporteraient un complément utile dans ce domaine.

4. Zone de libre échange entre le Canada et les Antilles du Commonwealth

La possibilité d'une zone de libre échange dont il est question depuis longtemps et qui a été soulevée à nouveau à la conférence de 1966 a fait maintenant

l'objet d'une étude du point de vue canadien, effectuée à la demande du gouvernement fédéral. Ce rapport très circonstancié n'avance pas de conclusion définitive quant à l'opportunité d'une telle union. Voici les principales conclusions de cette étude:—1) il est probable que les économies tant canadiennes qu'antillaises tireraient d'un tel accord des avantages à long terme; 2) au début, et peut-être pendant une période assez longue, l'entière réciprocité ne serait pas possible, c'est-à-dire qu'il faudrait que l'accord comporte une certaine mesure d'aide canadienne aux Antilles; et 3) il est peu probable qu'un tel accord puisse être conclu avant que le bloc intra-régional soit plus fermement établi et que les relations commerciales des Antilles avec d'autres blocs (comme la C.E.E., le marché commun latino-américain, celui de l'Amérique centrale), etc. aient été définies. Cette possibilité d'une zone de libre échange devra aussi avoir été évaluée par toutes les parties en cause en fonction de l'ensemble de leurs priorités commerciales et de politique étrangère.

Si les gouvernements des Antilles du Commonwealth manifestent leur intérêt à étudier davantage cette possibilité, le comité estime que l'étude canadienne servirait utilement de base aux discussions préliminaires. Il faudrait probablement une analyse correspondante du point de vue antillais avant qu'on puisse amorcer des négociations sérieuses.

Conclusions et recommandations: (IV)

1. **Le comité du Sénat a conclu que malgré l'évolution inévitable du régime du commerce entre le Canada et les Antilles il y a des possibilités d'expansion avantageuse des échanges dans les deux sens. Il faudra cependant un programme planifié de collaboration et d'action multilatérales pour enrayer la tendance actuelle qui se traduit par une baisse du volume total du commerce de part et d'autre.** Niveau du commerce
2. **Tout plan d'assistance canadienne au développement à long terme des Antilles devra mettre fortement l'accent sur les possibilités d'exportation des Antilles. Le gouvernement canadien peut augmenter considérablement ses efforts pour surmonter les obstacles tant officiels que non officiels qui s'opposent à l'augmentation des importations de cette région vers le Canada.** Exportations des Antilles du Commonwealth vers le Canada
3. **Le gouvernement canadien devrait proposer la création d'un office mixte canado-antillais de commercialisation dont le financement sera assuré au départ par le Canada. Un tel office pourrait mener des enquêtes sur le marché, établir des contrats de distribution, faire la publicité et la propagande générale du commerce complémentaire dans les deux sens. Ce programme d'aide, relativement peu coûteux pourrait avoir pour les pays des Antilles des résultats considérables et durables. Un choix judicieux de produits d'exportation (on peut actuellement citer comme exemples les bananes, le rhum et certains agrumes), assurerait à l'office des résultats très avantageux.** Aide pour la commercialisation
4. **De graves malentendus ont surgi récemment, dus en partie à la manière dont a été supprimé le programme de réduction des droits de** Exportations de sucre

douane pour le sucre, qui datait de 1966. Il semblerait qu'on ait omis de fournir aux pays producteurs en cause les explications nécessaires à cet égard. A l'avenir, toutes les modifications importantes des politiques canadiennes à l'égard des pays des Antilles devraient être précédées d'échanges de vues détaillés au niveau politique.

Le fonds d'assistance à l'agriculture, qui remplace le programme de réductions tarifaires, peut être très avantageux si on l'administre en fonction d'une étroite collaboration. Il importe que les pays producteurs de sucre ne subissent pas de perte avec ce programme.

Le Canada devrait reconnaître pleinement le dilemme qui se pose pour les pays producteurs de sucre et les difficultés qu'ils rencontrent pour réaliser une diversification de leur production. Ce n'est pas en achetant le sucre antillais à des prix au-dessous du prix de revient qu'on crée un climat de bonne volonté.

Exportations
de rhum

5. Les rhums excellents et extrêmement concurrentiels des Antilles du Commonwealth devraient bénéficier d'un maximum d'aide sur le marché canadien. L'accord de 1966 visant l'application de règlements sur l'étiquetage est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1969, mais il ne semble pas pour autant que les importations aient augmenté de façon frappante. Le comité recommande que le gouvernement canadien étudie à nouveau l'efficacité de cette mesure et que des entretiens aient lieu au niveau ministériel avec les différentes provinces du Canada au sujet des avantages réciproques pour le Canada et les Antilles du Commonwealth.

Produits
finis et
semi-finis

6. Une augmentation des investissements canadiens dans les conditions voulues fournirait non seulement des capitaux mais des compétences en gestion et en commercialisation qui sont bien nécessaires pour aider les industries secondaires d'exportation des Antilles. Des entreprises de ce genre doivent dans la mesure du possible être de celles qui mettent l'accent sur la main-d'œuvre et, de préférence, être établies en collaboration avec des investisseurs locaux. Encourager de telles industries par des stimulants devrait être un des objectifs de la nouvelle Banque de développement régional et du programme d'assistance canadienne.

Exportations
canadiennes

7. D'une façon générale, les exportateurs canadiens se sont laissés distancer par leurs concurrents en ce qui concerne la satisfaction des besoins croissants et changeants des pays des Antilles, en ce qui concerne les importations. Les exportations habituelles (à l'exception du blé et de la farine) se sont maintenues à un niveau assez constant, mais il faudra déployer bien plus d'efforts concertés pour que le Canada conserve une proportion raisonnable de l'ensemble du marché antillais.

Initiatives
d'encourage-
ment des ex-
portations

8. Les activités d'assurance à l'exportation et de financement des exportations de la Société pour l'expansion des exportations devraient avoir des répercussions de plus en plus importantes sur le mouvement

actuel et futur des produits d'exportation concurrentiels canadiens vers les Antilles. Les nouvelles dispositions adoptées en 1969 devraient permettre à la société des activités accrues et plus dynamiques.

9. La possibilité de création d'une zone de libre échange Antilles-Canada, qui fut discutée à la conférence de 1966, a fait maintenant l'objet d'une étude commandée par le gouvernement canadien. Bien que ce rapport ne soit pas concluant sur certains aspects, il indique des possibilités limitées pour la création d'une telle zone. Si les gouvernements des Antilles du Commonwealth exprimaient leur intérêt à pousser plus avant l'étude de la question, le rapport constituerait une base utile de discussion.

Zone de
libre
échange avec
le Canada

Les facteurs qui font des Antilles une région prometteuse à l'égard d'une croissance intensive ont été traités dans les chapitres précédents du présent rapport. Ils ont aussi été reconnus sans équivoque par le gouvernement canadien. Bien que les statistiques comportent souvent une marge d'erreur, les chiffres publiés par l'ACDI et donnant l'appartenance par 1964 à diverses régions révèlent une préférence marquée pour les Antilles du Commonwealth.

Les facteurs qui favorisent une concentration si intensive de l'aide—peute superficie, niveau croissant de développement, proximité et connaissance du milieu—permettent aussi des types plus amples d'aide à la développement et l'usage de nouvelles techniques et approches. Il est devenu de plus en plus manifeste au Comité, au cours de cette enquête, que le genre d'aide requise dans les pays antillais dépassait la définition classique et étroite d'aides.

Le Comité est convaincu que l'aide au développement est une activité ayant des ramifications importantes dans tous les ministères intéressés à la région. Une doléance amère qu'expriment souvent les pays bénéficiaires, c'est que les gouvernements donateurs manquent de logique, qu'ils donnent d'une main tandis que d'autres secteurs de leur politique frustrent les efforts de développement.

D'une des principales conclusions du Comité, c'est qu'on peut et doit faire beaucoup pour harmoniser et coordonner les politiques de gouvernement en ce qui concerne les régions en voie de développement telles que les Antilles du Commonwealth. Le besoin est sans doute particulièrement aigu dans le cas des Antilles du Commonwealth par suite de l'ampleur et de l'importance relatives de la participation du Canada et peut-être aussi de la grande diversité de la région elle-même. Étant donné les besoins et le potentiel spéciaux, le Comité a proposé nombre de nouvelles formes d'aide au développement des Antilles. Dans bien des cas, selon le comité, ces mesures aggraveraient considérablement les perspectives de développement, souvent à peu de frais.

Le Comité reconnaît que la coordination des politiques des nombreux ministères et organismes intéressés aux relations extérieures est une tâche complexe et difficile. C'est le cas tout particulièrement pour le gouvernement canadien, car l'Agence canadienne de développement international, qui est chargée de mettre en place et en œuvre des programmes d'aide, ne jouit pas du statut ministériel et a, par conséquent, des pouvoirs limités en matière de coordination. Étant donné les structures actuelles, le comité croit qu'il est urgent de confier à un ministère

Les Antilles. Les nouvelles dispositions adoptées en 1969 devraient permettre d'augmenter les ventes canadiennes de sucre dans ces pays.

9. La possibilité de créer une zone de libre échange Antilles-Canada, qui fut discutée à la conférence de 1966, a fait maintenant l'objet d'une étude commandée par le gouvernement canadien. Bien que ce rapport ne soit pas concluant sur certains aspects, il indique des possibilités intéressantes pour la création d'une zone de libre échange. Les Antilles du Commonwealth expérimentent leur intérêt à passer d'un régime de libre-échange à un régime de libre-échange plus étendu. L'objectif est de créer un climat de bonne volonté pour les pays producteurs de sucre et les pays importateurs de sucre pour réaliser une diversification de leur production. Ce n'est pas tout ce qu'on peut attendre de la création d'une zone de libre échange. Les Antilles du Commonwealth expérimentent leur intérêt à passer d'un régime de libre-échange à un régime de libre-échange plus étendu.

5. Les chaux excellentes et extrêmement concurrentielles des Antilles du Commonwealth devraient bénéficier d'un maximum d'aide sur le marché canadien. L'accord de 1966 visant l'application de règlements sur l'étiquetage est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1969, mais il ne semble pas pour autant que les importations aient augmenté de façon frappante. Le comité recommande que le gouvernement canadien étudie à nouveau l'efficacité de cette mesure et que des entretiens aient lieu au niveau ministériel avec les différentes provinces du Canada au sujet des avantages réciproques pour le Canada et les Antilles du Commonwealth.

6. Une augmentation des investissements canadiens dans les conditions voulues fournissant non seulement des capitaux mais des compétences en gestion et en commercialisation qui sont bien nécessaires pour aider les industries secondaires d'exportation des Antilles. Des entreprises de ce genre doivent dans la mesure du possible être de celles qui mettent l'accent sur la main-d'œuvre et, de préférence, être établies en collaboration avec des investisseurs locaux. Encourager de telles industries par des stimulants devrait être un des objectifs de la nouvelle Banque de développement régional et de programme d'assistance canadienne.

7. D'une façon générale, les exportateurs canadiens se sont laissés distancer par leurs concurrents en ce qui concerne la satisfaction des besoins croissants et changeants des pays des Antilles, en ce qui concerne les importations. Les exportations habituelles (à l'exception du blé et de la farine) se sont maintenues à un niveau assez constant, mais il faudra déployer bien plus d'efforts concertés pour que le Canada conserve une proportion raisonnable de l'ensemble du marché antillais.

8. Les activités d'assurance à l'exportation et de financement des exportations de la Société pour l'expansion des exportations devraient avoir des répercussions de plus en plus importantes sur le mouvement

V L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

1. Généralités

L'aide au développement, dans son sens le plus large, a été le thème dominant des délibérations du Comité des relations canado-antillaises. Étant donné l'engagement du peuple canadien et des gouvernements qui se sont succédé envers l'œuvre du développement international, les Antilles offrent, de l'avis du Comité, une occasion unique de canaliser l'effort dans l'espoir de résultats appréciables.

Les facteurs qui font des Antilles une région prometteuse à l'aide canadienne intensive ont été traités dans les chapitres précédents du présent rapport. Ils ont aussi été reconnus sans équivoque par le gouvernement canadien. Bien que les statistiques comportent souvent une marge d'erreur, les chiffres publiés par l'ACDI et donnant l'apport par tête à diverses régions révèlent une préférence marquée pour les Antilles du Commonwealth.

Les facteurs qui favorisent une concentration si intensive de l'aide—petite superficie, niveau croissant de développement, proximité et connaissance du milieu—permettent aussi des types plus amples d'aide au développement et l'usage de nouvelles techniques et approches. Il est devenu de plus en plus manifeste au Comité, au cours de cette enquête, que le genre d'aide requise dans les pays antillais dépassait la définition classique et étroite d'«aide».

Le Comité est convaincu que l'aide au développement est une activité ayant des ramifications importantes dans tous les ministères intéressés à la région. Une doléance amère qu'expriment souvent les pays bénéficiaires, c'est que les gouvernements donnants manquent de logique, qu'ils donnent d'une main tandis que d'autres secteurs de leur politique frustrer les efforts de développement.

L'une des principales conclusions du Comité, c'est qu'on peut et doit faire beaucoup pour harmoniser et coordonner les politiques du gouvernement en ce qui concerne les régions en voie de développement telles que les Antilles du Commonwealth. Le besoin est sans doute particulièrement aigu dans le cas des Antilles du Commonwealth par suite de l'ampleur et de l'importance relatives de la participation du Canada et peut-être aussi de la grande diversité de la région elle-même. Étant donné les besoins et le potentiel spéciaux, le Comité a proposé nombre de nouvelles formes d'aide au développement des Antilles. Dans bien des cas, selon le comité, ces mesures augmenteraient considérablement les perspectives de développement, souvent à peu de frais.

Le Comité reconnaît que la coordination des politiques des nombreux ministères et organismes intéressés aux relations extérieures est une tâche complexe et difficile. C'est le cas tout particulièrement pour le gouvernement canadien, car l'Agence canadienne de développement international, qui est chargée de mettre en place et en œuvre des programmes d'aide, ne jouit pas du statut ministériel et a, par conséquent, des pouvoirs limités en matière de coordination. Étant donné les structures actuelles, le comité croit qu'il est urgent de confier à un ministère,

sans doute le ministère des Affaires extérieures, la responsabilité bien définie de coordonner les relations canado-antillaises.

En outre, il importerait que tous les ministères intéressés s'entendent sur une formule de développement qui serve de principe directeur dans l'orientation de ces relations. On devrait enjoindre au Comité interministériel des relations Canada-Antilles du Commonwealth d'appliquer de façon permanente ce principe aux politiques de tous les ministères intéressés pour déceler les contradictions possibles et signaler les mesures de soutien à l'étape de la planification.

2. *Niveaux et orientation de l'aide*

L'information donnée sur l'aide proportionnelle à la population a fait ressortir la haute priorité accordée par l'A.C.D.I. aux Antilles du Commonwealth. Même en termes absolus, à raison de vingt-quatre millions de dollars par année, la région profite largement de l'aide canadienne. Ce qui illustre bien le taux de croissance, c'est que de 1958 à 1960, l'aide canadienne totale à la région s'était chiffrée par \$261,000.

Le Comité a noté que, pour les quatre années après 1966, l'aide canadienne a déjà atteint 76.6 millions de dollars, ce qui dépasse l'objectif quinquennal de 75 millions annoncé en 1966 à la conférence d'Ottawa. L'apport canadien a augmenté au point que notre pays fournit les pourcentages suivants du total des sommes versées par tête: 60 p. 100 pour la Guyane; 54 p. 100 pour la Jamaïque; 54 p. 100 pour la Barbade, les petites Antilles et le Honduras britannique; et 30 p. 100 pour la Trinité et Tobago. Même dans d'autres régions où l'aide est substantielle, il n'y en a aucune où l'intensité de la présence canadienne est comparable même de loin.

Le Comité reconnaît, naturellement, que l'aide extérieure ne forme qu'une minime fraction des ressources totales aménagées par ces pays en vue de leur développement, la vaste majorité provenant des efforts et des sacrifices des pays intéressés eux-mêmes. Le Comité est d'avis, cependant, que le Canada y joue un rôle considérable et que son aide doit demeurer au niveau global actuel.

Le Comité croit que l'expansion spectaculaire de l'aide canadienne aux Antilles depuis quelques années a suscité nombre de problèmes graves que le gouvernement canadien devra étudier globalement.

Par suite de la rapidité et de l'ampleur de la relance du programme, le volume d'aide (étant donné les conditions actuelles) semble avoir atteint le point de saturation. En ce qui concerne le Canada, les possibilités qu'a l'A.C.D.I. d'évaluer, d'autoriser et d'administrer des programmes ont probablement été pressurées par l'expansion du plan. De même, on a fait violence aux ressources des gouvernements antillais en voulant adapter les programmes aux conditions qu'impose le Canada, ce qui a obligé les pays intéressés à trouver les fonds supplémentaires qu'exige le financement de tels programmes.

Un indice possible de la trop grande ampleur du programme d'aide aux Antilles, c'est la lenteur à dépenser les sommes attribuées. Le Comité reconnaît la normalité d'un certain retard dans les déboursés et des délais qui résultent, en général, de l'expansion et de la réorganisation rapide de l'A.C.D.I. depuis quelques

années. Il a aussi conscience que le taux des déboursés s'accroît et que l'arriéré diminue constamment. De l'avis du Comité, toutefois, il est à retenir que, si l'on en croit les statistiques de l'année financière 1968-1969, de tous les programmes bilatéraux de l'A.C.D.I., le Plan d'aide aux Antilles du Commonwealth a la plus faible proportion de déboursés par rapport aux contributions. En regard d'une allocation de \$22,110,000, les dépenses réelles n'ont été que de \$9,103,160. Même si l'écart, pour l'année en cours, est plus restreint, il sera encore considérable. Le Comité est d'avis que nombre de modifications à la politique de l'A.C.D.I. (que la suite du présent chapitre propose) permettraient aux Antilles d'utiliser avec profit, à l'avenir, des sommes plus considérables.

Le Comité a conclu que le rôle même du programme d'aide au développement dans l'ensemble des relations canado-antillaises suscite d'autres motifs de prudence. La relance du plan d'assistance a contribué à l'expansion rapide de la présence canadienne dans la région. Par contre, ce facteur semble avoir soulevé des appréhensions, en dehors des cercles officiels, quant à la nature des intérêts et des motifs du Canada. Dans certains milieux, le Canada a été accusé de paternalisme et de néo-colonialisme. La méfiance et l'animosité locales pourraient compromettre sérieusement le succès des efforts de développement entrepris par le Canada et c'est là un danger que la politique canadienne se doit de ne pas oublier.

Il y a un autre danger réel, c'est que les activités et les déclarations de groupes anticanadiens dans les Antilles soulèvent l'opinion publique canadienne et entraînent des pressions en vue de réduire l'aide et les engagements.

Toutefois, le Comité en est venu à la conclusion qu'il y a des raisons valables de maintenir à son niveau actuel l'aide à la région. En outre, nombre d'initiatives proposées dans ce rapport impliqueraient une réorientation des dépenses qui conduirait à un usage plus souple et plus efficace de tous les fonds.

3. *La concentration intrarégionale*

Depuis quelques années, il y a une forte tendance à concentrer l'aide canadienne dans les petites îles des Antilles orientales. Dans les petites Antilles, le revenu moyen est inférieur à celui des pays plus importants et l'industrie y est en général peu développée. Par ailleurs, les gouvernements et les populations s'intéressent davantage à une coopération avec le Canada et jusqu'ici l'aide canadienne a eu des résultats tangibles et très marqués.

Les statistiques par tête montrent que l'aide de l'A.C.D.I. est allée surtout à la Barbade, aux petites Antilles et au Honduras britannique qui ensemble ont reçu, en 1969-1970, une aide du Canada s'élevant à \$8.80 (É.-U.) par tête, comparativement à \$6.30 pour la Guyane, \$4.89 pour la Trinité et Tobago et \$2.64 pour la Jamaïque. (Dans le programme de l'A.C.D.I. à l'échelle mondiale, le pays qui vient ensuite est le Ghana qui a reçu \$0.84 par tête.)

Le Canada peut fournir une aide tout particulièrement appropriée aux besoins de ces régions et il semble y avoir d'excellentes perspectives d'efficace collaboration. Le comité appuie donc entièrement la continuité d'une aide favorisant

les petites Antilles, la Barbade et le Honduras britannique. Un des chapitres suivants contient un grand nombre d'observations sur la planification des programmes pour ces régions.

4. *L'intégration des programmes antillais*

Au début du présent rapport, le Comité recommande l'appui canadien aux programmes d'intégration régionale dans les Antilles, sous réserve toutefois que ces programmes n'avanceront qu'au rythme sur lequel les gouvernements régionaux se seront eux-mêmes mis d'accord.

Le Comité approuve la politique du Canada d'accorder un appui distinct à l'université des Antilles, institution qui a fait ses preuves et qui est au service de toute la région. Le rôle de soutien qu'assume le Canada à l'égard de la Banque de développement régional est aussi très utile et important. La fonction de la Banque devrait être d'harmoniser et de coordonner le développement régional et, partant, de favoriser l'avènement de l'intégration économique. Cependant, les opérations de la Banque n'iront pas sans heurts. Il importe donc que la Banque ne soit pas, ou ne semble pas être, trop dépendante des ressources extérieures, ce qui serait de nature à compromettre ses chances d'obtenir l'appui de toute la région.

5. *Les types généraux d'assistance*

La nature de l'aide canadienne aux pays plus étendus et plus développés semble en général bien adaptée à leurs besoins dans l'état actuel de leur développement. Le seul aspect du programme actuel que le Comité tient à commenter particulièrement, c'est celui de l'aide à l'éducation. Outre ses allocations à l'Université des Antilles, l'A.C.D.I. a fait converger ses efforts sur la fourniture d'équipement et d'immeubles aux écoles techniques et professionnelles ainsi que sur l'échange de professeurs et d'étudiants (en mettant l'accent sur la formation des maîtres).

L'éducation, surtout dans les domaines technique et commercial, est toujours l'un des secteurs où fourmillent les problèmes. La pénurie de professeurs, aggravée par l'émigration à l'étranger, notamment au Canada, est un problème tenace. L'accent que le programme canadien met sur la formation des maîtres et l'attention toute spéciale aux besoins en personnel des nouvelles écoles techniques et professionnelles sont de nature à combler cette grande lacune.

Le Comité s'est préoccupé des liens entre l'aide à l'éducation et l'exode des cerveaux de la région. A cet égard, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a laissé savoir qu'une très forte proportion des étudiants venus au Canada de pays en voie de développement retournent maintenant travailler dans leur patrie. Le Comité a aussi été réconforté par les mesures mises en place par l'A.C.D.I. pour empêcher que ne s'aggrave l'exode des cerveaux. La création de bourses pour la région; l'encouragement général aux études dans un troisième pays; et l'attribution de bourses d'échange dans les seules disciplines que n'offre pas l'Université des Antilles—ce sont toutes là des méthodes valables d'atténuer l'un des problèmes majeurs de la région.

L'un des domaines où le besoin urgent d'aide technique canadienne se fait encore sentir, c'est tout le secteur de l'administration et, en particulier, la gestion des entreprises. C'est sous les auspices de l'A.C.D.I., à la connaissance du Comité, que des arrangements coopératifs ont déjà été conclus entre les universités canadiennes et les facultés intéressées de l'Université des Antilles à la Trinité et à la Jamaïque. Les besoins précis de la région devraient entrer en ligne de compte dans l'élaboration de ces programmes qui devront être souples et mettre sans doute l'accent sur l'éducation des adultes et sur la formation en cours d'emploi du personnel aux échelons moyens, surtout dans les secteurs de la commercialisation et de l'entreprise.

Toutefois, ces domaines ne s'insèrent que partiellement dans une optique universitaire et le présent compte rendu signale ailleurs d'autres méthodes possibles d'assistance.

6. *La stratégie de développement dans les Antilles orientales*

Le programme canadien d'aide au développement des petites Antilles s'insère dans un plan quinquennal (1967-1968 à 1971-1972) reposant sur les grandes priorités sectorielles qui se dégagent des conclusions de l'Étude économique tripartite des huit petites Antilles faite en 1966. D'après cette Étude, le tourisme est l'industrie la plus susceptible de progrès dans ces îles et l'aide officielle au développement devrait porter surtout sur l'établissement d'une infrastructure pour les investissements privés dans le domaine du tourisme. C'est la raison d'être de la concentration actuelle de l'aide de l'A.C.D.I. dans les secteurs du transport aérien, des ressources en eau et de l'éducation, de même que dans l'agriculture mais à un degré moindre.

Le chapitre du présent rapport qui traite du tourisme fait état des principales réserves du Comité au sujet de l'opportunité sociale et économique d'un développement basé sur le tourisme. Il convient d'ajouter tout de suite que le Comité reconnaît les différences fondamentales parmi les îles à cet égard, dont certaines peuvent subir une très forte expansion sans problèmes sérieux. En général, cependant, le Comité craint qu'en comptant trop sur l'industrie du tourisme, on risque de compromettre le développement rationnel de ces îles et le bien-être de leurs habitants.

Ces commentaires ne sous-entendent pas une critique de tout le programme actuel. Ce type d'aide infrastructurale est essentiel à tout développement et, en général, il est profitable. Par ailleurs, les analystes économiques semblent de plus en plus s'accorder à dire que l'expansion du secteur agricole est possible dans la plupart de ces îles, qu'elle offre des assises économiques plus solides, et qu'au moins elle leur permettrait de nourrir les touristes et de conserver ainsi une plus forte proportion des sommes déboursées par ces derniers.

Le Comité reconnaît la valeur intrinsèque du plan quinquennal qui a été conçu pour les Antilles orientales. Cependant, il est indispensable de garder une certaine souplesse pour permettre le déplacement des priorités. De l'avis du Comité, cependant, le gouvernement canadien devrait prêter une oreille sympathique et

attentive aux demandes, venant des gouvernements des Antilles orientales, de divers types d'assistance et, en particulier, d'expansion de l'aide au secteur agricole.

7. *Autres politiques*

Il est notoire que des politiques d'aide générale de la part de pays donateurs ont créé beaucoup de ressentiment chez les bénéficiaires et ont été rejetées par les organismes internationaux et les commissions d'enquête. Le programme d'aide canadienne aux Antilles du Commonwealth comporte trois secteurs principaux où des modifications de politiques assoupliraient considérablement les relations et se traduiraient par une aide plus efficace au développement.

a) *L'assistance aux programmes*

Au début de cette enquête, un témoin éminent de la région des Antilles a recommandé fortement que le Canada tente l'expérience d'une plus grande aide aux «programmes» dans ses allocations aux Antilles. Dans ce contexte, l'expression aide aux «programmes» veut dire un appui général financier à long terme du plan de développement du gouvernement bénéficiaire, plutôt qu'une aide conditionnelle à des secteurs ou à des programmes désignés. On a soutenu que cette politique se traduirait par un «progrès technique» par suite de l'élimination de paperasserie et de supervision coûteuses et exigeant un lourd tribut horaire chez les donateurs et les bénéficiaires.

Toute considération d'ordre technique mise à part, le Comité croit que cette suggestion assume une dimension politique et psychologique d'envergure. Pour des raisons d'amour-propre et d'indépendance, il y a une ferme volonté chez les Antillais de choisir les programmes qui méritent une aide et la méthode d'affectation des fonds.

Le comité ne croit pas que cette proportion soit nécessairement incompatible avec la responsabilité qui incombe au gouvernement canadien de s'assurer que les sommes consacrées à l'assistance sont dépensées à bon escient. Au moyen de l'extension de l'aide aux programmes, le Canada donnerait la preuve qu'il a confiance dans les aptitudes de ces pays à la planification et à l'administration. L'A.C.D.I. pourrait offrir, au besoin, un appoint en matière de conseil et d'administration, qui serait certes accueilli avec gratitude. Le gouvernement canadien pourrait fort bien s'acquitter de ses responsabilités envers les contribuables en faisant des études globales des «programmes» peu avant le délai d'expiration (probablement tous les cinq ans).

Le Comité préconise que le gouvernement étudie la possibilité d'étendre son aide aux programmes des gouvernements antillais et réponde généreusement aux demandes de ceux-ci. Ce ne doit pas être une politique globale rigide mais une stratégie d'assistance souple, de la nature de celle que proposait la Commission Pearson:

«Il faudrait que les donateurs adaptent les méthodes d'assistance aux besoins et au niveau de développement des pays bénéficiaires et reconnaissent que, dans certains cas, une aide accrue aux programmes serait précieuse.»

Le Comité est conscient qu'il n'est pas facile de concilier cette recommandation avec la politique conditionnelle du Canada. Ces problèmes ne sont pas insurmontables toutefois et le chapitre suivant énonce nombre de suggestions précises pour aider à les résoudre.

b) *L'aide conditionnelle*

En dépit de la réduction de 80 à 66 $\frac{2}{3}$ p. 100 des achats obligatoires au Canada en vertu du programme d'aide au développement, la politique conditionnelle fait encore l'objet de critiques acerbes et fournit à certains détracteurs l'occasion de mettre en doute la motivation et l'efficacité de l'aide canadienne. Sans aucun doute la politique conditionnelle a réduit sensiblement les effets positifs des dons canadiens. Elle requiert des délais et des dépenses administratives plus considérables de la part du donateur et du bénéficiaire; elle amène un glissement des priorités de développement au niveau de la conception et de la sélection des projets; et parfois il en découle l'achat de marchandises et de services inférieurs ou à des prix trop élevés. Ces considérations sous-tendent la proposition faite par la Commission Pearson d'une formule qui élimine totalement la politique conditionnelle. Comme la Commission le signale, le meilleur moyen d'arriver sans dislocation excessive, c'est par l'action multilatérale concertée.

Dans l'intervalle, cependant, le Comité croit que de nouveaux allègements sensibles des conditions sont possibles et souhaitables. Des conditions minimales seront dans doute nécessaires pendant quelque temps, mais elles pourront être supprimées au fur et à mesure que d'autres pays donnants relâcheront leurs politiques conditionnelles. Si la proportion requise d'achats au Canada était réduite à un niveau plus modeste, il serait possible à l'A.C.D.I. de négocier des ententes d'achats globales et plus souples en matière d'aide aux «programmes» ou d'assistance sectorielle aux gouvernements antillais. Le Comité est persuadé que les Antilles accueilleraient avec enthousiasme des changements de cette nature.

En outre, le comité recommande que l'A.C.D.I. examine la possibilité de modifier les conditions attachées à l'aide canadienne pour permettre aux bénéficiaires de dépenser les fonds dans des pays en voie de développement aussi bien qu'au Canada. C'est une politique que d'autres gouvernements donnants ont adoptée et qui semble donner d'excellents résultats. En outre, ce changement serait de nature à promouvoir le commerce et l'expansion industrielle dans les Antilles.

c) *Les politiques relatives aux dépenses locales*

La stipulation que l'aide ne serve qu'à financer les coûts en devises étrangères des programmes de développement et que les dépenses locales soient à la charge du gouvernement bénéficiaire a souvent fait l'objet de critiques. Maintes fois, cette pratique a placé des projets de mérite hors de la portée des pays bénéficiaires. Conscient de ces problèmes, le Canada a modifié sa politique pour permettre que, dans certaines circonstances, jusqu'à 25 p. 100 de la contribution canadienne serve à financer les dépenses locales d'un programme de développement.

Malgré cette libéralisation, la condition visant les dépenses locales réduit considérablement la possibilité pour plusieurs gouvernements des Antilles du Com-

monwealth d'accepter et d'utiliser à bon escient l'aide au développement. L'une des raisons c'est que la politique conditionnelle ne tient aucun compte des «frais indirects en devises étrangères» (c'est-à-dire, du coût des importations destinées aux services de soutien, par exemple, l'essence, les véhicules et les pièces de rechange, le bois et les outils de construction, etc.). Ces frais supplémentaires peuvent être considérables dans les pays où les assises de l'industrie et des ressources sont circonscrites. L'autre problème majeur, c'est que les frais d'expédition du matériel d'aide sont classés comme dépenses locales. Étant donné qu'une grande partie du matériel expédié à ces pays est volumineux, les seuls frais d'expédition peuvent parfois englober une grande partie de cette marge de 25 p. 100.

Le Comité recommande au gouvernement d'envisager un nouveau relâchement des restrictions afin que la quote-part canadienne puisse servir à rembourser des dépenses locales et de considérer les frais d'expédition comme dépense non locale.

8. *Encouragement de l'activité privée*

a. *Généralités*

Ces dernières années, le Gouvernement canadien accorde une attention croissante à l'encouragement de l'activité privée ou officieuse qui complète le travail d'aide officielle au développement international en favorisant le progrès économique et social. Cette nouvelle activité a eu pour résultat la création, au sein de l'Agence canadienne de développement international A.C.D.I., d'une division du commerce et de l'industrie et d'une autre, dite des programmes spéciaux, cette dernière ayant pour tâche de stimuler et d'appuyer certains programmes d'expansion et de mise en valeur lancés par des groupements et organismes bénévoles. Le gouvernement a, en outre, ordonné l'étude des moyens propres à accroître la participation du secteur privé du Canada à la mise en valeur des pays en voie de développement.

Le Comité est convaincu de l'intérêt qu'il y aurait à employer les fonds publics destinés au développement pour ainsi dire comme «graines de semence» pour récolter éventuellement des efforts et des décaissements plus considérables de la part du secteur privé. Le Comité estime que le gouvernement du Canada peut faire beaucoup dans les domaines de l'entreprise qui cherche à être rentable (qu'elle soit canadienne ou antillaise) et de la collaboration avec les organismes bénévoles. La partie du Mémoire qui traite de «L'activité des organismes bénévoles» analyse ce dernier aspect.

b. *Le Secteur de l'entreprise rentable*

i) *Exportation et investissements du Canada*

Le financement des exportations canadiennes à destination des pays en voie de développement a été amorcé en 1961 par la Société d'assurance des crédits à l'exportation à laquelle a succédé, en 1969, la Société pour le développement des exportations. Étant donné que la fonction qui consiste à stimuler l'exportation est envisagée, en premier lieu, comme un service favorisant les échanges commerciaux à l'intention de l'exportateur canadien plutôt que comme

une aide au développement, on en trouvera l'exposé au chapitre des «Exportations canadiennes».

Les nouvelles possibilités qu'offre la Société pour le développement des exportations visent d'une façon plus immédiate le développement à proprement parler. Il s'agit de l'assurance des investissements privés du Canada dans les pays moins industrialisés contre le risque commercial, largement conçu, de pertes par suite d'expropriation, de guerre ou de révolution, ou d'incapacité de rapatrier le capital ou les gains. Le programme étant de création très récente, il n'existe aucun compte rendu permettant de juger de son rendement et sur lequel le Comité pourrait formuler des observations. La ligne de conduite générale en est toutefois établie. Le Comité a donc recueilli plusieurs opinions sur la possibilité d'augmenter, à l'aide de ce programme, la participation avantageuse des investisseurs canadiens dans la région des Antilles.

En comparaison du programme de garantie des investissements conçu par le gouvernement des États-Unis, l'envergure de l'entreprise canadienne permettrait presque de la considérer, du moins dans sa phase actuelle, comme une simple expérience. Alors que l'expansion du programme est probable s'il fonctionne bien, on ne peut guère s'attendre à ce qu'il exerce, à court terme, une influence profonde sur le développement d'un secteur ou d'un autre. Étant donné le plafonnement général et la limitation de tout investissement, le programme est conçu en premier lieu dans l'intérêt des placements moyens. Le Comité espère qu'aux Antilles, cette orientation servira à accentuer la fabrication, le traitement ou l'assemblage qui se traduisent par des avantages économiques secondaires importants. La disposition prévoyant l'assurance des gains réinvestis à concurrence de 50 p. 100 de la valeur de la première mise de fonds est, en outre, considérée comme une invite utile aux investisseurs à consolider leur engagement dans l'économie locale.

Le Comité est aussi d'avis que le programme d'assurance des investissements offre au gouvernement canadien une précieuse occasion d'encourager les investisseurs canadiens dans les pays en voie de développement à adhérer, en tant qu'entreprises, aux préceptes de comportement qui favoriseront les bons rapports du Canada avec les pays en cause. Le programme se limite aux investissements qui apporteront au Canada certains avantages économiques ou qui contribueront à l'expansion et au développement du pays où se font ces placements. Dans le dernier cas, la Société en question a probablement tout intérêt à veiller à ce que l'investissement représente un apport économique réel au pays qui le reçoit, tant que l'assurance est valable. En ce qui concerne les risques non commerciaux, le Comité estime que l'assureur a également tout intérêt à ce que l'entreprise fasse preuve du civisme voulu et que l'investisseur cultive de bons rapports dans la localité dont il s'agit. Il serait donc légitime et très important pour la Société de développement des exportations d'imposer aux investisseurs assurés certaines conditions qui renforceraient, au maximum, l'influence déjà exercée par le placement, dans le sens de l'expansion, tout en servant d'exemple aux autres investisseurs dans les pays en voie de développement. Le Comité est d'avis que la ligne de conduite déclarée de la Société, soit l'encouragement des entreprises constituées

conjointement avec les investisseurs de la région, se révélera extrêmement avantageuse. La partie du rapport traitant des « Investissements privés » expose la nature des conditions dont il s'agit.

Outre l'assurance-investissement, le gouvernement du Canada pourrait soit créer, soit renforcer, un certain nombre de mécanismes qui favorisent les placements dans les pays en voie de développement. Les études préalables (p. ex. les relevés des ressources, etc.) font déjà partie de l'aide officielle du Canada. Ces relevés ainsi que, peut-être, certaines études spéciales de rentabilité devraient se faire de plus en plus fréquemment à la demande des gouvernements bénéficiaires.

La Division du commerce et de l'industrie de l'A.C.D.I. (C.I.D.A.) verra, comme nous l'espérons, s'étendre son rôle de centrale de renseignements sur les possibilités d'investissement—en demandant aux pays en voie d'industrialisation des données qu'elle réunirait et tiendrait, au Canada, à la disposition des investisseurs éventuels.

Si l'A.C.D.I., comme on l'a déjà dit plus haut, devait dorénavant aider les gouvernements des Antilles à établir leurs programmes, un des avantages secondaires qui en découleraient consisterait à compenser le coût des encouragements aux investisseurs tout en aidant à intensifier cette activité.

ii) *Création d'une « Société canadienne de développement des pays outre-mer »*

Un des premiers témoins qui ont déposé au Comité a exprimé l'avis qu'une Société de financements canadienne (dans le genre de la *Commonwealth Development Corporation* britannique) pourrait participer d'une façon importante à l'encouragement de l'activité régionale du secteur privé aux Antilles. A mon avis, ce rôle suppléerait utilement l'aide au développement du Canada par le programme bilatéral et par l'intermédiaire de la Banque de développement régional.

Le Comité reconnaît que l'institution d'une pareille société entraînerait une dépense très considérable de ressources budgétaires et administratives. La proposition paraît, cependant, prometteuse, et semble mériter de la part du gouvernement canadien, une nouvelle étude qui devra figurer en très bonne place dans l'ordre de préférence, si le gouvernement continue à étendre son effort d'aide générale au développement. La constitution en société aurait, par elle-même, plusieurs avantages importants en ce qui concerne le financement, l'embauchage de personnel et une certaine souplesse de gestion.

L'utilité d'une société de développement de cette nature se révélera probablement de la façon la plus marquante dans des régions comme les Antilles du Commonwealth, où l'infrastructure physique et administrative est déjà assez bien mise au point et où la main-d'œuvre convient aux besoins. La Société fournirait non seulement le capital nécessaire, mais aussi les aptitudes voulues pour l'entreprise et la commercialisation. Elle répondrait aussi, dans les Antilles du Commonwealth, à d'autres nécessités pressantes en agissant comme le véhicule d'une participation toujours plus grande des investisseurs dans les entreprises conjointes.

La Société de développement constituerait, en outre, un mécanisme pour se procurer de nouvelles formes d'aide à l'expansion économique. La proposition du Comité (qui figure au chapitre sur les « Relations commerciales ») et tend à créer

une agence conjointe canado-antillaise de commercialisation des produits antillais (c'est-à-dire les bananes, les agrumes et leurs sous-produits), se réaliserait le plus avantageusement par l'intermédiaire d'une société distincte qui agirait dans ce sens.

Conclusions et recommandations (V)

1. Le Comité du Sénat constate que les Antilles du Commonwealth sont actuellement la région qui bénéficie, par habitant, des plus fortes allocations de fonds canadiens d'aide au développement—ce qui constitue, dans une large mesure, la reconnaissance du «statut particulier» dévolu à la région par la politique extérieure du Canada.

La priorité
des
Antilles

—Le gouvernement canadien devrait continuer à intensifier l'emploi des fonds de l'Agence canadienne de développement international en premier lieu dans les Antilles du Commonwealth. Il est, en effet, fort possible de trouver de nouvelles formes d'aide qui conviennent aux besoins actuels de ce secteur géographique.

2. Dans tout effort de développement, les programmes d'aide du Canada doivent avoir pour principe d'admettre le rôle prédominant des ressources produites au pays même. Le rôle de soutien du Canada sera beaucoup plus efficace si le gouvernement coordonne et harmonise ses programmes dans divers secteurs qui peuvent essentiellement influencer sur les perspectives d'expansion économique.

L'effort
régional
et la coordi-
nation

3. La politique actuelle de l'A.C.D.I. qui consiste à concentrer l'effort sur les plus petites îles des Antilles orientales est bien fondée. Le principe de planification quinquennale qu'établit le programme pertinent est un pas dans la bonne direction, mais le comité s'inquiète de la trop grande importance accordée aux projets d'expansion du tourisme. Le programme doit rester souple, et l'Agence canadienne de développement international devra donner une suite favorable aux demandes tendant à augmenter l'aide au secteur agricole.

Le pro-
gramme
des
Antilles
orientales

4. Le Comité recommande la continuation de l'appui des projets et programmes tendant à la coopération et à l'intégration régionale. L'aide actuelle à l'Université des Antilles et à la Banque de développement régional est très utile à cette fin. Tous les programmes de coopération devront, toutefois, continuer au rythme convenu par les gouvernements de la région et aucune institution régionale ne devra trop compter sur l'appui extérieur.

Encourage-
ment de la
coopération
antillaise

5. Le Comité du Sénat recommande les modifications suivantes des programmes d'aide du Canada afin d'en augmenter l'efficacité et d'améliorer le climat des relations canado-antillaises:

Programmes
d'aide
générale

a) Aide aux «programmes»—La subvention directe des programmes de développement des pays antillais afin d'en supprimer divers aspects inutiles et décevants et de démontrer, d'une façon aussi marquante que valable la confiance et l'esprit d'association du Canada.

b) Aide «conditionnelle»—Une ligne de conduite consistant à libérer l'aide consentie est dans l'intérêt à long terme le mieux conçu de toutes les parties intéressées et serait accueillie avec plaisir par les gouvernements des Antilles.

L'A.C.D.I. devrait, en outre, explorer la possibilité de permettre l'utilisation des fonds affectés à l'aide «conditionnelle» pour des acquisitions dans d'autres pays en voie de développement, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes pour l'industrialisation et l'intégration économique aux Antilles.

c) Le coût de revient local—Une nouvelle libération de la ligne de conduite adoptée par le Canada en ce qui concerne le paiement des frais régionaux, afin de tenir compte du «coût indirect du change» (c.-à-d. le coût des éléments importés) et d'exclure les frais d'expédition de la composante «locale».

Planification
de l'aide
future

6. Toute aide future du Canada devrait s'orienter davantage vers l'expansion directe des secteurs d'exportation appropriés de l'économie des Antilles. L'agence dont la création est proposée dans la partie 3 des «Relations commerciales» constituerait un instrument très utile pour un apport de cet nature. D'autre part, l'aide technique du Canada dans la région doit s'exercer de plus en plus dans le domaine de l'administration, en adoptant des programmes souples d'éducation permanente et de formation au travail même.

«Société ca-
nadienne de
développe-
ment outre-
mer»

7. Une «Société canadienne de développement outre-mer» pourrait jouer un rôle important dans l'encouragement de l'activité locale du secteur privé aux Antilles, suppléant ainsi l'aide bilatérale actuelle du Canada et l'activité de la Banque de développement régional. La possibilité d'établir une société à cette fin mérite de retenir sérieusement l'attention du gouvernement canadien.

Autres pro-
grammes d'as-
sistance

8. Les chapitres du rapport sur «Le tourisme», «L'immigration», «L'Investissement privé» et «L'activité des organismes bénévoles» renferment des recommandations spécifiques concernant les mesures d'aide dans ces divers domaines.

VI L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

1. Généralités

L'investissement privé du Canada est une des traditions les plus anciennes qui le relie aux Antilles. L'affluence très considérable de capitaux vers cette région a, sans doute, beaucoup contribué au rendement global de l'économie des divers pays de la région. Les gouvernements antillais continuent à l'encourager, et la plupart de leurs ressortissants l'approuvent.

L'exploitation par les sociétés étrangères aux Antilles a, en conséquence de mouvements de personnel et de transactions générales, probablement aussi constitué une force bienfaisante qui agit dans le sens d'une intégration économique toujours plus marquée de la région.

Le rôle de l'investissement privé dans les pays en voie de développement fait actuellement l'objet de bien des débats dans le monde entier. La discussion aux Antilles a été intense et a parfois porté, plus particulièrement, sur le rôle des entreprises dont le siège social se trouve au Canada. Mais il est aujourd'hui évident que l'activité des sociétés appartenant à des Canadiens ou ayant leur siège au Canada influe considérablement sur l'image publique du pays et sur les relations canado-antillaises en général. Il est donc essentiel de traiter le sujet dans le présent rapport avec franchise et honnêteté.

2. Renseignements sur le capital privé

Étant donné que les intérêts et la réputation du Canada sont essentiellement en jeu, le Comité estime qu'il est aussi nécessaire que légitime pour le gouvernement canadien de savoir où et dans quelle mesure les sociétés appartenant à des Canadiens, ou domiciliées au Canada, possèdent des investissements dans la région.

Des renseignements détaillés et à jour sur ces points sont la condition préalable absolue de toute planification utile de l'aide officielle au développement et des services de représentation dans la région. Il est, en outre, d'importance capitale de donner au gouvernement la possibilité d'évaluer l'influence de l'activité privée sur l'ensemble des relations.

Le Comité a été étonné d'apprendre, au cours de ces audiences, que les services concernés ne connaissaient aucune source d'information de cette nature. Au cours des recherches qui s'ensuivirent, le Comité a constaté que le Bureau fédéral de la Statistique collige et collationne un grand nombre de données sur les investissements privés du Canada, sans toutefois, les publier. Le Comité recommande donc que le personnel des services chargés de prendre des décisions soit informé de l'existence de ces renseignements et y ait accès au besoin.

3. *Encouragement et rendement du capital privé*

Le problème le plus important que posent les investissements à l'étranger est probablement la répartition des avantages économiques qui en découlent. Comme ils supposaient que toute exploitation dans un pays en voie de développement exige des mises de fonds considérables et entraîne, de plus, des risques économiques et non économiques importants, les investisseurs ont demandé des encouragements tangibles sous forme de concessions et une marge supplémentaire de bénéfices. A cause de la concurrence que se font les divers pays en voie de développement quand il s'agit de ressources pécuniaires, et de la rareté de ces dernières, le coût des concessions monte constamment.

Des exemptions fiscales prolongées et des taux très élevés de rapatriement des bénéfices provoqueront inévitablement des déceptions et du ressentiment dans la région en cause. C'est surtout le cas de l'exploitation des richesses naturelles quand les ressources dont il s'agit sont considérées comme de courte durée. L'absence d'information publique sérieuse permet de surestimer le taux réel des bénéfices réalisés. On constate toutes ces conséquences aux Antilles. Elles ont créé un climat moins favorable aux investissements canadiens tout en diminuant, d'une façon générale, la bonne volonté envers le Canada.

C'est la capacité d'assumer les risques d'une entreprise étrangère qui en justifie fondamentalement la présence dans un autre pays. Les sociétés étrangères doivent reconnaître que toute demande exagérée de concessions et de garanties minera, en fin de compte, leur position et la mettra en danger. Les entreprises ont la possibilité de s'établir avec de modestes garanties, de fonctionner en réalisant des bénéfices raisonnables, tout en s'assurant une plus grande sécurité à long terme pour leurs investissements.

4. *La participation régionale*

Le besoin d'investissements étrangers dans les pays en voie de développement découle d'une pénurie fondamentale de capitaux. Étant donné cet état de choses, il sera, par définition, impossible aux ressortissants du pays en cause de rester propriétaires de bien des secteurs de l'économie tout en fournissant les fonds nécessaires. Or, les Canadiens se rendent parfaitement compte que pareille situation peut susciter de l'appréhension et du ressentiment dans bien des milieux.

A mesure qu'augmente la capacité de la région de créer du capital, une pression croissante s'exerce afin d'obtenir de nouveaux fonds, de provenance locale, et de «racheter» au moins une partie des investissements existants. La pression dans ce sens est actuellement très forte aux Antilles.

En ce qui concerne les nouveaux investissements, il semble évident que les sources locales, qu'il s'agisse de gouvernements ou de particuliers, fourniront une part toujours plus grande des nouveaux investissements. Les entreprises conjointes seront l'objet d'une activité accrue, comme, d'ailleurs, les contrats de gestion, système qui associe le capital local aux ressources des grandes entreprises internationales et qui, dans bien des pays, s'est révélé très satisfaisant.

Au fur, et à mesure que les possibilités toujours plus grandes de financer l'exploitation des ressources permettront d'accélérer le rythme de l'investissement

local, le régime de possession absolue par les investisseurs étrangers perdra de son importance. Dans bien des cas, les gouvernements de la région encourageront ce processus au moyen de règlements. Les investisseurs seront forcés de reconnaître les droits de souveraineté et de prédominance économique ainsi que le caractère légitime de nombreux intérêts régionaux. Il va sans dire que les gouvernements de la région, qui veulent s'assurer les avantages offerts par le capital étranger sur le marché international où joue la concurrence doivent permettre des bénéfices raisonnables et une certaine latitude qui confèrera la souplesse voulue à l'exploitation.

En ce qui concerne les fonds déjà investis, il est nettement dans l'intérêt des sociétés appartenant à des étrangers de s'assurer une participation locale par l'émission d'actions ordinaires. Cette façon de procéder favorisera le développement national en répartissant plus largement les avantages qui découlent de l'activité économique. Dans la mesure des disponibilités de capitaux indigènes, cette participation créera de la bonne volonté et renforcera la position des sociétés en cause dans la communauté régionale.

Certaines sociétés canadiennes dans cette partie du monde ont déjà catégoriquement adopté cette ligne de conduite avec des résultats salutaires. D'autres doivent faire face à des difficultés en rapport avec l'intégration des opérations internationales, la cote en bourse des actions et le contrôle des changes. Ces problèmes ne sont, toutefois, pas insurmontables. L'accroissement progressif de la propriété antillaise constitue un problème urgent pour les localités où se trouvent les entreprises, ainsi que pour les sociétés elles-mêmes et pour le Canada. Il semble que la meilleure façon dont les sociétés pourront amorcer l'expansion de la participation locale sera d'offrir à leurs employés antillais «le plan d'achat d'actions», procédé très courant en Amérique du Nord et ailleurs.

5. Extension des avantages

Une autre tendance parmi les pays en voie de développement est la détermination de s'industrialiser. Comme ils reconnaissent que les industries secondaires ont constitué un élément essentiel de l'expansion économique dans les pays riches, les gouvernements des pays en voie de développement tiennent à dépendre de la production primaire dans une moindre mesure qu'à l'heure actuelle.

Les investissements aux Antilles des sociétés à siège social canadien se trouvent surtout dans les industries de la bauxite et de l'alumine. Le chapitre du présent rapport consacré aux importations canadiennes en provenance de la région expose la situation quant à ces produits. En résumé, il est évident que si cette production a beaucoup contribué au rendement national et au développement d'une activité économique connexe, les pressions locales dans le sens d'une expansion des industries du raffinage, de la fonderie et de la fabrication s'accroîtront dans l'avenir.

Les autres secteurs traditionnels d'investissement par des entreprises domiciliées au Canada étaient les établissements de finances, dans lesquels plusieurs sociétés exercent, depuis des années, une influence prépondérante. Il s'agit là, dans bien des pays, d'un secteur économique délicat de par sa nature, et le Comité

en a conclu qu'il est important pour les sociétés en cause de « caraïbiser » leurs opérations. Elles devront, à cette fin, maintenir le principe d'une participation locale dans l'entreprise en encourageant la détention d'actions par les Antillais, et utiliser, dans la plus grande mesure possible, les ressources humaines du pays. Les sociétés seront, en outre, obligées de répondre à la demande toujours plus pressante qui tend à l'adaptation étroite des divers aspects de leur activité aux besoins d'expansion des collectivités antillaises.

Toutes les sociétés dont le siège social est au Canada et qui fonctionnent aux Antilles se rendent compte qu'il faut recruter sur place le personnel à tous les niveaux. Dans bien des cas, des règlements officiels rendent cette ligne de conduite obligatoire. Comme elles admettent l'avantage unique que constitue un personnel local, toutes les sociétés devront donc procéder sans hésitation à ce recrutement, surtout pour les postes de gestion et de surveillance. Dans bien des cas, le recrutement s'effectuera avec de bons résultats parmi les étudiants et expatriés antillais au Canada. Il faut aussi que les sociétés placent au premier rang de l'ordre de préférence la formation du personnel antillais qui le mettra en mesure d'occuper des positions supérieures dans son pays d'origine, ou ailleurs dans la région, ainsi que dans les organismes internationaux.

Les besoins actuels et futurs de la région en capitaux étrangers se font sentir dans les industries de fabrication. C'est dans ce secteur que les sociétés canadiennes sont capables de fournir des aptitudes administratives et techniques, des techniques de commercialisation, des contacts, ainsi que le capital nécessaires. Les investissements de cette nature, faits en parfaite collaboration avec les collectivités locales, compte tenu du besoin d'établir des industries de main-d'œuvre et de stimuler les marchés locaux, peuvent donner d'excellents résultats et contribuer à l'amélioration des rapports canado-antillais.

6. *Les mesures officielles d'encouragement du Canada*

Les principes qu'applique le gouvernement du Canada en ce qui concerne le courant d'investissements de provenance canadienne à destination des Antilles sont analysés dans le chapitre sur « L'aide au développement » du présent rapport.

Conclusions et recommandations (VI)

Sa place dans les relations canado-antillaises

1. Le Comité du Sénat est convaincu que l'investissement privé au Canada a fait un apport sensible au développement des Antilles. Les gouvernements de la région l'ont encouragé et la plupart de leurs ressortissants l'approuvent. Cependant, il s'est produit comme, d'ailleurs, au Canada, une évolution fondamentale dans les conditions qui régissent l'activité relative aux investissements de provenance extérieure. Il faut absolument se rendre compte des changements intervenus dans ces conditions si les placements canadiens doivent toujours jouer un rôle utile dans l'expansion des Antilles et avoir des conséquences bienfaisantes pour les rapports canado-antillais.

La coopération du gouvernement canadien

2. Le gouvernement du Canada devrait adopter des mesures énergiques pour encourager les investisseurs canadiens qui se rendent compte des besoins et des conditions de la région en cause.

La nouvelle activité d'assurance-investissement de la Société de développement des exportations devrait favoriser l'augmentation des placements productifs et peut-être stimuler l'élaboration de programmes appropriés par les entreprises intéressées. Quand la Société préconise les entreprises conjointes avec les investisseurs de la région, elle prend l'initiative progressiste qui s'impose.

Le Comité recommande que la Division du commerce et de l'industrie de l'Agence canadienne de développement international assume le rôle plus vaste d'un centre d'information sur les possibilités d'investissement dans les pays en voie de développement. Le travail d'aide infrastructurelle et préalable de l'A.C.D.I. consiste à « semer pour récolter » en fournissant les fonds essentiels qui stimuleront l'activité du secteur privé. Le Canada doit continuer à prêter ce genre d'aide, que les gouvernements des Antilles ne manqueront probablement pas de lui demander avec une insistance croissante.

3. Étant donné que l'intérêt et la réputation nationale du Canada sont en jeu, le Comité estime que le gouvernement canadien doit tenir compte, dans sa ligne de conduite, de la situation géographique et de l'étendue des investissements privés de provenance canadienne aux Antilles. Le Comité a appris avec étonnement, à la suite de recherches poussées, que le Bureau fédéral de la statistique collige et collationne des données sur les placements privés du Canada, mais que les ministères ou services auxquels incombe l'établissement des programmes ignorent apparemment l'existence de cette documentation. Or, ces données sont essentielles pour se faire une idée d'ensemble de la participation du Canada et pour organiser d'avance les services de représentation et d'aide officielle au développement. Il y aurait lieu de faire connaître l'existence de ces renseignements au personnel de ces services et ministères et lui en faciliter l'accès au besoin.

Renseignements sur les investissements privés

4. Il est essentiel que les investisseurs canadiens reconnaissent et acceptent le fait que les Antillais trouvent de plus en plus intéressant d'être propriétaires des richesses et de l'industrie de leur région. En ce qui concerne les investissements existants, certaines entreprises ont pris l'initiative d'offrir des actions sur place avec des résultats très encourageants. L'institution d'un régime d'achat d'actions pour les employés sera un moyen très utile à cette fin.

La participation régionale

Il faut s'attendre qu'en ce qui concerne les investissements futurs, la demande de participation régionale augmentera et qu'il y aura une tendance marquée à fonder des entreprises conjointes et à passer des contrats de gérance. Si les investisseurs canadiens peuvent s'adapter de façon satisfaisante à ces nouvelles conditions, leurs entreprises continueront de fonctionner avec profit et ils feront un apport encore plus utile à l'économie des Antilles.

Extension
des avantages
que représen-
tent les res-
sources

5. Les pays de la région des Antilles se sont fermement engagés à mettre peu à peu fin à leur dépendance actuelle de la production de matières premières et à obtenir une plus grande part des avantages économiques que leur procurera le produit ouvré des ressources antillaises. La première participation canadienne à l'exploitation d'une industrie fondée sur les ressources du pays concerne la bauxite et l'alumine. Alors que les résultats obtenus par la société en question sont considérés comme assez bons, on peut s'attendre à ce que les milieux antillais exercent une pression croissante en vue de participer davantage au traitement des matières premières dans la région.

Institutions
financières

6. L'autre secteur principal où s'exerce l'activité des sociétés canadiennes, c'est-à-dire celui des établissements financiers est, de par sa nature, un domaine délicat. Il sera de plus en plus important pour les entreprises en cause de poursuivre une politique qui encouragerait, d'une part, la participation des habitants du pays en leur offrant la possibilité de se procurer des actions et, d'autre part, la formation plus poussée d'un personnel antillais. Les sociétés dont il s'agit seront, en outre, tenues de se plier aux exigences de ceux qui leur demanderont d'adapter étroitement leur exploitation aux besoins d'expansion des collectivités antillaises.

Activité
économique
secondaire

7. Tous les investisseurs canadiens aux Antilles doivent prendre de plus en plus conscience de la nécessité de stimuler une activité économique secondaire en encourageant, dans la plus grande mesure possible, l'achat par la population de marchandises et de services. Il est absolument nécessaire que l'économie locale tire un plus grand profit de l'industrie touristique et de l'industrie de fabrication.

Principes
concernant
le personnel

8. Toutes les sociétés établies aux Antilles doivent reconnaître qu'il est nécessaire de recruter sur place un personnel qui occupera des positions à tous les niveaux. Les entreprises canadiennes ne doivent pas se contenter de s'en tenir aux exigences des gouvernements antillais, mais amélioreront beaucoup leur rendement en engageant sans hésitation du personnel antillais, surtout pour les positions de direction et de surveillance. Il y aurait lieu de donner plus d'importance à l'usage qui consiste à recruter des étudiants des Antilles du Commonwealth et d'autres expatriés au Canada.

VII LE TRAVAIL DES ORGANISMES BÉNÉVOLES

1. Généralités

De façon générale, les Antilles sont une région d'intense concentration en ce qui concerne le travail fait outre-mer par les organismes bénévoles canadiens. Outre l'activité déjà ancienne des églises chrétiennes, beaucoup de grands organismes bénévoles du Canada y ont des mouvements de secours, de bien-être, de jeunesse, d'éducation et d'aide médicale.

Le comité a accueilli durant ses audiences des représentants de plusieurs églises et du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO). Il s'est penché sur le travail des organismes bénévoles en général et il a examiné d'autres documents. Le comité a été extrêmement frappé par la connaissance et le dévouement du personnel de ces organismes bénévoles dans les Antilles et de l'ampleur et de la valeur de leurs travaux.

Il est évident que l'évolution qui a cours dans les pays antillais bouleverse en quelque sorte les méthodes et les objectifs des organismes bénévoles. Dans la plupart des cas, l'objectif de l'émancipation économique et sociale vient au premier plan et la participation maximale de la population locale est une urgente priorité. L'accent porte sur la coopération plutôt que l'assistance, et le but poursuivi est d'éliminer le besoin de la présence d'étrangers le plus tôt possible.

Dans les domaines de l'assistance éducative et technique, on exige des étrangers de plus en plus de titres de compétence, si bien qu'il est parfois difficile de recruter et de payer le personnel des cadres supérieurs. De façon générale, on croit cependant que c'est la preuve réconfortante du perfectionnement constant de la main-d'œuvre locale. Et de façon générale, le personnel des organismes non-gouvernementaux semble toujours être bien vu du public dans la région malgré un nationalisme croissant et malgré une hostilité latente envers les étrangers dans certains secteurs de l'opinion. Dans l'optique des relations entre les personnes, les organismes volontaires canadiens contribuent de façon positive et considérable aux bonnes relations du Canada avec les Antilles.

2. Coopération officielle canadienne

Le gouvernement canadien a reconnu la contribution inestimable et parfois unique des organismes bénévoles canadiens dans le domaine de l'aide aux pays en voie de développement. En 1967, l'Agence canadienne de développement international instituait une division des programmes spéciaux dont la tâche était d'aider les organismes non-gouvernementaux à élaborer des projets et des programmes de développement. En 1969-1970, l'aide aux organisations non-gouvernementales atteindra 6.5 millions, une augmentation sensible sur l'année 1968. Des subventions sont versées aux organismes bénévoles à la condition qu'ils consentent eux aussi à une participation financière correspondante. D'habitude, l'organisme con-

tribue entre la moitié et les deux tiers des fonds requis pour le projet ou le programme.

En 1968-1969, l'A.C.D.I. a contribué près de \$200,000 pour des travaux particuliers dans les Antilles et au moins un montant égal par le truchement de projets nationaux et internationaux. Il vaut la peine de remarquer que presque la moitié des fonds alloués pour les Antilles sont allés à Haïti afin d'aider deux communautés missionnaires canadiennes à construire des écoles. La plus forte allocation est allée au Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) qui a un budget annuel de \$262,000 pour son programme des Caraïbes et un effectif de 129 personnes dans les Antilles.

Le Comité est convaincu que cette semence financière faite par l'entremise des organismes bénévoles est, de façon générale, un moyen extrêmement efficace d'utiliser les fonds d'aide au développement et un complément utile à l'aide plus officielle. Si les présentes normes rigoureuses d'évaluation peuvent être maintenues, le Comité estime que le programme devrait être encore élargi et que, dans certains cas, l'A.C.D.I. pourrait légitimement contribuer une plus forte proportion du coût des entreprises.

Conclusions et recommandations (VII)

Aide du
gouvernement
canadien

1. Le Comité estime que les subventions versées pour des travaux financés à part égale avec les agences bénévoles, par l'entremise de la division des programmes spéciaux de l'A.C.D.I., ont été un moyen très efficace d'utiliser les fonds d'aide au développement dans les Caraïbes. Le Comité estime que le programme devrait être élargi et que, dans certains cas, l'A.C.D.I. pourrait légitimement contribuer en plus forte proportion au coût des travaux.

VIII IMMIGRATION

Le Comité s'est intéressé de façon particulière à la question de l'immigration provenant des Antilles à cause du rapport étroit de cette question avec les problèmes de la surpopulation et de l'exode des cerveaux dans les Antilles.

Le problème de la surpopulation n'a pas partout la même intensité. La Barbade, par exemple, a l'une des populations les plus denses du monde alors que la Guyane est un immense territoire encore à peu près vierge. En Jamaïque et à la Trinité et Tobago, l'indice de la densité démographique n'a pas encore atteint la cote d'alarme. Il est cependant évident que les économies de ces pays ne peuvent absorber la main-d'œuvre disponible. Le chômage considérable qui est, bien sûr, une source de désordre politique et social qu'une nouvelle augmentation de la population pourrait très bien perpétuer et intensifier. Le problème immédiat, dans bien des régions, s'est aggravé ces dernières années, parce que l'Angleterre a cessé d'être le débouché de vastes mouvements d'immigration antillaise.

Dans la région, on espère que la Guyane pourra un jour absorber beaucoup d'immigrants, mais à l'heure actuelle, l'immigration vers ce pays n'est pas considérable. Les États-Unis continuent d'accepter beaucoup d'émigrants antillais, et ces dernières années, le Canada en a accueilli un nombre toujours croissant (des données récentes sur l'immigration au Canada figurent dans le présent rapport à l'appendice E).

Depuis 1967, le mouvement saisonnier des travailleurs agricoles des Antilles vers le Canada a contribué à donner des emplois à court terme à plusieurs milliers de personnes. La formule semble satisfaire tous les intéressés et il faudrait favoriser la croissance de ce programme et de programmes semblables.

Les évaluations de la gravité de l'exode des cerveaux antillais varient beaucoup, mais pour plusieurs témoins du Comité, c'est l'un des plus graves problèmes de la région.

Le Canada est inévitablement en cause, car il accueille un grand nombre d'émigrants spécialisés venant de la région. Les critères d'immigration du Canada insistent surtout sur la spécialisation professionnelle, ce qui attire inévitablement un nombre disproportionné de travailleurs professionnels ou très spécialisés. Cette émigration n'est pas entièrement nuisible pour le pays d'origine, bien sûr, car dans certains domaines, il y a trop de spécialistes qui ne trouveraient pas d'emploi et qui seraient mécontents dans leur pays. Toutefois, dans la plupart des domaines, la main-d'œuvre spécialisée fait défaut et l'émigration est une perte que les pays des Antilles ne peuvent se permettre.

La non-discrimination et l'universalité ayant été acceptées comme principes de base de la politique d'immigration du Canada, le Canada n'a à sa portée que peu de moyens de réduire l'exode des cerveaux. Il faut ajouter que l'adoption et la mise en vigueur de ces principes ont fortement accéléré l'immigration en

provenance des pays antillais du Commonwealth et ont beaucoup contribué à faire disparaître cette source de friction.

Certaines mesures concernant l'aide canadienne à l'enseignement peuvent aider à atténuer la gravité de l'exode des cerveaux, jusqu'à un certain point, et il en est question dans le chapitre consacré à l'aide au développement.

Les étudiants et les autres expatriés des Antilles qui se trouvent au Canada devraient être recrutés pour occuper des postes dans leur pays. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourrait aider considérablement par ses bureaux de placement, et sous réserve de certaines conditions, les fonds d'aide du Canada pourraient servir à financer ces campagnes de recrutement.

Mise à part cette initiative, il semble clairement que les mesures correctives devront venir des gouvernements des pays en voie de développement touchés par ces problèmes et que cette action devra probablement se faire de façon multilatérale. Beaucoup de pays en voie de développement réclament des mesures de contrôle internationales sur l'émigration des travailleurs spécialisés en provenance des régions en voie de développement. Les chances de succès semblent minces, cependant, car il est difficile de concilier ces mesures avec le principe du libre mouvement des gens consacré par la charte des Nations Unies.

Le Canada étant un pays évolué, il ne lui appartient guère de prendre les devants pour réclamer ces mesures de contrôle. Cependant, si elles obtiennent l'appui général des pays en voie de développement, le Canada devrait lui aussi appuyer ces mesures de contrôle multilatérales tant que l'émigration de la main-d'œuvre spécialisée constituera un problème vital pour ces pays. Le Comité recommande fortement que le gouvernement du Canada collabore de son mieux à tous les autres efforts que feront les pays en voie de développement pour résoudre ce problème.

En l'absence de systèmes de réglementation de l'exode des cerveaux, le Canada et les autres pays développés devraient songer à la possibilité d'une formule de compensation. Ce régime tiendrait compte de l'important apport économique que représente l'immigration d'un travailleur spécialisé. Beaucoup d'études sont en cours en vue de trouver une formule juste et applicable de compensation. (L'A.C.D.I., dans son récent réexamen des programmes, a obtenu certaines données sur le problème.) Le Comité croit qu'une formule acceptable comportant des ressources matérielles ou de l'aide technique serait d'un grand avantage.

Le Comité s'est vivement intéressé à la question de l'adaptation des immigrants antillais à la vie canadienne et a été très heureux d'entendre le ministre annoncer qu'une étude menée par ses services examinerait les problèmes et les perspectives que rencontrent les Néo-canadiens, au lendemain de leur arrivée. Cette étude devrait permettre l'élaboration et la réalisation de meilleurs programmes de counselling et d'autres programmes d'aide pour les candidats à l'immigration et les nouveaux immigrants.

Conclusions et recommandations (VIII)

1. Le Comité a pris acte des fortes augmentations de l'immigration en provenance des Antilles et il est encouragé de constater que les modifications apportées récemment à la politique d'immigration du Canada ont supprimé d'anciennes sources de friction. L'Immigration et les relations entre le Canada et les Antilles
2. Les mouvements saisonniers de travailleurs agricoles vers le Canada, depuis 1967, ont été très utiles et ont fourni de l'emploi à court terme à plusieurs milliers de travailleurs des pays antillais membres du Commonwealth. La formule semble satisfaisante pour tous les intéressés et il faudrait favoriser la croissance de ce programme et de programmes semblables. Programme de travailleurs agricoles
3. Le Comité s'est vivement préoccupé de la question de l'exode des cerveaux, aux Antilles, que beaucoup considèrent comme l'un des grands problèmes de la région. Tout en reconnaissant que la responsabilité d'atténuer ce problème appartient tout d'abord au pays de l'immigrant qualifié, le Comité recommande fortement au gouvernement canadien d'épauler les initiatives de ces pays en ce sens. L'immigration et l'exode des cerveaux
4. Les initiatives que prend l'A.C.D.I. pour réduire l'immigration d'étudiants antillais inscrits dans les maisons canadiennes d'enseignement sont très utiles. En accordant des bourses d'étude aux étudiants de l'université des Antilles, surtout au niveau des études préparatoires au premier grade, on accorde une aide tout aussi efficace à un coût moins élevé, sans favoriser l'émigration. Le Comité a été heureux de constater l'augmentation de la proportion des étudiants antillais qui retournent travailler dans leur pays. Les programmes de recrutement des compagnies de la région aident à ramener dans leur pays des étudiants et d'autres expatriés et le Comité recommande que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration accorde tout l'appui possible à cette forme de recrutement. Aide à l'enseignement

1. Le Comité a pris acte des lettres d'augmentation de l'immigration l'année en province des Antilles et il est encouragé de constater que les médicaments apportés récemment à la politique d'immigration du Canada ont supplanté d'autres sources de friction.

2. Les mouvements saisonniers de travailleurs agricoles vers le Canada (depuis 1967) ont été utiles et ont fourni de l'emploi à court terme à plusieurs milliers de travailleurs des pays voisins du Canada. Le Gouvernement du Canada semble satisfait pour tout le fait de ces mouvements et il faudrait favoriser la réalisation de ce programme et de d'autres programmes semblables.

3. Le Comité est vivement préoccupé de la question de la répartition géographique des Antilles, pour beaucoup considérée comme l'un des plus grands problèmes de la région. Tout en reconnaissant que la réponse à ce problème dépend de problèmes qui se posent dans les autres pays du monde, l'immigration dans le Comité recommande fortement au Gouvernement canadien d'encourager les initiatives de ce pays en ce qui concerne le recrutement d'étudiants antillais dans les maisons canadiennes d'enseignement supérieur. En accordant des bourses d'étude aux étudiants de l'université des Antilles surtout au niveau des études préparatoires au premier grade, on accorde une aide tout aussi efficace à un coût moins élevé sans favoriser l'immigration. Le Comité a été heureux de constater l'augmentation de la proportion des étudiants antillais qui retournent travailler dans leur pays. Les programmes de recrutement des compagnies de la région aident à garantir dans leur pays des diplômés et d'autres experts et le Comité recommande que les ministères intéressés de la Main-d'œuvre et de l'Immigration accorde tout l'appui possible à cette forme de recrutement.

4. Les initiatives que prend l'A.C.I. pour réduire l'immigration d'étudiants antillais dans les maisons canadiennes d'enseignement supérieur sont très utiles. En accordant des bourses d'étude aux étudiants de l'université des Antilles surtout au niveau des études préparatoires au premier grade, on accorde une aide tout aussi efficace à un coût moins élevé sans favoriser l'immigration. Le Comité a été heureux de constater l'augmentation de la proportion des étudiants antillais qui retournent travailler dans leur pays. Les programmes de recrutement des compagnies de la région aident à garantir dans leur pays des diplômés et d'autres experts et le Comité recommande que les ministères intéressés de la Main-d'œuvre et de l'Immigration accorde tout l'appui possible à cette forme de recrutement.

5. Le Comité recommande que le Gouvernement canadien continue de former et d'encourager les travailleurs spécialisés. Beaucoup d'études de compensation de travail ont été effectuées et il est évident que ces études ont permis d'obtenir certains résultats. Le Comité croit qu'une formule acceptable comportant des avantages dérogatoires pour les spécialistes de la région devrait être adoptée.

6. Le Comité recommande que le Gouvernement canadien continue de former et d'encourager les travailleurs spécialisés. Beaucoup d'études de compensation de travail ont été effectuées et il est évident que ces études ont permis d'obtenir certains résultats. Le Comité croit qu'une formule acceptable comportant des avantages dérogatoires pour les spécialistes de la région devrait être adoptée.

IX LE TOURISME

Bien qu'il soit impossible d'en calculer avec précision l'effet économique, le tourisme est de toute évidence, pour les Antilles, un domaine d'importation (au sens large) considérable en provenance du Canada et qui accuse une croissance très rapide, même après l'expansion phénoménale des dernières années. Et la mise en service des avions géants promet encore une accélération de l'expansion.

L'industrie touristique est de toute évidence une importante source de revenus et tous les gouvernements de la région l'encouragent officiellement, mais le Comité a entendu divers motifs d'appréhension à l'égard d'une nouvelle croissance rapide.

Les inquiétudes formulées dans la présente section relèvent presque toutes des pouvoirs et responsabilités des gouvernements antillais. Nous abordons la question pour deux raisons: premièrement, pour indiquer les vastes implications des relations générales entre le Canada et les Antilles et deuxièmement, pour évaluer le véritable effet économique de cette industrie d'exportation.

La venue massive de riches touristes blancs dans de petites îles peuplées surtout de citoyens pauvres et non blancs, qui se souviennent du colonialisme européen, créera inévitablement de l'envie et du ressentiment. Par définition, les touristes auront tendance à monopoliser les endroits les plus attrayants et les plus désirables et la plupart des nationaux employés dans l'industrie auront à assumer un rôle de serviteurs. Les sujets d'irritation s'aggravent si l'industrie appartient en grande partie à des étrangers. Fondamentalement, ces conditions existent dans les Antilles et un certain nombre d'autres indésirables effets sociaux secondaires du tourisme sont probablement à l'œuvre.

Pour le public, les touristes canadiens dans la région sont, sous bien des rapports, considérés comme des représentants du Canada. Il n'y a aucune raison de croire qu'ils aient engendré plus de ressentiment que d'autres groupes identifiables et rien ne permet de croire non plus qu'ils comprennent mieux que d'autres les inquiétudes et les susceptibilités des gens de la région. Vu que les touristes canadiens sont plus remarqués, il y a lieu de soulever ici toute la question des bonnes dispositions de la population envers le Canada.

Du point de vue du Canada et des pays antillais, il semble y avoir clairement une certaine limite quant au nombre de touristes qui peuvent être accueillis sans risque de conséquences graves. Dans certains pays, ce point est presque atteint, ou peut-être même dépassé. Sans doute appartient-il nécessairement aux gouvernements des pays en cause de faire le nécessaire, mais les fonctionnaires canadiens (et, espérons-le, les touristes) doivent comprendre les problèmes et être disposés à réagir avec compréhension à toute mesure prise pour les atténuer.

Autre problème important: les sociétés locales tirent trop peu d'avantages économiques du tourisme. Comme les compagnies appartiennent en grande partie

à des étrangers, il y a de fortes sorties des profits rapatriés. Presque tous les matériaux requis par l'industrie ont normalement été importés, ce qui ne stimule pas du tout les industries locales. Les importations comprennent ordinairement des machines, des matériaux de construction, des meubles et la plupart des denrées de consommation, y compris même des fruits et des légumes frais. Ce dernier problème appelle une sorte d'adaptation mutuelle: Les producteurs locaux doivent être incités à produire précisément les denrées dont l'industrie a besoin; et les touristes devraient être invités à apprécier davantage les produits et les denrées du pays. Là encore, il appartient aux gouvernements locaux de régler le problème, mais la collaboration du Canada peut être très utile. Une aide canadienne qui viserait à assurer la production sur place des produits de consommation nécessaires aux touristes pourrait avoir un important effet. Les services canadiens de promotion des échanges dans les Caraïbes devraient également éviter de concurrencer les producteurs locaux efficaces.

Comme autre possibilité soulevée à la Conférence de 1966, certains délégués antillais ont proposé que de plus fortes exemptions de droits de douanes pour les produits locaux soient accordées aux touristes canadiens qui reviennent de la région. Cela pourrait être une formule extrêmement utile d'aide en vue d'accroître les bénéfices immédiats et à long terme que le tourisme apporte aux économies des pays des Antilles.

Le Comité comprend que le gouvernement du Canada hésite à adopter des mesures spéciales que certains pourraient trouver discriminatoires. Par contre, cela semble être la meilleure forme d'aide à offrir aux pays en voie de développement en général et le Comité recommande que cette possibilité soit l'objet d'une attention spéciale.

Conclusions et recommandations (IX)

Effets
sociaux
et écono-
miques

1. Tout en reconnaissant l'importance vitale de l'industrie du tourisme pour de nombreux pays des Caraïbes, le Comité a été amené à se préoccuper de l'effet global du tourisme sur ces pays et sur les relations entre le Canada et les Antilles en général.

Les témoignages rendus devant le Comité donnent à entendre que le tourisme entraîne un certain nombre de mauvais effets sociaux secondaires, sans produire nécessairement tous les avantages économiques prévus. Le Comité reconnaît qu'il appartient d'abord aux gouvernements locaux de régler ce problème, mais il a plusieurs propositions précises à formuler.

Avantages
secondaires
d'ordre
économique

2. Pour que l'industrie touristique produise des effets considérables et durables, le Comité estime qu'une plus grande proportion des produits dont elle a besoin, depuis les denrées de consommation jusqu'aux matériaux de construction, devraient être des produits locaux, plutôt que des importations, comme c'est généralement le cas actuellement. Sans doute, faudrait-il surtout que les gouvernements locaux stimulent la production et l'achat sur place, tout en orientant le goût des tou-

ristes vers les produits locaux, mais le Comité croit que le Canada pourrait jouer un rôle considérable en dirigeant une plus forte partie de son aide vers la production connexe au tourisme et en adoptant des politiques de coopération dans d'autres domaines.

3. A la Conférence de 1966, on a discuté la possibilité d'accorder de plus grandes exemptions douanières aux touristes canadiens qui reviennent des Caraïbes. Tout en admettant le bien-fondé des arguments invoqués par le gouvernement du Canada contre des mesures discriminatoires de cette nature, le Comité estime qu'il serait légitime d'accorder un traitement de faveur aux pays en voie de développement en général. Le Comité recommande qu'on accorde une attention spéciale à cette proposition, qui pourrait apporter un grand avantage immédiat à des régions en voie de développement comme les Antilles.

Exemption
des droits de
douane pour
les touristes
canadiens

de grands travaux de réaménagement ont été entrepris dans les aéroports et sur les pistes. En marge de ces travaux, il faut signaler qu'il y a eu des progrès importants au chapitre de la formation du personnel spécialisé au Canada. Certains sont en mesure de croire que les services aériens et les installations connexes sont une priorité pour beaucoup de ces pays et que la région demeure un important débouché pour l'aide du Canada.

Il y a eu progrès dans les négociations en vue d'ententes bilatérales de services aériens entre le Canada et les pays nouvellement indépendants. Une entente commerciale directe conclue entre Air Canada et Air Jamaica prévoit une certaine forme d'aide de la part du transporteur canadien. Air Canada a également été appelée à fournir de l'aide sur une base régionale.

L'autre question importante soulevée à la Conférence de 1966 portait sur la possibilité de réorganiser les services directs de transport maritime entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. Le gouvernement du Canada, après avoir convenu qu'il y avait lieu d'approfondir la question, malgré le fait qu'elle contribuerait peut-être à promouvoir à long terme les échanges commerciaux, a terminé son étude de la question en 1968. Le rapport, en trois volumes, a été ensuite envoyé aux gouvernements antillais et aux autres organisations intéressées pour qu'ils fassent leurs commentaires.

Le Comité a discuté assez longuement la question et est bien au courant de toute sa complexité. Le plus difficile, c'est de déterminer s'il y aurait assez d'échanges commerciaux pour justifier, du point de vue économique, un service direct, alors que l'absence de ce service constitue en soi un obstacle majeur pour les possibilités d'échanges commerciaux. L'étude de gouvernement du Canada n'a pas abouti à des conclusions définitives sur cette question, mais on estime qu'il y a lieu de l'approfondir davantage. Le Comité croit que la question devrait figurer parmi les premiers points inscrits à l'ordre du jour de toute future conférence des chefs de gouvernement ou des ministres.

Si les gouvernements antillais manifestent beaucoup d'intérêt, le rapport de 1968 pourrait servir de base pour des études précises de rentabilité et d'autres mesures. Le Comité recommande que tout nouveau pourparler sur le transport

3. À la Conférence de 1966, on a discuté la possibilité d'accorder de plus grandes exemptions douanières aux touristes canadiens qui reviennent des Caraïbes. Tout en admettant le bien-fondé des mesures incitatives prises par le gouvernement du Canada contre des mesures discriminatoires de cette nature, le Comité estime qu'il serait légitime d'accorder un traitement de faveur aux pays en voie de développement en général. Le Comité recommande qu'on accorde une attention spéciale à cette proposition qui pourrait apporter un grand avantage immédiat à des régions en voie de développement comme les Antilles.

Comme autre possibilité soulevée à la Conférence de 1966, certains délégués antillais ont proposé que de plus fortes exemptions de droits de douane pour les produits locaux soient accordées aux touristes canadiens qui reviennent de la région. Cela pourrait être une formule extrêmement utile d'aide au vue d'accroître les bénéfices immédiats et à long terme que le tourisme apporte aux économies des pays des Antilles.

Le Comité comprend que le gouvernement du Canada hésite à adopter des mesures spéciales que certains pourraient trouver discriminatoires. Par contre, cela semble être la meilleure forme d'aide à offrir aux pays en voie de développement en général et le Comité recommande que cette possibilité soit l'objet d'une attention spéciale.

Conclusions et recommandations (IX)

Effets sociaux et économiques

1. Tout en reconnaissant l'importance vitale de l'industrie du tourisme pour de nombreux pays des Caraïbes, le Comité a été amené à se préoccuper de l'effet global du tourisme sur ces pays et sur les relations entre le Canada et les Antilles en général.

Les témoignages rendus devant le Comité donnent à entendre que le tourisme entraîne un certain nombre de mauvais effets sociaux secondaires, sans produire nécessairement tous les avantages économiques prévus. Le Comité reconnaît qu'il appartient d'abord aux gouvernements locaux de régler ce problème, mais il a plusieurs propositions précises à formuler.

Avantages économiques

2. Pour que l'industrie touristique produise des effets considérables et durables, le Comité estime qu'une plus grande proportion des produits dont elle a besoin, depuis les denrées de consommation jusqu'aux matériaux de construction, devraient être des produits locaux, plutôt que des importations, comme c'est généralement le cas actuellement. Sans doute, faudrait-il surtout que les gouvernements locaux stimulent la production et l'achat sur place, tout en orientant le goût des tou-

X LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS

Depuis la Conférence de 1966, il y a eu des progrès très encourageants dans divers domaines des transports dont il avait été question à l'époque.

Conformément à l'offre faite par le gouvernement canadien de contribuer à améliorer les services aériens de la région et les installations des aéroports, l'A.C.D.I. a consacré une bonne partie de son programme des Antilles du Commonwealth à ce secteur. Des avions ont été fournis dans le cadre d'accords de subventions, de prêts et de prêts-location. De vastes quantités d'équipements de communication aérienne ont été fournies, et dans les Antilles de l'Est en particulier de grands travaux de réaménagement ont été entrepris dans les aérogares et sur les pistes. En marge de ces travaux, il faut signaler qu'il y a eu une aide technique au chapitre de la formation du personnel spécialisé au Canada. Certains indices portent à croire que les services aériens et les installations continuent d'être une priorité pour beaucoup de ces pays et que la région demeurera un important débouché pour l'aide du Canada.

Il y a eu progrès dans les négociations en vue d'ententes bilatérales de services aériens entre le Canada et les pays entièrement indépendants. Une entente commerciale directe conclue entre Air Canada et Air Jamaica prévoit une certaine forme d'aide de la part du transporteur canadien. Air Canada a également été appelée à fournir de l'aide sur une base régionale.

L'autre question importante soulevée à la Conférence de 1966 portait sur la possibilité de réorganiser les services directs de transport maritime entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. Le gouvernement du Canada, ayant convenu qu'il y avait lieu d'approfondir la question, compte tenu du fait qu'elle contribuerait peut-être à promouvoir à long terme les échanges commerciaux, a terminé son étude de la question en 1968. Le rapport, en trois volumes, a été ensuite envoyé aux gouvernements antillais et aux autres organisations intéressées pour qu'ils fassent leurs commentaires.

Le Comité a discuté assez longuement la question et est bien au courant de toute sa complexité. Le plus difficile, c'est de déterminer s'il y aurait assez d'échanges commerciaux pour justifier, du point de vue économique, un service direct, alors que l'absence de ce service constitue en soi un obstacle majeur pour les possibilités d'échanges commerciaux. L'étude du gouvernement du Canada n'a pas abouti à des conclusions définitives sur cette question, mais on estime qu'il y a lieu de l'approfondir davantage. Le Comité croit que la question devrait figurer parmi les premiers points inscrits à l'ordre du jour de toute future conférence des chefs de gouvernement ou des ministres.

Si les gouvernements antillais manifestent beaucoup d'intérêt, le rapport de 1968 pourrait servir de base pour des études précises de rentabilité et d'autres mesures. Le Comité recommande que tous nouveaux pourparlers sur le transport

direct comprennent également une discussion à fond des possibilités futures du transport par cargo aérien, et soient étroitement rattachés à des programmes précis de promotion du commerce bilatéral.

Conclusions et recommandations (X)

Progrès
général

1. Le Comité est encouragé par le progrès réalisé à l'égard d'un certain nombre de questions relatives au transport et aux communications depuis la Conférence de 1966 et il estime que ce secteur continuera d'être un élément important de l'aide au développement accordée par le Canada aux pays antillais.

Le transport
entre le
Canada et les
Antilles

2. Le Comité a approfondi la question du transport direct entre le Canada et les Antilles, question abordée à la Conférence de 1966. A cause du rapport étroit entre cette question et les possibilités d'échanges commerciaux, le Comité croit que toute la question du transport direct pourrait très utilement faire l'objet de nouveaux pourparlers multilatéraux avec les gouvernements des Antilles.

Ces pourparlers pourraient porter sur l'étude sur le transport maritime faite par le gouvernement canadien, mais ils pourraient aussi essayer d'évaluer les possibilités du transport aérien des marchandises. Les perspectives du transport aérien entre le Canada et les Antilles, quelle qu'en soit la forme, s'amélioreront rapidement à mesure que l'innovation pénétrera dans ce domaine.

APPENDICE "A"

N° du fascicule	Date de la séance	Témoins entendus (Première session de la vingt-huitième législature (1969))
1	13 février 1969	M. Willis C. Armstrong, doyen associé, Faculté des affaires internationales, Université Columbia, New York, États-Unis.
2	25 février 1969	M. William G. Demas, chef de la division de la planification économique, cabinet du premier ministre de la Trinité et Tobago, Antilles.
3	4 mars 1969	M. John N. Plank, agrégé sénior à l'Institut Brookings, Washington, D.C., États-Unis.
4	11 mars 1969	M. Alexander N. McLeod, gouverneur de la Banque centrale de la Trinité et Tobago, La Trinité, Antilles.
5	18 mars 1969	M. George V. Doxey, professeur d'économie et d'administration à l'Université York; actuellement professeur invité à l'université des Indes Occidentales, à la Barbade, Antilles.
6	6 mai 1969	Le très honorable Lester B. Pearson, C.R., président de la Commission du développement international (Banque mondiale).
7	18 juin 1969	<i>Ministère de l'Industrie et du Commerce:</i> M. T. M. Burns, directeur général des relations régionales; M. G. Schute, chef de la direction des services à l'industrie et au commerce et des services de transport; M. R. B. Nickson, directeur de la division du Commonwealth; M. C. L. Bland, de la division du Commonwealth, direction générale des relations régionales.
8	25 juin 1969	L'honorable Allan J. MacEachen, ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration. M. R. B. Curry, sous-ministre adjoint (Immigration), ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.
<i>(Deuxième session de la vingt-huitième législature (1969-1970))</i>		
1	4 novembre 1969	<i>L'Agence canadienne de développement international:</i> M. Maurice F. Strong, président; M. A. J. Darling, chef de la section des Antilles du Commonwealth, direction de la planification.
2	19 novembre 1969	L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
3	25 novembre 1969	<i>L'Aluminium ALCAN Ltée:</i> M. Nathanael V. Davis, président; M. Donald D. MacKay vice-président administratif; M. E. H. Roach, agent d'administration.
<i>A huis clos</i> 2 décembre 1969		
<i>International Nickel Company:</i> J. S. Page, adjoint au président du conseil.		
<i>Falconbridge Nickel Mines Limited:</i> Marsh A. Cooper, président et directeur général.		
4	9 décembre 1969	M. K. R. Patrick, président de Marigot Investments Limited, Montréal, Québec.
5	10 février 1970	L'abbé Gérard Dion, directeur, Office catholique canadien pour l'Amérique latine. Le révérend David Woeller, secrétaire régional pour les Antilles et l'Amérique latine, Église anglicane du Canada. M. Garth Legge, secrétaire adjoint, bureau des missions mondiales, Église unie du Canada. M ^{lle} Mary Whale, secrétaire administrative pour les missions outre-mer, Société missionnaire des presbytériennes, Église presbytérienne du Canada.

APPENDICE "A" (Fin)

N° du fascicule	Date de la séance	Témoins entendus (Deuxième session de la vingt-huitième législature (1969-1970))
6	19 février 1970	<i>Experts-conseils en gestion des ressources:</i> M. W. M. Kudryk, associé en gestion, Toronto, Ontario; M. L. G. Wynnykyj, associé, Toronto, Ontario.
7	25 février 1970	<i>Service universitaire canadien outre-mer (SUCO):</i> M. Frank Bogdasavich, directeur exécutif; Le père Harold Gardiner, directeur du programme des Antilles; M. Robert Sallery, agent des relations publiques.
8	3 mars 1970	M. Roy Mattews, directeur exécutif suppléant, Private Planning Association of Canada.
9	17 mars 1970	M. John D. Harbron, rédacteur en chef adjoint, le Telegram de Toronto.
10	17 mars 1970	*
11	21 avril 1970	M. George Eaton, professeur d'économie à l'Université York, Toronto, Canada.

Note: Il y a eu également un certain nombre de séances officieuses auxquelles des spécialistes ont témoigné.

*Le fascicule n° 10 ne porte pas sur l'enquête relative aux relations canado-antillaises.

APPENDICE "B"

COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ANTILLES DU COMMONWEALTH

(Millions de dollars)

<i>Exportations canadiennes</i>	1966	1967	1968	1969
Jamaïque.....	33.5	39.1	34.3	40.4
Trinité.....	23.3	20.1	16.2	19.4
Guyane.....	9.9	12.1	9.1	8.3
Barbades.....	8.1	8.4	10.1	8.7
Bermudes.....	7.4	7.4	7.1	9
Bahamas.....	10.8	10.2	12.7	15.2
Îles Sous-le-Vent et du Vent.....	8.8	9.7	8.4	10.3
Honduras britannique.....	.9	1.2	1.3	1.7
	102.8	108.2	99.3	113
				+13.79%
<i>Importations canadiennes</i>	1966	1967	1968	1969
Jamaïque.....	37.3	31.9	33.9	46. *
Trinité.....	16.0	18.7	19.9	17.7
Guyane.....	29.1	30.0	29.4	33.9
Barbades.....	2.3	3.1	1.5	1.5
Bermudes.....	.8	.3	.4	.3
Bahamas.....	1.2	2.2	3.1	4.4
Îles Sous-le-Vent et du Vent.....	.9	1.4	1.3	2.4
Honduras britannique.....	1.5	1.9	2.5	2.5
	89.1	89.5	92	108.7
				+18.15%

Ce que le Canada vend aux Antilles du Commonwealth

(Milliers de dollars canadiens)

	1965	1966	1967	1968	1969
Farine.....	11,138	10,355	8,413	6,701	5,490
Poisson, mariné et salé.....	7,204	8,105	8,320	5,251	8,234
Viandes.....	6,013	5,204	5,246	5,068	4,812
Poisson, en conserves.....	3,734	4,245	4,428	3,720	4,044
Automobiles et camions.....	6,371	5,479	2,634	2,134	2,240
Produits pharmaceutiques.....	1,329	2,411	2,629	2,063	2,974
Bois de construction.....	1,879	2,503	2,560	3,467	2,907
Textiles.....	1,908	2,113	2,303	2,743	2,602
Avions et pièces.....	17	122	2,238	1,120	2,023
Papier journal.....	1,749	1,774	2,194	2,024	2,493
Fils métalliques et câbles isolés.....	441	1,458	1,583	1,185	1,038
Appareils et matériel de téléphone.....				3,286	6,870

Et une gamme très variée de produits entièrement usinés

*Ventes d'alumine sensiblement accrues.

APPENDICE "B" (Fin)

Ce que le Canada achète des Antilles du Commonwealth

Bauxite et alumine.....	43,781	49,518	48,300	51,819	66,338
Sucre brut.....	17,151	16,359	11,735	10,002	8,586
Pétrole brut.....	8,917	8,453	9,504	9,866	4,867
Mélasses.....	2,359	2,944	3,864	3,177	2,617
Rhum.....	1,052	1,682	2,835	2,626	3,066
Jus de fruit.....	1,126	1,391	1,036	1,447	744
Café.....	398	396	505	495	298
Noix et fleur de muscade.....	375	258	307	165	201
Boissons alcooliques.....	151	320	280	468	481
Carburants.....			1,911	2,876	2,575
Hormones sexuelles.....			—	1,027	2,261
Mazout.....			2,217	2,930	4,691
Huiles lubrifiantes.....			1,882	1,117	3,273

(Milliers de dollars canadiens)

	1967	1968	1969
Importations canadiennes	89.1	89.2	108.7
Jamaïque	1.2	1.9	2.2
Trinité	1.2	1.3	2.4
Guyane	1.2	3.1	4.4
Barbades	2.3	4.4	4.4
Jamoucas	1.8	1.2	2.4
Bahamas	1.2	1.3	2.4
Les Sous-Vent et du Vent	1.9	2.2	2.2
Honduras britannique	1.2	1.9	2.2

Ce que le Canada vend aux Antilles du Commonwealth

(Milliers de dollars canadiens)

	1967	1968	1969
Farine	10,325	8,413	6,701
Poisson, mariné et salé	8,102	8,320	8,234
Viandes	2,204	2,246	2,088
Poisson, en conserves	4,242	4,428	3,720
Automobiles et camions	2,478	2,634	2,734
Produits pharmaceutiques	2,411	2,629	2,974
Bois de construction	1,879	2,202	2,207
Textiles	1,208	2,113	2,802
Avions et pièces	17	122	2,022
Papier journal	1,749	1,774	2,493
Fils métalliques et câbles isolés	441	1,428	1,038
Appareils et matériel de téléphone			6,870

Et une gamme très variée de produits entièrement usinés

*Ventes d'alumine sensiblement accrues.

APPENDICE C

Possibilités d'importation au Canada de bananes et d'agrumes

a) *Bananes*—Les producteurs de bananes des Antilles, de la Jamaïque et des Îles du Vent dépendent à l'heure actuelle presque totalement du marché britannique. L'entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E. entraînera presque certainement une diminution de la demande actuellement assurée par la préférence britannique. Cette baisse pourrait facilement prendre des proportions graves et d'autres débouchés doivent être trouvés de toute urgence.

Tout porte à croire que les bananes des Antilles pourraient facilement soutenir la concurrence sur le marché canadien. Les bananes constituaient un produit d'importation très important de cette région avant la guerre et le protocole de 1966 relatif à l'accord commercial de 1925 comporte l'engagement de «s'efforcer d'encourager le commerce des bananes et d'augmenter les ventes au Canada de bananes en provenance des Antilles du Commonwealth.» Les deux principaux obstacles à cette expansion sont les questions interreliées de la commercialisation et du transport.

À l'heure actuelle, le marché canadien pour les bananes est efficacement uni à celui des États-Unis. L'approvisionnement est fortement concentré et presque tout le commerce des bananes en Amérique du Nord est entre les mains de deux importants fournisseurs qui ont réalisé des unions avec des entreprises dont l'activité se situe avant ou après celle de l'approvisionnement, notamment des entreprises d'expédition et qui ont également conclu des accords de vente dont l'organisation est très serrée. Les campagnes de publicité à grand déploiement ont déterminé jusqu'à un certain point les préférences des consommateurs pour le genre de bananes produites en Amérique centrale et pour les marques particulières de ces entreprises.

Il est clair que les difficultés de transport et de vente empêchent les producteurs des Antilles à se créer une place sur le marché canadien des bananes. La situation concurrentielle de ce fruit, toutefois, rend la chose possible. Les producteurs devraient réserver et garantir des quantités données de bananes de qualité égale pour le marché canadien. Il leur faudrait établir une forte association de mise en marché pour obtenir des contrats des grossistes canadiens et des réseaux de vente au détail et pour encourager les consommateurs canadiens à acheter leurs fruits.

Le Comité est convaincu que le Canada, s'il veut faire un effort concerté pour favoriser le développement de cette région, doit contribuer à la solution de ces problèmes. Une agence de commercialisation, dans le genre de celle que recommande le rapport, pourrait organiser la campagne de mise en marché et de publicité.

Les autorités canadiennes devraient également veiller à ce que ces efforts ne favorisent pas des pratiques injustes de concurrence de la part des fournisseurs

actuels. La production actuelle et les relations des sociétés en cause mettront les producteurs des Îles du Vent dans une situation plus avantageuse que celle de la Jamaïque.

La pénurie de moyens de transport présente une autre difficulté pour la restauration possible du commerce des bananes des Indes occidentales au Canada. Malgré l'absence d'une expansion générale des services d'expédition, toutefois, l'exportation des bananes à elle seule justifiera peut-être la création d'installations distinctes de transport. Il est fort possible que le transport par air devienne pratique à mesure que ce domaine sera perfectionné.

Somme toute, il semble que les bananes soient l'un des produits d'exportation des Antilles les plus prometteurs. Tous les intéressés doivent prendre en considération la stimulation du commerce de ce fruit et le Canada doit donner suite rapidement et de façon positive aux propositions de coopération et d'assistance.

b) *Agrumes et jus*—Le Comité s'est laissé dire à plus d'une reprise que les agrumes des Antilles pourraient absorber avec succès une plus grande partie du marché canadien. Le transport et la commercialisation présentent encore des problèmes, mais ils ne semblent pas insurmontables. Il reste à préciser l'assurance des contrats, la continuité de l'approvisionnement, l'uniformité de la qualité, la publicité auprès des consommateurs, mais il semble que ces fruits, surtout les variétés comme l'ortanique, peuvent se révéler un commerce mutuellement avantageux.

Le gouvernement canadien devrait prendre en considération les propositions d'action et d'aide dans ce secteur, où une campagne concertée de mise en marché et de publicité pourrait donner des résultats notables.

APPENDICE D

Observations sur les exportations traditionnelles du Canada dans la région des Antilles

a) *Farine*—La farine de blé demeure le plus important produit d'exportation bien que les ventes canadiennes aient énormément décliné, absolument et relativement.

Les exportations canadiennes sont en perte de vitesse par rapport à celles des États-Unis, de la France et de l'Australie, le Canada étant fondamentalement incapable de soutenir la concurrence du blé dont la production est subventionnée dans ces pays. En grande partie, ce déclin des ventes résulte aussi des nouvelles politiques de réduction de l'importation des gouvernements en cause. Comme les sociétés canadiennes de mouture ont décidé de ne pas s'installer dans la région, une partie de plus en plus importante du marché est passée aux entreprises américaines qui ont également tendance à se fier aux approvisionnements de blé américain.

Il semble peu certain que le Canada réussisse à reprendre une plus grande partie du marché des Antilles pour cette denrée. Les pays d'importation dans cette région respectent l'engagement qu'ils ont pris d'assurer une part équitable du commerce de ces produits au Canada. Le déclin s'inscrit donc dans la ligne d'un problème d'adaptation générale auquel font face les producteurs canadiens de blé et les gouvernements canadiens.

b) *Produits du poisson*—Les exportations du Canada dans ce domaine soutiennent très bien la concurrence et ont eu tendance à dominer le marché. Ces dernières années, quelques déclinés ont cependant été notés et il se peut que d'autres les suivent. La raison de cette baisse touche à trois domaines: les changements de préférence des consommateurs dont les revenus s'accroissent, auxquels les producteurs canadiens ne se sont pas adaptés tant au point de vue de la qualité que de l'emballage, la concurrence plus forte d'autres exportateurs pour certains produits secondaires et jusqu'à un certain point, la production de plus en plus forte au pays.

Une commercialisation souple et agressive devrait permettre aux fournisseurs canadiens de s'adapter aux changements d'habitude ou de consommation et de maintenir leur situation prépondérante sur le marché face à la concurrence actuelle.

c) *Viandes*—Après une expansion très rapide de 1950 à 1965, les exportations de viandes canadiennes ont quelque peu décliné. D'autres diminutions sont à prévoir, étant donné que la plupart des pays accordent la priorité à la réduction de l'importation dans ce secteur, et dans la région de CARIFTA, la Guyane cherche de plus en plus à se spécialiser dans la production du bétail. En outre, les viandes canadiennes (en particulier les viandes fraîches) sont très souvent incapables de soutenir la concurrence des viandes de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres importants fournisseurs.

d) *Produits du bois*—Les exportations canadiennes de bois de construction et d'autres produits du bois ont fluctué assez largement depuis deux décennies. Il est peu probable que le marché dans ce domaine dépasse son niveau actuel.

e) *Autres exportations traditionnelles*—Les exportations de provende ont continué à décliner, tant absolument que relativement. La réduction progressive des importations et la concurrence de plus en plus forte des États-Unis semblent les deux principaux facteurs. Les exportations de produits laitiers ont également diminué par suite des mesures destinées à supplanter l'importation dans plusieurs pays et de la concurrence d'autres pays fournisseurs, dont plusieurs subventionnent la production du lait. Les exportations de fruits et légumes canadiens fléchiront probablement par suite des nouvelles politiques de réduction de l'importation et dans certains cas de leur remplacement par des produits des pays tropicaux.

APPENDICE "E"

Immigration du
Honduras britannique, des Bermudes, de la Guyane
et des Antilles

Pays	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Honduras britannique.....	5	8	10	33	23	43
Bermudes.....	82	120	198	179	192	222
Jamaïque.....	912	1,214	1,407	3,459	2,886	3,889
Trinité.....	467	775	1,113	2,325	2,393	5,582
Tobago.....	4	5	14	15	26	49
Barbade.....	422	560	699	1,181	821	1,242
Anguilla.....	—	—	4	7	6	3
Antigua.....	35	52	50	114	148	196
Bahamas (Îles).....	21	22	30	74	61	136
Barbuda.....	—	—	—	2	—	3
Cayman (Îles).....	—	1	5	6	5	14
Dominique.....	22	22	42	105	99	152
Grenade.....	32	48	82	139	120	281
Montserrat.....	17	19	12	25	26	62
Nevis.....	1	6	6	15	18	28
St. Kitts.....	22	38	40	107	63	183
Sainte-Lucie.....	31	41	52	135	73	148
Saint-Vincent.....	82	117	185	250	220	361
Turks & Caicos (Îles).....	—	—	1	—	—	—
Îles Vierges (britanniques).....	1	1	—	3	1	9
Autres Antilles britanniques.....	3	5	4	—	3	—
Guyane (britannique).....	614	609	628	736	823	1,865
TOTAL.....	2,773	3,663	4,582	8,910	8,007	14,468

le 10 avril 1970.

Préparé par: la Sous-section de l'analyse de l'information,
Direction des programmes et procédures,
Division de l'immigration.

Source: Totalisation des données sur la réception des immigrants.

APPENDICE "E" (Fin)

Immigration de pays
en bordure de la mer des Antilles

Pays	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Costa Rica.....	3	10	37	3	21	21
El Salvador.....	3	1	2	4	5	3
Guatemala.....	9	6	3	14	13	41
Honduras.....	9	5	5	7	22	41
Nicaragua.....	—	2	5	10	5	25
Panama.....	5	7	11	13	13	25
Cuba.....	29	23	27	34	45	44
République dominicaine.....	7	22	8	39	23	38
Antilles néerlandaises.....	15	30	40	30	27	46
Guadeloupe.....	3	1	3	16	16	25
Haïti.....	62	88	84	291	444	550
Martinique.....	3	3	11	11	22	7
Mexique.....	136	147	114	318	245	377
Venezuela.....	336	310	317	374	206	297
Colombie.....	74	47	79	87	131	200
Total.....	694	702	746	1,251	1,238	1,740

Préparé par: la Sous-section de l'analyse de l'information,
Direction des programmes et procédures,
Divison de l'immigration.

Source: Totalisations informatiques.
le 5 mai 1970.

ANNEXE «H»

INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ CONCERNANT

LA RÉGION DES ANTILLES

(Première et deuxième sessions—28^e législature)

Notes explicatives

Ceci est un index des délibérations du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères concernant les relations canado-antillaises. Les études ont été faites au cours des première et deuxième sessions de la 28^e législature.

Le texte imprimé des délibérations de la première session est paginé consécutivement (exemple: 9, 87, 127), mais chaque fascicule

concernant la deuxième session est paginé séparément (exemples: 2:7, 9:16, 17, 18). Les numéros de pages distinguant les délibérations des deux sessions sont séparés par un double astérisque (**).

* * * * *

Se référer à l'annexe «A» du rapport du Comité qui précède immédiatement le présent index pour la liste des témoins, des titres, des dates et des numéros de fascicules.

ACDI—Mémoire au Comité
Domaine

1:28-37
84, 86, 87, 88, 111, 117, 121-124,
127 ** 1:9, 18, 21-24; 4:12;
5:8-9, 25, 26, 6:23; 8:18, 19-20;
9:24, 25; 11:24

ADMINISTRATION

Généralités—situation
Administration publique—situation
Affaires—besoins
 moyens de formation
 assistance
Voir aussi—Commercialisation

9:8, 11, 25-26
2:11; 4:9
1:24; 2:24; 6:9, 15, 21, 23
1:23-24; 4:20-21; 7:14
6:7-9, 11, 15, 21-23; 7:15

AFFAIRES EXTÉRIEURES, MINISTÈRE DES

(Gouvernement canadien)
Mémoire sur les relations canado-antillaises

2:24-30

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

Voir Aide canadienne au développement

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (AID)

(Gouvernement américain)

9:19, 25

AGRICULTURE—aux Antilles

Généralités
Aide
CARIFTA
Diversité

24-25, 36, 63, 71, 77, 87

Domestique
Exportations

84 ** 4:12-14

Importations
Transport

26-27, 82

87 ** 2:25; 6:12, 16; 8:10-11;

9:8, 11, 16, 18, 21, 24-25

24, 36, 73

22, 24, 36, 71, 77, 87 **

6:12, 18; 8:10

36, 71, 82

93

Voir aussi—Bananes, Agrumes,
Commercialisation, Sucre,
Commerce.

AGRUMES

Voir aussi—Agriculture, Commercialisation, Commerce.

87 ** 8:17-19; 9:11, 12, 26

AIDE—Voir Aide au développement

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Antilles, besoins

39, 68, 75, 84, 96, 97, 113, 123

** 4:10; 7:26-27

É.-U.

8, 11, 108-110, 121, 123 ** 1:18,

26; 4:12

Objectifs

88, 119, 129 ** 1:9-10, 17, 18-19;

2:9, 13; 4:8-12, 14, 16-17, 25,

27-30; 9:22-23; 11:10, 18, 23-24

Politiques

89, 112, 118 ** 1:11-15; 4:15;

5:30-31; 7:21, 25-26; 11:18, 25

Voir aussi—Administration, Antilles orientales, Education, Pays individuels, Investissements, Amérique latine, Enquête économique tripartite.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Questions d'intérêt général—

(Voir le fascicule n° 6, 1^e session)

107-124

Activités des donateurs

108-117

Coopération internationale

65, 107, 109-110, 118, 120, 121

Domaines

68, 88, 136

Objectifs

84, 110, 113-115

Situation du récipiendaire

108-110, 114-116

Britannique

84, 89, 90, 91 ** 1:13-14, 25-26

4:12, 14

Canadienne (Voir le fascicule n° 1, 2^e session) «Société canadienne de développement outre-mer»

86, 88, 89, 97, 136-137 ** 2:15-16

Programme d'aide aux Antilles (Généralités)

18, 38, 39, 48-49, 51, 72, 78, 84-85,

91, 93, 94 ** 1:6, 10-11, 12-13,

16-17, 18, 24, 25; 2:24, 25; 3:26;

4:11; 5:26; 9:16, 23, 24

AIDE ÉTRANGÈRE

Voir Aide au développement

AIR CANADA

2:10; 4:11; 6:13-14

AIR JAMAICA

2:10; 4:11

ALUMINE

3:8 et pages suivantes; 8:10

ALUMINIUM ALCAN LTÉE (ALCAN)—

Voir le fascicule n° 3, 2^e session, le 25 novembre 1969

Mémoire au Comité

3:27-35

Opérations dans les Antilles, Généralités

34 ** 3:8-9, 27-35

Étendue de l'investissement et Profits

3:9, 19, 21

Dans l'économie locale

3:15, 20, 21-23

Politiques d'exploitation de la terre

3:16-17, 23-25

Propriété et contrôle

3:8, 11, 17-18

Recherches

3:24-25

Relations de travail

3:10-11, 12-13, 17, 25, 26

Relations locales

3:8, 26

Filiales	
Alcan (Bermuda) Ltd.	3:10
Alcan Jamaica Ltd.	3:9-10; 9:14
Alcan Products of Jamaica	3:10
Au Brésil et en Guinée	3:13
Chaguaramus Terminals Ltd. (Trinité)	3:10
Demerera Bauxite Co. (Guyane)	3:9; 7:16
Saguenay Shipping Ltd.	3:9 et pages suivantes— <i>Voir aussi</i> liste séparée
Sproston's Ltd.	3:16
Sproston's (Guyana) Ltd.	3:9
Sproston's (Trinidad) Ltd.	3:10
AMÉRIQUE CENTRALE	
Généralités	63 ** 9:9, 13
Costa Rica	7, 8, 19, 63
El Salvador	9:9-10
Guatemala	15
Honduras	9:13
Marché commun de l'Amérique centrale	6, 65, 66, 79 ** 9:8, 14, 16, 22
Nicaragua	19
Panama	3, 7
AMÉRIQUE LATINE	
Généralités	45, 52, 53, 62-63 ** 9:17, 21
Relations avec le Canada	11 ** 9:9 et page suivante, 22
Pays individuels	
Chili	45, 52, 57
Colombie	6, 7, 8, 45, 52
Mexique	45
Pérou	45, 52, 57
Uruguay	45
Venezuela	3-4, 7, 8, 12, 18, 45, 52, 71, 74 ** 9:9, 16
Régionalisme	50, 64, 65 ** 9:22-23
<i>Voir aussi</i> —Antilles, Amérique centrale, Cuba, République dominicaine, Banque interaméricaine de développement, Or- ganisation des États américains, Porto Rico, Régionalisme	
ANDERSON, M. A. J. (Témoïn)	151-163
ANGUILLA— <i>Voir aussi</i> —Antilles orientales	
ANTIGUA— <i>Voir</i> Antilles orientales	
ANTILLES, CONDITIONS POLITIQUES	
Généralités	8, 42, 63-64 ** 4:17; 5:8; 9:14-15; 11:24
Nationalisme et autonomie	42, 67, 68, 96 ** 2:12-13; 5:15-16; 7:14, 28; 8:15; 9:14, 19; 11:8
Révolution et violence	7-8, 14, 41-42, 49 ** 5:15-16; 7:19
Stabilité	8, 14-15, 42, 57, 63-64 ** 11:23
Statut constitutionnel	2:20-21
<i>Voir aussi</i> —Pays individuels, Fédération des Indes occidentales.	
ANTILLES DU COMMONWEALTH—CON- FÉRENCE DES CHEFS DU GOUVERNE- MENT CANADIEN (OTTAWA, 1966)	
<i>Voir aussi</i> —Relations canado-antillaises, Généralités, Commerce, Sucre	
	127 et pages suivantes ** 2:8 et pages sui- vantes, 10-11; 4:8; 8:7; 11:11

ANTILLES ESPAGNOLES

Voir Amérique centrale, Cuba, République dominicaine, Amérique latine

ANTILLES NÉERLANDAISES

3, 8, 12 ** 4:9, 21-22; 9:23

ANTILLES ORIENTALES

Mentions individuelles

Antigua

91, ** 11:25

Grenade

73, 75, 83

Îles du Vent

3, 24, 26, 81, 87

Îles Sous-le-Vent

3, 24, 26

Montserrat

4:8

Relations avec le Canada

4:8, 9-10, 11, 18

Sainte-Lucie

75 ** 6:7, 12, 14

Saint-Vincent

73, 75, 77

«Sept petites Antilles», Généralités

4:8-9, 14, 16

Situation économique

27 ** 4:10, 16, 27-30; 9:8, 10-11

Voir aussi—Barbade, Transport aérien de l'Île sous-le-Vent, Enquête économique tripartite, Régionalisme

ANTILLES, PASSÉ HISTORIQUE

Généralités

42, 62, 63, 127

Constitution

8, 10, 54-55, 62-63, Voir aussi INDES OCCIDENTALES, FÉDÉRATION

Economie

23, 25, 62 ** 4:10

ANTILLES, SITUATION SOCIALE

Voir aussi—Main-d'œuvre, Population,

Race

63, 66 ** 5:8

ANTILLES, USAGES ÉCONOMIQUES

Généralités

9, 12, 22-25, 31, 42, 68, 72, 76, 83, 89

Diversité

22, 81-82, 84, 87, 88

Viabilité et perspectives

22, 25, 64, 96 ** 4:15; 7:19-20; 8:9, 12, 14-15, 16

Voir aussi—Agriculture, situation industrielle, Investissements, Main-d'œuvre, Sucre, Tourisme, Commerce.

ARMSTRONG, M. Willis C. (Témoign)

1-20

Déclaration

2-5

ARUBA—Voir Antilles néerlandaises

ARVIDA

3:10

ASSOCIATION ANTILLAISE DE LIBRE-ÉCHANGE (CARIFTA)

Bénéfices, distribution

26 ** 4:24

Importations et Investissements, effets

26, 27, 29, 31-32, 86, 129

** 2:8-9; 8:17; 11:9-10

Membres

26, 47, 65, 76-77, 83, 128

Objectifs politiques

35

Production, effets

26, 27, 82, 91, 93

Rapport et perspectives

25, 26-28, 42-43, 82, 83, 91, 92, 96-97, 128 ** 8:9, 14, 21; 9:8, 9-10, 14, 25; 11:15

Voir aussi—Intégration régionale, Institutions régionales

ASSOCIATION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES ANTILLES

Voir Institutions régionales, Intégration régionale

BAGULEY, M. R. W.	8:8
BAHAMAS	
Généralités	1:3; 2:23
Institutions régionales	70
Aide britannique	1:5
BALAGUER, PRÉSIDENT J.	9:13-14
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	9:14; 11:20
<i>Voir aussi</i> —Institutions financières, Investissements	
BANQUES— <i>Voir</i> Institutions financières	
BANQUE MONDIALE	107-108, 112-114 ** 9:19, 24
<i>Voir aussi</i> —Commission Pearson	
BANQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES ANTILLES	
<i>Voir</i> : Institutions régionales, Intégration régionale	
BARROW, PREMIER MINISTRE E.	47
BARBADE	
Généralités	27, 70, 74, 81, 83, 91, 95 **
Relations avec le Canada	4:9; 7:32
Tourisme	4:10, 11
BAUXITE— <i>Voir aussi</i> —Alumine, Alcan	28, 29, 33, 34 ** 3:8 et pages suivantes, 12, 20
BERMUDES	2:22-23
BLAND, M. C.L. (Témoïn)	125-150
"BLACK POWER" (Pouvoir noir)— <i>Voir</i> Antilles, Conditions politiques et sociales	
BOGDASAVICH, M. F. (Témoïn)	7:7-46
BONAIRE— <i>Voir</i> Antilles néerlandaises	
BRITISH WEST INDIAN AIRWAYS (BWIA)	2:10
BURNHAM, PREMIER MINISTRE F.	7** 7:18
BURNS, M. T. M. (Témoïn)	125-150
Déclaration	126-129
CANADIAN NATIONAL WEST INDIES STEAMSHIPS	133-134
<i>Voir aussi</i> à Transport	
CARIBBEAN NEWS (Journal)	11:19
COLOMBIE— <i>Voir</i> Amérique latine	
COMITÉ DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES (MIXTE)	
<i>Voir</i> Relations canado-antillaises, Généralités	
COMMERCIALISATION	77, 87, 88 ** 2:19; 6:14, 19-20; 8:13; 11:25-26

COMMERCE, ENTRE LE CANADA ET LES ANTILLES

Voir le fascicule n° 7, 1^{re} session
Généralités

125-150
49, 81, 85-86, 126, 128, 129 **
8:9; 9:8

Aide au développement et possibilité de libre-échange

120, 136

Exportations antillaises

Généralités

29, 49, 71, 77, 84, 120-121, 128,

Produits

Agricoles et Primaires

140 ** 4:19; 8:13

Agrumes

4:12, 19, 24, 25; 6:12; 8:9-10

Rhum

87, 93 *** 2:18-19; 4:24; 8:17

Sucre

127 ** 2:17

Usinés

2:16-17

Exportations canadiennes

93, 117 ** 8:9, 11, 17, 23

Généralités

82, 85, 128 ** 8:11

Produits

Agricoles

74, 82, 129-130, 138-139 ** 8:17

Bois

139

Poisson

74, 141, 142

Usinés

8:11

Investissements

136 ** 8:11

Mémoire au Comité du ministère de l'Industrie et du Commerce

144-150

Transport

29, 93, 132 ** 4:25; 6:12; 8:22-23

Voir aussi—Bananes, Relations canado-antillaises, Généralités Agrumes, Sucre, Tarifs, Transport

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

(Banque mondiale)—Voir Commission Pearson

COMMISSION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE (C.E.A.L.) Voir à Nations unies

COMMISSION MORDECAI

9:13

COMMISSION PEARSON DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

107 et page suivante, 11:15

COMMISSION PERSAND

9:13

COMMISSION MOYNE

24

COMMONWEALTH DÉVELOPMENT CORPORATION

49, 86, 87 ** 3:26; 4:14-15; 6:17

COMMONWEALTH SUGAR AGREEMENT

11:11, 13, 21-22

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

82 ** 2:18; 6:12, 15; 11:15-16

(C.E.E.)

Voir aussi—Grande-Bretagne

COMMUNICATIONS

4:23

Voir aussi—Transport

COMPTON, PREMIER MINISTRE J.

6:17

COOPÉRATIVES, DÉVELOPPEMENT

7:20

Voir aussi—Commercialisation

COSTA RICA	
Voir Amérique centrale	
CUBA	
Importance économique	13, 18-19, 43, 44, 46, 47, 51, 53 ** 2:16-17; 11:14, 22-23
Relations avec le Canada	43, 44, 45, 56 ** 2:17-18; 9:14; 11:23
Relations avec l'Union soviétique	6, 46, 52, 53-54
Révolution	8, 15, 44, 45, 57-58 ** 9:14, 19
Stabilité aux Antilles, effets	3, 6, 8, 10, 15, 16, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 52, 62 83 ** 9:19
Voir aussi—Antilles, Conditions politiques	
CURAÇAO—Voir Antilles néerlandaises	
CURRY, M. R. B. (Témoïn)	151-166
DARLING, M. A. (Témoïn)	1:7-27
DAVIS, M. N. V. (Témoïn)	3:7-26
DÉFENSE—Voir Sécurité	
DEMAS, M. W. (Témoïn)	21-40 ** 9:10-11; 11:20, 24
DÉVELOPPEMENT, GÉNÉRALITÉS	
Objectifs	68, 109-110, 115, 116 ** 11:8-9, 17-18
Signification	109-110, 116, 117, 120 ** 5:14-15; 7:8-9, 19
DIONNE, M. l'abbé G. (Témoïn)	5:7-8; 32-41; 11:23
DOMINIQUE—Voir Antilles orientales	
DOXEY, Dr. G. V. (Témoïn)	81-106 ** 8:8
DROITS AUX PLAGES, POLITIQUES	
Voir aussi—Tourisme	
EATON, Dr. G. (Témoïn)	11:7-26
ÉDUCATION	
Généralités	8, 19-20, 37, 72, 90 ** 4:18, 7:15
Aide	20 ** 1:21-22
Technique et professionnelle	20, 37-38, 95 ** 1:21; 4:20-21; 7:14-15; 11:24
Universités	37, 94
Voir aussi—Aide au développement, Université des Indes occidentales.	
EL SALVADOR—Voir Amérique centrale	
ÉGLISES	
Voir le fascicule n° 5, 2 ^e session, le 10 février 1970	
Attitudes locales	5:12-13, 20
Coopération	5:9-10, 18, 21, 23, 24-25
Objectifs	5:8-10, 11-12, 13
Personnel	5:29-30
Voir aussi—Église anglicane, Église presbytérienne, Église catholique romaine, Église Unie	
ÉGLISE ANGLICANE DU CANADA	
A Cuba	5:20-21
Dans les Antilles	5:16-20, 41-43
Dépenses	5:18, 19

Objectifs dans les pays en voie de développement	5:16-17
Organisation	5:17-20
ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	
(Au Canada)	
Activités aux Antilles	5:7-15, 32-41
A Haïti	5:14
En Amérique latine	5:13-14; 9:8
Objectifs	5:8, 15
Opérations	5:10-11, 12
ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE DU CANADA	
Activités aux Antilles	5:27
Buts	5:28-29
ÉGLISE UNIE DU CANADA	
Dans les Antilles	
Activités	5:22-24
Objectifs	5:23, 24, 25-26
ENQUÊTE ÉCONOMIQUE TRIPARTITE	
	89 ** 1:18
ÉTATS-UNIS—Dans les Antilles	
Généralités	
	5-6, 10, 11, 42, 49, 52, 53, 56, 96
	** 8:9; 9:17-18
Aide	1, 8-9, 11, 12, 15-16, 56, 74, 108-9, 118 ** 9:19, 25
Commerce	12-15, 76, 86
Investissement	12, 74, 97, 136 ** 8:11; 9:13
Politique concernant le Cuba	6, 13, 16, 19, 43-46, 53, 56-57, 58
EXMIBOL (INCO—GUATEMALA)	
	9:10, 14
«EXODE DES CERVEAUX»—Voir à	
Immigration	
EXPORTATIONS—Voir à Commerce	
FALCONBRIDGE NICKEL CO.	
	2:21; 9:10, 14, 17
FONCTIONNAIRES—Voir Administration, Publique	
FRANCE	
<i>Voir</i> Indes occidentales françaises	
GARDINER, M. FR. (Témoïn)	
	7:7-46
GESTION—Voir Administration	
GRANDE-BRETAGNE	
Participation dans les Antilles,	
Généralités	
	7, 24, 55, 64, 67, 74-75, 83, 84, 89
	** 2:18; 8:9,
Aide au développement	20-21; 11:8
Commerce	10, 22, 74-75, 97, 137
	13, 22, 23, 81, 82, 87, 127 **
	2:18; 6:12; 15; 8:20-21; 11:18
Investissements	18, 84, 89, 91
<i>Voir aussi</i> —Aide au développement, Indes occidentales	
Communauté économique européenne, Investissements, Commerce	
GREAT LAKES—TRANS CARIBBEAN LINE	
	134

GRENADE—Voir ANTILLES ORIENTALES

GUADELOUPE—Voir Indes occidentales
françaises

GUATEMALA
Voir Amérique centrale

GUYANE
Aide (Royaume-Uni et É.-U.)
Conditions économiques

4, 8-9
12, 23, 27, 28, 71 ** 3:9, 20;
7:14; 11:13

Conditions politiques
Intérêts du Canada

7, 10, 42, 43, 52
12, 31, 33, 34 ** 3:9 et page
suivante, 15, 16, 19; 7:33

Membres de l'O.E.A.
Université

10, 35, 83
37

GUYANE
Voir à Indes occidentales françaises

HAITI
Conditions économiques
Condition politiques
Relations avec le Canada

3-4, 2:13
7, 43, 51, 62
2:13; 5:14

HARBON, M. J.D. (Témoïn)

9:7-32

HONDURAS BRITANNIQUE
Généralités
Relations avec le Canada

4, 17 ** 8:17
4, 17-18

HONDURAS
Voir Amérique centrale

HONG KONG
Développement

8:14-15

HOTELS HILTON

30

ÎLES DU VENT
Voir à Antilles orientales

ÎLES VIERGES (É.-U.)—Développement

4:9

INDES OCCIDENTALES, FÉDÉRATION

5, 8, 67-68 ** 9:10; 11:15, 23

INDES OCCIDENTALES FRANÇAISES
ET GUYANE

3, 8, 13, 43, 62 ** 2:8; 4:9,
21-22; 11:12

INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM—

Voir le fascicule n° 3, 2^e session
Demande mondiale
Voir aussi—Alumine, Bauxite

3:15-16

INDUSTRIE DES BANANES

Situation des exportations
Dans les Îles du Vent

6:10, 12, 13, 18; 8:9-10
87 ** 6:11-13, 15, 18

INDUSTRIES PÉTROLIÈRES

28, 31-32, 33-34 ** 8;10: 9:19

INSTITUT BROOKINGS

47-48

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Généralités
Intérêt du Canada

25, 32, 97-98 ** 9:13
17, 78, 127, 132 ** 8:19, 22; 9:14

INSTITUTIONS RÉGIONALES	
Agence de développement régional	1:27, 2:9
Banque régionale de développement	12, 26, 70, 71, 83, 88, 137 **
	1:26-27; 2:9; 9-10; 11:16
Rôle du Canada	2:9
Secrétariat régional	2:9
<i>Voir aussi</i> —Association antillaise de libre-échange (CARIFTA) (EECM)	
INTÉGRATION RÉGIONALE	
Généralités	23, 25-26, 31, 64-67, 71, 73, 77, 92, 93, 96 ** 7:31; 9:7-10; 11:9, 10, 15, 16, 22-24
Rôle du Canada	2:8-9; 9:9; 11:9-10, 23-24
<i>Voir aussi</i> —Institutions régionales, (CARIFTA), Fédération des Indes occidentales	
JEFFERSON, M. Owen	8:16
KNOX COLLEGE (JAMAÏQUE)	5:25-26
KUDRYK, M. W.M. (Témoïn)	6:7 et page suivante
LEEWARD ISLANDS AIR TRANSPORT (L.I.A.T.)	132 ** 4:11
LEGGE, Dr. G. (Témoïn)	5:21-26, 43-44
LIBRE-ÉCHANGE	
<i>Voir</i> Commerce	
MacEACHEN, L'HON. A.J. (Témoïn)	151-165
MacKAY, M. D.D. (Témoïn)	3:7-26
MACKENZIE (Guyane)	3:9, 14-15
MAIN-D'ŒUVRE	28, 95, 98, 140 ** 3:26; 4:17; 6:11; 7:21, 31; 8:14:-15, 23; 9:8
MARCHÉ COMMUN DES ANTILLES ORIENTALES	
	91
MARIGOT INVESTMENTS LTD.	4:7-8
MARTINIQUE	
<i>Voir</i> Indes occidentales françaises	
MATTHEWS, M. R. (Témoïn)	8:7-23; 9:18
McINTYRE, M.A.	9:11
McLEOD, Dr. A.N. (Témoïn)	61-69
MÉDIA	
<i>Voir</i> Communications	
MISSIONNAIRES—Voir Églises	
MONTSERRAT	
<i>Voir</i> Antilles orientales	
NATIONS UNIES	
Commission économique de l'Amérique latine (CEAL)	10, 27, 64-65
Conférence des Nations unies sur le com- merce et le développement (CNUCED)	109-110, 114-115, 129

NATIONALISME	
<i>Voir à Antilles, Conditions politiques</i>	
NATIONALISATION	7:21; 9:14
NAVIGATION	
<i>Voir Transport</i>	
NAVIRES (Aide canadienne)	92
NAVIRES «FÉDÉRAUX»	92 ** 1:9
<i>Voir aussi, Navigation, Aide au développement, canadienne.</i>	
NAVIRES LADY	
<i>Voir Transport</i>	
NICARAGUA	
<i>Voir Amérique centrale</i>	
NICKSON, M. R. B. (Témoïn)	125-150
NORTH AMERICAN LIFE INSURANCE COMPANY	11:20
ORGANISMES BÉNÉVOLES	90, 119-20 ** 2:13
<i>Voir aussi—Églises, SUCO, PEACE CORPS</i>	
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE)	123
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)	6, 43, 46, 64
Participation canadienne	50-51 ** 2:22; 9:9-10, 16
Participation des Antilles du Commonwealth	8, 9-10, 35, 36, 83, 90 ** 2:22-23; 9:9, 19
PANAMA	
<i>Voir Amérique centrale</i>	
PAPAYE	6:12
PATRICK, M. K. R. (Témoïn)	4:7-29
PEACE CORPS (É.-U.)	90 ** 7:13
PEARSON, LE TRÈS HONORABLE L. B., C.P. (Témoïn)	107-124 ** 11:8
PÊCHES	74, 77, 92 ** 6:19
PÉTROLE	
<i>Voir Industries pétrolières</i>	
PHILLIPS, Dr. A.—citation	7:18
PLANK, M. J. N. (Témoïn)	41-59
POPULATION	24, 42, 51, 75, 76, 81, 96, 111, 112, 157 * 11:11
PORT ESQUIVEL (JAMAÏQUE)	3:10
PORTO RICO	8, 51, 54 ** 9:19-20
Dans les Antilles	12, 50
Développement	4, 9, 12, 24, 50 ** 4:9, 15; 9:17, 18, 23
Relations avec les É.-U.	4, 12, 15-16, 18, 54** 8:9, 15, 17

PRIVATE PLANNING ASSOCIATION OF CANADA

Activités

8:7-8

Étude sur le libre-échange

129, 130 ** 2:20; 8:8 et page suivante

RÉACTEURS GÉANTS

Voir Transport

RELATIONS CANADO-ANTILLAISES, GÉNÉRALITÉS

Comité interministériel (Gouvernement canadien)

État actuel

2:10, 11, 12, 16

42 ** 1:10; 2:21; 4:10;

6:23; 7:9, 10, 16, 28, 32;

9:13; 11:11, 15, 18

Historique

48, 49, 56, 57, 126 ** 4:10;

5:22, 26; 7:9; 9:7-8;

11:8, 10

Intérêts économiques, rôle

13, 82, 126-148 ** 7:10,

16, 18, 28; 9:13, 11:8

4:11

Représentants des Antilles orientales

Rouages—(Comité mixte, Commerce et questions économiques)

127, 129 ** 2:10

Politiques—Gouvernement canadien Déclaration

2:7-10

Aide au développement

1:10

Association formelle

50, 95, 96 ** 2:12-13,

9:18, 23

Immigration

152-153, 155

Méthodes

11:8-9

Relations spéciales

51, 95, 127 ** 8:9, 20,

21; 9:15, 17

Sécurité

49 ** 4:11; 5:26

Voir aussi—Aide au développement, Investissements, Incident à Sir George Williams, Sucre, Tourisme, Commerce

RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET LES INDES OCCIDENTALES (Levitt et McIntyre)

2 ** 8:7

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Généralités

6, 11, 43 ** 9:12, 13-14, 25

Relations avec le Canada

2:21-22; 9:14

RESSOURCES

Voir Situation industrielle

ROACH, M. E. H. (Témoin)

3:7-26

ROYAL NETHERLANDS LINE

134

ROYAUME-UNI

Voir Grande-Bretagne

ROYAUTÉS

Voir Investissement, Taxation

RUM

Voir Commerce

SAGUENAY SHIPPING CO.

133 et page suivante ** 3:14; 8:8

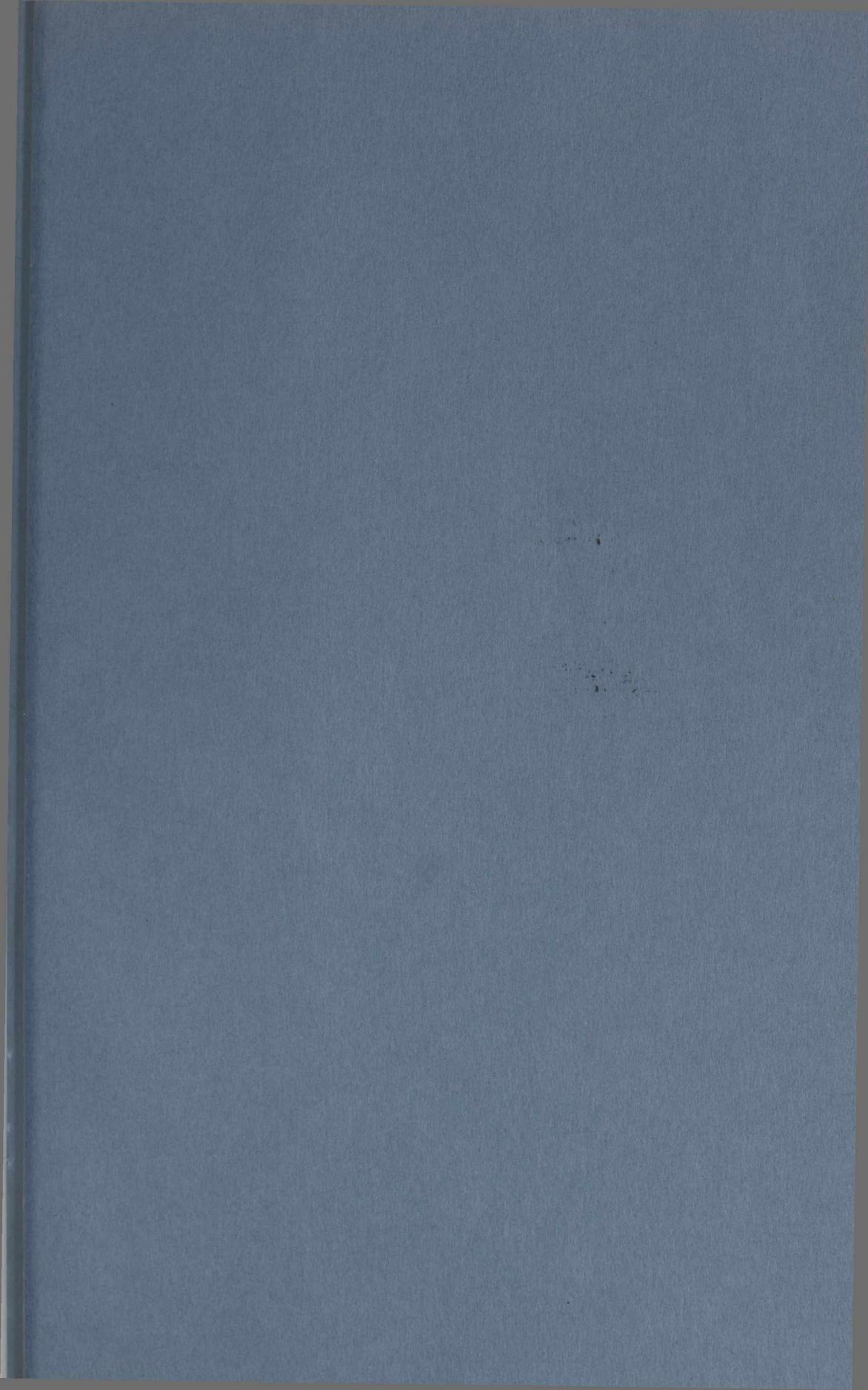
Voir aussi—Transport, ALCAN

SAINTE-LUCIE

Voir Antilles orientales

SALLERY, M. R. (Témoïn)	7:7-46
SANGER, M. C.—«Half a Loaf»	7:12
SCHUTHE, M. G. (Témoïn)	125-150
SECRETARIAT REGIONAL DES ANTILLES Voir Institutions régionales, Intégration régionale	
SÉCURITÉ Voir aussi—Antilles, Conditions politiques, Cuba	2:20
SERVICES TÉLÉPHONIQUES— Voir communications	
SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER—Voir SUCO	
SHARP, L'HONORABLE M. (Témoïn)	2:7-30, 11:22
SITUATION DE L'EMPLOI	42, 69, 87, 157, ** 4:18, 9-11; 11:15
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE DÉVELOPPE- MENT OUTRE-MER Voir Aide du développement, canadienne	
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'EXPORTATION (Gouvernement canadien)	128, 131, 136 ** 2:11; 4:12
SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT, NATIONALES	137 ** 9:17-18
SOCIÉTÉ MULTINATIONALES Voir aussi Investissements	31 ** 7:17, 18-19; 8:16, 21-22
ST. KITTS-NEVIS-ANGUILLA Voir aussi Antilles orientales	
STRONG, M. M. (Témoïn)	1:8-37
SUCO (CENTRE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER) Voir le fascicule n° 7, 2 ^e session, le 25 février 1970 Généralités Mémoire au Comité Participation des Antilles Personnel	7:8 et pages suivantes, 9:8 7:35-46 7:7-9, 10, 13, 22-23, 27, 33 7:11-12, 13, 15, 21-27
SUCRE Commercialisation internationale Diversité et mécanisation Politiques américaines Politiques britanniques Politiques canadiennes Propriété de l'industrie Voir aussi—Relations canado-antillaises, Généralités, Commerce.	12-14, 18, 22, 23, 24, 25, 36, 81-82, 86 ** 11:12-13 13, 14, 18, 129 ** 8:10, 11:11-12, 21-22 18, 22, 81-82, 86-87 ** 9:10-11, 13, 23; 11:12-15 12-15, 18-19 ** 9:12 13, 23, 82 ** 11:11-12, 21-22 13, 82, 129 ** 11:11, 13, 15, 18-19, 21-22 25
SYNDICATS Voir Main-d'œuvre	
TAIWAN—Développement	8:15
TARIFS Antillais Canadiens	29, 69, 82 48, 49, 93 ** 2:4, 14; 8:9, 12-13; 9:13

TAXATION	28, 33 ** 2:10, 20; 4:9
TÉMOINS—Liste	
<i>Voir</i> Annexe «A» du rapport du Comité qui précède immédiatement le présent index	
THOMPSON, LORD	
Titres de propriété aux Antilles	32
TOURISME	
Canadien	9, 17, 24-25, 27, 35, 71, 72, 83, 127 ** 4:19, 21; 6:19; 8:12
Répercussion du point de vue social	49, 85, 127-128 ** 4:12 24-25, 30, 34-35, 71-72, 82, 83 ** 1:19-20; 2:18; 4:8; 20; 7:31; 9:21-22; 11:16-17
Répercussion sur l'économie	30, 34, 35, 36, 72, 82, 83, 89 ** 2:19; 4:13-14, 17-18, 20; 6:16; 7:31; 8:18; 9:11, 16, 21; 11:16-17
TRANSPORT	
Entre le Canada et les Antilles	29 ** 6:12; 8:22-23
Aérien	92-93, 134 ** 2:10; 6:7, 13, 18-19
Maritime	69, 72-73, 92-93, 133-135 ** 2:9, 13-14; 4:19, 25; 6:19, 20, 21; 8:22-23; 9:22
Intérieur	29, 68 ** 9:24
Régional	67, 132 ** 2:9-10; 9:10
TRANSPORT AÉRIEN	
<i>Voir</i> Transport	
TRINITÉ ET TOBAGO	
Intérêts du Canada	10, 34-35, 36, 63 ** 9:11, 19
Situation économique	32, 78 ** 3:10 et page suivante 3, 23, 24, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 71, 74, 78, 83 ** 4:9; 8:14
<i>Voir aussi</i> —Williams, Premier Ministre E.	
TRAVAILLEURS SAISONNIERS	2:22
UNIVERSITÉ DES INDES OCCIDENTALES	8, 37, 94 ** 1:21; 9:16, 19
UNIVERSITÉ SAINT-FRANÇOIS-XAVIER	
Formation coopérative	7:20
UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS, INCIDENT	59 ** 7:32; 11:18
UNITED FRUIT CO.	
<i>Voir aussi</i> Bananes	8:18
U.R.S.S.	
<i>Voir à</i> Cuba	
VAN GEEST INDUSTRIES	
<i>Voir aussi</i> Bananes	6:18
WYNNYCKYJ, M. L.G. (Témoïn)	6:7-23
WHALES, M ¹¹ ° M. (Témoïn)	5:27-29, 44-46
WILLIAMS, PREMIER MINISTRE ERIC	22-23
WOELLER, RÉVÉREND D. (Témoïn)	5:16-20, 41-43





Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

I N D E X

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^{os} 1 à 12 inclusivement)

Préparé

par le

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

INDEX

ACDI

Voir

Agence canadienne de Développement international

Accord commercial Canada-Antilles, 1925

Protocole 2:28

Affaires étrangères, Comité permanent des

Comité fait rapport Bill C-12 avec amendements 10:7, 10:25

Rapport final sur relations canado-antillaises, recommandations 12:19-82

Affaires extérieures, Secrétariat d'État aux

Fermeture missions diplomatiques 2:21-22

Mémoire 2:8-10

Responsabilité administration ACDI 1:12-13

Agence canadienne de développement international

Aide

Bolivie 5:9

Inde, Darjeeling 1:14, 1:15, 1:19

Pakistan 1:14, 1:15

Pays autonomes, semi-autonomes 1:19

Singapour 5:9

Antilles, Commonwealth

Aide

Conditionnelle 1:11

Définition «projets», «programmes» 1:14-16

Développement, programmes 1:8-37, 2:9, 2:28, 7:43, 12:23, 12:53-64

Formation cadres 1:23, 1:23-24, 11:23

Formation enseignants 1:22-23, 11:23

Montant global 1:9-10, 1:16, 1:25, 2:11-12, 2:28

Per capita 1:18-19, 1:25

Programmes, projets, distinction 1:14-16

Responsabilité Affaires extérieures, Petites 1:12, 2:9

Services consultation, création 6:9, 6:11, 6:16-17, 6:21, 6:22-23

Tourisme 1:20, 1:33, 2:9

Agence canadienne de développement international

Antilles, Commonwealth

Aide

Université, bourses 1:21-22, 1:32, 11:23

Programmes

Coordination 1:27, 11:18, 12:20-21

Futurs 1:33-34, 2:9

Brochure «Développement international», déc. 1969 5:9

Budget, affectations, total 1:16-17, 1:25, 2:11-12, 2:28

Division évaluation et coordination 1:11, 12:27

Fonds d'aide

Guyane 1:30-31

Iles Sous-le-Vent et Du Vent 1:31

Jamaïque 1:29

Trinité-et-Tobago 1:29-30

Investissements privés, encouragement 8:18-20

Programmes

Guyane, nombre 1:9, 7:43

Jamaïque, nombre 1:9, 1:23, 7:43

Rapport "Private Planning Association" 8:5, 8:18-20

Rapports, "Resources Management Consultants" 6:11

SUCO, contrat avec 7:8, 7:21

Aid

Aide américaine, Antilles 9:13, 9:19, 9:23

Aide canadienne

Fédération Indes occidentales

Historique 1:9, 1:23

Subvention avant, après 1:34, 1:35

Air Canada

Antilles, service 2:9-10, 2:28, 4:10, 4:25, 9:22, 12:81

Alcan Aluminium Limited

Antilles du Commonwealth

Activité agricole, reboisement 3:9-10, 3:16-17, 3:24, 3:25

Bauxite 3:8-9, 3:12, 3:24, 3:25, 3:28, 3:31, 7:18

Création ports, villes 3:10, 3:15, 3:23, 3:32

Filiales, effectifs 3:8-10, 3:23, 3:29-25

- Flotte transport bauxite, aluminium 3:10, 3:13, 3:14, 3:29, 3:32
 Investissements 3:8-9, 3:19, 9:20-21
 Main-d'œuvre, formation salaires 3:12-13, 3:17, 3:22, 3:26, 3:30, 3:32-33
 Historique, activité Antilles, actionnaires 3:8-26, 3:28, 3:29-35
 Mémoire 3:27-35
 Opérations commerciales 3:28
 Production, capacités, matières premières 3:28, 3:29
- Alcan Aluminium Limited**
 Programme
 Guyane 3:9, 3:15-22, 3:26, 3:29, 3:30-31, 3:33, 3:34
 Jamaïque 3:9-12, 3:16-17, 3:18, 3:19-26, 3:29, 3:31-32, 3:34-35, 7:15
 Recherche industrielle 3:24-25
- Alcan Bermude**
 Opérations 3:23
- Alcan Jamaica Limited**
 Programme, agriculture, reboisement 3:9-10, 3:31, 3:34, 3:35
- Alcan Products of Jamaica**
 Activités 3:9, 9:14, 9:27
- Alumine**
 Alcan, production 3:9, 3:17-18, 3:20, 3:28, 3:29, 3:31, 8:10
- Amérique Centrale**
 Marché commun, création 9:9, 9:10, 9:13, 9:14, 9:15, 9:16, 9:31
- Antigua**
 Demande aide canadienne 4:30
 École, construction, matériel abandonné 1:12
- Antilles**
 Aide, rôle du Canada 11:7-25
 Exode élite vers Amérique du Nord 7:13-14, 11:24, 12:73
 Investissements étrangers, contrôle 11:19-21
 Sentiments envers Blancs, Canadiens 7:9-10, 7:27-30, 7:31-32, 7:40-44, 11:16-18, 11:22
 SUCO, coopérants, nombre, activités 7:35-46
- Antilles du Commonwealth**
 Agriculture 1:20, 4:12, 4:15, 4:24-25, 7:31, 8:10, 8:17, 9:11, 11:25, 12:50, 12:57
 Agrumes, industrie 8:17-18, 9:11-12, 18:87-88
 Aide
 Canada 1:9-13, 1:14-17, 1:19, 1:24-26, 1:28-37, 2:9, 2:11, 2:28, 3:26, 4:10-12, 4:15-16, 4:27-30, 5:26, 6:22-23, 7:21, 7:25, 9:16, 9:20, 9:22-23, 9:29, 11:8-11, 11:18-19, 11:23-25, 12:22-25, 12:34, 12:44, 12:53-64, 12:71-72
 Éducation 1:21-24, 1:28-29, 1:32-33, 5:11-14, 7:14-15, 11:24, 11:27, 12:56-57
 Églises 5:10-12, 5:16-20, 5:22-29, 5:32-46, 9:29
 Investissements privés 1:11, 1:17-18, 1:25, 2:11, 3:19, 7:15-19, 7:28-30, 7:42-43, 8:15, 8:18-20, 9:7-8, 9:20-21, 9:27, 11:24-25, 12:65-70
 Royaume-Uni, comparaison Canada 1:9, 1:13, 1:18-19, 1:25, 7:14, 11:8, 11:11-12, 11:21-22
 Alumine, exportation 3:9, 3:17-18, 3:20, 3:28-29, 3:31, 8:10
 Bananes, marchés 4:19, 4:24-25, 6:7, 6:10-13, 6:15, 6:18, 8:9-10
 Commerce avec Canada 2:9, 2:14, 2:28, 4:12, 4:19, 6:12-13, 8:9-11, 12:21-22, 12:43, 12:47-50, 12:60, 12:85-86
 Coopératives, programmes 7:19-20
- Création**
 Compagnie régionale transport aérien 2:9-10, 2:13-14
 Office mixte canado-antillais de commercialisation 12:21-22, 12:43-44, 12:49
 Organisme de commercialisation 2:18-19, 12:43-44
 Zone libre-échange avec Canada 2:10, 2:11-15, 2:28, 8:8-23, 12:23
- Double imposition, accord avec Canada 2:10, 2:20-21, 2:29**
- Etudiants au Canada 2:21, 7:32, 12:27, 12:56, 12:74, 12:75**
- Exportation 6:15, 6:20, 8:10-11, 8:23, 12:43-44, 12:46-47, 12:49, 12:66-67**
- Immigrants au Canada 1:21-23, 2:19-20, 2:28-29, 6:16-17, 7:13, 12:27, 12:73-75**
- Impôt, divers 2:10, 2:20, 2:29, 4:9, 4:12, 4:18, 7:30, 12:66**
- Intégration régionale, coopération 2:26-27**
- Investissements**
 Alcan 3:19-23, 9:14-15, 9:27
 Canadiens, privés 3:19, 7:15-19, 7:28-30, 7:42-43, 8:15, 8:18-20, 9:7-8, 9:20-21, 9:27, 12:65-70
 Liens avec Canada, constitutionnels 11:8, 11:10, 12:20
 Limitation naissances 3:20
 Nationalisme 5:12-13, 5:15, 7:41-44
 Pétrole, marché 8:10
 Politique
 Canadienne, objectifs 1:9, 1:18, 2:8-10, 2:12-13, 2:15, 2:21, 4:14, 7:30, 7:41, 11:8, 11:10, 12:19-21, 12:34, 12:37, 12:55
 Ministères, coordination 12:20-21
 Rhum, industrie 2:17, 8:9-10, 12:22, 12:45-46, 12:50
 SUCO, activités 7:7-34, 7:36

- Tourisme, effets 1:19-20, 6:16, 7:17, 7:19, 7:30-31, 7:38-39, 7:43, 8:18, 9:21, 11:16-18, 12:28, 12:77-79
- Transport
Aérien 2:9-10, 2:14, 4:8, 4:11, 4:25, 6:13-14, 6:21, 8:22, 12:29, 12:81-82
Maritime 1:12, 9:22, 12:28, 12:81-82
Transports, communications, étude 2:9-10, 2:13-14, 2:28, 8:22-23, 9:10, 9:22, 12:81-82
Voir aussi
Canada-Antilles
- Antilles espagnoles**
Canada, relations économiques 9:7, 9:9, 9:21, 9:27
- Antilles françaises**
Économie, aide de France 4:9, 4:21
Industrie sucrière 11:12-13
Rapports avec Canada 2:8, 9:7, 9:27
- Antilles hollandaises**
Économie, aide des Pays-Bas 4:9, 4:21-22
Rapports avec Canada 9:7, 9:27
- Antilles (sept petites) et la Barbade**
Activités SUCO 7:37, 7:38
Aide du Canada 4:16, 4:28-30, 7:38, 12:23
Communications par mer 4:19, 4:25
Description, situation 4:8-9
Fruits, légumes, production 4:19, 4:24, 4:25
Industrie touristique 4:9, 4:13-14, 4:17-21, 4:28-30, 7:17, 7:31, 7:39
Pétrole, minéraux 4:24-25
Radio-télévision 4:23
Terrains, construction, main-d'œuvre 4:18-19
- Association de libre-échange des Antilles**
Voir
CARIFTA
- Association de planification du secteur privé**
Rapport 2:14, 2:15
- Association régionale de développement**
Fonctions 2:27
- Banane, industrie de la**
Marché canadien 4:19, 4:24-25, 6:7, 6:10-14, 6:15, 6:18, 8:9-10
- Barbade**
Aide
Canada 1:31-32, 4:28-29, 12:54
Grande Bretagne 4:14
Économie, développement 4:9, 4:16, 7:32
Industrie touristique 7:17, 7:30
Relations bilatérales 2:25
Université, bourses ACIDI 1:21-22
- Bauxite**
Alcan, exploitation 3:8-9, 3:12, 3:18, 3:20, 3:24-25, 3:28, 3:31, 7:18, 7:32, 8:10
Guyane 3:9, 3:20, 3:24, 11:21
Jamaïque 3:9, 3:20, 3:24-25
- Bermudes**
Activités Alcan 3:23
- Bill C-12**
«Loi portant création du Centre des recherches pour le développement international»
Amendements
Art. 10 – Conseil, nomination gouverneurs 10:21-24
Art. 19 – mots «de charité» retranchés 10:25
- Bogdasavich, M. Frank, Directeur exécutif, Service universitaire canadien outre-mer**
Exposé 7:7-9
- Banque de développement régional des Antilles**
Aide canadienne 3:25-26, 4:28, 9:9, 9:31
Statut, fonctions 1:26-27, 2:9, 2:27, 11:16
- Banque interaméricaine de développement**
Canada, participation 9:8, 9:9, 9:16, 9:20
- CRDB**
Voir
Banque régionale de développement des Antilles
- CRDI**
Voir
Centre de recherches pour le développement international
- Canada-Antilles du Commonwealth**
Libre échange possibilités 8:8-23
Liens historiques 11:8, 11:10
Voir aussi
Antilles du Commonwealth
- “Canadian Graduates—Their Qualifications and the Jobs they Do”
Distribution livre, SUCO 7:5, 7:15
- Caraïbes**
Voir
Antilles
Ariфта
- Carifta**
Accord 1967 2:8-9, 2:27
Effets 2:27, 2:28, 4:24, 9:10, 9:14, 9:31, 11:9-10, 11:15
Libre-échange Antilles, accords 8:9, 8:14, 8:17, 9:8-11, 9:25

- Centre de recherches pour le développement international**
 Conseil, composition, pouvoirs, autonomie 10:16, 10:19, 10:22
 Exposé, Dr. O.M. Solandt 10:9-13
 Fonctionnement, personnel 10:10, 10:13-14, 10:19
 Montant contribution
 ACDI 10:14
 Fédérales 10:14
 Objectifs, pouvoirs 10:10, 10:14-21
 Projets
 Choix 10:19-21
 Échange données avec autres organismes 10:18
- Centre de Recherches pour le Développement International**
 Rapports
 ACDI, programmes 10:17
 ONU, programmes 10:17
- Centre des Études sur les Régions en Voie de Développement, Université McGill**
 Études, capitaux canadiens aux Antilles 7:15-16
- Chaguaramas Terminals Limited**
 Activités, Trinité 3:33, 3:35
- Colombie**
 Aide canadienne 9:9, 9:16
- Comité du Commerce et des Affaires économiques**
 Ste Lucie, réunion 1967 2:29
- Comité interministériel des Relations Entre le Canada et les Antilles du Commonwealth**
 Composition, objectif 2:10, 2:12, 2:16, 2:29
- Commission du Tarif du Sucre**
 Prix de revient 9:13
- Commission d'Étude du Développement international**
 Voir
 Commission Pearson
- Commission Pearson**
 Rapport 1:16, 1:18, 3:7, 11:15
- «Commonwealth Sugar Agreement» 1947-48**
 Conditions
 Royaume Uni 11:8, 11:11-12, 11:21-22
 Vente au Canada 11:11-13, 11:21-22
- Conférence, St Donald, Québec**
 Huit petites Antilles, délégation 4:8
- Conférence Canada-Antilles du Commonwealth, 1966**
 Accord, abrogation par Canada 11:11-13, 11:18-19, 11:21-23, 12:33
- Antilles, objectifs canadiens 2:8, 2:10-11, 2:24, 2:27, 4:8, 11:18, 11:21, 12:19, 12:28, 12:33
- «Conséquences (Les) pour le Canada d'un Accord de Libre-Échange Canada-Antilles du Commonwealth»**
 Rapport, «Private Planning Association» 8:5, 8:7, 8:8-11, 8:12-23
- Corps de la Paix**
 Voir
 «Peace Corps»
- Cuba**
 Situation, échanges avec Canada 2:16-18, 9:14, 9:19, 9:31, 11:14-15, 11:22
- Davis, M. N. V., Président, Alcan Aluminium Ltd.**
 Activités aux Antilles 3:7-11
- Demas, M. William**
 Auteur, «Economics of Development in Small Countries with Special Reference to the Caribbean» 9:8, 9:10-11, 11:24
- Demba**
 Activités en Guyane 3:9, 3:10, 3:16, 3:23, 3:30-31, 3:33, 3:34
- Demerara Bauxite Company Ltd.**
 Voir
 Demba
- Dionne, Abbé Gérard, Directeur, Office Catholique Canadien de l'Amérique du Sud**
 Présentation mémoire 5:7-8, 5:9-16, 11:23
- Dominique**
 Demande aide canadienne 4:27-28
- Eaton, M. George, Directeur, Division Études professionnelles, Collège Atkinson, Université York, Toronto**
 Rôle du Canada aux Antilles 11:7-26
- «(The) Economics of Development in Small Countries with special reference to the Caribbean»**
 Étude, Demas, W. 9:8
- Église Anglicane du Canada**
 Aide Antilles 5:16-21, 9:22
 Mémoire 5:41-43
- Église Catholique du Canada**
 Aide
 Amérique centrale 5:13-14, 5:34-37, 5:39-40, 9:8, 9:21-22, 9:27
 Amérique Sud 5:9, 5:10-16, 5:38-39, 11:23
 Antilles 5:10-16, 5:32-38, 9:8, 9:27, 9:29

- Antilles, activité missionnaire 9:8, 9:21-22, 9:27
Mémoire 5:32-41
- Église presbytérienne du Canada**
Aide Antilles 5:27-29
Mémoire 5:44-46
- Église Unie du Canada**
Aide Antilles 5:22-26
Mémoire 5:43-44
- Entente du Commonwealth sur le Sucre**
Voir
«Commonwealth Sugar Agreement»
- États-Unis**
Achat sucre aux Antilles 11:11-13, 11:21-23
Aide à Porto-Rico 4:15-16, 4:21
- Étude Tripartite de l'Économie des huit petites îles, 1966**
Analyse conditions économiques 1:18, 1:31, 1:33, 2:9
- Exmidol (Inco.)**
Activités, Guatemala 9:10, 9:27, 9:31
- «Façons d'Accroître la Participation D'Intérêts Canadiens Privés dans les Pays en Voie de Développement»**
Rapport «Private Planning Association» 8:5, 8:18
- Falconbridge Dominicana S.A.**
Activités, République Dominicaine 9:10, 9:14, 9:17, 9:19, 9:27, 9:31
- France**
Aide, Martinique, Guadeloupe 4:9, 4:21-22
- Fruits Importés**
Marchés canadiens, possibilités 4:19, 4:24-25, 6:7, 6:10, 6:12, 6:18-21, 8:17-18, 9:11-12, 11:16
- «Guyana Development Corporation»**
Activités 9:16, 9:17, 9:18
- Guyane**
Activités
Alcan, investissements 3:9, 3:15-16, 3:17, 3:18, 3:19-22, 3:29, 3:30-31, 3:33, 3:34
SUCO 7:37, 7:38
Aide, Canada 1:9, 1:30-34, 12:54
Système enseignement 7:14-15
Université, aide 2:28, 9:27
- Guyane-Canada**
Relations bilatérales 2:25, 9:15
- Haïti**
Aide, programme canadien 2:13, 9:7
Économie, situation 5:14
- «Half a Loaf»**
Ouvrage C. Sanger, recrutement coopérants SUCO 7:11
- Harbron, M. John, Rédacteur en Chef associé, «Telegram», Toronto**
Canada, OEA, union 9:9, 9:10
Exposé, relations canado-antillaises 9:7-10
«Islands in Transition» 9:7
Mémoire, Canada en Amérique antillaise 9:27-32
- Hollande**
Voir
Pays-Bas
- Honduras Britannique**
Aide du Canada 4:16
- Îles du Vent, Sous-Le-Vent, Honduras Britannique-Canada**
Relations bilatérales, développement 2:26, 2:30, 9:8, 9:11-12
- «Islands in Transition»**
Étude, Harbron, J. 9:7
- «Jamaican Industrial Development Corporation»**
Études sur productivité 9:29
- Jamaïque**
Activités
Alcan, investissements 3:9-12, 3:16-17, 3:18, 3:19-26, 3:29, 3:31-32, 3:33, 3:34-35, 7:17, 9:14-15, 9:27
SUCO 7:37, 7:39-40
- ACDI**
Écoles préfabriquées 1:22, 1:29
Université, bourses 1:21-22, 2:28, 9:27
Aide, Canada 1:9, 1:25, 1:29, 1:33, 2:24-25, 12:54
Office commercialisation des agrumes 9:11
Plages, Loi sur contrôle des 11:20
Sucre, industrie 9:11, 9:12, 9:18, 9:24, 11:12, 11:14
- Jamaïque-Canada**
Relations bilatérales 2:24-25, 9:15
- Kudryk, M. W. M., Associé de Gestion, «Resources Management Consultants»**
Activités, Ste Lucie, Barbade, Trinité 6:7-23
- Legge, M. Garth, Secrétaire Associé, Conseil des Missions Étrangères, Église Unie du Canada**
Présentation mémoire 5:21-26

- Levitt, K., McIntyre, A.**
Auteurs, «Relations économiques Canada-Antilles»
8:7, 8:8
- Marchés Canadiens**
Antilles, importation pour les 6:7, 6:10, 6:12-16,
6:18-21, 8:11, 8:23
- Marigot Investments Limited**
Activités, actionnaires 4:7-8, 4:23
- Matthews, M. Roy A., Directeur Exécutif suppléant,
«Private Planning of Canada»**
Étude «Conséquences pour Canada d'un accord
libre-échange Canada-Antilles du Commonwealth»
8:7-11
- Montserrat**
Demande aide canadienne 4:28
- OEA**
Voir
Organisation des États américains
- Organisation des États Américains**
Participation
Canadienne 2:22, 9:9, 9:10, 9:16
Pays antillais 2:26-27
- «Partners in Development»**
Pearson, T. Hon., L. B. 1:12
- Patrick, M. K. R., Président, Marigot Investments Ltd.**
Mémoire, recommandations 4:7-13
- Pays-Bas**
Aide Antilles hollandaises 4:9, 4:21-22
Assèchement polders 10:17
- «Peace Corps», États-Unis**
Comparaisons SUCO 7:13-14, 7:22, 7:25, 7:27
- Pearson, T. Hon. L. B., C.R.**
«Partners in Development» 1:12
- Peters, M. S. S., Coordonnateur, Programme
d'Établissement, CRDI**
Programmes, CRDI 10:15, 10:18-21
- Pétrole**
Exportation au Canada 8:10
- Philips, M. Aubrey, Département de L'Éducation,
Université des Antilles**
Monopoles, résistance 7:18
- «Private Planning Association»**
Étude
«(Les) conséquences pour le le Canada d'un accord
de libre-échange Canada-Antilles du Common-
wealth» 8:5, 8:7, 8:8-11, 8:12-23
«Façons d'accroître la participation d'intérêts
canadiens privés dans les pays en voie de
développement» 8:5, 8:18
Mandat du gouvernement 8:11-13, 8:20
Origine, fonctions, personnel 8:7-8
- Programme d'Assistance technique au Common-
wealth**
Guyane, assistance 1:28
Honduras britannique, assistance 1:28, 1:33
- Puerto-Rico**
Aide des États-Unis 4:15-16, 4:21, 8:15, 8:17, 8:23,
9:18, 9:19-20, 9:23, 9:28-29
- Rapport au Sénat**
Relations canado-antillaises 12:15-106
- RDA**
Voir
Association régionale de développement
- «Relations Économiques Canada-Antilles»**
Ouvrage, MM. Levitt et McIntyre 8:7, 8:8
- République Dominicaine**
Canada
Fermeture mission diplomatique 2:21-22
Investissements 2:21
- «Resources Management Consultants»**
ACDI, relations, suggestions 6:9, 6:11, 6:16,
6:21-22
Antilles, activités, Ste Lucie, études 6:7-15, 6:17-23
Création
Agence commercialisation au Canada 6:19-20
Établissement service gestion aux Antilles 6:8-9,
6:11, 6:15, 6:21
- Rhum, Industrie du**
Antilles 2:17, 8:9-10, 12:22, 12:45-46, 12:50
- Royaume Uni**
Aide aux Antilles 4:14, 4:28, 4:29, 6:17, 7:14, 11:8
- Saguenay Shipping**
Transport bauxite, aluminium 3:10, 3:13, 3:14
- Saint Kitts-Nevis-Anguilla**
Demande aide canadienne 4:28
- Saint Vincent**
Demande aide canadienne 4:29

Sainte-Lucie

- Bananes, exportation au Canada, transport 6:7, 6:10, 6:12-15, 6:18-21
- Demande aide canadienne 4:29, 6:22-23
- Importations du Canada, statistiques 6:21

Sainte-Lucie-Canada

- Transports directs 6:12-14

Salvador

- Aide canadienne, construction port 9:9, 9:17, 9:30

Sanger, Clyde

- Auteur «Half a loaf» 7:11

Secrétariat de la Région des Antilles

- Fonctions 2:9, 2:27

Service Universitaire Canadien Outre-Mer

Voir

SUCO

Société Canadienne de Développement Outre-Mer

- Création, rôle possible 12:24, 12:62

Société d'expansion des Exportations

- Secteur Antilles 2:11, 4:12, 12:23, 12:25, 12:50-51, 12:60, 12:69

Société pour L'Expansion du Commonwealth

- Investissements, Antilles anglaises 4:14-15
- Objectifs, opérations 6:17

Sociétés Multinationales

- Problèmes tiers-monde, solution 8:16, 8:19, 8:21-22

Solandt, M. O. M., Président, Conseil des Sciences du Canada

- Exposé, CRDI 10:9-13

Sprostons

- Activités en Guyane, Trinidad 3:9, 3:10, 3:16, 3:31, 3:33

Sprostons (Guyana) Limited

Voir

Sprostons

Strong, M. Maurice F., Président, Agence Canadienne de Développement International

- Notes biographiques 1:7-8

SUCO

- ACDI, contrat avec Antilles 7:8, 7:21
- Activités 7:7-34, 7:36, 9:8, 9:21-22, 9:24, 9:27, 9:29

Sentiments Noirs envers Blancs 7:27-30, 7:31-32, 7:40-44

Budget 1970-71 7:40

«Canadian Graduates—Their Qualifications and the Jobs they do» 7:5, 7:15

Demandes aide gouvernement hôtes 7:25-27

Historique 7:35

Organisation, finances, fonctionnement 7:8-9, 7:25-27, 7:29

«Peace Corps», États-Unis, comparaisons 7:13-14, 7:22, 7:25, 7:27

Personnel

Abandons, rappels, échecs 7:11-12, 7:22-23

Aux Antilles 7:40, 7:45

Recrutement, choix, nombre 7:8, 7:10-12, 7:21-24, 7:33

Rémunération 7:12, 7:24-25

Sucre, Industrie du

Antilles 9:11, 9:12, 9:13, 9:18, 9:24, 11:7, 11:8, 11:9, 11:11-15, 11:16, 11:18-19, 11:21-23, 11:25, 12:22, 12:34, 12:44-45, 12:49

Tourisme, Industrie du

Effets économiques 1:19-20, 1:33, 2:9, 6:16, 7:17, 7:19, 7:30-31, 7:38-39, 7:43, 8:18, 9:21, 11:16-17, 12:77-79

Trinité

Activités Alcan 3:10, 3:22-23, 3:29, 3:32, 3:33, 3:35

Trinité et Tobago

Activités SUCO 7:37, 7:38

Relations bilatérales avec Canada 2:25

Université de Guyane

ACDI, assistance 2:28

Université des Antilles du Commonwealth

ACDI, programme spécial aide 1:21-22, 1:32, 2:28

Université Sir George Williams

Situation, conséquences 2:21, 11:18

Venezuela

Aide canadienne 9:9, 9:16-17, 9:30

Whale, Mlle Mary, Société des Femmes Missionnaires Presbytériennes, Église Presbytérienne du Canada

Présentation, mémoire 5:27-29

Woeller, Rév. David, Secrétaire régional, Antilles et Amérique Latine, Église Anglicane du Canada

Présentation mémoire 5:16-21

Wynnyckyj, M. L. G., «Resources Management Consultant»

Industrie bananes, Antilles 6:12-23

Appendices

- A—Mémoire 1969, Agence canadienne de développement international, «L'Aide canadienne aux Antilles du Commonwealth» 1:28-37
- B—Rapport, relations du Canada avec pays des Caraïbes. Annexe A 2:24-30
- C—Mémoire, Alcan aux Antilles 3:27-35
- D—Câblogramme adressé par M. K. R. Patrick aux gouvernements des sept petites Antilles et Barbade, et réponses 4:27-30
- E—Mémoire, Église anglicane du Canada 5:41-43
- E—Mémoire, Église presbytérienne du Canada 5:44-46
- E—Mémoire, Église unie du Canada 5:43-44
- E—Mémoire, Office catholique canadien de l'Amérique latine. Annexe I, liste missions, volontaires, statistiques 5:32-41
- F—Mémoire sur les Antilles, Service universitaire canadien outre-mer 7:35-46
- G—Exposé sur «Le Canada en Amérique antillaise» par John D. Harbron 9:27-32
- A—(fasc. 12) Témoins (1ère session, 28ème Législature, 1969) 12:83-84
- B—(fasc. 12) Commerce entre Canada et Antilles du Commonwealth 12:85-86
- C—(fasc. 12) Possibilités d'importation au Canada de bananes et d'agrumes 12:87-88
- D—(fasc. 12) Observations sur exportations du Canada dans région Antilles 12:88-90
- E—(fasc. 12) Immigration du Honduras britannique, Bermude, Guyane et Antilles 12:91
- E—(fasc. 12) Immigration de pays en bordure mer des Antilles 12:92
- H—(fasc. 12) Index, délibérations du Comité re: Antilles (1ère, 2ème sessions, 28ème législature) 12:93-106
- Ltd. 3:7-26
- Dionne, Abbé Gérard, Directeur, Office catholique canadien de l'Amérique du Sud 5:7-16, 5:21
- Eaton, M. George, Directeur, Division études professionnelles, Collège Atkinson, Université York, Toronto 11:7-26
- Gardiner, R. P. Harold, Directeur régional, SUCO 7:9, 7:10-33
- Harbron, M. John, Rédacteur en chef associé, «Telegram», Toronto 9:7-25
- Kudryk, M. W. M., Associé de gestion, «Resources Management Consultants» 6:7-11, 6:12-23
- Legge, M. Garth, Secrétaire associé, Conseil des missions étrangères, Église Unie du Canada 5:21-26, 5:30-31
- MacKay, M. D. D., Vice-président administratif, Alcan Aluminium Ltd. 3:12-13, 3:20-26
- Matthews, M. Roy A., Directeur exécutif suppléant, «Private Planning Association of Canada» 8:7-23
- Patrick, M. K. R., Président, Marigot Investments Limited 4:7-25
- Peters, M. Stuart S., Coordonnateur programme établissement, CRDI 10:15, 10:17, 10:18-19, 10:22
- Roach, M. E. H., Agent d'administration, Alcan Aluminium Ltd. 3:15-17, 3:21-22
- Sallery, M. Robert, Directeur de l'Information, SUCO 7:9-10, 7:11-32
- Sharp, Hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures 2:7-23
- Solandt, M. O. M., Président, Conseil des Sciences du Canada 10:9-21, 10:22-24
- Strong, M. Maurice F., Président, Agence canadienne de développement international 1:8-27
- Whale, M^{lle} Mary, Secrétaire exécutif pour Missions d'outre-mer, Société des femmes missionnaires presbytériennes, Église presbytérienne du Canada 5:27-30
- Woeller, Rév. David, Secrétaire régional pour Antilles et Amérique latine, Église anglicane du Canada 5:16-21
- Wynnyckyj, M. L. G., «Resources Management Consultants» 6:12-23

Témoins

- Bogdasavich, M. Frank, Directeur exécutif, Service universitaire canadien outre-mer 7:7-9, 7:11-33
- Darling, M. Allen, Chef, Planification du programme pour Antilles du Commonwealth, Agence de développement international 1:23
- Davis, M. N. U., Président, Alcan Aluminium

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971



Auteurs

- A - (Annuaire 1983, Agence canadienne de développement international, et l'Asie continentale aux Antilles de Commonwealth 1:28-37)
- B - Rapport, relations du Canada avec pays des Caraïbes Annuaire 2:22-39
- C - (Annuaire, Atlas des Antilles 3:27-35)
- D - (Bibliographie adressé par M. K. R. Patrick aux gouvernements des sept petites Antilles et Barbade, et réponses 4:21-30)
- F - (Ministre, Église anglicane du Canada 5:41-43)
- E - (Ministre, Église presbytérienne du Canada 5:44-46)
- E - (Ministre, Église unie du Canada 5:43-44)
- E - (Ministre, Office catholique canadien de l'Amérique latine, Annuaire I, liste missions, volontaires, statistiques 5:32-41)
- F - (Ministre sur les Antilles, Service universitaire canadien outre-mer 7:35-46)
- G - (Rapport sur «Le Canada en Amérique antillaise» par John D. Harbron 9:37-52)
- A - (fasc. 12) Vénus (10^{ème} session, 28^{ème} Législature, 1969) 12:53-64
- B - (fasc. 12) Commerce entre Canada et Antilles du Commonwealth 12:63-86
- C - (fasc. 12) Possibilités d'importation au Canada de la viande et d'agneau 12:87-88
- D - (fasc. 12) Observations sur exportations du Canada dans les Antilles 12:89-90
- E - (fasc. 12) Immigration de Honduras britannique, Bermuda, Guyane et Antilles 12:91
- E - (fasc. 12) Immigration de pays en bordure mer des Antilles 12:92
- N - (fasc. 12) Index, délibérations du Comité re: Antilles (10^{ème}, 11^{ème} sessions, 20^{ème} législature) 12:93-106

Témoins

- Bogdanovich, M. Frank, Directeur exécutif, Service universitaire canadien outre-mer 7:7-9, 7:11-33
- Darling, M. Allen, Chef, Planification du programme pour Antilles du Commonwealth, Agence de développement international 1:33
- Davis, M. N. U., Président, Alcan Aluminium

Ltd. 3:7-26

- Dionna, Abbé Gérard, Directeur, Office catholique canadien de l'Amérique du Sud 5:1-16, 5:21
- Eaton, M. George, Directeur, Division études professionnelles, Collège Atkinson, Université York, Toronto 11:7-26
- Gardiner, R. F. Harold, Directeur régional, SUCO 7:9, 7:10-33
- Harbron, M. John, Rédacteur en chef, «Telegrams», Toronto 9:7-25
- Kudryk, M. W. M., Associé de gestion, «Resources Management Consultants» 6:7-11, 6:12-39
- Legge, M. Garth, Secrétaire associé, Conseil des missions étrangères, Église Unie du Canada 5:21-26, 5:30-31
- MacKay, M. D. D., Vice-président administratif, Alcan Aluminium Ltd. 3:12-13, 3:20-26
- Matthews, M. Roy A., Directeur exécutif suppléant, «Private Planning Association of Canada» 8:7-23
- Patrick, M. K. R., Président, Marigot Investments Limited 4:7-25
- Peters, M. Stuart S., Coordonnateur programme établissement, CRDI 10:15, 10:17, 10:18-19, 10:22
- Rosch, M. E. H., Agent d'administration, Alcan Aluminium Ltd. 3:15-17, 3:21-22
- Salfery, M. Robert, Directeur de l'Information, SUCO 7:9-10, 7:11-32
- Sharp, Hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures 2:7-23
- Schmidt, M. O. M., Président, Conseil des Sciences du Canada 10:9-21, 10:22-24
- Strong, M. Maurice F., Président, Agence catholique de développement international 1:8-27
- Wade, M^{lle} Mary, Secrétaire exécutif pour Missions d'outre-mer, Société des femmes missionnaires presbytériennes, Église presbytérienne du Canada 5:27-30
- Woeller, Rév. David, Secrétaire régional pour Antilles et Amérique latine, Église anglicane du Canada 5:16-21
- Wynnyckyj, M. L. G., «Resources Management Consultants» 6:12-23

Imprimé de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1991

